Atlas
Below

HISTOIRE,

TOPOGRAPHIE, ANTIQUITÉS,

USAGES, DIALECTES

DES HAUTES-ALPES.

Cet Ouvrage se trouve aux adresses suivantes :

DANS LES DÉPARTEMENS :

Avignon, Aubanel.
Besançon, Monot.
Bordeaux, Gassiot.
Brest, Lefournier, Desperrier.
Caën, Manuel.
Digne, Vial, Repos.
Dijon, Tussa.
Embrun, Martel.
Gap, Bonnet.
Grenoble, Prudhomme.
Laon, Lecointe.
La Rochelle, veuve Dauvin.
Le Havre, Mlle Patrix.
Lille, Vanackère père.
Lyon, Bohaire, Périsse.
Marseille, Camoin, Feissat.
Metz, Thil.
Mézières, Blanchard-Martinet.
Montpellier, Séwalle.
Nancy, Grimblot.
Nantes, Busseuil.
Nîmes, Bianquis Gignoria.
Orléans, Pesty.
Perpignan, Laperre.
Rouen, Frère.
Strasbourg, Levrault.
Toulouse, Vicusseux.

A L'ÉTRANGER :

Aix-la-Chapelle, Mayer.
Amsterdam, Delachaux.
Berlin, Humblot.
Bruxelles, veuve Demot.
Cologne, Dumont-Schauberg.
Copenhague, Brummer.
Florence, Piatti.
Francfort, Ch. Karner.
Gênes, Gravier.
Genève, Ab. Cherbulliez.
Lausanne, Corbaz.
Lisbonne, Borel, Borel-Orcel.
Livourne, Gamba.
Londres, Dellau et compagnie.
Milan, Dumolard et fils.
New-Yorck, Carvill et compagnie.
Nouvelle-Orléans, Boimar.
Philadelphie, Carey et Loca.
Rio-Janeiro, Bompard.
Saint-Pétersbourg, Bellizard.
Turin, J. Bocca.
Varsovie, Glucksberg.
Vienne, Schulbacker.

HISTOIRE,
TOPOGRAPHIE, ANTIQUITÉS,
USAGES, DIALECTES

DES

HAUTES-ALPES,

AVEC UN ATLAS.

SECONDE ÉDITION,

REVUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

PAR

J.-C.-F. LADOUCETTE,

ANCIEN PRÉFET DE CE DÉPARTEMENT,

MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

PARIS,

ANCIENNE LIBRAIRIE DE FANTIN,

RUE DES BEAUX-ARTS, N° 9;

CARILHAN GOEURY, QUAI DES AUGUSTINS, N° 41;

DELAUNAY, PALAIS-ROYAL;

REY ET GRAVIER, QUAI DES AUGUSTINS, N° 43.

1834.

AUX HABITANS

DU DÉPARTEMENT

DES HAUTES-ALPES.

Hommage d'estime et d'attachement.

Indication des Planches et dessins.

AVANT-PROPOS.

Depuis long-temps la première édition de cet ouvrage n'existait plus dans le commerce; celle que je publie est considérablement augmentée, par suite des observations que j'ai récemment moi-même recueillies sur les lieux, ou qui m'y ont été fournies avec une extrême bienvillance. Non-seulement mon nom est attaché cette fois à mon livre; mais en y citant des faits qui me sont personnels, j'y offre des gages de ma véracité, et j'empêche qu'on n'attribue à d'autres, ainsi qu'il est déjà arrivé, l'éloge ou le blâme de mes actes et de mes projets. Le cœur de l'honnête homme se dilate lorsque, reportant sa pensée en arrière, il croit pouvoir se dire qu'il n'a pas été toujours inutile à sa patrie!

Dans l'histoire, je cherche à donner quelques éclaircissemens sur les anciennes peuplades des Alpes, le passage d'Annibal, l'administration des Romains, les invasions au moyen-âge, et particulièrement la domination des Sarrazins, le gouvernement delphinal, la manière dont Louis XI, dauphin, préludait au pouvoir absolu, les guerres de religion et autres, les traits récens de patriotisme et de courage, l'état des peuples dans les diverses situations politiques, etc., etc.

Napoléon s'est montré le bienfaiteur des Hautes-Alpes; on ne lira pas sans intérêt les anecdotes qui le concernent, en se rattachant à une contrée dont les annales ont de la sorte un appendice où se trouvent fidèlement reflétés plusieurs traits caractéristiques de la plus grande figure des temps modernes.

Cette histoire est précédée de la description par vallées, que m'a indiquée la nature, pour l'un des pays les plus extraordinaires de l'Europe; j'y désigne des moyens d'amélioration qui embrassent un grand nombre de communes. La troisième partie de mon livre comprend les lieux remarquables dans les temps anciens et le moyen-âge; on y fera connaissance avec les hommes distingués dont ils ont été le berceau, et l'on y passera en revue les ruines de la ville romaine de *Mons-Seleucus*, que j'ai mises au jour en 1804. Viennent ensuite les mœurs et les usages, où subsistent certaines traces plus ou moins profondes des états successifs de la société humaine. Une partie de ces usages présente un cachet particulier; plusieurs ont des analogues dans d'autres provinces de la France ou des pays éloignés. Tant de nations du Nord et du Midi se sont précipitées dans les Alpes, à l'époque de la barbarie, que le philologue cherchera des débris de leurs dialectes dans ceux que je rapporte et auxquels des remarques sont jointes.

Le docteur Villars, botaniste célèbre, a laissé une belle mémoire; je fais plaisir à ses compatriotes en reproduisant avec son portrait la biographie qui, en 1818, a intéressé dans Paris une assemblée nombreuse.

L'ouvrage que je soumets au public est terminé par des notes que pourront consulter le voyageur, l'amateur d'histoire naturelle, l'annaliste, l'antiquaire, l'administrateur, etc.

J'y ai inséré des détails locaux, des citations d'auteurs, des inscriptions, des renseignemens sur les anciennes monnaies, sur le système municipal et sur les exigences du pouvoir au moyen-

âge, quelques actes de mon administration dans les Hautes-Alpes, et des instructions qui peuvent servir au pays. La 24e note renferme le tableau détaillé de l'industrie actuelle de ce département; la 21e un catalogue de ses plantes rares, que M. Villars a dicté; la 14e celui des corps fossiles, qui m'ont été récemment adressés et dont j'ai fait graver des espèces inconnues. Les Hautes-Alpes offrent aux géologues des phénomènes très remarquables et très importans, des faits dont l'explication est encore à donner. Il est donc nécessaire d'appeler de nouveau sur ce sujet l'attention des savans. S'ils ont laissé dans leurs travaux des points douteux, cela tient à ce qu'ils n'ont pas apporté assez de soin à la recherche et à l'étude des corps organisés, antiques médailles de la nature, si capables de nous dévoiler avec certitude les âges relatifs des couches de la terre. C'est avec l'intention de faire cesser cette incertitude que je viens de solliciter l'envoi de nombreux échantillons des fossiles signalés sur plusieurs points du département; je suis convaincu que leur examen ultérieur pourra jeter un grand jour sur la constitution géologique de cette contrée. Mais revenons à mon ouvrage.

Une table alphabétique permettra de reprendre dans chaque partie tout ce qui y concerne tel homme ou telle localité. Ce volume est accompagné d'un atlas de 13 cartes ou dessins, que j'aurais pu orner d'une foule de beaux paysages, nos Alpes offrant des sites aussi ravissans que celles de l'Helvétie.

Il me reste à indiquer ici les sources où j'ai puisé; ce sont: César, Tite-Live, Polybe, Tacite, Silius-Italicus, Strabon, Pline, Justin, Ammien-

Marcellin, Grégoire de Tours, Marculfe, Ducange, l'Art de vérifier les dates, D'Anville, Chorier, Valbonnays, Bouche, Papon, Albert, Bourcet, Guettard, Villars, etc.; le Cartulaire manuscrit du Dauphiné, en 35 vol. in-folio; les Histoires inédites de Fontanieu, Juvenis, Vallon; les Mémoires imprimés de MM. Farnaud, Dongois, Chaix, Faure, de Thury, Nicolas, Collin; les Renseignemens statistiques qu'ont bien voulu me fournir MM. Serres, Rolland, Ducros, Rey, Meissas, Faure, Motte, Maigre, Taxil du Poët, Viel, Aubert, de Cormont, Janson, Duvivier, Pellegrin, Garnier, et Fiard aîné, qui m'a envoyé des matériaux jusque dans ces derniers temps. On n'apprendra peut-être pas sans intérêt et sans étonnement qu'un ancien et fidèle serviteur, Joseph Clément, né dans les Alpes, m'a aussi fourni des observations dont j'ai dû profiter.

Que de noms j'aurais à citer encore! Que de collaborateurs zélés dans le cours de ma longue administration et depuis que j'ai quitté ces montagnes! Je les prie d'agréer ici le tribut de ma gratitude, et je me plais à proclamer les droits qu'ils peuvent revendiquer à la composition de cet ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE,

ANTIQUITÉS, USAGES, DIALECTES

DES HAUTES-ALPES,

PRÉCÉDÉS DE LA TOPOGRAPHIE.

PREMIERE PARTIE.

TOPOGRAPHIE

DES HAUTES-ALPES.

Des vallées que les torrens principaux ont formées, qu'ils arrosent et ravagent; les gorges et les vallons qu'on y voit aboutir en tout sens, en toute direction, et qu'ont creusés des torrens secondaires qui vont grossir les premiers; les montagnes d'où toutes ces eaux vagabondes s'échappent avec fracas, et qui, s'élevant graduellement en amphithéâtre, grandissent, pour ainsi dire, depuis l'ancienne Provence jusques au mont Genèvre; sur leurs pentes, ici des champs ou des vignobles; là, et surtout au nord, quelques forêts et des groupes de bois; trop souvent au midi, des terrains arides et des crevasses ravinées; sur les plateaux, de vastes plaines émaillées d'une quantité prodigieuse de fleurs; la chaîne des hautes montagnes, couronnée par des glaciers où se sont entassées,

à des profondeurs immenses, les neiges presque éternelles que dominent des pics de rocs nus et décharnés, s'élançant comme pour atteindre les cieux; tous les aspects, toutes les expositions et les températures; tout ce qu'il y a de plus varié et de plus monotone, de plus curieux et de moins intéressant, de plus imposant et de plus simple, de plus riche et de plus pauvre, de plus riant et de plus triste, de plus beau et de plus horrible: voilà le département des Hautes-Alpes.

Celui qui l'habite, le voyageur, selon qu'il sera naturaliste, peintre, poète, commerçant, militaire, libre d'affaires, accablé de soucis, jeune, d'un âge mûr, vieillard, suivant la saison où il se trouvera, verra d'un œil différent ce pays extraordinaire, et le représentera avec les couleurs les plus opposées.

Ammien Marcellin peint sous des traits exacts les Alpes cottiennes, qu'il avait traversées, au cinquième siècle, avec l'armée romaine (1). Dans le tableau que Silius Italicus nous a laissé, l'exagération de la poésie sera aisément distinguée de la vérité géographique.

« Toujours blanchies, toujours couvertes de grêles et de gelées, les Alpes enserrent des glaces éternelles: le front escarpé de ces monts aériens en est tout hérissé; et le dieu du jour, auquel ils se présentent à son réveil, s'efforce vainement d'amollir par ses feux leurs frimas endurcis. Autant s'éloigne de la surface du globe le gouffre

qui conduit aux profondeurs du pâle royaume des mânes et jusqu'aux noirs marais du Tartare, autant la terre se dresse là dans les airs, en déployant sur les cieux le voile d'une ombre immense. Nul printemps n'y a fleuri, nul été n'y étala sa riche parure; l'affreux hiver habite seul sur ces cimes sauvages; seul il règne constamment dans ces horribles demeures; là il rassemble de toutes parts les sombres nuées et les orages chargés de grêle; tous les vents, toutes les tempêtes ont choisi à jamais les Alpes pour le théâtre de leurs fureurs. L'œil ébloui se trouble au sommet de ces rocs dont la tête se perd dans les nues. L'Athos joint au Taurus, le Rhodope au Mimas, l'Ossa au Phlégée et l'Hémus à l'Othrys, le céderaient aux Alpes. » (2)

On connaîtra mieux la diversité de leurs sites en parcourant une de leurs vallées supérieures avec M. Fantin Désodoards, que ce pays a vu naître, et en se promenant dans un vallon de la partie inférieure du département, au moyen de la lettre que nous a écrite un jeune voyageur.

« Un seul sentier conduit à Dormilhouse, à travers d'affreux précipices que l'œil du voyageur mesure avec autant d'admiration que de surprise. Vers le milieu de la montagne, une rivière se précipite avec fracas sur la tête des voyageurs; l'arc qu'elle décrit en tombant d'un rocher taillé perpendiculairement, et dont la hauteur est de plus de 200 toises, les préserve du danger d'être

moulus par la chute de cette masse d'eau. La rivière qui tombe entre eux et le soleil, faisant le même effet qu'un nuage chargé de pluie, offre perpétuellement à leurs yeux les brillantes couleurs de l'arc-en-ciel. A travers la nappe d'eau qui couvre la montagne, l'œil surpris cherche en vain le chemin qu'on a tenu; il voit la rivière s'abîmer dans un gouffre qu'elle a creusé elle-même par sa chute, sortir en bouillonnant couverte d'une blanche écume et fuir rapidement entre des rochers. On arrive enfin à Dormilhouse. Dans cet agreste séjour, fermé à presque toutes les passions qui tyrannisent les humains, coulent tranquillement leurs jours environ 200 habitans, dont le plus grand nombre n'a jamais connu d'autre pays que le vallon qu'ils habitent. La rivière, dont la chute a ravi d'admiration le curieux qui va les visiter, les abreuve et fournit une assez grande quantité de poisson dans une petite plaine que la neige couvre pendant sept mois de l'année. Les habitans cultivent du seigle d'assez mauvaise qualité; le froment qui croît plus loin n'est guère meilleur. Leurs jardins, dénués de toute espèce d'arbres fruitiers, produisent quelques légumes, et du chanvre dont ils font de la toile. Des sapins, aussi anciens que le monde, sont les seuls arbres qui leur offrent un ombrage pendant les chaleurs de l'été, et le bois nécessaire pour se chauffer pendant les longs hivers et pour bâtir leurs humbles demeures. Sur de vastes montagnes,

dont une neige éternelle charge toutes les pointes, paissent de nombreux troupeaux qui fournissent à leurs maîtres de la chair et du laitage pour se nourrir, et de la laine dont ils fabriquent des étoffes, grossières à la vérité, mais qui suffisent à leurs vêtemens. L'usage des clés et des serrures est inconnu dans ce village, dont les mœurs semblent être d'un autre siècle; toutes les propriétés reposent sous la sauvegarde de la bonne foi. » (*Histoire d'Italie, tome* IV, *pages* 7 *et suiv.*)

« A 3 kilomètres de Ribiers pour se rendre à Pommet, la gorge se resserre et l'on ne pourrait y pénétrer si quelques mètres de terre ne s'avançaient jusque dans le lit très large de la rivière du Buëch, dont les ondes battent le pied de la colline. Sur un pic apparaissent les ruines d'un château gothique, et l'on voit au revers un hameau. Une montagne vient tout à coup barrer le chemin; on atteint diagonalement à la moitié de sa hauteur, puis on passe sur le versant d'une autre montagne et l'on entend au loin le bruit d'une cascade formée par un ruisseau dont les eaux verdâtres, où remonte la truite, font tourner un moulin qui semble jeté dans un enfoncement. Au-dessus de sa tête, le voyageur voit pendre des raisins dont les ceps sont surmontés par des roches; il gravit une rampe de deux pieds de largeur qui tourne sur elle-même comme un escalier en spirale et qui conduit à un plateau où quelques plantes de buis végètent sur un sol pier-

reux; en cet endroit l'œil domine quatre ou cinq montagnes qui ne produisent que du buis et où les moutons paissent une herbe rare. Enfin, la rampe étroite arrive au village de Pommet, perché sur le sommet du roc qui a été taillé pour former le pavé de la place. Une gorge se montre, dessinée par le ruisseau; au-dessus de son lit il respecte une langue de terre où quelques ceps de vigne et un étroit jardin ornent une petite maison. Cet ensemble de montagnes, de rivières, de culture, de stérilité, offre un aspect si sauvage et à la fois si délicieux qu'il fournirait à un homme dégoûté du monde la plus charmante solitude. »

Anciennement le sol des Hautes-Alpes était presque entièrement couvert de forêts et de bois. Au fur et à mesure qu'elles se peuplèrent, les terres de la plaine furent défrichées. Eh! plût à Dieu que l'on n'eût pas outrepassé ces bornes, et sur les hauteurs détruit les grands végétaux! Au lieu de rochers stériles, dont l'aspect ne fatigue que trop souvent les regards, on admirerait encore ces gradins immenses, ornés de verdure, cette pompe majestueuse qu'il n'appartient qu'à la nature d'étaler. Imprégnée de ces douces vapeurs que les bois exhalaient, la terre des vallées jouirait partout d'une heureuse fécondité. Les eaux qui jaillissaient du flanc des montagnes, contenues dans leurs lits de mousse, suspendues dans leur impétuosité par les racines des arbres, par les

branches mouvantes des osiers, des aunes, des peupliers, formeraient des ruisseaux et des rivières. Mais tout ce qui pouvait servir à un champ ou à une vigne, quelle que fût son élévation, devint la victime, soit de la dent des chèvres, soit de la hache et de la pioche des habitans. N'étant plus retenues par les arbres et les plantes, les pluies, qui parfois tombent ici comme des torrens, se précipitèrent, entraînant les terres et les pierres détachées des rochers; les ravins s'accrurent, sillonnèrent la contrée et abaissèrent les plateaux; chaque jour leur nombre s'accroît encore.

On cultive dans ce département jusqu'à près de 2,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. De là une grande diversité dans les expositions, dans la force et la durée de la végétation, dans les productions du territoire. On peut compter par 100 mètres de hauteur cinq jours de différence pour l'époque des semailles et pour la maturité des grains; à Ribiers, qui n'est qu'à 600 mètres, on moissonne, tandis qu'à 2,094 mètres, dans la commune de Saint-Véran, le seigle, dégagé de la neige, pointille et commence à végéter.

Les habitations rurales, grossièrement faites dans l'origine, sans précautions pour la salubrité, et où les hommes et les bestiaux se trouvaient confondus, sont, sur plusieurs points, rendues plus commodes et plus saines depuis le commencement du siècle. Un trop grand nombre, surtout dans

l'arrondissement de Gap, reste encore couvert en chaume, ce funeste conducteur d'incendie. Le propriétaire qui lui substituait l'ardoise recevait de l'intendant de la province le tiers de la dépense. On a rétabli pour cet objet une prime qui produira des effets heureux; le conseil général accorde annuellement 8,000 fr. pour les couvertures en tuiles ou en ardoises.

Le département des Hautes-Alpes est situé entre le 23ᵉ et le 24ᵉ degrés de longitude, et au 45ᵉ de latitude; sa population est d'environ 130,000 ames; son territoire, d'après les renseignemens les plus exacts qu'on ait pu se procurer dans l'état actuel du cadastre, est composé de 550,000 hectares ou arpens métriques, divisés ainsi qu'il suit:

Terres ensemencées.	122,800 hect.
Prairies......................	25,300
Vignes........................	9,600
Bois..........................	59,000
Pâturages.....................	57,500
Eaux et torrens...............	16,000
Villes, bourgs, villages, maisons, routes et chemins.	7,600
Rochers stériles et terres incultes.	252,200
Total........	550,000

Les Pyrénées sont plus heureusement partagées; suivant M. Dralet, les rochers dépouillés de terre végétale ne formant qu'un sixième de leur

surface, elles ont deux sixièmes en montagnes couvertes de pâturages, deux sixièmes en prairies et terres labourables, un sixième en bois et forêts.

Outre que les glaciers vont en s'étendant, il s'en forme de temps en temps de nouveaux; ils occupent le passage qui menait de Vallouise à la Bérarde en Oysans, et le chemin qui allait de Saint-Christophe au Casset. Leurs monts de neiges *perpétuelles*, et d'une épaisseur d'au moins 100 mètres, sont circonscrits entre la Grave au nord, la Vallouise au midi, le Val-Godemard au sud-ouest, et l'Oysans (Isère) au couchant; on les voit quelquefois couronnés par des pointes d'une élévation de 100 à 300 mètres, qu'ont brunies la nature du granit micacé et les lichens qui les recouvrent. C'est de ces glaciers que partent trois branches principales de nos Hautes-Alpes.

La première, tournant vers le couchant, s'étend dans l'Oysans, le Val-Jouffrey, la Valteline, dans la partie de l'Isère comprise entre la Romanche et le Drac, jusqu'à leur jonction sous Vizille.

La seconde branche, allant au sud, revenant au sud-ouest jusqu'au Col-Bayard, sépare la Vallouise du Val-Godemard, et les pays de Mont-Dauphin, d'Embrun, de Savines, de Chorges, de La Bâtie-neuve des cantons d'Orcières et de Saint-Bonnet. Du Mont-Bayard cette branche se relevant se partage bientôt en deux; l'une vers le sud-

ouest forme la montagne de Gap, qui a au revers la vallée de Chaudun; et l'autre vers le nord-ouest se subdivise encore : la première, continuant sa direction, est appelée Farau, et sépare le Dévolui du Champsaur, et la dernière, se dirigeant vers le sud-ouest, se lie au Mont-Aurouse par le col de Rabou ; et par le col du Festre, le Mont-Aurouse se joint aux crêtes inaccessibles qui s'élèvent entre le Dévolui et le département de la Drôme.

La troisième branche, montant au nord, a d'abord un rameau qui, descendant au midi par le col de l'Échauda, vient séparer la vallée du Monêtier de la Vallouise; se prolongeant ensuite au-dessus du Lautaret, elle quitte sa direction septentrionale par deux embranchemens, dont l'un va au couchant, entre le canton de la Grave et celui de Saint-Jean-de-Maurienne (département du Mont-Blanc), et l'autre, courant au levant, se partage en deux à la Pouissonnière (nom d'une crête entre le haut Monêtier et la Savoie). Celui à droite sépare le val des Prés de la vallée de Monêtier, et celui qui est à gauche, le val des Prés, des vallées de Modane, et de Bardonnêche dans le département du Pô; puis il s'affaisse un peu au Mont-Genèvre d'où, s'exhaussant bientôt, il forme deux chaînes, dont l'une du nord-est au sud-ouest sépare, par Gondran et l'Infernet, la vallée de Servières, de la Vachette et de Briançon; et l'autre, partant du nord-ouest au

sud-est jusqu'au col de la Mait, s'interpose entre la vallée de Servières et le Queyras d'une part, et de l'autre la vallée de Césanne (département du Pô).

Au col de la Mait, cette dernière chaîne se divise en deux : l'une revient au couchant, tourne au sud-ouest et au sud, et sépare le Queyras du Briançonnais proprement dit, et du canton de Mont-Dauphin ; l'autre, allant au sud, revenant au sud-ouest jusqu'au col de Vars, a d'une part le Queyras, de l'autre le Piémont et la commune de Maurin dans les Basses-Alpes.

Du col de Vars, ce cordon se dirige vers le couchant, puis au sud, ensuite au sud-ouest, enfin à l'ouest, et se termine au Mont-Morgon qui finit à Savines, au Saulze et à Ubaye dans les Basses-Alpes, entre l'arrondissement d'Embrun et celui de Barcelonnette.

Mais la nature nous indique une manière plus satisfaisante de tracer la topographie des Hautes-Alpes. Elles peuvent se diviser en cinq bassins : de la Durance, du Guil, du Buëch, de l'Aigues et du Drac.

Bassin de la Durance.

Ce bassin commence au col du Mont-Genèvre, et il quitte le département auprès de Sisteron (Basses-Alpes) ; son étendue est de 130 kilomètres. Il court généralement du nord au sud, depuis le Mont-Genèvre jusqu'à la ville de Mont-

Dauphin, ensuite du nord-est au sud-ouest jusqu'au confluent de l'Ubaye, puis de l'est à l'ouest jusqu'au bourg de Tallard; de là il décline du nord-est au sud-ouest, et enfin il se dirige du nord au sud, jusqu'aux limites des Hautes-Alpes.

Principale rivière de ce bassin et de tout le département, la Durance prend sa source au pied de la montagne de Jouan, sur le col du Mont-Genèvre, à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et une autre de ses branches descend de la chaîne de Gondran, près du col de ce nom. Différence du méridien de Paris, 4° 20' à l'est; latitude 44° 56'.

La Durance partage en deux parties égales l'arrondissement de Briançon, celui d'Embrun, en deux moins égales, dont la plus grande est à sa droite; elle sépare l'arrondissement de Gap du département des Basses-Alpes. Anciennement nommée Dru-ance, à cause de l'abondance de ses eaux ou de la quantité d'arbres, δρῦς, qui ombrageaient ses bords, cette rivière augmente quand la chaleur et la sécheresse commencent à diminuer celles qui coulent dans les pays de plaine; elle n'est jamais plus forte que lorsque le soleil précipite la fonte des neiges annuelles; les glaciers l'entretiennent ensuite jusqu'en automne, temps où arrivent ordinairement de longues pluies.

Dans les temps reculés la Durance ne coulait pas comme aujourd'hui sur une pente qui varie de 2 à 6 millimètres par mètre, relativement aux

plaines et aux défilés qu'elle traverse. Lorsqu'elle était fortement resserrée entre des montagnes, et que des rochers venaient y obstruer son cours, elle formait des lacs et se précipitait en cascades près de l'Abessée, à Saint-Clément, à Lettret, etc. Peu à peu la Durance ayant élargi ses brèches, les eaux de ces vastes bassins et celles qui tombaient des lieux supérieurs délayèrent et entraînèrent dans ce torrent, puis dans le Rhône et la mer, une énorme quantité de terre provenant des plaines qui elles-mêmes se dessinaient alors en amphithéâtre. La Durance, et par suite ses affluens, creusèrent leurs lits. Dans plusieurs endroits, malgré les cailloux et galets qu'elle charrie, elle est descendue de 10 à 15 toises au-dessous de ses rives, sur lesquelles on reconnaît les dépôts qu'elle y avait accumulés depuis des siècles. Les parties cultivées de ces rives recèlent à 2 ou 3 pieds, des couches de gravier mêlées d'un sable pur. Les pierres l'ont-elles trop élevée sur un point, elle s'est rejetée sur un sol inférieur. Nous parlerons des conquêtes qui ont été faites sur la Durance, à la Saulce; nous verrons quel est le mode le plus économique et le plus prompt, adopté par M. Fiard pour l'encaisser et pour rendre à l'agriculture des terrains précieux sur une longueur de 130 kilomètres; voici des détails indiqués par l'habile observateur.

Depuis la source de la Durance jusqu'à l'Argentière, dans une distance de 23,000 mètres, cette rivière court dans les gorges étroites et pro-

fondes des montagnes du Briançonnais, et ses bords n'offrent que peu de terrains cultivables. Mais depuis et compris La Roche jusqu'à Saint-Clément, longueur 16,000 mètres, des plaines considérables qui ont été occupées par la Durance sont cultivées en quelques parties dans des alluvions; la surface à conquérir peut être évaluée à........................ 650,000 t. c.

De Saint-Clément à La Couche on peut gagner sur une longueur de 24,000 mètres les terrains occupés par la Durance et couverts de gravier, formant au moins une surface de........	800,000
De La Couche à Tallard, longueur de 26,000 mètres, surface à conquérir............	600,000
De Tallard au-dessus de Sisteron (Basses-Alpes), longueur 41,000 mètres; il y a à gagner sur la Durance..............	950,000
Total de ce qui reste à conquérir sur la Durance........ pour les Hautes-Alpes.	3,000,000 t. c.
On a évalué que dans les Basses-Alpes on peut enlever à cette rivière................	7,000,000 t. c.
Et dans les Bouches-du-Rhône et Vaucluse................	35,000,000
Total général des terrains à conquérir..................	45,000,000 t. c.

Les alluvions de cette rivière contiennent tantôt l'argile, tantôt le sable, plus souvent un mélange duquel résulte une marne calcaréo-argileuse d'une grande fertilité.

Dans les vallées briançonnaises, les champs sont soignés comme les jardins aux environs de Paris, comme les vignobles de la Côte-d'Or. C'est un terrain meuble, léger, un peu sablonneux et caillouteux, qui produit 12 à 15 pour un; mais à force de travail, d'engrais, d'arrosage, d'assolemens. Ces champs sont si petits, la population est si forte et si laborieuse qu'on n'y voit pas de jachères.

Dans la partie qui traite des usages, nous aurons occasion de donner des détails assez piquans sur ce qui concerne les labours, les semailles et les moissons; le voyageur est surpris de voir des hommes robustes tenant le soc de la charrue ou maniant la pioche avec l'habit français, la culotte courte et le chapeau à trois cornes. On cultive le froment auprès de Briançon et au-dessous; partout, même sur le Mont-Genèvre, viennent l'avoine, l'orge, le seigle, les menus grains, et les épis en sont très beaux. On conduit et on économise admirablement les eaux pour arroser les champs et surtout les prairies, dont plusieurs alternent en sainfoin, fenasse ou fromental, en trèfle, en reygras, etc., où se mêlent naturellement les festuca, les bromus, les dactylis glomerata, le trifolium repens, le medicanolupulina.

La nature du sol, la pureté de l'air, la culture et les irrigations, pressent les plantes et accélèrent leur végétation. Qu'on nous permette ici une courte digression au sujet de la pelouse! Ce vert gazon des Alpes commence à la hauteur des forêts de sapin, c'est-à-dire de 16 à 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer, et jusqu'à 2,400 mètres. Au-delà de ces limites, l'herbe est moins pressée et n'offre pas un aussi beau tapis de verdure; on a passé une certaine température, une humide fraîcheur à peu près constante dans l'atmosphère. Au nord, le gazon descend quelquefois de cent mètres, comme il se relève aussi un peu au midi, mais moins régulièrement. Les plantes qui forment la pelouse sont un peu différentes de celles qui viennent au-dessus ou au-dessous de la zône des prairies *alpines.* Ce sont des graminées, des *festuca rubra*, L.; des *avena*, des *trifolium spadiceum*, *montaneum*, *alpinum*, L.; des *lotus corniculatus*, L.; des véroniques, pédiculaires, astragales, etc. Le terreau qui les nourrit est plus noir, plus léger, plus fin, plus approchant de la terre de bruyère. Les botanistes se sont peu occupés de ce gazon serré et dense, ainsi que de la nature de son sol. On ne craint pas de se tromper en parlant d'après le docteur Villars, dont s'honorent les Hautes-Alpes, et dont la vie que nous reproduirons dans cet ouvrage a excité dans une société savante de Paris d'honorables applaudissemens. Nous devons à ce

naturaliste les détails relatifs aux plantes rares de ce département, et que comprend la note troisième. On a remarqué dans le bassin de la Durance que le satyrcon noir, dont la fleur charme la vue et l'odorat, ne descend pas au-dessous de la hauteur de 2,000 mètres et ne s'élève point jusqu'aux glaciers; levé en motte, il périt à 1,800 mètres. Plusieurs espèccs de saules, tels que l'herbacée des Lapons, sont aussi revêches et sauvages. Pendant les jours de grande sécheresse on recueille sur les feuilles des arbres et particulièrement des mélèzes, la manne de Briançon, espèce de suc congelé, fade, et qui néanmoins plaît au goût; on n'en trouve pas lors des pluies abondantes. Dans ces montagnes il découle beaucoup de résine des arbres verts, et l'on préfère celle du mélèze; on s'en sert pour faire de la poix. Cette térébenthine sèche souvent se brûle en guise d'encens et son odeur est suave.

Le Briançonnais compte 323 canaux arrosant 7,400 hectares. Ils remontent aux treizième et quatorzième siècles, et on les doit en partie aux concessions et aux libéralités des Humberts-Dauphins. Ce pays a 22,000 hectares en pacages communaux et plus d'un millier de ruches. Les abeilles butinant dans les forêts de mélèzes, altèrent par la manne de cet arbre la qualité de leur miel qui est excellent au Villars d'Arène et à Lagrave où ne se trouvent pas des bois de cette essence; là on savoure dans le miel et le suc et le parfum

des fleurs. Le voyageur retrouve dans le lait, les œufs, la viande de ces montagnes l'odeur de leurs plantes aromatiques.

Les vignobles ne commencent qu'à deux myriamètres de Briançon, et ils se prolongent sur les bords de la Durance. Le noyer se montre jusqu'à cette ville qui est à 1,300 mètres au-dessus de la mer. A l'élévation où l'on cesse de cultiver la vigne, on trouve des vergers où les pommiers réussissent. Ils étaient jadis dominés par des forêts qui ne laissaient apercevoir que de distance en distance la cime des rochers.

Dans chaque vallée coule au moins un torrent qui lui donne son nom; à droite sont la Clarée, la Guisanne, la Gyronde, l'Argentière, la Biaisse, le Rabioux, le Réalon, l'Ascension, le Néal, la Fare et l'Adroit, la Blache, la Vence, la Luye, la Rosines et la Déoulle; à gauche la Cervières, le Guil, le Rioupars, le Crévoux, le Vachères, le Boscodon, l'Ubaye et le Chapouze. Nous allons décrire successivement ces vallées.

I. Vallée des sources de la Durance ou du Mont-Genèvre.

Elle part du col du Mont-Genèvre, à la frontière du Piémont, qui commence à la chapelle Saint-Gervais; elle finit à la jonction de la Durance à la Clarée au village des Alberts. A son origine les montagnes sont primitives et très escarpées : leur base est recouverte par des masses de calcaire

compacte. Les eaux de la Durance ont entraîné avec elles le détritus de ces montagnes, et l'on trouve sur le col du Mont-Genèvre et en descendant vers la Vachette, des terrains entièrement formés des attérissemens qu'elles ont déposés; ce sont des sables micacés, mélangés de blocs de granit, de porphyre, de roche de diallage, de mica, et de galets calcaires plus ou moins argileux, qui, décomposés, fournissent une terre maigre, légère, sablonneuse, en partie argilo-calcaire; dans la partie supérieure quelques portions de terrain sont assez bien cultivées, quoiqu'en un pays froid; elles doivent leur fertilité aux détritus des substances végétales lorsque les eaux de la Durance étaient encore retenues au pied du Jouan, et y formaient un lac. Sur la sommité du col existe une couche de tourbe formée de plantes aquatiques et de feuilles de mélèze ou de pin. Ce dépôt tourbeux est marécageux dans quelques endroits, et il a fallu y enterrer une énorme quantité de pierres lorsqu'on y a ouvert la route d'Espagne en Italie; en d'autres endroits, retourné par la charrue et mêlé avec les attérissemens de la Durance, il forme une terre productive. J'ai mangé des asperges et d'autres bons légumes provenant des jardins du Mont-Genèvre.

Avant de quitter cette vallée, n'oublions pas de dire que la Doire prend sa source auprès de la Durance, et qu'elle va tomber dans le Pô, tandis

que celle-ci court vers le Rhône. Voici un proverbe local :

Adieu donc, ma sœur la Durance;
Nous nous séparons sur ce mont :
Toi, tu vas ravager la France,
Je vais féconder le Piémont.

La Durance et la Doire procurent des canaux d'arrosage sur une étendue de plus de trois mille mètres, aux habitans de la commune du Mont-Genèvre. Que de points de vue délicieux offre cette montagne ! on en cherche toujours de nouveaux dans le charme qu'on éprouve. Et voilà que des douaniers sardes vous avertissent que vous n'êtes plus en France où vous vous repliez tristement !

Dans la partie historique nous parlerons du traité d'Utrecht, qui a échangé, contre le Vicariat de Barcelonnette, des vallées dépendant du bailliage de Briançon. Victor Amédée, l'un desplus grands politiques de son temps, mettait au-dessus de toutes les actions de son règne, l'avantage d'avoir ainsi placé une sentinelle sur le Mont-Genèvre. La troisième partie de notre ouvrage s'ouvrira par le récit des événemens qui concernent cette commune bâtie dans le genre suisse, et l'obélisque élevé près des limites du département.

II. Vallée de la Clarée ou de Nevache.

Cette vallée charmante se dirige de l'ouest à l'est, et ensuite du nord au sud, sur une longueur de 20 kilomètres ; sa largeur est d'environ 2 kilomètres. La Clarée prend sa source au col des Rochilles ; longitude est du méridien de Paris 4° 51', latitude 45° 2'. Après un cours de 22,000 mètres, elle se jette dans la Durance, au village des Alberts, à 5 kilomètres au-dessus de Briançon ; et cette rivière, qui n'est encore qu'un ruisseau peu limpide, lui donne son nom ; ce qui a excité les inutiles réclamations de quelques voyageurs. On regarde les truites de la Clarée comme les meilleures des Hautes-Alpes. Sa vallée est circonscrite par de hautes montagnes calcaires. A sa source, on trouve la chaîne primitive qui limite l'arrondissement de Briançon et le pays de la Maurienne en Savoie ; au-dessous sont des terrains intermédiaires, composés de schistes argileux, de cornéum, de traps et de gyps ou chaux sulfatée. Les grandes chaînes de l'une et l'autre rive offrent un calcaire compacte et des argiles compactes et dures. Par les cols des Rochilles et du Vallon, cette vallée communique avec la Savoie ; et par ceux de Thures, de l'Échelle et des Acles, avec le Piémont. La Clarée doit son nom à la pureté de ses eaux, et fournit

des canaux qui arrosent 8,000 mètres d'un territoire assez productif pour nourrir ses habitans : cette rivière conviendrait pour la teinture et pour la fabrication du papier. Sa pente n'est pas fort considérable ; 600 mètres de digues défendent la partie de ses bords qu'elle pourrait dévaster ; on y ferait donc à peu de frais des établissemens utiles. Plampinet a une douzaine de forges où l'on fabrique des peignes à serancer. Le soleil ne se montre qu'aux grands jours de l'année dans la forêt de pins qui touche presque au village, et sur laquelle une ombre noire plane en hiver : cette forêt sert au chauffage de Briançon.

La cascade de l'Heychareyre est assez remarquable. Dans cette vallée les terres cultivées sont argilo-calcaires ; plusieurs ruisseaux y apportent, des vallons supérieurs, un limon gras et mélangé de substances végétales qui proviennent des bois des montagnes voisines. On y cultive le blé, il y a de belles prairies ; la vigne et le noyer n'y réussissent pas.

La commune de Nevache, située dans le fond de la vallée, est dominée par l'Aiguille Noire, montagne haute de 3,200 mètres ; elle a de spacieuses forêts de mélèzes et de sapins, et de plus, au vallon des Acles, une mine de cuivre qui se trouve en filons à la hauteur de 2,046 mètres : c'est elle que probablement on a prise autrefois pour une mine d'or. Les fromages de Nevache, qu'on ap-

pelle *tomes*, sont délicats ; ses hameaux s'étendent sur une ligne, le long de la rivière. Près de là est le pélerinage de Saint-Barthélemy.

Dans la commune du Val-des-Prés, on voit les prairies qui lui ont donné son nom, et de belles maisons bâties par des habitans qui avaient fait hors du département des fortunes assez considérables.

La Clarée dépose dans la Durance des cailloux alpins, des granits, des roches de corne, des pierres calcaires, des quartz, des scholtz, de diverses couleurs. Sur la première de ces rivières, deux ponts en bois ont été remplacés par deux ponts en pierre ; le nivellement du chemin de Briançon à Nevache a été rectifié sur deux points. On trouve deux lacs au col de la Poissonnière dans cette vallée, et deux autres sur les montagnes qui la séparent de la Guisanne.

III. Vallée de la Haute-Durance ou de Briançon.

Du village de la Vachette, la vallée, sur une étendue de 4 kilomètres, est étroite jusqu'à Briançon où elle s'élargit en bassin long d'un myriamètre jusqu'à Saint-Martin de Queyrières. Briançon est à la tête, Villard Saint-Pancrace dans le fond, sur la rive gauche de la Durance, et à droite, sur des hauteurs, Puy-Saint-Pierre et Puy-Saint-André. Cette vallée est arrosée sur une longueur de près de 4,000 mètres.

Assise sur un sol calcaire, peuplée de trois mille ames, Briançon, construite à la moderne, a ses maisons élevées, ses rues alignées et en pente, une belle église et de claires fontaines. Elle est défendue par sept forts dont chacun a vue sur l'une des rampes de la route qui se développe dans une forêt de pins au Mont-Genèvre. Nous aurons occasion de décrire cette place dans le précis historique qui la concerne. Le commerce d'entrepôt et de détail y est assez florissant; les foires y sont très considérables : on y trouve des chapelleries, tanneries, etc. M. Chancel y fabrique de l'eau de lavande estimée.

La craie, dite de Briançon, et qui vient de Fenestrelles, est toujours un objet de commerce, mais elle ne subit aucune préparation dans le pays. On avait entrepris de l'y réduire en poudre au moyen de la pierre lourde ou tournante : cette industrie n'y a pas donné de grands résultats.

On fond des métaux dans un martinet au hameau de Fortville. A celui de Sainte-Catherine, qui est au bas de la rampe par laquelle on monte à Briançon, tous les voyageurs doivent visiter les créations de M. Delphin, commandant de la place. La Durance traverse cette propriété, et il a imaginé de la charger du soin de lui procurer de la terre végétale, en lui associant deux rivières voisines; il lui fait alimenter ses canaux avec une pente calculée pour en recueillir le limon.

Après avoir nettoyé Briançon , le canal de la Guisanne tombe dans le parc de M. Delphin, qui l'y promène et le rend clair et limpide à la Durance. Une troisième rivière, la Cervières, est amenée par lui sur une montagne où il la divise et en forc la moit ié à se précipiter de cent pieds dans un bassin où elle tombe en pluie; l'autre partie coule ou plutôt se glisse sur la pierre qu'elle a polie. Le limon fourni par la Cervières a été porté peu à peu sur les rochers voisins que M. Delphin a plantés. Il y a formé comme de petites digues qui retiennent les terres et les feuilles, et il y fait circuler de petits ruisseaux qui y entretiennent l'humidité et y donnent leur contingent de limon. Tout ce travail a été l'ouvrage de quinze ans; là où l'on ne voyait qu'une montagne desséchée et une carrière abandonnée s'élève maintenant une très belle forêt où sont toutes les espèces d'arbres de l'Europe et beaucoup de celles de l'Amérique. Cette forêt, ces ruisseaux, ces canaux, ces cascades; les jardins, les serres, les rocs qui semblent taillés à pic; les forts de Briançon, qui couronnent des rochers, la riante vallée que la Durance arrose, tout contribue à faire un lieu extrêmement remarquable de la propriété de M. Delphin à qui, sur mon rapport, la Société royale et centrale d'agriculture a décerné, dans sa séance publique du 18 avril 1830, une médaille d'or. Près de Briançon sont plu-

sieurs maisons de campagne fort agréables, entre autres celle de M. Bouchié; près de la rampe, un vaste bâtiment renfermait autrefois la manufacture de cristal de roche de M. Caire Morand; de là sortait le lustre brillant qui a été exposé à Paris: cette fabrique est tombée; le sieur Fine, qui y travaillait, façonne au Villard Saint-Pancrace des bijoux précieux avec le cristal des vallées de la Romanche et de la Gyronde, et avec les variolites roulées par la Durance.

Villard Saint-Pancrace a un vallon attrayant, par lequel on arrive insensiblement aux Ayes, l'une des plus belles montagnes pastorales; au-dessus est le lac de Néal, qui est de peu d'importance, comme tous les autres de cette contrée: on traverse le col pour aller dans le Queyraz. On exploite des houillères au Villard Saint-Pancrace; pendant plusieurs années on y a fabriqué des faux et faucilles. En 1586 une barricade avait été élevée dans cette commune par les habitans d'Oulx; il s'y livra un combat sanglant dans lequel Lesdiguières perdit Saint-Jean, son neveu. Villard Saint-Pancrace avait encore, en 1684, une maison forte qu'on appelait la Tour.

Dans une jolie position, au pied d'une montagne qui l'environne en forme de demi-cercle du côté du nord-est, et à la tête d'une petite plaine, entre le midi et le couchant, Saint-Martin de Queyrières fait valoir des houillères depuis long-

temps; dans son ressort est le pont Roux, construit en pierre et d'une seule arche en 1727, et l'un des meilleurs du pays. Les ponts de la Vignette et du Villaret, sur la Durance, étaient en bois; on les a relevés en pierre. Lorsqu'on monte l'abessée, le clocher isolé de Sainte-Marguerite produit un effet assez piquant.

On aperçoit de très loin celui de Saint-Pierre, sur le sommet d'un rocher. La veille du jour où l'on fête le premier des papes, on se rend en foule à Puy-Saint-Pierre, on y couche sur le foin ou la paille, et le lendemain on assiste à la messe dans la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges; au retour de la procession, on revient pour la danse à Puy-Saint-Pierre, en alliant ainsi le plaisir à la dévotion.

C'est à regret que nous quittons l'intéressante vallée de Besançon; cependant nous n'aurons pas à nous repentir de remonter ici le cours de la Guisanne.

IV. Vallée de la Guisanne ou du Monêtier.

Cette vallée peut le disputer en beautés admirables à celles de la Suisse, et on nous saura gré de la faire connaître.

De Briançon l'on va à Saint-Chaffrey, village dont les maisons sont couvertes, partie en planches, partie en lauzes, espèce de grosse ardoise dont une carrière a été découverte presque au haut de la montagne. Les habitans récoltent beaucoup de blé, ce qui leur avait fait donner le titre de *puissans dans les halles*; quelques-uns tannent le chamois, ou, pendant l'hiver, travaillent le fer et le cuivre. Des frères hospitaliers desservaient, au treizième siècle, dans le hameau du Villard la Madelaine, paroisse de Saint-Chaffrey, un hôpital institué pour les pélerins. L'argent était très rare en 1525, lorsqu'un entrepreneur de Guillestre bâtit l'église de Saint-Chaffrey; il ne demanda pour une partie de ses ouvriers que des alimens, et pour les autres qu'un blanc (12 deniers) par tête, sans nourriture.

Au milieu de la montagne de Prorel, on passe dans les châlets quatre mois de l'année à faire du beurre et des fromages. Au bas, les champs, les prés sont bordés d'arbres que fréquentent les oiseaux auxquels on doit le nom de Chantemerle. Près de ce joli hameau s'élève la montagne des Eduits, où le père Bérard a vu une station des Eduens de Bellovèse. Ce même jésuite amène

Jules-César sur la montagne de Fréjus, qui dépend de la commune dont nous allons parler. Quelles jouissances l'on se procure avec une érudition complaisante!

La Salle a des grains, des fourrages et des prunes recherchées. C'est le pays le plus industrieux du département; les filatures de coton et de laine, les toiles et une papeterie y occupent beaucoup d'ouvriers. On donnait autrefois aux habitans l'épithète de *glorieux*. La Salle est une belle commune; son nom emporte-t-il la même signification que celui de La Salle, donné en Normandie à des manoirs ou maisons assez remarquables? C'est au-dessus de ce village qu'en 1302 on a pris dans la Guisanne un canal qui arrose une partie de son territoire, de celui de Saint-Chaffrey, et qui sert à laver la grande rue de Briançon. La Salle a 6,000 mètres à l'irrigation, et 1,600 de digues sur la Guisanne.

On prétend que cette rivière s'appelait Ance, et qu'un dauphin Gui lui a donné son nom; elle se jette dans la Durance près du hameau de Sainte-Catherine.

Les habitans de La Salle, d'après l'impulsion de leur maire, ont arrêté de venir, par la prestation en nature ou par des dons volontaires, à l'aide de celui qui pour couvrir sa maison veut remplacer le mélèze par l'ardoise.

Le bourg du Monêtier se trouve à un myriamètre de Briançon; il est assez bien bâti et couvert

en lauzes : M. Gurlie y habite une fort belle maison. Sur les montagnes voisines s'étendent des bois de sapins et de mélèzes, de vastes pâturages; on y aperçoit des châlets que l'on déserte au milieu de l'automne : dans la commune, quelques filatures et des usines attestent une active industrie. La population est d'environ 3,000 ames; à peu de frais, elle dessécherait ses marais. Au-dessus du bourg coulent des eaux minérales, tièdes, bonnes pour les embarras gastriques, les obstructions; au-dessous il y en a de thermales, sulfureuses, avec un bâtiment pour les bains et douches, où le thermomètre de Réaumur marque trente-quatre degrés, et où l'on vient pour les paralysies, les fractures, etc., etc. On prétend qu'une inscription trouvée à Suze fait remonter leur établissement à Valens, Valentinien et Gratien. Les Romains ont connu et fréquenté presque toutes les eaux minérales de France. Dans celles du Monêtier, j'ai puisé des forces à la suite d'une chute de voiture, où, retourné par la roue, j'avais eu le corps meurtri et les genoux presque brisés. Ces eaux ont été analysées en 1805 par M. Chancel, chimiste à Briançon, ainsi que celles de la Liche qui sourdent sur le territoire des lacs et hameaux dépendant du Monêtier; qui montrent vingt-deux degrés comme les premières dont il a été question, charrient un oxide de fer, et ne sont guère fréquentées que par les chamois.

Il n'y a pas un amateur des agrémens de la nature qui ne trouve les environs du Monêtier pittoresques au plus haut degré. De la maison des bains, on voit à gauche la ville et les forts de Briançon se dessiner sur plusieurs groupes de montagnes; à droite, s'élever le Lautaret sur la route de Grenoble, et le Galibier qui conduit à Saint-Jean de Maurienne; en face de soi l'on a la Guisanne serpentant à travers les prairies où sont çà et là des bouquets de bois; au-dessus de son lit, au milieu de belles forêts de mélèzes, des châlets couronnent des éminences; l'horizon se termine par des glaciers. J'allai à cheval jusqu'aux neiges, après avoir laissé à gauche un bois dont les arbres rares, rachitiques et penchés, attestaient la violence des effets de la tourmente. A une grande distance au-dessous de moi, une croûte épaisse de nuages cachait aux habitans de la vallée le soleil qui resplendissait sur ma tête. Je m'aventurai sans guide au quartier des Arcines, à neuf mille pieds au-dessus du niveau de la Méditerranée. Je gravissais lentement sur la mer de glace, couverte d'un sable granitique micacé, débris de rochers et qui glissait sous mes pieds; j'avais négligé de les armer avec des raquettes; je me trouvai à chaque instant entre des cavités étroites et très profondes, qu'il fallait tourner ou franchir d'un saut qui n'est pas sans danger. Toutes les fois que des masses de pierres, se détachant des rocs supérieurs, roulaient dans une

gorge que l'on nomme Chemin du glacier, je sentais la masse entière frémir sous mes pas ; et près de moi se formaient de nouveaux précipices. Je redescendis avec de longs détours et des peines infinies ; j'arrivai enfin au col du Lautaret.

On n'aborde plus aussi facilement ce glacier ; il vaut mieux visiter celui qui est en face du hameau du Casset, quoique la partie qui descendait presque jusqu'à la prairie soit recouverte maintenant de gravier et de grosses pierres, et qu'on doive redouter des cavités profondes où pourtant en été, dès que la neige est fondue, se mettent hardiment les bergères qui de là veillent sur leurs brebis. En montant vers le glacier du Casset, on trouve un pont sous lequel passent les eaux des Arcines ; on est entouré de ruisseaux et de bosquets de mélèzes.

Au pied de la montagne du Lautaret, l'hospice de la Madelaine, confié à la surveillance d'une commission administrative, rapporte de 4 à 600 fr. qu'on distribue aux pauvres du Monêtier après avoir subvenu à l'entretien de la maison et des bâtimens d'exploitation ; les baux imposent au fermier l'obligation de donner gratuitement aux pauvres voyageurs un peu de soupe et un asile à la grange ou à l'écurie, suivant la saison. Cette obligation deviendra plus dispendieuse par l'accroissement de leur nombre, si les communes qui se trouvent sur la petite route de Briançon à Grenoble réussissent à la faire terminer par le

gouvernement, au moyen des grands sacrifices qu'en ce moment elles s'imposent.

Le Lautaret appartient à la description de la vallée de la Romanche, qui fait partie du bassin du Drac où ce torrent se jette dans le département de l'Isère; mais comme elle a les relations les plus intimes avec celle de la Guisanne, nous allons ici la décrire afin que le lecteur ne soit pas forcé d'y revenir.

V. Vallée de la Romanche ou de La Grave.

Les sources de la Romanche sont sous les glaciers d'Arcines, du Villard-d'Arêne et de la Grave au sud, et sous la chaîne des trois Ellions, qui, au nord, sépare la Maurienne (Savoie) de l'Oysans (Isère); aux premières, on remarque un terrain primitif composé de granit et de roches quartzeuses ou micacées qui ont formé dans leur bassin un sol sablonneux, léger, mais froid par son exposition au nord. Les secondes sortent d'une chaîne primitive, entièrement recouverte de masses calcaires et d'argiles glaiseuses ou schisteuses, lesquelles, mêlées avec le détritus des montagnes primordiales, composent un sol gras et fertile sans être compact. Du terrain primitif, la Romanche passe dans le calcaire de La Grave, puis elle occupe presque entièrement la combe de Malaval qui est primitive. Les terrains secondaires qu'elle traverse étaient d'anciens lacs du pays granitique,

qui, desséchés, ont mis au jour le calcaire jadis déposé par les grands courans qui avaient produit ces lacs. Après un cours de six mille mètres, de l'est à l'ouest, la Romanche entre dans le département de l'Isère où elle se jette dans le Drac, sous Vizille ; elle y roule des fragmens de cristaux de roche que lui ont apportés les torrens secondaires qui s'échappent des montagnes. On trouve le granit gris et la roche micacée blanche aux glaciers de La Grave, le rose et la micacée grise à ceux du Villard-d'Arêne, de la houille sèche à la Madelaine, des tourbières sur le Lautaret, comme il y en a à Chorges, Saint-Crépin, le Monêtier, la Salle, Briançon, la Bâtie-Neuve, le Queyras, etc. On devrait profiter davantage de ce combustible dans les Hautes-Alpes où l'on a tant d'intérêt à ménager les bois. Dans les schistes argileux de la Romanche sont des bancs d'ardoise, de même qu'aux vallées de la Durance, de la Guisanne, de la Gyronde, du Rabioux, de la Vence, de la Luye, du Buëch, du Drac, etc. Il serait utile d'exploiter le plus grand nombre possible d'ardoisières dans ce département, et l'autorité publique agira avec prévoyance si elle en facilite les accès. Ces observations s'appliquent aux grandes masses de chaux sulfatée (plâtre) qu'on rencontre à La Grave, ainsi que dans plusieurs lieux des Hautes-Alpes ; on pourrait, avec quelques préparations, l'employer en qualité d'engrais.

On contemple avec effroi dans la combe de Malaval, si resserrée entre des rochers perpendiculaires, les habitans de La Grave qui y sont suspendus, leur arrachant le plomb qui se vend aux fonderies d'Allemont (Isère). Les sources très volumineuses de la Romanche sont ornées de 85 espèces de plantes (dont quelques-unes particulières à la contrée) ; elles ont été reconnues par le docteur Rome, élève de Villars et inspecteur des eaux du Monêtier.

La Grave et Villard-d'Arêne ont les constructions rurales que nous observerons à Saint-Véran; M. Faure de Briançon a remarqué en outre que, par l'appréhension du feu et par suite d'un usage des hautes contrées de la Savoie, chaque propriétaire y possède, à part du logis principal, une cabane en bois, qui renferme le linge, les vêtemens et les grains de la famille.

Dans la vallée de la Romanche on ne s'est point assez adonné à la construction des digues ni peut-être à l'arrosage; c'est un appel à faire à l'intelligence de ses habitans. Cette vallée, en forme de demi-cercle évasé, est traversée par la route de Grenoble au Mont-Genèvre, dite petite route, sur laquelle on a établi quatre cantonniers, exécuté quelques ponceaux et aqueducs, et dans une longueur de plus de 80 mètres un roctage aux ardoisières, lieu dit les Pièces de Rambaud, l'un des plus mauvais pas du chemin. Les deux communes qui forment un canton, une justice de

paix, sont adossées à une pente extrêmement rapide; elles dépendaient autrefois du Graisivaudan et passaient pour être si dépourvues de denrées que les étapiers refusaient d'y faire le service des militaires en marche, et que les communautés avaient été obligées de se charger de ce soin.

Villard-d'Arêne récolte peu de grains; elle cherche à rétablir une forêt de sapins, son unique espérance en cas d'incendie. Sa montagne pastorale du Lautaret, où J.-J. Rousseau est venu herboriser, peut passer pour la plus belle des Hautes-Alpes; on y compte 1500 espèces de plantes et de fleurs que j'ai vues pointiller sous la neige qui se fondait. A quatre myriamètres de Briançon, La Grave a peu de champs, mais de beaux pâturages, une forêt de sapins, réservée comme celle de l'autre commune. A l'extrémité de son territoire et au débouché de l'horrible gorge de Malaval est l'hospice de Loche, entouré de prairies et de vergers auprès du Rif-Tors, torrent qui sert de limite aux Hautes-Alpes et à l'Isère. Cet hospice et celui de Lautaret, sur le territoire du Villard-d'Arêne, surveillés par des commissions administratives, ont des fermiers dont le produit des baux suffit à peine à l'entretien des bâtimens; ne pourrait-on faire mieux pour l'humanité?

Je dormais paisiblement à La Grave, après une course fatigante dans ces montagnes dont le soleil commençait à dorer la cime, un bruit épou-

vantable me réveille en sursaut: on eût dit qu'on arrachait les entrailles de la terre; je cours à ma croisée et j'aperçois une avalanche qui, précédée d'une poussière neigeuse, roulait en bondissant jusque dans un abîme où elle disparut. Peu après un ecclésiastique descendit du hameau de Paris, bien singulièrement nommé, car il ressemble à l'aire d'un aigle assis sur une hauteur isolée; ce prêtre m'aborda et me dit : « Qu'ai-je fait à mon évêque pour m'envoyer dans un pays que monseigneur assure être fort bon et que je trouverai affreux? Rien ne me manque à Paris; mes paroissiens sont pauvres, mais ils me paient en fourrages; j'ai une bonne étable où dans mon lit, élevé sur une soupente, j'éprouve une douce chaleur; deux vaches me donnent le lait, le beurre, le fromage, et, au moyen de leur fiente séchée au soleil, le combustible nécessaire à la préparation de ma nourriture; la laine de mon bétail blanc étant filée par ma gouvernante suffit pour me vêtir; obtenez-moi de rester à Paris, je prierai Dieu pour vous, tous les jours que sa bonté me laissera. » On pense bien que cette *faveur* me fut accordée, et le brave homme me bénit. Mais ce trait appartiendrait mieux à la partie des usages; reprenant la description topographique, remontons la Romanche et la Guisanne pour rentrer dans le bassin de la Durance, et, à gauche, dans la vallée de Cervières.

VI. Vallée de Cervières.

La Cervières, dont le cours a 24,000 mètres, se dirige de l'est à l'ouest; sa principale source est dans le vallon du Bourget. D'un côté s'étendent de vastes pâturages qui recouvrent des pentes calcaires; de l'autre le vallon est exposé au nord et présente un aspect sauvage, dont les sommités nues et déchirées profondément laissent voir la constitution de la montagne, composée de granits, de porphyres verts, de diallage noir, de traps primitifs et de roches variolites. Ces porphyres étaient connus par les Romains, et l'on en voit des fragmens employés dans leurs constructions. Les roches variolites sont disposées en bancs épais, dont les eaux pluviales et les ravins détachent des fragmens qu'on retrouve dans la Durance; leur densité, leur dureté, leurs couleurs variées, les font rechercher pour des tables, des colonnes, des vases et des bijoux.

Au pied de ces masses primordiales on trouve des terrains intermédiaires. Le sol du vallon du Bourget est un mélange de terrains primitifs et de roches intermédiaires ou calcaires. Trop élevé dans un climat froid et recouvert de neiges pendant plus d'un tiers de l'année, il n'a que de faibles cultures. On y trouve un petit lac appelé des *Cordes*.

La belle montagne du Bourget a un myriamètre d'étendue. On y voit plus de 150 maisons réunies de distance en distance en forme de villages, et habitées de juillet en octobre, non-seulement par les gens de Cervières, mais par ceux du pont de ce nom et de Font-Christiane (hameaux de Briançon). C'est dans ces châlets qu'on fabrique du fromage renommé ; le cervières est une espèce de sassenage. A gauche de la montagne sont des prés fertiles, à droite des mélèzes qui s'éclaircissent de jour en jour. Du Bourget on va dans le bassin du Guil par le col de Malrif et par celui de Gondran, sur le Mont-Genèvre et en Piémont.

La seconde source de la Cervières est le ruisseau de Bleton, séparé de celui du Bourget par des montagnes escarpées. Son bassin plus resserré, d'ailleurs exposé au nord et beaucoup plus froid, a son encaissement formé par des chaînes granitiques. Les deux ruisseaux se réunissent au village de Cervières ou Servières, à 6 kilomètres de Briançon ; la vallée s'élargit. On trouve quelques plateaux bien cultivés, composés de terre argileuse mélangée de galets primitifs et d'un sable fertile qui provient de leur décomposition. Au-dessous du village de Cervières le calcaire reparaît. Son altération spontanée et les argiles rouges et creuses qu'il contient se mêlent aux sables du torrent et forment des dépôts précieux qui constituent le sol de la Durance au-dessous de Brian-

çon. On y trouve des mines de houille et quatre pontceaux fort dangereux; le chemin a été porté sur la rive droite du torrent.

VII. Vallée de Gyronde ou de Vallouise.

Le ruisseau nommé le Gy a sa source au nord, vers les glaciers de La Grave et des Arcines; il est dans les granits, et passe ensuite dans des terrains intermédiaires et calcaires, recouverts de riehes pâturages. Le ruisseau nommé la Ronde sort également des granits, au sud, entre les montagnes de l'Alp-Martin et des glaciers du Gros-Chaudon ou col de Sayse; il arrose des pâturages et des terres cultivées, jusqu'à sa réunion au Gy, sous le village de Vallouise, où ces deux ruisseaux forment la Gyronde. Le premier traverse le vallon d'Alfred; le second, de Beauvoisin; la Gyronde, celui de Vallouise. Les trois vallons composent la totalité de la vallée; elle paraît être le bassin d'un lac immense qui couvrait autrefois toute cette étendue de pays; l'écoulement de ses eaux s'est fait par la gorge des Vigneaux. La Gyronde, que bordent des massifs plus ou moins touffus, de bouleaux, d'aunes et de peupliers, dans son cours de plus de 3,500 mètres, offre un terrain formé des qualités diverses qui résultent de la décomposition des granits et du calcaire, unis à des argiles. Dans quelques parties de la vallée on a un limon, dans d'autres un sol sablonneux,

plus souvent ces deux espèces mélangées ensemble et altérées par des galets et des cailloux.

On trouve dans cette vallée le traps violet, la roche micacée verte, qui contient souvent des grenats, le granit vert et le granit rose, dont les blocs pourraient fournir des obélisques et des colonnes de plus de 50 mètres de hauteur. Une portion de cette vallée est très froide et d'une faible culture; généralement elle est néanmoins très productive en grains et en légumes. Depuis la révolution de 1789 la commune de Vallouise a été divisée en quatre; savoir : Puy-près, Pisse, les Vigneaux et Vallouise. Dans cette dernière on voit le mélèze, le noyer et la vigne, pêle-mêle ou très voisins, et au-dessus d'eux de vastes prairies et des forêts. Répétons ici que dans la chaîne de montagnes qu'on peut regarder comme l'axe des Alpes méridionales, et entre lesquelles le Pelvoux a 4,300 mètres au-dessus de la mer, s'étendent des glaciers énormes qu'aucun naturaliste n'a visités. Sur quel fondement Aymard de Falcos et le président de Boissieux ont-ils avancé que dans cette vallée l'abondance des eaux du Barberon annonçait une année fertile? Ce qui est plus certain, c'est que l'entrée de la Vallouise développe un paysage charmant, et peut-être le plus varié des Hautes-Alpes.

Au-dessus du village de Puy-près est le lac *du Monde*. On assure que la gelée n'a aucune prise sur lui; à peine a-t-il 45 mètres de circuit, et il

fournit un volume d'eau considérable sur lequel la sécheresse et les pluies n'exercent aucune influence marquée. On fabrique à Puy-près beaucoup de toiles; en 1806 on y en a vendu 10,000 mètres.

On aperçoit de la grande route, dans le ressort des Vigneaux, sur la pointe de la montagne, des vignes dont les ceps sont très bas, et au milieu desquels sont des bâtimens plats; l'un deux est adossé à un rocher pour le mettre à l'abri des vents.

De Vallouise on va dans les vallées de la Guisanne et de Réallon; par le col de Beauvoisin on arrive en neuf heures à Saint-Bonnet qui, par la grande route, en est à 15 lieues, et si on laisse à droite la montagne de l'Ours, un chemin mène dans la vallée de la Sevraisse (18 lieues de route). Les habitans de la Vallouise ont beaucoup travaillé à celui qui débouche sur la Durance, et qui a été récemment ouvert et rectifié, de manière à laisser arriver les charrettes à Ville-Vallouise. Le chemin de la traverse a été rectifié et élargi. On a reconstruit sur la Gyronde deux ponts, l'un en bois, l'autre en pierre, et le pont de Gaumont de la Durance. C'est un des services rendus par M. Viel, ancien sous-préfet de Briançon.

La vallée a 200 mètres de digues et 21,000 mètres à l'arrosage.

VIII. Vallée de l'Argentière.

Elle commence au col de l'Alp-Martin, où l'Argentière prend sa source. Cette rivière, qu'on nomme aussi l'Alp-Martin, se dirige de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est; son cours est de 7,000 mètres, dans un bassin étroit, escarpé et très froid. A sa partie supérieure, l'Argentière est encaissée dans des granits, et ensuite dans des roches intermédiaires argilo-schisteuses, décomposées, qui ne forment qu'un sol maigre en pâturages et d'une faible culture. La vallée finit à l'embouchure de la rivière dans la Durance, sous le château de l'Argentière; elle doit son nom aux mines d'argent et de plomb qui sont sur son territoire. Elle n'a que la commune de l'Argentière qui arrose 400 mètres de son territoire. De là par le col des Cavales on se rend à Champoléon, vallée du Drac inférieur, excursion précieuse pour les botanistes. L'Argentière ainsi nommée à cause de ses mines, s'appelait autrefois ville d'Urgon. Sa forêt a fourni quantité de mélèzes pour la construction des forts de Briançon, des ponts de Mont-Dauphin, Saint-Clément, Embrun, etc. L'Alp-Martin a de belles ardoisières. A gauche de la poste de l'abessée basse, on voit jaillir des flancs de la montagne une source où viennent boire les chamois; à droite sort de l'Alp-Martin une source salpêtrée bien chère à leurs troupeaux, et qui se

nomme la Liche, comme celle qui est au-dessus du Monêtier. A cette poste on m'a donné une racine d'angélique, l'une des quatre plantes les plus odoriférantes des Alpes; celle qui croît sur les rochers conserve presque toujours son parfum.

Au temps des croisades il y avait une maladrerie à l'Argentière.

IX. Vallons de l'Ascension, de Néal, de la Fare et de l'Adroit.

Ils sont traversés par des ruisseaux descendant de la chaîne qui se montre sur la rive gauche de la Durance. Cette chaîne est formée de calcaire très compact. On y trouve peu d'argile, et dans quelques parties l'on voit des roches talcqueuses et stéateuses. Ces vallons sont très élevés et boisés en plusieurs parties; mais ils n'offrent généralement que des pâturages entre des rochers escarpés à pic, et souvent en surplomb. Quelques ruisseaux de ces vallons charrient beaucoup de substances calcaires qui viennent se mélanger avec les divers dépôts des eaux de la Durance. Les lacs de Néal et de l'Ascension sont dans les vallons ainsi nommés.

X. Vallée de Biaisse ou de Freissinières.

Elle commence au col de Freissinières et se réunit à la vallée de la Durance, à cent mètres perpendiculaires au-dessus de l'ancienne Rame.

Lorsque cette ville existait, la Durance côtoyait les montagnes opposées, comme on peut en juger par l'inspection des lieux, par les délaissés et par un rocher que les eaux ont évidemment creusé ; mais les deux torrens de la Roche et deux de Saint-Crépin la poussèrent de l'autre côté ; elle s'empara peu à peu du territoire de Rame, et les habitans furent obligés, comme nous le verrons dans le précis historique, de chercher d'autres asiles. Se dirigeant de l'ouest à l'est, la vallée longue de 17 kilomètres est arrosée par la rivière de Biaisse, qui a ses sources entre les cols du Loup et de Prèles sous la pointe Lazarine, dans des montagnes primitives dont les bases sont recouvertes de calcaire. Cette vallée a un sol sablonneux et argileux, mélangé de calcaire. La combinaison de ces substances offre dans quelques endroits un terrain fertile ; mais les montagnes de la rive droite sont si élevées et si froides qu'elles nuisent à la culture. La vallée commence par une plaine de quatre kilomètres que suit une pente douce, terminée par une pente rapide. Sa commune est Freissinières, lieu anciennement fréquenté par les Sarrasins ; Dormilhouse, qui en dépend et que les Lombards ont fondé, est comme perché sur un rocher de 200 mètres d'élévation perpendiculaire. On trouve de l'or près de Freissinières ; elle exploiterait une mine plus riche en augmentant son arrosage qui n'est que de 300 mètres, et ses digues que de 400.

Pallon était un mandement renfermant les paroisses de Freissinières, Chancella et la Roche; les co-seigneurs y avaient une tour située sur une montagne inhabitable. Le hameau de Pallon se trouve sur la Biaisse; là on monte à un plateau où Catinat assit son camp. Les rochers ont conservé le nom de ses fortifications *Cité Villevieille*, *la Citadelle*, *le Château*, *l'Éguille*, etc.; 10 à 12,000 hommes peuvent camper sur le plateau de Pallon.

XI. Vallée de Mont-Dauphin ou du Confluent.

Resserrée par le rapprochement des montagnes, au sortir de l'Argentière, la Durance entre dans une vallée d'environ quinze kilomètres de longueur, jusques au-dessus de Saint-Clément; son cours est du nord au sud. A droite de cette rivière, 1° Champcella est située entre deux montagnes, et cachée par de petits coteaux sur lesquels s'étend son territoire, et d'où lui est venu son nom. Elle a un lac appelé lac trouble, à cause de la saleté des eaux; le sol de Champcella, aride et sec, ne produit que du seigle, de l'orge, de l'avoine et des vignes de qualité inférieure; on y a 1,400 mètres à l'irrigation. Quand on passe sur la route, l'église neuve de Champcella ou Chancella, entourée de prairies et de vergers, est d'un effet agréable; 2° Réotier, qui arrose 800 mètres, a les mêmes productions; elle est sur un rocher

fort élevé et d'une pente très rapide vers la Durance. A gauche de cette rivière on trouve 1° la Roche qui forme les limites des arrondissemens de Briançon et d'Embrun; les autres communes de cette vallée appartiennent au dernier. La Roche doit son nom aux rochers nus contre lesquels le village a été adossé; sa plaine n'a pas une grande largeur; au levant est un lac où l'on pêche des carpes; on a reconstruit à la Roche le pont des Traverses sur la Durance; le village, avant le quatorzième siècle, ne formait qu'une communauté avec Champcella et Freissinières qui sont sur l'autre rive. 2° Saint-Crépin, lieu d'étape, possède un territoire grand, assez fertile, mais entrecoupé de beaucoup de torrens; il a 400 mètres de digues, 1,200 à l'arrosage; on exploite une houillère à son hameau de Chantelouve; les ruines des châteaux de quelques seigneurs apparaissent encore sur un rocher du côté de la Durance. 3° Eygliers, dont le chef-lieu s'appelle le Quartier du Roi, est presque à la sommité de la montagne qui domine Mont-Dauphin, dont les fortifications et les bâtimens publics ont été construits avec le marbre rouge de ses carrières; Eygliers a 300 mètres de digues et 600 à l'arrosage; l'ouverture d'un canal d'irrigation lui serait très utile. Le monastère de Notre-Dame de Chalmes, connu par des actes du douzième siècle, n'existe plus dans ces lieux. 4° Mont-Dauphin, dont les fortifications ont été commencées par Vauban, en 1694, sur un roc

élevé d'où elle commande à quatre vallées, au confluent de la Durance et du Guil, est regardée comme une des clés de la France du côté de l'Italie; elle peut contenir dix bataillons. Cette place n'a été érigée en ville que l'an 1753, où on l'unit à la paroisse d'Eygliers pour ne former qu'une communauté dont le premier consul devait être de Mont-Dauphin. Pendant vingt ans on l'a appelé Mont-Lion. M. de la Coche y a fait un escalier soutenant avec hardiesse les casemates qui menaçaient ruine, et procurant en même temps une communication du terre-plein de la place avec la bordure de ces casemates. On doit à M. Massillon, capitaine du génie et petit-neveu du célèbre prédicateur, de beaux greniers couverts par une charpente à la Philibert-Delorme, et où la troupe peut se réunir commodément pour manœuvrer pendant les mauvais temps; le colonel Vainsal, dans le manége de Chambières de Metz, a modifié ce système en y employant de plus grosses pièces de bois. La Société royale et centrale d'agriculture de France a mentionné honorablement, en 1830, M. Massillon pour 4,000 ormes qu'il a plantés sur le terre-plein de Mont-Dauphin, et dont la végétation est vigoureuse. La ville n'a d'autre étendue que celle qui est comprise dans l'enceinte de ses murs et de deux rues qui forment la croix; sa population ne s'élève pas au-dessus de 400 ames qui étaient exempts de la taille. Tout ce pays a des noyers superbes; le plus beau se

voit lorsqu'on monte vers la place et peut être désigné comme leur roi. Le plateau se nommait autrefois Mille-Vents (*mille auræ*). Qui désire contempler un orage dans toute sa fureur doit venir à Mont-Dauphin entendre le tonnerre écrasant la nue, tombant sur les roches, roulant dans tous les échos; les vents qui mugissent et semblent vouloir détruire la nature; les faix d'eau qui couvrent les rues, le terre-plein, l'esplanade, enflent la Durance et le Guil; ces deux torrens alors envahissent toutes les plaines et entraînent avec fracas les chaumières et les arbres dont ils sèment les débris. Il règne à Mont-Dauphin un vent périodique journalier et des fièvres intermittentes assez rebelles, dues à des eaux croupissantes et marécageuses, au septentrion, entre Saint-Crépin et Saint-Clément. A trente pas de la route, et à deux kilomètres ouest-nord-ouest de la place, quatre sources alimentent les eaux minérales, gazeuses et ferrugineuses du plan de Phazi, qui coulent, du midi au nord, dans des canaux anciennement creusés; la dernière tombait dans deux bassins elliptiques et découverts, où l'on prenait les bains, et où le thermomètre de Réaumur marquait 23 degrés; depuis lors, on y a pratiqué un bâtiment, à l'extérieur duquel est sculpté un dauphin. Les eaux de la source du milieu se boivent dans une maison voisine. Les eaux du plan de Phazi, qui sont purgatives, apéritives, et qui guérissent les obstructions, la chlorose, etc., ont été analysées succes-

sivement par feu Charmeil et feu Nicolas, et par MM. Fodéré et Farnaud jeune. Le premier, qui a été chirurgien-major de Mont-Dauphin, a laissé de ses talens, de ses généreux services, les souvenirs du cœur, qui se perpétueront de père en fils dans ces vallées; souvenirs dont il m'a été doux de lui faire part, et qui, pour un homme absent et dont on ignore l'existence, les occupations, a plus de prix que les éloges consacrés par la presse, par le burin ou sur le marbre.

XII. Vallée du Guil ou du Queyraz.

Son étendue nous ayant engagé à la mettre au rang des bassins, elle va occuper une section particulière. Nous reprendrons ensuite le bassin de la Durance.

Bassin du Guil ou du Queyraz.

Ce bassin commence au pied du Mont-Viso et se réunit à celui de la Durance, sous Mont-Dauphin; sa longueur est de 52 kilomètres. Le Guil, rivière impétueuse, dont la direction est très variée, change et se contourne au pied de plusieurs grandes chaînes qui renferment diverses vallées. Il prend ses sources près du célèbre passage souterrain qui se voit entre le Mont-Crisso au nord, et le Viso au sud; longitude, est du méridien de Paris, 4° 39'; latitude, 44° 39'; au-dessus du niveau de la mer, 2.500 mètres. Au revers du

Mont-Viso, le Pô a son origine ; et tandis qu'il va arroser les plaines riantes de l'Italie, le Guil court dans un pays sévère, où sa pente énorme, qui est de 1,700 mètres, ne permettra jamais de le rendre navigable ; on y flotte des pièces de bois. La sommité du bassin est de formation primordiale, et composée de roches granitiques, feld-spathiques, d'amphiboles, de diallage, de traps et de roches intermédiaires qui sont recouvertes par des brèches ou agrégats à fragmens primitifs, par des traps secondaires, par des schistes et de la chaux sulfatée. Il forme une gorge profonde et resserrée, dont le terrain, dans quelques parties, est un sable fin, micacé, un peu argilo-calcaire ; dans d'autres, ce sont des argiles assez grasses et fertiles ; le plus communément, un sable argileux, mêlé d'une grande quantité de galets primitifs roulés et plus ou moins volumineux.

Le Queyraz est peuplé d'environ 8,000 habitans, et traversé dans sa plus grande longueur par un chemin assez agréable qui serpente le long du Guil. On y cultive le chanvre, le lin, l'orge, l'avoine, le seigle ; ce dernier grain surtout y vient à une très grande hauteur. Les bestiaux sont la richesse de la contrée ; leurs engrais fertilisent les champs et les prés ; de leur lait on fait du beurre qu'on porte aux marchés d'Embrun et de Briançon (ainsi que les veaux), et on fabrique des fromages qui se vendent dans les Hautes-Alpes et au dehors ; on élève de petits mulets achetés en Poi-

tou. Ces champs, de produits variés, les prairies qui s'étendent jusque sous de vastes forêts de mélèzes qui couronnent les montagnes; sur celles-ci d'immenses pâturages et une foule de plantes rares; quelques villages presque tous épars, des hameaux dont la plupart ne sont habités que pendant la belle saison; des canaux qui, sur des échafaudages soutenus par des quartiers de rocs, au-dessus du Guil, portent la fécondité d'un côté à l'autre du vallon : tel est l'aspect général du Queyraz.

On ne connaît pas l'étymologie du mot *servans*, qui, dans cette vallée, signifie *revenus*, et d'après le nombre desquels on répartissait l'impôt; il y en avait 117 dans le canton, savoir : à Molines, 24 $\frac{1}{4}$; Arvieux, 21 $\frac{3}{4}$; au Château, 19 $\frac{1}{8}$; Abriès, 16 $\frac{1}{8}$; Aiguilles, 13 $\frac{1}{4}$; Saint-Veran, 12 $\frac{1}{4}$; et Ristolas, 9 $\frac{1}{2}$. Aujourd'hui encore, lorsqu'il y a quelquedépense cantonnale, par exemple pour le chemin de la combe qui conduit à Guillestre, la répartition se fait moitié sur la population et moitié sur les servans. Le Queyraz se ramifie en onze vallées; savoir : du Guil, proprement dite; de Ristolas, d'Abriès, d'Aiguilles, de Souliers et de Péas, d'Arvieux, de Molines, de Ceillac, de Rioubel, de Vars et de Monarès.

I. Vallée du Guil, proprement dite.

Sa largeur est de 2 à 3 kilomètres; elle court d'abord du sud-est au nord-ouest, et ensuite du

nord-est au sud-ouest. Elle suit toute la longueur du bassin jusqu'à Mont-Dauphin ; en se dirigeant vers cette ville, dans la combe du Veyer, l'on retrouve les montagnes calcaires qui sont voilées à leur base par d'immenses dépôts de galets primitifs agglutinés, formant des montagnes entières de poudding.

A la partie briançonnaise de la combe du Veyer, on a exécuté dans le roc une rectification de chemin, qui a permis de supprimer deux ponts, et on en a reconstruit deux autres sur le Guil : il faut bien passer par cette combe en venant de Guillestre ou de Mont-Dauphin. C'est une sorte de gouffre, serré entre deux rangs de montagnes où apparaissent des pins et des rochers arides; il est presque entièrement occupé par le Guil. Le hameau du Veyer semble un oasis dans cette Thébaïde; mais en le quittant on est étouffé par les montagnes qui se rapprochent, finissent par se toucher, et obligent le voyageur à marcher sous un rocher qui lui dérobe la vue du ciel. Les pierres qui se détachent et tombent perpendiculairement, surtout dans un temps de pluie, rendent ce détroit extrêmement dangereux. Enfin il s'élargit, les montagnes s'écartent, et l'on aperçoit à gauche le territoire d'Arvieux, et à droite le chemin qui mène aux autres communes du canton.

Au centre de la vallée est Château-Ville-Vieille qui a 4,100 mètres à l'arrosage, et qui est divisé

en deux parties, Ville-Vieille bâtie en bois, et le château qui en est assez éloigné, occupant une éminence dont la forme est celle d'un pain de sucre, et dont le pied est arrosé par le Guil. Ce fort domine le chemin et peut avoir une garnison de 200 hommes; il est au centre de quatre vallées.

Une procédure du 12 juin 1339 donne ainsi la description du Château-Queyraz : « Situé sur la pointe d'un rocher très fort par sa situation, ayant 68 toises de tour et 7 de haut; au-dessus du portail est une grande tour carrée de 19 toises de tour et 8 de haut. Dans l'enceinte du château est une chapelle. » En 1648, le gouverneur de la contrée et forteresse du Queyraz avait 1,800 fr. d'appointemens. Ville-Vieille possède toujours les archives centrales; tous les anciens papiers y sont déposés dans une armoire à huit clés, dont une pour chacun des sept maires et la huitième pour le secrétaire; il faut leur concours afin d'ouvrir la serrure, dont l'écusson porte le nom de la commune. Le loyer de l'appartement des archives est payé, moitié par *servans* et moitié en raison du nombre d'habitans dans chaque commune. Autrefois, par suite des priviléges accordés aux Briançonnais, il y avait au Château-Queyraz un bureau de sel, où, le lundi de chaque semaine, on distribuait aux habitans de la vallée le sel à 6 francs le quart du setier, à peu près 4 sous la livre. Sur une montagne voisine est un camp de Catinat.

On trouve le soufre au hameau de Montbardon, situé dans un endroit montueux au milieu d'une forêt.

Au-dessus de Guillestre, on gravit un tourniquet extrêmement difficile, et l'on passe devant *la maison du roi*, dont le propriétaire, moyennant la remise de ses contributions, s'est obligé à recevoir et à conduire les voyageurs dans les temps de tourmente.

Le bourg de Guillestre, où passait autrefois le Guil (qui en est maintenant éloigné d'un kilomètre), se trouve au débouché de cette vallée. Guillestre a une population de 1,700 ames, des foires de bestiaux, presque aussi considérables que celles de Gap; son territoire produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des légumes, de bons fourrages, un peu de vin; il est bien cultivé, a 1,200 mètres à l'arrosage, et 150 de digues. En construisant de ces ouvrages d'art, on peut gagner sur la Durance une vaste plaine au-dessous de Mont-Dauphin. Guillestre dépend de l'arrondissement d'Embrun. Ses habitans ont de l'industrie. Une forêt, située à une demi-lieue de cette commune, qu'elle protége contre une inondation, s'appelait autrefois sacrée; on la nomme Combe-Chauve, parce que son sommet est dépouillé d'arbres. Sur le haut du plateau de Guillestre, dit *la Chalp au-dessous*, une pierre isolée au milieu des propriétés, large par le haut et pointue par le bas, a 10 pieds de haut sur en-

viron 10 de circonférence ; elle paraît avoir servi à des cérémonies religieuses, et on doit la regarder comme un monument druidique, détaché du corps d'un rocher, nommé Pain de Sucre, qui en est éloigné d'un kilomètre.

II. Vallée de Ristolas ou de Séguré.

Elle commence au col de la Caramagne et se réunit à la vallée du Guil, près du village de Ristolas, en se dirigeant du midi au nord; sa longueur est de dix kilomètres. Elle est arrosée par le ruisseau de Ristolas ou de Séguré. C'est dans cette vallée que le Guil sort du lac de Lestio. Elle est entièrement composée du détritus des montagnes primitives qui la circonscrivent, et dont les roches intermédiaires et le calcaire recouvrent les bases. Les plus remarquables de ces montagnes sont le Mont-Viso, qui aura un article spécial dans cet ouvrage; à sa droite, le col de la Croix où les habitans ont arrangé, sous la direction de M. Chaix, alors leur sous-préfet, le chemin par lequel on va à Pignerol; à sa gauche, le col de l'Agnel, d'où l'on descend à la Chenal et à Château-Dauphin.

Autour de Ristolas, le sol est un mélange fertile, provenant de la décomposition des rochers des montagnes voisines; c'est un sol vierge, qui est souvent renouvelé par l'altération de ces rochers. Il offre des champs, des prairies, des bois

de mélèze et plusieurs lacs. Ristolas a plus de 3,000 mètres de terrain à l'arrosage. Dans cette commune, au seigle moissonné succède la fève de printemps, qu'on récolte d'assez bonne heure pour la remplacer par une céréale d'automne. On ferait bien à Ristolas de défricher un terrain précieux dans la plaine que le Guil a envahie, et où croît le sainfoin indigène. On peut adresser le même conseil à Abriès, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, dès que les anciennes digues seront rétablies et augmentées.

III. Vallée d'Abriès.

Elle a son origine au col de Thures, et se réunit au bourg d'Abriès avec la vallée précédente ; elle va de l'est à l'ouest et au sud ; sa longueur est de huit kilomètres. Elle est arrosée par le ruisseau d'Abriès, qui forme une des sources du Guil, au pied des montagnes qui séparent les Hautes-Alpes du département du Pô. Cette vallée est exposée au midi, mais fort élevée. Le sol y est argilo-calcaire ; on y trouve 6,000 mètres à l'arrosage et 150 mètres de digues. Abriès a 1,800 ames, de belles plantations, des foires et marchés considérables, un assez grand commerce de bestiaux, notamment de brebis ; on y cultive avec soin les abeilles. D'Abriès on va par le vallon des Roux au col de la Nuit, qui mène à Césane en Piémont. Sur le torrent de Bouchier on a refait

le pont des Martins et construit une digue, afin de protéger le bourg.

Je ne puis oublier le plaisir que je ressentis dans cette intéressante commune. Un vieux four attenait à la halle qu'on venait d'y construire, et je m'étonnais qu'on ne l'eût pas démoli. On me répondit que c'était le palladium des libertés locales, et l'on m'apprit qu'il avait bravé les ordonnances et les arrêts, même les visites de la maréchaussée et des gendarmes. Je fis observer que je n'invoquais que l'intérêt du pays et n'employais que les conseils; pendant la nuit on détruisit le four, et dès le matin, lorsque mes chevaux venaient de boire à la rivière, on voulut que les premiers ils foulassent le terrain aplani!

IV. Vallée d'Aiguilles.

Cette vallée commence au col de Malrif, et se réunit à celle du Guil, au-dessous d'Abriès, ayant une longueur de six kilomètres; sa commune est Aiguilles, située sur le ruisseau de ce nom, et au pied d'un coteau où elle est disposée en forme d'amphithéâtre. Aiguilles arrose plus de 600 mètres de terrain; c'est le chef-lieu de canton. Le sexe y est très beau. Depuis Aiguilles jusqu'au fond du bassin du Guil, vers le Piémont, le chemin a été rendu praticable aux petites charrettes, et l'on a reconstruit le pont du Rocher entre Aiguilles et Ville-Vieille. La population est de près de 1,000 individus.

Un procès qui date de 1387 divise les communes d'Abriès et d'Aiguilles; long-temps après cette époque, une sentence arbitrale, confirmée par le tribunal de Briançon et la cour royale de Grenoble, a fixé pour limite, sur la montagne en contestation, une pierre dite *blanchironosus*. Mais est-ce, suivant Abriès, un rocher énorme sur lequel on remarque du bleu, du noir et du rouge? est-ce, d'après Aiguilles, une borne qui se trouve placée dans la limite de ses prétentions? En attendant la fin de cette trop longue difficulté, j'ai pris, dès 1803, des mesures pour la garde de la forêt en litige; et si j'étais resté, en 1809, dans le département, il y avait espérance que mon impartialité reconnue m'aurait valu un de ces arbitrages gratuits, de ces amiables compositiohs au moyen desquelles j'avais été assez heureux pour terminer des procès ruineux entre des communes des Hautes-Alpes.

V. Vallées de Souliers et de Péas.

Souliers et Péas sont deux petites vallées, dirigées du nord au sud, traversées par deux ruisseaux qui viennent des neiges perpétuelles du Bouchier, et qui, après s'être réunis sous le camp de Catinat, se jettent dans le Guil, sous Château-Queyraz. Le sol de ces vallées est un sable fin avec des galets primitifs mélangés de calcaire et d'argilo-schisteux décomposés. Leur longueur

est de 11 kilomètres, et leur direction du nord-ouest au sud-est. On m'y a montré de l'amiante.

VI. Vallée d'Arvieux.

Du Château-Queyraz le Guil descend dans une gorge profonde; à 3 kilomètres, s'ouvre à droite, et du sud-est au nord-ouest, la vallée d'Arvieux, d'environ 2 myriamètres de longueur, jusqu'au col des Ayes, par où elle rejoint la vallée de la haute Durance ou de Briançon. Celle-ci est arrosée par le ruisseau d'Arvieux, qui descend du rocher de l'Aiguillier. Les montagnes qui sont au haut de cette vallée, ont l'origine primordiale. On y trouve des roches pétro-siliceuses, des granits, des traps et des variolites; en descendant vers la commune d'Arvieux, sont les argiles et les calcaires dont la décomposition a formé le sol fécond de cette jolie vallée.

Du côté de Briançon on descend à Arvieux par le col d'Isoard, où le sous-préfet Chaix a fait arranger par les gens du pays le chemin dont M. Viel, l'un de ses successeurs, a amélioré les rampes. On trouve d'abord le village de Brunissard, habité par des protestans. La grande rue d'Arvieux est alignée et assez bien bâtie. Son territoire, qui a 2,000 mètres à l'arrosage, est assez fertile. Il produit du lin; et les bas en laine, tricotés en hiver, y rapportent environ 15,000 fr. On trouvera dans les notes (3) l'ancien réglement

d'Arvieux, qui rappelle celui de 1598. C'est une sorte de monument rural. Chaque village du Queyraz autrefois en possédait un, dont l'exécution était confiée à deux ou trois habitans qu'on changeait toutes les années; dans quelques lieux ces réglemens sont encore suivis : ils appliquent une amende à chaque espèce de délit. Catinat, en 1692, occupa dans le territoire d'Arvieux le camp de Roux, auquel il a donné son nom et qui communique avec celui de Tournoux, par un chemin fait en 1710.

VII. Vallée de Molines.

Elle est composée de trois vallons; savoir : d'Aigue-Blanche, de Saint-Véran et de Molines.

Le vallon d'Aigue-Blanche se réunit à celui de Molines, près du village de ce nom. Sa direction est du sud-sud-est, au nord-nord-ouest, et sa longueur de 11 kilomètres; il est arrosé par le ruisseau d'Aigue-Blanche.

Le vallon de Saint-Véran commence au col du même nom, et se réunit à celui de Molines, près du village de ce nom; sa longueur est de 10 kilomètres, et sa direction du sud-est au nord-ouest. Il est arrosé par le ruisseau de Saint-Véran, dit aussi Aigue-Blanche, qui a sa source au pied du pic de la Nière. Le nom de ces deux torrens provient des terres blanches argileuses qu'ils entraînent avec eux.

Le vallon de Molines commence à la jonction des deux autres, et se réunit à celui du Guil, près de Ville-Vieille. Sa longueur est de cinq kilomètres, et sa direction du sud-est, au nord-ouest. Il est traversé par le ruisseau de Molines que forment les deux Aigues-Blanches. Cette vallée est encaissée dans des montagnes primitives, au pied desquelles sont des agrégats à fragmens primitifs, des roches feld-spathiques décomposées et passées à l'état de pétunze-kaolin, des argiles et des amas de chaux sulfatée; le sol en est léger, fertile, et composé des détritus de ces substances; elle renferme des masses de talc et de pierre ollaire, près du pic de la Nière et au col de Saint-Véran. La Molines reçoit des eaux surchargées de chaux sulfatée par les trois Rious qui descendent des amas de chaux sulfatée et des rocs gypseux sur la rive gauche; ces amas contiennent beaucoup de soufre. La vallée abonde en prés fertiles. Des desséchemens peu dispendieux y assainiraient un terrain marécageux qu'on rendrait à l'agriculture. Ses communes sont Molines et Saint-Véran.

Molines est composé de plusieurs hameaux, au milieu desquels l'église et le presbytère sont isolés dans une plaine près du ruisseau. Au midi sur une montagne on voit le pélerinage de la chapelle Saint-Simon; près de là sort du tuf une fontaine d'eau très limpide. Il y a beaucoup de protestans à Molines.

Saint-Véran, qui se trouve à 2,094 mètres au-

dessus du niveau de la mer, est peut-être la commune la plus élevée de l'Europe; les mélèzes, dit-on, n'y donnèrent aucun signe de végétation en 1696.

Molines et Saint-Véran arrosent chacune 4,000 mètres de terres. De cette vallée on va à Saluces par le col Vieil, et par celui de la Nière à Maurin (Basses-Alpes). Les maisons de Saint-Véran sont rangées sur une ligne droite au travers d'un coteau, et séparées l'une de l'autre, crainte d'incendie. Les grosses pièces de bois qui les forment, grossièrement travaillées, sont entrelacées pour soutenir les solives et les parois; on a bâti en pierres les murs des étables et des cuisines. Molines a le même genre de construction.

Saint-Véran a pris son nom d'un bienheureux évêque de Cavaillon qui, suivant l'histoire du diocèse d'Embrun, avait chassé de la fontaine de Vaucluse un dragon, lequel alla mourir sur une montagne du Queyraz, à la place où le saint fit bâtir une église.

Le 8 septembre 1662, est né à Saint-Véran, et non dans le Lyonnais, quoi qu'en dise l'Encyclopédie, Jacques Aymar qui le premier se servit de la verge de Jacob ou baguette divinatoire, destinée à trouver des sources et fontaines, des trésors, des minéraux, etc. Le paysan du Queyraz prétendit que par elle on découvrirait les criminels, et il poursuivit, en 1692, un assassin, 45 lieues sur terre et 30 lieues sur mer. La baguette est un ra-

meau fourchu qui figure ùn Λ, et de bois vert tel que noisetier, épine blanche, prunier sauvage, ormeau, érable, et au besoin, hêtre, aune ou pommier. On retourne la main droite dans la paume de laquelle on serre légèrement l'extrémité de la branche; on tient l'autre extrémité, de la main gauche; le V renversé doit être horizontal. Passe-t-il au-dessus d'un lieu qui recèle l'objet désiré, la baguette doit d'elle même tourner et s'incliner. On a beaucoup écrit et discuté sur cette verge de Jacob; elle partageait les esprits à la fin du dix-septième siècle, peut-être un peu dans le dix-huitième; aujourd'hui on ne damne point, on se contente de plaisanter ceux qui cherchent à abuser ainsi de la crédulité.

VIII. Vallée de Ceillac.

Elle est composée de trois vallons; savoir : de Cristillon, de Melesen et de Ceillac.

Le vallon de Cristillon commence au col de ce nom; sa longueur est de 10 kilomètres, et sa direction de l'est à l'ouest; il se réunit à la vallée de Ceillac, près de la commune de ce nom; le ruisseau de Cristillon l'arrose.

Le vallon de Melesen a son origine au col du Rouchet. Sa longueur est de 7 kilomètres, et sa direction du nord-nord-est au sud-est; il se réunit à la vallée près de Ceillac. Il est traversé par le ruisseau de Melesen.

Le vallon de Ceillac commence près du village de ce nom, et se termine à la vallée du Guil au-dessus de Guillestre. Sa direction est de l'est à l'ouest, et sa longueur de 6 kilomètres. Il a le torrent de Melesen, formé de la réunion du ruisseau de Cristillon et de celui de Melesen. La vallée de Ceillac est resserrée dans des roches intermédiaires et secondaires. Le sol montre un détritus de roches argileuses et de calcaires, avec un gravier provenant de la décomposition des agrégats à fragmens primitifs.

La seule commune de cette vallée est Ceillac qui dépend de l'arrondissement d'Embrun. Avant 1830 elle ne formait qu'une paroisse et une communauté avec Guillestre. Son réglement de police sera lu avec intérêt (4). Ceillac a des montagnes pastorales et des forêts assez bien peuplées de mélèzes et de sapins, arrose 1,200 mètres, et en a 150 de digues. La configuration du terrain indique qu'il était occupé par un lac, et nous verrons, dans la troisième partie de cet ouvrage, à quelle époque ce lac a été desséché. Au reste, une configuration de ce genre existe en bien des points des Alpes. Un ancien lac s'étendait depuis la Roche-Baron-sous-Queyrières jusqu'aux digues du confluent de la Gironde et de la Durance qui est là profondément encaissée. Plus près encore du lieu que nous décrivons, le bassin de la Roche et de Saint-Crépin formait un lac dont on trouve des vestiges jusqu'au-delà de Saint-Clément. Nous

aurons occasion d'appeler l'attention des géologues sur plusieurs phénomènes de cette espèce.

M. Charmeil, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Mont-Dauphin, disait avoir découvert des laves sur les montagnes de Ceillac. On verra plus bas que Lamanon a cru reconnaître les traces d'anciens volcans au Mont-Aurouse et sur les bords du Drac.

IX. Vallée de Rioubel.

Elle a son origine au lac de l'Étoile, au revers du col ou lac des Neuf-Couleurs, près de celui de Valonnière et se réunit à la vallée du Guil à Guillestre. Sa direction est du sud-est au nord-ouest, et sa longueur, de 15 kilomètres. Elle se trouve dans le calcaire et dans le schiste argileux. Le ruisseau de Ribet ou de Rioubel qui y passe, dépose un limon gras, argilo-calcaire, mais le plus souvent pierreux. Il traverse Guillestre pour se jeter dans le Guil.

X. Vallée de Chagne ou de Vars.

Cette vallée s'ouvre au col de Vars, et se joint à celle du Guil à Guillestre. Sa commune est Vars, située sur une montagne et qui arrose 1,100 mètres avec une dérivation du torrent dit *la Montagne*. Sa longueur est de 15 kil., et sa direction du sud-est au nord-ouest, déclinant un peu vers le méridien.

Traversée par le ruisseau de Vars ou de Chagne, elle est fortement encaissée entre des montagnes intermédiaires et secondaires. Parmi les premières on distingue celle de la Fée, qui sépare cette vallée de celle de Rioubel. Les pâturages du col de Vars sont sur des terres légères, et, dans quelques parties, sur des terres argilo-calcaires; en suivant le cours de la Chagne on trouve des grès micacés, des schistes argileux, de la houille sèche, de la chaux sulfatée, et des tufs dont la décomposition a formé un terrain fertile, mais trop souvent mélangé d'argile.

L'agréable vallée de Vars, qui a une longueur de près d'un myriamètre, par une montée fort douce, aboutit au col de ce nom, très fréquenté pour aller dans l'arrondissement de Barcelonnette. Les montagnes de Vars sont peut-être avec celles du Lautaret les plus belles des Hautes-Alpes; quel tapis de fleurs et de verdure! les coteaux et leurs sommités sont couverts de mélèzes. Par un grand chemin qu'a fait arranger le maréchal Kellermann, on se rend de Vars au camp de Tournoux, renommé dans les Alpes.

XI. Vallée de Monarès ou de Risoul.

Elle est arrosée par le Monarès, qui prend sa source entre le Vars et le Rioupars, et qui se jette dans le Guil, près de Mont-Dauphin, après un cours de 13 kilomètres. On y voit des noyers, des

blés et des légumes, quoiqu'elle soit exposée au nord. L'arrondissement d'Embrun comprend Risoul, ainsi que Ceillac, Vars et Guillestre; le reste des communes des vallées du Guil est de celui de Briançon. Là naquit Auger de Balben, grand-maître de Malte au commencement du douzième siècle, et qui bâtit un château dont les ruines apparaissent encore. Risoul partage avec Guillestre un marais à rendre à l'agriculture par un desséchement qui est facile à raison de la pente. Cette commune arrose 1,200 mètres de son territoire, mais on ne lui connaît pas de digues.

Le Guil, recevant dans son cours les eaux de onze vallées, apporte à la Durance un mélange de terres et de détritus des hautes montagnes primitives, avec les argiles des chaînes secondaires. Ces dépôts, qui se renouvellent tous les ans, forment un sol nouveau, d'autant plus fertile qu'il est naturellement surchargé de parties végétales, entraînées des nombreux pâturages et des forêts de ces montagnes. Le confluent du Guil nous ramène naturellement au bassin de la Durance.

Suite du bassin de la Durance.

XIII. Vallée de Coulaud ou de Saint-Clément.

Cette petite vallée a son origine à quelque distance du col de Terre-Blanche, et se réunit à la vallée de la Durance près de la commune de Saint-Clément; arrosée par le ruisseau de Coulaud,

elle a sa direction du nord-ouest au sud-est. Le sol calcaire, mêlé d'argile et de calcaire, y est productif, parce qu'on y a la facilité de l'arrosage; on a élevé 200 mètres de digues contre le torrent. On passe la Durance sur un beau pont. De l'Argentière à Saint-Clément, sur une longueur de 2 myriamètres, nul obstacle pour l'encaissement de cette rivière; la moitié des pierres y est pour ainsi dire placée, l'autre moitié est à peu de distance. Les bois garantissent l'existence du village de Réotier, situé sur le penchant de la montagne, dans une pente extrêmement rapide; seuls ils empêchent son territoire d'être emporté par les eaux et les avalanches. Le 24 avril 1328, M. de Lactour, seigneur de Réotier, usurpa sur la commune des îles, prés, bois et forêts; mais il fut obligé de se contenter d'un droit de jouissance proportionnel au moyen de 160 turons d'argent (peut-être le sou tournois d'argent) une fois payés, et d'une redevance annuelle de 39 sous 1 denier. Réotier et Saint-Clément, en 1345, partagèrent des montagnes, bois et pâturages, du consentement de l'archevêque, seigneur de la première de ces communes, et du sieur Fuchiniaco, seigneur de la seconde. Le traité, fait par les consuls et approuvé par les conseils généraux respectifs, prit pour principale limite un rocher appelé *Barnaudit*, jusqu'à la cime de Foran, en suivant le cours des eaux pendantes, et depuis la combe Crose, du côté de Saint-Clément; on reconnut

aussi pour limite, lors de la transaction de 1348, une grosse pierre nommée de *Cayrata*.

XIV. Vallée de Rabioux ou de Châteauroux.

Cette vallée commence à un kilomètre au midi du col de Tourette, et se réunit à la vallée de la Durance près du village de Châteauroux, après s'être dirigée du midi au nord, puis de l'ouest à l'est; sa longueur est de 15 kilomètres. Elle est généralement calcaire et argileuse. Dans sa partie froide et escarpée elle n'a guère que des pâturages. Quelques sources arrosent 1,200 mètres de territoire, et, chose étonnante dans les Alpes, Châteauroux n'a pas de digues contre le torrent de Rabioux, dont la pente est très considérable, et qui emporte souvent le pont établi à Châteauroux sur la route de Briançon à Marseille! Cet état de choses appelle la sollicitude de l'administration. Le courant de ces torrens fougueux est déjà bien redoutable; qu'est-ce lorsqu'ils roulent, dans une tempête, des masses énormes de pierres! Malheur aux voitures, aux hommes, aux chevaux qui se trouvent sur leur passage! Au-dessus de la vallée tombe dans la Durance un torrent qui descend de la montague d'Orco, et qu'on appelle *Brama-Fame*.

Châteauroux est une commune considérable; on prétend qu'elle se nommait autrefois *Castrum Rodolphi*, château de Rodolphe, et que le Pont-

Roux, près de Saint-Martin de Queyrières, se disait *Pons Rodulphi*; l'histoire des Hautes-Alpes nous offrira des Rodolphes. Le château-fort a été détruit par Lesdiguières. Le parlement de Grenoble avait autorisé les consuls et douze notables de Châteauroux à y administrer la justice; ils y jugeaient les affaires sommairement et sans frais; les conseillers qui ne se rendaient pas aux convocations étaient condamnés à une amende.

Cette commune a un vignoble très étendu, des montagnes pastorales qu'on afferme aux bergers de Provence, de fort belles ardoisières qui fournissent tout le département et qu'on expédie au dehors; on y avait découvert en 1292 une mine de plomb argentifère qui a été abandonnée.

On a fait une observation météorologique assez singulière. Les nuages qui descendent des hautes montagnes ne dépassent pas un défilé où la Durance est resserrée entre Saint-Clément et Châteauroux. Ce défilé se nomme Serre du Buis. Les nuages qui se forment dans la partie inférieure du département s'y arrêtent aussi, et la commune de Saint-Clément n'éprouve jamais de grêle; celle de la Roche prétend aussi en être exempte.

XV. Vallée de Rioupars ou de Saint-André.

Cette petite vallée a son origine à 8 kilomètres du village de Seguret, près duquel est le lac de ce nom, où l'on pêche des carpes; au-delà de ce

point elle se réunit à la vallée de la Durance.

Le Rioupars, qui l'arrose, vient de la chaîne intermédiaire qui sépare les départemens des Hautes et Basses-Alpes. On y trouve des calcaires compactes dans la partie inférieure ; mais en remontant le cours du Rioupars, qui a 5,000 mètres environ de longueur, sont des roches calcaires talcqueuses et des argiles intermédiaires. La nature de cette vallée, semée de hameaux épars et dont la position ne manque pas d'agrément, est sablonneuse dans quelques parties, et le plus souvent mélangée d'argile, de sable et de fragmens de roches intermédiaires. C'est un sol léger, assez fertile, mais froid et couvert de pâturages, qui a 800 mètres à l'arrosage. La commune de cette vallée est Saint-André.

XVI. Vallée d'Embrun ou de la Durance.

Après avoir reçu le Guil, la Durance avait repris son cours vers le sud-ouest ; peu après les montagnes s'étaient rapprochées ; mais s'éloignant tout à coup à droite, ensuite à gauche, elles forment la vallée d'Embrun. Celle-ci pourrait être regardée comme comprenant à droite de la rivière et à 5 kilomètres Châteauroux, à un myriamètre Embrun, à un myriamètre et demi Puy-Saint-Eusèbe et Puy-Sanières sur la hauteur ; à gauche Saint-André, à 12 kilomètres Saint-Sauveur sur une élévation, à 13 Baratier, à 16 les Crottes. On pourrait

même y joindre Crevoux au levant et les Orres au sud-est d'Embrun, et porter cette vallée jusqu'au Mont-Morgon, en s'avançant sur Savines; mais il vaut mieux répartir ces communes dans les vallées qu'arrosent des torrens particuliers. Nous ne nous occuperons ici que d'Embrun, située, comme Mont-Dauphin, sur un plateau de poudding ou cailloux roulés, agglutinés par un ciment calcaire; elle est entourée de remparts, de bastions et d'un fossé assez profond, défendue du côté de la Durance par un rocher inaccessible, et peut contenir 4 bataillons et 200 chevaux. Cette place, autrefois en première ligne, ne doit plus être regardée que comme d'entrepôt depuis la construction de Mont-Dauphin; elle est d'ailleurs dominée par les montagnes. Embrun, assez bien bâtie, a une belle place d'armes; elle est, comme Briançon, le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal. Sur l'emplacement où se trouvaient le *fortalitium* des dauphins et la citadelle, s'était élevé un couvent de capucins transformé en pavillon pour le commandant, l'état-major et le génie. Dans l'ancien collége et séminaire des Jésuites, j'ai fait établir, en 1804, une maison centrale de détention qui fut la première en France; elle devait contenir 1,200 condamnés, dont le nombre, depuis la restauration, a été réduit d'un tiers par la distraction de quelques départemens qui en envoyaient. Cette institution a rendu de bien grands services à Embrun et aux communes voisines, par

l'argent qu'y ont répandu la garnison, devenue indispensable, les travaux de construction, l'administration, la consommation journalière et l'industrie de la maison; Embrun n'étant pas le siége de la préfecture, que long-temps elle ambitionna, avait besoin de ce dédommagement. Les condamnés obéissent encore au réglement que j'ai rédigé, il y a vingt-neuf ans, après avoir consulté tout ce qu'on avait écrit sur la matière; ils travaillent la laine, le coton, le fil, la bourre de soie, et sciaient, il n'y a pas long-temps, le marbre indigène (5). La position de l'archevêché d'Embrun est admirable, et ce palais pourrait figurer dans les plus grandes villes; on y a placé le tribunal; la sous-préfecture est dans la belle maison de Savines, d'où l'on peut descendre jusqu'au bas du roc. Embrun aura, sous le rapport historique, un article spécial où il sera question de sa cathédrale.

La population de cette ville est de 3,100 ames. On exécute en ce moment un canal en maçonnerie, sur une longueur de 2,000 mètres, pour amener des eaux abondantes dont partie sera destinée à l'usage des habitans, partie à celui de la maison centrale de détention; ce canal aboutit dans Embrun à un réservoir principal, d'où une conduite en fonte, de 420 mètres, sur un diamètre de 3 pouces, arrivera à un réservoir de service pour la distribution des eaux; le long de cette chaîne, quatre regards seront placés de distance

en distance. On ne peut trop encourager l'exécution de semblables travaux : celui-ci coûtera de 30 à 40,000 fr.

Le territoire d'Embrun, qui est très vaste, produit du blé, du seigle, de l'avoine, toutes sortes de fruits, et des vins de médiocre qualité; 1,200 mètres y sont arrosés par quatre canaux et 1,000 défendus par des digues; on a nouvellement reconstruit le pont de la Clapière, sur la Durance. Les environs d'Embrun sont agréables; parmi les maisons de campagne, on peut citer celle de la Roubeyère, qui appartenait au général Vallier La Peyrouse, et qu'habite son neveu M. de Bellegarde, ainsi que celle de Chauvet, où M. le colonel Isoard a créé un jardin et un petit bois dans un endroit aride; près de là son frère Auguste, ancien payeur de la guerre, a fait aussi de belles plantations. Tous les deux, en 1830, ont obtenu, pour ces travaux, doublement utiles sur des terrains en pente, une mention honorable de la Société royale et centrale d'agriculture.

Feu M. Serres, sous-préfet d'Embrun, y a établi une pépinière d'arrondissement et orné d'une avenue les abords de la ville. Nous allons puiser quelques notes dans un mémoire qu'il a composé sur le duvet des chèvres de ces montagnes.

Les chèvres des Hautes-Alpes peuvent être divisées en quatre classes :

1° Race à longs poils, la seule indigène, blanche ou noire, ou chamarée de blanc, noir et gris; poil

grossier, de 15 à 20 centimètres de longueur;

2° Race des pays chauds, introduite par les troupeaux transhumans;

3° Provenant du croisement des deux premières;

4° Accouplement des chamois avec les chèvres dans la saison du rut. On en a plusieurs fois surpris au milieu des chèvres qui vivent en troupeau et restent des mois entiers, même en janvier et sans garde, sur les rochers de certaines communes. En hiver, ces chamois sont abondamment pourvus d'un duvet semblable à celui des chèvres.

Chaque race se perpétue par des accouplemens pris chez elle; mais de chaque race il y a des chèvres avec duvet, d'autres sans duvet: ce qui vient de ce que celles du midi n'en avaient originairement pas, et que dans les croisemens les produits ont tenu ou du père ou de la mère.

Le froid est la cause du développement du duvet dans ces hautes régions; la nourriture y contribue aussi; les chèvres qui habitent des bergeries froides ou bien aérées l'ont plus long et plus fort que celles d'étables chaudes; il prend son accroissement dans le mois qui suit sa première apparition. Celui des Hautes-Alpes n'excède pas 3 centimètres. On pense que les chèvres du Thibet en ont le double en quantité. La chaleur et l'humidité des bergeries où paissent les nôtres, en sortant d'une température fort au-dessous du zéro de glace, le fait tomber ou l'empêche de croître;

il se détache dès avant le premier mois de séjour dans ces étuves, et il se pourrit sur leur corps. Si l'on en croit des paysans, il se cotonne ensuite lorsqu'on les renvoie à l'air, en avril. D'abord on a dégraissé, puis cardé le duvet comme le coton; mais le fil ne résistait pas à la plus légère tension. Sans le dégraisser, il est épluché et mondé de jarres et de tous autres corps étrangers; on le carde avec les doigts en l'écharpissant en tous sens, sans le violenter; il se file ensuite très bien. La dépouille d'une seule chèvre a fourni de quoi faire une petite paire de bas d'enfant.

Les chèvres laitières qu'on ne tire que dans la saison opportune, c'est-à-dire hors du temps de la gestation, donnent, l'une portant l'autre, 15 livres de fromage chacune, à 10 sous la livre. Puissent ces considérations ne pas encourager à la multiplication des chèvres, qui, conduites en troupeaux le long des torrens et dans les bois non défensables (6), finiraient par amener la perte de presque tout le territoire productif des Hautes-Alpes (7).

Les communes de Saint-André et Saint-Sauveur formaient une seule communauté, sous le nom de terre commune ou université, avec la ville d'Embrun et ses hameaux de Chauvet, Caleyère et le Puy-Salon ou Petit-Puy, dits hameaux de l'Adroit, parce qu'ils sont au midi; l'aspect du nord est appelé Ubac ou Tribac dans l'idiome local. Cette ancienne université, Savines, Réalon,

Prunières, Saint-Apollinaire et Puy-Saint-Eusèbe, composant le marquisat ou mandement de Savines et les communes des Orres, des Crottes, de Baratier, de Réotier et de Chorges, ont été attaquées en 1821 par la régie de l'enregistrement, qui prétendait que leurs forêts et montagnes revenaient au domaine. M. Dongois a prouvé par un savant mémoire qu'elles en étaient propriétaires, même avant que les dauphins fussent souverains du pays. La communauté d'Embrun possédait la forêt de Saluces, sur la montagne qui aboutit au territoire de Saint-Clément, de Guillestre, etc.; celle de Bonvoisin et les petits bois au-dessus de Caleyère et Chauvet, conservés seulement pour empêcher la chute des terrains inférieurs; celle de Méale, dans le territoire de Saint-Sauveur, fournissant quelques pâturages et très peu de bois, et aboutissant à Crevoux et aux Orres; enfin, la forêt de Montmirail, dans le ressort des Crottes qui y ont droit d'usage. La communauté jouissait en indivis, avec Baratier et les Orres, de la forêt de Baratier, assise sur des montagnes qui penchent vers le torrent de Vachères, et dont la possession remonte à 1193, époque où le comté d'Embrun ne dépendait point encore des dauphins.

XVII. Vallée de Crevoux.

Le torrent de Crevoux, qui descend du Mont-Parpaillon, et dont le cours a 8,000 mètres de

longueur, arrose une vallée entourée de montagnes calcaires. Son sol est argileux et provient de la décomposition des schistes qui recouvrent la base des montagnes calcaires. Cette vallée, dirigée du midi au nord, puis de l'est à l'ouest, est très froide et assez bien cultivée; on y arrose 600 mètres; elle se réunit à celle de la Durance vis-à-vis d'Embrun; sa commune est Crevoux, assise dans une espèce de petit bassin. Par le col de Parpaillon on va dans sept heures d'Embrun au fameux camp de Tournoux (Basses-Alpes). Cette montagne de Parpaillon, la plus haute de l'arrondissement d'Embrun, a 2,725 mètres au-dessus du niveau de la mer; elle se dirige du nord-est au sud-ouest; son terrain est intermédiaire et de calcaire compacte. Les navets de Crevoux sont renommés.

XVIII. Vallée de Vachères ou des Orres.

Elle commence au col des Orres par deux branches qui se réunissent, à un kilomètre, et va aboutir à la vallée de la Durance vis-à-vis du pont de la Clapière sous la ville d'Embrun; sa longueur est de 16 kilomètres; on y voit le petit lac de Mazeliers. Elle est arrosée par le Vachères; ce torrent a ses sources au pied de la montagne de Coste-Loupet et sous les pointes du Pouzenc, montagnes calcaires très élevées qui séparent les Hautes et Basses-Alpes. Les argiles schisteuses qui sont

sur l'une et l'autre rives de ce ruisseau ont formé le sol de sa vallée, dont la terre noire, argilo-calcaire, un peu sablonneuse, est mêlée de blocs calcaires plus ou moins volumineux qui proviennent des montagnes. Le torrent de Vachères, très impétueux, exerce souvent de grands ravages dans la vallée, qui est en général très fertile, et qui a pour communes les Orres, Saint-Sauveur et Baratier. Saint-Sauveur, dominée par des rochers nus et arides, serait privée d'eau, sans un canal d'irrigation creusé sur une longueur de 15 kilomètres, à travers des coteaux et des montagnes, et en partie sur le territoire de Crevoux. Les habitans de cette dernière commune en détournant quelquefois l'eau, il s'ensuivit un long procès que je parvins à terminer par un arbitrage.

Les Orres, situées en grande partie sur le penchant de la montagne de Vachères, sont divisées en deux portions presque égales en population et séparées par le torrent de ce nom, la première ayant des terres cultivées que surmontent des rochers arides, et la seconde une forêt partagée en plusieurs quartiers. Les dauphins avaient sept douzièmes de la seigneurie de cette commune, laquelle était répartie en vingt-quatre divisions. Lorsque son bois de Maselière, près du torrent qui vient des fontaines de Jérusalem, dépendait de Baratier, le garde champêtre de ce village recevait une émine de blé de chaque habitant des Orres qui y avait un châlet, et un fromage de celui qui y cultivait un

champ. Les montagnes pastorales des Orres sont fort belles, et cette commune a 600 mètres à l'arrosage. Baratier en a 1,500, et possède en outre 200 mètres de digues. C'est là qu'un pauvre homme nommé Jean Garcin s'est créé dans le lit même du torrent une propriété assez vaste. Baratier possède une montagne pastorale, comme Embrun, Crevoux, les Crottes, etc. Par les cols de Vachères et de l'Échelette, on va dans la vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes). Au hameau des Orres, qu'on appelle le Château, se trouvent les débris de solides murailles qui remontent au sixième siècle et qu'on attribue aux Lombards.

XIX. Vallée de Réalon ou de Savines.

Elle a son origine au-dessous du col de Tourrette; l'entrée en est une gorge affreuse, formée de précipices. Cette vallée, qui se réunit à celle de la Durance sur le territoire de Savines, a trois lacs, de Réalon, de Morgan et de Chabrières; elle est traversée par le torrent de Réalon qui fait beaucoup de mal à cause de sa pente naturellement forte; sa longueur est de 17 kilomètres; il coule du nord au sud. La partie supérieure de son cours est dans le calcaire compact; mais les schistes argileux prédominent dans la majeure partie, et ils ne procurent qu'une terre fort maigre. Les communes sont Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réalon, Saint-Apollinaire, Savines. Les deux premières ne

formaient qu'une communauté et une paroisse; elles sont sur une haute colline et ont un territoire en pente, qui comprend des vignes assez estimées. Un écoulement de neige emporta, l'an 1635, plusieurs maisons de Puy-Saint-Eusèbe. 2,500 mètres sont à l'irrigation; Réalon en a 600. Ce village, situé dans une sorte de désert, au-dessus de l'ancienne paroisse de Savines, a des abords très difficiles, un ressort peu étendu, des récoltes à peu près suffisantes pour sa consommation, peu de prairies, quelques bois épars sur des rochers. On y trouvera des exemples de la superstition. Saint-Apollinaire, sur le penchant de la montagne entre Prunières et Réalon, a un sol aride coupé par des ravins, quelques prés, quelques vignes et d'assez jolis vergers. Savines a cinq hameaux; sa seule église était dans celui des Charines; on vient d'en construire une aux Charrières, que traverse la route, et au bas desquelles le maréchal Kellermann, lorsqu'il commandait l'armée des Alpes, fit jeter en trois semaines un pont en bois, qu'on remplace en ce moment; le nouveau est formé de deux culées avec murs en aile, et de deux piles en pierres de taille; on a fait en bois de mélèze le tablier qui recouvre les deux travées. Ce pont est construit sur le même plan que ceux de Saint-Clément et de la Clapière; comme le dernier, il coûtera plus de 100,000 fr.; la dépense du premier a été de 45,000 fr. On remarque 6,000 mètres à l'arrosage et seulement

150 toises de digues. Que sont-elles pour les immenses délaissés que procurerait l'encaissement du torrent de Réalon et de la Durance depuis Embrun ! l'un et l'autre, ainsi que les torrens de Boscodon et de Sainte-Marthe, fourniront à droite et à gauche une bien grande quantité de pierres. Les cinq communautés qui formaient le mandement de Savines ont par indivis les bois et pâturages situés dans leur ressort. La forêt de Morgon, qui ne produit que des sapins et des bois taillis, aboutit, vers le couchant, à Pontis (Basses-Alpes) ; elle est séparée, au levant, de la forêt de Montmirail, par deux rochers dits les Portes de Morgon, et par le chemin qui conduit d'un endroit appelé la *Motte de Montmirail*, en passant par le vallon ou combe nommée *Ruine noire;* en 1298, les arbitres firent graver des croix sur ces limites. Le mandement de Savines ne tire de la forêt de Morgon et d'une autre qui est au-dessus du Puy-Saint-Eusèbe que des ressources à peine suffisantes au chauffage, à la construction et à l'entretien de leurs bâtimens ; l'administration ne doit leur y permettre de coupes extraordinaires qu'en cas d'incendie, ou afin de couvrir les frais de digues contre la Durance et le torrent de Réalon, pour lesquelles le gouvernement, dans l'intérêt même de la conservation de la route et du pont, fera bien de venir à leur secours.

Le dauphin avait toute juridiction dans le mandement de Savines, au-delà de la Durance, depuis

le ruisseau de Barnasse jusqu'à la combe d'Or. On avait planté au lieu appelé Chalmettier de Saint-Ferréol, près de la Durance, trois fourches patibulaires qui ont été rétablies, le 28 avril 1408, avec trois piliers et trois traversières, par les hommes du dauphin.

On aperçoit sur un rocher assez élevé les ruines d'un château appartenant à la famille de Savines; elle en a fait construire un très agréable sur la rive droite de la Durance.

On s'est figuré une ligne qui, de Savines à Saint-Julien en Beauchêne, traverse le département, séparant les montagnes inférieures des hautes montagnes qui occupent tout l'arrondissement de Briançon, presque tout celui d'Embrun et une partie de celui de Gap.

Le col de Gourcier mène à Orcières.

XX. Vallée de Boscodon.

Le torrent de Boscodon, appelé autrefois le Colombier ou l'Infernet, passait, d'après des titres anciens, au pied du Serre-la-Gardette et se jetait dans la Durance vis-à-vis de la combe Saint-Julien. Les habitans du hameau de Montmirail, dont la forêt était nommée *Nemus nigrum*, à cause de la couleur foncée du feuillage de ses pins, voulant garantir les terres qu'ils possèdent au couchant de ce torrent, entretiennent des digues pour le repousser vers le levant et le village des Crottes, dont la pinède ou garenne, qui de tout temps a

appartenu aux seigneurs ou co-seigneurs, est traversée en partie par le Boscodon. Il arrose dans son cours, de 5,000 mètres au plus, une vallée argileuse, encaissée entre des montagnes calcaires dans lesquelles on trouve des amas de chaux sulfatée, d'albâtre gypseux et de tuf. Cet albâtre a assez de densité pour être travaillé comme marbre, et l'on verra qu'il a été souvent employé à des monumens. Les schistes sur lesquels ces amas ont été déposés sont entièrement décomposés et entraînés par les eaux pluviales ou par les fontes de neiges; ils forment, avec les débris des masses calcaires ou gypseuses, un limon très fertile. Le Boscodon se dirige du sud-est au nord-ouest. Ce torrent est un des plus impétueux du département, et peut-être le plus dangereux dans ses crues. Les délaissés de ses eaux sont extrêmement fertiles; mais le climat est froid dans ces montagnes, sur lesquelles s'étend la forêt nationale de Boscodon, au territoire des Crottes. L'abbaye de Boscodon a été fondée par des chanoines réguliers d'Oulx, qui d'abord s'étaient retirés au plan de Phazi, près du chemin de Guillestre, mais qui abandonnèrent cet asile, d'après le conseil d'un berger d'Eygliers, nommé Guillaume, qui leur prophétisa que la plaine allait être submergée par la Durance et le Guil. Leur monastère de Boscodon fut bâti et eut ses dépendances auprès de la montagne de Morgon et du ruisseau de Bernafroi, limites du Dauphiné et de la Provence, et près de

celui de l'Infernet (qui divisait les terroirs des Crottes et de Montmirail), non loin de ceux du Colombier, de Brènas, de Bracoso, et de la montagne de Rosaan. Possédant déjà des biens considérables dans le douzième siècle, ce couvent fut incendié en 1348, 1432 et 1692, enfin supprimé en 1763, attendu qu'il renfermait un trop petit nombre de religieux. Il exploitait annuellement 500 pièces de bois dont on formait sur la Durance des radeaux liés avec des harts coupées dans la garenne du seigneur des Crottes, qui en recevait le paiement, outre celui d'un droit de péage pour chaque radeau. La commune, autrefois entourée de remparts que Lesdiguières prit d'assaut, récolte du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des légumes et un peu de vin ; ses vergers et ses prairies sont d'une grande beauté ; elle a 500 mètres de terre à l'arrosage et 1,200 mètres de digues sur la Durance ; la grande route la traverse entre Embrun et Savines. Les pyrites cubiques qu'on nomme dés d'Embrun ou de Boscodon ne sont autre chose que des pierres très petites qu'on trouve çà et là dans la montagne de Boscodon ; elles renferment du cuivre, du soufre, et ne servent à aucun usage (8).

XXI. Vallée de l'Ubaye ou du Saulze.

On ne la décrit point, parce qu'elle fait partie du département des Basses-Alpes ; seulement la commune du Saulze, anciennement la Saulze, y

dépend des Hautes-Alpes ; elle fut cédée, en 1155, à l'archevêque d'Embrun, par Raymond II Bérenger, comte de Provence. Ce village est sur un coteau élevé ; il recueille des grains, mais peu de vin ; il a des bois, des prairies et des montagnes pastorales qu'il possédait par indivis avec Pontis et Ubaye, avant le partage de 1287.

XXII. Vallée de la Blache ou de Prunières.

La Blache, dont le cours est de 12,000 mètres, descend des montagnes calcaires qui dominent la vallée de Chorges ou de la Vence ; elle se forme d'eaux pluviales, de ruisseaux qui roulent dans des schistes plus ou moins décomposés, et particulièrement de sources au-dessous du village des Andrieux. C'est à tort que M. de Bourcet l'appelle la Blanche dans ses Mémoires militaires. Cette vallée est entièrement argileuse. On y voit la commune de Prunières, dont le territoire, qui s'étend depuis la Durance jusqu'au sommet de la montagne, est aride. Les habitans sont dispersés en divers hameaux ; l'église paroissiale, avec le presbytère et deux maisons, se trouve à l'extrémité de la paroisse, du côté de Chorges. En temps de guerre, les habitans se réfugiaient, avec leurs effets, dans un château-fort que le duc de Savoie a brûlé en 1692, et qu'on a reconstruit sans remparts. En 1741, la Durance ayant intercepté momentanément la grande route, on fit monter à Prunières

l'artillerie destinée au siége de Coni. Les éboulemens de terrains schisteux qui bordaient la route dans cet endroit et qui, en obstruant le passage, le rendaient dangereux pour les voyageurs, ont déterminé la construction d'une nouvelle partie de route qui a coûté 23,000 fr. On a été forcé de rejeter la Durance sur la rive gauche, et, à cet effet, de construire à travers la rivière, sur une longueur de 279 mètres, un épi ou barrage composé de chaussée, percée et jetée, et fondé en partie sur de gros enrochemens qui ont servi à couper la Durance. Cet ouvrage, dirigé obliquement en descendant, a donné lieu à une dépense de 50,000 fr., et le changement de route à celle de 23,000 fr. Ce barrage faciliterait la conquête de 80 hectares de graviers; et, en y pratiquant une martelière, la Durance y fournirait un canal d'irrigation qui longerait la plaine dans toute son étendue. La pente excessive des anciennes rampes de Malfosse en a nécessité la rectification, qui est fort belle; les travaux du pont sur le torrent de ce nom et ceux de la route neuve ont monté à 50,000 fr.

XXIII. Vallée de la Vence ou de Chorges.

Elle a son origine auprès de Chorges, et se joint à celle de la Durance, au-dessous du village de Valserres. Elle se dirige du nord-est au sud-ouest; sa longueur est de 20 kilomètres. Elle est arrosée

par la rivière de Vence, qui a ses sources dans les montagnes calcaires d'Ancelle, et qui coule ensuite dans des collines d'argile et de schistes décomposés. La vallée est argileuse; on y trouve cependant des galets primitifs qui furent déposés sur les pentes de ces montagnes quand les grands courans descendirent de la chaîne, entraînant des masses arrachées des bassins primitifs. Les communes de cette vallée sont : Chorges, Avançon, Saint-Etienne, Valserres, Remollon, Théus, Rousset, Espinasse.

1° Le bourg de Chorges a plus de 2,000 habitans. Il en sera souvent question dans le coup d'œil historique; son territoire produit des grains, fruits, légumes, fourrages, vin médiocre. On y a défriché, en 1804, un marais considérable dont les miasmes septiques hydrogènes occasionnaient beaucoup de maladies. Cette opération a rendu à l'agriculture un terrain précieux, dont il faut curer les rigoles et entretenir les plantations. Chorges n'a que 300 mètres à l'arrosage et 400 mètres de digues sur le torrent des Moulettes. Les ravins l'emporteraient peut-être un jour, sans des ouvrages d'art, pour lesquels des secours lui seraient nécessaires. Il ne possède qu'une seule forêt, appelée la Favie, dont la futaie a été abattue lors des trois incendies qu'il a éprouvés, et desquels l'un a dévoré la maison-commune et ses archives. On ne trouve d'anciens titres que deux actes; ils suffisent heureusement pour prouver que Chorges

est propriétaire de cette forêt, que l'arrêt du conseil, de 1773, avait indûment concédée à M. de Cassini. On faisait trois processions à Chorges, celles du bois, de la montagne et de Notre-Dame du Laus. En 1831, on n'a fait que cette dernière; elle a lieu, le premier dimanche de juillet. M. Bertrand, maire de Chorges, a pris des mesures sages pour augmenter le nombre des plantations si utiles à sa commune (9).

2° Mont-Gardin, autour de laquelle les vestiges de remparts manifestent plus d'une toise d'épaisseur, est sur un tertre de 200 mètres d'élévation. Ce village a 100 mètres de digues sur la Vence; il a été brûlé en 1803. Nous ne pouvons trop répéter que les incendies, fréquens dans les Hautes-Alpes, font sentir la nécessité de substituer au chaume et aux planches de bois résineux l'ardoise ou la tuile.

3° Avançon avait une carrière d'ardoises qui s'est comblée et qu'il faudrait rouvrir; une autre donne du plâtre rougeâtre, gris et blanc, qu'on sème, bien pulvérisé, sur les prairies artificielles. On cultive la montagne jusqu'au milieu de son élévation; au sommet sont des mélèzes qui suffiraient à peine en cas d'incendie; ce sommet est nommé *Serre du vautour*. La Vence ne peut donner l'eau nécessaire au territoire d'Avançon. Dans les deux vallons, entre lesquels cette commune est située, se trouvent des sources qui ne tarissent jamais; une considérable passe sous le village,

d'après une tradition : il est de fait que le château qui le domine avait dans sa citerne une eau abondante, et que, dans presque toutes les maisons, des citernes fournissent aux besoins des habitans pendant huit mois de l'année et au-delà. En ce moment on ne jouit que d'une seule fontaine au-dessous d'Avançon ; les bestiaux souffrent par l'insuffisance de boisson. Nous aurons à parler de cette commune sous le rapport historique.

4° Au bas d'une montagne, Saint-Etienne d'Avançon a 800 mètres à l'arrosage ; son territoire est coupé de champs, vignes, prés, marais, prairies artificielles, chenevières, bois de pins, quelques chênes et hêtres. Un fort était construit à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église ; l'an 1692, Victor-Amédée le détruisit. En 1803, au moment où le curé allait commencer la messe, le tonnerre tomba sur le clocher de Saint-Etienne, dont il brisa la partie supérieure ; il pénétra dans le chœur, renversa le calice, couvrit le prêtre de poussière, ouvrit le tabernacle, jeta par terre le desservant, ne blessa personne, fit un trou dans le pavé et s'y engloutit. Le hameau de Notre-Dame du Laus dépend de Saint-Etienne ; il est situé sur une demi-éminence, au revers de deux montagnes appelées Prévat et Premorel. Là subsiste un pélerinage célèbre dans une partie du midi de la France. On sera curieux sans doute d'en connaître l'origine ; et, à cet effet, nous puiserons dans les extraits, transmis par un prêtre respectable, des

manuscrits qui se trouvent dans la bibliothèque du Laus.

Au milieu des forêts qui couvraient cette contrée il y a 150 ans, existait une petite chapelle rurale sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Rencontre. Benoîte Reneurel, de Saint-Etienne d'Avançon, y eut une apparition de la Vierge qui lui commanda de bâtir une église ; la jeune bergère, dépourvue de moyens, ne voulut pas différer l'exécution de l'ordre qu'elle avait reçu, et telle fut son influence sur les populations voisines qu'elles accoururent, chacun portant une pierre dont il s'était chargé en traversant le torrent qui est au pied de la montagne. On édifia en 1667 une église dont la nef est longue de plus de 80 pieds et large de 30 ; deux chapelles latérales donnent à l'église la forme d'une croix ; sa voûte est à plein cintre. Sur les dimensions et avec les murs de la chapelle rurale on a élevé dans l'enceinte du grand édifice, mais en étant détaché, un petit sanctuaire intérieur qui est l'objet principal de la dévotion et qui rappelle la *santa casa* de Notre-Dame-de-Lorette. Un couvent faisant angle droit avec l'église fut construit pendant la vie de la sœur Benoîte ; on l'a successivement agrandi ; vingt personnes peuvent y être facilement logées. La pieuse bergère mourut au Laus, âgée de 71 ans 3 mois, et ses funérailles furent accompagnées d'un concours immense : on déposa son corps dans un caveau en avant du grand autel, à l'entrée de la petite chapelle, et on traça

grossièrement sur la pierre sépulcrale cette simple inscription : *Tombeau de la sœur Benoîte, morte en odeur de sainteté, le* 28 *décembre* 1718. La chambre qu'elle occupait au Laus, et où l'on conserva quelques meubles à son usage, est encore aujourd'hui l'objet de la vénération des fidèles qui après son décès continuèrent à visiter le sanctuaire. A la Pentecôte des paroisses entières y viennent en procession : c'est un spectacle curieux de voir les pélerins suivre les sinuosités des sentiers, avec des costumes différens, les insignes de leurs confréries, et priant, et chantant; les parens, les amis se retrouvent sans s'être donné rendez-vous, et la fête de la religion devient une fête de famille. Après les devoirs de dévotion on se répand dans la campagne et sur les prairies; on se forme en groupes pour le repas rustique. Tout respire la paix et la simplicité.

Pendant la première révolution l'église et le couvent furent vendus comme biens nationaux, puis rachetés; l'église a été érigée en succursale par Napoléon. Les missionnaires y eurent jusqu'en 1829 des élèves et se réunirent ensuite au séminaire de ceux de la Provence, à Marseille; depuis lors ils furent nommés chanoines, curés ou vicaires, et la maison du Laus ne possède plus que quatre à cinq de ces ecclésiastiques. On désire dans le pays que des insinuations étrangères ne s'opposent pas à ce qu'ils s'y occupent entièrement de religion.

5° Valserres, sise entre deux montagnes, à deux lieues et demie de Gap, a des champs, prés et vignes, 300 mètres à l'arrosage, et des eaux ferrugineuses. On enterre toujours dans le cimetière de sa vieille église qui est détruite. Au haut du territoire de Valserres, entre Saint-Étienne d'Avançon et Jarjayes, est une carrière abondante de plâtre, comme il en existe sur beaucoup de points des Hautes-Alpes. La rareté du bois s'est opposée à son exploitation.

6° Jarjayes, au nord et à deux lieues de Gap, partie sur une montagne, partie dans un vallon, a un bon vignoble; son église est bâtie sur un rocher. Au quartier dit La Ruine, sur la pente au midi de Jarjayes, il y a dans un souterrain quelques filons de houille. Si l'on en trouvait de suivis, la carrière a des abords faciles.

Les six communes dont il vient d'être question dépendent de l'arrondissement de Gap; nous rentrons, pour les quatre suivantes, comme pour la vallée de Chapouze, dans l'arrondissement d'Embrun.

7° A cinq lieues de cette ville et à trois de Gap, Remollon a toutes ses maisons réunies dans un beau village qui mérite le titre de bourg. Elle ne formait autrefois qu'une communauté avec Théus. Son vignoble est très étendu, très productif; avec 2,000 mètres de digues elle a conquis de vastes alluvions de la Durance. On y a inventé, il y a 27 ans, des ciseaux à ressort pour tailler les vignes. Le

chemin de Remollon fait partie de la route départementale de Gap à Barcelonnette. Les voitures arrivent facilement jusqu'au pont en fil de fer jeté sur la Durance, à une demi-lieue au-dessus de Remollon. Feu Colomb, de cette commune, a sculpté en 1806, avec un albâtre transparent et sans taches, un médaillon très ressemblant de l'empereur.

8° Théus, sur le penchant d'une montagne, a un territoire assez vaste, des champs et des vignes; son église a été bâtie sur les ruines d'un fort; une partie de ses habitans passe l'été dans des châlets.

9° A Rousset et à Espinasse on récolte aussi des grains, et des vins qu'on transporte dans le Briançonnais comme ceux de Remollon, de Châteauroux, etc. La première de ces communes est sur une élévation; elle n'a que 350 mètres de digues; on se procurerait sur place les matériaux pour en construire depuis Savines jusqu'au lieu que nous décrivons. Rousset avait cinq co-seigneurs; elle acheta les portions de quatre d'entre eux, vers le milieu du siècle dernier, excepté le droit de chasse et de pêche que se réserva la famille de M. Didier, lequel tout récemment a remplacé par un pont en fil de fer le bateau sur lequel on passait la Durance.

10° Espinasse se trouve entre Théus et Rousset; son exposition est vers le levant et le midi, ainsi que dans ces deux communes et à Remollon. Espinasse a son territoire sur la rive droite de la

Durance jusqu'au sommet de la montagne. Au milieu de celle-ci on voit l'église paroissiale, environnée de beaucoup de maisons où l'on ne reste que pendant l'été. Les habitans se tiennent en hiver dans des celliers qui sont au pied de la montagne.

XXIV. Vallée de Chapouse ou de Rochebrune.

Sur la rive gauche de la Durance, et vis-à-vis de la vallée de la Vence, s'élève celle de Chapouse, à l'aspect du nord. Ses communes sont Rochebrune, assise dans une plaine de 3 kilomètres de longueur sur 1,500 mètres de largeur moyenne, et Bréziers, située au-dessus. Le sol se montre le même que celui de la vallée précédente. Le territoire de Bréziers est exposé au midi, sec et aride. Il n'a que 200 mètres de canaux et quelques digues. Le vicariat de Bréziers comprenait en 1200 cette communauté; plus, du ressort de Provence, Bayons, et les châteaux de Gigors, Bellafaire, Turriers et Falconnet; Bréziers et le Saulze étaient appelés terres d'empire. L'archevêque d'Embrun était seigneur spirituel, temporel, et comte de Bréziers et de Beaufort, hameau où il eut le droit de battre monnaie jusqu'en 148[illegible]. Il y avait à Bréziers trois consuls dont le second était toujours pris à Rochebrune. Cette dernière commune est peu considérable; mais 2,000 mètres de digues lui ont procuré un fertile et beau territoire (10).

XXV. Vallée de la Luye ou de Gap.

Cette vallée commence près de Labâtie-Neuve, se dirige d'orient en occident, puis du nord au midi, sur une longueur de 20 kilomètres. La petite rivière de la Luye a ses sources dans les marais de Labâtie-Neuve, à l'endroit où les eaux traversent la route. On trouve ici des limons fertiles, composés de terre calcaire, d'argile et de sables primitifs où se sont introduits des galets et des fragmens de roches granitiques, charriés par les grands courans. La droite de la vallée est très élevée et dominée par les montagnes de Bayard et de Charence qui ont des bases argileuses. Sur la première de ces montagnes on trouve de la tourbe dont les mottes que j'avais fait apporter à Gap, livrées à des expériences, ont brûlé comme le charbon de bois; les forêts des Hautes-Alpes ont été tellement dévastées par la main des hommes et par la dent des chèvres qu'on ne peut trop conseiller d'employer ce combustible partout où il se montre comme à Gap, Pelleautier, etc. Cette vallée manque d'arrosage parce que la Lüye et les autres ruisseaux sont à sec pendant l'été. Elle possède onze communes et entre autres le chef-lieu du département.

Peuplé de 7 à 8,000 ames, Gap est à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer; longitude 23°, 44', 23''; latitude 44°, 35', 9''; à la descente des mon-

tagnes, à la jonction des routes de Paris à Marseille par Grenoble, du Pont-Saint-Esprit à Briançon, de Gap à Digne, et à une distance presque égale de Lyon, Genève, Turin, Avignon, Marseille.

Nous parlerons ailleurs de l'histoire et des antiquités de cette ville dont, avant 1789, deux habitans, MM. de Juvénis et Vallon père, ont laissé des manuscrits archéologiques. Les principaux édifices de Gap sont la cathédrale, la préfecture, le palais de justice, l'hôtel-de-ville, le séminaire qui a remplacé et le musée et la société d'émulation, un beau corps de casernes qui avait été presque entièrement terminé dans le siècle dernier, et dont le projet de restauration, fait de mon temps, en 1808, a été exécuté en 1810 par M. Defermon, mon successeur. N'oublions pas un hôtel construit dans le but de céder celui de la préfecture à l'évêque; on y a dépensé 200,000 f., y compris l'achat du terrain; 100,000 fr. sont nécessaires pour l'achever; le gouvernement et le département subviennent aux frais par égale portion. Le nouvel édifice a vue sur la campagne et sur l'embranchement de deux routes, mais il est entouré de rues étroites et l'on a agrandi son jardin en abattant la presque totalité du cours Ladoucette. Il est vrai qu'on trouve maintenant d'agréables promenades au milieu des arbres que j'avais fait planter autour de Gap et sur le bord des routes. C'est maintenant dans un faubourg

dont j'avais vu les commencemens, que passe la route de Marseille. Près de celle qui mène à Embrun on a transféré la pépinière que j'avais fondée (11) et près de laquelle des bains ont été montés sur la Luye, à côté d'une brasserie et de vergers magnifiques, par l'ingénieux M. Aubert à qui l'on doit l'institution des messageries qui font de Gap une ville très accessible et très animée. Elle a un commerce d'entrepôt; on y fabrique des tissus de laine et de soie, des cuirs, des chapeaux, des cordes, et, au martinet du Rieutort, des instrumens aratoires. On doit ce dernier genre d'industrie à feu M. Rossignol, qui, en l'établissant, a bravé des préjugés populaires. Il faudrait le propager dans le département, où il y a tant de chutes d'eau favorables. Ces préjugés s'opposaient aussi à la construction que j'ai fait exécuter d'un abattoir communal, nécessaire à la salubrité d'une ville qui ne songe pas encore assez à la propreté de ses rues.

On a creusé sur la place Saint-Etienne, en 1832, un bassin souterrain de 15 mètres de longueur sur 11 de largeur, divisé en deux parties voûtées; la hauteur, depuis l'aire en mortier de ciment de 20 centimètres d'épaisseur jusqu'à la voûte, est de 1 mètre 90 centimètres. Ce réservoir est alimenté par les eaux qui s'écoulent du bassin de la fontaine élevée sur cette place, et il contient environ 20,000 hectolitres d'eau. C'est une ressource précieuse que se sont créée les habitans

pour les cas d'incendie, dans un pays où les eaux sont si peu abondantes, et principalement dans les temps de sécheresse. Un aqueduc de 100 mètres de longueur sur 60 centimètres de largeur et un mètre 25 centimètres de hauteur a été construit à la suite du bassin pour en faire écouler les eaux et le nettoyer au besoin. Deux ouvertures fermées avec des dalles mobiles ont été laissées pour puiser les eaux du bassin lors des incendies. Tous ces ouvrages, conçus et dirigés par l'architecte Fiard, ont donné lieu à une dépense de 6,000 fr. On pourrait employer ailleurs un semblable moyen, soit pour éteindre les incendies, soit pour l'irrigation des propriétés.

La formation d'une bibliothèque publique est particulièrement due aux soins de M. Colomb, ancien député. La jeunesse de cette ville se distingue par son union et par l'amour du travail.

Le territoire de Gap, anciennement un lac, a 8 lieues de circonférence; coupé par dix torrens, il ne possède que 650 mètres de digues et 200 mètres à l'irrigation. Il serait productif en tout genre, mais la sécheresse le dévore en été; sans eaux, point de fourrages, point de bestiaux, point d'engrais pour fertiliser la terre. Pourquoi, se dira-t-on, ne pas y avoir un grand canal d'arrosage? Si le chef-lieu n'en donne pas l'exemple, pourquoi ne suit-il pas au moins celui des communes qui ont retiré tant d'avantages de pareils établissemens? Dès 1448, on y eut l'idée qu'on exécuta

bientôt, sur lettres-patentes de Louis XI, de dériver les eaux du torrent d'Ancelle, et l'on en profita jusqu'à l'époque des guerres de religion. En 1688, on songeait à reprendre les travaux; mais quatre ans après le roi de Sardaigne saccagea la ville. M. Delafont père, subdélégué, publia en 1764 un mémoire où il ressuscitait ce projet, pour lequel l'intendant accorda des fonds. Qui en arrêta l'exécution? Ce furent déjà quelques intérêts particuliers. Des ingénieurs firent successivement des reconnaissances au-dessus d'Ancelle, et l'un d'eux, M. Gayant, conseilla de prendre les eaux dans le drac d'Orcières. En 1800, M. Bonnaire, préfet, s'assura de la possibilité par une inspection sur les lieux; je fis constater par l'ingénieur Janson et par plusieurs fonctionnaires publics la quantité d'eau existant au Drac, et prise au pont d'Orcières après une grande sécheresse. Je priai M. Farnaud, secrétaire général et agronome distingué, de composer un écrit qui pût éclairer l'esprit de ses concitoyens; et ce mémoire, rempli de vues sages, fut publié en août 1802. Le conseil municipal vota à l'unanimité la construction du canal; l'ingénieur en chef Delbergue Cormont et l'ingénieur Plagniol en dressèrent les nivellemens, devis et détails; les propriétaires devaient payer environ 45 fr. par charge composée de six éminées, dont chacune contient 175 toises. Ils auraient vu doubler, quadrupler, beaucoup même décupler le produit de leurs terres. Romette, La

Rochette et d'autres communes auraient pu entrer dans la dépense et dans les bénéfices. Le canal aurait eu moins de chemin à parcourir, et peut-être à moins de frais, si on l'eût fait passer à travers un rocher. Avec quelques mille francs d'essai on aurait apprécié la durée, le coût et le mérite de cette opération souterraine. L'égoïsme s'agita, l'autorité locale faiblit; j'avais obtenu du gouvernement un secours de 100,000 fr., et je fus obligé d'ajourner cette source de bienfaits. Depuis ce temps on en a parlé à plusieurs reprises; on y reviendra sans doute; mais, s'il y avait de longs retards, il faudrait qu'une voix éloquente dénonçât l'aveuglement ou la malveillance des ennemis de ce projet à l'animadversion des contemporains et de la postérité.

M. Allier fils dirige une ferme expérimentale dans les environs de Gap, qui sont remarquables par leur belle culture, surtout du côté de la Tour ronde. Parmi les maisons de campagne, on peut citer La Gay, Font-Rêne, connue par son abondante fontaine; Vals, Villarobert, et particulièrement Charence, où M. Brochier, receveur général, a une propriété fort considérable sur les flancs d'une montagne qui domine la ville. De son château l'on jouit d'une vue magnifique; mais les voitures ne pouvaient y arriver: M. Brochier a fait passer un torrent sous une voûte recouverte de terre végétale; un chemin, en forme de labyrinthe et entouré d'arbres dont la verdure est très

variée, conduit, par une pente douce, au château, et offrira en quelques années, dans des lieux secs et arides, un très joli jardin anglais. L'habitation n'était entourée que de landes, de bruyères et de bois rachitiques que les bestiaux dévoraient; le propriétaire a fait recéper ces bois, les a mis en défense, les repeuple avec succès. Quant aux parties nues ou improductives, M. Brochier, depuis quinze ans, y plante annuellement 10,000 arbres verts, 5,000 peupliers, ormes, châtaigniers, platanes, etc., et une quantité très considérable d'arbustes et d'arbrisseaux. Il a découvert près de son grand bassin, dont il a encore augmenté l'étendue, une couche de terre qui, après avoir été brûlée, lui fournit un très bon engrais. Au bout de vingt ans M. Brochier se trouvera le créateur d'une forêt immense qui couvre la montagne. Cette opération est doublement avantageuse, puisqu'elle frappe à chaque instant les yeux des habitans du chef-lieu du département des Hautes-Alpes; elle aura, je l'espère, beaucoup d'imitateurs.

Au milieu de la vallée de la Luye est Gap, avec les communes suivantes. A l'est et à 10 kilomètres de cette ville, Labâtie-Neuve, dans une plaine où il règne presque toujours un vent impétueux. Depuis l'invasion des Piémontais, en 1692, sa tour a les fondations découvertes et ne posant que d'un côté; une carrière d'ardoise et une de plâtre ont été comblées par un éboulement de terre. Le torrent de Saint-Pancrace, dont le pas-

sage est souvent dangereux, commence dans les montagnes de Labâtie-Neuve; les chimistes y recueillent du sel ammoniac. On a beaucoup augmenté dans cette commune les prairies artificielles; le quartier des Aubins, qui était le plus mauvais, est ainsi devenu le meilleur depuis l'ouverture d'un canal d'arrosage. A 4 kilomètres de Gap, et au nord-est, Romette est dans une pente douce, au flanc de la montagne; des fondations de murs, trouvées dans les champs, font croire que jadis elle était plus considérable; on y a découvert d'anciennes monnaies; ses archives ont été brûlées en 1692. Au pied de plusieurs hauteurs dominées par la montagne de Céuse, à l'ouest et à un myriamètre de Gap, Neffes, souvent ravagée par le torrent de Marderel, venant de cette montagne, a sur sa côte un vignoble justement estimé. A droite de la vallée sont, 1° La Rochette, surmontée par un rocher de 200 toises, au nord-est, et à 7 kilomètres de Gap. Le vent du nord y souffle presque continuellement, et son impétuosité cause de grands dégâts; l'est est nuisible au printemps et en automne. Le territoire ingrat et peu productif reste exposé aux ravages des torrens de la Luye et de la Combe. On prétend que la montagne de Puy-de-Maure renferme des sources qui se perdent dans la terre. Le pont Sarrazin, construit en 1807, et la propriété de ce nom, où M. Farnaud a fait exécuter de beaux travaux, se trouvent sur son territoire. 2° La Freyssinouze, à

l'ouest et à un myriamètre de Gap, a un terroir assez humide; les deux sections qui la composent faisaient autrefois deux communes distinctes, avec des mesures locales différentes; Notre-Dame dépendait de l'ordre de Malte, et Saint-André avait M. Pinet pour seigneur. 3° A la même direction et distance de Gap que la Freyssinouze, Pelleautier est sur une hauteur que commande la montagne de Céuse. Nous parlerons ailleurs de la motte tremblante, ancienne merveille de ce village et du Dauphiné. Une compagnie se proposait de dessécher le marais de Pelleautier : l'opération serait utile. A gauche de la vallée de la Luye se trouvent quatre communes : 1° à l'est d'hiver et à une lieue trois-quarts de la ville, au revers d'une colline, Labâtie-Vieille, dont le pays est aride, se voit obligée d'aller en été chercher à un kilomètre l'eau nécessaire à la boisson; on a tiré des médailles romaines des casemates de son ancienne tour, entourée de fossés. 2° Au sud-est et à une lieue et demie de Gap, Rambaud est aussi placée au revers d'une colline; son territoire, partagé entre trois vallons, a deux lieues du nord au midi, et une lieue du levant au couchant; la tour qui reste d'un vieux château-fort sert de clocher; l'église, à cent pas au-dessous, se trouve au milieu du village. On avait voulu pénétrer, au pied de la tour, dans une citerne anciennement bouchée; le bruit des pierres, retentissant comme au fond d'un abîme, causa une terreur panique et empêcha l'excavation,

3° Au midi et à un myriamètre sur le penchant inégal d'une montagne, Châteauvieux, dont les habitations sont presque toutes éparses, manque d'arrosage, n'a ni forêts, ni communaux, et voit ses collines dépouillées de bois. De Châteauvieux dépend un hameau qui domine l'Etret, et où un fort servait de citadelle à Tallard, qui n'est qu'à une demi-portée de canon. Il y a cinquante ans qu'un habitant nommé Saulnier trouva dans une muraille un baril contenant 50 livres de poudre à canon qui avait conservé sa vertu. 4° L'Etret, le meilleur vignoble du département, est sur les bords de la Durance, au pied d'un roc très escarpé, au sud et à 2 lieues un quart de Gap; il n'existait entre Tallard et l'Etret qu'un étroit sentier, à peine suffisant pour le passage des bêtes qui portent le bât; on a ouvert dans le rocher une route bonne pour les voitures, et, au moyen de 10.000 fr. payés partie par les intéressés, partie par l'administration, sur les fonds de secours du gouvernement. Deux ravins de l'Etret ont été recouverts, en 1750, par une voûte qui sert à joindre trois vignes ensemble. Près de cette commune, dans les temps d'orage, on entend une sorte de mugissement produit par les pierres que le ravin entraîne; elles roulent, et bientôt arrive une masse d'eau qui tombe en cascade de 200 pieds, et où le soleil étale toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Sur les bords de la Durance sont les ruines de l'église de Notre-Dame-des-Rives, dont l'enceinte

sert de lieu d'inhumation, et dont la tradition attribue la destruction aux Sarrazins; leurs ravages ont laissé partout de profonds souvenirs.

XXVI. Vallée de Rosines ou de Tallard.

Cette vallée, traversée par la Rosines, a son origine à 15 kilomètres de la Durance, et aboutit à cette rivière entre Tallard et la Saulce. Le torrent est alimenté par la réunion de petits ruisseaux, lesquels ont leur bassin dans les dépôts argileux qui recouvrent la base des montagnes de Céuse et de Charence; les montagnes sont de calcaire compacte. La Rosines coule sur des limons argilo-calcaires, dans lesquels on trouve une grande quantité de fragmens de pierre calcaire compacte, entraînés des pentes de Céuse. Le torrent exigeait un pont qu'on a élevé en pierres de taille, et dont la dépense a été de 81,000 fr., y compris les digues en amont et la route aux abords. Les communes de la vallée sont Tallard, Sigoyer, Fouillouse, Lardier et la Saulce.

Le bourg de Tallard était une vicomté du ressort de Provence, et comprenant aussi la Saulce, Tournon, Lardier, Valença, Pelleautier, Neffes et Fouillouse; il a beaucoup souffert des guerres étrangères et civiles, et ne compte plus qu'une population de 1,100 ames; il récolte de bon vin; mais sa belle plaine est desséchée; si l'on y évite

la rouille des blés, ce n'est qu'à force de culture. Nouveau Tantale, il voudrait puiser à la Durance qui coule sous ses murs; pour élever l'eau à une hauteur de 23 mètres, auprès de la croix plantée au nord de la commune, il lui faudrait une pompe à feu, ou un chapelet, ou deux *noria*, ou une mécanique, comme à Marly, avec un réservoir. Cette dépense ne serait pas très considérable et procurerait des résultats bien importans. Qui retient les habitans? qui les décidera? et pourquoi ne pas construire des digues pour rejoindre celles de la Saulce? Combien d'hectares l'agriculture y gagnerait!

La route a été élargie en taillant un rocher de pierres tendres, pour arriver à la Saulce, qu'annoncent ses vertes prairies, ses grands vergers, ses nombreux jardins. On en tire, comme du Monêtier-Allemont, une immense quantité de plantes de betteraves, ognons et poireaux, pour les Hautes et Basses-Alpes et pour l'Isère. On fait à la Saulce du vin, dit *clairette*, presque aussi bon qu'à Die; on y jouissait autrefois d'une source d'eau salée que le Gouvernement a fait combler, aussi bien que les quatre qui se trouvaient auprès d'Embrun, et celles de la Beaume, Saléon, Aspres, etc. La traverse de la Saulce est si étroite qu'on va la porter à l'extérieur et au-dessous de sa partie gauche. La Saulce a 300 mètres à l'arrosage et continue ses belles digues, où 60 mètres procu-

reront 100 hectares d'une grande valeur. C'est ici, je pense, le lieu d'entretenir nos lecteurs au sujet de ces ouvrages d'art, si importans pour tous les pays montagneux.

Dans les Hautes-Alpes on a élevé avant 1789 une certaine quantité de digues; mais on recevait alors du gouvernement un secours des deux tiers de la dépense. N'ayant pas un moyen si efficace à ma disposition, je n'ai pu faire exécuter autant de ces travaux que je l'aurais désiré, pendant que j'administrais le département; d'ailleurs ce n'était guère qu'à la proximité des carrières que l'on pouvait entreprendre des digues continues, sans quoi les transports en auraient de beaucoup augmenté le prix. M. Chabord, ingénieur en chef, avait fait élever des digues placées à angle droit et perpendiculairement sur le cours de la rivière et appuyées sur la rive à protéger. Leur direction, se portant avec le bord opposé, ne laisse entre elles et ce bord que l'espace nécessaire pour le passage du torrent; les graviers s'amoncellent le long des digues, et les eaux sont précipitées dans le lit destiné à les recevoir. On fortifie ces digues par un retour en spirale, en avant duquel on place une forte jetée pour résister au choc des eaux et assurer leur direction. J'ai emprunté à la description donnée par M. Farnaud. M. Fiard aîné, architecte à Gap, a été plus loin : voulant resserrer le cours de la Durance à moins de frais, il a

pris pour point de départ un angle saillant dans la chaîne des montagnes, et y a tracé un épi oblique en remontant la rivière; il l'a composé d'une levée en graviers prise en dessus et en dessous. A l'extrémité de cet épi il a revêtu sa chaussée, sur une longueur de 30 mètres, d'un perré terminé en môle fortifié par des graviers et au-dessous duquel commence parallèlement au courant une digue avec perré et chaussée sur 20 à 25 mètres de longueur; elle finit en môle à son extrémité inférieure. A partir d'une dizaine de mètres en deçà du môle supérieur, cet architecte a établi une jetée en gros blocs, en la fortifiant au point où l'affouillement pouvait avoir lieu; enfin en amont de ce môle il a fondé une sorte de pyramide renversée dont la base se raccorde à la jetée du même môle. Cette pyramide, sur une longueur de 10 à 12 mètres, est en retour d'équerre sur l'alignement de l'épi, et par sa face supérieure elle vient finir à zéro contre les graviers de la rivière. Lors des grandes crues l'eau s'amortit en amont de l'épi; le courant s'éloigne de la rive où l'encaissement de M. Fiard prend son origine; la surface du triangle au-dessus du barrage s'exhausse considérablement, et la rivière creuse son lit loin des ouvrages.

C'est à l'aide de ces procédés qu'avec autant de zèle que de talent et de persévérance il a, depuis 1826, enlevé aux envahissemens de la Durance

une longueur de 2,200 mètres qui donne à sa conquête une surface de 990,000 mètres carrés égalant 99 hectares.

Une digue continue eût coûté	182,600 francs.
La dépense n'a été que de...	37,831 francs.
Économie..........	144,769 francs.

L'arpent (demi-hectare) ne revient donc à M. Fiard qu'à environ 191 francs, somme modique pour des terrains précieux, puisqu'ils sont fertilisés par les détritus limoneux que charrie la Durance, et qu'à l'aide d'une espèce de vanne ils s'arrosent facilement par des dérivations de la rivière.

L'importance de l'objet, le succès obtenu dont j'ai moi-même été témoin et qui a déjà déterminé plusieurs communes voisines à suivre un si utile exemple, ont paru de nature à fixer l'attention de la Société royale et centrale d'agriculture, et de celle d'encouragement pour l'industrie nationale; c'est comme témoignages de satisfaction qu'elles ont décerné à M. Fiard aîné, en séances publiques, deux grandes médailles d'or. M. le ministre du commerce et des travaux publics a bien voulu y joindre une gratification de 3,000 fr.

Sigoyer est sur le penchant de la montagne de Céuse; elle arrose 2,000 mètres avec l'eau dérivée du torrent de Baudon, mais se laisse ravager par les rus, sans leur opposer une seule digue; l'un d'eux menace le chef-lieu de la commune qui,

ruiné de toutes parts, est entouré d'abîmes et de précipices affreux.

Lardier et Valença formaient autrefois deux communes séparées par un espace de 300 pas; le nom de la seconde venait des trois mots *val en çà*. Les maisons sont éparses dans la campagne; toute espèce de communication est souvent rompue entre elles par les torrens de Masseboeuf, Lacombe, Rabinel, Jourlazan, Pauchebonne, Fortginel, Sicouclar, Briançon, etc., qui se précipitent avec fureur des montagnes pelées où ils prennent leur source, sans dédommager par aucun avantage les habitans, trop pauvres pour se livrer à des ouvrages d'art : une partie de ceux-ci, afin de subvenir à leurs besoins, sont obligés de quitter leur pays en hiver. Ici personne, pour la culture, ne possède une paire de bœufs ou de mulets; ils se mettent en commun deux ou trois pour l'attelage des premiers et quatre pour celui des seconds.

Fouillouse (nom très commun dans le Midi) n'est composée que de dix maisons dont cinq sont éparses; son territoire inégal est parsemé de montagnes, de rochers, de terres labourables, prés, vignes, chenevières et bois. Au mois de mai 1818 cette commune fut le théâtre d'un événement qui effraya les habitans de l'arrondissement de Gap. Des bruits sinistres circulaient dans le public sur les grands malheurs dont on était menacé; des secousses de tremblement de terre s'étaient fait

sentir, disait-on, dans les environs de Fouillouse, entre Gap et la Saulce, et non loin du bourg de Tallard. Durant plusieurs jours ces bruits prirent une telle consistance que la population de Gap et celle des communes voisines furent plongées dans la stupeur. Enfin, pour comble d'épouvante, les habitans de quelques maisons isolées sur le versant oriental de la montagne de Fouillouse vinrent annoncer que des mouvemens violens avaient eu lieu à des intervalles très rapprochés en divers points de cette montagne, et qu'il en était résulté des changemens extraordinaires dans la disposition du sol. En effet, une vigne plantée la veille sur un terrain en côte se trouvait le lendemain sur un plateau de niveau. Là un pré n'avait plus pour voisins les mêmes propriétaires qui le confinaient auparavant; plus loin des maisons descendaient doucement avec la masse de terrain sur laquelle elles reposaient; d'autres s'écroulaient en partie, sans que les murs restés debout eussent changé de place; tel propriétaire qui avait des noyers sur son champ n'y voyait plus que des pommiers; celui qui comptait sur une récolte de foin était tout étonné d'avoir à moissonner du blé, et réciproquement. A cette confusion ajoutez d'énormes crevasses, des enfoncemens et des rehaussemens de terres sur une surface de 7 à 800,000 toises carrées, et vous ne serez pas surpris de la terreur à laquelle la population était en proie. Cet état de choses donnait lieu à mille conjec-

tures : les uns y voyaient le prélude d'une éruption volcanique, et prétendaient avoir senti une odeur de soufre et de poudre à tel moment, en tel lieu. Cette assertion circulait dans les campagnes; on s'attendait à quelque grande catastrophe; la fin du monde elle-même fut mise à l'ordre du jour, et le renouvellement du chaos universel fut très sérieusement discuté. Cependant ces événemens, si terribles en apparence, n'étaient, en grand à la vérité, que ce qui se passe tous les jours sous nos yeux. La surface cultivable de la montagne de Fouillouse repose sur un plan incliné qui varie de 30 à 50 degrés; cette surface, de terre graveleuse, sablonneuse et argileuse, était gisante sur un sous-sol d'argile unie, très serrée et imperméable; la couche supérieure, épaisse d'un mètre jusqu'à 2 mètres 50°, et 3 mètres, étant fortement chargée d'eau par suite de la fonte des neiges et des pluies du printemps, se détacha dans les endroits le plus en pente; les eaux, pénétrant alors par les crevasses, séparèrent et mirent en mouvement une vaste superficie de terrain, et produisirent le désordre que nous venons de décrire. Heureusement on n'eut à déplorer la perte de personne, les familles ayant eu la prudence de quitter leurs demeures aux premiers indices des éboulemens. Bientôt, les eaux s'étant écoulées et les différens fragmens du sol s'étant disposés et assis chacun suivant sa nature et sa pesanteur, on en fut quitte pour les chan-

gemens opérés dans la surface, et à raison desquels on exécuta les dispositions du Code civil. Enfin aux jours d'alarmes succédèrent des jours de fêtes : les habitans des communes voisines allèrent en foule visiter ces lieux naguère objet de leur effroi ; et ce qui durant quinze jours avait été la cause de tant de gémissemens devint tout à coup l'occasion de mille parties de plaisir. Ainsi arrive-t-il constamment ici-bas, et Montaigne n'avait pas tort de dire : « Certes, c'est un subject merveilleuse-« ment divers et ondoyant que l'homme : nous « n'allons pas, on nous emporte ; et se meuvent « nos humeurs avec les mouvemens du temps ! »

XXVII. Vallée de la Déoulle ou de Barcillonnette de Vitrolles.

Enclavée dans les Hautes-Alpes sur la rive droite de la Durance qui forme leur limite avec les Basses, et à proximité de la ville de Gap, la vallée de la Déoulle était naturellement destinée à appartenir au premier de ces départemens ; elle y a été réunie en 1810 sur la demande du conseil général, d'après ma proposition et la promesse qui m'avait été faite l'année précédente. Je crois devoir donner une description détaillée de cette nouvelle acquisition. Sur une longueur de 10,500 mètres et une largeur d'environ 5,550 mètres, elle est composée de trois petites communes :

Barcillonnette, chef-lieu.	86 maisons,	361 habit.
Esparron.............	61	286
Vitrolles..............	97	427
Totaux........	244 mais.	1,074 habit.

y compris les hameaux.

Elle est confinée au levant par le canton de Tallard, au midi par la rivière de Durance, au couchant par le canton de Laragne, et au nord par celui de Veynes.

La surface totale du territoire des trois communes est de 5,828 hectares 02,64 m.

Le total général du revenu net imposable des mêmes communes s'élève à...... 21,010f. 36c.

Les contributions du canton étaient en principal pour 1830, savoir :

Foncière........	5,829f.	00c.	6,343f. 53c.
Personn. et mobil.	350	53	
Portes et fenêtres.	164	00	

Dans les 5,828 hectares de surface totale de territoire ci-dessus sont compris 3,265 hectares de surface improductive, consistant en landes, terres vaines et friches, chemins, rivières et ruisseaux, rochers, graviers, glaciers et clapiers. Les terrains productifs se réduisent par conséquent à 2,563 hectares; mais si l'on en défalque encore environ 1,000 hectares de bois taillis ou pâtures, il en résulte que les terres labourables, prairies, vignes, jardins, prés, vergers, etc., ne compo-

sent qu'une surface de 1,570 hectares, presque totalement en montagne. La petite plaine du hameau du plan de Vitrolles, qui se trouve au pied de la montagne de Crigne, et qui, traversée par la route de Lyon à Antibes, est arrosée par le torrent de la Déoulle dans sa partie supérieure et par la Durance dans sa partie basse, offre un coup d'œil très agréable. Elle est dominée par le château de Vitrolles, situé sur un coteau au nord et sur la rive droite de la Déoulle. Près de là, sur un tertre, apparaissent les restes d'un château bâti en petites pierres bien appareillées, et sur les flancs d'une montagne voisine les débris d'un vieux castel. Les productions du canton consistent en blé, fourrages, chanvre, jardinage et fruits excellens. Au bas de la montagne de Crigne, côté du midi, et au nord de la petite plaine, l'on voit un rideau de vignes qui produisent des meilleurs vins du département.

Les pierres de cette montagne donnent une chaux éminemment hydraulique.

La commune de Vitrolles possède des carrières de plâtre très abondantes, pour ne pas dire inépuisables. Il y en a de gris, de blanc et de rouge. Celui de la dernière espèce a la propriété de résister aux gelées lorsqu'on l'emploie aux crépissages extérieurs.

Les chemins vicinaux de ce canton sont en mauvais état, et la pauvreté des habitans ne leur permet pas d'y faire les réparations nécessaires.

Les transports ont lieu au moyen d'ânes et de petits mulets, ou à dos des habitans.

Une digue avec chaussée, perré et jetée, a été construite depuis 1823 jusqu'en 1831, époque de son achèvement, depuis le moulin du Plan de Vitrolles jusqu'à la grande route, sur une longueur de 1,154 mètres. Au moyen de cette digue le torrent de la Déoulle a été remis dans son ancien lit, en ramenant les eaux au-dessus de la butte Saint-Antoine, sur laquelle on voit encore les ruines d'une église des Templiers.

Au moyen d'une autre digue commencée sur la rive gauche du torrent de Briançon, et qui aura une longueur de 1,200 mètres epuis la gorge de ce torrent jusqu'à la grande route, on réunira les deux torrens de la Déoulle et de Briançon, qui seront franchis au moyen d'un pont composé de deux culées et de deux piles en pierre formant trois travées de 10 mètres d'ouverture chacune. Le plancher de ce pont sera en bois mélèze. La dépense du même pont, y compris 7 à 800 mètres de longueur de routes aux abords, s'élèvera à environ 25,000 francs, et celle des deux digues et du pont, en total, à 130,000 francs. Cette dépense est à la charge du trésor public, sauf 7 à 8,000 fr. qui ont été payés par les habitans du Plan de Vitrolles sur les 500 premiers mètres de la digue de la Déoulle qui protége leur plaine. Ils ont construit sur la rive droite du torrent de Briançon une autre digue de 200 mètres, à la sortie de la gorge de ce

torrent, au pied des montagnes et à 1,200 mètres au-dessus de la route de Lyon à Antibes. On profite des eaux du torrent de la Déoulle, comme on l'a dit, pour arroser la jolie plaine au-dessous du Plan de Vitrolles, en détournant les eaux du torrent, d'abord par la prise d'eau du moulin de M. de Vitrolles, à 5 ou 600 mètres au-dessus de ce moulin, et ensuite par une autre prise que font les habitans au moyen d'une martellière pratiquée au travers de la grande digue construite aux frais des propriétaires et du gouvernement, depuis ce moulin jusqu'à la grande route.

Le torrent de Briançon est presque toujours à sec en été, et lorsqu'il y a de l'eau on la détourne à la sortie de la gorge pour arroser la plaine de Lardier sur la rive gauche, et une petite plaine sur la rive droite, entre ce torrent et celui de la Déoulle.

Un vaste projet de conquêtes a été entrepris depuis 1827 sur la Durance, rive droite, vis-à-vis du Plan de Vitrolles, par le baron Arnaud de Vitrolles qui y a mis 15,000 fr., et par les habitans qui ont fourni 4 à 5,000 fr. Les ouvrages de défense ont été exécutés d'après le système de M. Fiard. La Durance a été éloignée de 500 mètres de la plaine cultivée qu'elle emportait continuellement; mais on a suspendu les travaux depuis 1829; s'ils eussent été continués et que l'on y eût dépensé encore 25,000 fr., on aurait aujourd'hui 100 hectares de prairies à l'arrosage.

Les habitans du plan n'ont que de faibles ressources, et dès lors il est à craindre que leur conquête ne reste long-temps inculte. Ainsi nous voyons partout que le manque de capitaux laisse dans le néant des objets qui donneraient d'énormes bénéfices.

Le Plan de Vitrolles a demandé en 1831 au conseil général que ce hameau devînt le chef-lieu de la commune, en raison du plus grand nombre d'habitans et de maisons qu'il possède, comparativement à Vitrolles et vu sa position près de la grande route. Il a sollicité en même temps la réunion du canton de Barcillonnette à celui de Tallard, eu égard au peu d'importance des trois communes.

XXVIII. Vallée de la Durance inférieure ou de Ventavon.

Depuis la Saulce on se ressent pour le climat du voisinage de la Provence, et la Durance-Inférieure parcourt un beau territoire ; sous les murs de Sisteron (Basses-Alpes) elle reçoit la rivière du Buëch. Dans cette vallée on voit déjà moins de noyers : on s'adonne à la culture de l'amandier qui croît vite, n'a pas une ombre malfaisante, n'épuise pas la terre, est excellent pour le chauffage, et dont le produit aide à payer les contributions. On trouve dans cette vallée plusieurs communes.

Le Monêtier-Allemont, dans la plaine et peu peuplé, quoique avec un territoire fort étendu,

a 250 mètres de digues sur la Durance et arrose 600 mètres. Il est extrêmement pauvre en bois, et ne jouit dans sa montagne de Crigne que de genêts et de mauvaises broussailles. Ventavon, sur une hauteur, a une population de 1,100 âmes et un vaste territoire qui renferme, outre la forêt de Beaujeu et les bois de particuliers, 368 hectares de bois communaux dans le revers de la montagne de Faye, et 190 sur le penchant de celle du Villard; mais on y coupe une quantité de ramées et de fagots verts pour nourrir les brebis en hiver; les bergers avec la faucille scient le brout pour le faire manger plus aisément; les chèvres dévorent les jeunes pousses; enfin on essarte avec la pioche : cette fatale industrie détruit l'œuvre de la nature. Ajoutez-y l'accroissement continuel des torrens; l'un d'eux s'appelle *Brama-Fan*, nom d'un torrent de Châteauroux, et qui veut dire *bramer la faim;* le plus considérable est celui de Benon. En continuant ses digues sur une étendue de 300 mètres, Ventavon augmenterait son domaine d'une partie arrosable de 500,000 mètres carrés, et le Monêtier dans la même proportion. Il existe un ancien projet de prendre un canal d'irrigation dans la Durance sous la Saulce; Ventavon attend probablement que Gap et Tallard lui ouvrent la carrière. Cette commune jouissait autrefois d'un canal qu'ont pu alimenter les torrens de Pointoret, même du Monêtier (dont le principal ru se nomme le Grand-Contour), lors-

que leurs lits étaient plus élevés et que les terres supérieures n'avaient pas été enlevées et portées dans la Durance. Qu'on ne s'étonne pas au reste de me voir consigner avec scrupule dans l'article de chaque commune l'étendue de ses canaux et de ses digues. Je crois inutile de dire que le besoin d'arroser les terres s'est fait sentir chez les Gaulois comme chez les Égyptiens, les Hébreux, les Chinois et les Arabes; on concevra que l'existence du département des Hautes-Alpes dépend, outre les bois à conserver religieusement, des ouvrages d'art qui contiennent les torrens et des eaux qui portent l'abondance dans le territoire. En face du Monêtier-Allemont on aperçoit au pied des rochers nus une maison avec champ, prairie et verger; de la route on y monte par un sentier, et derrière la montagne on arrive au hameau de Jubeo, à une lieue duquel est le village de Barcillonnette de Vitrolles.

De Rourebeau, lieu de poste, on vient de pratiquer un chemin de jonction avec la route qui passe à Serres; des communications de ce genre sont essentielles aux marchés et avivent l'industrie; nous retrouverons ce chemin dans le bassin du Buëch. A un kilomètre de la route qui conduit à Marseille, et sur une hauteur, Upaix, lieu d'étape, est peuplé de 7 à 800 ames. Le torrent de Bénon coule sous un très beau pont, autour duquel le sol raviné, déchiré, noirci, montre à nu les couches de pierres; l'eau y tombe de partout.

On trouve dans cette partie des plantes assez rares. Upaix a un marais à dessécher. On voit dans cette commune les vieilles masures et débris du château, fossés, tour et portail du Marchailler.

Le Poët, autrefois le Pouet, à l'extrémité du département, compte une population de 500 individus; il est bâti en cailloux roulés, et sa tour, construite avec de petites pierres, se trouve en ruines. Les principales élévations sont le Puy, de 80 mètres; la Ville-Haute, de 100; les Aires, de 400. Quelle différence avec les montagnes gigantesques de la partie supérieure du département! Ici on voit, dans les taillis de chênes fréquemment coupés, des meules de brout pour la nourriture des brebis, et dans les villages beaucoup de colombiers dont le plus remarquable est près du fort de Sisteron (Basses-Alpes), et du lieu où se jette dans la Durance le Buëch ou Buesch, dont nous allons décrire le bassin.

Bassin du Buëch.

Ce bassin comprend quinze vallées arrosées tant par le Buëch oriental que par le Buëch occidental.

I. Vallée du Buëch oriental ou de Veynes.

Le Buëch oriental ou petit Buëch court du nord-est au sud-ouest, ensuite du nord au midi; enfin il reprend sa première direction pour ne la

perdre qu'à son embouchure dans le grand Buëch, à égale distance de Serres et de Labâtie-Mont-Saléon; la longueur de son cours est de 42 kilomètres. Cette rivière, ou plutôt ce torrent, prend sa source dans les montagnes de Chaudun, Rabou et le revers septentrional d'une partie de celle de la Roche-des-Arnauds, pays de calcaire compacte dont les bases sont recouvertes par des schistes argileux et ensuite par de grands amas de galets liés entre eux par un ciment silico-quartzeux, mais qui le plus souvent font place à des schistes noirs argileux plus ou moins altérés. Dans quelques parties de ce grand bassin, et près du confluent de la Béous, sur les pentes des montagnes calcaires, on trouve des terres argileuses, blanches, jaunes, vertes et rouges. Au-dessous du bourg de Veynes, tout le bassin est encaissé dans des argiles schisteuses, décomposées. Il est facile de présumer d'après cet aperçu quelle peut être la nature du sol de la vallée. Vers sa partie supérieure on remarque des terrains argilo-calcaires; plus bas, autour de la commune de la Roche-des-Arnauds, des terres légères, sablonneuses, mélangées de calcaire et d'argile, en dépôts plus ou moins épais qui recouvrent des délaissés de galets. Près de Mont-Maur et de là à Veynes, les terres sont plus fortes, grasses, argileuses et souvent mélangées de fragmens de pierres arrachées des pentes des montagnes voisines. En approchant enfin du confluent

des deux Buëchs, le fond de la vallée se montre argileux, mêlé de sable calcaire. Quelques parties sont entièrement argileuses, grasses et fortes.

En sortant de Gap pour se rendre à Serres, on gravit une côte rude; puis on se trouve dans un pays de grande culture, sur une route bordée de noyers énormes et de champs plantés comme des vergers, surtout en amandiers et mûriers, sous lesquels croissent le blé ou les prairies artificielles; on voit, mené par deux bœufs, deux chevaux ou deux mulets, l'araire dont la haie se prolonge d'une seule pièce et s'accroche immédiatement sous le joug. Le climat devient plus doux; les hommes sont d'une taille moyenne, bien conformée, d'une physionomie douce, prévenante, spirituelle, et d'un teint plus blanc que dans les régions élevées dont nous sommes descendus de 1,000 mètres. Insensiblement les montagnes s'éloignent et perdent de leur hauteur.

La vallée du Buëch oriental renferme les communes de Chaudun, Rabou, Menteyer, La Roche, Furmeyer, Châtillon, Veynes, Oze, Château-Neuf, Saint-Auban, Chabestan.

Chaudun est composée de maisons éparses, n'ayant ni canaux ni digues; les forêts qui existent sur son territoire et sur ceux de Rabou et de La Roche sont nécessaires pour attirer et retenir les eaux qui alimentent les sources du Buëch.

Au nord-est, à 2 lieues de Gap, Rabou, divisée en six hameaux, se trouve au pied d'une

forêt de sapins de 150 hectares. dans un bas-fond. derrière la montagne de Charence qui la domine ainsi que le Mont-Aurouse; on y voit les vestiges d'une fortification dont la circonférence a près d'un kilomètre, et qu'on peut attribuer aux Sarrazins. Dans ces lieux dont l'aspect est sévère, on travaille la boisselerie, et l'on y arrose 100 mètres de propriétés. Suivant la tradition, le clocher a été bâti du temps d'Humbert, dauphin. Depuis la naissance du Buëch jusque vis-à-vis de cette église, les montagnes qui courent parallèlement resserrent son lit; là, celle de la rive gauche s'écarte, et après avoir décrit une ligne parabolique, se rapproche pour former, de concert avec un angle saillant de la montagne opposée, un détroit d'environ 12 toises de largeur sur 30 au moins de longueur, dans un rocher calcaire disposé par couches inclinées en opposition avec le cours des eaux. La nature a formé les 99 centièmes d'un entonnoir immense dont l'art pourrait d'autant plus s'emparer qu'elle a posé des fondations immuables et mis sur place tous les matériaux nécessaires à l'achèvement de son ouvrage.

En 1300 des éboulemens ont forcé les habitans de Menteyer à quitter leurs maisons qui étaient sur le revers de la montagne de Céuse, et à établir leur village au pied de cette montagne, à 2 lieues et au couchant de Gap. Menteyer partage avec la Roche-des-Arnauds un étang de la

circonférence d'un hectare, qui s'est formé naturellement dans des prairies marécageuses et tourbeuses. Le château et la garenne, qui sont les ornemens de cette commune, appartiennent à M. Pinet, qui pour ses plantations a obtenu une mention honorable de la Société royale et centrale d'agriculture. La montagne de Céuse, connue par ses beaux pâturages, est couronnée d'un banc très épais de roche calcaire, appelé la Corniche, dans la partie est de laquelle on voit l'entrée d'une grotte assez profonde, nommée *Trou de Sigaud*, sans doute du nom de celui qui le premier eut le courage d'y pénétrer. Les habitans de Menteyer disent que cette grotte est le puits d'une mine d'or anciennement exploitée. L'inspection seule du lieu dément la tradition; rien même ne prouve que cette excavation soit l'ouvrage des hommes. L'entrée en est si étroite qu'à peine une personne de taille ordinaire y peut passer, obligée encore de ramper environ 6 toises avant d'atteindre une espèce de vestibule de forme arrondie où l'on peut se tenir debout, et qui est le point de jonction de plusieurs galeries dont deux se dirigent en sens opposé, à droite et à gauche; les autres, de même que la principale (et la seule praticable), communiquent probablement avec la grande excavation. Jusque là le trajet, quoique difficile, n'offre point de danger; mais le roc, qui sert de sol à la galerie conduisant à la grotte, s'incline tout à coup et forme un

précipice affreux, taillé à pic, d'environ 20 toises de profondeur. Il ne reste d'autre issue, pour pénétrer au fond de la grotte, qu'un sentier fort étroit, en pente, humide et enduit d'un limon séléniteux qui le rend très glissant et périlleux. Ce sentier, prolongé à plus de 30 toises, est tellement escarpé en certains endroits qu'il serait impossible de descendre sans le secours des stalagmites qui servent à fixer les pieds et les mains des voyageurs. Ce passage pénible se termine par une espèce d'escalier en degrés assez réguliers qui aboutissent au ravin conduisant au fond de la grotte : quelques personnes ont regardé à tort cet escalier comme pratiqué à dessein, tandis qu'elles auraient dû n'y voir qu'une succession naturelle de couches horizontales de roches calcaires disposées en formes de gradins et incrustées de sélénites qui leur donnent l'apparence d'une seule masse taillée par des ouvriers. Le reste du trajet n'a de remarquable qu'un pont sous lequel on est contraint d'aller et qui doit son existence à trois grands fragmens de rochers détachés de la voûte sans l'intervention des hommes. Le ravin aboutit à un prétendu lac de forme triangulaire, d'environ 10 à 12 toises de périmètre. L'eau en est très limpide et d'une température de 3 degrés : à juger de la profondeur par la pente du ravin, elle doit avoir une toise au milieu du lac et deux vers la rive opposée. La grotte, considérée dans son ensemble, a la figure d'une ellipse dont

l'une des extrémités répond à l'ouverture, et l'autre est occupée par le lac : elle a du reste cela de commun avec toutes les cavités de même genre, que sa voûte est parsemée de stalactites différentes en longueurs ; celles qui pendent aux corniches des parois, surtout à gauche, sont ondulées, frangées, et présentent un coup d'œil très pittoresque. Je ne dirai rien ici des bruits absurdes que l'ignorance populaire a accrédités, au sujet du rapport souterrain que les eaux de ce prétendu lac ont avec la fontaine de Vaucluse, etc. Un fait plus vrai et plus digne d'attention, c'est l'influence qu'exercent les variations de l'atmosphère sur le rocher schisteux qu'on voit au nord de la montagne. Sur le revers septentrional de Céuse, et immédiatement au-dessous de la corniche, se trouvent des couches très épaisses de schiste informe, et qui n'est pas d'une égale compacité : le plus tendre s'exfolie et se décompose à l'air; ses débris se changent bientôt en terre végétale, très propre à la culture du sainfoin ; l'autre, plus dur, porte des empreintes de coquillages marins, de poissons et de végétaux; il se délite aussi à l'air, mais plus lentement; aux approches des temps pluvieux, il s'en détache de grosses masses, lesquelles, roulant avec un épouvantable fracas, avertissent les habitans de la vallée des prochaines perturbations de l'atmosphère.

Menteyer possède 200 mètres de digues, et 800 mètres de son territoire profitent de l'irrigation.

A droite de la route de Gap à Menteyer, et à une lieue de ce village, était un couvent de femmes, qu'on nommait *Berthaud*. En 1270, pour réparation de dommages, dettes contractées envers le monastère, et pour le salut de son ame, Osacica, seigneur de La Roche, donna aux religieuses une partie du domaine actuel de *Quint*. Dans cet acte, il est question de divers objets, entre autres du champ des Templiers et de la grosse pierre de Champ-Serant (12). Arnaud Flotte, seigneur de La Roche, dont l'histoire signale les mœurs farouches, et *qui ne respectait, dit-on, ni Dieu ni les hommes*, entra hostilement dans la grange des religieuses et y commit des excès au sujet desquels, en 1320, Robert, roi de Sicile, comte de Provence et de Forcalquier, ordonna une information dont le résultat est ignoré.

La Roche-des-Arnauds, ancien comté, est située à un myriamètre de Gap, à 100 mètres et à droite de la route allant à Veynes. Sur la roche au-dessus de cette commune était un château-fort dont il n'existe plus qu'une voûte. Le connétable Lesdiguières l'assiégea et fit contribuer de 60 livres le seigneur qui se nommait Arnaud Flotte, comme le précédent.

Le Buëch parcourt 2 lieues et demie d'étendue sur le territoire de La Roche, où ses délaissés caillouteux occupent un terrain spacieux, dont partie serait susceptible de culture si l'on perfectionnait et prolongeait les digues qui sont de

1500 mètres : en les portant au confluent des torrens de Menteyer on rendrait moins casuel le flottage des bois. Le Buëch arrose la partie du territoire qu'on appelle la plaine. C'est tout ce qu'on peut lui demander dans l'état de diminution que ses eaux éprouvent du 1er juillet au 1er septembre, et qui est redoublé par celle des arbres, plantes et gazon des pentes qui entourent le grand bassin dont nous avons parlé dans l'article de Rabou. Ces escarpemens offrent l'image de la destruction ; les eaux du ciel ne trouvant aucun obstacle qui les force à s'infiltrer dans les terres ou qui ralentisse leur chute, se précipitent en furie, entraînent tout avec elles, et ajoutent des ruines nouvelles aux dégradations successives. Que de fontaines ont perdu de leur valeur, de leur durée, ont même disparu en ne laissant que leur nom ! Mais si un jour l'on complète ce réservoir, on pourra étendre l'irrigation sur une nouvelle portion de La Roche, même à la Freyssinouze, et l'on favorisera la formation de plusieurs sortes d'usines. Feu M. Serres avait établi à La Roche une pépinière, une poterie et une faïencerie. Dans cette commune on a heureusement adapté aux traîneaux appelés lies, utiles dans les pays montagneux, la caisse à bascule des tombereaux ; ce qui facilite singulièrement le transport des fumiers, des terres et des pierrailles. La Roche est dominée par le Mont-Aurouse, en patois *mont des orages*, *mont effrayable*, sur

lequel on a trouvé un banc épais de granit qui repose sur un plan horizontal de roche calcaire, et qui lui-même sert de socle à une sorte de pyramide calcaire, sillonnée et crevassée par la foudre, qu'on nomme *Pic* ou *Tête des pièces*. A la base de ce pic est une excavation où le chevalier de Lamanon croyait voir le cratère d'un volcan. Son opinion, rejetée par les savans, s'appuyait ici sur la tradition, la configuration des lieux et le nom de *Montagne de feu* que porte une protubérance du Mont-Aurouse. Au revers occidental de cette montagne flue une fontaine appelée *Font-Chaude*, dont la température ne diffère pas des autres. Un énorme débris de la montagne de feu a enseveli une forêt de mélèzes et de sapins, que le torrent du *Rif de l'Arc* découvre aujourd'hui. Dans la montagne de *Jarjayette* on trouve une excavation considérable où les habitans se retiraient dans les guerres; les parois et les fentes en sont teintes de noir de fumée.

Feu M. Serres, de la Roche, à qui nous devons ces remarques, a observé fréquemment un phénomène météorologique que cette partie du département a de commun avec le mont de la Table, au cap de Bonne-Espérance, avec cette seule différence que là c'est du sud au nord que se dirige le vent, tandis qu'à la Roche-des-Arnauds c'est du nord au sud. Un nuage arrondi se forme au zénith de la commune de Menteyer, se soutient immobile à une très grande élévation, et le reste

du ciel est serein dans un espace immense. Au nord de la commune une traînée d'autres nuages vient à l'instant s'accrocher au Mont-Aurouse dont ils forment la *perruque*, selon l'expression des bergers; ils s'étendent, cèdent ensuite à la violence du vent et disparaissent; c'est alors que Rabou, La Roche, Menteyer, La Freyssinouze, etc., sont exposées aux ravages de l'ouragan. S'irritant de la permanence du nuage stationnaire, il arrache pendant trente ou trente-six heures les plus forts noyers, enlève et disperse des toitures entières, renverse de cheval les voyageurs, précipite les bergers du haut des montagnes; tandis que les communes du Dévoluy, situées au revers septentrional du Mont-Aurouse, sont enveloppées par un brouillard tranquille. Ces communes ont aussi leurs tempêtes, et le docteur Villars y a vu le nord-ouest déraciner les arbres, emporter le toit des maisons, jeter à quelques pas des moutons dans un fossé (13). Un joli scarabée, de la grosseur et de la couleur de la cantharide, paraît être particulier à la vallée que nous décrivons. Ses étuis sont marqués tantôt de deux, tantôt de trois points argentés, à égale distance et parallèles entre eux. On l'a nommé *voltigeur* à cause de la fréquence de ses transitions qu'il fait presque toujours au moyen de ses ailes. Les coléoptères sont à étudier dans ce pays.

Le Buëch parcourt le territoire de Furmeyer durant deux kilomètres, et le Drouzet y va dans la moitié de cet espace. Ils arrosent une partie de

ce territoire, et l'on oppose à leurs ravages 1500 mètres de digues. Je ne sais si l'on a maintenu à Furmeyer les pépinières de M. Thiers. Châtillon-le-Désert ne possède ni canaux, ni digues, et n'a pas eu de communaux à partager ; l'agriculture y a fait des progrès, surtout pour les prairies artificielles.

Le bourg de Veynes est une des plus jolies communes du département. Peuplé de 2000 ames, son territoire, d'une surface de 8,138,924 mètres, et que le Buëch parcourt sur une étendue de 10,000 mètres, a 7 canaux d'arrosage ; l'un d'eux, qu'on charge à volonté dans la rivière, traverse toute la longueur de la plaine. Veynes a construit 8,600 mètres de digues dont 1,600, formant leur troisième division, ont été récemment élevés entre le torrent de Gloizette et le rif de Saint-Marcellin. Ils ont été rapprochés de la montagne de la rive gauche afin d'opérer le creusement du lit de la rivière qui s'était comblé parce qu'on lui avait laissé trop de largeur lors du tracé de la première digue. La nouvelle a donné lieu à une dépense de 70,000 fr., y compris, pour un septième, deux épis imités du système de M. Fiard, afin de compléter jusqu'au rif sus-énoncé la conquête des graviers. Une grande partie de ceux qui ont été conquis entre l'ancienne et la nouvelle digue, et qui comportent une surface de 50,000 toises carrées, est déjà en culture.

Aucune commune n'a fait plus de sacrifices que

Veynes pour l'amélioration de son territoire. Ce bourg, chef-lieu de canton, est entouré agréablement de jardins, de prairies et de vergers. Ses habitans sollicitent un embranchement qui, à 200 mètres avant l'entrée de Veynes, joindrait la route du Pont-Saint-Esprit à Briançon, et de ce point irait aboutir à celle de Châlons-sur-Saône à Sisteron, près du pont la Dame, en passant par le hameau de Saint-Marcellin; ils assurent que cet embranchement, dont la dépense est évaluée à 30,000 fr., raccourcirait d'une heure et demie le chemin des places fortes des Hautes-Alpes et de la ville de Gap à celle de Grenoble par la Croix-Haute.

On réclame la construction d'un pont entre Veynes et Oze pour les communications de la rive gauche du Buëch qui ne parcourt que l'extrémité et la partie basse de cette dernière commune; elle n'a que 60 toises de digues et un petit canal d'arrosage. La montagne d'Oule située au levant retarde pour Oze le lever du soleil; cette montagne est déboisée jusqu'au tiers de sa hauteur où commencent des broussailles, mais il faut parvenir jusqu'à sa sommité pour trouver quelque peu de gros bois. Une seule fontaine sert à abreuver les habitans et le bétail; une de ses sources se précipite dans un torrent d'où M. Anglès la détourne à 4 ou 500 toises pour la conduire à grands frais dans une de ses possessions. Cet ancien député, ce poète aimable, habite l'agréable prieuré de

Véras. On voit à Oze les débris de deux vieilles tours sur des éminences où elles servaient à des signaux. Un couvent de Templiers, appelé le Saint-Sépulcre, y est tombé en ruines, muettes pour bien des hommes; l'observateur voit sur ces pierres amoncelées l'empreinte des révolutions, l'étendard des Templiers, l'oppression des vassaux, peut-être le souvenir des crimes, l'ombre de Philippe-le-Bel tenant d'une main hardie l'arrêt de la proscription des célèbres et malheureux chevaliers; on voit la torche qui allume leurs bûchers! Qu'on nous permette d'écrire ici sous l'inspiration d'un ami bien bon, bien spirituel; ne quittons pas encore les lieux qu'il habite. Il n'y a plus de vergers dans les champs. Que ce pays est sec, ses roches mortes, ses coteaux arides! Partout où des mulets ne traînent pas l'araire, ce ne sont que schistes noirs et dépouillés d'herbes! En certains endroits la terre représente des figures solides, surtout de pyramidales. Saint-Auban d'Oze est une commune peu importante. Châteauneuf d'Oze manque de moyens pour conduire dans le village de bonnes eaux qui fluent sur son territoire, et en boit de mauvaises qui y occasionnent des coliques. On y a 100 mètres de digues, le long du Drezet ou Drouzet, torrent qui coule du midi au nord, sur 3,200 mètres de longueur. Chabestan n'a qu'une montagne nommée le Petit-Arambre, couverte de bois taillis et surmontée d'un rocher. Cette commune possède 800,000 toises en champs, prés, vignes ou jardins,

600 mètres de digues et 2 canaux d'arrosage. Les sources peu nombreuses y ont diminué; ce qui occasionne des maladies parmi les bestiaux qui s'abreuvent d'eaux sales et dormantes; elle puiserait au Buëch sa fertilité. Le château et le beau pont de Laric sont dans le ressort de Chabestan dont nous aurons à parler plus tard. La Malaise ou Maraize, qui a traversé son territoire, et la Béous, qui intercepte souvent le passage de la route, se jettent dans le Buëch oriental. Le peu de bois qu'on possède dans cette contrée a forcé d'y mettre en têtards les arbres destinés au chauffage. On y voit le peuplier blanc de Hollande; mais les champs, comme aux environs de Veynes, sont plantés plutôt en arbres fruitiers, tels que le poirier et le pommier, qu'en autres essences.

II. Vallée de la Béous ou de Mont-Maur.

La Béous, torrent très rapide, roule sur une longueur de 14,000 mètres, du nord au sud-ouest, de sa source jusqu'à la Cluse en Dévoluy, ensuite du nord au midi jusqu'à son embouchure. Les communes de cette vallée sont la Cluse et Mont-Maur. Nous parlerons de la première dans l'article du Dévoluy.

Mont-Maur, autrefois l'une des quatre baronnies du Dauphiné, est située à un kilomètre de la route et au pied de la montagne du Châtel, sur le sommet de laquelle on remarque les ruines d'un château-fort.

Presqu'au centre et sur le revers de la montagne sont flanquées deux vieilles tours qui défendaient l'accès du château et rappellent les Sarrazins. En face est une vaste plaine qui promet de belles récoltes, tant que cinq torrens ne la ravagent point. Au centre de cette plaine s'élève une petite éminence sur laquelle on aperçoit les débris d'un couvent de Templiers, entre autres du chœur, du porche, de quelques murs et une voûte d'arête fort bien conservée, dans laquelle sont six trous par lesquelles passaient les cordes qui servaient à la sonnerie du clocher. De ce point de vue l'on distingue dans le lointain, à gauche de la ville de Serres et sur une hauteur moyenne, une tour de signaux. Mont-Maur, ravagée par la Béous, ne lui oppose aucune résistance; mais elle a 1,400 mètres de digues sur la Malaise, et elle arrose 250 mètres des dérivations du Méoule.

III. Vallée de la Malaise ou de Labâtie-Mont-Saléon.

La Malaise, ainsi nommée de ses ravages, descend des montagnes calcaires de Clauzonne, petite commune qu'elle traverse du midi au nord, et dont les habitans, comme ceux de Châtillon, boivent la mauvaise eau qui naît dans leurs fonds, faute d'argent pour en conduire de bonne à leurs maisons qui sont isolées. De là elle passe du sud-est au nord-est dans le village du Saix, et va au sud-ouest jusqu'à son embouchure dans le Buëch, auprès du

pont Labarque, après un cours de 16,000 mètres. Le fond de cette vallée est une terre argileuse, quelquefois légèrement sablonneuse, qui recouvre des graviers calcaires.

Labâtie-Mont-Saléon est située dans une sorte de presqu'île formée par le Buëch et la Malaise que des digues ne contiennent point; le premier fournirait un canal d'arrosage qu'on creuserait sans ouvrages d'art. Je m'étais proposé de venir, pour un objet aussi utile, au secours de ces bons habitans, et je désirerais que l'un de mes successeurs pût s'acquitter de ma dette. Dans la plaine de Mont-Saléon était la ville romaine de Mons-Seleucus dont il sera question dans la seconde et la troisième partie. Je dirai seulement ici que, lors de la première levée de volontaires, en 1792, tous les jeunes gens de Labâtie-Mont-Saléon partirent en masse pour défendre le sol de la France.

IV. Vallée du Buëch occidental ou d'Aspres.

Le grand Buëch, ou Buëch occidental, a ses sources sur le col de la Croix-Haute dans la commune de Lus, qui dépend du département de la Drôme. Là passe la route départementale allant de Châlons-sur-Saône à Sisteron, à travers les cantons d'Aspres, de Serres, de Laragne et de Ribiers. Ce col est calcaire comme toutes les chaînes qui l'avoisinent; mais dans les vallées intermédiaires sont des grès micacés et des argiles. En descendant

le cours de cette rivière on trouve des chaînes de calcaire compacte dont les bases sont recouvertes de couches argilo-calcaires marneuses, et plus bas des collines de pouddings, et le ciment silico-calcaire qui se prolonge sur la rive gauche jusqu'à sa réunion avec le Buëch oriental. Le lit de cette vallée est d'abord une argile grise, mêlée de parties sablonneuses et calcaires qui recouvrent des graviers calcaires; plus bas on trouve des terres légères et sablonneuses, provenant du détritus des pouddings silico-calcaires. Le Buëch, qui aurait besoin d'être encaissé tout le long de son cours, souvent entraîne les limons précieux qu'il avait antérieurement déposés, et découvre des grèves stériles de graviers calcaires. Près de la commune d'Aspremont on a des fonds argileux rougeâtres, mélangés de fragmens calcaires et un marais.

Les communes sont Saint-Julien, La Faurie, Montbrand, Aspres, Aspremont.

Saint-Julien-en-Beauchêne, avant l'ouverture de la route que je viens d'indiquer, se voyait forcée, pour empêcher que la communication avec la Croix-Haute ne fût interceptée, d'établir contre le Buëch des digues coûteuses et de miner les rochers en plusieurs points. Elle entretient deux ponts, l'un sur cette rivière, l'autre sur le ruisseau de Burianne, venant de Durbon. Saint-Julien a 1,200 mètres de terrain à l'arrosage et 200 mètres de digues. On y voit les vestiges d'une tour établie sur le sommet d'une chaîne de rochers, au

travers de laquelle on a pratiqué intérieurement, et au lieu dit La Rochette, une ouverture en forme d'œil-de-bœuf où passe le chemin. Les uns reportent ce dernier ouvrage jusqu'aux Sarrazins qui occupaient probablement la tour; les autres l'attribuent aux chartreux de Durbon. Sur le territoire de Saint-Julien la vallée se partage en deux branches, dont l'une, vers le nord, conduit à Lus; l'autre, vers l'orient, à Durbon, dont Saint-Julien porta le nom en 1793. Ce fut en 1116 que le sieur de Beaudinar et ses voisins firent don au frère Lazare, et à six religieux ses compagnons, d'un vaste désert pour y fonder un monastère auquel Léger II, évêque de Gap, et son chapitre, cédèrent les dîmes qu'ils percevaient dans cette partie de la vallée de Beauchêne, sur les montagnes de laquelle habitent quelques ours. La chartreuse de Durbon est comme la miniature de celle de Grenoble; on y pénètre à travers deux rochers, et une seule porte en fermerait le passage. En sortant de ce défilé la gorge s'élargit et se termine en montagne escarpée, couverte de la plus belle forêt du département. Sur l'une d'elles on voyait naguère, dans une ferme nommée Riouffroi, le vénérable Jean Mathieu, âgé de 106 ans, assis pendant le jour sur un banc rustique, et qui charmait sa solitude en fredonnant les chansons de son printemps. Il est mort à la suite d'une chute; tous les habitans circonvoisins sont venus en armes à sa pompe funèbre, et lui ont rendu

des honneurs militaires; les jeunes filles habillées de blanc jetaient des fleurs sur sa tombe. J'aurai encore occasion de parler de ce vertueux vieillard.

Les moines exploitaient dans la montagne des carrières en marbre rouge assez grossier; ils avaient à Durbon des forges, une tuilerie; ces établissemens n'existent plus, et les maisons de Saint-Julien sont couvertes en chaume. Que sont devenus aussi les arbres séculaires qui avaient donné leur dénomination à ce pays? Ils sont tombés sous la hache des habitans.

La forêt de Durbon est en pins, sapins et hêtres dits fayards. Les premiers, propres pour la charpente, et dont on se sert aussi pour la marine, croissent plus vite et d'autant plus droits qu'ils sont plus serrés et rapprochés. Telle est la nature des arbres résineux : leurs semences ne peuvent lever que dans une terre meuble, à l'abri du soleil, du froid, de la sécheresse. Le gazon les empêche de germer ou les étouffe, à plus forte raison les arbrisseaux rampans, les taillis, le chêne, le hêtre qu'il faudrait détruire à Durbon. Lorsqu'on coupe une forêt d'arbres résineux, on ne peut compter sur les baliveaux pour la régénérer; les vents ou les neiges les abattent, et le gazon s'empare d'un sol meuble et fertile, avide d'assolemens, puisqu'il a porté des arbres depuis longues années. Il faut donc ici exploiter en jardinant, c'est-à-dire en coupant çà et là les arbres à leur maturité ou dépérissans. Mais quels dégâts

causent alors dans un terrain dont la pente est rapide les bûcherons, la chute des arbres, les bestiaux qui conduisent le bois? Il arrive souvent qu'à une forêt de sapins succède une forêt de hêtres qui, à son tour, est remplacée par des sapins; ceux-ci ne repoussent pas de souche. Ne pourrait-on pas les exploiter par bandes longitudinales, selon la pente directe de la forêt, de manière à ce qu'il reste autant de plein que de vide entre ces bandes, et qu'elles n'aient qu'une largeur égale à la longueur des arbres qui bordent des deux côtés la partie exploitée? Les arbres restant entretiendraient l'ombre, la fraîcheur, jeteraient dans l'intervalle des graines qui germeraient, s'élèveraient et couvriraient bientôt le sol, sans craindre l'invasion du gazon, et en se préservant surtout de celle des chèvres, ennemies redoutables des forêts naissantes de sapins et de mélèzes.

Au port de Saint-Julien l'on voit beaucoup de bois de mâture, provenant de Durbon et de Lus, qu'on flotte sur le Buëch pendant trois mois de l'année.

La Faurie a quatre montagnes principales, et indépendamment du Buëch, les ruisseaux d'Aiguebelle et d'Agnielle. L'étendue de la superficie de son territoire est de 4 millions de toises carrées; on y trouve 3,300 mètres de digues sur le Buëch, et cinq canaux qui arrosent 3,000 mètres; on ne s'y adonne pas assez aux prairies artificielles. Sur les confins de cette commune est le souter-

rain nommé la Beaume-Noire où personne n'osait pénétrer; voici le récit d'une visite que M. Robin du Villard y a faite :

« Muni de flambeaux je parcourus plusieurs antres, plusieurs voûtes, quelquefois obligé de me courber. Je vis des traces d'hommes et beaucoup d'ossemens qui annonçaient le repaire d'animaux carnassiers. Plus loin je descendis dans un précipice où le terrain me conduisit bientôt en remontant dans une fente de rocher que je gravis avec peine; un réservoir d'eau m'arrêta, et le défaut d'air éteignit mon flambeau. Je visitai près de là quelques cavernes, entre autres une qui ressemble au grand portail d'un temple, et dont la voûte, de 14 mètres de haut sur 4 de large, est comme le vestibule de deux voûtes latérales où l'on communique par des ouvertures qui ressemblent à des baies de portes. Plusieurs fois le sol trembla sous mes pieds et m'annonça des voûtes inférieures; plusieurs fois des cavités, des abîmes me forcèrent à rétrograder. Je rapportai de cette incursion des stalactites très bien conservées. On connaît leur formation; un naturaliste m'assura qu'un jour en se réunissant elles acquerraient une très grande dureté, une compacité parfaite, et formeraient une masse d'albâtre diversement coloriée, suivant que les eaux seraient plus ou moins chargées d'oxide de fer. »

Le territoire de Montbrand s'ouvre par une seule colline et se divise en trois petits vallons :

le col de Montbrand, le Dreste et le Grayers. Son torrent est Aiguebelle ; la commune a seulement 150 mètres à l'arrosage. Pour fertiliser le sol, où les blés sont sujets à la rouille, on brûle les terres et on y porte des engrais consistant en fumier mêlé avec le buis, la lavande et les genêts qu'on ramasse sur les montagnes pour les porter dans les écuries et les étables. Ici les catholiques et les protestans vivent dans la bonne intelligence qu'on voit avec plaisir régner dans toutes les communes du département où il y a deux communions. Montbrand a souffert plusieurs incendies; celui de 1805, favorisé par le chaume, avait presque entièrement consumé ses maisons; je les ai fait couvrir en tuiles : on trouve d'ailleurs dans la commune des terres propres à la fabrication de ces carreaux.

Aspremont n'a qu'un hameau et des domaines isolés; elle arrose 2,500 mètres avec deux canaux que défendent 170 mètres de digues. Un jour que je passais dans cette commune, on y tenait l'école. Je descendis de cheval et j'interrogeai les élèves. L'un d'eux me surprit par son instruction ; je lui donnai des livres, comme une sorte de prix, qui redoubla son émulation : c'est maintenant un professeur distingué.

Sur le coteau autour duquel Aspres-sur-Buëch est bâtie subsistent les débris de la maison forte qu'habitaient des bénédictins dont le prieur était seigneur du lieu. Ce château-monastère fut dé-

moli par ordre du connétable de Lesdiguières. L'église paroissiale et la maison commune se trouvent dans son enceinte. La population d'Aspres-sur-Buëch, chef-lieu de canton, est d'environ 800 ames; son territoire a une étendue de 200 hectares; c'est un des mieux cultivés du département; l'art de la greffe y est fort répandu; pas d'habitant qui n'ait une prairie garnie d'arbres fruitiers; 6,000 mètres y sont à l'arrosage, et l'on y voit 3,600 mètres de digues, dont 1,600 nouvellement élevées, aux frais de 121 propriétaires, ont coûté 50,000 fr. Il n'y a pas de forêts, mais quelques taillis ou broussailles; il s'y trouve des coteaux pelés, entièrement dégarnis de plantes. Aspres n'a qu'une seule fontaine publique et des eaux ferrugineuses; elle possédait deux fontaines salées que le fisc a fait combler. Ses archives remontent à 1302; d'après une transaction de la même année, cette commune avait le titre de ville, ainsi qu'un hôpital et une maladrerie sous la direction d'un prieur qui, dans un acte du dernier février 1413, est qualifié de cardinal. Cet acte fait mention du marché qui existait à Aspres. La commune est sur la route de Gap à Valence, dont nous aurons occasion de parler, et sur celle de Châlons-sur-Saône à Sisteron, que depuis Lesdiguières il avait été souvent question de terminer. Cette dernière est maintenant bonne pour les voitures entre Sisteron et le pont la Dame qui est sur le Grand-Buëch, à une demi-lieue au-dessus

d'Aspres. Sur cette longueur il reste à perfectionner des empierremens entre Aspres et le pont La Barque qui existe au-dessus de Serres sur le Petit-Buëch et non loin de son confluent. Cette route pourra coûter, dans les Hautes-Alpes 450,000 fr. En 1692, lors de l'invasion des Piémontais, et dans la guerre d'Italie en 1744, les habitans d'Aspres furent obligés de transporter *à dos* des fourrages et comestibles jusque sur les bords du Var. Les gastronomes aiment les biscuits et les nougats d'Aspres et de Veynes.

V. Le rif d'Agnielle.

Le torrent ou rif d'Agnielle se dirige, du nord au midi, sur la longueur d'un myriamètre; il arrose des terres calcaires et va se perdre en serpentant dans le Buëch, auprès de La Faurie, vis-à-vis de Beaume-Noire et au-dessus du pont la Dame. Sur le plateau de la montagne de Durbonas, il y a une source d'eau qui ne tarit jamais. Agnielle est une commune peu importante, sans digues et sans canaux d'irrigation. Le 15 août 1269, Raymond de Montauban, seigneur de Montmaur, a fait hommage au dauphin de tout ce qu'il avait en Beauchêne, Château-d'Agnielle, Saint-André, Saint-Julien, la tour du village Notre-Dame-du-Villard, etc.

VI. Vallée de Chauranne ou de la Beaume.

La Chauranne traverse des pays argileux. Elle commence au-dessous du col des communes, ci-devant col de Cabre, et se réunit à celle du Buëch au-dessous d'Aspremont. Elle court du nord-ouest au sud-est, et sa longueur est de 15 kilomètres.

La route de Valence à Gap traverse cette vallée où sont les communes de la Beaume, Château-la-Beaume et Saint-Pierre d'Argenson.

La Beaume-des-Arnauds, dont la population est de 7 à 800 ames, tient sa dénomination d'une caverne ou beaume, moins curieuse que celle de La Faurie; elle a 1,500 mètres à l'arrosage, et ses environs ressemblent à ceux d'un village suisse. Une cascade s'y précipite de 60 à 80 pieds. Le château de M. de Prunières est agréable. La Beaume possédait deux fontaines salées; suivant la tradition on y a exploité du plomb argentifère aux quartiers des Garantes et du Cul du loup. On devrait y étendre davantage l'usage des prairies artificielles; on n'y a point partagé les biens communaux que les particuliers se sont chargé de cultiver. Les fours à chaux et à plâtre ont dévoré beaucoup d'arbres d'une assez belle forêt de sapins. On voit de la Beaume les vestiges de deux tours assises sur des élévations, et nommées l'une tour de Beauvais, l'autre la Tournelle. Une

famille de cette commune a conservé des notes datées de 1629 et portant que Louis XIII avait passé à la Beaume, le lendemain des Croix, avec son armée, au retour du Piémont d'où il était revenu par le Mont-Genèvre. En 1692, les troupes de Victor-Amédée avaient pénétré jusqu'au col de Cabre, montagne de la Beaume qui séparait le Gapençais du Diois. Les habitans des communes circonvoisines se levèrent en masse, commandées, celles de la Drôme par deux frères, MM. de Lagier de Vaugelas et de la Chardonnière; celle des Hautes-Alpes par MM. de Flotte, de Saint-Pierre, de Taillades. L'ennemi fut repoussé. On adjugea la palme du triomphe à mademoiselle de La Charce, la célèbre Philis de la Tour, qui monta à cheval, arma les paysans de son canton, se mit à leur tête et livra plusieurs petits combats dans les défilés des montagnes. Le roi lui accorda une pension avec le droit de mettre son épée, ses pistolets et le blason de ses armes dans le trésor de Saint-Denis, où ils sont restés jusqu'à la mort de Louis XIV.

La Haute-Beaume ou Château-la-Beaume est sur une montagne qui domine la Beaume; le chemin par lequel on y monte semble tracé pour les chèvres. Huit mois de l'année on y est bloqué par les neiges; alors les femmes filent le chanvre et la laine : en été les ruisseaux sont à sec. Des particuliers ayant voulu, à la fin du siècle dernier, cultiver des terrains d'une pente trop rapide, les

habitans s'y opposèrent. Que n'a-t-on imité partout cet acte de sagesse et de prévoyance !

Le territoire de Saint-Pierre et Saint-Martin d'Argenson est naturellement fertile ; mais on ne le cultive peut-être pas avec assez de soin : les prairies artificielles ne s'y étendent pas suffisamment. On a 800 mètres à l'arrosage. Le jardinage se fait dans les fonds épars et près de la Chauranne ou des ruisseaux. Il n'existe aucune forêt dans la commune ; le bois qu'elle possédait a été essarté et défriché. Les communaux n'ont pas été partagés. L'eau potable est très rare en été ; on pourrait s'en procurer avec quelques dépenses. Près de Saint-Pierre sont des eaux ferrugineuses qui ont été analysées en 1808 par M. Vautier, et qui sont très bonnes pour les embarras gastriques. Croirait-on qu'on en avait fait la septième merveille du Dauphiné, sous le nom de Fontaine-Vineuse ? Chorier leur trouvait « un certain goût qui a du rapport avec celui du vin. » Il nous apprend que le seigneur du lieu avait « fait bâtir une chapelle près de cette fontaine, où ceux qui ont été miraculeusement guéris vont rendre leurs actions de graces. »

Le président de Boissieu, dans ses Métamorphoses dauphinoises, décrit l'amour de Bacchus pour la nymphe Ænorrhoë, qui fut changée en fontaine vineuse au moment où le dieu se croyait certain de son triomphe. On ne voit plus à Saint-Pierre d'immortels ni de dryades.

VII. Vallée d'Aiguebelle ou de la Piarre.

Elle commence au pied de la montagne d'Aiouc, sur le revers de laquelle la Drôme prend sa source; elle va du nord-ouest au sud-est, sur une longueur de 10 kilomètres, et se réunit à celle du Buëch, à Serres. Ses communes sont La Piarre et Sigotier. L'Aiguebelle, formée par différens ravins, coule dans un pays argileux, dont les schistes marneux sont en grande partie décomposés. La vallée, qui est calcaire à son origine, n'a ensuite que de l'argile dans tout son cours.

La population de Sigotier est dispersée entre trois montagnes stériles, ne formant qu'une seule vallée étroite où 1,200 mètres jouissent de l'arrosage; il y a 240 pieds de digues. Pierre ou La Piarre a 800 mètres de canaux; on a autrefois exploité à la montagne de l'Argentière le plomb argentifère dont on prétend que la mine a été mal attaquée, conduite sans soupiraux ni galeries d'écoulement; mais comment se procurer le combustible nécessaire pour la reprise des travaux? On n'a que les sapins du bois de Monsieur, qui appartenait au seigneur, dont les habitans se sont emparés et dont le circuit est de 4 à 500 toises; les fayards de la partie de bois communal appelé le grand vallon de Lubac d'Allous, d'une circonférence triple, contenant quelques

sapins indispensables pour les constructions rurales; enfin plusieurs taillis de chênes, fayards, érables, planes et aliziers.

Les schistes donnent ici des efflorescences salines qu'on croit être du sel de Glauber; une source y est sensiblement imprégnée de ce sel. Près de là sont des pyrites martials.

On a trouvé à La Piarre des indices de houille, comme dans un très grand nombre de communes du département. On y a remarqué que la diminution du bois a fait disparaître beaucoup d'oiseaux, tels que l'ortolan, la roussette, etc.; ce qui y a multiplié les insectes, surtout celui que l'on nomme vulgairement la *taille*, long de neuf à dix lignes, de couleur puce claire, armé de deux petites antennes à la tête et de deux pointes à l'autre extrémité; s'attroupant dans la saison des grains, il attaque les légumineux, s'introduit dans les maisons, s'attache aux alimens des hommes, et a une morsure cuisante.

Les habitations de La Piarre ont autour d'elles des prairies que décorent des arbres fruitiers et forestiers; on ne s'y adonne que peu aux prairies artificielles. Ancien maire de cette commune, le docteur Barety employait des procédés assez semblables à ceux de Chaptal pour l'amélioration de ses vins. Il espérait doter son pays d'une nouvelle branche d'industrie en substituant l'emploi de la lavande à celui du tabac : lui-même en donnait

l'exemple; mais la plante âcre et caustique, originaire de l'Yucatan, triompha de la plante aromatique des Hautes-Alpes.

VIII. Vallée des deux Buëchs ou de Serres.

Les deux Buëchs et les eaux qui y affluent de toutes ces vallées formèrent autrefois un grand lac dont les cataractes se trouvaient près du confluent, au-dessus de la ville de Serres, au lieu dit le *Pas-de-la-Ruelle*, comme il est encore aisé de s'en assurer par les parties usées et arrondies de l'un et l'autre rocher, qui ont été sillonnés plus ou moins profondément : une cascade y jaillit au milieu du tuf. Ce lac, depuis l'abaissement de ses eaux et son entier desséchement, s'est reformé à diverses époques par des rochers tombés dans un passage resserré du Buëch, et qui ont obstrué le cours de ses eaux. C'est à la formation de ces différens lacs qu'il faut reporter les plateaux qui se voient à diverses hauteurs dans les deux bassins du Buëch, et dont le sol est d'autant plus pur et plus fertile qu'ils ont plus d'élévation. Ceux-ci sont des dépôts gras et argileux, mêlés de parties calcaires. Les plateaux inférieurs sont sablonneux; ils contiennent une plus grande quantité de graviers; les plus bas enfin sont des atterrissemens de galets plus ou moins volumineux. Nous verrons dans la troisième partie que c'est surtout à la formation de l'un de ces lacs qu'on doit imputer l'oubli dans

lequel sont restées si long-temps ensevelies les ruines de la ville romaine de Mons-Seleucus, aujourd'hui Labâtie-Mont-Saléon. C'est à cette époque qu'il faut reporter les énormes anneaux de fer scellés solidement dans la pierre, à la cime des rochers qui entourent et dominent cette commune, notamment à l'ouest, non loin du Pas-de-la-Ruelle. Ces anneaux, suivant l'observation de M. Duvivier père, servaient à amarrer les barques et bateaux. Les montagnes boisées qui sont voisines produisent beaucoup de buis dont les habitans s'occupent, en hiver, à faire des cuillers, des fourchettes, de petits vases qu'ils vendent sur les marchés.

Résidence du bailli du Gapençais jusqu'au 8 septembre 1511, place forte des protestans et châtellenie donnée par le roi au connétable de Lesdiguières; de nos jours chef-lieu d'arrondissement, puis réduite à n'être qu'un chef-lieu de canton, Serres, peuplée de 1,200 ames, est adossée à une montagne, ce qui lui procure des rues basses et d'autres très élevées : de celles-là l'on voit souvent auprès du toit l'écurie, où, par derrière, une de celles-ci conduit de plain pied. Pour se distraire, causer, quelquefois chercher le soleil, les habitans viennent sur une petite place en terrasse d'où l'on domine, non plus une vallée étroite ou sauvage, mais une vaste plaine, une riche campagne. Les sommités qui entourent Serres sont calcaires, ont des bases schis-

teuses, et ne produisent guère que du buis, de la lavande et quelques broussailles. Il n'y reste plus que 300,000 toises de bois taillis; on peut compter 5 à 6,000 arbres épars; les biens communaux montent à 73,500 toises, et l'on récolte environ 2,000 hectolitres de vin. Le territoire de Serres offre de très belles conquêtes faites sur le Buëch au moyen de 3,500 mètres de digues, et arrosées sur environ 5,000 pieds. Dans les communes voisines, tous les riverains de ce torrent qui ne l'encaisseront pas s'exposent à être victimes de la crue de ses eaux, lorsqu'il est enflé par celles de tant de ravins. Les conduits des fontaines de la ville passent dans des étables au-dessous de rues et carrefours malpropres; la salubrité exigerait qu'on les enterrât plus profondément et qu'on nettoyât fréquemment la voie publique. Les habitans de Serres sont renommés pour la douceur des mœurs; on leur fait le reproche d'un peu d'apathie. En 1789 on y fabriquait 50,000 chapeaux par an; cette industrie y est presque tombée. Serres a des tanneries, des métiers pour la toile et pour le linge de table : on y a fait une pépinière de mûriers. L'espèce de cet arbre précieux à propager dans la partie inférieure du département est le mûrier multicaule que M. Perrottet a importé de la Chine, et qui lui a valu un prix de 2,000 fr., le 26 décembre 1832, à la séance générale de la Société d'encouragement. Ce végétal croît avec tant de vigueur « que ses

« boutures produisent dès la première année des « sujets de 5 à 7 pieds ; il réussit plus facilement « que les peupliers et les saules, et n'est difficile « ni sur le terrain ni sur le climat. »

Un pont en charpente, d'une longueur de 26 mètres et d'une dépense de 23,000 fr., formé de deux culées et d'une pile en pierres de taille, a été placé sur le Buëch, vis-à-vis de Serres ; il joint la place à laquelle les habitans de cette ville ont donné le nom de Ladoucette, afin que leur ancien préfet fût toujours près de ceux auxquels il a voué des sentimens bien sincères.

En 1805, un météore lumineux, d'une dimension extraordinaire, après avoir éclairé pendant une heure les ombres de la nuit dans les environs de Serres, éclata avec un bruit semblable à la décharge simultanée de l'artillerie de toute une armée; quantité de pierres énormes roulèrent alors du haut des montagnes.

Au-dessus de Serres nous trouvons sur la rive droite du Buëch plusieurs vallées assez importantes.

IX. Vallée de la Blême ou de Mont-Clus.

Commençant au col de la Saulce, et dirigée du couchant au levant, elle a 6 kilomètres de longueur. La Blême, qui passe dans un pays calcaire et argileux, offre un excellent fond argilo-calcaire. Cette vallée a jadis formé un lac long et étroit dont l'issue existait au défilé de la gorge,

près de Serres, en un endroit sauvage et pittoresque. On trouve des terrains houillers dans cette vallée que parcourt la route d'Espagne en Italie, réduite à la dénomination de route du pont Saint-Esprit à Besançon. Les communes sont l'Epine et Mont-Clus : celle-ci a 150 mètres à l'arrosage, et celle-là 2,000. M. le vicomte de Thury, qui a fait un mémoire utile sur les marnes du département, en a trouvé d'excellente qualité vers le pas de Mont-Clus et près de l'Epine. Mont-Clus ne cultive qu'avec des bœufs. Ses prairies naturelles sont de 42,000 toises, et artificielles de 15,000 seulement ; ses bois taillis de 120,000 toises : elle en avait autant de haute futaie avant la révolution de 1789; cette quantité est réduite presque de moitié. Elle a 6,000 arbres fruitiers épars dans la campagne. M. Dupoux possède de beaux moulins à Mont-Clus.

L'Épine a une population de 6 à 700 individus, un million de toises carrées de prés, jardins ou terres cultivés par des bœufs et mulets, 78,000 toises en bois de futaie, et en outre des taillis. Les fermiers du seigneur employaient la grande charrue, à laquelle on a substitué l'araire depuis le partage des biens communaux qui eut lieu par famille et non par tête. Les essarts et défrichemens aidèrent les habitans pendant trois à quatre années ; mais les terres de médiocre valeur s'épuisèrent. Aujourd'hui leur revenu est presque nul, et les particuliers, privés d'un pacage considéra-

ble et du bûcherage, sont contraints d'aller les chercher au loin. L'Épine est mal bâtie, quoiqu'on y fabrique des tuiles et des briques.

X. Vallée de la Blaisance ou de Trescléoux.

La Blaisance, qui a ses sources dans des montagnes de formation intermédiaire et calcaire, arrose dans un cours de 7,000 mètres un terrain argilo-calcaire, sablonneux et parfois pierreux. La vallée, qui est fort agréable et qui produit beaucoup de blé, de fruits, de légumes, de chanvre et de foin, commence au-dessous de Mont-Jay, et se réunit à celle du Buëch, près du village de La Grand. Sa direction est de l'ouest à l'est; ses communes sont Mont-Jay, Trescléoux, Chanousse et La Grand.

A Chanousse, commune peu considérable, on fabrique annuellement avec le chanvre indigène (dont 4 livres de fil donnent 2 aunes) une cinquantaine de pièces de toile; moitié se vend en Provence, et moitié reste pour les besoins des ménages. Chacun d'eux consacre la laine de ses brebis à une pièce d'étoffe dite cordes, de 15 à 16 mètres chacune. Au sortir du foulon on mêle la laine noire à la blanche pour en obtenir une couleur grisâtre qui ne doit rien à l'art du teinturier, et qui, n'étant pas brûlée par les drogues, en est d'un meilleur usage. La même industrie existe à Mont-Jay dont les deux montagnes ont les noms

singuliers de Lebre-Cuèche et de Carême. On ne se sert ici pour le labourage que de bœufs et de mulets. Les terres alternent, et une moitié reste toujours en jachère. Un cultivateur voulut, il y a 60 ans, y introduire la grande charrue; mais il l'abandonna pour revenir à l'araire, parce que des bancs de roche se trouvent presqu'à fleur du sol, naturellement léger, auquel elle procurait une trop grande élaboration de sucs nourriciers, sans ramener à la surface une plus grande quantité de terres végétales. On a planté environ 2,000 arbres fruitiers, dont 1,000 noyers; chaque année le nombre des prairies artificielles augmente; malgré cela, faute d'arrosage, on récolte à peine les fourrages nécessaires aux bêtes de labour. Les domaines sont affermés à moitié fruits; toutes contributions et l'entretien des bâtimens restent à la charge du propriétaire. Une amélioration importante, c'est le parcage des troupeaux qui a maintenant lieu en été dans un certain nombre de communes.

La Grand, située sur un coteau, a 1,000 mètres à l'arrosage et 400 de digues construites par un particulier; on pense que sa belle église et un couvent dont le prieur était seigneur du lieu, et où un moine du monastère de Ganagobie résidait encore vers la fin du siècle dernier, ont été bâtis au moyen-âge par des religieux de l'abbaye de Lérins. La situation de Trescléoux entre des montagnes qui figurent trois claies de parc lui a valu sa dénomination. Le village est sur la partie orien-

tale du mont *Hommage*, à l'extrémité la plus resserrée de la vallée à l'ouest. Sa population est de 7 à 800 individus; presque toute suit la religion réformée. Les habitans, dans une honnête aisance, eu égard à ceux de beaucoup de communes, sont tous adonnés, dès leur berceau, aux travaux champêtres et n'ont point cette rusticité sauvage que peuvent amener la misère, la rigueur du climat et l'ingratitude du sol. La fertilité de la partie basse du territoire de Trescléoux est due aux eaux de la Blaisance, bien ménagées et dispersées çà et là par de petits canaux. Aussi jamais les fonds ne s'y reposent, et l'on y varie tous les genres de culture. 502 mètres de digues ont été élevés sur le Buëch. On a établi à Trescléoux une pépinière de mûriers, et cette commune a ouvert en 1807 une voie vicinale plantée d'arbres qui s'embranche près de la rivière avec celle d'Orpierre. On trouve à Trescléoux une source d'eau sulfureuse, sortant de marnes schisteuses, et qu'on présume un peu hydrogénée. La garenne est une belle forêt à conserver.

Trescléoux, La Grand, Mereuil et Saléon ont formé le projet de prendre au Buëch un canal destiné à fertiliser un vaste espace de terrain.

XI. Vallée de Céans ou Soyans, ou d'Orpierre.

Elle prend son origine au col de Perty, et se réunit à celle du Buëch auprès de La Grand; sa

direction est de l'ouest au sud, à l'est et au nord. Le Soyans qui l'arrose vient des montagnes de l'arrondissement de Nyons, département de la Drôme ; dans son cours de plus de 15,000 mètres il traverse des montagnes intermédiaires et des traps secondaires, recouverts par des dépôts argileux. Cette vallée est entourée de montagnes calcaires, véritables carrières de marbre gris, susceptible de polissure, mais trop friable pour être employé aux constructions. Les terres en ont entièrement coulé, par suite des défrichemens et par l'effet des pluies qui ont laissé les rocs à nu. Les délitemens de ceux-ci ont produit des surlitemens, ainsi que des mélanges à mi-côte et dans les vallons inférieurs.

Les communes sont Étoile, Saint-Cirice, Sainte-Colombe, le bourg d'Orpierre, Nossage et Saléon. Sainte-Colombe est assise sur l'un des hauts mamelons de la montagne de Cabre (Chèvre) qui se lie sans discontinuité au col de Perty (Drôme). Peut-être sa position lui a-t-elle valu, de la part des religieux fondateurs dont on a parlé plus haut, ce nom allégorique, comme celui de la commune d'Étoile bâtie sur un coteau, à l'extrémité occidentale d'un vallon et à la naissance d'une gorge parallèle à celle de Sainte-Colombe, vrai tissu de mamelons.

Ce dernier village a une surface, en superficie, de 140,244 toises carrées de territoire, dévasté par les torrens, et sans digues ni canaux. On cherche

en vain ces ouvrages d'art à Étoile, à Saint-Cirice et à Nossage. Saint-Cirice tire sa dénomination de son torrent; la même chaîne de montagnes offre le bassin où la rivière d'Aigues prend sa source. Les terres grasses de Nossage et Bénévent sont les meilleures du canton d'Orpierre; la pente de ce territoire paraît plus grande du nord au midi que de l'occident à l'orient; une maison qui pendant l'hiver y était entièrement privée du soleil en jouit, depuis plus de soixante ans, une heure par jour; quelque éboulement aura donné issue aux rayons solaires. Nossage a eu un couvent de bénédictines relevant du monastère de La Grand.

Orpierre puise son nom dans la couleur de ses rochers qui, lors de la dissolution des terres dont ils étaient couverts, ont été pénétrés d'une forte incrustation d'ocre martial. Il a été sans doute bâti en même temps que les communes de La Grand, d'Étoile, de Sainte-Colombe et de Nossage.

Les montagnes qui environnent ce bourg ne sont que du quatrième ordre; celle de Saint-Michel, en forme de pic, a la hauteur de 1,124 mètres au-dessus du niveau de la mer. Nous voilà bien loin de l'élévation du mont Viso! Ces montagnes ont des taillis qui pourraient être de quelque valeur s'ils étaient mieux soignés, des landes, bruyères, terres vaines, vagues, plantes parasites, et sur leur penchant, des champs, vignes et prés. Les rues d'Orpierre sont couvertes de lavande et de buis, qui forment de l'engrais sous les pas des hommes

et des bestiaux. On ne laboure dans cette commune qu'avec des bœufs; les chevaux et mulets n'y sont employés que pour les semailles. Elle avait anciennement un clergé composé de six prêtres, un temple spacieux pour les calvinistes, un quartier de juifs, un marché et un commerce assez actif, tombé depuis la révocation de l'édit de Nantes. Son industrie se borne maintenant à des boîtes de perdrigons, dans le genre des prunes de Brignolles, à quelques centaines de chapeaux, et à une quantité de toiles et de draps de cadis, un peu plus forte que dans les autres communes du canton. Orpierre a exécuté de grands travaux sur ses communications vicinales du côté de Gap et du côté d'Avignon.

L'instruction y est négligée comme dans un trop grand nombre de communes de la partie méridionale du département; nous n'avons pas ici cette foule d'instituteurs que produit sa partie la plus montagneuse. On a remarqué à Orpierre depuis 60 ans un grand changement dans la température, et le cours des saisons n'y est plus réglé. Ces variations, la diminution des sources et fontaines, la multiplicité et la fureur des torrens sont dus à la dévastation des bois opérée à l'envi par les hommes et par les chèvres, aux défrichemens inconsidérés des terrains en pente, sur lesquels on ne peut trop appeler l'attention des habitans et de l'autorité publique. Orpierre a trois canaux qui arrosent 400 mètres et 600 de digues sur le Céans.

Une dérivation de ce torrent procure l'irrigation à 600 mètres du territoire de Saléon. Cette commune tire son nom d'une fontaine salée qui coulait au pied du coteau où elle est bâtie ; tous les genres de destruction ruinent ses taillis. Saléon, La Grand, Trescléoux, sont diagonalement à l'opposite les unes des autres. La première a ses limites baignées par le Buëch et le Soyans ; ses bois taillis ont été dévastés comme ceux d'Orpierre. On trouve à Saléon de belles pierres dont les carrières avaient servi à construire la ville romaine de Mons-Seleucus, et plusieurs édifices du Monêtier-Allemont.

XII. Vallée de la Méouge ou de Salerans.

La Méouge est une rivière très poissonneuse, qui remonte jusqu'au-delà des montagnes schisteuses de la Chaulp, dans le département de la Drôme. Elle se dirige de l'ouest à l'est dans une longueur de plus de 18,000 mètres, circonscrite au nord et au sud par de hautes chaînes calcaires, mélangées de schistes et de grès décomposés qui forment par leur altération un sol léger dans quelques parties, argileux dans d'autres, mais souvent tout pierreux. Des oseraies peuvent contenir dans son lit la Méouge qui a sur sa rive droite les communes de Salerans, Saint-Pierre-Avés et Antonaves, près de son embouchure dans le Buëch ; sur sa rive gauche et au revers méridional de la montagne de Chabre, Barret-le-Haut, Barret-le-

Bas, Pomet; et Château-Neuf de Chabre à son embouchure. La plus industrieuse de ces communes est Salerans située sur une éminence en forme de cône tronqué, en tête de la Méouge. Croirait-on que le seigneur de ce lieu, au temps de la féodalité, avait fait insérer dans la reconnaissance de ses droits l'obligation par les habitans de vider les vases de nuit de ses domestiques? Saint-Pierre-Avés appartenait à l'ordre de Malte. Antonaves arrose 1,500 mètres de territoire, Barret-le-Bas 1,200, Salerans 600; toutes ensemble ne possédaient, il y a vingt ans, que 15 mètres de digues. On trouvera dans les notes (13) un mémoire tendant à démontrer que les communes peuvent, sans autre secours que leurs bras, se mettre à l'abri des torrens; je le ferai suivre du décret impérial que j'ai obtenu pour régulariser l'action dans ces entreprises importantes.

A Châteauneuf, dont le vignoble est renommé, le Buëch a enlevé, il y a quinze ans, un territoire vaste et précieux. L'administration s'occupe avec activité des moyens de le reconquérir; une société de trente-quatre particuliers d'Antonaves a construit dans le ressort de cette commune, sur la rive gauche du grand Buëch, quatre épis dont la dépense s'est élevée à 30,000 f., et qui sont d'après le système de M. Fiard; mais il faut encore quelques travaux afin de pouvoir commencer les levées pour le limonage qui s'étendra sur une superficie de 70 à 80 hectares. Dans cette vallée on fait bien d'en-

tretenir contre les torrens des paniers d'osier d'une forme conique, couchés et remplis de pierres; ouvrages d'autant plus solides que cet osier, qui vient par boutures, prend racine à travers les dépôts des eaux. Le marsaule, *salis caprea* L., le *S. triandria* L., le *S. helix* ou osier sauvage, le *S. viminalis* L., le *S. pentandria* L., le *S. hastata* et plusieurs autres, peuvent contenir les torrens par leurs racines entrelacées dans les graviers. Les Hautes-Alpes en sont aussi riches que la Laponie et la Sibérie. Sur la rive gauche de la Méouge on trouve deux vallées : de Channe et de Lazer; au-dessous celle de Clares-Combes.

XIII. Vallée de Channe ou de Savournon.

Elle a son origine au pied de la montagne d'Aiouc. Les eaux qui se précipitent d'une infinité de ravins qu'elles ont pratiqués sur le penchant de cette montagne et d'autres voisines se réunissent dans un torrent principal qui porte le nom de *Channe.* Il traverse tout le territoire cultivable de Savournon, celui du Bersac et celui de Mont-Rond où il se jette dans le Buëch, vis-à-vis de Méreuil. Il commence dans un pays entièrement argileux, formé de schistes argilo-calcaires qui couvrent les bases de quelques grandes chaînes calcaires. Sa direction est d'abord du nord-est au sud-ouest, puis de l'est à l'ouest, enfin du nord-est au sud-ouest, sur une longueur de 15 kilomètres; il ser-

pente continuellement et roule dans un lit fort large, où il entasse des pierres et des quartiers de roc qui le forcent à se jeter sur les propriétés riveraines que des digues peuvent seules garantir d'une destruction totale. Les landes et les bruyères couvrent non-seulement presque toute la pente des montagnes et collines dont quelques-unes ne sont susceptibles d'aucune végétation; elles occupent aussi une partie de la vallée où elles sont éparses; on peut dire que leur étendue excède le tiers du territoire. La Channe et les autres torrens ou ravins ne charrient pas de sable; aussi, dans les cas de constructions, les habitans sont obligés d'aller le chercher au Buëch qui, pour beaucoup d'entre eux, est à la distance de 2 lieues.

Cette rivière baigne les murs de Mont-Rond, située au bas d'un tertre, de forme ronde; sur la sommité se trouve une tour de 6 toises carrées, bâtie en pierres de taille, dont l'intérieur comporte deux voûtes l'une sur l'autre, parfaitement conservées, quoique sans toiture; cette tour, qu'on croit avoir été bâtie par les Sarrazins, correspondait par des signaux avec d'autres voisines; elle a aux quatre côtés des meurtrières. Le tertre contient une carrière de plâtre gris, exploitée par les habitans, plus heureux dans ce sens que ceux de beaucoup de communes qui dédaignent ce fossile. Il ne les dédommage néanmoins que faiblement de la perte de plus de 24,000 toises carrées de terrain en prairies que le Buëch leur a emportées, et qu'ils

regagneraient en prolongeant leurs digues de 1,000 toises; ils ont 1,000 mètres à l'arrosage.

Le territoire de Méreuil est en coteaux que coupent des ruisseaux; sur la montagne de Baumon une forêt n'offre plus actuellement qu'un taillis fort clair. C'est à M. de Bardel, alors maire de Méreuil, que l'on dut en 1804 la première introduction des mérinos dans ce département. Plusieurs agriculteurs estimables et la société pastorale d'Embrun suivirent son exemple; les Hautes-Alpes eurent bientôt de 3 à 4,000 mérinos ou métis. La commune de Méreuil arrose 2,004 mètres de son territoire.

Le Bersac voit emporter ses meilleurs fonds par le torrent de Channe; il possède sur une élévation une carrière de plâtre dense qui ne s'obtient qu'au moyen de la poudre; il y en a du gris, du blanc, et d'une blancheur éclatante; ce dernier est comme enchâssé dans le roc vif. Sur le sommet sont des restes de bâtiment qui surplombent. On fait ici de la chaux, des tuiles et des carreaux; la tradition porte qu'il y avait au Bersac une mine de cuivre et une de houille; on n'en trouve que peu d'échantillons. L'espèce de chêne donne ici d'excellens vases vinaires. Saint-Genis a 250 mètres à l'arrosage.

Savournon se compose de onze hameaux, dont aucun ne porte son nom; chacun d'eux a une fontaine sujette à tarir dans un été fort chaud. Les deux qu'on appelle le Plan-du-Bourg forment un

vallon séparé de leur chef-lieu par deux chaînes de collines nues et infertiles qui sortent des flancs du rocher de l'Aigle, à peu près au centre de la commune. Sur la montagne dite le Château de l'Aigle sont des vestiges de remparts, les masures d'un grand temple ou église, avec des colonnades; le bâtiment était tout en pierres de taille; on assurait qu'il y avait des souterrains, mais des recherches n'ont fourni aucune indication à cet égard. Le langage des habitans de Savournon diffère pour l'accent des pays environnans. La commune a 100 mètres de digues, et 100 profitent de l'irrigation. On y a quelques vergers et beaucoup d'arbres fruitiers dans les propriétés, mais on n'y plante pas dans les ravins dont les cavités sont comme empestées par les marnes descendant des montagnes. On fabrique de grosses toiles et des étoffes grossières; en trois ou quatre endroits du territoire se montrent de faibles filons de houille.

XIV. Vallée de Véragne ou de Laragne.

Une infinité de rus et de ravins, à sec une partie de l'année, se réunissent, de 4 à 600 mètres de leurs sources, à celui de Véragne qu'ils élèvent à la qualité de torrent. Celui-ci, qui dirige sa course de l'est au sud-ouest, remonte au nord jusqu'à Laup-Jubeo, entre les grandes chaînes calcaires de la Faye et de Laup, où l'on retrouve des rochers intermédiaires et des schistes calcai-

res, plus ou moins argileux, dont la moyenne partie est en pleine décomposition et forme dans cette vallée un sol argilo-calcaire, qui dans quelques endroits est mélangé de sables et de galets roulés, et dans quelques autres de grès, de schistes argilo-ferrugineux et de chaux sulfatée. Les communes sont Lazer, Arzeliers, Eyguians, Montéglin et Laragne.

Lazer est située à 35 kilomètres de Gap, 7 de la rive droite de la Durance et 4 de la rive gauche du Buëch; sa population est de 400 ames. Parmi les nombreuses aspérités de son sol, il en est deux qu'on peut nommer montagnes: Laup-Jubeo et la Plâtrière, où l'on ne voit que des broussailles. Son territoire est de 200,000 ares, dont plus de la moitié n'offre aucun produit.

On y fait, avec le calcaire-brèche, des meules de moulin de plusieurs pièces, à cause du peu de volume de ces pierres. Au reste, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), ce grand dépôt de meules, on estime particulièrement celles qui sont formées de quartiers de meulières, rapprochées et serrées avec un cercle de fer; les Anglais exportent un grand nombre de ces quartiers.

Lazer a éprouvé bien des vicissitudes; son territoire avait été défriché par les moines de Lérins; devenue un lieu assez considérable, ravagée par les Sarrazins, elle resta inhabitée, et ce ne fut que par la suite des temps qu'elle se remit insensiblement. En 1700, la population y était assez

nombreuse et aisée; les trente années suivantes furent pour elle une succession d'intempéries, de mauvaises récoltes, de malheurs. En 1780, de nouveaux désastres la jetèrent dans la misère; elle se releva pendant la révolution. Mais elle est exposée à des chances défavorables, comme partout où l'industrie ne supplée pas à l'inconstance des saisons et à la stérilité du sol. Lazer a 9,400 ares d'une prairie dite Lapalu, marécageuse en hiver et dans les temps de pluie; le torrent de Véragne, qui en a enlevé les deux tiers, menace de tout engloutir. A Lazer, à La Grand, etc., sont des arbrisseaux nommés fustets et vulgairement bois-roux, dont on emploie les écorces, les racines et les feuilles pour la fabrication des cuirs et des peaux.

Arzeliers et Eyguians sont des communes peu importantes. Là, ainsi qu'à Lazer, on trouve souvent de la chaux carbonatée ou sulfatée, du plomb sulfuré, du cuivre carbonaté, du fer sulfuré, dans le plâtre. On y compte plus de 300 végétaux qui y croissent spontanément ou qu'on y a acclimatés. L'horizon s'élargit à Laragne, chef-lieu de canton, qui est délimité par le Buëch et par la Véragne, et dont le canal arrose 3,000 mètres. Le Buëch dévaste le territoire de cette commune. Les habitans ont entrepris de lui enlever des terrains précieux sur une longueur de 1,800 mètres et une largeur de 4 à 500; nous les invitons à méditer les idées de M. Fiard pour s'assurer

leur conquête et en obtenir les attérissemens. Laragne a un grand bâtiment où l'on voudrait voir établie une manufacture. On trouve dans ses environs des plantes rares. Depuis long-temps on a projeté un pont qui fera partie de la route de Châlons-sur-Saône à Sisteron par la Croix-Haute. Un embranchement de 6,000 mètres, qui a coûté 15,000 fr. y compris les acquisitions de terrains, sert de communication entre cette route et celle de Lyon à Antibes, ou de Paris à Marseille par Gap : nous l'avons déjà indiqué. Nouvellement ouvert, il part de Rourebeau et va à Montéglin, petite commune où le Buëch et la Véragne font un angle obtus et par conséquent menacent de dévorer les possessions. Montéglin n'a pas de montagnes, mais des coteaux schisteux. Son territoire contient 694,801 toises carrées; des galets sont répandus sur la surface de ces terres qui sont argileuses et manquent d'engrais. On n'y a que quelques mauvais taillis, sans force et sans vigueur, et 400 arbres épars; on laboure à Montéglin avec des bœufs, comme à Laragne qui possède 699,593 toises carrées en culture, 129,382 en bois, 151,201 en prairies naturelles, et malheureusement très peu en prairies artificielles. On ne connaît d'industrie à Laragne que la fabrication de quelques pièces de toiles et de draps.

XV. Vallée de Clares-Combes ou de Ribiers.

Cette vallée, qui n'a en tout que 14 kilomètres, touche à celle de la Méouge et fait une saillie dans le département des Basses-Alpes. Elle est arrosée par la Clares-Combes, ruisseau qui doit son nom à la limpidité de ses eaux, et qui prend sa source au pied de la montagne de Glorite, en se dirigeant au sud-est. Il se jette dans le Buëch sous le bourg de Ribiers.

Cette vallée comprend deux autres petits vallons formés par des torrens qui ne reçoivent guère que les eaux pluviales : celui du nord se nomme béal de Saint-Aubert, celui du midi béal de la Combe ou de Notre-Dame, du nom d'une chapelle qui y existe encore et qui attirait autrefois beaucoup de pélerins.

La vallée de Ribiers est adossée au vallon de Lauzanche, traversé par le ruisseau de ce nom, qui va couler dans le département de la Drôme, et dont la commune est Eourres, lieu peu important.

Le sol est le même que celui de la vallée de la Méouge.

Le Buëch traverse le territoire de Ribiers l'espace d'un myriamètre, et du nord au midi inclinant à l'est. Il régnait dans ce bourg, en 1786, des fièvres qu'on attribua à l'infection causée par la pourriture des linges de la papeterie construite

à cette époque sur le territoire de Sisteron, rive gauche du Buëch, à un kilomètre de Ribiers, et qui est maintenant convertie en une filature de coton. Ribiers avait une forêt de hêtres; elle n'existe plus. La population de cette commune intéressante compte près de 1,500 ames; sa grande place est la plus belle du département : elle a une teinturerie, neuf métiers de tisserands, trois tuileries et briqueteries. On y fabrique 1,200 mètres de drap commun appelé cadis, et on y élève des vers à soie.

Ribiers possède sur le Buëch 1,800 mètres de digues, dont la principale, longue de 547 toises qui ont coûté 54,000 fr., a été construite en 1788 et 1789, sans qu'on ait jusqu'à présent tiré un parti suffisant des 28,000 toises qu'elle met à l'abri. Ce terrain était compris dans la plaine dite les Bons Prés, et de la contenance totale de 156,000 toises, albergée en 1530 par le seigneur. On en partagea, en 1793, 128,000 toises, dont chaque centaine se loue 10 fr., et qui rendent le double cultivées par le propriétaire. On y a, chaque année, deux récoltes successives, l'une de blé, l'autre de légumes. Au-dessus de la plaine est l'enclos du seigneur, enclos très vaste et vendu nationalement à vingt particuliers : on y voit les débris de la glacière, devenue l'habitation de onze prolétaires. Ribiers arrose son territoire avec un canal puisé dans le Buëch, et un autre pris aux sources de Clares-Combes; un grand

projet était de remonter à Saléon pour procurer ce bienfait à Châteauneuf de Chabre, Antonaves, Ribiers et partie de Sisteron. Le labour ne se fait ici que par des mulets, et on n'y boit de lait que celui de chèvre ; le mouton y est excellent. Veut-on de la viande de bœuf, il faut recourir à Gap. On jouit d'un très beau coup d'œil sur la place supérieure où l'on célèbre la fête de Ribiers; la vue descend sur des prairies autour desquelles serpente la rivière, ou remonte au domaine de la plaine, au rideau de Mizon qui forme un amphithéâtre de bois taillis, de vignes, de vergers, de prairies, au-dessous duquel est la grande manufacture. Des montagnes neigeuses se dessinent au fond du tableau ; elles forment la limite de la France et du Piémont, et l'on remarque dans cet espace intermédiaire des montagnes du troisième ordre qui ne conservent pas de neiges dans la belle saison.

Comme nous l'avons dit à la page 123, c'est dans la Durance, à Sisteron, que débouche le Buëch, après avoir reçu les eaux de tous ses affluens.

L'étendue de cette rivière est de plus de 70,000 mètres en longueur. La nature de son sol est en général moins variée que celle du bassin de la Durance. On n'y trouve point de terrains d'origine primordiale; mais le mélange plus ou moins intime des détritus de différentes pierres et terres, lesquels constituent les chaînes qui limitent

ce bassin, forme alternativement des terres grasses, fortes, légères, sablonneuses, caillouteuses; et souvent ces variétés, mêlées dans une petite vallée ou dans une grande partie du bassin, donnent la faculté d'y tenter toute espèce de culture. Une particularité à citer, c'est que sur presque toute la rive droite du Buëch, dans le territoire de Ribiers, on ne voit que des pierres calcaires, tandis que vis-à-vis, sur la rive gauche, dans le territoire de Mizon, il n'y a que des cailloux.

Bassin de l'Aigues.

Ce bassin, qui est le plus petit du département, confronte avec celui du Buëch, du côté de la vallée de Soyans et de la vallée de la Blême. Il commence près de Mont-Jay, et il quitte les Hautes-Alpes aux limites du département de la Drôme, dont plusieurs villages dépendent naturellement de ce bassin. Les montagnes y sont, pour ainsi dire, des bancs de pierre calcaire, qui ont leurs bases recouvertes d'argile, de sable, dé schistes marneux dans lesquels on trouve une infinité de pyrites en rognon et de belemnites. La roche y est une espèce de grès, et ses masses contiennent des sphéroïdes de la même pierre, d'un mètre et plus de diamètre. Ces montagnes sont couvertes de bois, lavande, thym, serpolet, marjolaine, genêts, etc. Dans l'intervalle des travaux de la campagne, les habitans s'y rendent en

foule, y coupent les plantes aromatiques, en chargent leurs montures. De retour chez eux, ils taillent en menus morceaux ces végétaux qu'on dépose dans les rues ou sur les chemins, jusqu'à ce qu'ils soient pourris, et servent d'engrais. Quelques-uns mêlent, avec la litière formée de feuilles de chêne et de hêtre, des schistes marneux, pulvérisés par les impressions de l'air; il en résulte un bon amendement dans les terres légères et sablonneuses. Tous les deux ans on répand sur les prés du fumier de mouton. On a remarqué dans ce canton que la destruction des bois et les défrichemens irréfléchis ont diminué les sources et fontaines, et ont causé un changement dans la température, parce que la réverbération des rayons solaires sur les rocs et les montagnes stériles augmente la chaleur en été, et que, dans l'hiver, les courans du vent du nord n'étant plus rompus par les forêts, amènent des jours rigoureux. Il y a ici un lézard de montagne, la rassaye, qui n'a pas le corps effilé et léger du lézard vert; presque aussi large que longue et ressemblant au crapaud, elle pénètre dans les ruches pour y manger le miel, et se retire dans les fentes des rochers: on la reconnaît à sa couleur grisâtre tirant sur le jaune sale; sa morsure est à l'homme ce qu'est le souffle du lézard noir; elle ne quitte pas prise; on ne s'en débarrasse qu'en l'écrasant. Une autre sorte de lézard amphibie, de couleur noire, tacheté de jaune dans le même sens que le

léopard, a l'allure extrêmement lente, le souffle venimeux et corrosif; on l'appelle *alabrène;* ses yeux sont très petits et noirs, comme son corps: ce qui fait croire à sa cécité par le peuple qui répète ce proverbe:

> Si l'alabrène y voyait,
> Un cavalier démonterait.

Il est des pays où on la croit sourde, parce que ses oreilles ne sont pas apparentes. L'alabrène est nommée par Buffon *salamandre terrestre;* il dit qu'on l'appelle *pluvine* en Dauphiné, *alebrenne* en d'autres provinces, et que Laurenti l'a examinée dans les Alpes; mais il ne lui reconnaît pas un caractère offensif, et même il pense que Maupertuis l'irrita en vain, et que son lait n'est pas nuisible aux grands animaux. Les anciens regardaient la salamandre comme renfermant le venin le plus subtil et le plus dangereux.

Pouvait-elle jeter l'effroi dans l'ame des anciens *Voconces* qui possédaient cette contrée? Est-ce leur genre d'architecture qu'on y suit encore? ou le doit-on au système féodal qui semblait s'y attacher à tenir le peuple dans l'abjection et la misère? L'extérieur des habitations n'a rien qui plaise; l'intérieur est mal disposé; les hommes et les bestiaux y manquent d'air et de lumière; comme si ces principes vitaux ne leur étaient pas nécessaires ainsi qu'aux plantes! Si celles-ci en sont privées, d'un blanc pâle, étiolées, elles n'ont bientôt plus qu'à mourir! Les maisons sont presque entassées

les unes sur les autres; on ne reconnaît pas dans leur construction le désir de rendre un village agréable par l'alignement de ses rues et l'étendue de ses places.

C'est à la foire de La Grand que se vendent 6 à 7,000 dindes élevées dans le canton de Rosans. La question des avantages et inconvéniens du rouissage, des eaux vives ou stagnantes qu'il exige, y est encore à l'ordre du jour. La santé des habitans s'oppose à ce que les rotoirs soient nombreux, réunis en un seul point, surtout à proximité et sur le vent des maisons. Les habitans du Rosanais rangent leur chanvre par javelles dans de larges fosses où l'eau de source le couvre et le pénètre pendant environ vingt-cinq jours. Ils ne s'adonnent pas autant qu'ils le devraient à la culture des prairies artificielles, ainsi qu'aux plantations le long des ravins et sur le flanc des montagnes.

Dans le bassin de l'Aigues, comme dans celui du Buëch et la partie méridionale du cours de la Durance, on peut suivre avec avantage le mode d'assolement indiqué par feu M. Serres, auteur d'un Mémoire sur la suppression des jachères, dont le prix avait été établi par feu M. Barrillon, de Serres. Ce Mémoire a été couronné en 1805 dans une séance publique de la Société d'émulation des Hautes-Alpes; il comprend l'ordre de culture pour vingt-six années, dont la première et la dernière ont les cinq assolemens de seigle, blé, avoine, prairies, jachères.

Chacun fait ici la culture et les récoltes de ses terres, de sorte que les frais s'en réduisent à peu de chose. Naturellement bons et charitables, les habitans s'entr'aident, lors des moissons, avec d'autant plus de facilité que les domaines sont peu considérables et ont des expositions si diverses que la maturité des grains les atteint à des époques différentes, et laisse le temps de faire rentrer toutes les productions.

Le bassin de l'Aigues est composé des vallées de l'Aigues, de Grime, d'Oulle, de la Lidane et de l'Etang. La route du Pont-Saint-Esprit à Briançon traverse la seconde, la quatrième, la cinquième, et a encore des lacunes entre Rosans et Serres.

I. Vallée de l'Aigues, proprement dite.

Elle a son origine au midi de Mont-Jay, et se termine au-delà de Verclause (Drôme). Sa longueur est de 16 kilomètres, et sa direction règne de l'est à l'ouest; elle est traversée par la rivière d'Aigues, laquelle prend ses sources dans les montagnes de Sorbiers, petite commune dont 600 mètres de territoire profitent d'un canal qui en est dérivé. Le baron d'Oze avait, dans le douzième siècle, le haut fief, entre autres, de Sorbiers (alors Sourbiers), de Moydans et de Mont-Morin dans le Rosanais, aujourd'hui canton de Rosans.

II. Vallée de Grime ou de Ribeyret.

Elle commence au bas du col de la Saulce et se réunit à celle de l'Aigues, près d'Aigret, après avoir couru, sur une longueur de 7 kilomètres, du nord-nord-est au sud-sud-ouest. Sa commune est Ribeyret, située sur une hauteur; on y remarque les ruines d'un château. Ribeyret arrose 1,700 mètres par des dérivations du torrent d'Esclate, sur lequel on a pratiqué des digues. Ses habitans, séduits par des sorciers d'eau ou de sources, qui emploient une baguette divinatoire en bois d'érable*, ont fait de folles dépenses pour fouiller au sein de leurs montagnes. Dans celle de Maraisse, ils ont une assez bonne qualité de pierre meulière. L'un d'eux, nommé Tenon, fabriquait, à l'aide d'un seul ciseau, divers ouvrages en pierre ollaire; je lui ai envoyé une collection d'outils. A peu près dans le quartier de Maraisse, des laboureurs ont souvent extrait avec le soc de la charrue des morceaux de houille. Près de là coulait une source d'eau salée dont un pied cube donnait 4 livres de sel; un éboulement l'a fait disparaître en 1786. Les forêts ont beaucoup souffert, et les défrichemens perdent tout à Ribeyret. Mais c'est l'histoire déplorable de tant de communes!...

* Voyez page 63, l'Histoire de J. Aymar.

III. Vallée d'Oulle ou de Mont-Morin.

La rivière d'Oulle arrose une jolie vallée dont la direction est de l'est à l'ouest. Dominée par une chaîne de montagnes assez élevées, dont les flancs sont fortement sillonnés par les eaux qui s'en précipitent, cette vallée est remplie de sources, de prairies, de vergers, et de pins, de sapins et de hêtres à l'exposition du nord; la partie au midi est généralement rase, et le revers de la montagne entièrement découvert. Après un cours de 6,000 mètres environ, l'Oulle se jette dans le département de la Drôme. Ses communes sont Mont-Morin, Sainte-Marie et Bruys.

Mont-Morin, autrefois Mont-Maurin, qui tire son nom des Maures ou Sarrazins, et qui est sur la rive droite du torrent, serait susceptible d'avoir des manufactures. On y fait beaucoup de toiles; et trois moulins à farine, deux pour l'huile, un foulon pour l'apprêt des étoffes, sont établis sur l'Oulle. On sait que l'on y a jadis exploité une mine de plomb argentifère dans les flancs d'une montagne du revers de laquelle le seigneur de Ribeyret extrayait ce métal en 1750 et 1751; mais on manque du combustible qu'exigerait l'emploi de cette richesse. Mont-Morin a 1,500 mètres à l'irrigation et 500 mètres de digues, de vastes prairies, beaucoup d'arbres fruitiers et aquatiques, de belles sources.

A l'exposition du nord, et par conséquent au midi du village, les sapins, les pins et les hêtres croissent parfaitement. A l'exposition contraire, le noyer, l'amandier, le mûrier réussissent; mais le revers de la montagne jusqu'à sa sommité est entièrement découvert; les défrichemens ont tout perdu. La surface du territoire de Bruys est d'une lieue et demie; cette commune fournit à tous les environs un grès blanc pour construire l'aire des fours; on le trouve dans des carrières, par couches feuilletées, à toutes les épaisseurs, depuis une ligne jusqu'à plusieurs toises. Sainte-Marie, autrefois Val Sainte-Marie, a trois canaux d'arrosage dont profitent 2,000 mètres. Elle possédait en 1789 un très spacieux devès, où chacun avait droit de mener paître en été son gros bétail, et pâturer dans les autres saisons; sa pente extrême aurait dû le préserver des défrichemens. Partagé au commencement de la révolution, on y a pris quelques récoltes; mais il se détériore annuellement: les eaux auront bientôt emporté le peu qui reste de terre végétale; l'œil attristé ne verra plus qu'un schiste improductif dans un endroit que tapissaient le gazon et les fleurs.

IV. Vallée de la Lidane ou de Moydans.

Elle a son origine au-dessus du village des Grès, et se réunit à celle de l'Aigues au midi de Rosans. Sa longueur est de 7 kilomètres; elle va

d'abord du nord au sud, puis de l'est à l'ouest. Elle est arrosée par la Lidane, qui passe près du village de Moydans et qui apporte à l'Aigues des sables quartzeux micacés, mêlés de calcaire argileux. Moydans, avant la révolution, faisait paître son gros bétail dans un pâturage communal qu'on a partagé, défriché : aussi dans les années de sécheresse on y souffre bien du manque de fourrages. On y arrose cependant 1,500 mètres, et le pays, mieux cultivé, serait plus fertile.

V. Vallée de l'Etang ou de Rosans.

Cette vallée, qui est traversée par le ruisseau de l'Étang, commence au-dessus du village de ce nom, et se réunit à celle de l'Aigues, au confluent de la Lidane. Sa direction est du nord au sud, et sa longueur de 8 kilomètres ; ses communes sont le bourg de Rosans et Saint-André-de-Rosans.

Cette dernière commune a deux petits vallons, chacun de la longueur d'une demi-lieue. Le terroir y est sec ; l'habitant n'y boit que de l'eau de puits, et plusieurs femmes y ont des goîtres, comme j'en ai vu dans quelques vallées supérieures du département. On y fabrique des draps grossiers ; on y a peu de digues et 600 mètres à l'arrosage. Le connétable de Lesdiguières a fait détruire l'ancienne église et le couvent de Saint-André qui, depuis l'abolition de l'ordre des Templiers, appartenaient aux bénédictins ; ceux-ci se réunirent aux reli-

gieux de Ganagobie, auprès de Sisteron. Dans les ruines du monastère on voit des frontons d'architecture gothique, représentant des treilles et des fleurs, et qui ont fait croire à l'existence antique d'un temple de Bacchus.

Situé à deux fortes journées de marche du Pont-Saint-Esprit, le bourg de Rosans a une population de 900 individus. L'air y est pur, les fontaines belles, les eaux excellentes. Le territoire, qui a en surface 36 millions de mètres carrés, est coupé par quatre petits vallons qui s'étendent du nord au sud, formés par des collines qui prennent leur naissance à la montagne de Fourcha, se dirigent de l'est à l'ouest, et se terminent en s'abaissant à la rivière d'Aigues. A Rosans 2,500 mètres jouissent des bienfaits de l'arrosage. Il y a une pépinière de mûriers. Nous avons déjà insisté sur les avantages qui résultent de la multiplication de cet arbre qui vient partout dans les pays secs, pierreux, rocailleux; et son bois dur résiste à la pluie presque autant que le châtaignier. On en peut faire des semis, des pépinières, des haies ou clôtures, en ramasser les feuilles, en couper les branches; il est bon à tout. Il procure l'unique nourriture des vers à soie, et le voisinage de Lyon rend profitable la filature des cocons, qui autrefois occupait une partie du sexe dans la partie basse du département. On fabrique à Rosans des draps communs, de la toile, des chapeaux, un peu de dentelles, des briques, con-

duits de fontaine, etc.; un petit étang se trouve sur les bords de l'Aigues.

Cette commune jadis avait un hôpital; sa tour carrée, reste de fortifications anciennes, est d'une époque inconnue; elle a servi de prison au moyen-âge, ou du moins lors des guerres de religion. Quelques vestiges d'autres tours paraissent encore, et le four communal est bâti dans les décombres de l'une d'elles. Celle qui subsiste, dont chaque face regarde un des quatre points cardinaux, indique l'heure de midi lorsque trois de ses faces sont à l'ombre; ses murailles ont 12 pieds d'épaisseur; les pierres en sont extraordinairement grosses et taillées en pointe de diamant, ce qui fait croire au vulgaire qu'elle a été bâtie par les géans; on peut la rapporter aux Sarrazins. Cette tour serait intacte si, dans le siècle dernier, le seigneur de Rosans ne l'avait fait baisser de plusieurs toises pour y construire un colombier. Les acquéreurs de ses biens l'ont obtenue sous cette dernière qualification par jugement rendu contre la commune. Le premier jour de l'an 1600, messire François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en Dauphiné, avait vendu à noble Jean-Antoine Dise, seigneur d'Ancelle, le château de Rosans, juridiction haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère, etc. En 1600 le prieur, seigneur de La Grand et en partie de Rosans, avait vendu sa part audit noble

Dise, y compris deux grandes tours. La reconnaissance m'oblige de dire qu'après avoir construit, par prestation en nature, une place publique, la commune y a érigé en pierres de taille et sur un joli modèle une fontaine publique à laquelle elle a donné mon nom, afin que la reconnaissance fût dans mon cœur égale à l'affection.

Rosans avait un grenier d'abondance dont les grains se distribuèrent en 1793 aux habitans, qu'il s'agissait ensuite de ne regarder que comme dépositaires. Je ne sais si, à ce moyen ou par tout autre, en se servant du réglement que j'ai rédigé, le 29 prairial an 13 (13), on a rétabli à Rosans une institution qui existait dans nombre de communes du département, utile conception du moyen-âge, surtout dans un pays aussi sujet aux intempéries que les Hautes-Alpes. Les dauphins, frappés de la diminution des bois, en avaient suspendu les coupes; j'ai mis en réserve seulement ceux qui défendent le territoire contre les irruptions des torrens. Plusieurs municipalités ont réduit le nombre des fours et désiré en avoir de communs, afin de ménager le combustible qui devient chaque jour plus rare. Les chèvres se sont montrées les dévastatrices des forêts, et le mal s'était bien accru depuis les anciens réglemens du Dauphiné. On a vu dans le cours de cet ouvrage que détruire les bois, c'est détruire le territoire même. Frappé des maux dont j'étais le témoin, et autorisé par la loi de 1791, j'ai remis en vi-

gneur ces réglemens consacrés par une fatale expérience. Des plaintes se sont élevées de la part de ceux qui profitaient du désastre commun ; les gens sages ont applaudi ; feu M. Montlahuc, maire de Rosans, homme plein de zèle et de lumières, m'écrivait : « Si une mesure si avantageuse subsiste, notre pays changera de face dans moins de quinze années, et principalement cette commune. On commence à planter et avec succès, mais pas assez le long des ravins ; tels qui restent à sec dix mois de l'année semblent, lors des forts orages, de grosses rivières qui emportent tout. »

Il nous reste à examiner le bassin du Drac qui est voisin de celui de la Durance et de celui du Buëch, mais dont les eaux prennent une autre direction et se jettent dans l'Isère.

Bassin du Drac.

Le Drac partage son bassin en deux parties fort inégales dont la plus grande est à droite, regardant le midi. Cette rivière impétueuse décrit une ligne circulaire d'environ 3 myriamètres et demi de longueur, du nord-est au couchant, depuis le col de Tourette jusqu'à sa sortie du département, au village de la Croix de la Pigne. Elle roule dans l'Isère une multitude de galets, de roches de corne lardées de globules de spath calcaire blanc, faussement nommées variolites, des pouddings et des brèches de diverses couleurs, presque toujours à

pâte siliceuse ou quartzeuse, et quelques pierres ollaires grises.

Cette contrée a été un lac de 3 myriamètres et demi de longueur, dont les eaux stagnantes finirent par s'ouvrir un passage à travers les montagnes de Corp, où le Drac se précipite encore au *Saut-du-Loup*. Leurs dépôts, les terres que les pluies détachèrent successivement des pentes élevées, celles que le Drac rongeur arracha, en creusant son lit, aux plateaux riverains, et avec lesquelles celles qui existent sur les plateaux de sa rive droite sont homogènes, donnèrent à ce bassin une telle fertilité qu'on le nomma *Campus auri*, le Champ-d'Or, et par corruption le Champ-Saur.

La pente du Drac, sur une longueur de 30 kilomètres, est de 1,400 mètres; aussi n'est-il pas navigable; mais on peut y flotter. Sa largeur au pont d'Aubessagne est de 24 mètres. J'ai lu dans le Dictionnaire d'Expilly qu'en décembre 1739 ce torrent déborda avec tant de rapidité qu'il entraîna un grand nombre de maisons, d'habitans et de bestiaux. J'avais obtenu du gouvernement en 1807 des fonds annuels pour faire dresser par un ingénieur le projet d'encaissement de la Durance, et successivement du Buëch, du Drac, du Guil et de l'Aigues. Déposé dans chaque arrondissement, ce projet aurait été consulté avec fruit par les communes et les particuliers qui voulaient construire des digues; l'agriculture eût fait d'immenses conquêtes, et le flottage y aurait gagné.

Le Drac fournit un grand nombre de canaux avec lesquels on arrose jusqu'aux céréales qui en ont des épis plus beaux et de quelques jours plus précoces. Sa rive gauche est couronnée par des bois assez beaux, et ornée de prairies et de champs d'une assez vaste étendue. On ne voit pas ici suffisamment de digues; néanmoins elles servent non-seulement à conserver les propriétés, mais à en obtenir de nouvelles au moyen des martellières qu'on y laisse, à travers lesquelles on dirige les eaux pour en inonder les graviers jusqu'à ce qu'ils soient recouverts de limon, et procurer ainsi des alluvions précieuses. La population du bassin du Drac est de 16,000 ames. Les mœurs du Champ-Saurin méritent d'être observées à deux époques de la vie : dans l'adolescence, folâtre, fougueux, querelleur, il prend l'amour de l'ordre dès qu'il est marié, et cette gravité d'humeur qui annonce l'homme occupé du soin de ses affaires; de là le proverbe du pays : *pour dompter le loup on le marie.* Il est resté franc, et si quelquefois éclate en lui la vivacité, l'emportement, il se calme bientôt, parce que son caractère est naturellement bon; peut-être se laisse-t-il un peu trop aller au goût de la boisson. On trouvera dans la description des lieux, de l'agriculture, de l'industrie, de son pays, beaucoup de ressemblance avec celle du Queyraz. L'habitant du Champ-Saur récolte le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, des fourrages naturels et artificiels, ainsi que du lin, du

chanvre et de la navette. Il cultive avec soin la pomme de terre, le plus beau présent que l'Amérique ait fait à ces montagnes, et dont la première lui a été apportée de Lorraine il y a 70 ans. Ce tubercule, qu'on ne peut trop multiplier, prospère jusqu'à une élévation de 1,800 mètres. On borde ici de peupliers et de saules les chemins, les ruisseaux et les héritages. On nourrit des mulets achetés en Poitou 150 à 200 francs; au bout d'un an on les vend de 8 à 1200 francs. On élève des agneaux de Provence qui, dans un an, doublent de valeur. On vend beaucoup de petits chevaux de Lorraine, et l'on a profité dès l'année 1806 de l'introduction de 130 vaches ou taureaux que j'ai fait venir du canton de Fribourg en Suisse. Puissent des préventions particulières et l'aveugle insouciance ne pas entraver le succès d'une amélioration d'autant plus certaine, que le climat, les sites et pâturages du département des Hautes-Alpes sont à peu près les mêmes que ceux de l'Helvétie! A l'instar de la Durance supérieure on renferme les grains dans une grange où on les bat pendant l'hiver. On ne voudrait pas suivre l'exemple de la partie méridionale du département, où sont formées à la hâte des meules cylindriques après la moisson, et où l'on étend ensuite les grains sur une aire où l'homme qui se tient au centre fait manéger pendant quelques heures des chevaux, bœufs ou mulets. Cette opération, semblable à celle qu'Homère et Hérodote ont décrite,

me paraît mauvaise, et pour les gens de campagne qui emploient un temps réclamé par les travaux de la saison, et pour le grain dont on perd beaucoup en le foulant, puis en le lavant, enfin en le séchant, et pour la paille qui se trouve froissée, souillée et n'est plus marchande; au reste les avis sont partagés à ce sujet.

Autrefois des ours habitaient sur les montagnes du Drac supérieur; on a encore sur les bords de la Sevraisse et de la Romanche le lynx ou loup cervier dont Buffon *soupçonnait* l'existence dans les Alpes, et la marmotte, pour laquelle j'aurai occasion d'ajouter quelques traits au tableau qu'en a tracé le célèbre naturaliste.

Mais passons à l'examen des vallées qui forment le bassin du Drac; ce sont celles de la grande vallée du Drac, du Drac de Champoléon, de la Roanne, de la Sevraisette, de la Sevraisse, auxquelles on joindra celles de la Souloize et de la Romanche, quoique ces derniers torrens n'aient leur confluent dans le Drac que hors du département des Hautes-Alpes.

I. Grande vallée du Drac ou du Champ-Saur.

A 2,400 mètres au-dessus du niveau de la mer, le Drac prend sa source dans les montagnes primitives du Pénier, des Tunes et de Marfret qui dominent le bourg d'Orcières. Le volume et la rapidité de ses eaux sont augmentés par les torrens

et ravins qui s'y jettent à angles droits, des deux côtés de la vallée qu'il traverse. Elle offre successivement des roches de cornes, des traps, des schistes, des calcaires, des grès et des argiles qui recouvrent quelques masses granitiques et amphiboliques ou de gneiss qu'on retrouve à différentes hauteurs. Le mélange de calcaire et de gneiss micacé qui leur donne un aspect pyramidal, les délite, les dégrade et les décompose souvent en affreux ravins, comme celles du Guil qui sont de même nature. On voit çà et là des plateaux ou anciennes plaines qui se correspondent par leur niveau de chaque côté du Drac, lorsqu'ils lui sont parallèles. Ils s'élèvent ensuite du côté des montagnes. En descendant pour aller des Hautes-Alpes dans l'Isère, ces plateaux s'abaissent successivement comme le lit du torrent qui les a divisés et qui les sépare. Je les ai déjà signalés dans le coup d'œil général sur le bassin du Drac. La vallée que je décris est fertile et boisée ; mais la neige et les frimas y règnent long-temps vu sa grande élévation : on craint le froid pour les moissons presque jusqu'à la récolte. Le vent nord-est y domine les trois quarts de l'année. Les pâturages y sont excellens, les vaches nombreuses, le lait et le beurre délicieux. On y voit quelques manufactures pour les toiles de coton, beaucoup de métiers où l'on fabrique en hiver des draps dits cordeilla, des établissemens pour la teinture. On y trouve des terrains houillers. Les communes

sont Orcières, Saint-Jean et Saint-Nicolas, Chabottones, Saint-Léger, Chabottes, Chaillol, Buissard, Saint-Laurent, Laye, Saint-Julien, Forest, Lafare, le Bourg de Saint-Bonnet, Poligny, le Noyer, Saint-Eusèbe, les Costes, Aubessagne, le Gleisil, Aspres-lès-Corp; chacune d'elles compte plusieurs villages, hameaux et écarts; ce qui, suivant la remarque du docteur Nicolas, fait paraître la vallée couverte de maisons.

Orcières, autrefois nommée Ourcières, a une population de 1,600 ames, non agglomérée; elle se compose de vingt-sept hameaux disséminés sur le flanc des montagnes, et dont quelques-uns communiquent très difficilement avec les autres pendant l'hiver. Pour se rendre à Embrun, chef-lieu d'arrondissement, qui n'est qu'à 4 lieues d'Orcières, chef-lieu de canton, on est obligé alors de passer par Gap et de faire 11 à 12 lieues. Les chemins vicinaux sont fréquemment coupés par les avalanches qui tombent des montagnes; là périrent ainsi, en 1776, quinze personnes revenant de l'église paroissiale avec un enfant qu'on venait de faire baptiser.

Le territoire d'Orcières est généralement assez fertile, quoique très en pente. La rive droite du Drac n'y a plus de bois; tous les jours ils diminuent sur la rive gauche. Les montagnes y fournissent de gras pâturages, dont une partie reste en jouissance commune, et l'autre est mise en réserve pour les troupeaux transhumans de la

Provence. Il y a deux lacs d'une assez faible étendue.

Il existe dans la même commune, mais à une grande élévation dans la montagne, des carrières d'ardoises d'une excellente qualité, qui malheureusement ne peuvent être exploitées que vers la fin de l'été, époque à laquelle les travaux de la campagne exigent ailleurs le concours de tous les bras; néanmoins des habitans sont en possession d'en extraire tous les ans une certaine quantité qu'ils vendent aux marchés de Saint-Bonnet, ou dans les communes voisines. Ils n'exploitent pas assez les carrières de plâtre. On aperçoit des filons de houille dans des lieux où l'extraction en serait difficile.

Les produits de la culture à Orcières se bornent à deux espèces de grains, le seigle et l'orge. On y suit l'assolement ternaire, c'est-à-dire que chaque héritage est divisé en trois soles, dont l'une est ensemencée en seigle, la seconde en orge, et la troisième reste en jachère.

Les récoltes suffisent ordinairement à la consommation locale. L'habitant aisé ne compte sur la vente d'aucun excédant; il met en réserve ce qu'il ne consomme pas, dans la prévoyance que la récolte suivante peut manquer, ou bien il le prête à ses voisins qui en ont besoin, et ce prêt est toujours désintéressé; l'emprunteur n'est tenu de rendre que la quantité prêtée. La classe malheureuse à son tour se rend digne de cette bienfai-

sance. Quand le temps des travaux arrive, principalement celui de la moisson, tous se prêtent un mutuel secours, et le pauvre ne met jamais sa journée à prix d'argent; seulement il reçoit une portion de grains dont la quotité est établie depuis des siècles dans sa commune, et contre laquelle aucun journalier ne s'est jamais avisé de se récrier. Ce n'est presque pas un salaire qu'il exige; c'est un bienfait qu'on lui accorde. La bienfaisance est aussi une vertu domestique à Saint-Jean et Saint-Nicolas. Montorcier, hameau de la commune, était un mandement considérable; on voit encore les ruines majestueuses de son château sur une hauteur qui domine une grande partie de la vallée; le torrent du Brudon passait anciennement de l'autre côté du château, où conduisait une route soutenue par une muraille dont il reste un morceau, et bâtie avec des blocs d'une telle dimension qu'elle porte dans le pays le nom de muraille des fées. La source de Ladoux est d'une pureté et d'une abondance remarquables. Elle sert à l'irrigation et au jeu de quelques moulins, dont l'un se nomme encore moulin du Dauphin. On trouve ici des ammonites, bélemnites et autres pétrifications.

Un médecin estimé qui réside à Saint-Bonnet, M. Jean Nicolas, est né dans la commune dont il porte le nom; j'ai puisé quelques observations dans l'Essai sur la topographie physique et médicale du Champ-Saur, qu'il a publié en 1824 à

Montpellier, comme son tribut académique. Sa grande jeunesse ne m'avait pas permis de le connaître pendant que j'administrais les Hautes-Alpes; et cependant il m'a dédié son ouvrage avec des expressions qui vont au cœur, et qui contiennent des éloges dont je désirerais vivement être digne.

Des digues seraient indispensables pour garantir un terrain précieux à Saint-Léger qui est séparée par le Drac, de Chabottones. Chaillol a trois ruisseaux, Buissard, Riomort et Maretane, qui prennent leurs sources dans ces montagnes, au pied desquelles le village est situé, sur un terrain peu incliné. La moitié de son territoire est occupée par des rochers escarpés et arides, l'autre fournit des pâturages pour nourrir en été un millier de bêtes à laine. La montagne de Chaillol, de sa base au sommet, a la forme d'un pain de sucre; son élévation sera portée dans une note (14) relative aux lieux les plus élevés du département. Chaillol a, comme Saint-Jean et Saint-Nicolas, quelques filons de houille. Le ruisseau de Buissard donne son nom à une commune séparée de la plaine et du Forest-Saint-Julien par le Drac, sur la rive droite duquel on trouve une scierie et un moulin; ces usines ne manquent jamais d'eau, avantage que ne partagent pas tous les moulins de l'arrondissement de Gap. Buissard a de bons fruits, surtout des pommes de calville. La plupart de ses maisons sont situées sur un coteau élevé de

5 à 600 toises au-dessus du niveau de la mer, et qui fait chaîne avec le coteau septentrional de Chabottes. Cette dernière commune comprend le village de la Plaine où les cailles abondent en été. Le Drac occupe ici un immense terrain d'excellente qualité, composé de 2,000 sétérées (à 400 toises l'une). On a calculé que le cinquantième de ce terrain suffirait à son lit. Ce torrent, enrichi des eaux de ses tributaires, a sous les passerelles établies pour la communication de Chabottes avec la plaine, 20 pieds cubes dans ses eaux basses, dans leur moyenne hauteur 50, et dans leur plus grande élévation 250. Il fait mouvoir dans le ressort de Chabottes deux moulins, une scierie, un foulon et une teinturerie. Dans cette commune est né M. Faure, poète facile et agréable, qui a rempli les fonctions de secrétaire général de la préfecture à Gap, et de sous-préfet à Sisteron; il m'a remis des notes utiles sur le Champ-Saur. En employant le plâtre sur les terres qui ne jouissaient pas de l'arrosage, Saint-Laurent-du-Cros a donné à la pleine culture des terrains jusqu'alors stériles; son bois fayard (hêtre), contenant 900 sétérées, a été presque entièrement ruiné en 1793. Laye se trouve au centre de six autres hameaux, dont celui de Brutinel est sur la montagne de Bayard, d'où l'on descend à Gap; cette commune rurale a un territoire de 2000 sétérées, lequel, lors des pluies abondantes, est fort endommagé par cinq ravins qui coupent la montagne d'Aiguelle, où

l'on ne voit ni futaie, ni taillis, ni broussailles, mais des bancs de rochers inaccessibles. On prétend qu'il s'y trouvait autrefois un bois de mélèzes qu'incendièrent les troupes de Victor-Amédée, et que le nom de Constant, ajouté à celui du Villar, vient à ce hameau de ce que les ennemis ne l'ayant pas aperçu ne le brûlèrent pas. Au bas de la montagne d'Aiguelles sont 400 sétérées de landes et bruyères, où l'on fait paître dans la belle saison quelques chèvres ou brebis. Un petit nombre de particuliers de la commune vivent commodément du produit de leurs biens-fonds et de leur commerce; les enfans se louent pour cinq ou six mois en qualité de bergers ou de bergères, et leurs gages n'excèdent pas 36 fr., outre une chemise, une paire de souliers et ressemelage pour les deux sexes; chapeau pour les garçons, une coiffe, un tablier, un mouchoir pour les filles; et la nourriture comme les domestiques, consistant en gros pain et soupe à dîner et goûter, le soir en petit lait ou relait, avec du même pain, et parfois, les fêtes et dimanches, en lard ranci ou chèvre salée. Quelques tisserands de drap ou de toile, quelques cardeurs de laine et peigneurs de chanvre ne s'en occupent que durant l'hiver, ou lorsqu'ils ne peuvent se livrer à la culture.

Saint-Julien possède un beau canal, auquel plusieurs communes se sont associées; au reste, nous ne parlerons de ceux de Champ-Saur qu'à l'article d'Aubessagne. Le défaut d'arrosage a

obligé les habitans de Lafare de laisser inculte une portion de territoire de leur commune qui n'a guère plus d'importance que celle de Forest.

Chef-lieu de l'ancien bailliage du duché de Champ-Saur, et maintenant chef-lieu de canton, le bourg de Saint-Bonnet est situé à 15 kilomètres de Gap et 60 de Grenoble, au centre du bassin du Drac. Il vient, d'après les projets et la direction de M. Janson, ingénieur retraité des Ponts-et-Chaussées (15), et au moyen d'une dépense de 50,000 fr., de rétablir en charpente le pont supporté par deux culées et quatre piles en pierres, sur lequel on passe cette rivière pour monter à la commune. Ce pont est très fréquenté; car Saint-Bonnet a, de temps immémorial, des marchés pour quarante communes. La population est de 1,800 individus, tous cultivateurs; le produit des terres varie depuis deux pour un jusqu'à douze : en règle générale on compte sur le sixième. Il n'y a point dans le bassin du Drac de fabrique proprement dite pour les draps et les toiles; seulement, dans chaque commune ou hameau, des particuliers ont des établis ou métiers pour y fabriquer de la grosse toile et le drap qu'on appelle raze ou cordeilla; tels sont les manufacturiers de Saint-Bonnet, en y ajoutant un chandelier qui travaille aussi bien qu'à Gap. Ici l'on possède deux teintureries, deux scieries (16) et quatre moulins semblables à ceux des autres communes du canton. Je ne puis oublier ce qui m'est arrivé

en 1829, près d'une usine de ce genre, qui se trouve à un kilomètre du bourg. C'est avec un vif plaisir qu'accompagné de mes deux fils j'avais visité les habitans de Saint-Bonnet, et en particulier l'octogénaire Motte, ancien maire, qui fredonnait de joyeuses chansons; j'avais traversé le Drac sur une passerelle provisoire, et j'allais rejoindre ma voiture; des cris se firent entendre: une femme se plaignait vivement de ce que le meûnier avait eu son blé à vil prix en la trompant sur celui du marché. Les habitans des deux sexes s'apitoyaient sur son malheur; c'étaient les mêmes qui, une heure avant, me reconnaissant à Saint-Bonnet, m'avaient donné le baiser de l'amitié. L'un d'eux s'écrie : « Rassure-toi, le ciel nous a renvoyé notre ancien préfet. » Ceux-ci vont chercher le meunier et l'entraînent vers moi; ceux-là me conjurent de prononcer, et j'ai beaucoup de peine à leur prouver que, simple voyageur, aucun titre ne m'autorise à porter une décision. Cependant je m'abouche avec le juge de paix et le maire, le meunier consent à une indemnité, et l'on se sépare en me témoignant le désir de me revoir dans chaque commune du Champ-Saur. Nous avions visité la maison où est né Lesdiguières, et sur la façade de laquelle j'avais fait placer une inscription. Nous avions formé le vœu qu'on rétablît une de ses fondations, l'hospice civil et maison de secours pour les pauvres de Saint-Bonnet et les misérables voyageurs. Cette

institution jouissait de 800 fr. de rente ; il n'en reste plus que pour 350 fr., et l'on a perdu les titres de celle qui venait de la noble famille de Sassenage ; puisse-t-elle entendre le vœu public !

M. Vautier a, dans l'année 1807, analysé les eaux sulfureuses de Saint-Bonnet. L'année 1500 est la date la plus reculée dans les archives de ce bourg et des autres communes comprises dans le bassin du Drac. A Saint-Bonnet était un vétérinaire fort habile, nommé Meyer, présentement à Arles; j'indiquerai (17) l'organisation que j'avais donnée à ces artistes.

Du Gleisil dépend le village de Lesdiguières, qui avait le titre de duché-pairie ; son château n'offre presque plus que des débris : il était orné de colonnes d'un marbre gris-noir qui venait de Saint-Firmin. Il existe deux grands portails en pierre taillée, un vivier où l'on trouve un peu de poisson, ainsi que les gros murs des écuries. On voit encore, au pied d'un rocher, la chapelle de Lesdiguières, le caveau servant de sépulture à sa maison, où le connétable et le duc de Crequy étaient embaumés et placés dans des châsses de plomb. La dissolution de ces châsses s'opérait par vétusté et par la superstition de gens qui en enlevaient des os, avec l'espoir que les reliques leur porteraient bonheur ; dans le temps, j'ai fait fermer l'entrée de ce caveau. Le territoire du Gleisil est coupé par quatre torrens. Divisé en six hameaux, et peuplé de près de 1,000 ames, le

Noyer est couvert en chaume; il a deux forêts en sapin et fayard, d'un diamètre de 1,000 toises, et une autre qui a celui de 200. Les fruits du Noyer sont assez renommés. Dans ce pays un insecte, appelé bardoise, reste trois ans en terre sous la forme d'un ver à soie, coupe la racine du blé, éclôt ensuite sous la forme de cigale et ronge les feuilles, particulièrement celles du hêtre. De cette commune, qui se trouve sur la rive gauche du Drac, l'instinct du génie a fait sortir, vers le milieu du siècle dernier, le docteur Villars, dont nous nous plairons à entretenir nos lecteurs : sa physionomie et son ame ressemblaient beaucoup à celles de Francklin.

Poligny occupe deux vallons, séparés par le torrent *Le Bel;* chacun est de 1,250 arpens métriques. Sa forêt, en sapins et d'un accès facile, contenant près de 100,000 toises, doit être regardée comme la plus considérable du bassin du Drac et la ressource des communes voisines : il y a beaucoup de bois particuliers en pin et hêtre, outre quelques mélèzes. Poligny deviendrait riche si elle était arrosée.

Au village de Villardon, dépendant de Saint-Eusèbe, on trouve dans des canaux de bonnes écrevisses, et des grenouilles dans un petit étang. Le torrent de la Gorge fait du mal à la commune des Costes qui s'est associée à Aubessagne pour un canal. Le ruisseau de Brudou limite Aspres-lès-Corp et Saint-Firmin ; la première de ces

communes est dévastée par une infinité de rus et de ravins. Feu M. Maigre avait établi une poterie, tuilerie et faïencerie dans ces lieux où l'on travaille la stéatite. Le chemin de jonction avec la route de Paris à Antibes y a été mis en état, et l'on devrait y penser à l'arrosage. Ces mots nous amènent naturellement à Aubessagne; disons d'abord que le pont de ce nom, jeté sur le Drac, route de Gap à Grenoble, lequel est en pierres de taille, avec 18 mètres d'ouverture, 2 culées, murs, ailes, et une voûte en portion de cercle, est fondé des deux côtés sur le roc, et a coûté 102,000 fr. C'est à la longue une grande économie de construire les ponts en pierres et non en bois (18). Feu M. Desherbeys, qui habitait le château de cette commune, et sur lequel M. Farnaud a publié une notice très intéressante, est auteur d'un canal qui a coûté 75,000 fr., qui parcourt 8,000 toises et arrose 1,800 sétérées (à 400 toises l'une). Il a servi d'exemple à ceux qu'on a ouverts depuis, a décuplé la valeur des fonds sur une longueur d'un myriamètre, dans les communes de Saint-Jacques et d'Aubessagne, et a mérité à l'honorable M. Desherbeys une médaille d'or décernée par la Société d'agriculture à Paris. Il m'est agréable de me rappeler que sous mes auspices Aubessagne et les Costes réunies ont puisé dans la Sevraisette, sous La Motte, un canal long de 1,400 mètres, et arrosant 270 hectares. Je n'ai pas été non plus inutile à celui de

Chabottes; l'éloge du maire, qui y a le plus contribué, et les détails de tous ses soins à cet égard, ont été dignement représentés par M. Faure dont j'ai déjà parlé, à qui ils ont valu une médaille d'or de la Société d'agriculture.

En somme, je dirai que, du Drac et des divers cours d'eau qu'il reçoit, les communes d'Orcières, Saint-Jean et Saint-Nicolas, Chabottones, Chabottes, Chaillol, Buissard, Saint-Laurent-Ducros, Saint-Julien, Lafare, Saint-Bonnet, Poligny, le Noyer, Saint-Eusèbe, les Costes, Aubessagne, le Gleisil, Aspres-lès-Corp, six communes de la rive gauche, ont dérivé, sur une longueur de 100,000 mètres, avec une largeur qui varie de 4 mètres et demi à 3 quarts de mètre, et une profondeur généralement d'un demi-mètre, des canaux d'irrigation qui, sur une étendue de près de 4,000 hectares, portent la fécondité dans les champs, et permettent de multiplier les prairies naturelles et artificielles. Voici le procédé qu'on emploie.

On place dans le fond le plus incliné de son réservoir des tuyaux, dont le diamètre contient un arrosoir d'eau (c'est-à-dire la quantité d'eau nécessaire pour arroser); en bouchant les tuyaux plus ou moins de temps, le bassin se remplit. Quelques-uns de ces réservoirs appartiennent à des propriétaires, et suffisent à l'irrigation d'une surface de deux hectares par semaine.

Pour faciliter l'arrosage, on divise les champs

ou les prés en béalières * de la largeur d'environ 5 mètres, et l'on y détourne successivement l'eau par le moyen d'une étanche qu'on enfonce de distance en distance dans le canal.

L'un des deux canaux de Saint-Bonnet n'a été que commencé, et a coûté 200,000 fr. en procès; l'autre et celui de Saint-Julien, qui lui est parallèle, ont été construits depuis environ un demi-siècle; il existait des vestiges beaucoup plus anciens, et qui avaient été abandonnés on ne sait à quelle époque; il serait utile à ces deux communes de réunir leurs canaux. Vers la fin du siècle dernier, la commune de Saint-Michel de Chaillol et quelques villages environnans voulurent dériver, au moyen d'un *roctage* considérable et à travers des rochers à pic, un cours d'eau qui tombe vers le Drac dans la commune de Champoléon. Aspres-lès-Corp voit aujourd'hui desséché, par suite d'un procès qu'elle a eu contre les habitans de Brou, dépendant de Saint-Firmin, un canal de 20,000 mètres de longueur, qui arrosait 670 hectares; on pourrait l'asseoir sur la banquette du chemin vicinal de la rive droite de la Sevraisse, si les communes de Saint-Firmin, Saint-Maurice et Villard-Loubière s'entendaient pour réparer cette voie.

On éprouve de justes regrets sur ce que le grand projet d'un canal dérivé du Drac pour l'ar-

* On appelle ainsi le sol compris entre deux canaux ou rigoles.

rosement de toutes les communes de la rive gauche n'a pas été conduit à sa fin.

Ce canal, l'un des plus faciles et des plus beaux qui puissent avoir lieu dans ce département, a été ouvert presque en entier pendant les années 1798 et 99; et au moment où ces communes allaient jouir du prix de leurs efforts, un fatal découragement, on ne sait quel esprit de vertige, fit échouer l'entreprise. Le canal, perfectionné sur plus de la moitié de son étendue, fut abandonné sans motif (19)!...

II. Vallée du Drac-Inférieur ou de Champoléon.

Cette vallée, riche en pâturages, a son origine au col de l'Alp-Martin, et se réunit à la vallée du Drac, entre Orcières et Saint-Nicolas. Sa longueur est de 15 kilomètres, et sa direction de l'est à l'ouest, ensuite du nord au sud. Elle est arrosée par la rivière dite le Drac de Champoléon. Les sources de cette rivière remontent jusqu'aux monts Chirac, de l'Ours et de Chaillol-le-Vieil, à une élévation de 2,451 mètres, dans les granits, les roches feld-spathiques et micacées, les cornéennes et les argileuses intermédiaires. C'est là que les montagnes secondaires ou par couches sont venues s'appuyer, s'amonceler contre la chaîne granitique. Des bouleversemens, des déchiremens de la croûte du globe ont ensuite creusé les vallées et les gorges à 2,000 mètres de

profondeur. Quelle carrière ouverte au marteau du minéralogiste, aux réflexions du géologue! Le chevalier de Lamanon, compagnon de l'infortuné Lapeyrouse, et depuis lors le savant Patrin*, ont cru reconnaître aux lieux que je décris des substances volcaniques, qui n'étaient que des cornéennes amigdaloïdes, dont les noyaux calcaires décomposés, en laissant des alvéoles vides, donnaient à la pierre de corne, naturellement rouge ou brune, un faux aspect de laves poreuses et scorifiées. M. Villars a constaté que ce traps argileux ne différait pas de la variolite du Drac; les observations auxquelles je me suis livré résultent des entretiens que j'ai eus avec ce naturaliste.

La commune de Champoléon fait un grand commerce sur les bêtes à laine, a d'excellentes montagnes pastorales, 2,500 mètres de territoire à l'arrosage, et fabrique en été, dans des châlets, des fromages renommés. Champoléon dépend du canton d'Orcières; ses hameaux s'étendent le long de la rivière du Drac, dont la limpidité est troublée à l'endroit où se jette une source minérale sujette à de longues intermittences, et qu'on appelle la fontaine de lait, à cause de sa couleur laiteuse; cette source n'a pas encore été analysée.

Dans les montagnes de Champoléon est né le

* Dict. d'Hist. naturelle, tom. XXVIII.

général Guieux qui, en Italie, renfermé dans un couvent avec 600 hommes, tint tête à un corps d'armée, et contribua puissamment par son courage au succès de la journée, étant vaillamment secondé par le capitaine Ducré, son aide-de-camp et son compatriote. Bientôt après, le général Guieux quitta le service et se retira à Châteauroux où il mourut en 1817.

III. Vallée de Roanne ou d'Ancelle.

Cette vallée commence au pied du col de la Coupe, et se réunit à celle du Drac, vis-à-vis de la commune de Buissard, après un cours de 15 kilomètres et une direction de l'est à l'ouest, tirant un peu au nord en approchant de la vallée du Drac; assez boisée et dépourvue de vignes, elle est arrosée par la rivière de Roanne, dite rivière d'Ancelle, qui prend sa source au pied de la chaîne des Barthes, entre le Fleuran et l'Autane, dans un pays de formation secondaire et calcaire, dont les plateaux inférieurs sont composés d'argile schisteuse qui constitue le sol de cette vallée avec quelques grès décomposés qu'on trouve à différentes hauteurs. La nature du terrain est une argile sablonneuse ayant des parties calcaires. Sa commune est Ancelle, dont le plateau se trouve à 1,310 mètres au-dessus de la mer. Cette élévation et l'aspect au nord exposent les récoltes à des frimas terribles, qui, de deux an-

nées l'une, gèlent les seigles qui couvrent ces plaines fertiles; suivant la configuration des lieux, et d'après la tradition, elles ont été jadis couvertes par les eaux d'un lac. Les communaux n'ont pas été partagés ici, et l'on y a étendu le domaine des prairies artificielles.

La montagne de Faudon, qui domine Ancelle, a dans sa partie connue sous le nom de *Montagne des Lentilles*, ainsi que l'ont observé Faujas de Saint-Fond et plusieurs savans, un rocher calcaire grisâtre qui s'exfolie et met à découvert une multitude étonnante de pierres *lenticulaires* d'une conservation parfaite, des *noyaux de vis de limaçon à bouche ovale*, et d'autres espèces de corps marins pétrifiés dont plusieurs non classés, même inconnus; ils sont si abondans qu'il y a plus de coquilles que de pierres dans un espace à la vérité peu considérable, mais qui paraît s'étendre au loin dans l'intérieur de la montagne. Sur son plateau des pierres carrées semblent taillées par l'art et ont plus de 10 pieds en tout sens; ses flancs, entourés de glaciers, recèlent le fer cristallisé, le cuivre, le plomb argentifère, même l'or; quelques parcelles de ce métal se remarquent dans des ravins qui viennent de cette montagne, dont le terrain présente une circonstance remarquable : M. Bartelon m'en a adressé des coquilles fossiles qu'il a trouvé mêlées ensemble, et que jusqu'à présent on n'avait rencontrées que séparément, les unes dans le terrain se-

condaire, et les autres dans le terrain tertiaire. Pour expliquer cette singularité et en faire ressortir toute l'importance, il est à désirer qu'un naturaliste habitué à l'observation aille sur les lieux et en explore les diverses couches. Nous adressons à cet égard une invitation à M. Blanchard, natif de Gap, qui a consacré une partie de ses études et de ses loisirs à l'histoire naturelle.

IV. Vallée de la Sevraisette ou de Lamotte.

La vallée commence au pied de la montagne dite Chaillol-le-Vieil, se réunit à celle du Drac vis-à-vis de la commune de Poligny, et a une longueur de 15 kilomètres; son cours est d'abord de l'ouest à l'est, puis du nord au sud; elle est arrosée par la rivière de la Sevraisette qui remonte à Chaillol-le-Vieil et aux montagnes granitiques. La Sevraisette, dont l'eau est limpide et potable, apporte au Drac un mélange de sables qui proviennent des granits, des calcaires primitifs et des cornéennes. Ces sables se mêlent ensuite aux argiles et aux grès secondaires qui sont à l'extrémité de la vallée de la Sevraisette. Le sol est un sable avec parties argileuses et calcaires. Les communes sont Molines, Lamotte, les Infornas, Benevent et Charbillac.

D'après une tradition, il y a de la houille à Molines, aux Infornas et à Aspres-lès-Corp. Lamotte,

située au pied d'une montagne appelée Chausse-Moussière, se trouve composée du chef-lieu et de six hameaux. Molines est assise dans le fond du vallon adjacent au nord-est du bourg de Saint-Bonnet; ses montagnes contiennent, dit-on, du plomb argentifère : comment l'exploiter à travers les précipices? Sur son territoire la Sevraisette se perd souvent dans des sables, et ne reparaît qu'à de grandes distances; il est même deux avalanches qui la dérobent entièrement aux regards, au moins quatre mois de l'année. La Sevraisette pourrait servir à des établissemens. Elle coulait jadis vers Aubessagne; mais des ravins lui ayant coupé son cours près de Lamotte, elle se détourna, et s'est creusée, dans un sol sablonneux-argileux un lit profond depuis Lamotte jusqu'au Drac où elle se jette. Cette dernière commune possède une fontaine intermittente d'un volume considérable, qui ne paraît qu'à l'intervalle de quelques années, et ne dure que peu de jours, durant lesquels cette eau rapide entraîne tout ce qu'elle trouve sur son passage.

Les Infornas, vraiment *enfournés* au pied de la montagne de ce nom, sont une des plus petites et des plus pauvres communes du Champ-Saur; on ne l'aperçoit qu'au moment où l'on va y descendre. Benevent est un nom général pour une commune éparse, et qui ressemble bien peu à la ville napolitaine dont le pays est délicieux. Le chef-lieu s'appelle Gentillon; on y compte quatre mai-

sons; les autres hameaux sont au nombre de neuf, y compris Charbillac qui formait anciennement une paroisse.

V. Vallée de la Sevraisse ou Valgodemard.

Cette vallée resserrée qui, du bas de celle du Drac, s'enfonce à l'est entre les grandes Alpes, a son origine au pied de la montagne de Beauvoisin, et se réunit à la vallée du Drac au pont de la Trinité; sa longueur est de 30 kilomètres. Elle court de l'est à l'ouest, et s'incline seulement un peu vers le sud, en s'approchant du Drac. On est charmé d'y voir dans les gorges des montagnes et presque dans chaque hameau des sources qui servent à arroser les pépinières rurales et à fournir des fontaines aux habitans; il n'en est pas un qui n'en possède, aux villages de la Chapelle et des Andrieux; une nappe d'eau, large de 4 mètres, tombe de 200 mètres du haut d'un rocher. La Sevraisse s'enrichit de toutes ces dérivations; elle vient des montagnes granitiques d'Olan, de l'Ours et de Beauvoisin. Il y a dans le Valgodemard des dépouilles de corps marins, de la stéatite, du granit blanc et des carrières entières de marbre noir, gris et blanc, à peu près semblable à celui de Charence, au-dessus de Gap. On y trouve quelques goîtreux, comme il en existe en petit nombre à Saint-Chaffrey, Briançon, Remollon, Villard-Saint-Pancrace, Puy-Saint-Pierre, Freissi-

nières, Saint-André-de-Rosans, etc. La Sevraisse qui, en plusieurs endroits, occupe toute la largeur de la vallée, est poissonneuse; elle coule sur un sable quartzeux, micacé et un peu calcaire dans la majeure partie de son cours. Quelques montagnes de schistes argileux décomposés se joignent ensuite par les ruisseaux qui les déchirent, au sol et aux dépôts de la Sevraisse. La partie inférieure de son cours est encaissée dans des argiles glaiseuses et coulantes qui nuisent à la fécondité du sol. Les plateaux voisins sont composés d'un sable fin ou détritus de roches primitives et de galets, qui ne présentèrent long-temps que des grèves stériles, mais qui offrent aujourd'hui le terrain le plus fertile et une culture riche et bien entendue depuis l'ouverture du canal Desherbeys.

Le pont de la Trinité, où la Sevraisse tombe dans le Drac, est à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer (c'est la hauteur de la ville de Gap), tandis que le Clos-Josselme, le dernier hameau du fond de la vallée, remonte environ à 1,800 mètres d'élévation.

Les communes sont Clémence d'Ambel, Guillaume-Pérouse, Saint-Maurice, Villard-Loubière, Saint-Jacques et Saint-Firmin, qui renferment environ 2,500 habitans; elles dépendaient autrefois du Graisivaudan. Les ruines d'un château occupent la roche qui domine Saint-Firmin. On trouve dans la vallée des mines de plomb.

Les essarts, la feuillée, le pâturage des trou-

peaux ont anéanti les bois de cette commune (20). La Sevraisse, qui limite son territoire à l'est, n'offre qu'une mauvaise passerelle emportée à chaque crue d'eau. Ce passage intéresse néanmoins plusieurs communes qui pourraient contribuer aux frais d'un pont. Les terres de Saint-Firmin diffèrent beaucoup de nature entre elles : les unes argileuses, grasses, compactes et rougeâtres, d'autres sablonneuses, d'autres ne paraissant qu'un amas de pierres et de cailloux ; elles demandent de l'irrigation et l'emploi du plâtre dont les carrières en sont malheureusement éloignées. Ces diverses observations s'appliquent plus ou moins à toute la vallée. Elle renferme, ainsi que celle du Drac, des plantes rares (21).

Saint-Firmin arrose 4,000 mètres de territoire, Clémence d'Ambel 300, Guillaume-Pérouse 200, Saint-Maurice 2,000, Villard-Loubière 2,000, outre le canal Desherbeys, dont une partie est dans cette vallée et dont nous avons déjà parlé.

La seconde et la troisième de ces communes n'en formaient originairement qu'une, sous le nom de Château-de-Valgaudemar, ensuite de la Chapelle. Lorsqu'on les divisa en deux on les appela d'abord Mont-Siron et Bel-Oran, du nom de deux montagnes voisines.

Le Valgodemard est abrité du vent du nord; son sol, le meilleur peut-être du département, se divise en trois soles, chanvre (le plus abondant

et le plus estimé des Hautes-Alpes), prairies, blé, etc.; aussi les fonds y sont très chers.

Au-dessus de Saint-Firmin le col du Vavissier, et au-dessus de Villard-Loubière celui de Peyne, conduisent dans le val Jouffrey (Isère). Au fond du Valgodemard le col de Vallon-Pierre mène, à droite, à Champoléon; à gauche, en Vallouise; mais il ne faut pas s'y aventurer sans guide. A la Chapelle un rocher se détacha en 1800 au-dessus du hameau du bourg; les habitans s'enfuirent; mais le voyant suspendu ils revinrent dans leurs maisons, et cet aspect ne les effraie plus. Des éboulemens plus anciens ont eu lieu dans ce pays à une telle profondeur, qu'ils ont enlevé les maisons qui ont glissé avec leurs entours et dépendances. C'est ainsi qu'il y a peu d'années un vaste territoire a été déplacé à Fouillouse (pag. 113). Nous parlerons dans un autre article de la chute d'avalanches qui ont affligé le Valgodemard en 1807. Il en est qui menacent encore les habitations, et l'on a proposé comme préservatifs, soit de construire sur le penchant de la montagne qui les domine un massif de blocs en forme de chevrons pour rompre l'effet de l'avalanche, la diviser et la rejeter au loin, soit d'y pratiquer dans le chemin de l'avalanche et sur toute sa largeur des coupures ou plate-formes successives, sur lesquelles les coulées s'arrêtent. On déblaierait chaque année ces ressauts, et l'on planterait dans les

terrains intermédiaires des arbres qui seraient des moyens de salut.

Les eaux de ces cinq vallées principales charrient au Drac toutes les terres qu'elles entraînent, et devraient y former des limons précieux; mais les rives de ce torrent, qui dans les quatre cinquièmes de son cours sont composées d'argile glaiseuse, altèrent journellement la nature de ces dépôts, et n'en font qu'un sol maigre et ingrat. Quelques plateaux sont, il est vrai, d'une grande fertilité; mais leur formation remonte au temps où les eaux de ce vaste bassin étaient retenues par une digue naturelle que nous avons reconnue au-dessous de la commune d'Aspres-lès-Corp, au lieu dit le Saut-du-Loup, près du mont Bernard. Cette rivière y est encore profondément encaissée entre des roches primitives qui sont des gneiss, des amphiboles et des cornéennes recouvertes du calcaire compacte.

VI. Vallée de la Romanche ou de la Grave.

Nous l'avons décrite (pag. 33 et suiv.) après celle de la Guisanne qui fait partie du Bassin de la Durance et avec laquelle confronte cette vallée.

VII. Vallée de la Souloize ou du Dévoluy.

A l'ouest du Champ-Saur le Dévoluy, environné de montagnes escarpées, figure un triangle équi-

latéral dont un angle est à l'orient, un au midi, un au couchant, et dont chaque côté a de 4 ou 5 lieues de longueur; on y parvient par les cols du Noyer, de la Balme, de la Cluse, de Bondelle, de Rabou; le premier de ces passages est le moins affreux. Les torrens de la Béoux, de Neirette et de la Souloise divisent en trois vallons cette contrée, laquelle reçoit le nom du plus considérable d'entre eux. La Souloise, qui vient du Mont-Aurouse, a un cours de 28,000 mètres du midi au nord jusqu'aux Martins, de l'est à l'ouest jusqu'à Saint-Didier, du midi au nord jusqu'à son embouchure dans le Drac, au-dessous de Corp (Isère). L'une des montagnes qui circonscrivent la vallée, et qu'on nomme l'Obioux, a 2,827 mètres, suivant Villars, et d'après M. de Thury, 2,917 au-dessus de la Méditerranée, d'où les marins l'aperçoivent avant d'entrer dans les ports de Marseille et de Toulon; on y trouve des ammonites et des oursins fossiles.

M. Tardif, alors capitaine du génie, a dressé en 1783 une carte du Dévoluy; ce pays est ainsi nommé du latin *devolvit*, a roulé, précipité. Il offre un plateau parsemé de vallons et de ravins. Des saules fragiles, des frênes rabougris, des peupliers noirs et des sapins apparaissent çà et là dans la vallée; ils devraient entourer les habitations, border les ruisseaux, former des massifs dans les terrains en pente et incultes; l'aune verte, *betula viridis*, Vill., et le petit osier, *salis halix*, L., le

marsaule, *salis caprea*, viendraient très bien au bas des plus rapides montagnes. Le sol, généralement pierreux, est en quelques endroits plus léger que fort, plus sablonneux que compacte; la commune d'Agnières possède des espaces considérables d'une terre douce, substantielle et profonde. Partout le laboureur laisse tranquillement son champ couvert de pierres plates ou de cailloux, sans se baisser pour en ôter un seul; il tourne patiemment à l'entour son petit araire, qui, avec des faulx, faucilles et quelques pioches, forme tous ses instrumens agricoles; mais il sème sur ses prairies du plâtre qui en augmente beaucoup les produits. La vivacité de l'air, la crudité des eaux lui donnent un appétit prodigieux. Pourtant il ne récolte que de l'orge et de l'avoine; les pommes de terre viennent aussi dans le Dévoluy. Comme le thermomètre, dans la plus grande chaleur, y monte rarement à quinze degrés (Réaumur), le froid empêche quelquefois la plante de fleurir; mais, quoique de grosseur médiocre, elle est rouge, farineuse et succulente : on a fait depuis long-temps dans les Hautes-Alpes de l'amidon et du pain avec la pomme de terre. Le Dévoluy, peuplé de plus de 2,000 individus, renferme les communes d'Agnières, Saint-Didier, Saint-Étienne, la Cluse (qui dépendait autrefois de Mont-Maur). La première a 120 mètres de digues, la seconde 600 à l'arrosage, la troisième 800, la quatrième 400. L'habitant va souvent, à

un éloignement de cinq heures, à travers les rochers et les précipices, chercher une charge de bois.

Pour bien faire connaître ce pays vraiment extraordinaire, nous croyons devoir donner l'extrait de détails imprimés ou manuscrits, dus à M. Collin, juge de paix, qui est venu à Paris intéresser l'humanité du gouvernement et des particuliers en faveur de la misère. Nous entremêlerons ces détails de quelques observations qui nous appartiennent.

L'hiver, dans cette contrée, dure sept à huit mois : en 1816, il a gelé ou neigé fréquemment en été; la plupart des récoltes n'ont été ramassées, sous la neige même, qu'en décembre et janvier. Dans les Hautes-Alpes, on dit d'un homme lent en affaires : *Il est long comme l'hiver en Dévoluy.*

Le réduit qu'habite l'indigence est une espèce de caverne où la lumière pénètre à peine à travers un papier huilé, presque toujours déchiré, appliqué sur un châssis vermoulu et en partie brisé. On y manque souvent de pain : les alimens habituels y sont des herbes, des racines et des escargots. Il n'y a dans le Dévoluy que quelques mauvais cabarets où l'on risque de manquer de tout, si le pannetier de Veynes n'a pas paru, si le muletier est en retard d'apporter l'outre : le canton ne renferme ni cafetier, ni boucher, ni boulanger. Le pain de ménage se compose de farine de seigle,

grossière et non blutée (les moulins n'ont pas de bluteaux), mêlée quelquefois de farine d'avoine et de son de froment, que par économie on importe dans le canton. Ce pain est mal travaillé, mal levé, mal cuit, ce qui le rend noir, lourd et peu nutritif. On en offrit devant moi à un chien de berger, qui, après l'avoir flairé, se retira avec une espèce de honte, comme si l'on avait voulu lui faire affront.

Il ne faut qu'une petite pluie, un léger brouillard, une simple brume pour refroidir tout à coup l'atmosphère. Le 13 juin 1821, un jeune berger resta mort sur plus de deux pieds de neige; le 21 du même mois, la faim fit périr un autre berger sur le territoire d'Agnières.

Notre itinéraire commence par la route de Veynes, nous dirigeant sur la Cluse par Mont-Maur, en remontant le torrent de la Béous, qui s'est frayé, aux dépens des propriétés riveraines, une issue large de 80 à 100 toises. On en traverse d'abord une branche, et il va en serpentant. Ce passage est horrible lorsque, l'hiver, des monceaux de neige et de glace se trouvent mêlés et confondus avec les débris et les rocailles. Les hameaux que l'on voit sur la gauche dépendent de Mont-Maur; le torrent menace plusieurs de leurs maisons. Le lieu dit *les Hauts Etroits* est l'entrée du Dévoluy : le torrent y roule entre deux rochers qui le resserrent entièrement, et de là il se divise

en plusieurs embranchemens. Beaucoup de bêtes de somme s'y noyaient lorsque le torrent était grossi; on a ouvert près de ses bords un chemin qu'on avait taillé en partie dans le rocher, contre lequel on avait adossé un beau mur en amont; mais, le 24 septembre 1822, la crue des eaux fut épouvantable; le courant changea tout à coup de direction et emporta le mur; ce qui obligea de miner encore le rocher pour donner au chemin 2 mètres de largeur. Là, un rocher fixe surtout les regards, et telle est sa disposition que 50 hommes pourraient y en arrêter 5,000. Des soldats piémontais, envoyés en contrainte dans le Dévoluy en 1815, n'osèrent franchir ces effrayantes thermopyles, et s'en retournèrent.

On arrive au torrent de Rabioux, ainsi nommé d'un hameau qu'on aperçoit à droite sur une éminence; il est le réceptacle de toutes les eaux qui découlent de l'énorme montagne d'Aurouse dont le vaste flanc est absolument nu, aride, dégarni de toute espèce de gazon et de broussailles. Lors des grosses pluies ou de la fonte des neiges, il entraîne avec un fracas épouvantable les masses de rocher qui se trouvent à son embouchure, dont la largeur est de plus de 60 toises. Souvent il entrave la Béous, dans laquelle il se précipite, au point d'en arrêter le cours. C'est en ce lieu qu'un cheval, momentanément attaché à un saule, fut soudain étranglé par un loup. Ailleurs, un autre

loup s'introduisit dans un bercail dont il avait déjà dévoré le chien : il saigna 40 à 50 bêtes, et en mangea une à moitié.

On parvient ensuite au Pas de Potrachon, écueil funeste pour les bêtes de somme. Le chemin d'ici à la Cluse avait été pratiqué sur le flanc d'une montagne, dont les éboulemens l'ont entièrement dégradé en 1822. Non loin de cet endroit, une jeune fille (en avril 1828), chargée par sa mère de faire rentrer les bestiaux à cause de la pluie, s'abrita contre un tertre dont un quartier énorme se détacha et écrasa l'infortunée. Le torrent porte où il veut ses ravages, car il a détruit haies, palissades, murs, digues; tout ce qu'on lui a opposé a dû céder à sa violence.

Avant d'entrer à la Cluse, remarquez ce rocher aride; c'était autrefois une montagne boisée et gazonnée. Cette commune n'a plus qu'une de ses forêts; encore, si elle existe, c'est qu'avant la révolution les chartreux y avaient des droits; mais tous les ans on y fait des planches et des lattes; on y abat les plus beaux arbres et les plus à portée, sans s'embarrasser de ceux qui sont sur le retour et d'un accès difficile; on y coupe les jeunes pousses du hêtre; on y en fait 3,000 charges, et on les met à la disposition des chèvres; on y essarte sans cesse, et il faut une vigilance très active de la part des gardes, pour empêcher que, dans peu d'années, on n'y trouve plus que des buissons épars sur des rochers et entourés de

champs ingrats et pierreux. Ce malheur aurait été hâté par la résolution qu'avait prise le gouvernement de vendre cette forêt royale : j'en ai fait sentir, comme ancien administrateur, les graves inconvéniens : on l'a retirée du cahier des aliénations, et l'on se propose de veiller d'une manière spéciale à la conservation des bois, desquels dépend en partie le salut de la contrée. En 1814 et en 1823, des avalanches ont ici détruit plusieurs maisons.

A la Cluse, le mobilier d'un ménage fut estimé 9 fr., et l'âne 48 fr. ; total : 57 fr. Un domaine y fut vendu, en 1820, pour 1,600 fr. ; il payait 50 fr. de contributions.

Lors de l'occupation étrangère, en 1815, plus de 40,000 fr. sortirent du canton pour en acquitter les charges contributives, et l'on en emprunta les trois quarts, à l'intérêt de 12, 15, 20 et 25 pour 100 : de là, que d'expropriations ! « Qu'on me mette en prison, disait froidement un débiteur, j'y serai nourri : je n'avais plus à manger que pour huit jours. »

En partant de la Cluse, on aperçoit à droite la cime du mont Aurouse, qui semble une forteresse aérienne. Un chemin très dégradé conduit aux Garcins, dernier hameau de cette commune, et dont la misère a fait délabrer, crouler et abandonner la plupart des maisons. Voici le hameau qu'on nomme Le Festre, parce qu'il est le plus élevé du canton : là aussi sont des masures dé-

laissées. On n'y voit plus que trois familles qui seront obligées de fuir, si on ne les aide à reconstruire un aqueduc, pour dériver d'une source l'eau qui leur manque. Ce bassin ne serait pas désagréable si l'œil s'y reposait sur des arbres et des prairies; mais comme il est sillonné par les ravins, les déchiremens du sol, les encombremens de pierres, on manque entièrement de combustible dans la malheureuse commune d'Agnières. Qu'est devenue la forêt de Laye, qui s'étendait en la partie orientale de son territoire? Pour en attester l'existence, il faut la tradition et la vue des énormes poutres de plusieurs maisons de ce village. Nulle part les propriétés ne sont à si vil prix, et l'impôt, proportionnellement, plus excessif; l'usure n'y peut être mieux comparée qu'à un vautour.

A Saint-Didier, la mortalité a été grande, et il n'y a ni médecin, ni chirurgien, ni sage-femme dans le canton. Le cours d'accouchement que j'ai établi à Gap (22) n'est pas tombé; du moins je l'espère.

En octobre 1818, les pluies d'automne avaient rendu le Col du Noyer si impraticable, que l'huissier de la justice de paix ne put se transporter à Saint-Bonnet pour y faire enregistrer un exploit : il fut condamné à une amende que le ministre lui remit ensuite.

Le service divin a été plusieurs fois suspendu

par l'impossibilité où les fidèles se trouvaient d'y assister, à cause des intempéries.

En février 1817, un voyageur entra chez un maire pour s'y réchauffer; celui-ci n'ayant point de feu apporta de la paille fraîche : avant de l'allumer, il ôta la plaque d'un four placé au-dessus du foyer, et il en sortit cinq ou six enfans poudreux qui y profitaient d'un reste de chaleur. Ce trait peint la pénurie de bois de chauffage. La femme qui manque de bois pour faire sécher le linge de son enfant au maillot, étend ses langes sur le dos d'une mule ou d'une bourrique; le voisin l'aide à appliquer le bât par-dessus, et ce bât y reste jusqu'à ce que la chaleur de l'animal ait fait sécher les toiles.

Pour perpétuer le souvenir des fonds obtenus du gouvernement et des particuliers, grace aux soins de M. Collin et à mes instances, fonds à l'aide desquels on a fait des chemins dans le Dévoluy, un obélisque de 15 pieds de haut a été érigé au sommet du Col du Noyer, avec l'inscription : « *Au roi*, 1822. » Il s'aperçoit de Saint-Bonnet. Je désire que dans les Hautes-Alpes on exécute mon arrêté sur les voyers communaux (23).

Cette même année 1822, une femme de Rioupas fut pulvérisée d'un coup de foudre avec son mulet qui transportait de l'engrais. Un troupeau de 80 bêtes d'average fut tué d'un seul coup de

tonnerre, sur le territoire de Saint-Étienne, à l'endroit où, deux ans auparavant, un pauvre père de famille avait été écrasé par la foudre, avec deux mules sur lesquelles il allait chercher du bois de chauffage. Ce même jour, à la même heure, à deux lieues de distance, le tonnerre mit en feu le clocher de l'église du Noyer; l'édifice eût été embrasé, sans le dévouement de la jeunesse.

Les inondations de 1821 entraînèrent les deux ponts de Saint-Didier et ravagèrent tous les lieux en pente.

Ce climat si dur, ce dernier asile que l'espèce humaine puisse habiter, est, dans la belle saison, par la pureté de son air et l'excellence de ses plantes, la terre promise des moutons d'Arles; on peut bien en compter 45 à 50,000. Les eaux ne sont pas communes dans les montagnes calcaires: aussi parfois y passent-ils quinze jours sans boire; mais ils abordent des tas de neige, où la fraîcheur de la nuit les rétablit et la rosée les désaltère. On sait qu'en été ils craignent le soleil; ils se rapprochent, s'entassent par groupes et *chôment*, suivant le langage du pays. C'est avec les *batles* de la Crau d'Arles qu'il faut venir ici prendre ou donner des leçons sur l'éducation des troupeaux. Que d'anciennes routines cachent des expériences inaperçues du théoricien!

Sur les confins de Saint-Etienne et de Saint-Didier, à droite de la Souloize, se trouve une caverne dont l'entrée étroite est perpendiculaire;

une fontaine, qui passe pour bonne contre la gravelle, y coule; on y voit des cavités horribles qui descendent vers le nord. Lorsque le vent appelé *la lombarde* a régné dix jours avec violence, un bruit sourd et qui va en augmentant pendant une heure précède un fleuve d'eau qui, jaillissant avec impétuosité contre le rocher (lequel s'avance au-dessus de la caverne), continue quelques jours suivant la durée et la force du vent.

Les habitans du Dévoluy ont perdu, il y a vingt-trois ans, le curé Donnette, tellement respecté parmi eux, qu'ils n'avaient pas voulu avoir d'autre juge de paix. Aidant l'indigence et la vertu par l'argent, par les conseils, plus précieux encore, le seul intérêt que M. Donnette en retirât était celui de la reconnaissance publique. Nous avons eu occasion de prouver que M. Collin était son digne successeur.

Nous nous sommes étendus sur la description topographique des Hautes-Alpes, parce que ce département remarquable est trop peu connu, et que son aspect semble avoir reçu de la nature le privilége de l'immutabilité. S'il faut convenir que les essarts et les défrichemens ont changé plusieurs parties de ce pays, ravagé par un grand nombre de torrens, la figure générale de la contrée (qu'on me passe cette expression) conserve toujours ses traits distinctifs; et durant une admi-

nistration de sept années, j'ai constamment recherché les moyens que j'ai crus propres à diminuer et arrêter autant que possible les causes de ces dévastations. Je me suis efforcé également de vivifier l'industrie (24), le commerce et l'enseignement populaire ; des routes ont été ouvertes, des canaux ont été percés, le collége de Briançon fut fondé, et les écoles reçurent des encouragemens. J'ai porté surtout mon attention vers les progrès de l'art agricole, sans lequel il n'est point de véritable richesse pour les empires ; et, à cet égard, mes idées ont obtenu l'approbation de la Société centrale d'agriculture, qui, en 1809, chargea l'un de ses membres, M. Petit de Beauverger, de faire, pour les mémoires qu'elle publie, un extrait de mes instructions et arrêtés sur cette matière, et du Journal de la Société d'émulation créée par moi dans les Hautes-Alpes (25). Il n'est presque point de commune, j'ose au moins l'espérer, qui ne puisse trouver dans mon ouvrage l'indication de mesures propres à contribuer à l'accroissement de sa prospérité.

FIN DE LA TOPOGRAPHIE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE

DES HAUTES-ALPES.

§ Ier. Des Hautes-Alpes, avant leur conquête par les Romains.

La contrée qui en 1789 faisait partie du haut Dauphiné, et qui comprend aujourd'hui le département des Hautes-Alpes, n'était probablement habitée que par des individus épars, des réunions de chasseurs ou des troupes nomades, lorsque les Caturiges, qu'on suppose Grecs d'origine, furent chassés de l'Italie supérieure par les Insubriens. Pline cite ce fait sans en préciser l'époque; d'Anville présume qu'elle est antérieure à l'expédition de Bellovèse, qui traversa les Hautes-Alpes l'an du monde 3416; et Vertot prétend au contraire, d'après Tite-Live et Diodore de Sicile, que la première irruption des Gaulois en Italie fut sous ce prince, à qui les augures en avaient promis la conquête. « Les Gaulois, dit Justin, âpres, pleins d'audace, belliqueux, escaladèrent les sommets invaincus des Alpes, en bravant un froid insupportable, les premiers après Hercule, dont cet exploit fit admirer la vertu et fut un gage d'immortalité (26). » Sénèque, Silius-Italicus, Ammien-Marcellin et autres écrivains, amènent dans les

Alpes le Thébain Hercule. On peut croire qu'un de ces hommes courageux dont les hauts faits réunis par la fable ont formé la réputation de l'être complexe ou multiple qu'elle a nommé Hercule, traversa jadis les Alpes; la tradition en aurait-elle été si religieusement conservée dans la poésie et dans l'histoire, si quelque vérité ne se cachait sous le voile mythologique? Mais comment scruter ces mystères d'un passé incertain? N'a-t-on pas jugé téméraires ceux qui voulaient appliquer aux Hautes-Alpes l'aventure de Phaéton et y décrire le gouvernement de Janus? Nous savons fort peu de chose, même de Bellovèse, qui essaya d'abord ses armes en faveur des Phocéens, auxquels les Salyens durent céder le territoire où l'on bâtit *Massilia* (Marseille).

Ces transmigrations de peuples sont d'ailleurs un spectacle bien digne de remarque. Voilà des Gaulois qui facilitent à des Grecs le moyen de former une colonie dans la Gaule, qui descendent ensuite en Italie pour s'y emparer d'états fondés par d'autres Grecs, lesquels peut-être y avaient remplacé des Gaulois; et ces derniers Grecs gravissent les Alpes pour se réfugier dans la Gaule!

Une peuplade comprise sous le nom général de Caturiges, établit au-delà du Mont-Genèvre une cité du nom de celle qu'elle avait en Italie, *Brigantium*, Briançon: c'était l'usage de ces temps héroïques ou barbares. Hélénus, suivant Virgile, avait élevé une nouvelle Troie sur les bords d'un

second Simoïs. Les Insubriens, après avoir vaincu les Caturiges, songeant à leur *Mediolanum* (27), en fondèrent une autre en Italie, qu'on appela depuis Milan.

Strabon parle des Caturiges comme tenant le sommet des Alpes, et leur nom veut dire, d'après les uns, montagnards, d'après les autres, bons guerriers. Nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui, y cherchant le celte *cat*, bourreau, et le latin *urigo*, brûlure, voudraient que la confédération des Caturiges ne fût composée que de gens flétris, exilés de leur patrie. Pline fait sortir d'eux les Vagiens Ligures et les Vagiens montagnards. *Ex Caturigibus orti Vagienni Ligures et qui montani vocantur*. Avaient-ils déjà l'habitude de quitter leur pays en hiver, et leur nom viendrait-il de *vagare*, errer? Silius-Italicus représente dans les rochers,

> Et le léger Ligure et le dur Vagien.
>
> *Et pernix Ligur et duri per saxa Vagenni.*

Les Caturiges s'étaient fixés le long de la Durance, et Sigonius les place dans le Queyraz; Duperret, traducteur de Pline, les trouve entre Briançon et Mont-Dauphin; le P. Fornier les étend jusqu'au Champ-Saur. Ils appelèrent leur principale cité, de leur nom, *Caturigæ* (Chorges). Ils étaient ou répandus dans des maisons et des huttes, ou réunis dans des hameaux, des villages, des cantons, *pagi*, qui donnaient leur dénomina-

tion à diverses familles, communautés, bandes, hordes, tribus ou peuplades, liées par un intérêt commun. Combien on se tromperait en y cherchant alors des villes populeuses et policées! C'est aux Romains qu'avant les Francs on doit l'établissement de presque toutes celles qui existaient dans les Gaules.

Les Alpes qui font l'objet de cette dissertation étaient comprises dans l'Allobrogie, laquelle faisait partie de la Celtique. Les Allobroges avaient pris part aux expéditions de Grèce et d'Asie avec les Tectosages et les Salyens. De leur pays sortait une portion des Gœsates, ainsi appelés de leur javelot, *gæsum*. Cicéron, dans l'oraison pour Fontéius, indique les Allobroges comme soldats de Brennus qui, deux siècles après l'expédition de Bellovèse, s'empara de Rome. Pline observe que les peuples des Alpes étaient connus sous beaucoup de noms, et qu'ils portaient une longue chevelure. Virgile les désigne par leurs cheveux blonds, leurs colliers d'or, leur saye brillante, leurs larges boucliers, les dards étincelans ou sagayes des Alpes, dont chacun tenait deux à la main (28). Cette milice des Gœsates, qui dans la première guerre punique était à la solde de Carthage, se révolta en Afrique. Ce fut un grand bonheur pour les Romains de n'avoir à combattre les Gaulois que seuls et vingt-deux ans après la fin de cette guerre. Rome les redoutait tellement, qu'elle n'exemptait pas les prêtres du service;

lorsqu'il fallait marcher contre eux ; qu'à l'époque dont nous parlons, elle leur opposa une armée formidable, et que, par une aveugle superstition, elle fit enterrer vifs deux Gaulois et deux Grecs de différent sexe. Cette guerre contre les Cisalpins dura plusieurs années ; Polybe assure qu'ils appelèrent ceux qui habitaient les Alpes du côté du Rhône, et qu'Ortélius désigne comme fixés auprès d'*Ebrodunum*. 30,000 Gœsates vinrent les secourir, sous la conduite de leur roi Briomatus ou Viridomare. Malgré sa taille gigantesque, il fut tué en combat singulier par Marcellus (29), dont la victoire fut célébrée par une inscription dans les fastes capitolins de l'an de Rome 351. Les Gœsates retournèrent dans leurs pays. Les Cisalpins, abandonnés à eux-mêmes, se battirent avec fureur, et les Boïens, entre autres, préférèrent la mort à la servitude. Paul-Émile soumit les Ligures qui avaient voulu recouvrer leur indépendance. Mais un grand homme offrit bientôt à ces peuples une occasion de venger leurs injures. Il avait fait exploiter en Espagne des mines d'or et d'argent qu'on appela les puits d'Annibal, et qui lui avaient procuré de grandes richesses, nécessaires pour la guerre qu'il méditait.

Ayant promis à son armée l'alliance des Gaulois, Annibal se les attacha par des présens, et il parvint, presque sans coup férir, des Pyrénées jusqu'au Rhône, dont les Cavares et les Volques lui disputèrent en vain le passage. Comme il apprit

que la flotte romaine était à l'embouchure du fleuve, il envoya une reconnaissance qui rencontra un détachement ennemi. Les ambassadeurs des Boïens, venus par les montagnes pour l'informer que les Cisalpins avaient pris les armes, l'engagèrent à ne livrer de combats qu'en Italie, et il résolut de s'y rendre à travers les Alpes. Dans le dessein de s'éloigner des Romains, Annibal fit quatre campemens en remontant le Rhône, et il trouva dans l'île des Allobroges, territoire renfermé entre ce fleuve et l'Isère, deux frères qui s'en disputaient la souveraineté. S'étant déclaré pour l'aîné, et en ayant reçu des secours de toute espèce, il se détourna vers le pays des Tricastins, passa sur les frontières des Voconces, ensuite chez les Tricoriens, et arriva sans obstacle, le dixième jour, à la Durance dont Tite-Live regarde le passage comme plus difficile que celui des autres fleuves de la Gaule, parce qu'elle forme sans cesse de nouveaux gouffres. Annibal la traversa toutefois. Quelques auteurs, et une tradition locale qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, fixent à la montagne de l'Abessée, dite *Saltus Annibalis*, les plus grands obstacles qu'éprouva le héros Carthaginois, et attribuent aux Romains, qui voulaient lui fermer la vallée, une muraille flanquée de trois tours rondes et défendue à ses extrémités par deux châteaux, laquelle s'étend depuis l'entrée de la Vallouise jusqu'à un roc que l'aigle et le chamois peuvent seuls surmonter. Il serait bien

étonnant que, dans l'incertitude sur la direction que pouvait prendre Annibal, les Romains, arrivés si vite en des lieux d'un accès difficile, et qu'ils connaissaient bien imparfaitement, eussent en si peu de temps exécuté un aussi grand ouvrage. Suivant les mêmes autorités, le village de Prèles (et il y a aussi un col de ce nom dans la vallée de Freissinières), tire son origine de *prœlium*, du combat sanglant que le fils d'Amilcar y aurait livré après avoir, en un point où la muraille s'appuie au rocher, ouvert un chemin avec le fer, le feu et le vinaigre, s'il faut en croire Tite-Live. Beaucoup de modernes ont élevé des doutes que M. Dongois d'Embrun a voulu éclaircir en 1807, au moyen d'expériences dont il résulte que le vinaigre bouillant, même l'eau incandescente, calcine toute roche qui n'est pas primitive, et qu'on peut alors y enfoncer des pics et des coins qui y fraient un passage. Polybe parle aussi du chemin creusé dans le rocher. Saint-Simon pense qu'il s'agit du Mont-Viso, traversé en effet par un souterrain dont l'origine est inconnue, et à la sortie duquel on pouvait montrer aux soldats de Carthage toutes les vastes plaines que le Pô arrose de ses eaux. « Annibal, dit Silius-Italicus, voit sortir de ces montagnes une foule hideuse de barbares dont la chevelure hérissée par le froid offre en tout temps l'image de la saleté la plus dégoûtante. Avec leur vigueur

nis, les autres par le Simplon, d'autres enfin par le Saint-Bernard. Le Mont-Cenis a été ouvert par Pompée, qui écrivit au sénat que ce n'était pas le chemin d'Annibal, « *aliud atque Annibal.* » Appien dit du Mont-Cenis : « *Non per Annibalis illud memoratum iter.* » Tite-Live repousse l'opinion qui adopterait la voie d'Hercule, le Saint-Bernard. Quant au Simplon, il n'était pas encore percé. Strabon désigne ainsi les quatre grands chemins d'Italie dans les Gaules: l'un par les Liguriens (Alpes-Maritimes, allant de la Méditerranée aux sources de la Stura); l'autre par les Tauriniens, dont *s'est servi Annibal* (Alpes-Cottiennes, du Mont-Viso ou Mont-Cenis); le troisième par les Salasses (ce pays était couvert par l'Alpe pennine, Grand Saint-Bernard, et par l'Alpe grecque, Petit Saint-Bernard); le quatrième par les Rhétiens (Alpes Rhœtiques et Tridentines, du Saint-Gothard au Splugen). Mais après avoir passé par le Saint-Bernard ou le Simplon, Annibal se serait dirigé vers le cœur de l'Italie, au lieu de revenir sur Turin. D'ailleurs, où placer dans ce système les Tricastins, les Voconces, les Tricoriens, la Durance, à laquelle Silius-Italicus fait jouer un grand rôle dans cette affaire (31)? On peut croire, avec M. de Fortia d'Urban, que c'est Asdrubal qui s'est porté vers les Alpes pennines pour rejoindre son frère. Celui-ci ne voulant pas s'adosser au Pô, et laissant ce fleuve entre l'armée ennemie et la sienne,

marcha sur le Tésin où Publius Scipion se porta, de son côté. . . . .

Il n'entre pas dans notre plan de décrire les campagnes d'Annibal où les Gaulois montrèrent beaucoup de courage, quoique avec des armes inférieures. Tite-Live rapporte qu'à la bataille de Cannes ils avaient de fort longues épées, mais sans pointe. Après seize ans de combats, le capitaine, que beaucoup d'hommes de l'art regardent comme le premier de l'antiquité, ayant été rappelé de la péninsule pour la défense de sa patrie, la Cisalpine fut bientôt assujétie par les Romains.

L'an 599 de leur ère, neuf années avant la ruine de Carthage, ils passèrent pour la *première* fois les Alpes, sous prétexte de secourir *Massilia* (Marseille) contre les peuples voisins. Le consul Q. Opimius Nepos attaqua ces peuples et sema entre eux la division. Fulvius remporta quelques avantages sur les Salyens, ainsi nommés pour leur commerce de salaisons. Leur roi Teutomalus fut battu par C. Sextius Calvinus, vit prendre sa cité, et se réfugia chez les Allobroges. Le général romain imposa aux vaincus des garnisons et des tributs. Le sénat ayant supprimé la colonie que Gracchus avait établie à Fabrataria, Sextius obtint qu'on lui fît passer ceux qui la composaient; avec eux il fonda la colonie d'*Aquæ Sextiæ*, maintenant Aix en Provence. Les Allobroges et les Arvernes (Auvergnats) ayant entrepris la défense de Teutomalus, furent successivement défaits près du con-

fluent de la Sorgue dans le Rhône par Domitius Ænobarbus, et près de celui de l'Isère par Fabius, dont le bulletin assura qu'ils avaient perdu 100,000 hommes; le général romain en reçut les surnoms de Maximus et d'Allobrox, ou d'Allobrogicus. Les montagnards se retirèrent chez eux; ils ne furent pas réduits en province : César l'assure positivement au livre Ier de ses Commentaires; mais le vainqueur fut leur patron, et ils devinrent cliens des Fabius.

§ II. Des Hautes-Alpes, sous les Romains.

Des peuples du Nord vinrent ébranler la fortune des Romains. On sait que les Cimbres, les Teutons et les Ambrons, après de grands succès, cédèrent au génie de Marius. Ces derniers, réputés les plus braves, s'étendaient depuis la Suisse jusqu'aux bords de la Durance. Est-ce alors que Bregentz, Iverdun et Avranche se nommèrent *Brigantium*, *Ebredunum*, *Aventicum*, comme Briançon, Ambrun ou Embrun, et Avançon? Les habitans de la Rhétie appelaient Brigantium le lac de Constance; Brig, dans le Valais, paraît être une abréviation de Brigantium; il y avait un Brigantium et une Briganconia en Provence, et des Brigantes en Albion et en Hibernie; deux Brigantium (Compostelle et Betanços) dans l'Ibérie; Brigantia (Bragance) en Lusitanie.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ces noms, les

Allobroges réclamant à Rome une diminution de tributs, accusant la cupidité des magistrats et reprochant au sénat son indifférence, Catilina essaya de les attacher à son parti. Leur rude franchise dénonça la trahison à leur patron Quintus Fabius Sanga. Ils furent récompensés; mais le sénat ayant négligé l'objet de leur mission, le pays se souleva, fut vaincu et soumis, cinquante-quatre ans avant l'ère chrétienne. Les Allobroges embrassèrent ensuite le parti de Sertorius, et ils combattirent six ans contre Pompée. La loi Pompéia donna les droits municipes aux douze cités *cottiennes* « qui n'avaient pas été ennemies. » César eut en tête les Caturiges et d'autres peuplades, lorsqu'il traversa le *Mons Janus* (Mont-Genèvre) pour aller arrêter l'entreprise des Helvétiens. Les Caturiges s'étaient saisis des passages, et il fallut à ce grand capitaine sept jours et plusieurs combats pour se rendre d'*Ocellum* (Exilles), qu'il désigne comme la dernière place des Voconces, jusqu'à la partie de l'Allobrogie qui dépend du département de l'Isère. Les limites généralement attribuées aux Voconces, l'un des principaux peuples des Allobroges, étaient vers *Dea* (Die), *Lucus Augusti* (Luc), *Vasio* (Vaison), *Mons Seleucus* (Labâtie-Mont-Saléon), soit que les Romains aient souvent confondu les tribus des Alpes, soit que de temps à autre elles aient pris ou perdu de l'étendue, de l'importance, même changé de lieu ou de dénomination. Après le meurtre de

César, quelques-unes d'entre elles obligèrent Décimus Brutus, gouverneur des Gaules pour le sénat, d'acheter son passage. Elles furent assez fortes de leur position pour exiger de Messala le paiement du bois de chauffage de ses troupes, et elles se saisirent des bagages et du trésor d'Auguste.

Sous cet empereur, les *Caturiges, Brigiani, Gallitæ, Veamini, Eguituri, Nementuri, Verusi*, figuraient au trophée des Alpes, qu'on suppose avoir été élevé sur la montagne de la Turbie, au-dessus de Monaco. On retrouve les Caturiges et les Veamini, joints aux Savincates et à d'autres peuplades, sur l'arc de triomphe de Suze (32). Dans cette dernière ville résidait un prince reconnu depuis le Mont-Viso jusqu'au Mont-Cenis, et à partir d'Embrun, d'après Strabon : *ab Eburoduno Cottii regnum oritur*. Ammien-Marcellin le traite assez légèrement : seul, se cachant dans des défilés : *solus in angustiis latens*. Cependant il ajoute qu'une crainte secrète le fit admettre dans l'amitié d'Auguste, et qu'il ouvrit une route par le Mont-Genèvre (33). L'empereur lui permit de prendre le surnom de Jules, lui laissa la possession de ses domaines, lui confia la préfecture des Caturiges et autres peuplades. Cottius eut la gloire de donner son nom à cette chaîne des Alpes. Ammien-Marcellin a vu encore dans le quatrième siècle son tombeau auprès de Suze.

Après sa mort, Auguste regardant la province des Alpes comme une clef de l'empire, se la ré-

serva, en la séparant de la Narbonnaise qu'il laissa au sénat et au peuple. Il se trouvait dans cette dernière lorsqu'il donna des lois à la Gaule, et y introduisit le droit romain qui fut désormais celui de la contrée dont je trace l'histoire. Tibère avait à sa solde une cohorte levée dans les états de Cottius; une inscription prouve qu'il avait achevé de réduire les Alpes (34). Le fils de Cottius eut aussi le surnom de Jules, et il obtint de Claude le titre de roi lorsque cet empereur rentra de Gaule en Italie. Mais, l'an de Rome 618 et 65 de notre ère, Néron dépouilla la famille de ce Cottius, dont il réunit les états à la province des Alpes. La neuvième année de son règne, il avait accordé à *Ebrodunum* (Embrun) et à *Caturiges* (Chorges) le droit de latinité, qui permettait d'exercer ceux de citoyen et même d'en acquérir le titre. Galba, suivant Pline, fit jouir de ce privilége, réservé autrefois à l'Italie, les habitans d'Avançon et de l'Embrunois : *adjecit formulæ Adventicos atque Ebroduntios*. Ce prince s'arrêta quelque temps dans les Alpes Cottiennes pour y cimenter le pouvoir de l'empire. Elles possédaient alors un gouvernement municipal que Julien rendit, plus tard, uniforme dans les Gaules. Les Romains, loin de heurter les esprits, paraissant au contraire leur offrir des règles d'administration, une protection légale, réussirent à se les attacher et parvinrent à les amollir.

On peut dire que leur civilisation énerva les

peuples conquis. En y composant les curies de tous les hommes qui possédaient 25 arpens (*jugera*), ils avaient eu moins pour objet d'établir le gouvernement des propriétaires pour l'intérêt du pays que pour celui de l'empire. Si en effet les curiales, à raison de leur gestion administrative et par l'élection des magistrats qui leur était attribuée, jouissaient d'une certaine considération et au moins des avantages de l'amour-propre; d'un autre côté, chargés de la rentrée des tributs, comme ils en répondaient personnellement, ils étaient obligés de tourmenter les contribuables et souvent même de payer en leur nom. Les vues intéressées des gouverneurs de provinces, qui centralisaient le pouvoir judiciaire et fiscal, portèrent ces magistrats à accueillir les réclamations, et parfois à évoquer les affaires: ce qui contribua à diminuer l'influence des duumvirs et des curiales, d'ailleurs privés des droits politiques, qui ne s'exerçaient que dans la ville de Rome. Pour obvier à ces inconvéniens et soutenir le peuple contre les exactions, on donna à chaque cité un *defensor* nommé par tous les habitans; mais comme le clergé prenait part à ces élections et qu'il avait pour lui l'ascendant de la religion et des lumières, ce patronage tomba bientôt entre ses mains, et les évêques se trouvèrent naturellement à la tête du pouvoir municipal. Il y eut dès lors une sorte d'atonie dans les divers corps de l'état social, dégoût pour le présent et indifférence pour l'avenir.

La séparation des droits politiques et municipaux fut une des causes de la chute de l'empire.

N'étant plus animés par l'amour de l'indépendance, nos montagnards si belliqueux ne prirent point les armes pour s'opposer aux désordres que commit Fabius Valens lorsqu'il traversa leurs Alpes comme lieutenant de Vitellius. Trop éloignés du Rhin, ils ne purent que former des vœux pour Civilis, qui promettait de créer un empire des Gaules, et ils n'entrèrent pour rien dans les guerres civiles qui déchirèrent ensuite l'empire romain, et dont les auteurs furent quelquefois des Gaulois et des Germains. Posthumus ayant tué à Cologne Saloninus, fils aîné de Gallien, et cet empereur n'ayant pu empêcher l'usurpateur de s'emparer des Gaules, son épouse Cornélia se retira à *Brigantium*, dont elle voulut interdire l'accès, au moyen des fortifications dont on a parlé lors du passage d'Annibal. Nous y reviendrons plus tard, et nous citerons des monumens, des médailles et des inscriptions, relativement à Cornélia (35).

Environ un siècle après cet événement, les Alpes Cottiennes partageaient le sort malheureux des Gaules ravagées par des tyrans qui appelaient à leur aide les peuples barbares, et mal défendues par des chefs ineptes et par des mercenaires levés chez d'autres barbares. Elles virent passer Magnence, forcé d'abandonner l'Italie après la journée de Mursa, où les Gaulois avaient fait des prodiges de valeur pour soutenir sa cause, et déjà

Salluste les avait proclamés plus belliqueux que les Romains. Suivi par les lieutenans de Constance, Magnence, à quelques lieues de *Vapincum* (Gap), leur livra une bataille terrible, où il fut vaincu dans la plaine de Mons-Séleucus; et nous donnerons des détails à cet égard dans l'article de Labâtie-Mont-Saléon. Il ne paraît pas que les habitans se soient mêlés de cette grande querelle; peu leur importait quel maître devait les opprimer. On verra néanmoins, par des dénominations de lieux, que cet événement les avait singulièrement frappés, et que le souvenir aurait pu s'en conserver jusqu'à nos jours.

Outre les charges extraordinaires dont le poids accablait souvent les Hautes-Alpes, elles payaient de lourds tributs aux Romains : c'étaient (suivant Fontanieu, *Histoire inédite du Dauphiné*), 1° le capage, droit acquitté par le sujet, en conséquence de la liberté de vivre sous les lois du souverain; 2° le vectigal, droit d'entrée des marchandises venant d'autres provinces; 3° les gabelles à la vente du sel; 4° la *scriptura*, droit de paquerage. Auguste y avait ajouté la vingtième partie des legs et successions, le vingt-cinquième du prix des esclaves, et le centième de toutes les marchandises vendues publiquement. Les municipes et la colonie de Mons-Seleucus étaient exemptées des cinq premiers impôts; mais si quelques empereurs les adoucirent, Constantin exigea que tout les quinze ans un tribut fût payé par les municipes et les

colonies des Gaules, comme, depuis, les rois de France ont demandé aux pays d'état des dons gratuits. Elles étaient en outre tenues de l'*aurum coronarium* à payer au prince à l'occasion d'événemens solennels. Constantin répara les chemins et rétablit les étapes dans nos montagnes pour entrer en Italie; il en réunit la partie inférieure à la première Viennoise, et il fit d'Embrun la métropole des Alpes maritimes. Julien traversa le Mont-Genèvre pour aller sur les bords du Rhin. Gratien prit aussi cette route lorsqu'il marcha contre les Allemands qui s'étaient répandus dans les Gaules; il attacha Gap et plusieurs villes voisines à la seconde Narbonnaise; c'est de lui que Grenoble reçut le nom de Gratianopolis. Il trouva les Hautes-Alpes en proie à un schisme religieux.

Elles avaient adoré, comme le reste des Gaules, Mercure ou Theutatès, inventeur des arts et du commerce; Minerve ou Belizama, qui dirige les sages entreprises; Apollon ou Bélénus, ou Granus, dieu du jour et de la médecine; Jupiter ou Tharamis, maître des cieux; Mars ou Esus, qui préside à la guerre; Hercule ou Ogmius, symbole de la force et de l'éloquence; Pluton, que les Celtes regardaient comme leur père, et en l'honneur duquel ils comptaient par nuits et non par jours. Nous retrouverons encore dans ces montagnes une danse de Bacchus.

Saint Nazaire, fils de Perpétue, et saint Celse, disciples du pape saint Léon, qui souffrirent le

martyre sous Néron, y apportèrent les premiers, dit-on, la doctrine de l'Évangile. Mais quels cathécumènes que ces grossiers Allobroges! ce ne fut que sous Constantin que la religion chrétienne s'étendit et se fortifia parmi eux. Saint Marcellin, venu d'Afrique en 353, en répandit les lumières à Embrun; il eut à y lutter bientôt contre l'arianisme; obligé de quitter cette ville, il se retira dans les montagnes de Crevoux, et pendant plusieurs années il erra de vallée en vallée pour y combattre la propagande des sectaires. L'empire était plus que jamais en proie aux dissensions intestines.

Arbogaste, meurtrier de Valentinien, fit élire empereur un prolétaire nommé Eugène; mais Théodose remporta sur eux, le 5 septembre 394, une victoire signalée dont le théâtre fut le plateau du Mont-Genèvre. Treize ans après, l'usurpateur Constantin gardait lui-même ces défilés, lorsque les Alains et les Suèves les forcèrent en 409, sous le sixième consulat d'Arcadius. Constantin fût reconnu comme Auguste par Honorius, qui voulut ensuite le perdre. Pour se venger, le premier appela les Francs et les Germains; mais il fut pris, et on lui trancha la tête par ordre d'Honorius. Cet empereur divisa les Gaules en dix-sept provinces, et il donna à la quatrième Viennoise le nom d'Alpes-Maritimes *. Cette pro-

* *Art de vérifier les dates*. Plusieurs auteurs attribuent cette divi-

vince, dont Embrun fut la capitale, avait 40 lieues de long sur 25 de large, s'étendant du Mont-Cenis à la mer, et comprenant le marquisat de Saluces, partie du Piémont, du Haut-Dauphiné, de la Haute-Provence et le comté de Nice.

Servant comme de citadelle à Rome, elle avait un chef qui unissait souvent les titres les plus illustres à celui de propréteur, ou préfet, ou procurateur, ou recteur, ou président des Alpes-Cottiennes (36); il relevait du préfet ou gouverneur des Gaules. La résidence de ce magistrat supérieur avait été transférée de Trèves, alors occupée par les Barbares, dans Arles, dont ils devaient bientôt s'emparer. L'expérience a prouvé que toute nation jeune qui se précipite sur une nation vieillie finit tôt ou tard par l'asservir. Après avoir dévasté l'Italie, les Goths descendirent du Mont-Genèvre et firent éprouver le même sort au pays qui s'étend des Alpes aux Pyrénées. Les Vandales assiégèrent Embrun en 433, et lorsqu'ils s'en éloignèrent, le peuple se prosterna devant le sépulcre de saint Marcellin qu'il croyait avoir vu à la poursuite de l'ennemi et tenant en main l'épée de l'ange exterminateur. Ce fut en 435, d'après quelques auteurs, et suivant d'autres en 445, que le comte Aëtius, le vainqueur d'Attila et l'un des derniers Romains, après avoir battu les Bourguignons et

sion, soit au grand Constantin, soit à Constantin II, ou à Gratien, ou à Théodose.

avoir délivré de leur joug la première Belgique, leur céda, avec l'agrément de Valentinien III, la Sabaudie ou Sapaudie, composée de la Savoie, du Dauphiné, du Chablais et de la Bresse.

§ III. Des Hautes-Alpes, sous les rois bourguignons, rois francs, rois d'Arles, etc.

Les Bourguignons, qui s'étaient convertis à la foi de Jésus-Christ, laissèrent aux habitans les deux tiers des serfs et le tiers des terres, prenant pour eux celles qui étaient arables, avec le droit de chasse et de pâturage sur les autres. Une de leurs lois contient la distinction des nobles, des ingénus, des serfs gaulois et bourguignons. On doit en conclure que l'esclavage de la glèbe préexistait au partage chez eux et dans les Gaules. Le premier royaume des Bourguignons eut d'abord Genève et ensuite Vienne pour capitale. Ils abandonnèrent la partie occidentale des Hautes-Alpes aux Visigoths qui, sortis par essaims du nord de l'Europe, avaient déjà porté la désolation en Italie, et qui passaient dans les Gaules sous la conduite d'Ataulphe. L'an 476 et le 1230e après la fondation de Rome, Odoacre, roi des Hérules, maître de cette ville, céda le pays compris entre le Rhône, la Durance et la mer, à Eurich, roi des Visigoths, qui possédait presque tout le Midi de la France. Clovis avait épousé Clotilde, mère de Gondebaud, roi des Bourguignons, qui publia la

fameuse loi gombette, rédigée dans une assemblée des grands et signée par 32 comtes. Ce code célèbre maintient le droit romain pour toutes les contestations à intervenir entre les conquérans et les indigènes, et n'admet aucune différence pour les peines corporelles. Sous ce dernier rapport ceux-ci furent plus favorisés que par la loi salique, quoique Clovis eût laissé aux peuples qui s'étaient soumis volontairement à lui leurs institutions et leurs usages. Ces considérations seules motiveraient l'opinion que le régime municipal subsistait encore dans les Hautes-Alpes. En général les Barbares essayèrent de concilier avec leurs institutions le mécanisme du gouvernement romain dont ils adoptèrent les qualifications, les insignes, les tributs, les monnaies, etc. Clovis combattit Gondebaud, lui prit une portion de ses états, en abandonna une autre à Théodoric (ou Thierry), roi des Ostrogoths, puis exigea qu'elle fût restituée à Gondebaud, en lui imposant la condition de ne plus tourmenter les catholiques. Depuis Constantin, nul plus que Clovis n'avait fait servir la religion au succès de ses projets ambitieux. Le même prétexte le porta contre Alaric, roi des Visigoths, après avoir demandé l'avis des grands qui jurèrent de ne se couper la barbe qu'après la défaite des maudits Ariens. Alaric fut vaincu, et l'on transporta ses trésors à Paris. Mais Théodoric, son beau-père, pour le venger, envoya d'Italie une armée commandée par le comte Vé-

nance qui traversa les Alpes-Cottiennes, et entra par Gap dans la seconde Narbonnaise. Marabaudus, gouverneur de Marseille pour Théodoric, força Thierry, fils de Clovis et Gondebaud, à lever le siége de la ville d'Arles. En 500 Théodoric épousa Audeflède, sœur de Clovis, et ils se divisèrent leurs conquêtes; le premier voulut conserver le Mont-Genèvre et le Mont-Cenis, comme passages de France en Italie.

Les empereurs comptaient toujours les Gaules pour une partie de leurs états, et il paraît qu'en y établissant les Bourguignons ils avaient entendu s'y réserver la souveraineté de droit. Sigismond, successeur de Gondebaud, appelait Anastase son très glorieux prince, et croyait devoir, comme patrice et maître de la milice, lui demander ses ordres, tandis que les rois francs estimaient ces titres purement honorifiques, et se conduisirent en monarques indépendans, même avant l'époque où Anastase envoya à Clovis la pourpre dont le nouvel Auguste se revêtit dans l'église de Saint-Martin de Tours. A la mort de Clovis, en 511, les Bourguignons occupaient le pays entre le Rhône et les Alpes.

Le Haut-Dauphiné fut dans l'année 516 en proie à la peste; l'arianisme l'agita tellement que Catulin, évêque d'Embrun, fut chassé par ses diocésains et contraint de se réfugier à Vienne auprès de Sigismond qui lui-même avait été sectateur d'Arius. Ce prince donna sa fille Suavegotte

en mariage à Thierry, fils de Clovis, dont les frères attaquèrent Godemar, successeur de Sigismond. Ils éteignirent le royaume de Bourgogne et s'en partagèrent les provinces. Justinien, au moyen de présens et de la promesse d'un subside, les avait engagés, ainsi que Théodebert, leur neveu, à le seconder dans son projet de reconquérir l'Italie. Vitigès, roi des Ostrogoths, les attacha à sa cause par le don de 2,000 liv. pesant d'or et de toutes ses prétentions sur les Gaules. Ils combattirent alternativement contre les Romains et les Ostrogoths, s'emparèrent de Milan, saccagèrent cette ville et en donnèrent les femmes aux Bourguignons, parmi lesquels servaient des habitans des Hautes-Alpes. Justinien s'étant arrogé le titre de Francisque, Théodebert prit celui d'Auguste, à l'exemple de son aïeul Clovis. Mais Vitigès ayant été fait prisonnier par Bélisaire, les rois francs cédèrent aux nouvelles propositions de Justinien qui leur abandonna les droits de l'empire sur toutes les Gaules par un diplôme solennel, à la date de 540. Il est à remarquer que les habitans furent appelés à *consentir* à cette cession authentique, et qu'elle fut ainsi revêtue d'une sorte de sanction populaire. De nos jours on a distribué les peuples comme de vils troupeaux, sans consulter leurs vœux, même leurs intérêts.

En l'année 558, la même où Clotaire devint maître de toute la monarchie française, les Lombards ravagèrent Embrun, Gap et leur territoire,

ainsi que la Provence ; ils tuèrent dans une bataille le patrice Amat, et emportèrent leur butin en Italie. Revenus dans les Hautes-Alpes en 565 ou 568 suivant les uns, en 572 d'après les autres, le patrice Eunius Mummol les bloqua non loin de Guillestre, dans la plaine dite le Plan de Phazi, près de Chagne, que Grégoire de Tours appelle Chalmes, ou de Barbeuc, qu'on nomma alors Barbari; leur ayant coupé la retraite par des amas de bois et de pierres dont il barra les chemins et les défilés, il en fit un grand carnage, et il envoya une foule de prisonniers au roi Gontran qui les dispersa sous bonne garde. Deux frères à la tête de leurs vassaux combattaient sous Mummol, Salonius, évêque d'Embrun, et Sagittarius, évêque de Gap. Ayant depuis lors insulté le roi et frappé des particuliers jusqu'au sang, ces prélats furent relégués dans un monastère, d'où Gontran les fit sortir, lors de la maladie de son fils, pour apaiser la colère divine ; mais ils se livrèrent ensuite à de tels désordres qu'on les déposa dans un concile tenu en 579 à Châlons-sur-Saône. Salonius finit obscurément ses jours, et Sagittarius, s'étant révolté, périt de mort violente.

Des Lombards, réunis à des Saxons, recommencèrent bientôt leurs incursions; Mummol les défit en 574. Ils demandèrent la faveur d'aller chercher en Italie leurs femmes et leurs enfans, et de retourner en France comme sujets du roi Sigebert qui avait une partie de l'ancienne Bour-

gogne, et dont la domination s'étendait au-delà du Rhin sur les pays que les Saxons avaient habités long-temps. En revenant ils commirent beaucoup de déprédations auprès d'Embrun. Mummol les rejoignit sur les rives du Rhône; ils se soumirent et achetèrent leur passage jusqu'en Auvergne. C'était pour leur nation une fureur de traverser les Alpes-Cottiennes. Elle y revint en 578 sous trois chefs. Amo, l'un d'eux, prit Embrun et se porta sur Arles. Rhodanus, battu par Mummol devant Grenoble, s'étant échappé avec 500 hommes, parvint à travers les forêts jusqu'à son collègue Zabanus qui assiégeait Valence et qui, informé des événemens, fit entre ses troupes le partage des dépouilles des habitans; tous deux retournèrent vers Embrun; ils y retrouvèrent l'infatigable Mummol à la tête d'une innombrable armée. Leurs phalanges furent écrasées; eux-mêmes, avec peu de guerriers, ne parvinrent qu'avec peine en Italie.

C'est à la suite d'une défaite des Lombards que plusieurs d'entre eux traversèrent la Durance, se réfugièrent derrière des replis de montagnes presque vis-à-vis de Guillestre, et bâtirent sur une roche de 200 mètres d'élévation perpendiculaire une habitation qui, dans leur langue, s'appela *maison de Dormil*, et qui est devenue le hameau de *Dormilhouse*. En 588, après avoir battu les troupes de Gontran, Récarède, dit le *Père du peuple*, cinquième roi d'Espagne, de la race des Goths, s'avança jusque dans les Hautes-Alpes.

Elles se trouvèrent tellement dépeuplées par suite des dévastations des Lombards et de la lèpre qu'ils y avaient apportée, qu'elles ne furent le théâtre d'aucun événement militaire pendant un siècle et demi.

Ce fut, à ce qu'il paraît, dans cet intervalle de repos que des moines sortis du fameux monastère de Lérins, auprès d'Antibes, pénétrèrent successivement dans les forêts et les landes de la partie inférieure du département des Hautes-Alpes, connue depuis sous le nom de Serrois. Leurs premiers établissemens furent à La Grand (Ara Grandis), où l'on construisit une belle église et un monastère de bénédictins; à Nossages, dont les nonnes relevèrent de ce couvent; à Sainte-Colombe, Lazer, Trescléoux et Orpierre. Les moines défricheurs avaient appelé des colons; et tandis que la religion réunissait les hommes, poliçait leurs mœurs en leur enseignant l'agriculture et quelques arts encore imparfaits, Athime, roi des Sarrazins qui occupaient le midi de la France, même Auxerre à 35 lieues de Paris, ravagea en 739 les Alpes-Cottiennes. Charles-Martel les reconquit après la célèbre victoire de Poitiers, et pour récompenser ses braves, il leur distribua un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques.

Dans le partage que Charlemagne fit avec Carloman, cette contrée lui échut; une partie de son armée la traversa pour aller combattre Didier, roi des Lombards. Les Hautes-Alpes jouirent de

la tranquillité sous un prince supérieur à son siècle, et qui, de ses propres yeux, avait été frappé de leurs désastres. Les uns disent qu'il éleva, les autres qu'il agrandit et embellit la cathédrale d'Embrun, bâtie sur les restes d'un temple païen, et qui ensuite dut beaucoup aux largesses de la reine Jeanne, comtesse de Provence. Pour ériger un tel monument dans un pays pauvre, il fallait le bras puissant des souverains. Charlemagne écouta les évêques et les bénéficiaires; mais il garantit de l'oppression le peuple qui fut apprécié à sa valeur, après avoir perdu de fait une partie des avantages que lui avaient successivement conférés le droit de cité des tribus indépendantes et le droit municipal que les Romains y avaient substitué. Le peuple fut consulté dans les grandes occasions, et les *missi-dominici* veillèrent à ce que les comtes lui rendissent une justice exacte. A cette époque l'homme reprit quelque sentiment de sa dignité; mais des momens si heureux ne furent pas durables: le pays ne put échapper à l'agitation qui tourmenta la France sous les descendans de Charlemagne.

Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, reçut de lui, suivant Réginon, le titre de roi de Provence, qui lui soumettait cette province, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie, la Franche-Comté et le duché de Bourgogne proprement dit, en le laissant sous la suzeraineté de cet empereur. Aucune difficulté ne s'éleva entre lui et le fils de

Charles, Louis-le-Bègue; mais lorsque ce prince établit Boson pour tuteur des deux enfans qu'il laissait après lui, ce dernier maria sa fille à Carloman, le plus jeune; puis il chercha à s'emparer de toute souveraineté sur les états qu'il gouvernait, et ce fut au concile de Mantaille, le 8 octobre 879, qu'il se fit couronner roi de ce démembrement de la France. Louis et Carloman, qui vivaient dans une union vraiment fraternelle, armèrent, de concert avec Louis-le-Gros, contre Boson qui s'allia avec les Normands. Après de grandes pertes il parvint à recouvrer la partie de ses états qui lui avait été enlevée, et mourut en avril 887. Louis son fils lui succéda, et fut reconnu par l'empereur Louis-le-Gros comme descendant collatéral de Charlemagne et petit-fils de l'empereur Louis II. Ces titres décidèrent le jeune prince à traverser les Alpes pour détrôner Bérenger, roi d'Italie. Il fut bientôt obligé de se mettre à la discrétion de son ennemi et de revenir à Arles en renonçant à ses prétentions. Louis repasse le mont-Genèvre pour les faire valoir, en 899; il triomphe de Bérenger, reçoit des seigneurs la couronne de fer, et le pape met sur sa tête la couronne impériale. Profitant de son absence, un peuple dont Ammien-Marcellin a décrit les mœurs au IV[e] siècle, et qui, se partageant entre les Romains et les Parthes, lui paraissait plus propre au pillage qu'au combat; un peuple qui depuis eut des hommes célèbres dans tous les genres,

sans que leur influence pût adoucir la férocité de ses guerriers, les Sarrazins pénétrèrent dans les Hautes-Alpes et y firent de grandes dévastations. Ils y revinrent en 915. Telle était la confusion dans les esprits et le désordre dans toutes les classes de la société, telle la faiblesse ou, pour mieux dire, la nullité du gouvernement, que des traîtres ouvrirent aux musulmans la porte d'Embrun, depuis lors appelée porte Sarrazine. Les barbares vainqueurs massacrèrent une partie de la population, précipitèrent du haut du roc une foule de victimes, n'épargnèrent pas ceux qui les avaient appelés, brûlèrent les archives, pillèrent la cathédrale, enlevèrent les grosses cloches d'argent que Charlemagne lui avait données, et s'emparèrent des biens des églises.

Pendant ce temps, Louis pleurait en Provence sa défaite par Bérenger et la perte de la vue. Il remit le gouvernement à Hugues, fils du comte d'Arles et neveu de Lothaire, roi de Lorraine. Les peuples entre le Rhône et l'Italie ne recoururent pas aux rois de France, trop occupés de discordes intérieures et de guerres contre les Normands; ils s'attachèrent à Hugues comme à un homme de cœur qui pouvait arrêter les ravages des Sarrazins. Ils le suivirent contre les Huns que Bérenger avait appelés à lui, quand Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, vint lui arracher le sceptre de Lombardie. Ces anciens Scythes descendirent le Mont-Genèvre en 924; Rodolphe et Hugues les

taillèrent en pièces dans les Hautes-Alpes, et ceux qui s'enfuirent en Languedoc y périrent. Cependant une ambassade des Lombards vint offrir la couronne à Hugues, si bien accueilli à Milan, que de là le proverbe provençal : *être reçu comme le roi Huguet*. Dans l'enivrement de sa grandeur nouvelle, il confia, aurait-on pu le croire! aux Sarrazins la garde des Alpes, à condition qu'ils le seconderaient contre ses ennemis, et en particulier contre le fils de Bérenger. Lors du décès de Louis-l'Aveugle, Hugues était de retour dans Arles; et, pour ménager les esprits, il exerça l'autorité souveraine sans joindre au titre de roi de Lombardie celui de roi de Provence; il céda même une partie de ces derniers états, afin de ne pas être troublé en Italie, soit à Rodolphe II, soit à Lothaire son propre fils, dont le mariage avec Adelaïs, fille de Rodolphe, cimenta l'alliance des deux rois. Hugues et Rodolphe vainquirent ensuite les Huns; le premier chassa les Sarrazins du fraxinet de Provence; mais il les laissa se retirer auprès d'Embrun, à un autre fraxinet, où un acte ancien signale les trois tours qui dépendaient de leur système de défense. Il leur permit de se fortifier dans les Hautes-Alpes, d'y exiger des rançons, d'y lever des tributs sous sa suzeraineté. Il paraît que Briançon conserva son indépendance et sut fermer ses portes aux Musulmans. Hugues avait cessé de s'occuper des affaires de Provence, qu'il remit à

Rodolphe, et Conrad, successeur de ce dernier, se vit sur les bras, en 951, une multitude de Huns accourus d'Italie pour se joindre à ceux qui marchaient par l'Alsace, la Suisse et la Franche-Comté; il traita avec eux contre les Sarrazins qui s'étaient retranchés sur les côtes de Provence. Au milieu de la bataille, lorsqu'il les vit mutuellement affaiblis, il tomba sur les uns et les autres, et il en fit un grand carnage.

Les Mores, Maures ou Sarrazins, ayant reçu des secours, vinrent en 965 mettre le siége devant Gap. Contraints de le lever à l'approche de Guillaume, ils ne conservèrent que quelques positions redoutables, à Mont-Morin, dans la vallée d'Oulle; Mont-Maur, où il reste des vestiges de leurs retranchemens; Puy-More, au-dessus de Gap; Puy-de-Maure, montagne voisine de cette ville; et, à peu de distance, les bords du torrent de Sarrazin; les fortifications de Rabou, les montagnes de Durbon, les châteaux de Théus, de Saint-Étienne d'Avançon, des Orres, le fort Queyras, La Bâtie-Mont-Saléon, dans les ruines de laquelle on a trouvé de leurs constructions; Freissinières, *Fraxenaria*, nom dont la racine est la même que celle de *fraxinetum*, frêne, leur place d'armes en Provence; les tours de Rosans; probablement celles qui servaient de signaux en plusieurs lieux, et la tour de Malmort, située sur la pointe d'un rocher dans le Dévoluy, dont, suivant un conte populaire, le seigneur se trouvait à la fenêtre avec

sa fille à regarder les assiégeans, lorsqu'elle fut atteinte d'une flèche; et il s'écria: *O amara mors!* Voilà une singulière étymologie. Les Sarrazins étaient dans cette contrée un tel objet d'horreur, qu'ils y ont laissé un nom exécré, et que leur langue même y était odieuse. On verra dans la cinquième partie de cet ouvrage, qu'ayant pesé plus d'un siècle sur ce malheureux pays, on n'y trouve pas un mot, une consonnance de cette langue dans les patois qui ont emprunté aux idiomes de tant de peuples passagers, conquérans ou fugitifs.

On révoque en doute un dernier siége de Gap, qu'avec les marquis de Suze et de Saluces ils auraient fait en 1003; du moins il est certain que Bérald ou Bérold de Saxe, le premier de la maison de Savoie, les battit entre Embrun et Guillestre. Ils se sauvèrent à Saluces par la vallée du Queyraz et par le Mont-Viso. Depuis ce temps il n'est plus question d'eux dans l'histoire de France. Il en existait pourtant en Provence au treizième siècle, puisqu'un testament du fameux Romée de Villeneuve ordonna la vente de ceux des deux sexes qui se trouvaient dans ses domaines. Nous saisirons quelques traces du séjour des Maures dans un canton des Hautes-Alpes. A la fin du siècle dernier, Boz et Arbigny, entre Bourg et Lyon, avaient conservé, comme colonies sarrazines, beaucoup d'usages et d'idiotismes orientaux qui s'effacent tous les jours. La fondation de ces deux villages remonte à l'époque des guerres

que nous avons décrites, ou est due peut-être à plusieurs de ces familles sarrazines qui, au temps de Philippe III, émigrèrent d'Espagne au nombre de 200,000 ames. Elles avaient demandé à Henri IV l'autorisation de se fixer dans son royaume et de défricher les plaines incultes de la Guienne. Ce bon prince ne leur accorda que la permission de traverser ses états; et tout en satisfaisant aux devoirs de l'humanité, en fermant les yeux sur les individus qui restaient, il crut bien de ne pas méconnaître les exigences de la politique. Qu'on me permette cette digression; je m'empresse de rentrer dans mon sujet.

On observera d'abord qu'au onzième siècle les Hautes-Alpes étaient presque désertes; que le peuple y était courbé sous le malheur, qui laissa plus de prise à l'influence du clergé; qu'un petit nombre d'hommes audacieux ou puissans s'y emparèrent des droits seigneuriaux et des propriétés vacantes. Le commencement de ce siècle déplorable avait été marqué par la superstition comme l'époque de la fin du monde; et, dans son cours, pour arrêter les excès de la barbarie, on publia la trève du Seigneur, qui défendait pendant quatre jours de la semaine tous les actes hostiles. L'anarchie fut à son comble sous Rodolphe III, roi d'Arles ou de Bourgogne, et déshonoré par le surnom de fainéant. Il permit à Guillaume IV, comte bénéficiaire de Provence, d'en devenir propriétaire, et à Geoffroi, successeur de celui-ci, d'en dé-

membrer la portion occidentale, qui fut appelée comté de Forcalquier, en y comprenant l'Embrunais, dont il se réserva les régales et le haut domaine. Après de grandes vicissitudes, Rodolphe institua pour son héritier Conrad-le-Salique, depuis lors empereur, et lui envoya, avant sa mort, les ornemens royaux. En 1003, les grands et le peuple, dans une assemblée tenue en Suisse, à l'abbaye de Payerne, *élurent* Conrad roi de Bourgogne; ce qui amena les longues prétentions des empereurs. Conrad chercha en vain à déployer de la vigueur pour rétablir l'ordre et pour forcer les grands à l'hommage et à l'obéissance. Il fut obligé de reconnaître dans ses nouveaux états une foule de petites souverainetés sous la mouvance de l'empire, et de fermer les yeux sur les usurpations des seigneurs. Il accorda les droits régaliens à l'archevêque d'Embrun et à l'évêque de Gap, au premier le titre de prince, et au second celui de comte, quoiqu'un laïc en fût déjà revêtu; le tout sans détruire ni confirmer les franchises de ces deux villes et l'autorité de leurs consuls, ni les débris du droit municipal dont l'existence, dans les autres lieux, ne cessa jamais entièrement.

Le régime féodal étendait ses réseaux dans les Hautes-Alpes, lorsque l'ermite Pierre prêcha la première croisade. Partout on vit les barons et chevaliers qui voulaient acquérir de la gloire ou des indulgences, soit engager, soit vendre leurs

biens ou leurs droits. Le clergé ne laissa pas échapper l'occasion de rentrer dans la possession des bénéfices dont Charles-Martel l'avait dépouillé, et d'en accroître le nombre et la valeur. Les donations entre-vifs ou par testament se multiplièrent, de jour en jour, en faveur de l'église. Quelques seigneurs ne se rendirent pas dans la terre sainte; Hugues ou Hugon, comte de Gap, s'y refusa obstinément. Le pape Urbain II lança sur lui les foudres de l'excommunication, et écrivit à l'évêque de délier ses soldats du serment de fidélité. Le comte de Forcalquier profita de cette sentence pour se saisir du titre et du domaine de Hugues, et il réunit le Gapençais à l'Embrunais dont il était possesseur : il avait déjà la partie entre la Durance, l'Isère et les Alpes.

Galburge, comtesse de Provence et de Forcalquier, donna ce dernier comté pour dot à Douce ou Douille, sa fille, qui épousa Raymond Berenger, et lui céda ses droits en 1012. Ce prince eut pour successeur un neveu, de même nom, qui reçut de ses sujets, en 1146 et en 1151, le serment de fidélité, et qui obtint de l'empereur Frédéric I[er] la main de sa nièce, ainsi que l'investiture des pays, de la Durance à la mer, des Alpes au Rhône, avec Arles, le comté de Forcalquier, ses régales et dépendances. Raymond Berenger jura d'être fidèle et de défendre l'empereur envers et contre tous.

Cependant à cette époque, Guillaume IV était

reconnu comte de Forcalquier. C'est en cette qualité que l'an 1177 il passa, avec l'archevêque d'Embrun, un traité d'après lequel l'hommage leur était mutuellement dû par les habitans d'Embrun, et la justice supérieure leur était commune. Ils étaient coseigneurs et hauts-justiciers de la moitié de Chorges, chacun propriétaire de l'une des deux rues, seuls restes de l'ancienne cité, la plus puissante des Hautes-Alpes. D'après la notice de l'empire, elle était encore une *mansio* au quatrième siècle. Cette cité ayant été détruite par les Barbares, les habitans bâtirent, dans un terrain inférieur, une bourgade où l'archevêque possédait soixante-douze maisons, vulgairement appelées alberges, près de l'église sur le fief de laquelle il avait la justice.

Le royaume de Bourgogne avait cessé; et lorsqu'en l'année 1167, Frédéric I[er] s'était transporté à Besançon pour y épouser Béatrix, fille et héritière de Renaud, comte de Bourgogne; quand, le 12 des kalendes de janvier 1174, il investit Guillaume des comtés de Provence et de Forcalquier; lorsque dans Arles, le 2 des kalendes d'août 1178, il confirma à Grégoire, évêque de Gap, sous foi et hommage, les régales pour les biens et possessions de cet évêque et de son église; lorsqu'enfin il se fit couronner roi d'Arles ou de Bourgogne, l'hommage que lui rendirent les prélats et la haute noblesse, en se déclarant vassaux de l'empire, n'avait pour but que de faire

sanctionner les droits et l'indépendance que la violence ou la ruse leur avait donnés. Du haut de son château-fort, chacun d'eux vexait les serfs et guerroyait avec ses voisins ; on a vérifié dans les registres de la chambre des comptes du Dauphiné, que l'on comptait jusqu'à neuf cent cinquante châteaux dans les environs de Grenoble. Il n'est presque pas une commune dans les Hautes-Alpes qui n'ait été dominée par le sien.

Il se forma dans le moyen-âge des associations sous le nom de *pariage*, mot dérivé de *par*, *paragium*. Elles furent de plusieurs sortes. Les unes avaient lieu entre le prince et les petits seigneurs, afin d'avoir par le plus faible la protection du plus fort; les autres, entre des princes ou seigneurs de même condition ou dignité, et qu'on pouvait considérer comme pairs (*pares*); ainsi, le dauphin avait le pariage de Gap avec l'évêque de cette ville, et avec l'archevêque la juridiction réciproque d'Embrun et de Chorges. A leur imitation, des propriétaires s'unirent pour tenir un bien féodal d'une grande étendue, participer, ordinairement sous la présidence du bailli, aux actes et jugemens qui les concernaient, et se défendre plus aisément contre des mesures arbitraires. Le nom de *pariage* se donnait encore à la possession indivise entre plusieurs héritiers d'un fief ou patrimoine : dans ce cas, l'aîné seul était chargé de rendre l'hommage au seigneur dominant, et, par suite, avait dans sa mouvance ses

cohéritiers, appelés *parageurs* ou *parageaux*. Enfin, lorsque les fiefs se partagèrent, on imagina les *frérages* et *parages* pour conserver leur indivisibilité *.

Il reste dans les Hautes-Alpes des traces de cette ancienne institution; mais elles ne se retrouvent plus qu'entre des propriétaires voisins, qui se réunissent pour s'entendre sur des intérêts communs, tels que le partage des eaux, l'entretien des canaux, des chemins, des ouvrages contre les torrens (36).

Nous ne parlerons pas ici de ce *pariage militaire*; de cette fraternité d'armes qui, d'après les vieilles lois germaniques et les capitulaires de Charlemagne, obligeait les *pares* à défendre leurs pairs devant l'ennemi : celui qui y manquait perdait son honneur et son bénéfice.

§ IV. Des Hautes-Alpes, sous les dauphins.

A la suite de réunions, d'échanges et de conquêtes, les plus puissans seigneurs des Hautes-Alpes étaient les comtes d'Albon. Leur arbre généalogique remonte jusqu'à Gui Ier, comte sous le roi Boson, et qui assista, en 889, à l'assemblée de Varennes. Gui II, en 940, donna des terres à l'église de Romette, auprès de Gap. L'un de ses successeurs, Gui IV, chevalier renommé, portant un dauphin pour emblème, en avait le

* Voyez Marculfe, Ducange, Ferrière, Denisart, et autres.

surnom. On remarque ces expressions dans un acte qu'il passa avec Hugues II, évêque de Grenoble, vers 1140 : *Guigo comes qui vocatur delphinus*, le comte Gui qui est appelé Dauphin. Ce surnom étant devenu un titre de dignité, on y trouvera l'origine du nom de cette province, à moins que l'on n'aime mieux l'attribuer au roi Boson qui, dit-on, avait adopté le dauphin comme symbole de son amour pour ses peuples, ou que l'on veuille, avec les amateurs du merveilleux, remonter jusqu'aux Gaulois de Brennus qui, ayant ruiné Delphes (Delphii), en auraient rapporté la dénomination de *Delphini ;* on pense que bien peu de ceux qui prirent part à cette brillante expédition revinrent sur les bords de la Durance, de l'Isère et du Rhône. J'ai vu des dauphins sculptés avec le soleil, la lune et les étoiles, sur les fonts baptismaux de l'église de Ville-Vallouise, qui portent le millésime de 1021, plus de cent ans avant l'acte de Gui IV; ces fonts sont en marbre, et leur grande capacité fait croire que dans ce temps-là on y baptisait encore par immersion.

L'empereur Frédéric reconnut, en 1155, aux comtes d'Albon, des droits de souveraineté; il leur concéda à Rame, auprès de Briançon, une mine de plomb argentifère, avec le droit de battre monnaie, soit au château de Rame, soit à Césane, ancien lieu de leur résidence, sis au pied du Mont-Genèvre. Nous saisissons cette occasion

de dire que les Romains, qui employaient aux grandes constructions soit des quartiers de rochers, soit les marbres et les porphyres des Alpes, tiraient un parti avantageux des mines de cette contrée, où plusieurs savans ont reconnu des traces de leurs travaux; Pline nous apprend que, de son temps, on la regardait comme la terre la plus fertile en métaux. L'empereur se fit couronner à Arles roi d'Arles ou de Bourgogne; mais ce n'était alors qu'un titre sans territoire. Pour assurer son pouvoir, il favorisait tellement le clergé que, par une bulle de 1178, il condamna quiconque troublerait l'évêque et l'église de Gap dans la possession des régales, dans celle de leurs biens et de leurs droits, à leur payer 20 liv. d'or.

En 1183, la dauphine Béatrix d'Albon, veuve sans enfans, épousa Hugues III, duc de Bourgogne; et leur fils André, qui prit le nom de Guiges ou Gui VI, commença la deuxième race des dauphins. Gui n'était âgé que de dix-huit ans, lorsque Guillaume, comte de Forcalquier, dont nous avons déjà parlé, lui donna, en 1202, la main de sa petite-fille Béatrix de Claustral, qui reçut pour dot la nue-propriété des comtés de Gap et d'Embrun, depuis le pont sur le Buëch à Sisteron, jusqu'au Pertuis de Rostang, où commençait la souveraineté du dauphin. Si les époux décédaient sans enfans, ces comtés devaient revenir à Guillaume ou à ses successeurs. Pour sûreté de

cet arrangement, Guillaume remit à des tiers les châteaux de l'Argentière et de Réotier. Six ans se passèrent à peine qu'il mourut, et le comté de Forcalquier fut réuni à celui de Provence. Les libertés dont les habitans d'Embrun avaient joui sous ce prince leur furent confirmées en 1210 par Gui et par Eudes ou Odon, duc de Bourgogne; ces habitans s'obligèrent à faire la guerre pour le dauphin, comme ils l'avaient faite pour Guillaume, et on les dispensa des chevauchées dont bientôt ils furent tenus. Cette même année, Béatrix, séparée de Gui par autorité de l'Église et pour cause de consanguinité, avant d'embrasser la vie religieuse, donna à sa fille Béatrix la nue-propriété qu'elle avait apportée en mariage, reversible sur son époux si la jeune personne n'avait pas de postérité. Soit préjugé religieux, soit pour échapper aux prétentions des princes provençaux, Gui et Eudes concédèrent à l'archevêque d'Embrun, avec quelques exceptions, ce que le premier tenait de Guillaume et de Béatrix, et en échange le prélat le leur rendit et inféoda en fief et hommage, afin que le dauphin qui, par cette formalité, assurait d'aussi vastes domaines à ses héritiers, protégeât et défendît les biens de l'Église. C'était la loi commune envers les suzerains; elle fut suivie par les dauphins du Viennois et de France jusqu'à Louis XI, qui s'en affranchit. On ne voit pas que Gui s'y soit obligé à l'égard de l'évêque de Gap avec lequel il parta-

geait la seigneurie de la ville. Mais il fut établi en diverses circonstances que l'hommage dû à l'archevêque, et ratifié par les bulles d'Innocent IV et Grégoire XI, n'empêchait pas les dauphins de le rendre parallèlement aux souverains successifs de Provence, pour l'Embrunais et le Gapençais, qui en étaient regardés comme un démembrement; à plus forte raison ils le devaient aux empereurs d'Allemagne, qui prétendaient toujours au royaume d'Arles; qui, à ce titre, recevaient l'hommage des princes, seigneurs et prélats, et qui confirmèrent les priviléges des villes d'Embrun et de Gap, en les mettant sous leur sauvegarde. Par ce dernier acte, ils contrebalançaient le pouvoir des papes, qui soutenaient toujours les évêques. Quant à ceux-ci, ils recouraient à l'excommunication dès qu'ils avaient à se plaindre des habitans pour le spirituel ou le temporel. Béatrix, fille de Gui, devenue veuve, abandonna pour 100,000 sous tournois (37) ce qui lui venait de sa mère au Dauphin, lequel, abstraction faite du domaine des deux prélats, se trouva seigneur direct ou dominant de toutes les Hautes-Alpes. On ne sait si c'est avant de convoler à de nouvelles noces que Gui VI enleva une demoiselle de Bardonnanche; le père, l'un des principaux seigneurs parmi les Briançonnais, chercha à les armer contre le ravisseur; mais Gui, depuis son jeune âge, avait été exempté par Innocent III, ainsi que ses sujets, des excommuni-

cations que les légats pouvaient fulminer : quel bras eût osé le frapper? Même un successeur de Gui fit prononcer un jugement par le maître rationnel (chancelier), contre François de Bardonnanche, qui s'était échappé des châteaux d'Exiles et de Pisançon; on le condamna au bannissement, ainsi qu'à la confiscation de ses biens et de ceux de ses deux fils. Lors de cette confusion de pouvoirs qui se heurtaient sans cesse, le vicaire impérial dans le royaume d'Arles et de Vienne déclara que, pourvu que les consuls et communauté de Gap payassent le tribut promis à l'empereur, et auquel l'évêque devait contribuer pour ses châteaux et dépendances, le souverain les conservait dans la jouissance de leurs priviléges et de ce qu'ils tenaient en fief, tant du pape que de lui. D'après ce qui a été dit sur les droits de suzeraineté, Gui VII se crut obligé de recevoir de l'empereur Frédéric II l'investiture des comtés de Gap et d'Embrun, à charge de les tenir comme fiefs de l'empire; et suivant un traité de juillet, en 1257, il en fit de plus hommage à Charles d'Anjou, en qualité de comte de Provence et de Forcalquier. Cette même année, le mardi avant la Madeleine, les deux princes convinrent que Charles et ses héritiers « ne pourront acquérir aucune chose dans les seigneuries et alleux du dauphin sans son consentement; et que si Gui meurt sans enfans ou ceux-ci sans postérité, tout ce qu'ils possèdent dans le For-

calquier reviendra à Charles d'Anjou. » Or, ce dernier était frère de saint Louis, et l'on voit que les princes de la troisième race n'avaient jamais perdu le désir de rentrer dans la possession du Dauphiné. Gap prétendait ne devoir au dauphin qu'un simple hommage de respect et non d'assujétissement; aussi ses consuls en rendirent un particulier à Charles d'Anjou, dans l'espérance qu'il étendrait leurs libertés. L'évêque et le dauphin firent de suite une ligue offensive et défensive, et les habitans furent obligés de céder. L'archevêque d'Embrun fut choisi pour arbitre. On reconnut à cette époque que le comte de Provence jouissait, comme Jean dauphin, du droit de lever des milices à Gap, et même le primait en cas de concurrence.

Frédéric II étendit en faveur d'Aymar, archevêque d'Embrun, et de Robert, évêque de Gap, les priviléges que Frédéric Ier avait accordés à ces deux siéges; le second de ces prélats prit le titre de prince, à l'instar du premier. Charles d'Anjou ayant fait périr de mort violente, en 1268, Conradin, dernier de la maison de Souabe, les droits des empereurs au titre de roi d'Arles s'éteignirent, et les dauphins se déclarèrent indépendans. Gui VII se disait comte palatin, parce qu'il possédait à Vienne l'ancien palais des rois de Bourgogne. Nous ne croyons pas devoir reproduire ici les conventions nombreuses que les dauphins firent avec les seigneurs ou les consuls

des communautés, ni les droits féodaux perçus suivant les localités, pour les juridictions haute, moyenne et basse, mère mixte et impère, les blés, avoines et poules de cens, les tailles comtales, le consolat, le mas de Valbonne, les servis des fours et moulins, les tâches després, le muage à miséricorde, les paquerages, bans du vin des fossés, dîmes, leydes, gabelles, criées, chevauchées, réparations des ponts, chemins et digues contre la Durance, cas impériaux, droits de ban et bannière, etc. Celui qui n'avait pas à Gap le moyen de payer le droit de ban, y était exposé à un pilier de la grande rue. Combien on doit s'estimer heureux de ne pas vivre dans des siècles où un petit nombre d'hommes qui n'avaient eu que la peine de naître, se faisait un jeu de tourmenter, de dégrader de cent façons diverses l'espèce humaine, trop long-temps aveuglée! Les amateurs des détails sur ces exigences du pouvoir peuvent consulter (38) les notes qui viennent à la fin de ce volume, extraites soit des archives locales, soit de l'inventaire des titres du Dauphiné, terminé en 1710 après vingt-deux ans de travail, et dont la collection manuscrite existe en 35 volumes in-folio à la bibliothèque royale; ce cartulaire et ces archives nous ont d'ailleurs fourni des matériaux historiques. Les consuls et habitans des communautés rurales supportaient, plus ou moins impatiemment, le joug des princes et des seigneurs; parmi ceux-

ci, les plus puissans étaient les sires de Meuillon qui possédaient dans le bas Dauphiné la plus grande partie de ce qu'on appelait les baronnies; ils prétendaient ne relever que de l'empire; ils furent plusieurs fois en guerre avec le dauphin, et se soumirent enfin à Humbert Ier, en promettant de le servir dans toutes ses expéditions, excepté contre l'empereur et le comte de Provence.

On les voit faire hommage, en ce qui concerne les Hautes-Alpes, pour les châteaux d'Arzeliers, de Serres, Montorcier, Breziers, Ribiers, Saint-Etienne, le Poët, Château-Neuf de Chabre, Barret haut et bas, Salerans, la coseigneurie d'Etoile, de Sainte-Colombe, Saléon, Montéglin, Eyguians, Montjai, Sigotier, Montmaurin. Humbert de Saint-Marcellin, seigneur de la vallée d'Avançon, reconnaît tenir en fief du Dauphin les châteaux d'Avançon et de Saint-Etienne et leur terroir, toute la vallée confrontant ladite vallée, avec les terroirs de Montgardin, La Bâtie vieille et neuve, Rambaud et Jarjayes, Valserre, Rémollon, Théus et Espinasse, les habitans, la juridiction haute, moyenne et basse et les régales, plus une foule de droits féodaux. Les consuls et habitans d'Embrun et de Gap étaient en continuelles difficultés envers leurs prélats, qui étaient obligés de recourir au pape ou à des princes, lorsque leurs excommunications restaient sans force. L'archevêque et le dauphin partageaient la juridiction d'Embrun et de Chor-

ges; le juge delphinal et celui du prélat y rendaient alternativement la justice sous le nom de juges communaux; et cet usage a continué jusqu'à la révolution de 1789. Les habitans d'Embrun ne toléraient la domination simultanée de deux maîtres que dans l'espérance de profiter de leurs divisions pour agrandir les libertés et les franchises de la cité. Ils saisirent le moment de la minorité du dauphin pour se soulever; mais la régente Béatrix montra tant d'énergie, que les consuls furent obligés d'implorer sa clémence. Elle ne voulut pas leur accorder de traité définitif: ce fut une simple suspension d'armes, conclue le 2 décembre 1237. Embrun paya à cette princesse 5,000 sous viennois, pour l'indemniser des frais de la guerre, restitua 10,000 sous que Gui André lui avait prêtés, reconnut au dauphin la juridiction exclusive des tailles et des crimes, et répara les torts faits aux chevaliers et aux vassaux du jeune prince, nommé Guigonnet dans cet acte. Le mot *exclusive* devait blesser l'archevêque; il adressa de vives protestations aux évêques de Gap et de Maurienne, en prétendant que tous les avantages devaient être partagés entre lui et le dauphin. Les Embrunais ne laissèrent pas échapper l'occasion d'attaquer l'autorité du prélat, d'insulter sa personne et de ravager sa terre de Châteauroux. Robert, évêque de Gap, accourut, et, par sa sagesse, il parvint à rétablir l'ordre. Un chevalier, trois gentilshommes et vingt-cinq roturiers

se soumirent, au nom de la ville, aux satisfactions qu'on exigeait d'elle, et douze d'entre eux se constituèrent en otages. L'archevêque s'obligea à ce que ses officiers rendissent une justice plus exacte, et la communauté lui paya 20,000 sous d'amende. Ce traité fut publié le 5 décembre 1238; l'on y réserva les droits du dauphin. On voulut à Embrun obliger, en 1251, les ecclésiastiques à des corvées; ceux de Chorges refusèrent les dîmes. L'archevêque, comme suzerain, appela le dauphin à son secours et s'enferma dans son château de Chorges; Gui VII envoya des troupes; l'évêque de Nice obtint le pardon des habitans, qui firent le sacrifice de leurs priviléges. Thiard et Ferrières, chefs de la sédition, furent bannis, et leurs maisons rasées; on condamna leurs complices à assister à chaque messe de l'Assomption, et à offrir chacun un denier d'amende. Le prélat se fit donner cinquante otages, les clefs de la ville d'Embrun, celles de la maison consulaire, le sceau public et les registres; il rendit pour le gouvernement civil des réglemens publiés au nom de l'archevêque et du dauphin. Il se maintint aussi dans le droit d'inspecter les maisons des Templiers, qui avaient fortement étendu leurs domaines dans l'ancien royaume de Bourgogne, et qui tendaient toujours à l'indépendance.

La troisième race des dauphins est celle de la Tour-du-Pin, qui commença à Humbert I[er], du chef de sa femme, la dauphine Anne. Il avait été

chanoine à Paris, chantre à Lyon et doyen à Vienne ; il faisait porter à son fils Jean le titre de comte de Gap et d'Embrun. Jusqu'alors la seconde de ces qualités avait été le titre d'honneur de l'héritier présomptif.

Jean, après la mort de son père, reçut, le 18 avril 1307, l'hommage des seigneurs du Dauphiné. Neuf ans après, il était, suivant la tradition, prisonnier dans une tour à Upaix ; l'*université* et les *hommes* de son château de Trescléoux, après avoir tenté en vain de l'en retirer par la force, eurent recours à la rançon : les femmes donnèrent leurs joyaux, leurs ceintures d'argent ; et, sur la montagne qui en reçut le nom d'*Hommage*, le dauphin témoigna sa reconnaissance ; elle devint insigne et manifeste par l'acte de donation qu'on peut consulter dans les notes (39). J'ai fait rétablir à Trescléoux la fête qu'on y célébrait à l'anniversaire du dévouement et de la récompense.

Humbert II se qualifiait prince de Briançon, duc de Champ-Saur, marquis de Césane, comte de Gapençais et d'Embrunais. Le département des Hautes-Alpes renferme ces pays, excepté Césane, qui fait maintenant partie du Piémont. A cette époque éclata un fléau plus terrible que la peste d'Orient qui désola le monde au sixième siècle. La peste appelée *noire*, à cause des taches et gangrènes dont elle couvrait le corps, commença en 1346 dans la partie septentrionale de la Chine,

ravagea l'Asie, la Grèce, l'Afrique, pénétra dans le midi de l'Europe et s'étendit jusqu'au Boristhène et à la Néwa. Aucun médecin ne nous a transmis ses observations sur cette épidémie contagieuse; ainsi l'on ne peut que par approximation lui comparer le choléra-morbus de 1832. Mais ce dernier, qui parut d'abord en Asie, entra en Europe par les provinces russes. La peste de 1531, celle de 1630, apportée de Marseille, l'affreuse épidémie qui s'est déclarée au milieu de l'armée espagnole, cantonnée dans les Hautes-Alpes, lors de la guerre d'Italie de 1744, et qui se répandit dans le pays en y détruisant des familles entières, furent les dernières dans les Hautes-Alpes. Lors de celle de 1630, on s'y servit de la muraille de l'Abessée pour arrêter les communications. La peste noire fut imputée aux maléfices des juifs; on les accusa d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, à l'instigation du roi de Tunis et de concert avec les lépreux. Les uns furent brûlés vifs en France, d'autres en furent chassés; dans le Dauphiné, on se contenta de saisir leurs biens et leurs créances. Mais fixons nos regards sur un objet digne de remarques et d'éloges.

Les anciens *Brigantini* avaient conservé presque toujours leur indépendance, quoique chez eux, dès les onzième et douzième siècles, les comtes d'Albon eussent un patrimoine considérable, des cens, des dîmes, des droits de foires et marchés, etc., et se regardassent comme maîtres

des places fortes qui, du côté de l'Italie, étaient la clef de cette province. La liberté y était indigène et vivace comme les mélèzes (suivant l'expression d'un Briançonnais); ils ne se soumirent aux dauphins que volontairement pour échapper à des brigues aristocratiques, et à charge de conserver leurs priviléges. Une procédure de 1262 (40) établit le domaine du prince; les communautés lui fournirent des déclarations en 1285, et lui prêtèrent, en 1333 et 1334, le serment de fidélité, en promettant de le servir en paix et en guerre. Dans le bourg de Briançon, 326 habitans contractèrent cette obligation.

Mably rapporte que « plusieurs communes forcèrent leurs seigneurs à reconnaître que les contributions qu'ils avaient levées sur elles étaient autant d'exactions tyranniques. Ce ne fut qu'à ce prix (ajoute-t-il) que les habitans du Briançonnais exemptèrent Humbert II de leur restituer les impositions qu'il les avait contraints de payer, et poussèrent la générosité jusqu'à lui remettre le péché qu'il avait commis par son injustice. » Je crois que ces reproches sont au moins exagérés. La tradition représente les dauphins Humbert comme les bienfaiteurs de cette contrée, et l'on attribue aux concessions et aux dons de leur munificence la création d'une partie des canaux d'arrosage, qu'on y a ouvert. On sait que, le 29 mai 1343, Humbert II, traitant avec les syndics, abandonna aux habitans tous droits seigneu-

riaux, devoirs féodaux, tailles, octrois, gabelles, moins l'impôt de l'*avoir lanu* qu'il continua de percevoir sur leurs bêtes à laine; il les autorisa à posséder des fiefs et héritages quelconques, en particulier ou de main-morte, moyennant 12,000 florins d'or à acquitter en six ans, et une somme annuelle qui fut portée à 4,000 ducats. Les notes, à la fin de l'ouvrage, renferment l'extrait de cette importante transaction qui est mentionnée au cartulaire du Dauphiné avec quelques variantes (41); on a justement remarqué, que le dauphin avait ainsi aliéné le haut domaine, puisqu'il rendait les communautés habiles à posséder des fiefs et arrière-fiefs.

Lorsqu'on prêtait hommage au dauphin, les nobles, debout, armés et la tête découverte, joignaient les mains que le prince serrait dans les siennes; après lui avoir renouvelé la promesse de vasselage, ils recevaient de lui le baiser de *paix et d'amour*. Les roturiers, désarmés, à genoux, étaient tenus de baiser son pouce en signe de servitude. Humbert II admit les Briançonnais à la faveur de ne lui baiser que le dessus de la main ou même le chaton de la bague, et ils occupaient ainsi un rang intermédiaire entre les patriciens et les plébéiens. De plus, ce dauphin leur conféra la qualité de francs (libres). La création d'une sorte d'états ou de conseil, sous le nom d'*escarton*, fut autorisée parmi eux et confirmée par deux arrêts, l'un du conseil d'état, le 4 juin 1630, l'autre du

parlement de Grenoble en 1635. On y répartissait les contributions et la portion de dépenses locales, qui concernait les besoins du Briançonnais; on s'y occupait de tout ce qui pouvait l'intéresser; on y veillait aux subsistances, à la garde des frontières, à la levée des gens de guerre, etc. Tous les habitans étaient obligés, à la réquisition du bailli et dans son ressort, de prendre les armes pour le dauphin. Si l'on voulait les faire sortir de leur pays, ils n'étaient tenus que de cinq cents hommes, moitié lanciers, moitié archers (42), et le prince payait la solde qui était d'un gros tournois par jour; mais dans les embarras du trésor, ces frais restèrent souvent à la charge des communautés. D'après une transaction de 1314, si les habitans d'Embrun étaient *mandés-venir servir* le dauphin, ils devaient cent fantassins armés à leurs frais, entretenus à ceux du souverain, avec deux cavaliers armés, deux trompettes et un porte-drapeau, quand on appelait le contingent du Briançonnais, et sans qu'on pût les mettre en garnison. Chorges levait cinquante cavaliers pour servir dans son mandement, et moitié s'il fallait aller au-delà des monts; il faisait les frais de cette petite troupe, excepté l'entretien du capitaine et de son cheval, de l'enseigne et du trompette, qui restait à la charge du dauphin. Les coseigneurs de Savines contribuaient à la fourniture de cinq hommes armés, de leurs trois chevaux et deux roussins, et à 50 liv. dues par

eux pour les cavalcades du prince. Dans un arbitrage qui avait été fait en 1300 pour les droits respectifs de Jean, comte du Gapençais, et de l'évêque de Gap, il est dit que cette ville était tenue, pendant six mois de l'année en temps de paix, et seulement trente jours en temps de guerre, de cent fantassins armés auxquels le comte donnait la paie s'il voulait les garder plus long-temps. Cet évêque fournissait, en 1291, six cavaliers en temps de guerre, pendant quarante jours, et une fois seulement dans l'année, pour servir en Provence et en Forcalquier, jusqu'à Pontaud et au Buis, d'une part, et jusqu'au Pertuis de Rostang, de l'autre. On voit qu'à cette époque il regardait encore toute la contrée, depuis ce dernier point jusqu'au pont sur le Buëch, près de Sisteron, comme dépendance du comté de Forcalquier. Lorsque le dauphin Gui traita avec Robert, roi de Sicile, il fut convenu que les milices du Dauphiné devraient servir dans le Milanais, mais ne pourraient être forcées à se porter au-delà de ses limites. Le dauphin et les seigneurs payaient la rançon de ceux qui étaient faits prisonniers à leur service. Les vassaux gardaient généralement les villes et les châteaux, et dans plusieurs lieux ils réparaient les fortifications; Humbert II, en 1349, les affranchit des garnisons.

Les dauphins avaient puisé dans l'institution des comtes sous la domination romaine et les

deux premières races de nos rois l'idée de leurs châtelains, gouverneurs des châteaux qui appartenaient à ces princes. Les châtelains commandaient leurs troupes, exécutaient leurs ordres, faisaient rentrer leurs droits seigneuriaux, présidaient les plaids, décidaient seuls les causes dont la valeur n'excédait pas 60 sols, et autorisaient l'élection des consuls et syndics des communautés. Je ne laisserai pas échapper l'occasion d'insister, contre l'opinion de publicistes distingués, sur l'observation que ces consuls existaient, non-seulement dans les chefs-lieux de cités ou de cantons, *pagi*, mais dans les communes rurales qui s'étaient successivement formées par des agglomérations. La féodalité avait souvent violé, affaibli les droits municipaux, mais n'avait pas réussi à les faire disparaître; peut-être avait-elle quelquefois besoin de leurs formes pour la réussite de ses projets. Si elle cherchait dans les dénombremens, transactions et hommages (43) à prendre un caractère légal vis-à-vis des peuples, ceux-ci étaient donc encore comptés pour quelque chose; elle se voyait obligée de composer avec eux, pour ainsi dire, et de leur reconnaître certaines franchises et libertés. On me permettra d'insister sur ce point historique, qui est d'une grande importance, et qui a donné lieu à bien des discussions. On doit recueillir avec soin les faits qui jettent quelque lumière; voilà pourquoi nous avons mentionné les châtelains dont la

charge était héréditaire, mais dont les attributions diminuèrent sous les rois de France. Le châtelain d'Abriès, qui dans le 18e siècle y prenait le titre de capitaine-châtelain, juge de la vallée du Queyraz, n'avait que la présidence annuelle de l'assemblée des habitans qui nommaient leurs consuls, et l'assistance à la levée des cadavres, lorsqu'il arrivait quelque événement malheureux.

Humbert II passe pour avoir été faible, orgueilleux et dépensier. On sait qu'il confirma à prix d'argent les priviléges des juifs, parut ensuite s'en repentir, et exigea de nouvelles taxes. Cependant il réprima leurs banques et celles des Lombards, qui prêtaient, comme eux, à usure jusque dans Briançon et Saint-Bonnet en Champ-Saur; il travailla à rétablir les finances, tira des sommes de ceux qui les avaient maniées. Il autorisa un subside de six gros par feu pour couvrir des dépenses extraordinaires; mais il soigna la justice, nomma des commissaires pour examiner, avec les barons, nobles et principaux habitans, les moyens de remédier aux désordres du gouvernement; défendit aux seigneurs de faire monter la garde dans leurs châteaux, par les manans et vilains, de succéder à ceux qui mouraient sans enfans, et de prescrire aux orphelins des mariages contre leur gré. Il alla même jusqu'à établir qu'aucun des gens puissans de sa mouvance ne jouirait de franchises et priviléges créés

ou confirmés par lui, qu'autant que leurs vassaux en jouiraient dans leurs terres. C'est ainsi que les concessions sont devenues communes entre les vassaux médiats et immédiats du dauphin. Humbert aurait voulu que dans tous ses états l'administration fût aussi paternelle que dans le Briançonnais, où chaque vallée avait des archives centrales, dans lequel les consuls tenaient des assemblées périodiques, où les comptes annuels des deniers communaux s'affichaient à la porte de l'église et se discutaient par tous les habitans, au sortir de la messe. Ce prince fonda dans les Hautes-Alpes des institutions admirables; on lui dut, en 1340, sur le Mont-Genèvre, dans la combe de Malaval, au Lautaret, la création de maisons hospitalières, et dans plusieurs communes, celle de monts-de-piété ou greniers d'abondance. Las des vanités de ce monde, et se trouvant sans postérité depuis la mort de son fils unique qui jouait, dit-on, dans ses bras, lorsque cet enfant tomba dans l'Isère, *l'illustre prince-seigneur Humbert, dauphin du Viennois*, remit, le 30 mars 1349, dans la ville de Romans, le sceptre, l'anneau, l'ancienne épée du Dauphiné et la bannière de saint Georges, au prince Charles, duc de Normandie, fils aîné de Jean, et qui régna ensuite sous le nom de Charles V. Humbert, ayant précédemment confirmé par le statut delphinal, qui est en 51 articles, les priviléges, us et coutumes de ses états qu'il avait affranchis de

contributions et de plusieurs servitudes, il fit jurer par son successeur, sur les évangiles, l'observation de cette loi municipale, et lui imposa expressément l'obligation de conserver à perpétuité le nom et les armes des dauphins (44). Le lendemain de son abdication il prit l'habit religieux, et fut créé patriarche d'Alexandrie par le pape Clément VI. Depuis ce temps, l'histoire du Dauphiné fait partie de celle de France ; mais comme il relevait de l'empire, aussi bien que la Provence, on pourrait croire que la propriété seule, et non la souveraineté de droit, passa dans la maison de nos rois.

§ V. Des Hautes-Alpes, depuis leur réunion à la France.

Les nouveaux dauphins étaient en apparence des vice-rois ; ils avaient leur chancelier garde-des-sceaux. Mais la province jouissait de beaucoup de prérogatives ; il y régnait une grande diversité de statuts, de coutumes sanctionnées par le temps. On vit ainsi le recteur des frères hospitaliers de la Madeleine, près du Monêtier, allant présenter ses devoirs à l'archevêque d'Embrun, en 1358, se jeter à ses pieds, les mains jointes, et lui faire don de deux livres de cire. C'est à ce prélat que les dauphins de France, jusqu'à Louis XI*, prêtèrent l'hommage pour les domaines qu'ils possédaient dans son diocèse. Le roi Jean ordonna à Charles, dauphin, de le rendre au comte de Provence, à raison de ses possessions

* Page 273.

dans le Gapençais et le Forcalquier. Charles, voulant ensuite obtenir contre le roi d'Angleterre, qui retenait son père Jean, l'appui de l'empereur Charles IV, se soumit à lui demander la confirmation de la cession du Dauphiné : ce dernier monarque était au reste très facile en de telles circonstances, et l'on prétend qu'il consentit au désir de Charles V, dans les plaisirs d'un festin. Est-ce d'après un motif aussi frivole, à prix d'argent ou par politique, qu'il nomma plus tard le dauphin Charles, âgé de dix ans, vicaire général de l'empire dans cette province et dans celles du royaume d'Arles et de Bourgogne? Le but de Charles V était d'arriver à l'extinction de la suzeraineté indirecte qui pesait encore sur lui, et de profiter du premier moment favorable pour soustraire le Dauphiné à la mouvance de l'empire.

On sait qu'en 1415 l'empereur Sigismond voulut faire revivre ses droits sur ce prétendu royaume, et qu'il parcourut le Dauphiné en continuant, à prix d'argent, les priviléges et immunités concédés par ses prédécesseurs; mais cette prétention était sans fondement, depuis la mort de Conradin*; aussi n'eut-elle aucune suite, et la maison d'Autriche y renonça.

Des soldats licenciés dans l'Aquitaine, et en grande partie Anglais, réunis en bandes connues sous le nom *des grandes compagnies*, pillèrent le

* Page 276.

Dauphiné et le Languedoc, jusqu'à ce que Charles V les prit à sa solde, et que Duguesclin les conduisit en Castille. A leur approche, les habitans d'Embrun avaient voulu élever des murailles, des remparts, faire sauter un rocher; l'archevêque s'y opposa, appela 400 soldats, les encouragea de sa présence, et les provinciaux se retirèrent après avoir ravagé les propriétés du prélat et rançonné quelques principaux habitans dans les environs.

Le Dauphiné donna de grands secours en hommes et en argent à Charles VI, contre les Anglais; son patriotisme se signala surtout lorsqu'ils disputaient à Charles VII la couronne de France. L'arrière-ban de cette province, composé de 1,200 gentilshommes, vola au secours du prince, avec presque tous ceux qui pouvaient porter les armes. Ils se jetèrent dans Orléans, l'un de nos derniers boulevards. Profitant de leur absence, les ennemis voulurent s'emparer du Dauphiné; mais le peu d'hommes valides qui y restaient, les vieillards, les femmes, les enfans se levèrent et repoussèrent le joug de l'étranger. Tout respirait cet enthousiasme; les veuves qui mouraient sans postérité léguaient leurs biens à leur prince dans l'infortune, et les habitans l'engageaient à venir au besoin chercher dans leurs montagnes un sûr asile. Cette époque est, sans contredit, la plus brillante du Dauphiné, et les Hautes-Alpes réclament avec confiance leur part de cette gloire.

Jusqu'au quinzième siècle, les notaires y pre-

naient le titre d'impériaux, et cent ans se passèrent encore, pendant lesquels on y suivait la loi romaine relativement à la prescription des droits féodaux; suivant un arrêt de 1460, rapporté par Gui pape, la prescription de quarante ans profitait au vassal contre le seigneur, même contre le roi-dauphin. Boissieux, dans son traité des fiefs, chapitre Ier, établit que la Viennoise et la Narbonnaise, qui comprenaient les Hautes-Alpes, jouissaient du droit italique; que, par une conséquence de cette immunité, les fonds étaient exemptés de prestations, servitudes et droits, s'il n'y avait titre contraire. De là est procédé, d'après Dongois, le franc-alleu que Humbert II avait conservé lors de la cession de ses états. Cependant, en 1428, les députés du mandement de Savines reconnurent encore « *appartenir* au dauphin, excepté nobles et prêtres et pariés. » L'année suivante, les habitans du mandement de Chorges déclarèrent que *tous*, excepté les ecclésiastiques, étaient hommes-liges de l'archevêque et du dauphin, leurs seigneurs par indivis. Suivant la remarque de Voltaire, ce ne fut guère en France que du temps de Charles VII que la servitude fut entièrement abolie, par suite de la réunion de plusieurs provinces, de la perpétuité des subsides, de la permanence de l'armée et de l'affaiblissement des seigneurs.

Louis XI, bien jeune encore, s'empressa de

venir gouverner son apanage du Dauphiné. On lui doit l'érection en parlement du conseil delphinal, établi par Humbert en 1336; il honora dans toutes les occasions ce corps de magistrature, et s'en servit pour empêcher le roi René d'abuser des complaisances intéressées que ce prince cauteleux lui montrait, guidé par le désir de recueillir l'héritage du vieux monarque, dont il était le neveu. C'est dans ce but que Louis lui avait cédé le haut domaine de Gap, et semblait ne point trouver mauvais que René apposât ses panonceaux à l'hôtel de cette ville; mais, docile aux ordres secrets du dauphin, le parlement de Grenoble s'y opposa. René avait pour héritiers naturels René, duc de Lorraine, et Charles, comte du Maine. Ce dernier étant sans enfans, Louis appuya ses prétentions, dans l'espoir de lui succéder, espoir qui se réalisa bientôt.

Le dauphin se piquait d'unir la prudence à la fermeté; mais il aimait à transiger pour de l'argent. Il vendit les lettres de noblesse que l'ancienne chercha à flétrir dans l'opinion par un sobriquet injurieux. Il imposa des subsides extraordinaires, tout en se disant, comme à Valence, *le conservateur perpétuel des priviléges des habitans*, et parlant sans cesse de son amour pour eux. L'évêque de Gap, soutenu par le roi de Sicile, comte de Provence, à qui l'un de ses prédécesseurs, sur l'ordre du pape Boniface, avait déjà rendu hom-

mage pour cette ville, ses appartenances et dépendances, la tenait sous un joug de fer qu'elle aspirait à briser. Dans sa politique, Louis envoya le célèbre Gui pape, porteur de paroles d'union et de paix. Jacques de Forcalquier, frère de l'évêque, s'étant permis des voies de fait contre les sujets du dauphin, dont il rejetait la monnaie, dont il ravalait le pouvoir, en lui préférant, disait-il, la domination juive, et en ayant à sa solde ou à sa disposition nombre d'étrangers; l'évêque ayant aussi maltraité les officiers du dauphin, dont il fit arracher les armes, Louis ordonna des informations, força Jacques à s'enfuir, mit sous la main du roi les châteaux du prélat, exigea de lui le décime autorisé par le pape, appela au souverain pontife de ses excommunications, lui enjoignit de venir à Grenoble pour l'hommage de son temporel et le pardon de ses injures envers le roi, et fut enfin reconnu, en 1447, par les habitans de Gap, comme leur souverain, en les relevant des sermens prêtés par la crainte aux comtes de Provence et à l'évêque. Il se mit à les favoriser, et voulut les enrichir d'un canal d'arrosage; mais, en 1449, il ordonna contre la ville une enquête pour avoir refusé le passage des troupes royales, et il établit François de La Roche *gardier* et *défenseur* de ses droits, et *concierge* de son hôtel à Gap. C'est ainsi qu'il traitait les Dauphinois en sujets et en instrumens futurs de sa grandeur suprême; on voit

comme il y préludait. Dans son impatience de régner, il consultait les devins pour connaître l'époque où ce vœu s'accomplirait; il entreprit sur l'autorité de Charles VII en donnant à son propre fils le titre de duc de Normandie; il voulut porter le duc de Bourgogne à favoriser ses projets, et tenta même de se saisir de quelques villes voisines du Dauphiné, pendant que son père était occupé en Guienne et en Normandie. Louis allait donc se déclarer indépendant, lorsque Charles VII marcha en Dauphiné, où son pouvoir seul fut reconnu. C'est de cette époque que datent trente pièces d'or et trente d'argent, toutes à l'effigie de ce monarque, et qu'on a trouvées, en 1801, dans le vase de grès où elles avaient été enterrées au milieu d'une vigne de Jarjayes. Charles voulut que le titre de Dauphin ne fût plus qu'honorifique; et Louis XI, qui monta sur le trône de France, en 1461, instruit par son propre exemple, veilla à ce que cet appanage n'entraînât aucun droit de la souveraineté qu'il exerça directement. Disons à l'avance que Charles VIII défendit, en 1485, l'usage dans tout le royaume, d'autre monnaie que celle du roi de France et du dauphin; qu'il révoqua l'affranchissement presque général des contributions, accordé par Humbert II à tous ses sujets, ratifié par Philippe VI, et qui subsista, dit-on, pendant cent seize ans. Les lettres de révocation conservèrent la franchise « aux nobles, vivant noble-

ment, aux clercs, vivant cléricalement, et aux officiers delphinaux, *n'ayant accoutumé de contribuer.* » Mais ils restèrent assujétis, comme par le passé, aux *cas de droit*, sortes d'impositions provinciales qui s'appliquaient aux réparations des ponts et chaussées, digues sur la Durance, etc. Anciennement les subsides, en Dauphiné, se répartissaient par feux et cheminées, pris dans la stricte acception du mot, et se trouvaient ainsi dans une proportion injuste et onéreuse pour les petits propriétaires. La seconde race des dauphins conserva le mot *feux*, mais répartit ces subsides sur les fonds de terre; et, comme l'observe très bien Moreau de Beaumont, le cadastre remonte à ces temps reculés.

Louis XI n'était pas homme à diminuer bénévolement les charges de ses sujets. Les manans et habitans de Gap s'étant plaints à Rome de ce que les officiers delphinaux avaient blessé leurs libertés, il fit avec cette ville des conventions pour réduire de moitié, *à prix d'argent*, les 100 fantassins qu'elle devait lui fournir, pour en obtenir 8 archers armés, habillés et soldoyés, et pour fixer dans Gap l'étendue de ses droits. Charles VII avait tenu constamment 1,700 hommes d'armes sous le drapeau*, et obligé chaque village du royaume à entretenir un franc-archer exempt de taille. Louis XI mit des bornes à la

* Voyez Commines, liv. VI, chap. 7.

juridiction archiépiscopale d'Embrun, en y créant un bailliage. On sait quelle était sa dévotion singulière pour Notre-Dame d'Embrun, dont il portait toujours sur lui une relique; on prétend même qu'à son heure dernière il murmura ces mots: « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi. » Il lui avait attribué une guérison presque miraculeuse, après laquelle il vint lui-même, en 1481, exécuter le vœu qu'il avait fait. Suivant l'usage des dauphins, il entra processionnellement dans la cathédrale, comme chanoine, revêtu du camail et du rochet, et précédé par l'archevêque et le chapitre, au son des cloches et des instrumens de musique. Charles VIII, Louis XII et Louis XIII ont suivi son exemple. Il assigna au chapitre d'Embrun les 4,000 ducats briançonnais, que son successeur reprit pour les affecter au traitement du gouverneur général du dauphiné. Louis donna un bel orgue à la cathédrale, et chargea le chapitre de célébrer tous les jours une grand'messe en musique pour le roi et la famille royale; déjà Charlemagne en avait fondé une perpétuelle. Le roi avait envoyé, quatre ans auparavant, aux Vaudois, des missionnaires dont les exhortations et les menaces avaient été inutiles. On le pressa de faire passer des soldats dans les retraites qu'occupaient ces malheureux.

Les Vaudois étaient ainsi appelés d'un marchand de Lyon, nommé Valdo, homme pieux, qui

avait donné tous ses biens aux pauvres; ils avaient, en 1100, la réputation d'une grande pureté de mœurs, témoins ces vers d'un troubadour :

> Que non volia maudir ne jura ne mentir,
> N'occir ne avoutrar, ne prenre de altrui,
> Ne s'avengear deli suo ennemi,
> Loz dison qu'es vaudes et loz feson morir.

Chassés de Lyon et de divers lieux, ils se réfugièrent dans les vallées de Freissinières, de l'Argentière et de Vallouise, où ils cultivèrent des terres louées, chargées de cens ou en friche, élevèrent des troupeaux, et vécurent quelque temps dans une paisible obscurité dont ils sortirent lorsqu'on leur envoya des pasteurs protestans pour diriger leurs consciences. L'archevêque d'Embrun usa de toutes sortes de moyens afin de les faire rentrer dans le giron de l'Eglise. En janvier 1348, il obtint du dauphin Humbert II un ordre au bailli du Briançonnais de lui prêter main-forte contre eux. Charles VIII fut plus implacable à leur égard que Louis XI.

On sait quelles cruautés furent commises envers ceux des disciples de Valdo, qui s'étaient établis en Languedoc, et qu'on connaissait sous le nom d'Albigeois. L'histoire a moins parlé des horreurs dont les Hautes-Alpes furent le théâtre : les détails en seraient si affreux, qu'on nous permettra de n'en citer qu'un seul fait. Un grand nombre de religionnaires s'étaient cachés, en 1487, avec des vivres pour deux années, dans une caverne spa-

cieuse d'Alle-froide ou du Pelvoux, montagne de la Valpute, que les neiges et les précipices dont elle est environnée semblaient rendre inaccessible. On y fit descendre, au moyen de cordages, 400 hommes armés; ces malheureux proscrits furent étouffés par la fumée, ou égorgés sans distinction d'âge ni de sexe, ou, se précipitant au bas du rocher, perdirent la vie dans leur chute. Ces lieux funestes se nomment la Baume des Vaudois, et le rocher, Chapelue, parce que leurs chapeaux y restèrent accrochés; l'on remarque à d'autres rochers presque inabordables des traces de leurs habitations. Jetons un voile épais sur cet excès de barbarie; rappelons plutôt que Louis XII ayant dit des Vaudois : *Ils sont meilleurs chrétiens que nous*, fit repeupler ce canton, auquel la reconnaissance publique donna le nom de Vallouise, qu'il porte encore. Quel spectacle offre à l'observateur un coin de terre où, à quelques cent toises les unes des autres, habitent les Sarrazins de Freissinières et les Lombards de Dormilhouse, et où ces débris de peuples de l'Afrique et du Nord de l'Europe, devenus chrétiens, arborent l'étendard du schismatique Valdo, et sont massacrés au nom d'un Dieu de paix!...

Charles VIII avait traversé le Mont-Genèvre en 1494, à la tête d'une armée considérable, suivie de 5 à 600 pièces de canon que conduisaient et servaient 8,000 montagnards; le général Servan s'étonne avec raison que les historiens n'aient pas

célébré ce passage extraordinaire. 1,500 Allemands, à la solde de France, ayant été licenciés en Italie, descendirent les Hautes-Alpes, en 1517; ils y rappelèrent les dévastations de Fabius Valens et celles des grandes compagnies. On plaignit surtout Chorges qui, ayant fermé ses portes, fut forcé par ces brigands et livré au pillage.

En 1524, l'armée française, après des succès éclatans, venait d'être battue en Italie, et la gloire du Dauphiné, Bayard, avait cessé de vivre. Charles-Quint allait attaquer cette province où François Ier voulait envoyer des forces; mais elles étaient nécessaires ailleurs; les habitans les refusèrent, et ils gardèrent eux-mêmes tous les passages et défilés. François Ier profita du souterrain du Mont-Viso pour redescendre dans l'Italie, où, à la suite de quelques avantages, il perdit tout, *fors l'honneur*. Des priviléges furent accordés aux Briançonnais, comme récompense des nombreux secours qu'il portèrent aux armées dans toutes les guerres d'Italie. Sous François Ier, l'archevêque d'Embrun reconnut tenir du roi en souveraineté, foi et hommage, le temporel de son église; quant aux appellations interjetées du juge commun entre Sa Majesté et le prélat, elles ressortirent du juge royal d'Embrun, ou directement du parlement de Grenoble, au gré de l'appelant. Charles IX confirma les priviléges de tous les habitans des tours et châteaux dépendant de l'archevêché.

Une horrible famine et la peste, en 1531, dé-

vastèrent le Dauphiné, où ce dernier fléau ne cessa qu'au bout de quatre ans. Croirait-on que, peu de temps après, s'introduisit dans les Hautes-Alpes la coutume de faire des vers français et de jouer des mystères, dont le moindre village donnait par intervalles une représentation?

Les guerres de religion y recommencèrent, sur la fin du règne des Valois; le délire y était porté au point que le curé de Freissinières prit, en 1565, les armes pour chasser de cette commune les calvinistes; mais lui-même fut contraint à la fuite. Le chef des protestans, Lesdiguières, né à Saint-Bonnet, passa au fil de l'épée la jeunesse de Gap, que commandait le chanoine Lapalu, et il s'empara de cette ville. Il y entra une seconde fois la nuit, par escalade, au milieu du trouble d'une fête, et, pour s'y maintenir, il rétablit, en treize jours, sur la hauteur de Puymore, la forteresse des Sarrazins. Il résida à Gap, ne relevant que de Henri IV, qui alors était seulement roi de Navarre. Le secret des lettres pouvant être violé, ils s'étaient partagé un écu d'or, dont la moitié envoyée à Lesdiguières devait être le signal de courir aux armes. C'est le même moyen qu'aux premiers temps de notre monarchie Childéric avait employé, lorsque, obligé de se retirer en Thuringe, il laissa en France un ami. Au milieu de cette guerre du fanatisme, dans toutes les Hautes-Alpes, on se défendait derrière des remparts (45); chaque village était comme une citadelle; chaque

antre ou souterrain, un lieu d'asile. Embrun fut emportée, en 1585, par Lesdiguières qui fit piller les églises; Château-Queyraz fut ruiné et converti en prison. Les prêtres errèrent en demandant l'aumône; et lorsque, l'année d'après, on les laissa rentrer dans leurs églises et leurs bénéfices, on les accabla d'impôts et de réquisitions militaires. Mais nous ne décrirons pas les places prises et reprises, mises en otage ou saccagées. En 1587, on avait réparé, à l'entrée de la Vallouise, une muraille flanquée de tours, dont nous rechercherons plus loin l'origine, et où Lesdiguières fut arrêté pendant deux mois par les habitans renforcés d'un seul régiment. Les consuls de Vallouise furent enfin contraints à capituler au moyen d'une contribution de 1,600 francs par mois et d'une obligation particulière de 12,000 francs, au profit du général: ce qui réduisit ce pays à la misère, et força beaucoup de gens à s'expatrier; Lesdiguières frappait ordinairement une contribution de deux écus par communauté et d'un tiers d'écu par chaque feu. Après cette guerre, on laissa aux protestans des Hautes-Alpes la ville de Serres pour place de sûreté. Leur chef Lesdiguières était appelé le roi des montagnes. Il avait pris Briançon; mais il s'en établit ensuite le protecteur, s'y transporta après l'incendie de 1624, y rendit des ordonnances, et y appela les secours du gouvernement. Un incendie s'était déclaré à Saint-Bonnet, le jour de la naissance de ce con-

nétable et le jour de sa mort, comme si le ciel avait voulu désigner ainsi l'éclat orageux d'une vie qui dura quatre-vingt-quatre ans.

La révocation de l'édit de Nantes, prononcée en 1685, et qui fit encore couler le sang dans les Hautes-Alpes, y fut fatale à l'industrie. Par exemple, Gap y perdit beaucoup de commerce; nous avons remarqué dans la topographie qu'Orpierre vit déserter un quartier de protestans, un de juifs, s'éloigner ainsi les deux tiers de sa population, et que les maisons de Saint-André de Rosans n'offrent plus que les cintres de boutiques murées. Il résulte d'actes d'abjuration trouvés à Ribiers que, dans cette partie du royaume, on a tenu les actes civils en latin, jusques après l'ordonnance qui priva la France d'un si grand nombre de ses enfans. Les Hautes-Alpes souffrirent par suite des événemens que les guerres de Louis XIV entraînèrent.

Victor-Amédée, duc de Savoie, s'empara de l'Embrunais et du Briançonnais, en 1692, et il brûla Briançon, Gap, Tallard, plusieurs communes et châteaux.

Par des chefs-d'œuvre de tactique, et avec une armée très inférieure en nombre, Catinat l'obligea d'évacuer les Hautes-Alpes, où l'on montre les campemens de ce maréchal. Le duc de Vendôme, employé sous lui, força le Col de Vars, contraignit un bataillon ennemi à mettre bas les armes, et à construire un pont au moyen duquel

il défit plusieurs autres bataillons. Le comte Dillon, retranché auprès de Briançon, remporta en 1703, un grand avantage sur le général Rebender. Le duc de Berwick en 1709, fortifia les défilés du Mont-Genèvre, couvrit Briançon, empêcha le duc de Savoie de pénétrer en Dauphiné, et lui tua ou prit 1,200 hommes à la Vachette; les années suivantes, il fit avec le même succès une campagne défensive, et, en 1712, il s'empara du marquisat de Saluces. Ce fut sur ses représentations réitérées que, lors du traité d'Utrecht, en avril 1713, on demanda le pays de Barcelonnette, en compensation des treize vallées qu'on cédait au duc de Savoie; elles dépendaient du bailliage de Briançon et comprenaient les communautés de Bardonnanche, Césanne, Exilles, Salbertrand, Oulx, Suze, Valcléoux et Château-Dauphin. Près de cette dernière, le prince de Conti et l'infant don Philippe gagnèrent une bataille en 1744, et c'est à Exilles qu'en 1747, le chevalier de Belle-Isle fut vaincu et se fit tuer. Voltaire a donné place, dans son histoire de Louis XV, au dévouement de M. d'Audiffret, lieutenant du roi à Briançon, qui, après cette affaire, « vendit sa vaisselle d'argent pour fournir des moyens aux hôpitaux, et de madame d'Audiffret qui, prête « d'accoucher, pansa de ses mains les blessés et « mourut en s'acquittant d'un si pieux office. »

Cette même année, les communautés de l'escarton briançonnais signèrent à Oulx, au sujet de

la dîme ; un contrat emphythéotique de redevances annuelles à payer, savoir : 1,600 livres au prévôt et au chapitre d'Oulx, et 20 muids de grains pour l'archevêque et le chapitre d'Embrun. Cette obligation parut d'une telle importance que la date en fut portée sur une pierre qu'on plaça dans chaque église paroissiale du pays, d'après une bulle de Benoît XIV; on en fut affranchi par la révolution de 1789. Jusqu'à cette époque, nous n'avons à exposer aucun fait remarquable. On sait quelle part eut le Dauphiné dans la proclamation des principes d'une sage liberté. On ne peut trop louer le département des Hautes-Alpes pour la conduite qu'il a tenue au temps de la terreur. Que de fois il a servi d'asile aux victimes de l'anarchie! De combien d'actes d'humanité ne pourrait-il pas se glorifier si leurs auteurs n'avaient mis un soin modeste à dérober ces bienfaits à tous les yeux!

Lors de la retraite de l'armée d'Italie, commandée par Schérer, les gens du Queyraz défendirent avec succès leur pays, et firent prisonniers des partis russes qui voulaient y pénétrer. Sur le plateau du Mont-Genèvre, 500 Français battirent 3,000 soldats sardes. Au commencement de 1814, les passages du Mont-Cenis et du Simplon étant coupés par l'ennemi, le gouvernement se servit uniquement du Mont-Genèvre pour correspondre avec son armée d'Italie, et ce fut par-là que 40,000 Français, sous les ordres du comte Grenier, re-

vinrent dans leur patrie. La jeunesse des Hautes-Alpes s'est signalée dans toutes les campagnes, depuis 1792; il n'est presque pas un de leurs hameaux où des chevrons, des épaulettes, des croix d'honneur, de glorieuses blessures n'attestent les services rendus à la France. En 1815, l'autorité supérieure du département avait cru nécessaire, pour éviter des malheurs, de faire ouvrir à l'armée austro-sarde les portes de Briançon, de Mont-Dauphin, du fort Queyraz; la postérité redira qu'elles restèrent fermées aux étrangers, par le courage patriotique des habitans. Ils ignoraient cependant que l'armistice conclu entre les maréchaux Suchet et Frimont interdisait toute attaque de vive force à l'ennemi, qui n'avait plus que la voie des négociations. Cette voie lui réussit à Embrun, malgré l'opposition de M. Isoard, colonel du génie. Mais le général sarde désirait posséder la clef principale de cette frontière. Il a depuis lors avoué, dans une lettre dont j'ai copie sous les yeux, que probablement Briançon eût été démantelée, en représailles du sort de la Brunette et d'Exilles, et que le matériel immense qu'elle possédait aurait passé à Turin, dont l'arsenal se trouvait « un corps sans ame. » Ce général en chef, comte de Giflenga, applaudit, dans sa lettre, à la fermeté avec laquelle M. Delphin, lieutenant de roi à Briançon, et alors lieutenant-colonel du génie, se déclara, au conseil défensif, contre la proposition de rendre la place. Les Briançonnais

étaient décidés à tous les sacrifices pour conserver l'honneur et pour sauver l'un des boulevards de la France. On aime à s'étendre sur l'un des plus beaux titres que les Hautes-Alpes aient eus à la véritable gloire.

FIN DE L'HISTOIRE DES HAUTES-ALPES.

APPENDICE

A L'HISTOIRE DES HAUTES-ALPES.

Je terminerai l'Histoire des Hautes-Alpes, en retraçant des faits qui peuvent les intéresser et qui se rattachent à l'homme le plus étonnant des temps modernes. Ceux qui veulent le peindre y remarqueront quelques traits caractéristiques. Il faudra bien que je me mette en scène ; mais les habitans de ces montagnes ne regretteront peut-être pas de se retrouver un moment avec leur ancien administrateur, leur vieil ami.

J'étais encore dans mon cinquième lustre, lorsque M. Frochot, préfet, et M. Chaptal, ministre de l'intérieur, me proposèrent, en 1802, pour une place vacante au conseil général de la Seine. Le premier consul porta son choix sur le général Lafayette qui, après un refus, se renferma au château de la Grange, retraite qui sera citée comme le Fresne de d'Aguesseau, le Chanteloup de Choiseul, le Coppet de Necker. On me présenta de nouveau ; et, frappé de cette persévérance pour un particulier qui lui était inconnu, Bonaparte prit des renseignemens confidentiels, à la suite desquels, à mon insu, je fus nommé préfet des Hautes-Alpes, le même jour que les ex-constituans Mounier, Alexandre Lameth et Castellane, furent envoyés à Rennes, à Digne et à

Pau. Honneur au gouvernement qui cherche hors de l'enceinte de ses salons les hommes qu'il croit animés par l'amour du bien public ! Je jurai de me vouer à la prospérité du pays qui était confié à mes soins, et que je trouvai en proie à la disette : les grains y étaient gelés sur pied, les magasins vides, l'argent très rare, les chemins affreux. En coupant la communication auprès de Savines, la Durance sépara les arrondissemens supérieurs de celui du chef-lieu.

Au milieu de l'effroi général, je mis en pratique l'un des premiers principes de l'économie politique, en appelant la libre concurrence, en assurant la circulation des blés et farines ; j'écrivis au commerce de Gray, de Bourgoin, de Marseille, et, à Turin, au maréchal Jourdan, alors administrateur du Piémont. *On n'ajourne pas la faim*, dis-je au vainqueur de Fleurus, qui avait prononcé ces mots à la tribune nationale. Je le prévins que, si ses douaniers continuaient à arrêter nos voitures, j'irais lui porter ma demande avec la jeunesse des Hautes-Alpes. Copie de ma lettre fut adressée au premier consul, qui approuva ma conduite.

Comme il faut tâcher que d'un grand mal il résulte aussi quelque bien, je résolus de profiter de notre détresse même pour conquérir une route qui nous ouvrit à jamais le fertile Piémont, et je me rendis à Briançon, au moment même où je venais de recevoir à ce sujet une défense for-

melle du directeur général des ponts et chaussées. Muni d'un crédit personnel de 25,000 fr., j'employai les bras des habitans appelés par M. Chaix, sous-préfet de Briançon, et ceux des soldats de deux régimens, qui prouvèrent qu'en temps de paix ils savaient les rendre utiles. On me menaça d'une destitution; j'entrepris de justifier ma témérité auprès du chef de l'état. Ayant autrefois commandé au pont Saint-Esprit, et envoyé d'Italie des pionniers au Mont-Genèvre pour y faciliter l'arrivée d'un convoi, je présumai qu'il devait apprécier l'importance de mes desseins; je le priai ou de me laisser l'honneur d'avoir payé le premier tracé de la route, ou d'allouer 150,000 fr. pour en compléter l'ouverture, et d'accorder ensuite ce qui serait nécessaire à l'entière confection d'un passage que les Romains regardaient comme le plus facile pour se rendre dans les Gaules. « Il n'est à mes yeux, disais-je, que la conséquence d'une route qui s'embrancherait au pont Saint-Esprit avec celles de Perpignan et de Bayonne, et qui, traversant les Hautes-Alpes dans toute leur longueur, serait qualifiée route d'Espagne en Italie, parce qu'elle garantirait les communications de la France avec les deux péninsules, quand même les escadres anglaises domineraient dans la Méditerranée. » Obtins-je un éloge, m'attirai-je le blâme? Non; il ne me parvint pas même une réponse; mais il m'arriva, courrier pour courrier, 25,000 fr.; puis successivement quinze ordon-

nances de 10,000 fr. chacune, l'ordre de faire dresser le projet de la route d'Espagne en Italie, que l'ingénieur Janson alla de suite reconnaître, enfin le grade d'ingénieur en chef à Turin pour M. Pertinchampt, qui avait tracé les rampes du Mont-Genèvre. Plus tard l'empereur m'autorisa à établir, sur la sommité du col, un monastère hospitalier de trapistes, qu'il dota de 30,000 fr. de rente. On me permettra de ne pas quitter ce sujet sans parler d'un article adressé, quelques années après, au *Moniteur*. On y comparait le préfet des Hautes-Alpes au roi Cottius, qui avait pratiqué un chemin sur le Mont-Genèvre, et qui était, dit Ammien-Marcellin, *reçu dans l'amitié d'Auguste*. Le rédacteur en chef, M. Sauvo, ne prenant pas sur lui l'insertion d'un parallèle aussi hardi, l'envoya au duc de Bassano; ce ministre le montra à Napoléon, alors en Allemagne, et l'article parut au journal officiel (46). Je passe à un autre objet, toujours relatif à l'idée de percer le département de grands chemins propres à le vivifier.

En examinant le système de canalisation, j'avais remarqué que les marchandises de la Hollande, de l'Allemagne, du Nord et de l'Est de la France, arriveraient au Rhône, et qu'on pouvait leur préparer un débouché par Valence, Gap, Embrun, Briançon et Turin. M. de Cormont, ingénieur en chef, venait de terminer le projet de la route d'Espagne en Italie; il m'accompagna avec M. Magdelaine, maintenant ingénieur en

chef à Amiens. Les habitans circonvoisins accoururent ; nous ouvrîmes le *Gaura mons* des anciens, alors col de Cabre, et, depuis nos travaux, col des Communes. Là, informé que je devais recevoir, des mains du maréchal Molitor, l'étoile de la Légion-d'Honneur : « Je ne la porterai, lui écrivis-je, qu'après avoir essayé de m'en rendre digne. Mais quitter nos ateliers, ce serait les désorganiser. »

Malheureusement quelques nouveaux chevaliers, par un amour-propre mal entendu, ne se rendirent pas auprès du maréchal, qui dans son rapport me confondit avec eux. Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur fut chargé de prendre des informations sur ma conduite ; et lorsque j'arrivai à Paris, cet excellent M. de Lacepède vint lui-même, par ordre de l'empereur, attacher à ma boutonnière sa propre décoration, que je possède encore.

Peu de jours après, le chambellan de service avertit les préfets qu'ils auraient le lendemain une audience, pour laquelle ils devaient apporter leurs mémoires. Je passai la nuit avec M. Farnaud, secrétaire général de la préfecture, à en composer douze. Je les présentai à Napoléon, qui les parcourut avec une rapidité inconcevable, en me disant : « Vous aurez un décret sur les moyens d'arrêter les dévastations de vos torrens ; un ingénieur pour le plan de leurs digues ; un courrier de malle tous les jours ; des fonds pour votre maison centrale de détention ; d'autres pour con-

tinuer vos fouilles de Mons-Seleucus; pour rétablir à Briançon la fabrique de cristal de roche (un ministre empêcha l'exécution de cette mesure, qui revint à l'esprit de l'empereur dans les cent-jours); je vous donnerai 100,000 fr. pour aider aux dépenses du canal d'arrosage de Gap; je vous réunirai l'enclave de Vitrolles; je rétablirai, pour vos pauvres, les anciens greniers d'abondance; vous ferez dessiner les plus belles vues de vos Alpes pour la manufacture de porcelaine de Sèvres; votre route de Gap à Valence sera impériale; je vous en accorde une de Paris à Nice. » L'empereur me demanda, en passant, des nouvelles du vieillard des Hautes-Alpes, de Mathieu, qui lui avait écrit à l'âge de cent six ans (47), et dont il avait placé un arrière-petit-fils à l'école des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, en me chargeant de pourvoir aux frais de voyage et de trousseau. Puis me regardant avec bonté : Il manque un mémoire, dit-il; vous ne me comprenez pas? Demandez-moi tout ce que vous voudrez; je suis disposé à tout vous accorder. — Je n'ai pas encore, répondis-je, justifié suffisamment votre choix; mais soyez la Providence des Hautes-Alpes! Leurs bons habitans vous aiment et méritent doublement vos bienfaits. La politique d'ailleurs conseille de soutenir ceux qui combattent une nature marâtre et qui gardent l'une des portes de l'Italie. Il leur faut dix ans d'une même administration; veuillez la conserver tout ce temps

entre mes mains; pourtant à une condition! — Laquelle, reprit-il vivement? — Vous ne me refuserez rien de ce que je solliciterai de juste pour eux? — J'y consens. (Depuis lors, si un ministre me représentait que mes prétentions étaient exagérées, j'invoquais la parole impériale, et il y était fait droit.) Que tenez-vous là, dit ensuite Napoléon? — Sire, cette médaille d'or offre d'un côté votre effigie, de l'autre la représentation de l'obélisque que les Hautes-Alpes élèvent sur le plateau du Mont-Genèvre. — Donnez-la-moi; il y a de la ressemblance : c'est bien.

La semaine suivante, dans un cercle, au château, on annonça l'empereur, qui s'avança silencieusement et comme absorbé par des pensées profondes; arrivé en face de moi, quoiqu'à une grande distance, il dit à haute voix : *le préfet des Hautes-Alpes!* Bientôt les courtisans m'environnèrent, en me présageant des faveurs, et se montrant fort surpris de ce que je me proposais de retourner dans mes montagnes. Je fus abordé par le duc de Cadore, qui me demanda pour l'impératrice deux médailles d'Auguste, trouvées dans les ruines de Mons-Seleucus, et dont les traits étaient absolument semblables à ceux du moderne Charlemagne; malheureusement je ne pus les retrouver. Je portai à Joséphine un modèle en grand de l'obélisque du Mont-Genèvre, et une boîte remplie d'antiquités découvertes dans la ville romaine. Protectrice de l'académie celtique, elle

voulut se charger exclusivement de la dépense des fouilles, mettre 25,000 fr. à ma disposition, et en partager avec moi les produits. Cette femme si bonne et si remplie de graces me promit aussi un exemplaire de chaque pendule, candelabre et service, en porcelaine, ornée par les vues des Alpes françaises, que l'empereur avait demandées; les événemens en disposèrent autrement. Quant aux 25,000 fr., le conseil de l'impératrice en ajourna le paiement jusqu'après celui des dettes que la bienfaisance et la toilette renouvelaient sans cesse. Ainsi le vœu émis par l'Institut pour la continuation de nos recherches archéologiques resta sans effet. . . . .

Les promesses de Napoléon pour le bien-être des Hautes-Alpes reçurent leur exécution. Je comptais tellement sur elles, que, convaincu par une réponse de M. Dausse, habile inspecteur, que le projet de rectification des rampes de l'Abessée, approuvé et adjugé récemment, était de beaucoup inférieur en mérite à celui de M. d'Astier, maintenant ingénieur en chef à Versailles, je fis exécuter ce dernier plan, quoique bien plus coûteux, sous ma responsabilité personnelle, et en avançant moi-même des fonds assez considérables : c'était violer les formalités consacrées et généralement nécessaires.

L'empereur voulut que M. Tarbé de Vaux-Clair revînt d'Italie examiner secrètement une affaire si délicate, et, sur son rapport favorable, on m'auto-

risa à terminer ces travaux, admirés des voyageurs.

Cependant la bienveillance de Napoléon fut au moment de m'échapper. Je le pressais de faire ériger sur la place de l'Obélisque le monastère hospitalier, et de faire rectifier la communication du Mont-Genèvre à Suse, où elle retrouvait le chemin du Mont-Cenis. L'empereur, dans un voyage d'Italie, décida que cette communication serait interdite, et qu'on porterait la route sur les hauteurs de Sestrières (Piémont), où l'hospice serait construit. D'après mes vives réclamations, on envoya le colonel de Récicourt; je l'accompagnai au-delà du Mont-Genèvre, et je proposai de fortifier une éminence qui dominerait Césanne et la route projetée. Je soutins que celle de Sestrières, purement militaire et plus longue, n'excluait pas un chemin nécessaire au commerce et aux relations sociales, et qu'on pouvait protéger contre un ennemi. Mes vues furent adoptées par M. de Récicourt, par le conseil mixte du génie civil et militaire, par le directeur général des ponts et chaussées, par les ministres de la guerre et de l'intérieur. Mais Napoléon entra contre moi dans une fureur inexprimable; il pensa sans doute qu'il ne m'appartenait pas de le contredire dans ce qui avait été le sujet de ses méditations. On me crut dans une disgrace complète, et bien loin des préfectures de Turin et de Marseille, auxquelles j'avais préféré la modeste résidence où je pouvais être utile. L'état de ma santé qui ne me permit

de rester, que sept ans dans ce dernier département, m'ayant forcé de me rendre à Paris, le ministre Cretet me fit donner ma parole d'honneur que, de moi-même, je ne parlerais pas à l'empereur de la route de Suze; mais en me permettant, s'il me mettait sur la voie, de soutenir mon opinion. Il ne fut pas question de cet objet; le courroux du monarque était apaisé. « Je vous défends, dit-il, de retourner à Gap; je veux vous conserver; » et il m'offrit le choix entre les plus belles préfectures; j'allai à Aix-la-Chapelle. J'ai décrit ailleurs * les relations que j'y ai eues avec Napoléon et Marie-Louise.

Nous arrivons à une époque mémorable. Le jour du 20 mars venait de luire; mon nom était porté sur une liste de préfets; et l'administrateur qu'en 1811 le comte Daru avait été chargé de prévenir qu'on le nommerait conseiller d'état, directeur général, quand il le voudrait, mais qu'on le *priait* de rester encore quelque temps sur les bords du Rhin, cet administrateur était renvoyé au poste où il avait débuté! Il fallait savoir s'il y avait grace ou défaveur, et se déterminer en conséquence à une acceptation ou un refus. Le dimanche, j'étais assez loin de la ligne que l'empereur suivait en sortant de sa chapelle. Il parcourt le salon, de son œil d'aigle, distribue en marchant quelques regards, quelques monosyllabes, in-

* Dans le livre des Cent-et-Un.

cline du côté gauche où je me trouvais. Bientôt j'ai à repousser l'amour-propre, me suggérant que l'empereur venait à moi. Cependant un léger espace me sépare à peine de l'homme dont le nom seul faisait trembler les rois; il me regarde, et dit : « M. le préfet, je vous renvoie dans vos Hautes-Alpes; vous avez bien employé l'argent que je vous ai donné; nous vous devons de beaux chemins; nous en avions grand besoin. Ces habitans sont bons, vous aviez raison; hommes, femmes, vieillards, enfans, ont accouru; ils m'ont accompagné jusqu'à Grenoble; tous voulaient venir avec moi à Paris, et il y en a ici un certain nombre. Vous vous souvenez de notre convention, elle tient plus que jamais. Je veux couvrir ce pays de bienfaits; vous en serez le dispensateur. Ils m'ont parlé de vous, ils vous aiment; je leur ai dit que je vous renverrais dans les Hautes-Alpes; je ne vous y laisserai pas long-temps; cherchez dans votre imagination tout ce qui pourra leur prouver *ma reconnaissance;* qu'elle éclate dans tous vos actes, vos écrits, vos discours! Mes ministres auront l'ordre de faire tout ce que vous demanderez. » L'empereur s'éloigna, mais se rapprochant ensuite, il reprit : « Entretenez sans cesse ces bons habitans de mes sentimens pour eux; répétez-leur que, dans quelque circonstance que je puisse me trouver, je partagerai avec eux mon dernier écu, mon dernier morceau de pain. »

Un groupe nombreux entendit ces paroles, qui

doivent retentir dans la postérité. J'allais partir pour les Hautes-Alpes ; déjà mon secrétaire était sur la route de Lyon ; on craignit que les places fortes de l'Est ne fussent livrées, et l'empereur m'envoya à Metz, où je puis me glorifier d'avoir essentiellement contribué à la conservation de cette belle frontière.

Raconterai-je à cet égard deux circonstances? Quoiqu'elles ne concernent point particulièrement les Hautes-Alpes, leurs habitans ne seront pas fâchés de les connaître.

Avant mon départ, je priai la reine Hortense d'exposer à l'empereur que personne, ni en France ni à l'extérieur, ne croirait à sa sincérité, s'il se soumettait aux dispositions rigoureuses du traité de Paris ; que je croyais plus franc, plus politique d'occuper de suite nos limites naturelles, promises par la fameuse déclaration de Francfort ; que les troupes qui suivaient Louis XVIII pourraient, dès qu'il aurait dépassé la frontière, prendre à droite, et se porter sur les bords du Rhin ; qu'avant de remplir ma mission dans les Hautes-Alpes, je demandais de marcher à l'avant-garde, et je me chargeais de lever promptement un corps d'armée, si l'on observait la plus sévère discipline, et si l'on traitait les habitans comme des frères. J'ajoutai que, si l'on profitait ainsi de l'enthousiasme excité par le voyage prodigieux de Napoléon, les Prussiens ne tiendraient pas ferme. J'ai appris en effet que le baron de Kleist, qui les com-

mandait, faisait déjà ses préparatifs de retraite et ses adieux. On sait trop que mon conseil ne fut pas suivi. Combien je me fusse applaudi de voir l'empereur à Cologne ou à Mayence réclamer Marie-Louise et le roi de Rome comme gages de la paix, et déclarer qu'en cas de refus les armées françaises iraient les chercher! Certes, il n'est pas un brave qui n'eût volé à Vienne et à Parme. Que si la voix de la justice et de la félicité générale eût été entendue, quelle gloire exempte de regrets eût ensuite goûtée Napoléon, en faisant cueillir à ses troupes des palmes civiques, par l'ouverture des canaux et des routes; en réparant les chemins des cantons et des communes; élevant des monumens grands et utiles; desséchant les marais; formant des colonies agricoles dans les terres incultes; développant l'instruction, l'industrie rurale et manufacturière, par des écoles primaires dans chaque commune, par des perfectionnemens dans l'enseignement supérieur et intermédiaire, des cours de chimie et de mécanique appliquées aux arts, de minéralogie, de législation, d'économie politique, d'architecture, etc., sur tous les points importans de l'empire! Qu'on eût alors été fier d'être Français, et que le monarque auteur de tant de bienfaits eût reçu de bénédictions!

En quittant la reine Hortense, j'allai chez le général Bertrand, grand-maréchal du palais; il travaillait alors avec Napoléon. On me remit, dans son cabinet, quelques ordres et

proclamations, datés de Lyon ; et après avoir lu attentivement ces papiers, qui roulaient sur des confiscations, des déportations, etc., je les posai sur une table. Que faites-vous là, me dit-on? — Ces mesures pouvaient être utiles à Lyon ; une fois remonté sur son trône, l'empereur doit les oublier, et vous ne pensez pas sans doute que je songe à les exécuter. — Monsieur, vous avez demandé du service dans l'interrègne? — Mes sermens m'étaient remis ; on avait entendu dire au lieutenant-général du royaume que rien n'était changé en France, qu'il n'y avait qu'un Français de plus ; il accueillit les mémoires que je lui présentai sur la Belgique et sur la rive gauche du Rhin ; il m'engagea à prendre de l'emploi ; je ne m'éloignai de lui qu'après la fatale convention par laquelle ce prince trop faible livra une escadre et trente places fortes. Si j'avais occupé une préfecture, si elle se fût trouvée sur l'une des routes de l'île d'Elbe à Paris, Napoléon, qui m'a chargé, il y a peu de jours, d'acquitter pour lui la dette de l'honneur et de la reconnaissance, Napoléon me connaît trop bien pour ne pas s'être attendu que, plein de regrets, j'aurais su cependant remplir mon devoir.

Je sortis, à ces mots, qui furent dénoncés à l'empereur : « Ladoucette a raison, dit-il ; j'estime sa loyauté. » Aussi, connaissant mon dévouement pour ma patrie, il m'accorda pendant les cent-jours la plus entière confiance.

TROISIEME PARTIE.

DE QUELQUES LIEUX REMARQUABLES
DANS LES HAUTES-ALPES.

MONS JANUS, MONT-GENÈVRE.

D'où est dérivé le nom du Mont-Genèvre? serait-ce de *Guen*, mot celtique, qui signifierait *Blanche*, et de *bre*, *Montagne?* Mais outre que *Genèvre* ne peut aisément venir de *Guenbre*, on sait qu'on ne doit que sobrement chercher des étymologies dans une langue si peu connue. Elle est cependant bien riche, et d'un commerce bien facile pour les adeptes. Qu'ils désignent une montagne par *puy* et *dun*, je le conçois; les communes de Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Puy-Prés, Puy-Sanières, Puy-Saint-Eusèbe, Ebrodunum (Embrun), Chaudun, dans les Hautes-Alpes, et dans d'autres départemens Dun, Verdun, Loudun, Issoudun, Château-Dun, ect., sont assis sur des lieux élevés. Les dunes sont des collines sablonneuses sur les bords de la mer. Le Puy de Dôme est la montagne du Dôme, en Auvergne. Mais ils trouvent aussi le mot montagne dans *pre*, *pen*, *pod*, *cern*, *ser*, *serres* (48), ect., comme celui de rivière dans *ar*, *as*, *aches*, *avin*, *eg*, *er*, *tale*, *dare*, *etc.*; ils veulent absolument que les Romains, frappés des ravages que causait la Du-

rance, l'aient appelée ainsi de *Druant*, mauvais. Du latin *Druentia*, le dialecte local a fait *Druença*, *Durença*, et le français *Durance*. Le Drac, torrent fougueux, n'a pas une étymologie assez naturelle dans *Draco*, dragon ; il faut que le Drac vienne de *Dera*, diable ou furie, et d'*Aches*, lac ou rivière. On retrouve le latin *Draco*, corrompu dans le mot *Drau*, sous lequel ce torrent est indiqué en un titre de 1333 et en d'autres actes du dix-septième siècle; ce qu'en patois on prononce *Drao*. La motte tremblante de Pelleautier *, l'une des prétendues merveilles du Dauphiné, masse de tourbe, d'un diamètre et d'une épaisseur de trois mètres, se balançant au milieu d'un pré marécageux, aurait existé, suivant les adeptes, du temps des Celtes, puisque dans leur langue *pel* serait lac, *aut* herbe, *er* dessus. *Er* signifierait de plus la préposition près, aussi certainement que *dare* ou *tale*, rivière, et ils en tirent le nom de Tallard, bourg sur la Durance. Mais laissons ces doctes rêveries, et revenons au Mont-Genèvre.

Il se nommait de toute antiquité *Mons-Janus*. D'après les poètes, et selon Pline, on y dédia à ce roi de l'Italie et d'une partie des Gaules un temple comme celui qui devint si fameux à Rome; le nôtre aurait été renversé par les Barbares ou par quelque tourmente. Si la table Théodosienne appelle le Mont-Genèvre *Alpis Cottia*, en l'hon-

* Voyez pag. 105 de la Topographie.

neur de Cottius qui, par de grands travaux, en avait rendu le passage praticable (quoique cette voie ait dû beaucoup aux soins d'Agrippa, et qu'Auguste y ait employé une partie de ses troupes, exemple que Probus a suivi); si l'Itinéraire de Jérusalem se sert du mot *Matrona* que le Mont-Genèvre reçut à la suite d'un accident remarquable qui, suivant Ammien-Marcellin, y était arrivé à une grande dame; il est dénommé *Mons-Janus*, en 1125, dans un acte de partage des terres de Provence, fait entre les comtes de Toulouse et de Barcelonne, et en 1155, dans une ordonnance de Frédéric Ier. Plusieurs auteurs le disent *Mons-Janus*, d'autres *Genua*; et si l'on tenait à avoir une étymologie, on pourrait croire que de *janus* ou *janua* on a fait successivement janèvre, jenèvre, genèvre, ou que ce dernier mot vient de *Genua*, comme de *Genua* l'on a fait Gênes.

Le col du Mont-Genèvre n'ayant pas deux mille mètres d'élévation, et se trouvant en partie abrité des vents du nord, est un des passages les plus sûrs de l'Italie, et nous avons vu qu'il avait servi à Bellovèse, à Annibal, à César, à Julien, à Charlemagne. Le bourg du Mont-Genèvre est situé sur le plateau de la montagne; on y avait sculpté ces mots sur la pierre polie d'une maison : *Civ. prim.*; signifient-ils à la première cité, ou au premier citoyen? On y a extrait de la terre, autrefois, des arcades, des colonnes, une inscription qui re-

montait au douzième consulat d'Auguste. Les archives du Mont-Genèvre ont péri, lorsqu'en 1708 ce bourg a été brûlé par Victor Amédée qui voulait assiéger Briançon. En reconstruisant l'église, cette même année, on a trouvé un parallélipipède en marbre blanc, de deux mètres et demi de longueur, qui a été placé ensuite à la maison Balisset. Le curé Albert en rapporte ainsi l'inscription : *Titus Augustus X, Lucio Sejano et Caio Cornelio Prisco consulibus Viam ex Italia per Alpes in provinciam Victor liberatissimus fecit.* Il en résulterait que l'empereur Titus aurait fait une route d'Italie en Gaule par le Mont-Genèvre. Cette inscription est fautive. L'an 79 de J. C. il y eut bien un consul, *C. Cornelius Priscus;* mais il faut revenir à l'an 31 pour trouver un consul *L. Œlius Sejanus;* au reste l'histoire du diocèse d'Embrun, par Albert, renferme beaucoup d'erreurs, quoique j'aie vérifié moi-même le soin avec lequel il avait consulté les archives publiques.

On assure qu'à la gauche des maisons du Mont-Genèvre, en des temps reculés, un souterrain, de deux kilomètres d'étendue, communiquait à la bourgade ; sans doute les habitans s'y cachaient lors des irruptions des Barbares.

On appelait *marrons* des habitans qui, en chaise ou autrement, portaient les voyageurs à travers les montagnes. L'historien des abbés de Saint-Fron dit que ces gens courageux étaient « des démonstrateurs de chemins et guides d'étrangers. »

Du Cange les donne pour des restes de Sarrazins; mais ces farouches conquérans ne dominèrent dans les Hautes-Alpes qu'après le passage de Gérault, comte d'Aurillac, qui, d'après Odon, allant à Rome au commencement du dixième siècle, employa les marrons à voiturer, à grands frais, ses équipages par le Mont-Jou. C'est d'eux que parle Ammien-Marcellin, comme utiles dans le temps des neiges.

En 1802, 18 communes briançonnaises (49) se levèrent en masse, à la voix de l'auteur de cet ouvrage et du sous-préfet, pour ouvrir la route du Mont-Genèvre; elles furent secondées par les soldats de la garnison de Briançon, qui décidèrent ainsi la question de savoir si l'on pouvait leur devoir, comme aux Romains, de grands monumens qui attestent la force et le génie des peuples. En travaillant là où l'on prétend qu'était Brigantium, entre le rocher des murs et Briançon, on découvrit des constructions anciennes, des médailles, et un doigt d'airain, qui est un *ex-voto* ou le fragment d'une statue colossale.

Pour perpétuer le souvenir de l'ouverture de ce chemin, que le gouvernement nomma route d'Espagne en Italie, le département éleva, près du point de partage de la France et du Piémont, un obélisque de vingt mètres de hauteur; le procès-verbal de la pose de la première pierre y fut

enfermé dans une boîte de plomb dont le métal avait été enfoui durant quatorze siècles dans les champs de Mons-Seleucus. Pour l'inauguration du monument, je fis célébrer une fête brillante sur la montagne, et frapper une médaille; elle portait l'effigie du grand homme qui régnait alors sur la France, avec cette légende : *à Napoléon Bonaparte, l'empereur et le héros des Français;* au revers, pour exergue, et au-dessous de l'obélisque : *le Mont-Genèvre ouvert, 22 germ. an VII* (*12 avril MDCCCIV*), et pour légende : ***J. C. F. Ladoucette**, préfet, au nom du département des Hautes-Alpes*. L'obélisque, fait de roche coquillière, est d'un style sévère et d'une exécution savante; ses assises sont d'une forte dimension, et ses angles polis. On devait amener à ses pieds les eaux réunies de la Durance, et de la Doire, que les Romains appelaient *riparia*. Ces rivières impétueuses prennent leurs sources sur le Mont-Genèvre, à peu de distance l'une de l'autre, et la première court vers la Méditerranée, la seconde vers l'Adriatique. En 1815, l'armée austro-sarde a respecté le monument; mais elle en a détruit les inscriptions qui avaient été exécutées à Turin, sur des tables de marbre noir de Como, d'une seule pièce, et pesant chacune six quintaux métriques. Ces inscriptions avaient été ainsi composées par l'Institut.

NEAPOLEONI · IMP · AUG
ITALORUM · REGI
QUOD · GALLIIS · VIRTUTE · SUA · RESTITUTIS
EARUMQ · FINIBUS · PROPAGATIS
UT · IMPERI · ACCESSUM
VIATORIBUS · LATIOREM
COMMERCIIS · FACILIOREM · REDDERET
VIAM · PER · MONTES · TRICORIORUM
ET · ALPES · COTTIAS
APERUERIT · MUNIVERIT · STRAVERIT
ORDO · ET · POPULUS
PROVINCIÆ · ALPINÆ · SUPERIORIS
PROVIDENTISSIMO · PRINCIPI

A. MDCCCVI. CURANTE J. C. F. LADOUCETTE, PRÆFECTO.

Sur une autre face de l'obélisque était l'inscription française :

NAPOLÉON LE GRAND,
EMPEREUR ET ROI,
RESTAURATEUR DE LA FRANCE,
A FAIT OUVRIR CETTE ROUTE
AU TRAVERS DU MONT-GENÈVRE,
PENDANT QU'IL TRIOMPHAIT DE SES ENNEMIS
SUR LA VISTULE ET SUR L'ODER.

J. C. F. LADOUCETTE, PRÉFET,
ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT
ONT CONSACRÉ CE TÉMOIGNAGE
DE LEUR RECONNAISSANCE.
1806.

Les inscriptions italiennes, par feu M. Visconti, et espagnoles, par M. Corréa, étaient sur les deux autres faces de l'obélisque ; nous les donnons dans une note (5o), avec des remarques par feu M. Dacier.

On a vu dans la seconde partie de cet ouvrage que le dauphin, Humbert II, avait fondé sur le Mont-Genèvre une maison hospitalière ; n'étant pas d'une grande importance, se trouvant au milieu du bourg et tombant en ruines, elle ne pouvait convenir au nombre de voyageurs que devait attirer la route d'Espagne en Italie ; j'obtins la construction d'un monastère de trapistes à établir sur un des côtés de la place de l'obélisque.

Lorsqu'en 1809 je quittai ce département pour passer à Aix-la-Chapelle, les pères de la Trappe faisaient leurs approvisionnemens ; et toutefois les circonstances ont empêché l'exécution de ce projet utile à l'humanité. L'Institut avait arrêté pour cet hospice l'inscription suivante :

NEAPOLEONIS · AUG · PROVIDENTIA
HOSPITIO · GENEVRENSI
CONDITO
CARITATIS · ERGA · PEREGRINANTES
OFFICIA · TRAPENSIBUS · EXERCENDA
RESTITUIT
ANNO · MDCCCVII

La restauration a trouvé l'hospice du Mont-

Genèvre administré par des religieux Bernardins du couvent de la Novalèze, près Suze. En 1816, ils demandèrent une dotation de 6,000 fr. pour continuer à desservir la maison. La réponse du gouvernement se fit attendre, et ils s'en allèrent. Lorsque plus tard on leur accorda les 6,000 fr., la maison fut confiée à d'anciens capucins, qui ne purent y rester, et que remplaça un seul administrateur, prêtre, desservant en même temps l'église du Mont-Genèvre. Ce mode d'administration a duré cinq à six ans. Les idées qui dominaient alors militaient pour l'établissement d'une communauté religieuse. On y appela les capucins de la maison de Crest (Drôme), qui n'ont pu y demeurer que cinq ans. Après eux sont venus, en août 1830, des trapistes de la Sainte-Beaume, qui ont quitté l'hospice en novembre 1831. L'administration a été de nouveau confiée au prêtre qui l'avait déjà gérée. Il porte le titre de directeur, et donne l'hospitalité à tout le monde, selon la condition de chacun. Un tronc est destiné à recevoir des aumônes, qui jusqu'ici n'ont été ni grandes ni multipliées. Les bâtimens sont en bon état; on les a augmentés d'un étage sous la première administration de l'abbé Blanc (c'est le nom du directeur actuel). Une maison grangère, achetée par ses soins à la même époque, est destinée à loger un fermier et à recueillir les produits du domaine.

Nous avons parlé des petits hospices de la Ma-

delaine, du Lautaret et de Loche, en donnant la topographie des vallées de la Guisanne et de la Romanche.

Dans les rampes du Mont-Genèvre, on a construit, avec des pierres de même nature que celles de l'obélisque, une fontaine où se réunissent les eaux les plus limpides et les plus abondantes; on a fait pour la fontaine cette inscription :

A Étienne Cretet
Comte de Champmol,
Ministre de l'Intérieur,
Commandant de la Légion-d'Honneur,
sous les auspices duquel on a ouvert
la route du Mont-Genèvre.

J. C. F. Ladoucette préfet des Hautes-Alpes
Membre de la Légion-d'Honneur
et le Conseil général du département.
1808.

BRIGANTIUM, BRIANÇON.

Brigantium vicum, suivant Strabon, est appelé par Ptolémée *Brigantion*, par Atticus *Brigantio*, par l'Itinéraire de Jérusalem *Byrigantium*; c'était une *mansio*, lieu de gîte, d'étape militaire. Si Pline attribue sa fondation à des Grecs chassés des bords du lac de Como, d'autres auteurs l'ont fait élever par Bellovèse ou par Brennus. Cette ville était anciennement fortifiée, et Ammien-Mar-

cellin la nomme *Virgantia Castellum*. La garnison romaine se tenait dans le château, à l'entrée duquel on a découvert des bas-reliefs en albâtre du pays, et des médailles du temps des empereurs. Saint-Ambroise se trouvait en ce château, lorsqu'il apprit la mort de l'empereur Valens, qu'il allait baptiser à Vienne, en Dauphiné. Il paraît que Brigantium fut respecté par les peuples barbares, puisqu'il n'en est pas question dans le récit de leurs dévastations. Grace à sa position et à ses remparts, cette république parvint, comme nous l'avons vu, à rester indépendante lors de la chute de l'empire romain, et ne se donna que volontairement aux Dauphins. Elle portait jadis sur ses armes la devise : *Petite ville, grand renom*. Briançon fut en partie brûlée dans les guerres du calvinisme, à la fin du seizième siècle. L'incendie de cette cité, en 1624, incendie qui se répéta en 1692, en détruisant ses archives, nous a privés de l'histoire civile et militaire des Alpes cottiennes.

En 1339, on a décrit ainsi le château de Briançon : « Bâti sur une montagne assez haute, avec un grand donjon, le tout de la longueur de 120 toises, fortifié d'une vingtaine de murailles; au milieu du donjon une tour carrée, haute de 12 toises, en ayant 24 de circonférence, et une épaisseur de 3. Elle a encore pour enccinte la Durance et un rocher *.

* Primus liber *Compendii antiquorum*.

Maintenant Briançon est dominé par sept forts dont les feux se croisent (51), et auxquels elle communique au moyen d'un pont, construit en 1730, par M. d'Asfeld; l'arche, large de quarante mètres d'ouverture, est jetée sur le précipice avec une hardiesse remarquable.

Une inscription en lettres dorées, placée au milieu du pont, orne une plaque; elle est ainsi conçue :

> Du règne de Louis XIV ce pont de 120 pieds d'ouverture d'arche, élevé de 168 pieds au-dessus de la rivière, a été construit par les ordres du maréchal d'Asfeld, général des armées du roi, chevalier de la Toison-d'Or, directeur général des fortifications. L'an 1734.

Au fort des Têtes, on remarque, au-dessus de la porte qui conduit aux forts Dauphin et Randouillet, une inscription semblable à celle ci-dessus, si ce n'est qu'au lieu d'y voir *ce pont*, il y a *ces forts ont été construits*, etc.

Sur la même face, et à la base d'un angle de rempart, on a gravé ces mots :

> Anno Domini M. DCCXXI. XV. IVLII
> regnante Lvdovico decimo qvinto
> patrvo Philippo Avrelianensivm dvce
> regni administratore hoc propvgnacvlvm
> adicicatvm est . . . . . opervm provincia
> svb rectione D^ni tardie castrorvm necnon
> bellicorvm delphinatvs præfecti generalis.
> Execvtvm est a Domino Ferri.

Briançon est pour les Alpes françaises le principal arsenal, magasin et entrepôt; c'est le point central d'attaque et de défense, soit que, pour l'offensive, nos troupes débouchent sur ce point même ou par leur gauche sur le Mont-Cenis, le Saint-Bernard ou le Simplon, par leur droite sur le col de Tende; soit que, pour la défensive, elles se portent sur le flanc des communications que l'ennemi se serait ménagées, ou qu'elles veuillent rendre plus difficile, d'un côté, le passage du Var ou des Hautes-Alpes, de l'autre, celui du Rhône ou des montagnes de la Savoie.

Lorsqu'en 1722, on commençait à travailler aux forts de Briançon, sur la porte d'Embrun qu'on démolissait était encore l'inscription : *Corneliæ Saloninæ Augustæ conjugi*, probablement faite en l'honneur de l'épouse de Gallien, mère de Saloninus; ainsi l'on en a vu à Turin, à Suze, à Vence, à Cimelle auprès de Nice. Dans le précis historique, nous avons eu lieu de faire observer que cette princesse avait séjourné à Briançon. En Provence, dans les Ardennes et en divers lieux, on a découvert des médailles à l'effigie de Gallianus et de Salonina Augusta; on a trouvé à Brigantium (Briançon ou Briançonnet) une inscription à Licinius, où il est question d'un ordre de municipes, et une autre où on a fait mention d'un décemvir et Flamine.

Comment expliquer, soit les rapports de nom et d'hommages à Licinius, avec le Briançon des

Hautes-Alpes, soit le placement d'une colonie romaine dans un pays stérile et presque sans communications, où il n'y a et où il ne peut guère y avoir qu'un village?

Gruter rapporte l'inscription suivante, comme trouvée à Briançon, sur un autel votif :

IN · H · D · D
DEO · MERCVRIO
ARCECIO · EX · VO
TO · ARAM · POSVIT
SEVERIVS · SEVE
RIANVS · SUB · COS
LEG · III · ITAL · F
GORDIAN
BE · CO
S · L

Parridius, gouverneur du château de Briançon, sous Auguste, avait fait graver cette inscription sur une table de marbre blanc; on la croit inédite.

V F

T · PARRIDIVS · PARRIONS
FIL · QVIRGRATVS · QUAEST
II VIR MVNIC · BRIGANTIEN
SIBI · ET · PARRIONI · EXCINGI · F · PATRI
VENNAE · NEMATEVI · F · MATRI
SOLITAE · SORORI · V · ADNEMAE · SOROR
VTITTONIAE · TITTONIS · F · TERTIEVXOR
VT · PARRIDIO · INGENVO · FILIO
V · PARRIDIAE · GRATAE · FILIAE

Largeur, 2 p. 6 p. et demi. Hauteur, 2 p. 2 p. un quart.

On a expédié, il y a vingt-cinq ans, de Briançon à Gap, pour le musée des Hautes-Alpes, cette belle inscription, la figurine d'un dieu en bronze, la louve de Romulus, du même métal, deux bas-reliefs en marbre blanc, gravés dans cet ouvrage et publiés pour la première fois; l'un représente une famille impériale, que l'on croit être celle de Salonine; l'autre, une sorte de parodie du supplice d'Andromède. Ce dernier bas-relief est décoré d'une frise, qui offre des courses de divers animaux fantastiques, guidés par des amours. La pierre du Mont-Genèvre, portant l'inscription *Civ. prim.*, a fait partie de cet envoi.

Briançon a été la patrie de plusieurs hommes distingués; Oronce Eme, juge-mage dans cette ville, en 1440, passait pour un profond jurisconsulte. Né en 1494 d'un médecin habile, Oronce Finé fut chargé par François Ier d'enseigner à Paris les mathématiques dont il a laissé plusieurs ouvrages; ce prince le tint six ans en prison parce qu'en qualité de membre de l'Université, il s'était opposé avec ardeur au concordat. Catherine de Médicis fit élever à la halle au blé une tour où l'on montait, par une vis, à une plate-forme, en secret peut-être pour les recherches de l'astrologie, mais ostensiblement pour les observations astronomiques de Finé qui mourut sous Henri II, à l'âge de soixante-un ans. Laurent de Briançon, recteur de l'Université en 1560, amusa ses loisirs par la composition en patois du poème

du *Banquet de la Faye;* il était avocat renommé. Froment, autre avocat, a donné sur Briançon un essai quelque peu indigeste. Briançon, ainsi nommé de sa ville natale, a mis au jour des écrits théologiques. On doit à Jean Brunel, seigneur de l'Argentière, relativement aux dîmes du Briançonnais, un mémoire qui renferme des vues utiles. L'abbé Rey, du hameau de Fortville, a composé de bons articles de topographie et d'agriculture. La statistique rurale et industrielle de l'arrondissement est l'ouvrage de M. Faure aîné; et M. Barthelemy Chaix qui, de mon temps, était le zélé sous-préfet de cet intéressant pays, a publié un *specimen* qui fait vivement désirer sa description physique et morale du Briançonnais; il a fabriqué des crayons avec des produits indigènes, et inventé le paranomographe avec lequel il a levé beaucoup de vues des Alpes dont son appartement est orné. Président et principal honoraire, M. Bérard est auteur de quelques livres de mathématiques et d'un instrument pour mesurer exactement les petites lignes. J'avais ouvert un concours entre les élèves en mathématiques des trois colléges du département; une tourmente affreuse se déclara; elle empêcha les courriers de faire le service; tandis que M. Bérard, cet aveugle plein de lumières, se rendait à Gap, entre ses écoliers attentifs à ses démonstrations. Vers le milieu du dix-huitième siècle, le lieutenant général Bourcet a composé des *Mémoires militaires sur les frontières de la*

France, du Piémont et de la Savoie; c'est un ouvrage précieux et rare; Bourcet était d'Usseaux, dans la vallée de Pragelas, qui dépendait du bailliage de Briançon. Saint-Chaffrey fut le lieu natal du curé Albert, auteur de l'histoire du diocèse d'Embrun. Feu M. Hillaire, ancien préfet de la Haute-Saône, avait vu le jour à Nevache, patrie du général Rostollan qui se distingua tellement le 19 septembre 1799, à la journée de Bergen, contre les Russes et les Anglais, que Brune, commandant l'armée de Hollande, le nomma général sur le champ de bataille, au moment même où le gouvernement lui décernait ce grade pour d'autres exploits.

On assure que la famille Bonnot, dont un descendant remplit avec distinction la place de conseiller à la cour royale de Grenoble, vient originairement de Nevache; cette famille, alliée de celle de Tencin, a été illustrée par les deux frères Condillac et Mably.

Condillac (Etienne Bonnot de), abbé de Moreau, naquit à Grenoble en 1715. Lorsqu'il fallut choisir un précepteur pour l'infant, duc de Parme, petit-fils de Louis XV, on jugea que l'homme qui connaissait le mieux la marche de l'esprit humain serait aussi le plus propre à diriger et à former celui d'un prince. En 1768, il fut reçu à l'Académie française, et ne parut plus dans la suite aux séances de cette compagnie; son goût pour la retraite et les méditations sérieuses le tenant loin du monde. Il montra toujours dans

sa conduite la même sagesse que dans ses écrits. Condillac mourut en 1780, le 3 août, dans sa terre de Flux, près de Beaugenci. On lui doit l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 2 vol. in-12; le *Traité des systèmes*, 2 vol. in-12; le *Traité des sensations*, 2 vol. in-12; le *Traité des animaux*, in-12; un *Cours d'études*, en 13 vol. in-8°, etc. Il est à remarquer qu'il composa son *Traité de logique*, d'après le désir du conseil préposé à l'éducation de la jeunesse polonaise, qui l'invita à entreprendre ce travail pour les écoles palatinales. Une telle confiance fait assez connaître quelle réputation et quelle estime ses travaux lui avaient acquises en Europe.

Mais voyons les chemins qui dans l'antiquité partaient de *Brigantium*. Une voie conduisait à Cularo (Grenoble) par *Stabatio*, *Durotinco*, *Mellosedo*, *Catorissium*; il n'en existe plus de vestiges. D'Anville retrouve la première station au Monêtier où étaient les *Nementuri*, et qui, connu par ses eaux minérales, doit son nom à un monastère fondé dans le moyen-âge; il fixe la seconde station au Villard d'Arène où étaient les *Verusi*; et la troisième à Mizouin; la voie Romaine aurait eu dans ce cas à peu près la même direction que la route actuelle. A-t-elle passé sur le plateau de la montagne inculte d'Aréas, entre Briançon et le Monêtier, où l'on voit les restes d'une partie de chemin ferré et assez large, dont les aboutissans ont disparu, et le long duquel, selon Picard, ont été dé-

couverts des *tumuli* dont on ne voit de nos jours aucune trace? La voie ne prenait-elle pas plus à gauche? doit-on lui attribuer les débris de communications qu'on remarque dans la Vallouise, à des élévations extraordinaires, et qui auraient été pratiquées dans des rochers taillés, et comme suspendues sur des abîmes, à l'aide de murs et de ponts? Le général Bourcet connaissait l'existence de ce chemin qui venait rejoindre, d'un côté le mont de Lans (sur la route actuelle de Briançon à Grenoble), et de l'autre, le Valgodemard où d'Anville place, à Jerain, la station *Geraina*, de la table Théodosienne. Bourcet assure que les glaciers que ce chemin traverse et les éboulemens qui s'y sont formés l'ont rendu entièrement impraticable depuis le milieu du siècle dernier. C'est probablement par-là que, dans le sixième siècle, les barbares se portèrent souvent des environs de Grenoble dans ceux d'Embrun.

L'antique voie de la première de ces villes à Briançon est remplacée par la petite route, ayant une longueur de 21 lieues, et presque partout une largeur de 3 à 4 mètres : carossable depuis Briançon jusqu'au Lautaret, elle n'est plus accessible qu'aux chevaux jusqu'au mont de Lans (Isère). Cependant les charretiers transportent leur minerai dans ce dernier département, et., par tour de force, des voitures de voyageurs ont quelquefois traversé le col de Lautaret.

Nous allons suivre la voie Romaine qui passait,

à peu près comme aujourd'hui, par *Rama*, Rame ; *Ebrodunum*, Embrun ; *Caturiges*, Chorges ; *Ictodurum*, Avançon ; *Vapincum*, Gap ; *Alarante*, Tallard ; *Alamonte*, Monêtier-Allemont ; *Segustero*, Sisteron ; d'où elle se dirige actuellement sur Marseille. Mais nous parlerons auparavant du Mont-Viso, *Mons-Vesulus*, situé à gauche de Briançon, à l'extrémité de la vallée du Queyraz qui se dit en latin *Vallis-Quadrata*, et où le fort Queyraz se trouve au centre de quatre vallées, de même que Briançon *.

MONS-VESULUS, MONT-VISO.

Le mont *Vesulus* ou *Visulus* doit son nom à la vue extraordinaire dont on y jouit ; c'est une des Alpes les plus élevées, et le Pô y prend sa source ; Pline nous a appris que là étaient les limites des *Ligures Vagiens*. *Padus e gremio Vesuli montis celsissimus in cacumen Alpium elati, finibus Ligurum Vagiennorum, visendo fonte profluens, condensque suo cuniculo, etc.* C'est bien du Mont-Viso qu'Annibal aurait pu montrer l'Italie à ses troupes ; aussi des commentateurs n'hésitent pas à attribuer à ce grand capitaine le souterrain qui, de l'est à l'ouest, à 2,400 mètres au-dessus du niveau de la mer, a été pratiqué dans les flancs de cette montagne, sur une longueur de 72 mètres, une largeur de 2 mètres 47 centimètres,

* Page 54.

une hauteur de 2 mètres 5 décimètres. Une gravure représente fidèlement ici des lieux remarquables et peu connus. J'ai adressé, en 1809, à l'Institut, une dissertation sur le souterrain du Mont-Viso. Une tradition locale l'attribuait à André Dauphin qui possédait le marquisat de Saluces en 1228; mais à cette époque une telle entreprise était au-dessus des forces d'un souverain dont la puissance était faible, et qui ne prit pas une grande place dans l'histoire. C'est un des motifs qui doivent porter à soupçonner la véracité de Louis Ier, marquis de Saluces, lequel s'est vanté d'avoir ouvert ce souterrain, en 1480, par le fer, le feu, et divers autres expédiens, *ferro, igne, atque aliis variis ingeniis*. Louis a reçu en conséquence des diplômes et de grands priviléges de l'empereur Frédéric III, des rois Charles VII et Louis XI. Le millésime 1480 (dont le premier chiffre a presque entièrement disparu) se trouve en effet taillé dans la roche, presqu'à fleur de terre, au-dessus des sources du Pô.

Mais la poudre à canon, inventée, soit par les Sarrazins qui l'ont employée en Espagne dans le 13e siècle, soit, d'après l'opinion commune, au 14e, par Berthold Schwartz, moine de Cologne, avait servi en 1338 au siége des villes fortes par les bombardes et les canons. C'est à Pierre de Navarre qu'on attribue l'honneur d'avoir, le premier, appliqué l'usage de la poudre aux mines destinées pour l'attaque et la défense des places. Le dau-

phin André et le marquis Louis n'auront eu que le mérite d'avoir réparé ce souterrain, dont l'ouverture appartient à des temps plus reculés; et les Sarrazins, qui, après les Romains, paraissent avoir exploité les mines des Hautes-Alpes, habitués à des travaux de galeries, auront pratiqué ce fameux passage, à l'époque où ils possédaient des forts dans ce pays, en gardaient les défilés, et avaient contracté une alliance étroite avec le marquis de Saluces.

Pour monter au souterrain, on suit les vestiges, assez bien conservés, d'un chemin large de 3 mètres, dont les pierres d'accottement sont posées horizontalement. Il est dû à François Ier qui a fait passer son armée et même son artillerie par le col du Mont-Viso; Gaillard en trace, dans l'histoire de ce prince, un tableau très animé.

D'après un manuscrit daté de 1720, qui a appartenu au maréchal de Saxe, et qui est entre mes mains, François Ier aurait percé la montagne sur 55 toises de longueur, et 4 pieds de large. M. de Bourcet répète cette erreur dans ses mémoires militaires, et il donne au passage voûté 4 toises de largeur. François Ier a seulement déblayé le souterrain et reconstruit en tête une voûte pour soutenir l'effort des neiges. J'ai fait exécuter les mêmes travaux en 1805; mais j'avais obtenu du ministre de l'intérieur des fonds pour établir un refuge hospitalier dans le bâtiment dit la Bergerie, au-dessous du souterrain. Des voya-

geurs m'ont assuré depuis, que ces vues n'avaient pas encore été remplies, que le souterrain était obstrué du côté de la France, et qu'il fallait y pratiquer quelque ouverture pour y entrer, non pas sans peine, vers le Piémont.

En 1743, le roi de Sardaigne avait fait rompre le chemin du Mont-Viso, à un lieu resserré, qui se trouve à la descente vers l'Italie. Dans la partie des Hautes-Alpes, les flancs du Mont-Viso ne sont plus couronnés de pins, ni fréquentés par les sangliers, comme au temps de Virgile.

Reprenons la voie romaine dont nous nous sommes un moment écartés.

PERTUIS-ROSTANG. — VALLOUISE. — FREISSINIÈRES. — DORMILHOUSE. — *RAMA*, RAME. — *GALLITÆ*, GUILLESTRE, etc.

A deux lieues de Briançon, l'on descend la montagne de l'Abessée par les rampes faciles d'une grande route, hardiment taillée dans le roc, en 1807; on y voit le Pertuis-Rostang, où des auteurs ont voulu reconnaître un souterrain creusé par Annibal, dont partout on cherche les traces dans les Alpes; d'autres y trouvent un temple dédié par Cottius à Auguste, dont la statue aurait eu sur sa base l'inscription : *D. Cæsari Aug. dedicata. salutate eam. Dédiée à César Auguste, saluez-la.* Il est vrai que le portail noir, avec un reste de blancheur, paraît avoir été quelque peu travaillé; mais l'antre lui-même a si peu de profondeur,

qu'il n'aurait pu procurer un asile assuré au voleur Rostang, dont parlent des écrivains qui veulent absolument donner des explications sur tout. Près de là une caverne est comblée en partie par des éboulemens de pierres et de terres. A droite de l'Abessée, sur une hauteur, sont les ruines d'un château auquel aboutissait une muraille flanquée de tours; ces remparts se nommaient de Labâtie; les uns les ont attribués à Annibal, les autres aux Romains *; il en est fait mention dans des actes de 1284 et de 1408, et ils ont servi de limites au comté de Forcalquier et à la principauté de Briançon; on a vu qu'ils avaient défendu l'entrée de la Vallouise. Là sont encore les restes de trois tours. La muraille était flanquée par un rocher près de la Durance; de là elle remontait au Pertuis-Rostang, près duquel j'en ai aperçu des vestiges, et elle s'élevait jusqu'à un rocher escarpé. Un paysan marchant devant moi, je lui demandai quel avait été l'objet de cette muraille. — Ne le savez-vous pas? me répondit-il aussitôt; les Romains l'ont élevée pour empêcher le passage d'Annibal. — Le brave homme ignorait à combien de controverses ce passage a donné lieu.

Le pape Urbain II avait concédé dans la Vallouise aux moines d'Oulx la possession de plusieurs églises, chapelles, dîmes et appartenances. *Ecclesiæ vallis jarontanæ cum capilis, decimis, et*

* Voyez page 247.

omnibus pertinentiis suis. Ces donations furent confirmées par les papes Caliste II en 1120, Eugène III en 1148, Luce en 1183, et sur un différent entre les églises d'Embrun et d'Oulx pour les dîmes, par Célestin III, en 1194. Ce dernier nommait la Vallouise *Vallis puttea*. L'église paroissiale fut bâtie au commencement du quatorzième siècle, par les Dauphins, et, à ce qu'on croit, sur l'emplacement de l'ancienne; elle est belle et vaste. En général, dans l'arrondissement de Briançon, les temples consacrés à la divinité forment un contraste frappant avec la cabane de son adorateur.

Les habitans de Puy-Près, qui avaient été incendiés en 1811, ont consenti à employer les secours qu'on leur accordait à la découverte d'une carrière d'ardoises.

La base des maisons de la Vallouise est un carré long, de 2 mètres d'élévation, surmonté d'un échafaudage, en forme de balcon, saillant en dehors d'un mètre, et formé de bois presque bruts. Les seconde et troisième galeries qui s'étendent au-dessus donnent de 48 à 60 mètres de surface carrée à la coupe horizontale du toit en planches du bâtiment qui n'en a que 12 à sa base. Cette architecture était-elle employée par les plus riches entre les Caturiges? Nous avons parlé plus haut des chemins antiques de la Vallouise. Dans cette vallée naquit Pierre de Bruys, hérésiarque fameux. Le père Giraud, provincial des dominicains,

qui reçut le jour à Pise, fut célèbre dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie à Salamanque et à Vienne en Dauphiné. Le jésuite Léotard, qui était de la Vallouise, composa plusieurs ouvrages de mathématiques; et son compatriote, le père Bœuf, un livre de controverse contre les protestans.

Fraxenaria, Freissinières. Le précis historique contient beaucoup de détails sur les événemens dont cette commune, et le village de Dormilhouse qui en dépend, ont été le théâtre au temps des Sarrazins, des Lombards et des Vaudois.

Il y a peu d'années que Dormilhouse a perdu son pasteur, nommé Neff, que j'ai eu occasion de connaître, et dont la section consistoriale comprenait les protestans du Champ-Saur, de l'Embrunais, du Queyraz, etc. Trouvant tout à son arrivée dans un état languissant, Neff ouvrit et dirigea lui-même une école où il donnait quatorze ou quinze heures de leçons, par jour de la mauvaise saison, sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, le chant sacré, et aux plus avancés sur la géométrie et la physique; il avait tracé pour ceux-ci les principaux cercles de la sphère sur une boule en bois, traversée par un axe; en montrant à ses élèves la carte, objet nouveau pour eux, il les instruisait de l'histoire et de l'état religieux de chaque peuple. Depuis ce temps, la jeunesse de Freissinières se livre avec fruit à la vocation de l'instruction publique. Neff voulut propager la cul-

ture des pommes de terre; et, pour joindre l'exemple au précepte, il en avait lui-même dans son jardin d'Arvieux. Il allait dans les champs de Freissinières montrer sa méthode, que plusieurs ont adoptée, et qui, chaque année s'étend, comme n'étant pas bornée à la trop courte carrière de l'excellent pasteur qui mettait toujours au premier rang les prédications, les visites et les travaux de son ministère. En 1823, on n'était plus en usage d'arroser la prairie de Dormilhouse, dont les anciens canaux avaient été comblés par les ravins et les avalanches; quelques particuliers s'opposaient à leur rétablissement. Neff convoque les habitans, se met au point du jour à leur tête; les uns creusent à plus d'une toise, au travers des lits rocailleux de plusieurs torrens; les autres élèvent des digues de 8 pieds de hauteur; en deux ou trois jours des canaux abondans viennent fertiliser la prairie. La mine ouvre un passage à travers le roc granitique; on construit de profonds aqueducs; l'eau accourt et alimente trois fontaines publiques. Il est doux de parler des succès de cet homme modeste, dont le nom doit vivre à jamais dans la vallée reconnaissante.

Le château de Rame se trouve à droite de la route et de la Durance, entre la Roche et Chancella. *Rama* était un lieu de passage et de relai au compte du gouvernement romain, *Mutatio;* l'Itinéraire de Jérusalem y place le commencement des Alpes Cottiennes: *Inde incipiunt Alpes Cottiæ.*

Saint Pelude d'Embrun y consacra une église, dans le sixième siècle. Au douzième, la Durance emporta une telle partie du territoire de Rame, que presque tous les habitans s'en éloignèrent; enfin, dans le treizième, cette rivière ruina entièrement la bourgade, où il ne reste plus que les débris de la paroisse et le vieux château des Dauphins. Les habitans de Champcella ou Chancella se sont partagé les terres de Rame, après avoir gagné un procès contre le seigneur, et obtenu du conseil du roi un arrêt portant que les indigènes dans cette communauté pourraient seuls par la suite acquérir et posséder ces fonds. L'emplacement de Rame serait favorable pour une fabrique; la Biaisse fournirait des eaux abondantes. Après son désastre, la population de cette ancienne bourgade s'était réfugiée, partie sur le terrain d'un lac desséché dans le douzième siècle, et où elle bâtit le village de Ceillac; le plus grand nombre dans la patrie des *Gallitæ*, à Guillestre (*Guil extra*, au-delà de la rivière du Guil), où il fonda, au levant, sur les bords du torrent de Ribet, la partie dite *Rama Alba*, et depuis, Ville-Neuve, ou quartier de la place.

Guillestre, baronnie de l'empire, et dont l'archevêque d'Embrun se disait prince, fut élevée au rang de ville en 1500; quatre-vingt-trois ans après, elle soutint un siége contre les Huguenots; elle fut prise, en 1692, parle duc de Savoie, à la suite de six jours d'attaque, lorsque les munitions man-

quèrent à la milice du Dauphiné, qui lui servait de garnison, et qu'on appelait les *Bourrus*, parce qu'ils avaient des redingotes de bure et de toile grossière. Les habitans auraient été mieux protégés contre les entreprises d'un ennemi par le vaillant Albert, leur compatriote.

Albert (Joseph-Jean-Baptiste), lieutenant général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de la Couronne de Fer, est né à Guillestre, le 28 août 1771. Général de brigade lors du siége de Dantzick, en 1807, il se distingua particulièrement au combat de Weisselmund, et le 28 juillet 1812, au passage de la Dwina. Il donna de nouvelles preuves d'intrépidité, le 2 janvier 1814, contre les Russes qui marchaient sur Rome, et il commandait une division de l'armée du Rhin, pendant la trop courte campagne de 1815. Le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, ayant voulu le nommer son aide-de-camp, Albert semblait hésiter à accepter cet honneur : « Je suis trop « franc, dit-il, pour paraître à la cour. » — « C'est « précisément cette qualité, répondit le prince, « qui me porte à vous rapprocher de moi. Soyez « mon premier aide-de-camp. » Albert se montra digne de la confiance de Louis-Philippe et de l'amitié de ses compatriotes, jusqu'à sa mort prématurée, qui arriva le 7 septembre 1822.

Non loin de Guillestre, les caves de la commune de Reotier, qui s'étendent sous l'église, étaient des souterrains dépendant d'un château dont les

ruines sont attenantes. Nous avons parlé du vieux château de Risoul et de la place forte de Mont-Dauphin.

Près de la route d'Embrun, on voit à Saint-Clément la tour carrée, reste d'un château dont on ne connaît pas l'époque de construction, et sur laquelle on avait établi un moulin à vent, le seul qui existât dans les Hautes-Alpes.

EBRODUNUM, EMBRUN.

Ebrodunum, *Eberodunum*, *Ebredunum*, *Hebridunum*, *Eburoduno*, *Eburono*, *Epebrodunum*; *etc.*, était une dépendance des Caturiges, et, depuis, une *Mansio* qui s'accrut rapidement, puisque Néron, quoiqu'elle ne fût pas colonie, lui donna le droit d'entrée dans les charges et magistratures de l'empire, et Galba, celui de ville alliée. *Ebrodunum*, à en croire quelques auteurs, est un composé du grec, *Ebro*, *Ebri* ou *Ebrus*, déesse qu'on aurait adorée dans ces montagnes, et du celte *dunum*, lieu élevé; beaucoup de divinités ont pris naissance dans des cerveaux modernes. Strabon observe dans son quatrième livre, que de l'une des extrémités du pays des Voconces, jusqu'à Embrun, par la route des Alpes cottiennes, on compte 99 milles et autant de là par Briançon. *Ad alteros Vocontiorum fines ad Cottium mil. C. uno minus ad vicum Epebrodunum; inde totidem per Brigantium.* Ainsi les Voconces

s'étendaient alors jusqu'aux environs de Vapincum, Gap.

Embrun prétendait au titre de capitale des Alpes cottiennes, et l'on a vu que les empereurs romains en avaient fait la métropole des Alpes maritimes. On y établit un questeur, un receveur des tributs des montagnes. Quelques inscriptions prouvent qu'elle avait un ordre de décurions, telles que la suivante, sculptée sur une pierre, et trouvée dans le jardin des Jésuites d'Embrun, en 1636 :

M. VESSONIO
JANVARIO
DEC · II · VIRO
AVO · OPTIMO
M · VESSONIUS PA
TERNVS · NEPOS · ET HAERES
FACIENDVM · CURAVIT.

Sur la tombe de famille de Jucundus Velacena, décurion à Embrun, était une inscription votive, ainsi rapportée par M. de Juvenis, dans son histoire manuscrite :

V · F
JVCVNDVS
VELACENA · E · SIBI
ET · VELACENA · ON · MI
CI · F · PATRI · BVTVNAE
KARI · F · MATRI VIVAE
EX · ORATO · FRATRI

V · TERTVLLAE · F · VXORI
V · JVSTO · FILIO
V · VALENTINAE · FILIAE
MESSIAE · FILIAE · ANNORVM.
. . . .
. . . .

Il paraît que, du temps des Romains, il y avait une sorte de navigation sur la Durance et une classe de bateliers à Embrun : on lit dans la notice de l'empire : *Præfecti classis barcariorum Ebruduni Sabaudiæ.* Les Alpes cottiennes ont été quelquefois regardées comme comprises dans la Sabaudie. D'Anville ne paraît pas fondé à placer ces bateliers à Iverdun, sur les bords du lac de Neufchâtel; cette ville est trop éloignée de *Cularo*, Grenoble, dont la notice parle immédiatement; il s'y agit de la Durance et de l'Isère, rivières voisines. Le recueil de Gruter renferme une inscription trouvée à Arles et faite en l'honneur de Fronton, patron des nautonniers et des utriculaires de la Durance, *Patrono nautar. Druenticorum et utriculariorum.* Les utriculaires conduisaient des bateaux composés d'outres remplies de paille et liées ensemble, sur lesquelles on attachait des planches; suivant Papon, des chartes prouvent qu'ils remontaient encore la Durance, dans le dixième siècle. Telles étaient les barques sur lesquelles les soldats d'Alexandre passèrent le Granique. La cathédrale d'Embrun, monument

dans le style gothique, possède un autel en marbre de Carrare; on peut regarder comme parfaite la dorure de ses grands candelabres; ses vitraux sont ornés de rosaces et des portraits des douze apôtres; l'orgue est élégant; le clocher repose sur un des piliers qui soutiennent la voûte; des têtes d'animaux fantastiques sont saillantes autour du cordon de la corniche; un chevalier a été placé au-dessus des colonnes du portail. En face de l'église est une maison en pierres de taille où figure un lion dévorant une chèvre, et qu'on croit contemporaine de la cathédrale; on y remarque 4 cintres à la partie inférieure, et 6 à la partie supérieure; le cintre au sud a une partie en marbre. On a trouvé, en 1811, dans le mur de la cathédrale, à droite, auprès de la porte d'entrée, un tombeau qui renfermait une urne funéraire, une lampe sépulcrale, deux bagues en cuivre, une médaille fruste et un bâton augural; ce qui nous paraît indiquer, comme nous l'avons dit dans l'histoire, qu'on profita d'un temple païen lorsqu'on voulut élever cette métropole.

Nous allons rapporter plusieurs inscriptions découvertes à Embrun.

Sur un marbre rouge, de travail romain, qui a servi long-temps de bassin à la fontaine de l'hôpital.

L · VESTONIVS · BARONS · FIL
QVIR · SECVNDINVS · SIB
D ET · SOLICIAE · VERAE · VXO M

Longueur, 4 p. 7 p. V · F Larg. et haut. 2 p. 8 p.

Sur un piédestal, d'albâtre de Boscodon, élevé par une dame romaine à la mémoire de sa fille, et trouvé dans la cour du collége d'Embrun :

V · F
ALLIAE · VERA
NAE · FIL
CARISSIMAE
VLATTIA · VALERINA
MATER

Hauteur, 3 p. 6 p. Largeur, 1 p. 9 p.

Nota. Trois cœurs doubles sont à la première ligne, deux à la dernière ; et deux doubles cœurs à la dernière ligne de l'inscription précédente.

Dans la muraille d'un jardin, auprès de la porte de Gap :

MARCO · BALBAE
SEINOPHI
BAEBIVS · JVNIANVS
EJVS · FRATRI

En 1826, on creusait pour établir la boulangerie de la maison centrale de détention, lorsqu'on découvrit dans les fondations d'une vieille chapelle sépulcrale, sur un bloc de marbre rouge, l'*ex-voto* suivant :

VICTORIA
MVE SOMN
SEVERO I
TAI M
V. S. L. M

Parcourons rapidement l'histoire particulière d'Embrun.

Dans le résumé général qui précède, nous avons tracé celle des premiers progrès du christianisme. L'un des successeurs de saint Marcellin, Ingénuus, fut l'un des quarante-quatre signataires d'une profession de foi envoyée au pape Léon, en 451. Chramlin s'étant emparé en 677 de l'évêché d'Embrun, les prélats de Bourgogne et de Neustrie formèrent à Morlay, près de Toul, un concile, par ordre et en présence du roi Thierry; ils déposèrent l'usurpateur et déchirèrent ses habits pour marque de sa dégradation. On avait fondé, en 364, le siége épiscopal d'Embrun, qui devint métropolitain en 794, lors du concile de Francfort. Auprès de la cathédrale, une tour gothique, qui est carrée et d'une grande élévation, se nomme la *Tour-Brune;* on en attribue la construction à Gontran, roi de Bourgogne, à qui l'Embrunais était soumis au sixième siècle; c'était certainement une forteresse dans le moyen-âge. Embrun souffrit plusieurs siéges et fut tour à tour ravagée par les Vandales, les Lombards, les Huns, les Saxons. On a vu qu'en 916 la trahison de quelques-uns de ses habitans la livra aux Maures (qui mirent la ville au pillage et brûlèrent les archives, lesquelles contenaient une foule de titres et de documens historiques); qu'elle fut assiégée sous Charles V, par les grandes compagnies; peu après les habitans, en querelle avec l'arche-

vêque, s'emparèrent de son château de Guillestre, que le roi lui fit restituer. En 1573, Château-Randon voulait livrer Embrun aux Huguenots, et il paya de la tête sa trahison; en 1585, la ville fut prise par Lesdiguières, et les fanatiques montraient la trace des fers qui avaient quitté les pieds de son cheval, lorsque, monté sur lui, le duc entrait dans la cathédrale. L'archevêché, que brûlèrent les protestans, fut réparé en 1621; Louis XIII fit démolir la citadelle d'Embrun, et les châteaux de l'archevêque, sous prétexte qu'ils pouvaient servir de retraite aux Huguenots. Le duc de Savoie qui, après treize jours de bombardement, s'empara de cette cité, en 1692, l'épargna; mais il trouva mauvais que l'archevêque de Genlis se présentât devant lui en manteau d'écarlate, comme prince d'Embrun; les prédécesseurs de ce prélat avaient aussi porté le titre de prince grand-chambellan du saint empire.

L'empereur Conrad II avait accordé, en 1147, à l'archevêque Guillaume de Bénévent, les droits régaliens et celui de battre monnaie. *Ebredunensis urbis nostra regalia concedimus, justitias, monetam, pedaticum, utraque stata telluris et fluminis Durantiæ.*

L'empereur Rodolphe avait confirmé ces droits, en 1276, à l'archevêque Jacques Serena. La monnaie portait d'un côté l'archevêque en mitre, et pour légende, *R. Archieps.;* au revers, une croix entourée de fleurs, et pour légende *Ebredunen-*

sis; on la frappa à Rochebrune jusqu'en 1485, où Charles VIII défendit en France l'usage de toute autre que celle du roi et du dauphin *.

Mais revenons au douzième siècle.

Le sire Arnaud Flotte, qui sera signalé dans la note 12, comme irréligieux et déloyal, après avoir maltraité, en 1187, les évêques qui venaient du concile de Pise, s'attaqua à son propre pasteur, l'archevêque Guillaume III. Mais en ce temps la crosse l'emportait sur l'épée; d'ailleurs, le chevalier avait besoin d'argent, et il vendit, pour 11,000 sols, ses droits seigneuriaux sur Bréziers et le Saulze au prélat à qui le comte de Provence avait déjà cédé, en 1155, ceux qui lui appartenaient (p. 87). Embrun se souleva, en 1237, contre Guy VII, et l'année suivante contre son archevêque. Peu après, elle voulut obliger les ecclésiastiques à des corvées**. En 1290, Rodolphe-le-Fainéant, roi de Bourgogne, concéda le comté d'Embrun au comte de Forcalquier (qui n'en possédait plus qu'une suzeraineté presque inutile), sous la réserve des régales et du haut domaine que son successeur, Conrad le Salique, abandonna aux archevêques, et pour lesquels les comtes de Forcalquier et ensuite les Dauphins leur rendaient hommage.

Ceux-ci avaient fait bâtir, à l'orient de la ville, attenant à ses murailles, un palais ou plutôt une

* Voyez page 296.

** Voyez page 280.

citadelle appelée *Fortalitium*, et ils élevaient des prétentions qui amenèrent de grandes difficultés avec les archevêques dont le pouvoir avait été encore accru par l'empereur Frédéric II, et dont le nom dans les réglemens précédait toujours celui des Dauphins. En 1297, il y eut entre eux de telles discussions, qu'Urbain IV autorisa, par une bulle, le prélat à conférer à un autre prince l'autorité que le dauphin exerçait dans l'Embrunais, si ce dernier ne se reconnaissait vassal de son église. Il paraît que la cour de Grenoble s'y soumit, puisqu'en 1331, ils reconnurent ne pouvoir l'un sans l'autre admettre aucune puissance au pariage, faire aucune alliance ou échange, ni se mettre sous aucune protection, à peine par l'archevêque de perdre sa suzeraineté. Humbert II, en 1334, réitéra l'hommage, et pour son titre de comte d'Embrun, et pour le *Fortalitium*, et pour les châteaux et villages qui lui appartenaient dans ce diocèse. En 1336, les habitans d'Embrun sont reconnus devoir 200 livres à chaque mutation d'archevêque et de dauphin. Ils sont taxés à 400 florins, comme ayant refusé de prendre les armes pour la défense du pays, et de construire une muraille qu'ils doivent élever jusqu'au palais delphinal, afin qu'il se trouve dans l'enceinte de la ville.

L'archevêque Reymond Roubaud avait affranchi les habitans d'Espinasse de l'obligation de lui laisser l'héritage de ceux qui mouraient sans en-

fans. Le conseil delphinal défendit, le 28 février 1401, de commercer ni recevoir aucune espèce de la monnaie que l'archevêque avait fait fabriquer. De nouveaux impôts sur ceux d'Embrun ayant été frappés par le prélat en 1440, ils l'obligèrent à faire contribuer les ecclésiastiques à ces impôts et au logement des gens de guerre. En 1457, la commune du Saulze, au-delà de la Durance, fut distraite de la Provence et jointe à l'Embrunais.

Depuis la réunion à la France, l'archevêque n'était plus censé que le second de son chapitre; le roi, d'après des bulles du pape, passait pour le premier chanoine d'Embrun, et les revenus de sa prébende servaient à célébrer, tous les dimanches, la messe du roi. Davily prétend que Louis XIII, en 1669, se montra dans l'église, en camail et rochet de chanoine *. Les ornemens de la cathédrale, depuis Louis XI, existent dans sa sacristie; trente-deux sont d'une grande richesse. Tous ont été conservés pendant la révolution par les soins d'un bedeau mort depuis peu, et à qui l'on a fait de magnifiques obsèques. Cet homme était si singulier, qu'ayant vendu une maison, il réserva à son corps la faculté de la traverser lorsqu'on lui rendrait les derniers devoirs; au moment d'expirer, il prévint le clergé de cette prérogative.

On a tenu à Embrun sept conciles, depuis 588 jusqu'en 1610. Le concile provincial de 1727,

* Voyez page 298.

sur la bulle *Unigenitus*, fut appelé par les jansénistes le *brigandage d'Embrun;* ces discussions sont bien loin de nous.

Sans parler des archevêques que nous avons cités, ni du dernier de tous, M. de Leyssin, qui fit le discours d'ouverture de l'assemblée générale du clergé en 1770, et qui créa dans cette ville un grenier d'abondance, les plus célèbres de ces prélats sont Henri de Suze, cardinal d'Ostie, surnommé *la Source et la splendeur du droit*, décédé en 1271; Guillaume d'Avançon, qui, en 1588, aux états de Blois, vint à la tête de six députés de chaque ordre prier Henri III de déclarer les princes soupçonnés d'hérésie, et nommément le roi de Navarre, inhabiles à succéder à la couronne de France; Guillaume d'Hugues, ancien général de l'ordre de Saint-François, qui, employé en des négociations sur plusieurs points de l'Europe, écrivit, en 1635, la relation de son voyage en Angleterre, à la demande du cardinal de Richelieu, et qui avait été chargé de la conversion du connétable Lesdiguières; le cardinal Pierre Guérin de Tencin, natif ou originaire de Ceillac auprès d'Embrun, qui convertit l'écossais Lass, dirigea les affaires de France à Rome, tint le concile provincial, en 1727, à Embrun, contre l'évêque de Senez, menaçait chaque curé de procès ou de lettres de cachet, devint archevêque de Lyon, puis ministre d'état, et mourut en 1758, à l'âge de soixante-

dix-neuf ans. Il laissa des mandemens, lettres et instructions pastorales. O vanité des choses humaines ! Ce prince de l'église descendait de Guérin qui, en 1520, était colporteur ou porte-balle de Ceillac. La sœur du cardinal, Claudine-Alexandrine, après avoir pris le voile, protesta contre ses vœux, obtint par le crédit de Fontenelle d'en être relevée, tenait chez elle, suivant Goethe, les états-généraux de la littérature, appelait les gens de lettres *ses bêtes*, disait à un homme du monde : « Vous n'avez pas un cœur dans la poitrine, mais de la cervelle dans la tête, » contribua par ses intrigues à la grandeur de son frère, eut beaucoup d'amans, entre autres Destouches et La Fresnayes qui s'est tué chez elle d'un coup de pistolet, et donna le jour à Dalembert. Elle est auteur des *Malheurs de l'amour*, *des Anecdotes du règne d'Edouard*, *du Siége de Calais*, *du comte de Comminge*. Voici la dédicace du siége : « C'est à vous que j'offre cet hommage, à vous à qui je dois le bonheur d'aimer. J'ai le plaisir de vous rendre un hommage public, qui cependant ne sera connu que de moi. » La dédicace de Comminge est plus tendre encore : « Je n'écris que pour vous; je ne désire de succès que pour vous en faire hommage; vous êtes l'univers pour moi. »

Embrun avait été la patrie de Jean Morel, ami d'Erasme, et qui fut chargé par Catherine de Médicis de l'éducation d'un fils naturel de Henri II, que plusieurs poètes ont célébré. La science et les

charmes des trois filles de Morel inspirèrent davantage les muses de ce siècle-là. L'une d'elles, Camille, possédait toutes les langues mortes et vivantes de l'Europe.

Claude Comiers, chanoine d'Embrun, où il avait pris naissance, professa les mathématiques à Paris et publia plusieurs ouvrages dans cette science, en physique, en médecine, en controverse. Il finit ses jours aux Quinze-Vingts, en 1695.

Gabriel-Théodore Vallier La Peyrouze, né à Embrun le 23 janvier 1734, entra fort jeune au service, et laissant à ses talens et à sa valeur le soin de son avancement, de grade en grade il devint à soixante-un ans général du génie. Je l'ai connu dans sa belle demeure de la Roubeyère, près d'Embrun, donnant le précepte et l'exemple du bien jusqu'à sa mort, en 1803. Il m'avait inspiré des sentimens que j'ai exprimés dans son éloge funèbre, inséré au recueil des mélanges littéraires de la société d'émulation des Hautes-Alpes.

Ces sentimens, je les avais aussi voués à deux maires très distingués que la ville d'Embrun a perdus; M. Cellon, ancien marin connu par son intrépidité, et M. Dongois, profond jurisconsulte.

Fantin-Désodoards (Antoine-Etienne-Nicolas), littérateur et historien, né, en 1738, à Embrun, devint vicaire-général de ce diocèse. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons de préférence : *Nouvel Abré-*

gé de l'histoire de France, 2 vol.; *Histoire philosophique de la révolution française*, 10 vol.; *Histoire de la république*, 3 vol. in-8°; *Histoire d'Italie*, 9 vol. in-8°. Présenté par l'Institut national comme candidat à une place vacante dans son sein, ce choix n'obtint point l'approbation du gouvernement, et Fantin-Désodoards ne songea plus à rappeler ses titres aux faveurs académiques. Il est mort depuis quelques années, après avoir survécu à son frère, homme de beaucoup d'esprit, et ancien commissaire des guerres dans les Hautes-Alpes et à Venise. Le général Fantin est fils de ce dernier.

Embrun avait vu naître en 1749 M. le baron Anthoine de Saint-Joseph, à qui la France dut le commerce de la Mer-Noire et un ouvrage sur ce sujet important; Louis XVI avait récompensé les services signalés de ce négociant par des lettres de Noblesse. Marseille conservera précieusement le souvenir de l'administration éclairée et paternelle de M. de Saint-Joseph qui, du temps de l'empire, devint l'allié des rois. La famille et les nombreux amis de cet homme de bien l'ont perdu le 21 juillet 1826. Il a laissé trois fils, l'un maréchal-de-camp, l'autre substitut du procureur du roi à Paris, le troisième, négociant à Marseille; et deux filles, mesdames les duchesses de Crés et d'Albuféra.

Embrun est dominée par le mont Saint-Guillaume, de 2,008 mètres d'élévation, sur lequel

se trouve un lac assez grand. Saint-Guillaume, duc d'Aquitaine, l'un des preux de Charlemagne, s'était retiré sur cette montagne pour y faire pénitence, et il lui a donné son nom.

SAVINCATES, SAVINES.

A deux lieues d'Embrun est Savines, qui passe pour avoir été le chef-lieu des *Savincates*, mentionnés sur l'arc triomphal de Suze; on n'y a trouvé jusqu'à présent aucune antiquité. Mais ces peuples faisant partie de la confédération des Caturiges, dont la vanité romaine exaltait si fort la soumission, n'étaient guère que des réunions de familles tantôt errantes, tantôt sédentaires. Savines dans le moyen-âge se dit *Sabina;* elle tenait cette dénomination des Romains.

Nous avons indiqué dans l'histoire qu'en 1142, le seigneur de Savines, qui était gouverneur d'Embrun, celui du village des Crottes, les consuls et les habitans d'Embrun, firent un traité d'alliance offensive et défensive; tant que Savines serait attaquée par les seigneurs ou les communautés des bords de l'Ubaye ou de la Vence, la ville devait fournir les armes et les machines de guerre, ainsi qu'une certaine quantité d'hommes armés et entretenus à ses frais, à condition qu'ils ne se battraient que jusqu'à des endroits désignés; la ville avait la moitié des dépouilles de l'ennemi; l'autre moitié était dévolue aux deux seigneurs

qui fournissaient des combattans. L'abbaye de Boscodon était comprise dans ce traité, trouvé dans ses archives, et qu'on a renouvelé l'an 1235.

En novembre 1358, la Durance emporta une grande partie du chemin et des champs, entre Savines et Embrun; en 1802, dans un temps de disette, elle y coupa la communication entre Gap et Embrun; nous l'avons dit dans l'appendice.

On a exécuté de très belles rectifications aux rampes dites de la Couche.

Les ouvriers qui en 1822 travaillaient près de Chorges, à la partie, dite *mal à fosse*, parce qu'on la regardait comme dangereuse pour les voyageurs, en déblayant le terrain sur le penchant et à mi-côte de la berge, ont trouvé deux fragmens de marbre rose, qui dans le principe n'ont formé qu'un seul bloc, haut de 55 centimètres, large, au milieu, de 24 centimètres et demi, épais de 15 centimètres; on y lit avec facilité l'*ex-voto* suivant :

DEO ME
RCVRIO FINI
TIMO SEX
A · T · NEPO
TIANVS
V. S. L. M

A très peu de distance, au milieu des terres cultivées, sont des ruines connues sous le nom de temple du Saint-Sépulcre (52).

CATURIGES, CHORGES.

Caturiges, Cathuriges, Cathurigas, Catorigas, Caturica, suivant les itinéraires, Catorigomagus (53) dans la table Théodosienne, le chef-lieu de la nation *Caturiges*, qui s'étendait depuis l'*Alpis cottia* jusqu'à *Fines*, près de *Vapincum*, ayant été une *mansio*, puis une ville assez considérable, n'est plus que le bourg de Chorges, à quatre lieues du pays d'Embrun, et trois de Gap. Il ne reste de l'ancienne cité que le temple de Diane, qui sert maintenant d'église; mais l'aspect des lieux et les vestiges que l'on rencontre offrent la preuve incontestable qu'à côté du temple s'élevait autrefois une citadelle qui dominait la ville, dont elle était séparée par une enceinte de murs et par un fossé. La cité, inférieure au bourg actuel*, s'étendait à l'est et au midi, sur une longueur développée de 600 mètres environ, et une largeur réduite de 100 mètres; ce qui suppose une surface bâtie, assez considérable, surtout quand on songe que les rues n'avaient guère que 2 mètres en largeur, ainsi que les fouilles l'ont démontré.

Selon nous, les anciennes habitations, exposées au midi et à l'abri des vents, étaient placées bien plus favorablement que celles d'aujourd'hui, qui sont bâties au nord et sur un plan plus élevé,

* Voyez la note 9.

et non sur un plan inférieur, comme il a été dit, page 268, d'après l'enquête solennelle de 1177. On ne saurait expliquer le choix du nouvel emplacement que par la crainte des inondations que peut causer la crue du torrent des Moulettes*, ou par l'intention d'obtenir des maisons plus aérées, en les asseyant sur un sol supérieur. Quelques débris de colonnes gisent devant les habitations et y servent de bancs : des fûts et des chapiteaux d'une belle architecture ont été trouvés dans des décombres et des terrains qui avoisinent Chorges. Sur l'esplanade, devant l'église, on voit un bloc considérable de marbre, qu'a fait restaurer en 1829 M. Bertrand, maire de cette commune. Probablement cette pierre servait de piédestal à un buste ou à une colonne érigée en l'honneur de Néron : toujours est-il certain qu'elle porte deux inscriptions, l'une vers l'Orient, l'autre vers l'Occident ; la première est fruste, la seconde laisse lire encore le nom sinistre du tyran romain, et toutes deux attestent l'importance de Chorges

* La construction d'un barrage que l'on établirait à la sortie de la gorge, pour rejeter les eaux dans le torrent de Malfosse, permettrait de les utiliser en les faisant servir à l'irrigation d'une surface d'environ 80 hectares, laquelle serait convertie en prairies. La réalisation de ce projet, dont l'idée première appartient à M. Bertrand, amènerait aussi le desséchement complet des marais qui occupent une surface de 362,000 mètres carrés, et qui sont pour la population une source féconde d'incommodités et de maladies : ces marais deviendraient bientôt les terres les plus fertiles du pays, ainsi que le prouvent les résultats déjà obtenus par suite des travaux exécutés en 1804.

sous cet empereur. Je les donne ici, telles que les a rapportées M. de Juvenis : toutefois je dois dire que le P. Fournier, qui assurait les avoir lues sur le monument même, les a retracées avec de légères différences.

A l'orient :

F · INV · AVG · V
COS · PRO · RO · COS
CIVIT · CATVR · D · N
E · CVR · PEC · E · DIC · FE
P · CVR · RO · AL

A l'occident :

PIO · PRINCIPI · INVICTO · AVGVSTO
RESTITVTORI · ORBIS
PROVIDENTISSIMO
NERO · PRINC · JVV · AC · SVPER · OMNES
FORTISSIMO
ANNIVS · RVFINVS · VE · PR
PRAE · ALP · MARITIMARVM
DEVOTVS · NVMINI
MAJESTATI QUE EJVS

Si ces inscriptions sont exactes, *Caturiges* était une *civitas*, avec des décurions, un procurateur et un président des Alpes maritimes. On sait que celui-ci était un gouverneur de province, le procurateur, une sorte d'intendant des empereurs, et les décurions, des sénateurs de cités ou colonies romaines.

Dans le coup d'œil historique nous avons porté le peu d'événemens relatifs à Chorges, que les annales ou la tradition aient conservés. Au moyen-âge, elle n'avait pas entièrement perdu son ancien nom, puisque, dans un acte où Guillaume Artaud, bailli de l'Embrunais, reçut au nom du dauphin, en 1319, le serment des habitans de Chorges, il est dit : *ab hominibus Caturigarum.*

ICTODURUM, AVANÇON.

Ictodurum est une *mutatio* mentionnée dans la table de Peutinger, et que l'on croit exister à Avançon, qui aurait reçu son nom des *Avantici* ou *Adventici.* Entre Chorges et Gap, un camp romain a valu à un hameau de Labâtie-Neuve le nom de *Cesaris.* On a trouvé près de là un petit sceptre d'or non massif et des médailles romaines.

VAPINCUM, GAP.

Cette ville se disait-elle autrefois *Vap*, dont les Romains ont fait *Vapincum?* Ce nom est-il, comme le pensent quelques auteurs, une contraction de *val pinguis?* (vallée fertile) ; suivant d'autres, qui trouvent armes dans le celte *Wapin*, et belles dans Cain, les *Vapincenses* se distinguaient-ils par la beauté de leurs armes? Les peuples barbares ont-ils changé Vap en Gap? Il y a beaucoup d'exemples de cette mutation de lettres

en diverses parties de l'Europe : *Vasconia*, Gascogne; *Vastinea*, Gastine ; *Vastum*, Guasto ; *Willelmus*, Guillaume ; *Guillelmi Stadium*, Willemstadt; *Guelpherbitum*, Wolfenbutel, etc.

Saint Isidore, qui florissait dans le VII[e] siècle, donne bien des noms à Gap : *Civitas Vrapincensium, alii Apencensium, alii Vapencentium, alii Vapetentium, alii Vapingensium, Vapecensium, Apennensium, Gapicensium, Vapensium, Vapicensium;* Grégoire de Tours l'appelle *Vapigensis;* c'est *Vappicum* et *Vappigum* dans des écrits du moyen-âge. *Vapincum*, figurant dans les itinéraires, avec la qualité de *mansio*, comme *Brigantium, Ebrodunum, Caturiges*, fut comptée au nombre de cent quinze cités de la Gaule, lorsqu'on divisa cette vaste région en dix-sept provinces. Démétrius, disciple de Saint-Jean l'évangéliste, avait commencé à y prêcher l'évangile dans la sixième année du règne de Domitien. Le siége épiscopal y fut établi au commencement du quatrième siècle; et cent ans après, il fut occupé par saint Constantin. L'un de ses successeurs, en 980, obtint la moitié des droits de suzeraineté à Gap, par la munificence de Guillaume I[er], comte de Provence; ce prince voulut ainsi célébrer une victoire qu'il venait de remporter dans les Hautes-Alpes, sur les Sarrazins, et indemniser le prélat des ravages qu'ils avaient faits dans son territoire. L'évêque Guillaume se qualifiait, en 1184, de seigneur et comte de Gap. Nous avons vu dans le

coup d'œil historique que le pape Urbain II avait donné, en 1095, le comté de Gap au comte de Forcalquier, et que ses droits passèrent, en 1202, aux Dauphins, par suite du mariage de Béatrix. L'empereur Othon, pour se venger des habitans de Gap, qui l'avaient tenu quelque temps prisonnier, octroya la moitié de la juridiction temporelle de cette ville au comte de Provence. A la fin du douzième siècle, Gap jouissait de moulins, de fours banaux, du consolat et de priviléges particuliers. L'évêque et le dauphin firent au château de Corp, en 1256, un traité pour se partager la moitié de tous ces droits. Le premier avait les clés de la ville; il faisait les proclamations et jouissait en commun avec le second des droits de justice et de seigneurie. Quant au consolat, il avait appartenu alternativement aux habitans et au souverain.

Toujours en querelle avec ses évêques, Gap réussit, en 1289, par la protection de Charles, roi de Naples, à obtenir les fouages, poids publics, gabelles, paquerage (pâturage), etc. Les comtes de Provence, prétendant la haute souveraineté sur cette ville, y firent arborer en divers temps, au haut du palais, leurs armes et bannières. Le roi Robert se plaignit, en 1342, d'atteintes portées à sa juridiction dans le Gapençais par le dauphin, qui soutint que ce pays avait appartenu à ses ancêtres. Le duc de Calabre ayant, en 1459, demandé, au nom du roi René, des se-

cours à Gap, jeté sur elle des contributions, saisi les marchandises que ses commerçans avaient en Provence, elle résista, cita d'anciennes conventions, recourut au parlement de Grenoble pour se soustraire au ressort justicier de René, et fut appuyée secrètement par la cour de France. Les évêques de Gap perdirent leur titre de prince sous François Ier, qui les obligea de se contenter définitivement de celui de comte.

Nous avons déjà dit qu'en 1511, le siége du bailliage du Gapençais fut transféré de Serres à Gap; l'on y réunit le Champ-Saur.

Dans la seconde partie, on a vu cette ville prise, reprise, dévastée par vingt peuples barbares et dans les guerres de religion. Au commencement du dix-septième siècle, sa population s'élevait pourtant à 16,000 ames, et maintenant tout son territoire n'en contient guère que la moitié: elle a ressenti plusieurs fois les effets de la peste, et n'a pas échappé à ceux de la révocation de l'édit de Nantes et du sac de la ville, en 1692. Vingt-huit ans après, on n'y comptait plus que 4,168 ames. Les protestans avaient presque entièrement démoli, en 1577, sa cathédrale, qui fut rebâtie en 1692. Gap souffrit beaucoup, en 1744, d'une mortalité qui y frappa les troupes de don Philippe; pour peu qu'on fouille dans les quartiers de Bartalaize et de Puymore, on y trouve les ossemens d'Espagnols qui périrent à cette occasion. Comme les archives ont été brûlées en 1692;

que la ville a éprouvé quatre tremblemens de terre, en 1282, 1682, 1808 et 1828 (il est vrai que ces deux derniers n'ont causé que peu ou point de dommages); comme il y a eu dans les environs de Gap, et surtout au levant, des affaissemens ou éboulemens de terrain qui avaient réduit la porte Chaussière à la hauteur d'une coudée, il ne reste dans cette ville que très peu de traces d'antiquité, comme des débris de colonnes, et, autour de son enceinte, à une profondeur considérable, des tombeaux en pierres et en briques, et des portes en pierres de taille. M. Bertrand, professeur à Rennes, a prétendu avoir vu une partie de mosaïque venant de Vapincum. Quelques auteurs ont pris pour un ancien temple l'église de Saint-Jean-le-Rond ou des Pénitens. En plantant un cours d'arbres sur la place Saint-Arnould, en 1803, l'on découvrit des souterrains qui avaient servi de sépulture aux évêques.

Lorsque les templiers avaient été chassés de la Terre-Sainte, la piété publique était venue à leur secours; ils possédaient beaucoup de couvens et de terres dans les Hautes-Alpes. Un de leurs commandeurs, Rambaud d'Orange, de la maison des Baux, en avait établi à Gap une, de l'ordre de Saint-Antoine, près de la porte de Provence, hors de la ville. Sur la route de Marseille, il y avait une maladrerie, sorte d'établissemens fort communs dans cette contrée, et fondés soit après les incursions des Lombards, soit à la suite des croisades.

A une lieue de la ville est, sur une hauteur, la tour ronde où l'on avait élevé un fanal qui correspondait avec ceux de Montrond, Montmaur, Malmort, etc., ainsi qu'avec les tours et les forteresses assises sur des lieux élevés dans le Champ-Saur, et dont les vestiges sont venus jusqu'à nous, accompagnés de contes absurdes. Ces tours sont probablement l'ouvrage des Sarrazins; leurs murs, pour la plupart en ruine, manifestent un ordre régulier dans la pose des pierres, et le ciment qui les lie est d'une extrême dureté.

Nous avons dit que Lesdiguières s'était emparé deux fois de Gap; il voulait la punir d'avoir résisté aux prédications de Guillaume Farel, né près de cette ville, d'avoir chassé les Huguenots et embrassé le parti de la Ligue. Il y avait eu alors bien des dissensions dans ses murailles, puisque ceux qui s'y montraient avec des croix blanches, telles qu'en portaient les catholiques, étaient traités d'idolâtres et accablés de mauvais traitemens.

Dans une chapelle de la cathédrale, on admire le mausolée du connétable; la masse de son sarcophage est en marbre noir du Champ-Saur; les bas-reliefs, qui retracent ses principaux exploits, sont en albâtre de Boscodon. Le guerrier est représenté avec son armure, couché et appuyé sur le coude; ses traits ont quelque ressemblance avec ceux de Henri IV. On rapporte qu'il tint en charte privée Jacob Richier, son sculpteur, jusqu'à ce qu'il eût fini ce bel ouvrage. Le monu-

ment apporté, en 1798, du château de Lesdiguières où il était depuis 1626, devait, en 1809, être transporté au musée du département, avec les gantelets du connétable, sa lance et son casque où l'on voit l'empreinte d'une balle. On avait réuni pour cet établissement des modèles en plâtre des plus belles statues du musée de Paris, choisis par M. Visconti, et auxquels M. le comte d'Hauterive avait joint en cadeau la Vénus de Médicis; les modèles des monumens des Hautes-Alpes, exécutés en albâtre et en pierre ollaire, du pays; un grand nombre d'antiquités sorties des fouilles de Mons-Seleucus, ou envoyées des trois arrondissemens; des instrumens de physique et de chimie, des livres, des cahiers de gravures; les minéraux, l'herbier, les oiseaux, quelques quadrupèdes des Hautes-Alpes, des échantillons des produits d'industrie de ce département, etc. C'eût été un dépôt d'objets soit instructifs, soit agréables, qu'eussent successivement enrichi les libéralités du gouvernement et des particuliers, un centre utile d'émulation pour la jeunesse, et qu'auraient visité curieusement les étrangers. On a vu que ce musée est maintenant un séminaire.

Nous allons faire connaître les hommes distingués qui sont nés à Gap ou dans ses environs.

Albert le Gapençais, fils du jongleur Nizar, fut mal à propos réputé de Sisteron, parce qu'il y était mort. Il chanta Guillelmine de Malespine,

noble dame qu'il aimait, à la manière des troubadours.

Guillaume de Gap, successeur d'Yves II, abbé de Saint-Denis en 1169, a traduit en latin la vie de saint Denis, écrite en grec, et a fait une traduction semblable de la vie du philosophe Secundus. Cette version se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du roi.

Nous avons déjà cité le fameux ministre Farel, né aux Fareaux, commune de Laye; et l'histoire des Hautes-Alpes renferme celle du connétable de Lesdiguières.

Dominique Chaix, venu au monde le 8 juin 1730, dans une ferme de la chartreuse de Durbon, appelée *Bertaud*, dès ses jeunes années témoigna un goût très vif pour l'étude des plantes. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut d'abord vicaire à Gap, puis curé des Baux, et ensuite de La Roche. Son attachement à ses paroissiens lui fit refuser la cure de Gap, que l'évêque désirait voir occupée par lui; et c'est dans l'exercice assidu de ses fonctions ecclésiastiques et dans les courses fréquentes qu'elles exigeaient de sa part qu'il sut trouver assez de loisir pour se créer un jardin botanique, y rassembler et y cultiver lui-même un très grand nombre de plantes, se composer un riche herbier, écrire une flore gapençaise qui mérita les éloges du célèbre Jussieu, et parcourir avec le docteur Villars, son émule et son ami, et

avec d'autres savans, les montagnes les plus importantes du département des Hautes-Alpes. Il mourut âgé de soixante-huit ans, et fut pleuré de sa famille dont il était le bienfaiteur, des malheureux qu'il consolait, et des pauvres dont il était le père.

Mathieu-Laurent-Michel Manne, membre de la Légion-d'honneur, naquit à Gap, le 23 mai 1734. Il était chirurgien démonstrateur au port de Toulon, lorsque le comte d'Estaing le choisit pour chirurgien en chef de l'expédition d'Amérique, où Manne se distingua par son courage, son talent et son humanité. Revenu à Toulon, il y fut, au bout de quelques années, nommé chirurgien en chef du 6e arrondissement maritime, et premier correspondant de l'académie royale de chirurgie. Manne est auteur d'un mémoire sur la cure radicale de l'hydrocèle, couronné par cette académie, et d'un traité élémentaire des maladies des os, dont une députation du conseil municipal de Toulon vint lui demander un exemplaire pour ses archives; il avait en outre préparé des matériaux sur les maladies du scrotum, lorsqu'il cessa de vivre, le 19 mars 1806. Son éloge a été prononcé par le docteur Lembloux, et la reconnaissance d'une foule d'indigens a révélé les mystères de sa bienfaisance.

Jean-Michel Rolland vit le jour à Gap, le 13 février 1745. M. de Condorcet, évêque de ce diocèse, prédit dès son enfance ce qu'il devait être.

Après avoir parcouru la carrière de l'enseignement, il était curé quand il fut élu membre de cette assemblée qui ira à la posterité sous le nom de Constituante. Lorsqu'on y décréta une contribution patriotique, on voulut en exempter les curés; mais, organe du clergé, Rolland réclama à la tribune contre cette exception. Pendant la terreur, il se réfugia au milieu de ses paroissiens; en l'an 5, il fut attaché à l'école centrale des Hautes-Alpes, où il fit des élèves distingués dans l'étude de la grammaire, de la poésie et de l'éloquence. M. Farnaud, en publiant l'éloge de cet homme de bien, a parlé de mes rapports avec Rolland d'une manière si touchante que je n'hésite pas à transcrire ces mots : « Le fondateur « de la Société d'émulation, M. le baron Ladou- « cette, honora M. Rolland de son estime et de « son amitié; il fit plus, il l'initia dans ses vues de « bien public, et, dès ce moment, notre collègue « seconda les efforts de l'administrateur en faveur « de l'agriculture et des arts, et les soutint du « poids de sa réputation littéraire. C'est à cet heu- « reux accord de la science et d'une estime mu- « tuelle que la Société fut redevable de la publi- « cation de ses mélanges et du recueil d'instruc- « tions périodiques renfermées dans son journal. « On doit encore à l'union de ces deux savans le « Dictionnaire des expressions vicieuses usitées « dans les Hautes et Basses-Alpes, ouvrage pré- « cieux, couronné par la Société, et qui signale à

« la fois le zèle du magistrat littérateur qui en « conçut l'idée, et le dévouement du professeur « qui se chargea de l'exécuter. » M. Rolland a fait insérer dans les Mélanges de la Société d'émulation de nombreux morceaux en prose et en vers ; il est auteur d'un cours de grammaire générale, inédit, que M. Théodore Gauthier, conseiller de préfecture, a recueilli sous sa dictée. Le 29 avril 1810, M. Rolland a été enlevé aux lettres et à ses amis, pour lesquels sa mémoire sera toujours chère.

Jean-Joseph Serres est né à La Roche des Arnauds en 1762. Après avoir étudié l'art de la guerre et la botanique, pour laquelle il reçut les leçons du docteur Villars, son ami, il s'embarqua comme chirurgien, et fit les campagnes de l'Inde, sur l'escadre que commandait Le Bailli de Suffren. Durant cette longue navigation, il recueillit des observations précieuses, se livra à de fréquentes expériences, et, de retour dans sa patrie, il y appliqua ses connaissances à l'avantage de tous, mieux encore qu'à son intérêt particulier. La faïencerie qu'il fonda dans les Hautes-Alpes, la pépinière formée par lui dans son domaine de La Roche, sont des établissemens dus au dévouement du philanthrope plutôt qu'aux calculs du spéculateur. Divers mémoires touchant l'irrigation des blés et la disparition des jachères attestent l'étendue de son savoir en agriculture; les nombreuses et importantes communications

adressées à des sociétés savantes de la capitale, surtout à celle d'agriculture dont il était correspondant, l'envoi de plusieurs échantillons de pierres lithographiques qu'il avait découvertes dans les Alpes, et ses expériences pour la fabrication du papier avec un arbrisseau indigène, témoignent assez de son zèle pour le développement de l'industrie nationale. Nommé sous-préfet d'Embrun, Serres y réalisa ses vues de bien public ; l'activité imprimée aux ateliers de la maison de détention, le croisement des chèvres de France avec celles du Thibet, les plantations qui bordent la route près d'Embrun, la création dans cette ville d'une pépinière d'arrondissement, ont mérité à son administration éclairée le souvenir reconnaissant de cette partie des Hautes-Alpes. Malgré son application austère aux devoirs que lui imposaient ses fonctions, Serres trouvait encore assez de loisirs pour parcourir en naturaliste les montagnes du département, et pour rassembler des notes sur divers points de botanique et de minéralogie. C'est au milieu de ces travaux multipliés que la mort vint le frapper vers la fin de 1830.

Alexandre-Maurice Blanc Lanaute, comte d'Hauterive, reçut le jour à Aspres-les-Corps, département des Hautes-Alpes, en 1754. Entré fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, il y fit de brillantes études et y professa plusieurs années les hautes classes, à la résidence de Tours.

L'amitié de l'abbé Barthélemy et la bienveillance du duc de Choiseul lui ouvrirent la carrière politique, et il partit pour Constantinople avec M. de Choiseul-Gouffier.

Il fut ensuite envoyé à Yassy, en qualité de secrétaire de l'Hospodar, avec mission de défendre auprès de lui les intérêts du commerce français; les agens consulaires du roi n'avaient pas alors d'autre titre dans les principautés de Valachie et de Moldavie.

Les premiers orages révolutionnaires l'avaient déterminé à demander un consulat aux États-Unis; il obtint celui de New-Yorck, mais il ne le conserva pas long-temps, et fut révoqué à la fin de 1793.

Aux premières apparences du retour de l'ordre, il revint dans sa patrie et fut presque immédiatement placé dans un poste important, au ministère des relations extérieures, par M. de Talleyrand, qui l'avait connu aux États-Unis.

Il publia sous le titre de l'*Etat de la France à la fin de l'an* VIII, un ouvrage qui avait pour but le rétablissement des vrais principes de la politique générale. Cet ouvrage fit une grande sensation; deux éditions en furent épuisées en une semaine.

Plusieurs fois, en l'absence de M. de Talleyrand, il fut chargé du porte feuille des relations extérieures. L'empereur, qui avait conçu une haute

opinion de son talent et de son caractère, le nomma conseiller d'état peu de temps après la création de ce corps qui, de fait, devint bientôt le premier. M. d'Hauterive conserva néanmoins jusqu'en 1808 la direction des travaux politiques. Peu après, il devint garde des archives, place de haute confiance, qui a presque toujours été occupée par de vieux diplomates, et qu'il a conservée toute sa vie.

Il put alors s'occuper avec plus de suite des travaux du conseil d'état, qui avaient pour lui beaucoup d'attraits. Il y a laissé des rapports qui sont encore regardés comme des modèles.

M. d'Hauterive composa quelques ouvrages élémentaires de diplomatie à l'usage des jeunes gens qui se destinent à cette carrière. Ces ouvrages, dont le besoin s'était souvent fait sentir, se trouvent dans les mains de tous les diplomates. Ce sont les *Élémens d'économie politique*, les *Conseils à un élève des archives*, les *Conseils à un surnuméraire*, et *ceux à un voyageur*.

Les travaux politiques et littéraires de M. d'Hauterive lui valurent l'honneur d'être admis à l'Institut, académie des inscriptions et belles-lettres. Peu d'hommes ont eu une carrière plus utilement et plus honorablement remplie. L'étude et l'amour de son pays ont été ses seules passions.

M. d'Hauterive est mort, le 27 juillet 1830, laissant à son neveu, dont il avait fait son fils, et

qui remplit une place distinguée aux affaires étrangères, le soin de mettre en ordre les nombreux matériaux destinés à former ses mémoires.

ALARANTE, TALLARD. — *SALCEUCIS*, LA SAULCE.

Nous trouvons ici de nouvelles preuves que beaucoup d'erreurs de noms et de distances se sont glissées dans les itinéraires relatifs à l'antiquité. Il y a de Gap à Sisteron environ quatre myriamètres qui, à sept mille romains par myriamètre, en feraient vingt-huit; cependant dans la carte de Peutinger, on lit après *Vapincum*, *Alarante* 18, *Alamonte* 16, *Segusterone* 16. L'itinéraire d'Antonin n'avait mentionné entre *Vapincum* et *Segustero* qu'*Alabonte*; la table Théodosienne ne parle pas d'*Alamonte*; elle répète deux fois *Alarante*; et l'un et l'autre y donnent une même distance, 16 vers *Segustero*, 18 vers *Vapincum*. Dans un autre ouvrage (Voyage dans le pays entre Meuse et Rhin), nous avons observé que l'expression *ala* s'appliquait à un détachement en station, à une aile de cavalerie. Quoi qu'il en soit d'*Alarante*, Tallard qui le remplace, suivant Samson et Bouche, est une petite ville ou bourg sur la Durance : on y voit les ruines d'un château qui, d'après la tradition, aurait eu autant de tours qu'il y a de mois dans l'année, autant de portes que de semaines, autant de croisées que de jours. Il fut construit au 10ᵉ siècle par un

chevalier qui établit dans sa chapelle, en face l'une de l'autre, deux cheminées d'une pierre dure qui imite le granit; elles sont parfaitement conservées. J'ai entendu regretter qu'on ait jugé trop mondains, soit cet exemple, soit les propositions du docteur Marie de Saint-Ursins pour rendre les églises plus saines et plus salubres, en les chauffant pendant l'hiver. M. Dulaure rapporte que sous Charles V on plaçait des cheminées et des poêles nommés chauffe-doux jusque dans les chapelles. Le château dont nous venons de parler fut détruit par l'armée sarde en 1692. Tallard était défendu par un fort construit sur un rocher, et où l'on trouva, il y a trente-sept ans, un baril de 50 livres de poudre à canon. M. Martel m'a remis, en 1829, des cercles antiques en bronze, découverts près de ce bourg.

La Saulce, commune voisine de Tallard, paraît avoir très anciennement porté le nom de Salceucis; elle était alors sur la montagne appelée la Serre. Au 11ᵉ siècle, deux frères nommés Nazi, d'origine piémontaise, se fixèrent au pied de cette montagne; on y eut d'abord quelques cabanes de pêcheurs; ensuite on y transféra tout Salceucis.

ALAMONTE, MONÊTIER-ALLEMONT. — LAZER. — COUVENT DE SAINT-ETIENNE.

Le nom d'*Alamonte* subsiste, comme l'observe très bien d'Anville, dans le village du Monêtier-

Allemont. Léon d'Ostie fait mention du monastère d'Allemont, *monasterii Alamontis*, prieuré de bénédictins, auquel Hugues, évêque de Gap, donna, en 971, l'île Barbe, dans la Durance. La tradition locale prétend que le Monêtier-Allemont se disait anciennement la cité de Garembois.

Les fondemens de l'église ont été posés en M·XXXVI, d'après l'inscription ci-dessous.

✝ ANNI AB INCARNAT ΦNE XHI
M · XXXW · INDI · i III, Єp · XX · CONC · i III ·
IIL · MRL · XXVIIII · F · II · I · IVD · FVNDM ·
CE꞊꞊ p · ICB · RCH · MON · pR · HVIVS COEI.

Une bulle de Luce III, en 1183, appelle Allemont, ville ou château, *oppidum*. Dix ans après, le contrat de mariage entre Ildefons II, comte de Provence, et Garsende, petite-fille de Guillaume, comte de Forcalquier, cite le château d'Allemont (*Castrum alamontis*), ceux de Ventavon, Upaix, Lader et Pugeto, comme réservés par Guillaume. Allemont n'est plus qu'un faible village de 170 habitans. A la distance d'un kilomètre, tout à l'entour, on trouve journellement des fondations, des débris, de belles pierres venues de Saléon, des lampes, médailles en or, argent et bronze, des armes, des tuiles romaines, improprement dites *sarrazines*, et que souvent l'on exhume dans la partie inférieure du département.

En 1665, on a découvert dans des champs qui dépendent du Monêtier-Allemont une urne en terre, de la grandeur d'un homme, avec un gril de fer; à l'ouverture, une boîte de plomb y était renfermée avec une bouteille, d'un verre très épais, dans laquelle il y avait du coton qui exhalait une odeur agréable. La charrue rencontra, en 1677, une pierre portant cette inscription votive qui prouve le culte du dieu Silvain :

SILVANO
SEX . MARIVS
MONTANVS
V · S · L · M

La plus belle découverte faite dans les champs du Monêtier-Allemont a été celle du tombeau en pierre de Quintus Centronius, flamine au Poët (*Epotium*), et curateur des jeux publics à Die (*Dea Vocontiorum*); cette tombe se trouve chez M. de Ventavon. L'épitaphe suivante a été copiée par feu M. Vallon père, de Gap :

DIS · MAN · B · S
Q · CAETRONI Q · F
VOLT · TITVLLI · VETER
COH VI PR · LOCo II VIR · PON
TIF · COL · AVG · ARIM · PRAE
PAGI · EPOT · FLAM · AVG · E
MVNER · PVBLICI · CVRA
AD · DEAM · AVG · VOC
HERED · EX · TEST

Près de Monêtier-Allemont, sur le sommet de la montagne dite *la Plâtrière*, au bas de laquelle on a bâti le village de Lazer, le soc de la charrue et un éboulement ont mis au jour des tombeaux antiques et des ossemens, au milieu desquels étaient beaucoup de cercles en bronze, et de petits pains de bitume, de la couleur de la colophane et de l'odeur de l'encens. Il paraît que ce lieu servit de sépulture à la suite d'une bataille. La tradition porte que les Sarrazins ont détruit la bourgade et le château où l'évêque de Gap faisait sa résidence d'été. Des fouilles, des excavations d'eau, des chutes de terre, ont fait présumer que les environs de Lazer étaient couverts autrefois d'une vaste forêt; dans la partie la plus basse de la vallée, on a trouvé des arbres enfouis à une grande profondeur; ils étaient dans leur position perpendiculaire, et on reconnaissait encore leurs branches et leurs racines.

A un kilomètre de Sisteron (Segustero), et dans le territoire de Ribiers (Ripæ), qui dans le moyen-âge était un comté composé de Salérans, Pomet, Eourres et des deux Barrets, les Templiers avaient trois maisons. Il ne reste de celle de Saint-Jean de Clares-Combes que des décombres qui occupent un assez vaste emplacement, et où les habitans de Ribiers vont en procession, le premier dimanche après la Pentecôte; ce qui existe encore du couvent de Saint-Etienne est d'une telle solidité qu'on ne pourrait en déta-

cher des pierres avec le marteau, et que le mortier semble ne former avec elles qu'un tout homogène. Nous parlerons de ce monastère dans la partie qui traite des usages.

C'est à Saint-Etienne, qu'en 1804, on découvrit des bagues d'argent avec le monogramme du Christ, des fers de lances, des flèches et des inscriptions grecques et latines, qui se rapportent aux victoires de Marius sur les Teutons, les Cimbres et les Ambrons. Feu MM. Visconti et Millin, en les déclarant apocryphes, les ont attribuées à des moines du 15e siècle; dans tous les cas, on sera peut-être curieux de les connaître.

A la surface extérieure d'une pierre placée au-dessous d'une voûte, on lit :

HEROPHIL · MAX · SACERDOS · DEO
MERCV· S · CL · V · HOPIL · FILIVS

A la surface intérieure :

POST · CI · ANN · EXP · H · M
ER · A · U · ROM · C
ƆI

Sur une autre pierre est cette inscription :

K · MARII · EQUES · H · N
EXE · C · CIM · E · TV · BEL
EX · SVP · TM · MA · HER
PHILI · STET · P · MOR
E · CXL · ROM · C · ICCLII

A deux pieds sous terre, on a découvert un marbre noir ; il porte une belle inscription grecque, que l'on figure ici en petits caractères et avec la traduction latine :

Ηροφιλοσ αρχιερευσ πολεωσ Μελσικασ,
Εμφανὴσ υιοσ Οπιλου, ωχοδομησε
και υψωσεν τον ταφον του πατροσ, και
εκαλησε τουσ παιδασ αυτου, τοισ
ενδοξοισ λεγων αυτοις. . . *

FINES, LA ROCHE DES ARNAUDS. — *GEMINÆ* ou *DAVIANUM*, VEYNES. — *GAURA MONS*, COL DE CABRE. — *CAMBONUM*, LA BEAUME DES ARNAUDS.

L'itinéraire de Jérusalem, partant d'Arles (Arelate), et passant par Valentia, Dea, Mons-Seleucus, marque de ce point à Vapincum : *Mutatio Daviano VIII, mutatio ad Fines XII, mansio Vapinco XI*. Il y a erreur dans ces distances, et l'on ne trouve que 7 lieues (35 kilomètres) de Gap à l'ancien Mons-Seleucus, ainsi réparties : à 11 kilomètres de Vapincum, *Fines*, limites des Voconces du côté des Caturiges, et habitées par une peuplade que Strabon nomme les *Iconii*; Fines est représenté par la Roche des Arnauds,

* Herophilus summus sacerdos urbis Melsikas,
illustris filius Opili, struxit
et erexit tumulum patris, et
arcessivit filios suos his
honoratis dicens ipsis.

sur la rivière du Buëch; *Davianum* ou *Geminæ*, et, dans le moyen-âge, *Venetum*, Veynes, n'en est qu'à 19 kilomètres, et à 5 kilomètres de *Mons-Seleucus*, Labâtie-Mont-Saléon.

Près de là est Aspres (*Asper*) ; on y a découvert quelques objets d'antiquité, ainsi qu'à Saint-Pierre-d'Argenson.

Dans ce même Itinéraire, au pied du *Gaura-Mons*, se trouve *Cambonum*, maintenant la Beaume des Arnauds, village où l'on remarque d'anciens remparts en pierres de taille, qui indiquent la *Mutatio Cambono* de Peutinger. *Gaura-Mons* s'est appelé ensuite Col de Cabre (Col des Chèvres), et, récemment, Col des Communes. Voici quelle a été la cause honorable de cette dernière dénomination. Quatorze communes (54) se réunirent, en 1804, pour ouvrir, sur une étendue de 21,000 mètres, et une largeur de 6 mètres en plaine et de 5 en côte, une route de Gap à Valence, qui depuis est devenue départementale. Le préfet et les ingénieurs passèrent vingt jours au milieu de cette généreuse population. En mémoire de son dévouement, on a élevé une colonne milliaire, ayant la forme d'un cône tronqué, à la sommité du col; là sont gravés les noms des communes avec la date de leurs travaux. Au milieu des rochers, où la mine a fait un passage, au trou dit la Meule, à la hauteur de dix mètres, on a tracé un grand cadran solaire, et au bas l'inscrip-

tion faite par la société d'émulation des Hautes-Alpes :

O toi qui passes dans ces lieux,
Vois l'ouvrage de Ladoucette.
Il me fait parler à tes yeux,
Tu sais la route qu'il a faite *.

NEFFES. — FAUDON. — TRESCLÉOUX. — ROSANS.

Neffes passe pour avoir été une ville ayant trois portes, dont l'une se nommait *Albine;* cette tradition n'est appuyée que sur la quantité d'anciennes fondations trouvées auprès de ce village.

Suivant une autre tradition, Faudon aussi a été une ville, bâtie sur la hauteur de ce nom, renfermant plusieurs monastères, et chef-lieu d'un mandement; de grandes commotions de la nature l'ont détruite, il y a plus de trois siècles; le village d'Ancelle possède le territoire de Faudon.

Au lieu dit *Notre-Dame de Belle Vue*, où était un couvent construit par les moines qui ont défriché les landes de la commune de Trescléoux, on a exhumé quelques débris de mosaïque; il y a

* Lors du dîner que la ville de Briançon donna, en 1829, à M. Ladoucette, cette inscription se trouvait au bas d'un modèle de l'obélisque qui ornait le milieu de la table, avec ces mots :

Le Mont-Genèvre ouvert
22 germinal an XII,
12 avril XDCCCIV.

un siècle que, dans la cave d'un vieux château qui dominait Trescléoux, on a découvert une tonne de vin décoloré, ressemblant à l'huile ou à une liqueur sucrée, d'ailleurs bien conservé et spiritueux.

Rosans a une place publique sur laquelle sont de beaux édifices, en larges pierres de taille, qui appartenaient au connétable Lesdiguières. Près de ce bourg, dans un rocher, l'on a trouvé, il y a cinq ans, un couteau de sacrifice; au bout du manche en bronze est sculptée avec art une tête de bélier. M. de Vaugelas possède cet objet d'antiquité.

Dans la même enceinte de montagnes, sur la frontière du département de la Drôme, au milieu d'un vallon nommé en patois *Crause* (tombes), s'élève un *tumulus* où l'on a mis au jour, dans les premières années de ce siècle, un squelette de forte taille, ayant des bracelets d'or, et autour de lui des ossemens, entre autres ceux d'un cheval, probablement le cheval de bataille de ce chef gaulois ou étranger. C'est aussi au territoire de Valdrôme que, d'après la tradition, les Sarrazins ont exploité une mine d'or; l'on trouve souvent au lieu dit le *Collet*, des filons de ce métal. Près de là, on a découvert une statue de Mercure.

MM. Collin, juge de paix du Dévoluy, et Rey, curé de Méreuil, m'ont remis en 1829 des médailles romaines, trouvées dans leur ressort.

SERRES. — *MONS CLUSUS*, MONT-CLUS-*SAORNONUM*, SAVOURNON.—*GENESIUS*, SAINT-GENIS.—*PUGETO*, LE POËT. — LA BEAUMETTE.

Le Serrois, dans un rayon rapproché, offre beaucoup de traces de l'antiquité. Nous allons parler de plusieurs lieux de cette contrée, avant de passer à *Mons-Seleucus*, Labâtie-Mont-Saléon, qui y est également compris. Sous la ville de Serres on a exhumé, il y a vingt-sept ans, en ouvrant la route d'Espagne en Italie, des tombeaux consistant en deux murs de pierre sèche, revêtus de dalles, et dans lesquels étaient des pots de terre, quelques pièces de monnaie, entre autres une médaille de Constantin. On a découvert aussi des tombes antiques à Lagrand.

La route a été frayée dans les rochers de Mont-Clus (*Mons-Clusus*), sur l'un desquels on a gravé cette inscription faite par l'Institut :

> Latior ecce patet cæsis via rupibus, et nunc
> Dissociatæ olim valles junguntur in unam.

Le nom de *Clusus* se retrouve souvent dans l'ancienne géographie, *Clusa*, la Cluse, communes du Dévoluy et du Graisivaudan; *Clusium* en Toscane; *Clusa*, auprès de Genève; Cluse, l'écluse dans les Alpes; l'Ecluse en Hollande; la commune de Clausonne (Hautes-Alpes) se disait Clausa, puis Clausonna. Il y a une vallée de Cluse, près

de Chamouny, un défilé de Cluse dans les Pyrénées, etc.

Les deux pilastres de l'église de Savournon, sur lesquels est représenté le combat des Centaures et des Lapithes, provenaient d'un ancien monument renversé par le torrent, au bord duquel il avait été élevé. M. Janson a reconnu qu'une chapelle de Savournon était autrefois un temple de Diane. On désigne cette commune dans plusieurs cartes sous le nom de *Saour*.

Gruter rapporte l'inscription suivante, comme trouvée à Saint-Genis (*Genesius*), dont un hameau a conservé une dénomination, moitié barbare, moitié romaine, *laup jubeo*.

JVSSV · IMP · CONSTA .·.·.·.·. PROFICISCER
A SICCARIIS · ET · JVDAEIS · PERVICACIS
NEFANDVM · FACINVS · IN · VICO · C
PETRONII · AD · RIPAM · DRVENTIAE
PVGIONE · CONFOSSVS HIC · SITVS
EST

Quelques personnes croient reconnaître dans *pugione* le château de *Pugeto*, depuis, la commune du Poët, dont il est question dans l'article du Monêtier-Allemont, comme ce même village *du Poët*, dans le *pagus epot*, mentionné en l'inscription qui termine le même article. Nous observerons à cet égard que beaucoup de noms de communes, hameaux, châteaux, montagnes des

Hautes-Alpes paraissent dérivés du latin. Nous ajouterons que, dans un assez grand nombre, il y a synonymie avec des noms d'autres contrées (54).

Dans les ruines de la Beaumette on a trouvé divers objets d'antiquité, comme figurines, anneaux, poterie, pierres sculptées, autels, piédestaux, médailles, etc., etc., et assez récemment, des fragmens d'une statue colossale en marbre ; une belle tombe y sert d'auge à une fontaine. Suivant la tradition, la Beaumette aurait été bâtie avec des matériaux qui provenaient de Mons-Seleucus.

MONS-SELEUCUS. — LABATIE-MONT SALÉON.

RAPPORT

Fait à l'Institut, en 1805, par M. Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes.

« A peine Magnence était parvenu à Mons-Seleucus, lorsque les généraux de Constance, ayant forcé les passages des Alpes Cottiennes, et arrivant par Caturiges (Chorges) et Vapincum (Gap), attaquent son armée, et après l'avoir taillée en pièces, etc. »

Telles sont les expressions de l'empereur Julien sur la bataille qui se livra, le 11 août 353, au sud-est de Mons-Seleucus, sur les bords du torrent de Malaise. On peut supposer avec vraisemblance que le fort de la mêlée eut lieu dans le champ dit encore *Batailler ;* que Magnence était

de sa personne dans celui de l'*Impereiris;* qu'on a pardonné aux vaincus dans les *Campi puri;* que dans celui des *Grâces*, on a fait un sacrifice aux dieux; les soldats auront puisé de l'eau à la fontaine *Iselus;* ils se seront baignés au *sol de Diane.*

La plaine, parfaitement horizontale, où s'étendait Mons-Seleucus, est sur le même parallèle que Viviers, et à 3 minutes à l'orient du méridien de Grenoble, latitude septentrionale 44° 28' 54", différence du méridien de Paris 3° 25' 13" orient. La ville était une *mansio*, lieu de gîte, d'étape militaire; les itinéraires la placent à la jonction des voies de Milan et d'Arles à Vienne, à 79 milles romains de Valence, et à 31 milles de Gap.

Elle aura été saccagée par quelqu'un des peuples barbares qui, du 5e au 11e siècle, ont porté la désolation dans ces contrées; les murs paraissent y avoir été rasés à fleur de terre; les tas de charbon de bois et les métaux fondus, qu'on y a trouvés sur plusieurs points, semblent y indiquer un grand incendie. Mais une cause plus terrible encore a forcé ses habitans à l'abandonner.

Deux torrens qu'on nomme les Buëchs se réunissent *au pas de la Ruelle* dans un lieu fortement encaissé entre des chaînes de montagnes calcaires, dont la cime atteste le dépérissement et dont les flancs ont laissé échapper des masses de rocs, à une époque qui n'est connue ni par l'histoire ni par la tradition. Ces blocs énormes arrêtant le cours des Buëchs, ces torrens se sont rejetés sur

la Malaise, et ont reflué dans plusieurs vallons. Suivant les observations de M. Héricart de Thury, les rochers qui bordent les deux rives, au défilé dont nous avons parlé, sont sillonnés et usés à des hauteurs qui correspondent à celles des lacs, lesquels ont été formés lors de la catastrophe dont nous parlons. La plaine de Mons-Seleucus est de niveau avec celle de la rive droite du Buëch oriental, dont alors elle a été violemment séparée. Le long séjour des eaux sur la première de ces plaines est prouvé par les galets dont elle est parsemée, par les dépôts et les alluvions qui ont recouvert la ville, à une épaisseur constante de 65 centimètres, enfin par la construction et le nom même du village de Chabestan (55), qui en est situé à près d'un myriamètre, au nord, et qui se disait *Caput stagni, Tête de l'étang*. Là se sera retirée une partie de la colonie romaine, tandis que l'autre s'est réfugiée sur l'éminence où l'on voit maintenant la commune de Labâtie-Mont-Saléon.

La carte de Peutinger, la défaite de Magnence, la dénomination latine de Labâtie-Mont-Saléon, *Bastida Montis Seleuci*, quelques objets mis au jour par le soc de la charrue, et dont une partie existe au musée de Grenoble, la connaissance de 30 mètres courans de murs, due à des recherches que pendant trois heures on fit en présence de mon prédécesseur, murs que le propriétaire recouvrit bientôt : voilà ce qui m'a déterminé à entreprendre et à faire exécuter pendant plus de

deux mois de l'hiver de 1804 des fouilles où l'on a employé les malheureux des environs; elles ont été dirigées avec beaucoup de zèle, de talent, et un désintéressement rare, par M. Du Vivier, inspecteur des contributions directes*.

Nous trouvâmes un édifice dont l'enceinte est de 194 mètres de long sur 122 de large. Sa façade, qui regarde le nord, formait dans l'origine un péristyle, ainsi que l'annoncent des colonnes d'ordre dorique, qui paraissent avoir eu une hauteur de 10 mètres. Elles sont d'une pierre calcaire, grenue, composée d'une grande quantité de fragmens de coquilles. Les quatre principales annoncent l'entrée; leurs bases sont encore en place. Seize autres, plus petites et sans moulures, distribuées de chaque côté, ont un diamètre de 8 centimètres; elles sont posées sur un socle sans tore, et de cinq morceaux rapportés. A l'extérieur, de petits massifs de maçonnerie, assez régulièrement disposés, avaient servi de supports à des vases ou à des statues. Les murs sont très bien conservés; ils ont environ 2 mètres de fondation. Comme leur épaisseur est de moins d'un mètre, ils doivent avoir eu peu d'élévation. Dans plusieurs pièces, à un mètre de profondeur au-dessous de la surface du sol, on a trouvé des glacis peints en rouge et aussi polis que le marbre. On reconnaît

* Maintenant doyen du conseil de préfecture des Ardennes, chevalier de la Légion-d'Honneur, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

aisément les cours à un pavé placé sur le sol, recouvert d'un glacis général qui supporte un second pavé. La couleur de la terre, à une certaine profondeur, désigne les parties qui étaient en jardin; le terrain y est meuble; ailleurs, il a presque la dureté du grès. Au milieu d'une vaste cour, un bassin en partie démoli était suivi d'un aquéduc bien conservé; plusieurs découvertes de ce genre, faites à Mons-Seleucus prouvent qu'on n'y avait rien négligé pour la distribution des eaux entre les fontaines et les bains, à l'usage soit du public, soit des particuliers. Au milieu de la cour, on a découvert sous mes yeux un autel, et près de là un couteau de sacrificateur, puis un souterrain, par lequel s'écoulait le sang des victimes. On croit voir à la fois dans ce grand édifice le palais du gouverneur (et probablement du comte, nom que porte encore un hameau de Labâtie-Mont-Saléon), un lieu destiné à la religion, des logemens militaires, et, dans une partie non encore fouillée, un champ d'exercice pour les soldats. Les murs des appartemens des chefs avaient encore un crépi de ciment glacé, et parfois orné de couleurs et de moulures.

A l'est de ce bâtiment, un autre presque aussi spacieux nous a montré des usines, un bassin demi-circulaire, construit en chaux et ciment, ayant 4 mètres en profondeur et en diamètre; des fours, des cuves maçonnées, revêtues de plusieurs couches d'un ciment très fin; des canaux et des aqué-

ducs enduits dans toute leur étendue; les logemens des manufacturiers, artistes, ouvriers, les magasins, les jardins, etc. Une vaste pièce renfermait une provision de charbon de bois. Les distributions qui se présentaient à nous, les fragmens d'objets ouvragés et de substances métalliques que nous voyions partout, soit épars, soit en tas assez considérables, nous indiquaient la destination de cet édifice. Là, on fondait des métaux; là, on fabriquait des armes, des instrumens de travail, des vases, des poteries, etc. Mons-Seleucus paraît avoir été pour les Romains un lieu central de fabrication et de dépôt, pour le civil comme pour le militaire. Les plans des deux grands édifices, faits par M. Janson, sont mis sous les yeux de l'Institut.

Des rues aboutissaient à une place publique ou *forum* et à l'avenue du bâtiment principal. On a reconnu des vestiges de la voie romaine qui y conduisait et qui de là se dirigeait vers la Malaise auprès de la fontaine Iselus. Nombre de maisons environnaient la manufacture; quelques-unes renfermaient des boutiques, si l'on en juge par la quantité d'objets analogues qui s'y trouvaient réunis; d'autres avaient une architecture plus recherchée; des monumens, des colonnes, des inscriptions les décoraient.

Les murs d'enceinte sont généralement faits en pierres roulées. Pour ceux de l'intérieur, on n'a pas pris de matériaux dans la montagne de La-

bâtie-Mont-Saléon ; elle est formée d'un poudding de gros galets agglutinés, recouvert d'un mauvais schiste argilo-calcaire. Les Romains ont employé des moellons taillés carrément, d'un calcaire rougeâtre, extraits de carrières plus ou moins éloignées; leur ciment est de la chaux mêlée à la brique pilée. Leurs alignemens sont parfaits; si parfois l'on y trouve des angles inégaux, ils appartiennent à des constructions de peuples barbares.

Examinons ce que nous avons découvert dans les habitations de Mons-Seleucus.

Environ 700 médailles, quelques-unes en or ou en argent, la plupart en grand et petit bronze; sans parler de celles où l'on voit la louve de Romulus, le bœuf, symbole de l'agriculture, et d'autres qui sont de la colonie de Nîmes, il y en a de Julia, Juliana, Faustina, et surtout de Jules-César, Auguste, Claude, Vespasien, Trajan, Adrien, Antonin, Géta, Alexandre, Gordien, Philippe, Aurélien, Probus, Maxence, Constantin, Licinius, Crispus, Magnence, Constance, Marcien. Le plus grand nombre appartenant à Constantin, on peut croire que Mons-Seleucus a été bâtie ou a prospéré sous son règne. La dernière portant l'effigie de Marcien, on pourra, jusqu'à ce qu'on en trouve d'une époque postérieure, supposer que dans le 5[e] siècle, où régna cet empereur, la ville a été ravagée par Attila.

Un *ex-voto*, sur une plaque de bronze suspendue à une muraille, a l'inscription :

CLVCCEIVS
APOLAVSTVS
V · S · L · M · SALVO
NOVATIONO

Celui qui la découvrit en reçut dans le pays le surnom d'Apolaustus.

Sur une table de marbre blanc, fracturée, et qui était dans l'enceinte du grand édifice, on lit cette inscription :

L·ATTIVS	OLT
TERTVLLVS	SI
M · POPVLO · II	GV · IV

Celle-ci est d'autant plus curieuse que le mot *populo* prouve qu'elle était publique, et qu'on y indique la tribu Voltinia, dont il est souvent question dans les inscriptions découvertes en Provence.

On mettra sous les yeux de l'Institut le moule en plâtre d'une très belle inscription :

D · M · M · F
PATERNI · PAVLI · F
PIISSIMI · SERVAT
CATVLLI · F · SIBI · F
I EPPIO · FORTV
MARITO VIV

Un cippe, qui a 68 centimètres de hauteur et 50 de largeur, est devenu le bénitier de l'église de Labâtie-Mont-Saléon ; cet *ex-voto* porte les mots suivans :

INSIDI
CORNELIA
MATERNA
V · S · L · M

Sur des fragmens de marbre, on a trouvé le mot *tectos*, et les syllabes détachées *of*, *aef*, *vi*, qui proviennent d'inscriptions mutilées.

Un groupe en marbre blanc, de 45 centimètres de long sur 40 centimètres de haut, semble avoir été coupé par le milieu; il représente un jeune homme qui s'appuie du genou gauche sur un taureau terrassé, et qui le foule du pied droit; l'animal est assailli par un chien, par un serpent, par un scorpion. Au-devant du groupe un enfant porte le flambeau levé, et de l'autre côté un enfant a le flambeau renversé. Ce monument est un emblème de la religion de Mithra, assez répandue dans les Gaules. On lit au bas :

VICTO · M · SVL · MATERNIA
S · EX · VOTO

Une cassure existe à la place où la syllabe IN précédait VICTO.

Un doigt en marbre blanc appartenait à une statue de 2 mètres 27 centimètres de haut, à moins qu'on ne juge que c'est seulement un *ex-voto*.

C'est aussi par suite d'un vœu à Esculape qu'on voit, sur ce qui reste d'un groupe en albâtre, un pied très bien fait, trois griffes de lion et une queue de serpent.

On a trouvé des débris de statues et bas-reliefs en albâtre et en marbre, des fragmens de porphyre et de granit. En bronze, on a eu plusieurs figurines, deux Mercures, un Priape, un Esculape, un Triton, Polyphème qui va dévorer un des compagnons d'Ulysse; un dieu lare sur un candelabre, un squelette qui gisait sous un autel brisé, une louve, un jeune taureau; des bas-reliefs, une divinité étrusque, deux chimères, des têtes de Silène et de Méduse, un satyre empressé auprès d'une nymphe; sur un disque ayant servi de bosse à un bouclier, un pétase tenu par une main, etc.

Une pâte en verre, gravée en creux, représente avec le plus beau style grec Persée qui coupe la tête à Méduse. Une tête d'Apollon est gravée en creux sur un jade verdâtre. Une jolie calcédoine offre un trirème. Deux bagues en or ont pour chatons, l'une deux têtes de poisson, l'autre deux de serpent. Des bagues sont en argent et en bronze ciselés.

On n'a découvert en peinture que quelques fresques et des restes de tableaux où sont des

draperies bleues et blanches sur un fond rougeâtre.

On n'a aussi que des fragmens de mosaïque, assez bien conservés.

Des vases en bronze, en verre et en terre ont une forme et des dessins d'une grande élégance, tantôt les symboles les plus bizarres de la religion païenne, tantôt des chasses d'animaux, soit réels, soit fantastiques. Un vase en verre, artistement taillé, porte à sa base une tête forte et presque barbare, peut-être celle de Magnence. Les coupes en terre sont d'une couleur rouge très brillante; il en est sur lesquelles on a écrit, probablement dans le cours d'un repas, des inscriptions telles que AVDENTIUS, HECTOR, DEO BONO, DEO INVICTO; d'autres portent la marque du fabricant, ou son nom qui est parfois un nominatif, parfois la première ou la troisième personne du présent, de l'imparfait, du prétérit, du futur. C'est ainsi qu'à Paris et dans nombre de communes de France, les noms des descendans des artistes ou ouvriers romains, restés dans les Gaules après la conquête des Francs, se retrouvent dans Turnus, Valerius, Carus, Bona, Silve, Victor, Collis, Constans, Cor, Cornu, Marcellus, Fabricius, Malus, Mala, Malchus, Caron, Prosper, Félix, Fortis, Fortia, Paris, Rosa, Sanctus, Stella, Panis, Malo, Amat, Monet, Solvet, Manet, Dat, Dabo, Genuit, etc.

Une amphore avait la couleur rouge du vin,

dont on a cru encore respirer l'odeur. Deux autres étaient de 8 décimètres de hauteur sur 6 de diamètre. La plus belle contenait des ossemens et une bouteille de verre blanc où se trouvaient des cendres et du sel. Dans beaucoup de maisons, presqu'à fleur de terre, étaient des urnes et fioles lacrymatoires, contenant des restes ou des souvenirs précieux aux survivans.

On en a exhumé d'autres dans un vaste champ, au midi de la ville et à l'extrémité de la plaine, sur la rive droite de la Malaise. Les sépultures y sont à un mètre l'une de l'autre ; un grand nombre renferme, à une profondeur de 50 centimètres, des os calcinés, du charbon de bois, de la terre noirâtre, onctueuse, et quelquefois d'une odeur désagréable ; des objets en or, en argent, en bronze, en fer, chers aux défunts ou qui montraient leur religion, leur profession, leurs tribus, et les uns bien conservés, les autres ayant été déformés par l'action du feu lorsqu'on avait brûlé les corps. Des ossemens humains d'une forte dimension étaient dans un château qui dominait Mons-Seleucus.

Pour ne pas abuser des momens de l'Institut, énonçons rapidement divers objets que nous avons découverts :

Des instrumens de culture, faux, faucilles, serpes, forceps, pioches, pointroles de fer, couteaux, ciseaux de jardinier ; ils sont peu différens des nôtres ;

Des instrumens de fonderie ou de forge, trouvés auprès de l'usine; ils consistent en pinces, ringardes, tenailles, tenettes, haches, masses, scories cuivreuses, ferrugineuses, barres et tuyaux de plomb, vieux cuivre passé à l'état d'oxide rouge ou brun, et de carbonate vert;

Des instrumens de ménage, marteaux, couteaux à deux manches et autres, cuillers de fer, crochets, sonnettes de fer battu ou de bronze, chaînes de puits, gonds, clefs, ornemens de meubles ou de portes, anneaux, meules de moulin à bras en terre poreuse, poids en terre cuite, etc., etc.;

Des objets de toilette, de bain, de bureau, d'autres relatifs aux arts; ils sont en argent, en cuivre, en os, tels que bracelets, pendans d'oreilles, miroirs métalliques, cœurs émaillés sur bronze, petits masques du même métal, pinces épilatoires *idem*, boutons, agrafes, épingles, aiguilles, alènes, fuseaux, strigilles, styles de diverses grandeurs, flûtes; des ornemens en cuivre doré et en bronze, comme bas-reliefs et palmettes. Un cylindre vide et renflé dans son milieu, ouvert tant à sa partie supérieure qu'à ses deux extrémités, et qui avait été suspendu par deux attaches à des chaînes, paraît avoir été un niveau d'eau; la longueur de son tonneau est d'un décimètre sur un diamètre de moitié.

Nous avons trouvé des instrumens militaires, comme tronçons d'épée, poignards, fers de lances,

javelots et piques, casques mutilés, fragmens d'un bouclier en fer recouvert de cuivre et doublé en argent, dont la circonférence est de 1 mètre, et l'épaisseur de 4 millimètres;

Des instrumens religieux, en bronze, fer ou ivoire, patères, couperets, haches, couteaux, surtout le couteau de sacrifice auprès de l'autel principal; des cuillers, amulettes, chaînes, encensoirs, caissons pour les parfums, trépieds, lampes, candelabres, piédestaux, préféricules; de petits autels votifs;

Des objets d'histoire naturelle entassés dans un magasin et consistant en divers minéraux, en coquilles marines de parages éloignés, en dépouilles d'animaux terrestres, surtout du genre *felis;* il y a beaucoup de dents de lion.

Une partie des objets que nous avons recueillis a été adressée, pour le cabinet des médailles, à M. Millin, que le ministre de l'intérieur avait chargé de venir reconnaître nos fouilles; une autre a été remise à l'impératrice Joséphine; le plus grand nombre a été réservé pour le musée des Hautes-Alpes.

A l'appui des détails qu'on vient de donner, les notes prises sur les lieux par M. Janson, ingénieur des ponts et chaussées, et les dessins faits avec soin par lui, par M. Magdelaine, son collègue, et par M. Laffrey, professeur, servent à prouver que Mons-Seleucus était une ville romaine. Les découvertes dues à deux ou trois mois de re-

cherches, les puits qu'on a ouverts çà et là dans la plaine et qui ont manifesté des vestiges de bâtimens, nous garantissent des résultats bien précieux, lorsqu'au moyen de fouilles faciles, puisqu'elles ont lieu par déblai et remblai, on exploitera régulièrement les places publiques et les rues, les édifices et les maisons particulières.

L'Institut avait demandé la continuation des fouilles de Mons-Seleucus; l'empereur Napoléon l'avait ordonnée; Joséphine y avait destiné des fonds; diverses circonstances étrangères ont retardé l'effet d'aussi heureuses dispositions. L'auteur de cette notice s'étant éloigné de la colonie de *Constantin*, en 1809, lorsqu'il fut envoyé dans la ville de *Charlemagne;* les champs où l'on avait fait des recherches ayant cessé en 1810 d'être affermés, et comme on n'en payait plus le surveillant, la terre a peu à peu recouvert les ruines de la ville romaine, au grand regret de tous les amis des arts; mais les plans qu'on en a dressés, l'archéologie que M. de Thury en a rédigée dans l'an XIV — 1806, et la description qu'on vient d'en lire, serviront un jour à les retrouver. Plusieurs habitans, entre autres M. Roustan, ancien maire, et M. Bachelart, ancien surveillant des fouilles, en sont comme la tradition vivante et indiquent les lieux aux voyageurs; lorsque j'ai re-

paru, en 1829, à Labâtie-Mont-Saléon, ils m'ont remis plusieurs objets nouvellement découverts, et qu'on peut voir chez moi, tels qu'une patère en bronze, une cuiller pour l'encens, un Neptune en bronze, un objet de décor, une bague en argent, et une en cuivre, qui représente deux serpens, un style, la partie supérieure d'une grande amphore ; des médailles d'Auguste, d'Antoine, de Constantin, de Gordien, de Faustine, etc.

Toute la population de cette commune, surprise de ce que l'erreur d'un écrivain attribuait à un autre la priorité de la découverte, m'a fait passer, en 1831, un procès-verbal dûment légalisé, dont elle demande la publication (56).

QUATRIÈME PARTIE.

MŒURS ET USAGES

DES HAUTES-ALPES.

On recueille avec empressement les récits des voyageurs qui retracent les usages de peuples éloignés. C'est un premier besoin de connaître ce qui se rattache aux habitudes et aux coutumes des parties de la France les moins fréquentées. Sous ce rapport j'espère qu'on accueillera avec quelque bienveillance le résultat des observations auxquelles je me suis livré durant un séjour de sept années dans les Hautes-Alpes; on y remarquera des nuances plus ou moins prononcées ou fugitives des états successifs par lesquels la société humaine passe pour arriver à l'extrême civilisation.

Voyons ce que furent les anciennes troupes de chasseurs et ce qui se pratique encore de nos jours; nous y puiserons d'abord, sur l'instinct de plusieurs animaux, des détails curieux qui ont échappé à l'immortel Buffon, ou qui diffèrent de ceux qu'il a donnés, ou bien qui en sont le développement.

Les chasseurs savent que la marmotte n'est hors de sa tanière que de la mi-mai à la mi-septembre; qu'elle la creuse au midi, au levant, jamais au couchant ni au nord, et constamment

dans un rayon de 2,100 mètres au-dessus du niveau de la mer, rayon circonscrit dans une zone de 100 mètres de largeur, en hauteur perpendiculaire. Ils gravissent à pas comptés, parce qu'à la distance de 40 mètres l'œil de la marmotte découvre les moindres objets, son oreille entend le plus léger bruit, et qu'alors cet animal adroit monte sur un rocher, un tertre, une pierre, regarde avec vivacité de toutes parts, se dresse sur ses pattes de derrière, et, au premier sujet de crainte, siffle pour donner l'éveil à ses compagnes. La marmotte gagne lestement son trou, y reste une demi-heure sans bouger, puis s'avance vers l'ouverture où elle demeurerait des semaines entières; mais si l'objet de son effroi s'est éloigné, elle se remet de suite en campagne. Après l'avoir tuée, on en fait tremper la chair dans l'eau pendant 24 heures, pour lui ôter son odeur désagréable : en Suisse, je l'ai trouvée huileuse, avec un goût de suie. Ce ne serait pas ma nourriture habituelle. De sa graisse on exprime un litre d'huile qui ne se fige point et qui est excellente contre les rhumatismes.

Je n'ai pas vu de bouquetins dans nos montagnes; peut-être on les confond avec les chamois qui habitent des régions très élevées, ou ils en ont disparu par suite de combats meurtriers. Ainsi s'entre-détruisent le daim et le chevreuil, le lièvre et le lapin. M. Bonafous, naturaliste à Turin, n'a encore reconnu de bouquetins qu'auprès d'Aoste.

Si le chasseur des Hautes-Alpes se décide à poursuivre de rocs en rocs les chamois au péril de sa vie, l'expérience lui a appris que ceux-ci osent affronter les pics, même en été les glaciers, et descendent l'hiver jusqu'auprès des châlets, qui sont au moins à une hauteur de 1,900 mètres.

Lorsque ces animaux paissent, ou se reposent et dorment, selon leur usage, en rond, et les jeunes auprès des mères, leurs vedettes, à l'aspect d'un homme, d'un chien, d'un loup, sifflent en fuyant et en frappant la terre, deviennent les conducteurs de la troupe, et tous disparaissent, en volant, pour ainsi dire. Le chasseur se place sur un terrain supérieur, parce qu'ils ont l'œil recouvert par une longue paupière, et dès lors voient moins facilement au-dessus d'eux; il va se poster, à bon vent, près d'une source, surtout si elle est salée; heureux lorsque dans le voisinage il se trouve un antre où il se blottit, et où les chamois viennent dans la chaleur du jour. A-t-il tué une femelle, il en appuie la tête sur une fourche, ou en soutient le corps afin qu'elle paraisse encore vivante, et en s'accroupissant il contrefait le cri dont elle se sert pour appeler ses petits. Dans plusieurs halles, et particulièrement à Abriès, on vend la viande du chamois à l'instar de celle du bœuf et du mouton.

On réussit à apprivoiser cette bête si sauvage; j'en ai eu à Gap un jeune mâle et une jeune femelle qui montaient tous les matins dans ma chambre

pour être caressés. On apprivoise aussi le faisan noir, qui est un coq de bruyère, et dont l'un me suivait dans mon jardin.

Quand le chasseur veut dénicher des aiglons, il s'assied sur un rondin, ou mieux sur une planche percée pour recevoir une corde à laquelle il se suspend à l'effet de descendre dans les cavités des rochers; il y porte une torche de paille allumée, afin d'éloigner la mère qui viendrait défendre sa naissante famille.

L'hôtel de la préfecture des Hautes-Alpes avait, de mon temps, des armes vivantes; c'étaient deux jeunes aigles qui, lorsque je passais, baissaient la tête, comme la volaille, pour se faire gratter. Par mégarde, un soir, dans la cage du plus petit, on plaça un vautour de la forte espèce; dès le matin, il n'en restait que des plumes. On porta à l'autre un petit renard qui se défendit long-temps : l'aigle tournait sans cesse autour de lui pour l'étourdir ou le surprendre en défaut; puis il sauta sur sa tête, et lui enfonça les serres dans le crâne; l'infortuné jeta un cri et fut dévoré.

Ce combat était moins acharné que celui d'un aigle et d'un renard, au Courtillaud, châlet de la Salle, près de Briançon. Le premier avait mal saisi son adversaire qui le mordit au cou; en se débattant, ils se traînèrent dans un grenier à foin, où ils se donnèrent mutuellement la mort.

Autrefois, lorsque les loups inquiétaient les troupeaux, on tendait un filet dans le passage de

ces animaux féroces ; ils s'y embarrassaient et ils étaient assommés par les paysans. Sous les dauphins, les habitans de La Grave et du Villard d'Arène conservaient la chasse de la bête fauve, à charge d'en offrir la peau et les cornes à la cour de Grenoble, qui avait le droit de prendre ces dépouilles au prix du commerce.

Dans une prairie, au-dessous de Monêtier, des gens, avec un sifflet aigu, appellent les vipères, les saisissent avec la main revêtue d'un gant, et les jettent dans un sac, pour les vendre aux pharmaciens de Gênes et de Turin. Ce genre de commerce a lieu à Chalonne près d'Angers; nous avons su de Napoléon qu'en Egypte on attirait aussi les vipères à l'aide d'un sifflet.

Les frimas des Alpes y procurent parfois du gibier sans fatigue ; ils ont forcé plus d'une perdrix blanche, grise, rouge, rochassière ou bartavelle, à entrer dans la cheminée et à tomber sur le foyer. Mais, d'ordinaire, la chasse est bien pénible dans cette contrée ; pour un lièvre, une perdrix, combien ne faut-il pas monter, descendre, traverser des gorges et des vallons! Qu'est-ce lorsqu'il s'agit de l'ours et du chamois? On m'a raconté, au Monêtier, qu'un chasseur, poursuivant un de ces animaux jusque sur un glacier, entendit un bruit affreux, comme celui du déchirement de l'énorme masse ; une ouverture, un véritable puits se forme, le chasseur y tombe ; dès qu'il est maître de ses sens, il cherche d'où

vient le peu d'air qui lui permet à peine de respirer; plongé dans une obscurité presque totale, il découvre cependant un petit passage par où s'écoulait un léger filet d'eau, il s'y met à plat ventre, s'y glisse en rampant, et, à moitié étouffé par la pression qu'il éprouve, il se traîne pendant plusieurs heures, et enfin aperçoit un faible rayon de lumière qui s'accroît peu à peu; mais au moment où pour lui renaissait l'espérance, ce conduit est devenu trop étroit. L'intrépide chasseur ne ralentit point ses efforts; travaillant des pieds, des mains, de tout le corps, il finit par se frayer une issue, et le voilà rendu au jour. Pour s'appuyer, il n'a qu'une seule pierre, qui dépasse le sol d'un pied; ses vêtemens sont déchirés; il est brisé de fatigue, mourant de faim; il n'a d'autre perspective que de s'élancer dans l'abîme, ou d'y tomber quand la pierre ne pourra plus le soutenir. Pour tout autre, descendre eût été la mort; après mille peines, il parvient au fond du gouffre et il y passe la nuit, exposé à la chute des rochers suspendus sur sa tête; le lendemain entier est employé à gravir de l'autre côté cette pente si longue et si rapide; il atteint le sommet à la tombée du jour, rend grace au Dieu qui l'a sauvé et regagne son village. On assure qu'il continue encore son périlleux métier. Mais une population entière ne pouvait montrer un semblable courage, et il est à croire que les dangers continuels qu'éprouvaient les chasseurs ont dû amener la plupart

d'entre eux à la condition plus douce des pasteurs.

Les descendans de ceux des Caturiges qui occupent la partie la plus haute du département font encore hiverner une partie de leurs bêtes à laine dans les plaines du Piémont. On loue, de temps immémorial, les montagnes pastorales aux bailes, bergers de la Crau d'Arles, qui conduisent leurs troupeaux transhumans, à la tête desquels s'avancent de grands chiens, de l'espèce de ceux du Saint-Bernard, armés d'un collier garni avec des pointes de fer, ainsi que des boucs et des chèvres, ayant la sonnette au cou; les ânes suivent, porteurs du bagage. La laine, dans ces pâturages délicieux, acquiert plus de douceur et de finesse; elle gagne surtout au-dessous des yeux et des genoux.

Au milieu des prairies qui s'étendent jusqu'aux lieux où cesse toute végétation, apparaissent des cabanes de bergers, des laiteries, des châlets plus ou moins rapprochés, des villages entiers que l'on n'habite qu'en été. Sur le penchant des montagnes sont des chaumières où les bergères traient les vaches, les brebis et les chèvres, après le lever de l'étoile du soir, et avant que celle du matin disparaisse; elles vaquent tout le jour à d'autres travaux; leur fraîcheur, leur franche gaîté feraient envie aux femmes de nos grandes villes. L'une d'elles, sur ma demande, me donna du lait, et refusa ensuite la pièce d'argent que je

lui offris; elle ne concevait pas que je voulusse payer un si léger service. A la mi-octobre, lorsque je remarquais dans le Briançonnais la diversité des teintes de la verdure et la couleur d'orange que prenaient les feuilles du mélèze, je vis descendre des troupeaux de communes; les ânes étaient chargés des fromages qu'on avait fabriqués, des ustensiles et des effets; les femmes tenaient leurs enfans par la main.

A la Grangette, au-dessous de Rabou, on hisse par une échelle des moutons dans une prairie coupée par des sources et bordée de rochers sur lesquels on leur porte du sel tous les quinze jours; on va les tondre dans cette retraite, et malheur au loup qui réussirait à y pénétrer; il ne pourrait plus en sortir. C'est dans un bas-fond de ce genre qu'on place des bêtes à laine près de la montagne de l'Abessée; mais on peut, quoique avec difficulté, s'introduire par un point dans cette espèce d'entonnoir. Surpris de la disparution fréquente de quelques brebis, les habitans l'attribuèrent d'abord à des voleurs; l'un des villageois fit le guet pendant la nuit et vit avec frayeur un ours énorme emportant sa proie dans l'enfoncement d'un rocher, où il la dévora. Le lendemain, tous les chasseurs se réunirent pour faire une battue; ils aperçurent l'ours qui digérait en dormant au soleil. Un chasseur tira sur lui du haut d'une éminence et lui traversa la tête d'une balle; l'ours tomba sur les chasseurs inférieurs qui, ne

s'attendant point à cette chute, furent un moment épouvantés; mais, après avoir poussé quelques rugissemens affreux, l'animal expira. C'est, dit-on, le dernier qu'on ait tué dans ces parages.

Cette particularité nous a ramenés au Briançonnais, où nous avons déjà dit que l'on a ouvert beaucoup de canaux d'irrigation. Dans plusieurs communes, le prix de l'heure d'arrosage se vend, avec ou sans la terre; il varie de 12 à 24 francs. Ailleurs, l'arrosage se distribue par jour, heure, demi-heure, par quartier ou *mas;* la prise d'eau commence le lundi et finit le samedi. Les *pariers*, forts propriétaires qui protégent les petits*, choisissent, dans une assemblée que le maire préside, des *mansiers* (chefs de maison, chefs de canaux), et des *prayers* (gardes); chaque printemps, les mansiers ordonnent les travaux d'urgence, et prononcent des amendes contre les délits ou l'absence.

Les réglemens fixent le nombre et l'espèce de bétail qu'on peut envoyer dans les pacages communs, à charge d'une taxe quelconque. Tout chef de famille, riche ou pauvre, a droit, sans rétribution, à deux vaches et six brebis, celles-ci comme indispensables à sa subsistance et à celle des siens, et les vaches à ses labours. Pour revenir maintenant au peuple agriculteur, en été cultiver les terres, en hiver soigner les bestiaux,

* Voyez page 269 et note 36.

voilà ce que, depuis des siècles bien reculés, font toujours les habitans des Hautes-Alpes.

Il est des lieux où ils sèment dès le mois de juillet, et où ils ne récoltent qu'en septembre de l'année suivante; si le champ a été couvert d'une avalanche, ils ne peuvent en recueillir le grain que deux ans après la semaille. Qu'on se figure comme leurs travaux s'accumulent, et à quel peu de repos ils peuvent se livrer, lorsqu'ils doivent en trois ou quatre mois préparer le terrain, l'ensemencer, y moissonner. Dans les lieux en pente, ils transportent la terre du bas en haut du champ, ainsi que le fumier, dans des brouettes, sur des civières, à dos d'homme ou de mulet, et ils pratiquent des murs de soutènement pour prévenir l'éboulement du sol. Oserais-je dire qu'on a vu quelquefois la femme tenir, avec ses deux mains fortement serrées, une corde qui passe par-dessus ses épaules et s'attache à la charrue? Le joug est appuyé sur sa poitrine; elle suit les pas de l'ânesse qui est attelée de l'autre côté, tandis que le mari tient le soc de l'araire, semblable à l'ancienne charrue des Grecs? Oui, l'on a vu la femme briser la motte de terre avec ses enfans, la herser à l'aide d'un trident, unir le sol au moyen d'un râteau, porter, comme en Suisse, la hotte de fumier dans les lieux escarpés où la bête de somme ne pouvait atteindre; on l'a vue louée à un voisin pour quelques jours de labourage, et à charge d'échange en cas de besoin. Que diraient d'un pa-

reil sort les disciples du père Enfantin, les éloquens *compagnons de la femme?*

Sur plusieurs montagnes du Briançonnais, on place, en hiver, de grands jalons le long des chemins, pour guider le voyageur; en temps de guerre, on y durcit la neige avec des ramassos, et lorsqu'elle se fond, soit naturellement, soit au moyen d'un trou, soit en y semant de la terre, au défaut de poussière de charbon, on ouvre le passage jusqu'au sol. On traverse les cols des montagnes, même les rues de Briançon, sur la neige, avec des raquettes ayant la forme du pied, mais un peu plus ovales; elles sont en bois, avec des traverses en ficelle ou en osier, que soutiennent des clous ou des chevilles de bois; pour aller sur la glace, on attache sur le coude-pied avec une courroie ou une corde, des agrafes en fer de la largeur de la semelle du soulier près du talon; on s'en sert pour aller, dans ce temps-là, à la chasse des lièvres qu'on abat à coups de bâton. Les porte-faix de Briançon ont alors des crampons fixes aux talons, comme l'on en met aux pieds des chevaux.

On a souvent adossé les villages des Hautes-Alpes aux rochers, afin de les garantir du nord et peut-être de l'attaque des seigneurs. On ne regarde guère ces villages que comme devant avoir une existence de 40 ans, parce que les maisons y sont généralement couvertes en chaume; une partie a néanmoins un toit de mélèze dans le

Briançonnais, d'ardoises dans l'Embrunais, de tuiles dans le Gapençais.

L'agriculture a vécu de routine jusqu'à la révolution de 1789, et même jusqu'à la création de la Société d'Emulation, que l'auteur de cet article avait initiée dans ses vues de bien public et que le souffle de la restauration a renversée. Cependant c'est à des époques déjà anciennes qu'il faut renvoyer deux grandes améliorations. Presque tous les canaux du Briançonnais remontent aux 13e et 14e siècles; la construction des digues et la mise en valeur des graviers reconquis sur les torrens paraît leur être postérieure.

La nature, resserrée dans les gorges étroites des montagnes, n'accorde aux habitans qu'une nourriture frugale et parcimonieuse, tandis qu'en certaines localités, par exemple dans le Dévoluy, les hommes et les animaux ont un appétit vorace. Au canton de La Grave, on se chauffe et on fait sa cuisine avec la bouze de vache, séchée au soleil; ailleurs, la paysanne, voulant qu'on soit content de son repas, quitte son champ, ramasse, chemin faisant, des broussailles dans son tablier, les jette sur le foyer, y passe une allumette, après avoir suspendu à la crémaillère une marmite de fer remplie d'eau et que la fumée enveloppe; la femme va cueillir dans son étroit jardin des poireaux, ordinairement réservés pour l'hiver, jette du sel et du beurre dans la marmite, taille la soupe, y verse son bouillon auquel elle joint de

l'huile, si le beurre lui a manqué, et appelle ses convives. Les paysans qui allaient étudier à l'ancien collége d'Embrun y arrivaient, à l'entrée de la mauvaise saison, sur l'âne ou le mulet qui portait leur mince bagage et leur pain pour six mois; ce pain, ils le trempaient deux fois par jour dans une soupe assez semblable à celle de Rumfort; le lit et la table leur coûtaient trois francs par mois; à Pâques, ils allaient rechercher des provisions jusqu'en septembre.

On a, depuis longues années, fait dans les Hautes-Alpes du pain de pommes de terre; mais, de temps immémorial, on y cuit, dans plusieurs cantons, le pain de seigle pour quinze à dix-huit mois; il se garde, parce que le grain, venu en un terrain léger et dévoré par les chaleurs de l'été, a perdu son humidité; d'ailleurs, pour qu'il ne se moisisse pas, on y met beaucoup de levain, et on laisse lever la pâte pendant vingt-quatre heures. Divisé par tranches et morceaux, le pain passe une seconde fois au four; puis on le dépose en un lieu sec. Veut-on le manger? On le place sur une planche où est attaché un anneau de fer, dans lequel on engage la pointe d'un *tarouiro*, instrument duquel on se sert pour le découper; ou, s'il n'est pas trop vieux, on le casse avec le poing et on le réduit presqu'en poussière. Frais, il est pesant, noir, d'un goût douceâtre et sucré; lorsqu'à Briançon on fait un marché avec des gens

de La Grave, on se réserve toujours un pain. S'il est conservé, une livre en nourrit autant que quatre de celui de boulanger. Il est vrai qu'on le fait ordinairement bouillir avec cinq ou six fois son poids de pommes de terre, assaisonnées avec une ou deux écuellées de lait. Si c'est le seul mets de la journée, on le réitère jusqu'à quatre fois.

Les usages que je viens de décrire se retrouvent, soit sur plusieurs points de la France, soit chez divers peuples. Ainsi, l'on se sert de raquettes et d'agrafes, et l'on durcit la neige avec un rouleau, en Laponie et dans le Jura. Les Lapons écartent la neige avec des triangles; ils désignent en hiver le chemin par des branches d'arbres. Au Canada, et jusqu'à la baie d'Hudson, on marche sur la neige avec des morceaux ou planchettes de bois, attachés avec des courroies. On brûle de la bouze de vache dans l'Inde, sur les bords du Missouri, et dans les plaines dépourvues de bois, qui s'étendent jusqu'à la grande chaîne des montagnes rocheuses. On en brûle dans les gouvernemens méridionaux de la Russie, dans l'intérieur du Delta, en Westphalie, même dans notre Beauce et notre pays Chartrain. En Suède et en Norwège, on cuit le pain aussi mince que la galette, pour un an ou dix-huit mois; il est de seigle ou d'orge et fort noir. Dans toute l'Amérique du Nord où l'on commerce en fourrures, jusqu'à l'Océan pacifique, de la farine de maïs, mélangée avec le poisson salé

et séché au soleil, on fait une pâte qu'on y sèche également et qui sert de provision pendant six mois.

Les habitans des communes rurales des Hautes-Alpes passent l'hiver dans les étables, hommes, femmes, enfans. Là, tandis que les cadets de famille, comme les nomades que Pline place au sein de ces montagnes, vont chercher fortune sous des climats plus doux, les parens fabriquent des étoffes grossières, et les fils aînés, tantôt les aident, tantôt apprennent aux enfans à lire, écrire et compter. On possède ces connaissances usuelles dans plus de la moitié des villages; chacun paie, à raison de ses biens fonds, le maître d'école chez qui, lors de la mauvaise saison, le pauvre va comme celui qui vit dans quelque aisance. Un résultat de l'amour de l'étude a été de trouver facilement des juges de paix et des maires parmi des gens rustiques en apparence; dans plusieurs endroits, néanmoins, tels qu'à Chaudun et Rabou, le percepteur n'avait pas besoin d'être lettré; il n'y recevait, au commencement de ce siècle, les rôles des contributions que pour la forme et se servait réellement du bâton fendu qu'emploient les boulangers et les bouchers, dont chacune des parties prenante et payante a une moitié égale, où elle fait réciproquement ses hoches ou coches et qui avait valu aux impôts le nom de taille. C'était, suivant Voltaire, la manière de compter chez les Welches.

Vous qui consacrez vos veilles à la science des économistes, venez ici prendre des leçons. Nous ne conseillons cependant pas d'imiter le jeune homme de Châteauroux, nommé Gay, qui est resté plusieurs années sans manger ni boire; l'intendance de Grenoble et la faculté de Montpellier ont constaté ce fait, dont l'abbé Pollien parle comme témoin oculaire, dans son dictionnaire de physique.

Le linge que portent nos montagnards est fait avec le lin ou le chanvre qu'ils ont cueilli, et les vêtemens avec la laine de leurs brebis. Ils sont ordinairement pourvus de deux habillemens complets, savoir : deux chapeaux, deux paires de souliers, deux vestes dites camisoles, deux gilets, deux culottes, deux paires de bas, une paire de guêtres. Le plus vieux de leurs vêtemens sert aux jours de travail; ils se parent de l'autre, les dimanches et fêtes. A Saint-Bonnet, en 1789, la dépense annuelle de l'habillement du mari, de la femme et de deux enfans, était de 74 fr.; en 1802, de 99 fr.; je la crois plus forte en 1833 (57).

Dès que l'enfant a une année, on lui achète une agnelle qu'on place à moitié chez un fermier, et du produit de laquelle on ne vend que les mâles en conservant les femelles qui doublent le capital tous les ans; l'adolescent se trouve ainsi propriétaire d'un petit troupeau qui pourra, un jour, lui servir de dot. Près de Gap, on ne vend jamais les ruches; on croirait nuire ainsi à leur

prospérité; elles sont un objet d'échange, ou bien on les met chez des gens qui en rendent moitié du miel et des abeilles, nommées dans le pays *les bêtes du bon Dieu.*

L'habitant du Haut-Dauphiné ne porte peut-être pas en lui cette sorte de courage qu'inspire aux hommes le désir d'améliorer leur sort, mais il n'est pas indifférent aux méthodes nouvelles de culture dont les expériences, faites *sous ses yeux*, ont justifié l'avantage; son caractère est apathique, mais susceptible de ressort. Il n'y a pas d'actes de dévouement public, de sacrifices personnels, dont l'auteur de cet ouvrage n'ait été, pendant sa longue administration, le témoin et l'admirateur; quatre-vingts belles actions ont été alors publiées dans les annuaires, dans le journal, et mises sous les yeux du chef de l'état. Déjà l'on a eu occasion d'observer que la bienfaisance est dans ces montagnes une vertu pratique, et que tous les bouleversemens de la politique n'ont pu y effacer des traces de l'âge d'or, qu'il est précieux de signaler.

Pour les transactions, la promesse vaut un contrat. Aux champs de foire, si l'acheteur frappe dans la main du vendeur, et que celui-ci lui serre fortement la sienne, l'offre la plus brillante ne pourrait les porter à contracter avec d'autres. On se donne quelquefois un cheveu en gage. Dans l'arrondissement de Briançon, où le pauvre même a horreur de la mendicité, où, durant tout le dix-

huitième siècle, il n'y a pas eu une seule accusation d'attentat à la vie des hommes, les veuves et les orphelins ont le droit de faucher leurs prairies trois jours avant tous les autres, et ils ne doivent que la nourriture aux ouvriers pour leurs travaux champêtres. Leur maison est-elle à réparer, à reconstruire, les habitans font gratuitement le transport de leurs matériaux.

Dans l'arrondissement d'Embrun, si un père de famille est privé de ses enfans, et que, malade, il ne puisse ramasser sa récolte, le maire et le curé annoncent sa position; après les offices du dimanche, hommes, femmes, enfans, vont dans ses champs, coupent ses grains et les mettent à l'abri des intempéries.

Si une pièce de bétail s'estropie dans un pâturage, la perte en est répartie entre tous les habitans.

Autrefois, après un incendie, les consuls et les curés se concertaient sur les moyens de secours les plus efficaces; on excitait en chaire le zèle des habitans; on allait de maison en maison recueillir les offrandes, qu'on portait aux administrateurs des villages incendiés; les malheureux n'étaient pas obligés d'aller solliciter la pitié, et les bois communaux ou particuliers leur procuraient promptement les moyens de reconstruction.

L'arrondissement de Gap n'est pas en arrière dans cette lutte glorieuse. Au pays de Valgodemard, les avalanches s'étaient précipitées avec

fracas, en 1807, sur cinq hameaux de Guillaume Perouze, qui disparurent entièrement; M. Guilbert, maire de cette commune, et M. Duserre-Telmont, curé, réunirent tous les hommes robustes; quoique au nombre de cent vingt, ils furent dix heures pour se frayer un sentier à travers les neiges, jusqu'au premier hameau, qui n'était distant du chef-lieu que d'environ douze cents mètres. Le maire divisa son monde par pelotons; ils travaillèrent pendant deux jours, et, après avoir fouillé plus de quatorze mètres dans la neige, ils découvrirent les chaumières dont les habitans avaient enfoncé les portes dans l'intention de se procurer de l'air. Les malheureux étaient à demi morts; on les retira de cette espèce de souterrain et on les rappela à la vie par le moyen des cordiaux et du feu que le maire avait fait apporter. Il recueillit chez lui une famille entière. Cet exemple fut suivi par tous les habitans aisés, et, grace à la Providence, pas un seul homme ne périt dans cette affreuse catastrophe. L'empereur, au milieu de ses lauriers d'Austerlitz, me donna la touchante mission de remettre sur les lieux mêmes des médailles d'or au maire et au curé.

Le 23 février 1806, un fermier de la commune de Lagrand fit une fin malheureuse, laissant sept enfans, dont quatre hors d'état de gagner leur vie. Vivement émus de la misère de cette famille, les habitans de Lagrand, à l'exemple du maire,

de l'adjoint et du curé, s'empressèrent de venir à son secours, et lui apportèrent, les uns de l'argent, les autres du blé, d'autres du pain, de l'huile et des provisions en tout genre. En rendant compte de ce trait de bienfaisance, le juge de paix du canton d'Orpierre, disait au préfet : « Puisse-t-il être imité par des hommes sensibles « du bourg de Ribiers, auquel appartient cette « famille ! on ne doute pas que cette commune, « administrée par un maire estimable et bienfai- « sant, ne cherche à soulager l'infortune. » A peine ce vœu était-il proféré, à peine le préfet avait-il écrit, à peine les orphelins arrivaient à Ribiers, ils trouvèrent libre la maison qu'avait affermée leur père et le peu de bien qui en dépend. Dès le lendemain, trois d'entre eux furent placés, et les dons des habitans furent plus que suffisans pour mettre les autres à l'abri de leurs besoins.

Nous regrettons que le cadre de cet ouvrage ne nous permette pas de citer une foule de belles actions. Qu'il nous soit cependant permis de rendre compte d'un fait qui caractérise le désintéressement de nos montagnards !

Antoine Bulcet et François Bés, habitans du Mont-Genèvre, portèrent à l'hospice un militaire qu'ils avaient trouvé étendu dans la neige, où il était prêt à expirer. Les religieux lui prodiguèrent des soins si actifs et si heureux qu'ils le tirèrent de sa léthargie ; il leur donna, par son premier regard et son premier sourire, la plus douce ré-

compense pour des amis de la religion et de l'humanité; le prieur offrit une gratification aux deux habitans : « Mon révérend père, gardez « votre argent, lui dit Bulcet, cela gâterait le « plaisir d'avoir fait notre devoir. » Depuis que j'ai quitté l'administration des Hautes-Alpes, on a décerné des médailles à Béraud, fermier de l'hospice de la Madeleine, pour avoir sauvé des militaires égarés dans les neiges; à Guérin et à Albert, pour leur courage dans les incendies.

Plusieurs fois j'ai été attendri, en apprenant qu'à des fêtes nationales, on avait solennellement juré d'éteindre des haines anciennes, et que ces respectables traités étaient exécutés religieusement dans un pays peuplé par des pasteurs et des cultivateurs, de mœurs naturellement douces, et parmi lesquels le besoin de la paix se fait impérieusement sentir. La tolérance a parlé dans les communes où la population est mélangée de catholiques et de protestans; ceux-ci vénèrent encore, à Vars et à Orcières, la mémoire des anciens curés, et eux-mêmes ont abjuré tout esprit de prosélytisme. Un seul moment, à Arvieux, la bonne intelligence fut sur le point de se rompre. Un zèle irréfléchi avait porté à planter une croix au hameau de Brunissart, habité par des protestans, et à détruire les murailles du temple qu'ils élevaient près de l'église; je courus au foyer de l'incendie qui s'apaisa de lui-même; les démo-

lisseurs s'offrirent à relever les murs, et, par délicatesse, les reformés en voulurent faire la dépense.

On devait à la piété des dauphins, de M. de Leyssin, archevêque d'Embrun, de plusieurs prêtres et particuliers charitables, les greniers de réserve ou d'abondance dont j'ai eu occasion de parler, et où l'on prêtait sur gage et caution des grains, à charge de les rendre après la moisson, avec un intérêt en nature, qui couvre les frais, le déchet et les dégâts des insectes, et qui accroît insensiblement la quantité des grains. J'ai eu le bonheur de redonner la vie à trente-deux de ces établissemens précieux et à en voir former de nouveaux. On lit dans l'Encyclopédie, que « des comédiens quittant Gap, en 1772, offrirent de revenir si on leur assurait 3,000 livres; comme on travaillait à rassembler cette somme, M. de Narbonne, évêque de Gap, proposa aux notables de changer la destination de ces souscriptions en un Mont-de-Piété pour un grenier d'abondance, en faveur duquel il promit d'ajouter pareille somme. Quel exemple pour les âmes bienfaisantes! »

Dans le Dévoluy*, canton si sauvage, que l'ancien juge de paix, durant quarante-trois ans n'y avait entendu qu'une seule fois le chant du rossignol, parmi les orphelins, les fils laissent à leurs

* Pages 217 et suiv.

sœurs le patrimoine, afin qu'elles puissent trouver un mari, et ils vont ailleurs chercher fortune.

Ceci nous conduit à parler de l'émigration périodique des habitans des Hautes-Alpes; voyons ces gens que la nécessité force, comme des oiseaux voyageurs, à partir à l'approche des gelées, et que ramène le souffle du printemps.

L'émigration périodique des pays froids paraît avoir existé de tout temps. C'est ainsi que les Savoyards se répandent en France, et les Tyroliens en Italie. Les traditions nous apprennent deux faits intéressans du moyen-âge, sur les cantons du Queyraz et du Dévoluy. Les barbares avaient exterminé les habitans du premier, où les bergers de Provence menaient librement paître leurs troupeaux en été. Trois d'entre eux s'y fixèrent, et se partagèrent la vallée où ils élevèrent une sorte de monument près d'Aiguilles, pour leur servir de séparation et de limites; ils dressèrent des réglemens et passèrent des conventions qui peuvent être regardées comme sages. L'hiver, les enfans allèrent revoir le berceau paternel, et leurs descendans, par des émigrations régulières, cherchèrent à améliorer leur sort.

Le Dévoluy, au commencement du onzième siècle, après les guerres des Sarrazins, n'offrait à peu près qu'un désert, où l'on distribua des terres à des vagabonds dont l'activité s'habitua facilement à des excursions en hiver.

Quoi qu'il en soit de ces traditions, voici quel-

ques renseignemens assez curieux sur les émigrations périodiques des Hautes-Alpes. Le nombre des voyageurs est plutôt en raison de leurs besoins que de la rigueur des hivers; suivant les calculs que nous avons faits en 1807 et 1808, il s'éleva à 4,319, dont la moitié du Briançonnais, et le tiers du Gapençais. C'étaient 705 instituteurs, 128 colporteurs, 501 peigneurs de chanvre, 245 bergers, 469 charretiers de ferme ou terrassiers, 256 marchands de fromages, 28 mégissiers, 83 charcutiers, 404 aiguiseurs, 25 voituriers, 6 porteurs de marmottes, 469 exerçant diverses professions, tels que tisserands, cordonniers, tailleurs, marchands de parasols, teinturiers, ouvriers en savon, tondeurs de laine. Ils ont rapporté chez eux, dans chacune de ces années, plus de 900,000 fr.

Cette émigration périodique est-elle un bien, est-elle un mal? Les avis sont partagés à cet égard, et l'on ne trouvera pas hors de propos plusieurs données qui aideront à résoudre cette question. Les 4,319 voyageurs rapportent, l'un portant l'autre, environ 212 francs. S'ils pouvaient gagner dans leur pays cette somme, plus celle qui est nécessaire pour leur subsistance et entretien économique, pendant le temps de leurs excursions, il n'est pas de doute que le département, leurs familles et eux-mêmes n'en retirassent plus d'avantages. Il est de fait que l'émigration a diminué, même cessé dans plusieurs communes, au fur et à mesure de l'aisance qui s'y nitroduisait. On doit

espérer que la manufacture de draps établie à la maison centrale de détention d'Embrun occupera pendant l'hiver beaucoup de bras qui, alors, n'iront plus travailler au dehors.

Un sentiment religieux attachait les émigrans à la maison de leurs pères; la révolution y a porté atteinte. La crainte de la conscription a engagé plusieurs familles à dépayser de bonne heure leurs enfans. Il serait à craindre que la vue de contrées plus heureuses, et le penchant aux passions, aux vices, ne décidassent beaucoup de ces voyageurs à ne plus rentrer. Avant 1789, un sixième des émigrans du Briançonnais et du haut Embrunais, composé de ceux qui avaient des bénéfices un peu considérables, continuait sa profession ou industrie dans les lieux où ils gagnaient le plus; après avoir porté la balle, on avait un cheval, ensuite une petite boutique, enfin quelquefois un gros magasin. Il en est qui, à Livourne, Barcelone, Cadix, etc., ont fait des fortunes importantes; le plus grand nombre, lorsqu'il avait pu économiser 20 à 30,000 fr., achetait une propriété dans ses montagnes, s'y mariait et y finissait en paix sa carrière. M. Prat, du Val-des-Prés, devenu l'un des premiers négocians de Gênes, avait voulu conserver l'emploi de receveur de sa commune, de commandant de la garde nationale, et ne cessait d'y faire du bien. M. Gurlie s'est, par son industrie, enrichi à Palerme, et les malheureux connaissent bien le chemin de sa maison du Mo-

nêtier*. Les habitans des bords du lac de Côme rapportent chez eux la fortune qu'ils ont gagnée, satisfaits de mourir auprès du clocher de leur pays natal.

Les femmes qui émigrent ne reviennent plus, si elles ont acquis de quoi avoir ailleurs une dot et un mari. Il serait à craindre qu'une foule de jeunes gens ne suivît maintenant cet exemple, et ne fît un tort sensible à la population des Hautes-Alpes. Il faut donc tout employer pour y aviver l'industrie, en la fondant d'abord sur l'agriculture.

Parmi les instituteurs, il en est, âgés seulement de quinze à dix-huit ans, qui ne ramassent que 50 à 100 fr.; ceux qui ont plus d'expérience et de lumières rentrent avec 400 et au-delà. Lorsqu'ils sont engagés, ils ôtent la plume qui était fichée sur leur chapeau. Le nombre des instituteurs n'est pas si considérable depuis trente ans; la seule Vallouise, qui en fournissait 240, n'en voit plus sortir que 70. La cessation des écoles, pendant les troubles révolutionnaires, en est une cause principale; d'ailleurs les jeunes gens s'adonnent plutôt au colportage, qui offre plus de ressources à l'esprit d'intérêt, à la vanité, et qui exige une conduite moins morale. Des colporteurs vont jusqu'à 1,200 francs de bénéfice; mais ceux-ci sont en très petit nombre.

Les peigneurs de chanvre gagnent de 36 à 45 francs par mois, et les charcutiers économisent

* Page 30.

36 francs. Le nombre des mégissiers, depuis 1789, a diminué de près d'un dixième; les Piémontais doivent s'emparer de cette branche de commerce. On croit que les dames italiennes font moins usage de pelisses qu'autrefois.

Dans les communes briançonnaises, le prix des terres est en raison du nombre de nos voyageurs. Cela ne semble pas décisif en faveur de l'émigration; car les terres ont encore plus haussé de valeur là où l'on a fait des conquêtes sur les torrens, ouvert des canaux d'arrosage, formé des prairies artificielles, perfectionné l'élève des bêtes à cornes ou à laine, exécuté de grandes plantations, ouvert des routes ou des chemins vicinaux, exploité des mines et carrières.

Une partie des instituteurs se rend dans la Provence, le Comtat-Venaissin et le Languedoc; l'autre dans le Bas-Dauphiné et le Lyonnais. Il en est de même pour les cultivateurs, bergers, peigneurs de chanvre, mégissiers, charcutiers, terrassiers, hommes occupés à des professions diverses. Le principal entrepôt des marchands de fromages est à Avignon; les voituriers vont presque tous en Provence acheter des vins qui se consomment dans l'arrondissement de Briançon. Il y en a qui commencent à faire des expéditions de marchandises sur l'Italie et sur Paris. Les colporteurs, émouleurs, porteurs de marmottes, parcourent tout l'intérieur de la France. On n'a pas cru devoir comprendre dans ce tableau les

gens qui vont acheter des muletons en Poitou, de petits chevaux en Lorraine, des bœufs en Savoie, et ceux qui trafiquent, surtout au printemps, de foire en foire, sur les bêtes à laine.

Désirerait-on connaître quels instituteurs, marchands ou ouvriers étrangers au département y sont venus dans les mêmes années 1807 et 1808?

15 maîtres d'école du Piémont et des Basses-Alpes y ont passé l'hiver et gagné 1,500 francs. Pendant la belle saison, on y a vu 45 Italiens, dont 25 chaudronniers ont remporté 3,500 fr.; 10 ferblantiers, 1,000 fr.; 10 figuristes, autant; 100 moissonneurs du Piémont, de la Haute-Provence, de l'Isère, ont eu 2,000 fr.; 200 maçons, tailleurs de pierre ou mineurs, Italiens ou Suisses, 11,000 fr. La Lorraine, le Roussillon, le comtat d'Avignon, le Piémont ont envoyé 100 colporteurs dont le bénéfice a été de 30,000 fr.; ils vendaient des toiles, des draps, des bas, de la quincaillerie; tous les ans il sort ainsi une cinquantaine de mille francs des Hautes-Alpes, en profit pour 455 individus. On ne parle pas de quelques Piémontais qui en automne vont à la chasse aux vipères, surtout dans la vallée de la Guisanne, et les vendent à Turin et à Gênes, à 75 centimes la pièce, et à 1 fr. dans les bonnes années *.

Revenons à nos montagnards. Nous avons été dans le cas de remarquer parmi eux des habitudes

* Page 417.

plus particulières à quelques vallons écartés. A Ceillac, ils couchent les uns au-dessus des autres, en des espèces d'armoires, dont chaque tiroir est tiré pour leur nuit, comme dans les auberges de Notre-Dame-des-Hermites en Suisse; l'hiver ils ont pour draps et couvertures la laine non tannée d'une peau de mouton héréditaire. Ce dernier usage existe dans la Vallouise.

A Réalon, où les maisons n'ont pas de cheminées, à Freissinières, dans la Vallouise, etc., ils ne fréquentent presque pas les villages voisins, et ils se marient peu au dehors. Aussi, dans telle commune populeuse, on ne compte que trois ou quatre familles de noms différens. Ne serait-ce pas là des restes de peuplades qui y ont cherché un abri lors de l'invasion des barbares? Le docteur Villars a observé que l'attitude, la force, la taille, la figure des habitans du Valgodemard, ressemblent au portrait que le père de la médecine a fait des Scythes. Il a trouvé que ceux du Dévoluy, d'assez petite stature, étaient hâlés, basanés comme les Maures; on a prétendu que, dans cette vallée, il y avait à la Cluse beaucoup de gens ambitieux; à Agnières, d'hommes insoucians et d'une bonne foi suspecte; à Saint-Etienne, de vindicatifs; à Saint-Didier, de superstitieux, et que tous s'accordaient sur un point, l'amour du vin; on a vu plus haut qu'il y régnait aussi des vertus domestiques. Les habitans de Labâtie-Mont-Saléon sont d'une taille plus avantageuse

que leurs voisins, ont peut-être l'esprit plus ouvert, et ne contractent guère de mariages qu'entre eux.

Quant aux costumes des Hautes-Alpes, dans les campagnes du Gapençais, ils se rapprochent beaucoup de ceux des villes; seulement on y préfère pour la couleur le gris ou le marron. Dans l'Embrunais, les hommes portent l'habit français non croisé, avec veste et gilet croisés par-dessous, et, bien entendu, en draps du pays; dans les communes moins froides, on a supprimé la veste. Les femmes ont la taille longue et pointue, tabliers un peu courts, coiffes plissées et pointues par-derrière. On peut observer ici que, dans cet arrondissement, le maillot, le bercement, le trop long allaitement, les corps de baleine, la contrainte dans les jeux des enfans, sont cause que les enfans ont une assez petite taille, et comptent beaucoup de boiteux, d'estropiés, de rachitiques; il y a aussi quelques goîtres endémiques. L'habitant du Briançonnais est peut-être celui qui se rapproche le plus du vêtement des Caturiges. Il a ordinairement la veste courte, les culottes, le gilet, de draps du pays, et par distinction de couleur verte, les gros bas de laine, et plus souvent des guêtres qui couvrent les culottes jusqu'au milieu de la cuisse; souliers tellement ferrés qu'ils doivent durer un an; aux jours ouvriers, il se coiffe d'un bonnet de laine, qui coûte 20 sous, et, les jours fériés, d'un chapeau de 2 francs; il

s'endimanche avec un habit à taille carrée et une cravate noire. Les femmes portent la camisole de drap grossier, paremens pendans, et dont la manche ne vient qu'au milieu du bras. La camisole y est bordée, ainsi que le haut de l'épaule et de la taille, par des rubans de fil bleu et plus ordinairement vert; sous la robe, des poches en cuir sont attachées à la ceinture. Les talons sont élevés de deux pouces, et les souliers couverts de boucles en cuivre, fer ou argent. Quelquefois, en été, les paysannes ont des chapeaux de grosse paille jaune, et près de Briançon des chapeaux noirs en feutre, et rabattus contre le soleil et la pluie; à Ceillac, à Réalon, elles tournent autour de la tête un carré de toile dont les deux bouts pendent ou s'élèvent à volonté. Souvent on garnit les coiffes de dentelles fortes, dont je possède un échantillon qui a figuré lors d'une exposition des produits de l'industrie. Dans la Vallouise, ces dentelles sont de crin de cheval; la robe, d'une seule pièce, a la forme d'un sarrau ou jaquette à longue taille, paremens pendans et plissés, de drap nommé *cadis*, presque toujours couleur roux ou marron. Le tablier est de même étoffe ou en serge; les fichus et coiffes de toile grise bordée d'une filoche; les bas en vert clair. La femme un peu riche orne sa ceinture d'une chaîne d'argent où pendent ses clefs et ciseaux; pauvre, elle a une chaîne très matérielle en cuivre. Le dimanche, le beau sexe prend le voile de grosse mousseline

qui devient grise par l'usage; ce voile pend sur les épaules et couvre une partie de la figure. Si l'on en croit quelques voyageurs, ce canton n'est cependant pas celui où les femmes sont le plus sévères.

Lors de la fête patronale, dans le Briançonnais, la plus âgée des filles porte le pain à l'église; l'aîné des garçons le retire quand il est béni; une personne de mauvaise vie serait exclue de cette cérémonie. Honneur aux mœurs des Hautes-Alpes! Naguère il n'y avait pas dans leur enceinte un seul lieu de prostitution. Si une fille devenait mère, elle allait porter sa honte au dehors; l'homme qui ensuite l'eût épousée aurait été appelé *sans cœur* et évité de tout le monde.

Le solstice d'été était célébré chez les anciens par des feux de joie, que notre religion a adoptés à Gap, de même qu'à Paris et à Metz; les autorités et le clergé venaient solennellement allumer, la veille de la Saint-Jean, sur la place publique, un bûcher où étaient suspendus des chats voués au supplice. Près de Lectoure, ces feux avaient lieu dans les cimetières; mais les chats n'y figuraient pas; beaucoup d'habitans brûlaient, en même temps, un fagot devant leur maison.

Le jour où l'on célèbre la fête du précurseur de Jésus-Christ, par suite d'un usage qui tient au paganisme, et que Charlemagne avait prohibé dans ses capitulaires, on voit dans les Hautes-Alpes un grand concours de personnes se joindre

aux bergers des alentours, pour danser sur le plateau de plusieurs montagnes pastorales, alors émaillées de mille et mille fleurs, et où paissent de nombreux troupeaux. Ce même jour, Saint-Jean, qui dépend de Gap, a une foire d'oiseaux où les bergers en apportent des montagnes quelques espèces très curieuses; ce hameau possède un jeu particulier, c'est le jeu du coq : l'animal est attaché à un piquet peu élevé; on lui laisse 6 à 8 pouces pour se remuer, et on l'enivre afin de lui donner plus de force et de vigueur; on l'attaque de vingt-cinq pas, avec une pierre, qui doit le frapper avant de toucher la terre, et l'étendre mort sur la place, ou bien le coq n'appartient pas au tireur.

A Gap même, l'hiver, on danse parfois dans l'écurie, au chant d'une femme travaillant près d'une lampe, entretenue aux frais des danseurs.

Froment rapporte qu'à la fin du XVIIe siècle on jouait encore la passion dans le cimetière de Briançon, où une chapelle avait été fondée en 1348; pour rendre plus affreux les dialogues des démons, les acteurs profitaient d'un écho qui jetait partout la terreur. J'ai vu dans cette même ville le presbytère servir de lieu de danse dans les solennités, et le curé ne s'en formalisait pas trop.

Les dîmes, dans une grande partie du territoire de Ribiers, et les biens du monastère des Templiers, sous le vocable de Saint-Etienne, appar-

tenaient au chapitre de Sisteron, lequel était tenu de donner, le 3 août, fête de ce bienheureux, aux habitans de trois hameaux voisins, un repas précédé et suivi par des jeux. On y lançait un anneau sur le piquet de fer; les jeunes filles y marchaient dans des sacs, ou y faisaient les trois sauts, ou y couraient sur l'âne, et les garçons y galopaient à cheval, ainsi qu'il est encore d'usage à Ribiers, lorsqu'on y solennise le jour du patron. Le chapitre finit par trouver ces divertissemens trop mondains, et au commencement du XVIe siècle, il transigea avec les consuls de Ribiers pour 60 fr. qui servirent annuellement jusqu'en 1790 à payer des prédicateurs de carême; triste dédommagement pour la jeunesse! Celle de Rosans se livre aux amusemens que l'on vient d'indiquer. Au son du fifre et du tambour, elle danse assez grotesquement des rigaudons que les exécutans animent, par intervalle, à l'aide de coups de gosier et de battemens de mains, qui rappellent les anciens *Vocances*. Dans le Champ-Saur reparaissent les *Tricoriens*, avec des rigaudons dont le fifre, la musette ou la voix marquent la cadence, en plein air, et dans l'écurie si le temps est mauvais. Le moyen-âge roule la boule gauloise et lance la paume des Hellènes. La vieillesse se délasse à des jeux de cartes, tels que la quadrette, la sixette, le piquet chéri des curés et des militaires en retraite. Après les exercices de la religion, elle

oublie ses peines au cabaret où les athlètes et les danseurs la rejoignent avec empressement. Ceux-ci passeraient les nuits près du ménétrier, et ils s'en servent pour donner des sérénades à leurs amies. C'est le Champ-Saur qui a le mieux conservé la physionomie folâtre des fêtes patronales que dans les Hautes-Alpes on nomme *vogues*, comme en Provence *romérages*. Dans ces solennités, le chef de la maison, à toute heure, se tient au haut de la table pour recevoir ceux qui se présentent et auxquels l'usage exige qu'il tienne constamment tête. La veille de la fête, on va à la quête du ménétrier, on plante un mai dans le champ de la danse, et l'on choisit le plus apparent du pays pour être, sous le titre d'abbé, le régulateur des plaisirs, le maître des cérémonies, le dépositaire des droits et de l'honneur du village.

Au matin de la fête, l'abbé prend une canne, sorte de bâton de commandement; accompagné de quelques amis et du ménétrier obligé, il fait le tour de la commune et entre dans les maisons où sont des filles à marier. Avec la permission du père et de la mère, il les prie à danser; chacune d'elles, montrant une reconnaissante timidité, attache un ruban à la canne de l'abbé qui s'empresse d'en orner sa veste, son chapeau, et qui les porte tout le jour, ainsi que les cheveux couverts de poudre; tels sont les insignes de sa dignité. Lors des mariages, en Basse-Normandie, la poudre et les
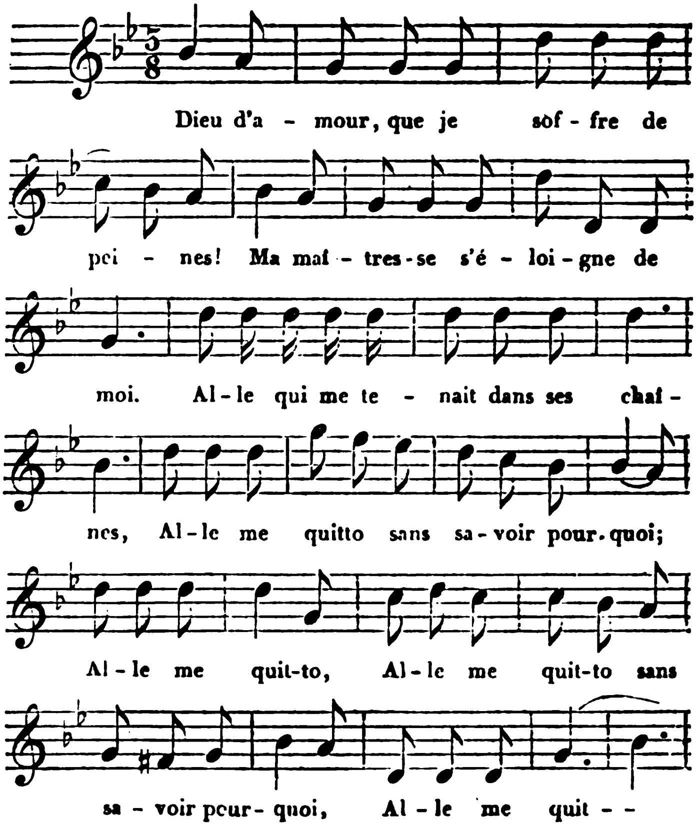
rubans sont d'une grande parure. L'abbé marche ensuite vers le lieu du bal, au bruit des acclamations et à la tête des jeunes gens. Voyez accourir ceux des villages circonvoisins; voyez-les tous ouvrir le bal, sauter, en faisant des tours multipliés autour du mai, et au milieu d'une multitude de spectateurs. On entreprend, à deux ou à quatre, des *gaillardes* où l'on fait des pas entrecoupés, en avant, en arrière, avec des transports de joie que ne ressentent point les admirateurs même de mademoiselle Taglioni. Que ne puis-je décrire cette autre danse où le nombre n'embarrasse jamais, pourvu que le champ puisse le contenir! Partout je remarque le pouvoir de l'abbé; il fait commencer et finir la musique, il règle les places, il ordonne le respect pour les volontés du bon ami qui ne permet pas à un autre de danser avec sa belle. Ce dernier appelle-t-il ses partisans? L'abbé lève sa canne, et toute la jeunesse de sa commune se précipite pour faire exécuter les volontés du dictateur. Mais si, à la suite de rivalités ou de divers fermens de discorde, cette jeunesse est insultée, si l'on cherche à enlever son mai ou l'instrument du ménétrier, ou, dans l'aveuglement de la passion, les rubans de l'abbé, les parens renoncent au rôle de conciliateurs et viennent soutenir leurs fils; le lieu du bal est changé en une arène sanglante. Trop souvent ces querelles terribles se sont élevées entre les jeunes gens de Gap et ceux de Tallard, renforcés par les garçons
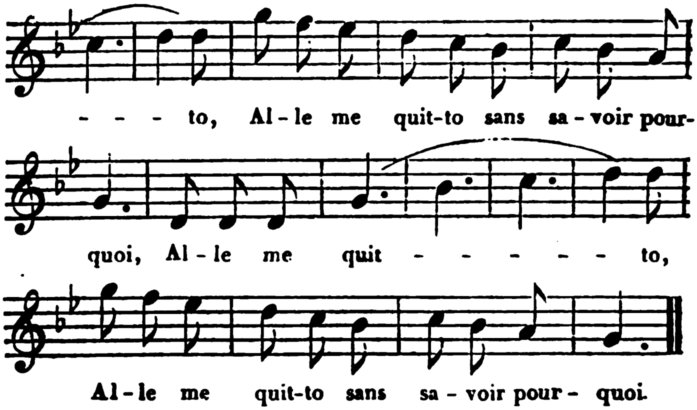
des vignobles. On dirait Athènes et Sparte acharnées à leur ruine.

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des danseurs!

Il vaut mieux vous donner une chanson pastorale du Queyraz, chantée le jour d'une fête, et dont la musique a un caractère original.

Andante poco allegretto.





2.

Nous n'avions qu'une même tendresso,
Nous rendions amours pours amours.
Mais, hélas! cette ingrate maîtresso
M'abandonne enfin pour un toujours. (*ter.*)

3.

Nous allions aux fêtes du villago,
Nous dansions dans les mêmes rondeaux.
Pour amuser cette volago
J'allais prendre pour elle des zozeaux. (*ter.*)

4.

Nous cueillions des charmantes fleurettos
Pours en fair des irlands, des bloquets;
Des beaux rubans mis à l'houlettos,
Mais à l'ombre d'un sombre bosquet. (*ter.*)

5.

Malheureux un amant qui s'engageo
Dans les liens d'une ingrate beauté;
Qu'il en coûte pour l'apprentissageo
Quand la belle a le cur partagé. (*ter.*)

Nous rencontrâmes un jour à Gap un homme monté sur un âne, le visage tourné du côté de la queue, qu'il tenait à la main ; entièrement couvert d'un manteau, il avait deux écuyers qui étaient bardés de colliers de mulets, garnis de grelots; on le voyait précédé d'un cornet à bouquin, et entouré d'un grand nombre d'artisans, dont les uns chantaient, les autres jetaient des cris. Nous crûmes assister à la fête de quelque dieu païen ; et c'était tout bonnement un homme que l'on promenait au milieu de la risée publique, parce qu'il était le plus près voisin d'un autre qui s'était laissé battre par sa femme. On s'arrêta au coin des places; après un appel au public, les écuyers ouvrirent le manteau, et le héraut de la fête lut à haute voix une pancarte où l'on racontait en style burlesque l'aventure tragi-comique. « Ces gens ont tort, nous dit un habitant de Saint-Julien-en-Champ-Saur ; chez nous l'on punit la coupable. C'est la femme qui a battu son mari que l'on fait monter sur l'âne, la figure tournée du côté de la queue ; on la promène dans le village en lui faisant boire du vin, et on lui essuie les lèvres avec la queue de l'animal. » Nous ne pûmes nous empêcher de rire des réflexions de ce bon montagnard; elles nous rappelèrent que ces usages bizarres existent encore dans quelques parties de la Lorraine, de la Brie et de la Champagne. Le même soir, le sommeil des habitans fut interrompu par le cliquetis d'un grand

nombre d'instrumens de cuisine, et par les mêmes chants, les mêmes cris que nous avions entendus peu de temps auparavant. Nous nous informâmes de la cause d'un tel bruit. On nous répondit qu'il s'agissait d'un veuf qui venait de convoler à de nouvelles noces. Près de Lectoure (Gers), on lui présente une tête de bœuf, armée des plus fortes cornes qu'on a pu trouver, et qu'on le force à baiser, au sortir de l'église.

Dans le Briançonnais, on lui chante souvent :

Dis donc, vieille carcasse,
Veux-tu donc nous payer,
Au triple de tes noces,
Aux enfans du quartier.
Nous sommes de bons drôles
Qui vivons sans souci ;
Nous voulons des pistoles,
Ou bien charivari.

La mi-carême est à Gap une fête dont l'origine et les motifs ne sont pas bien connus ; elle se nomme la vieille. Ce jour-là, on se distribue en sociétés ; quel que soit le temps, on fait des parties de campagne ; au soir, les danses succèdent aux festins. Le plus petit particulier veut célébrer sa vieille. Les enfans paraissent, la cocarde au chapeau et le sabre au côté ; ceux qui approchent de l'adolescence portent des épées de diverses sortes et se dirigent sur la hauteur de Puymore (l'ancienne forteresse des Sarrazins) ; ils se divisent en deux bandes, suivant les quartiers qu'ils habitent ; ils se

chargent, et les plus forts restent maîtres du champ de bataille. Leurs jeux, image de la guerre, se renouvellent, mais à coups de fronde, au printemps et après les vendanges. On sait qu'à Riez (Basses-Alpes), à la Pentecôte, des habitans, avec les étendards verts et les cocardes vertes, défendent, comme Sarrazins, pendant deux jours, un fort en planches et garni de feuillage, contre les chrétiens, habillés en hussards et en fantassins, qui s'en emparent le mardi, emmènent leurs prisonniers hors de la ville, et y rentrent avec eux pour faire un bon repas; le lendemain, vainqueurs et vaincus vont rendre grace à saint Maximin. On assiége aussi à Manosque une citadelle de bois. D'autres jeux occupent encore les jeunes gens dans les Hautes-Alpes, tels que le pic, imité de l'oiseau qui s'attache aux arbres par le bec comme par les griffes; un morceau de bois, assez semblable au jouet appelé toupie, également armé d'une pointe, mais plus aiguë, hérissé de plumes à l'autre extrémité, étant lancé contre un but, s'y implante comme une flèche; pour le culbuter, chacun darde son pic, et si l'on y réussit le vaincu est soumis à une amende. Ce jeu se nomme en Bretagne *picareine;* on s'y amuse lorsque la terre est dégelée.

Au dimanche des Rameaux, le peuple se rend à la messe en portant à la main des branches d'amandiers et d'autres arbres, entourées de rubans et surmontées d'œufs de Pâques, de gâteaux et de

fruits. Souvent pour cette cérémonie l'on voit détruire dans un moment l'espoir des propriétaires de vergers. Les gâteaux des rameaux se nomment rémolives, à Briançon.

Au jour des Rogations, on fait les processions d'usage; et dans les communes rurales on va poser au milieu des champs ensemencés des croix formées de deux petits bâtons écorcés; ces croix doivent protéger le grain et l'amener à sa maturité.

Quelques jours avant la Fête-Dieu, le clergé et la fabrique, à Gap, à Briançon, choisissent des prieurs et prieuresses; ce sont ordinairement des personnes distinguées par leurs mœurs et leur fortune. A la procession, elles ont l'avantage d'escorter le Saint-Sacrement, en tenant à la main un flambeau allumé. On ne jouit qu'une seule fois dans sa vie de cet honneur.

Noël est le grand jour de réunion de toutes les familles. Ceux qui en étaient absens font souvent un long trajet pour les rejoindre. Au marché qui précède ce jour, les femmes se sont pourvues d'une chandelle par ménage; ce jour-là, on ne s'éclaire ni avec le bouillon-blanc trempé dans l'huile, ni avec le bois résineux qui procure la lumière, comme dans les villages russes. Il est de coutume qu'on mange, après la messe, des soupes de pâte, qu'on appelle lozans ou creusets. Le chef de famille prend le premier un verre plein de vin et porte la santé de tous les siens; le verre

passe de main en main; la même santé se répète, et à la fin du repas, chacun à son tour boit à celle des membres de la famille qui sont absens. A Briançon, et surtout dans la campagne, on éveille pour la collation les petits enfans qui sont couchés et qui n'ont pu assister à la messe; on donne un surcroît de ration aux bestiaux.

Tous les parens et amis sont conviés aux baptêmes; en sortant de l'église, le cortége parcourt les rues de la commune. Le parrain et la marraine offrent chacun, et avec certain air de mystère, à l'accouchée une étrenne qui est dans quelques lieux, en argent, et, dans d'autres, c'est un objet à son usage; elle feint d'abord de ne pas l'accepter et finit par le recevoir. Le parrain jette de la monnaie au sortir de l'église; s'il se montre peu généreux, les enfans le poursuivent en l'accablant de sottises.

Dans une partie du midi de la France, avant la révolution, le mariage était précédé de neuf jours par les fiançailles qu'un prêtre bénissait, et de deux à trois jours par une visite que les jeunes parens des deux sexes faisaient aux futurs, avec des chants analogues à la circonstance. Les rubans garnissaient leurs têtes, et pendaient aux cornes des bœufs attelés à une voiture chargée de divers objets pour l'usage de la fiancée, surtout d'un lit et d'une armoire dont le haut était pavoisé par une quenouille de fin lin, ornée de rubans. Nous avons parlé ailleurs des couches-brus (gar-

çons d'honneur), et des cérémonies qui remontent aux anciens Normands; des petits fagots qu'aux environs de Metz les futurs allaient couper dans un bois, couvraient de rubans et de fleurs, et rapportaient, en nombreuse compagnie, au son des instrumens des jeunes gens qui, dans une commune voisine, à l'offrande de la messe nuptiale, tenaient des volailles à la main; de ceux qui, dans la même coupe, puisaient à la jatte de vin que la mariée tenait sur ses genoux, ou qui l'empêchaient de passer avec son époux la première nuit*. Il y a peu d'années que, dans le département de la Marne, près de la forêt du Gault, le lendemain des noces, on a vu les jeunes filles qui y avaient assisté asseoir les mariés sur une herse dont les dents étaient en l'air, et les traîner ainsi par les chemins les plus raboteux ou à travers les épines les plus piquantes; on battait celles qui n'allaient pas assez vite, ou l'on déchirait leurs vêtemens. Autant de pays, autant d'usages pour les noces; mais ne quittons pas les Hautes-Alpes.

Lorsqu'on veut s'y marier, on fait choix de quelqu'un qui soit connu des parens de la fille, et l'on se rend chez eux avec cet entremetteur, qu'aux environs de Gap on nomme *tsamaraude*, (chat de maraude); dans le Champ-Saur, cette visite a toujours lieu un samedi. Est-on bien reçu, on y revient huit jours après, on y passe la

* *Nouvelles et Contes. — Robert et Léontine.*

soirée qui se prolonge jusque dans la nuit. Les amans causent entre eux; le confident et la famille s'entretiennent des avantages réciproques des futurs. On mange une bouillie; la plus ou moins grande quantité de fromage râpé, mise par la fille sur le potage qu'elle sert au jeune homme, marque le degré d'estime qu'elle fait de lui. Dans ces montagnes, on prétend que le fromage râpé est une sorte de philtre amoureux. Mais la recherche est-elle méprisée? la fille glisse dans la poche du galant quelques grains d'avoine. *Avoir reçu l'avoine* signifie être rebuté par celle que l'on aime. Le galant disgracié persiste-t-il encore? l'insensible, pour l'éconduire définitivement, tourne vers lui le bout non allumé des tisons. Elle agit ainsi en Lorraine; mais dans la Brie champenoise, à Nogent-l'Artaud, c'est en l'air qu'elle met le petit bout des tisons. Dans les Hautes-Alpes, lorsqu'elle épouse son rival, plusieurs jeunes gens vont prendre un arbre haut de 30 à 40 pieds, et qu'on ne leur refuserait pas impunément; ils y attachent des rubans et des devises, même des ognons pour exciter les larmes de l'infortuné, et ils le fixent à sa porte; l'un d'eux lui chante des couplets analogues à la circonstance, et où souvent il y a des choses piquantes contre la personne qu'il aimait. Le mai est ensuite porté chez lui, et il donne un dîner à ses amis; dans le Briançonnais, les garçons font, avec du noir, une

traînée sur le mur, depuis sa maison jusqu'à celle de l'objet de sa douleur.

Si une fille doit se marier dans un autre village que celui qu'elle habite, les garçons prennent les armes, passent plusieurs jours au cabaret, et obligent le futur à payer toute leur dépense. Que les époux traversent plusieurs villages, à l'entrée de chacun la jeunesse les attend avec une table sur laquelle sont un verre de liqueur, où ils doivent boire tous les deux, et des noix confites qu'eux seuls doivent manger. Les noix confites sont tellement en usage dans les Hautes-Alpes que le moindre paysan en a sa petite provision. Quelquefois des rixes sanglantes s'élèvent dans les villages où passe la noce; la jeunesse se réunit pour enlever l'épouse et obtenir une forte rançon. Si elle ne se saisit que de la poule (qu'on porte en tête du cortége, au haut d'un bâton couvert de rubans de plusieurs couleurs), il n'y a pas de rançon ; les vainqueurs se contentent de manger la poule, et de boire et chanter à la honte des vaincus.

A Labâtie-Mont-Saléon existait une très ancienne fondation pour marier, tous les ans, une fille vertueuse.

Voyons les usages relatifs aux décès.

A Briançon, avant 1789, on enterrait les gens distingués au caveau de l'église et dans des tombes qu'on appelait vases ; on y foulait dans le

cercueil les morts qui conservaient encore la chaleur; j'y ai fait cesser cette coutume en 1806. Quand on enveloppe les morts d'un linceul, on ne leur met pas un livre de prières en main, comme dans le Gers; mais à Chantemerle, Puy-Saint-Pierre, etc., de même qu'en ce département et dans partie des Vosges, on se passe de bière, en jetant le cadavre au fond de sa fosse. A La Grave, ne pouvant ouvrir la terre pendant les gelées, on suspend les morts au grenier ou sur le toit, jusqu'au printemps. La femme d'Arvieux, qui a perdu son mari, ne le laisse pas aller au dernier asile sans l'avoir tendrement embrassé. A Remollon, Théus, Espinasse, la famille donne un morceau d'étoffe à chacun des parens et des amis. Dans presque toutes les communes, on se met à table au retour des enterremens. Il n'est pas de cousin, de connaissance, de voisin qui manque à ce banquet, où l'on se ferait scrupule de servir de la viande; dans le Queyraz, on mange alors du riz et du pain de boulanger, qu'on appelle du ponhpo. A Ribiers, l'usage de la soupe de pâte est suspendu, même à Noël, tant que la famille est en deuil de la mort d'un de ses chefs. Ailleurs on porte une outre pleine de vin au cimetière, et la cérémonie se termine dans la maison du défunt, par une fête bacchanale, comme en Irlande où l'on pousse alors des cris affreux en s'enivrant avec le whisky (eau-de-vie de grains). A l'Argentière, tous ceux qui ont assisté à l'inhumation trouvent les tables

mises autour de ce dernier asile ; celle du curé et de la famille est sur la fosse même. Le dîner fait, le plus proche parent porte *la santé du pauvre mort*, et chacun de répéter : *à la santé du pauvre mort !*

On se doute bien que la superstition a dû régner dans d'étroites vallées des Alpes, où la nature frappe d'un spectacle imposant et terrible les sens et l'imagination, dès le premier âge, et où le manque de communications faciles laisse l'homme aux prises avec les fables ridicules dont on berce l'enfance. Nous ne remonterons pas même à l'an 1501, où les meubles et immeubles des sorciers Eynardi Julienne, Antoinette Rogier, à Chantemerle, Vincent et Jeanne Martin, à Saint-Chaffrey, furent acquis au roi-dauphin.

Un ruisseau nommé le Béal-Trouble, à Labâtie-Neuve, passe dans des terres argileuses qui salissent ses eaux, et le peuple rejette cet effet sur les esprits infernaux.

Dans certains points du département, les météores sont attribués à la magie. Il ne sera pas ici question des globes lumineux qui apparaissent de temps en temps, et qui tout à coup éclatent avec un grand fracas. On prenait pour des revenans ou des vampires les exhalaisons qui dans les nuits d'été s'élevaient des cimetières de Puy-Saint-Pierre et de Briançon. Dans le Champ-Saur, d'un lieu élevé, d'où l'œil puisse s'étendre sur le territoire de plusieurs villages, vous en verrez,

quoique rarement dans l'année, sortir des feux semblables à ceux des lampions; ils se rendent en un lieu bas et solitaire où ils sautillent, dansent; et après des évolutions d'une ou deux heures, ils retournent aux endroits d'où ils étaient partis. Le physicien y trouvera des feux phosphoriques, les effets du fluide électrique, une matière lumineuse, visqueuse et glaiseuse. Le romancier aimerait à s'emparer de ces farfadets*. L'habitant d'Orcières s'écrie : *voilà les sorciers qui vont au sabbat ;* il met sur leur compte tout ce qui lui arrive de fâcheux. Une famille, dans cette commune, a refusé obstinément un gendre qui lui convenait, mais son père passait pour magicien. Des prodiges, dont la connaissance n'est pas venue jusqu'à nous, se seront sans doute passés dans les vallées de la Fée, auprès de Vars et dans le Champ-Saur. Un voyageur trouva la maison d'un habitant de Champoléon remplie de gens qui, affligés de sorts jetés sur leurs récoltes et leurs bestiaux, voulaient s'emparer du sorcier, et, à cet effet, d'après un antique usage, avaient *volé* des clous *neufs* et une poule *noire* qu'ils faisaient bouillir avec du vinaigre, dans un pot de terre *neuf*. Tandis qu'on préparait ce ragoût mystérieux, un garçon très fort se tenait derrière la porte, avec un bâton, prêt à frapper le premier qui se présenterait, attiré par la puissance de ce

* Voyez les Feux follets, dans le Recueil des fables de l'auteur, année 1827.

charme. Le voyageur eut beaucoup de peine à prouver qu'il n'est pas grand sorcier. A Réalon, dont nous avons déjà eu occasion de parler, une magicienne était accusée, en 1802, de maléfices sur les troupeaux et sur les hommes. On assurait que, comme l'Antée de la fable, la terre lui donnait sans cesse de nouvelles forces; on résolut de s'en défaire, et on l'étouffa en la tenant suspendue en l'air. Ne croit-on pas lire un trait de l'histoire des barbares? Le curé de Réalon m'assura qu'il ne croyait pas à la magie; « cependant, dit-il, j'avais un ami aux Grandes-Indes, et je voulais savoir s'il existait encore. Une sorcière fit apporter un baquet d'eau extrêmement limpide, qu'elle agita fortement. Lorsque l'eau se calma, je vis distinctement dans son cristal les traits de mon ami. » On n'a pas besoin de dire que ce curé fut éloigné de Réalon. Un jeune homme de La Grave, qui habitait Briançon, en 1807, avait été, dit-on, ensorcelé, et tout le monde l'évitait. On agita avec une baguette un baquet d'eau bien claire; la magicienne comparut, se plaignit du mal qu'on lui faisait éprouver, et fut contrainte de lever le sort. A Ribiers, dans une chapelle dédiée à la Vierge sous le nom de Notre-Dame-des-Faisses (mot patois qui signifie des sangles de maillots), on apportait en pèlerinage les enfans morts sans baptême; on prétendait que pendant la messe célébrée pour leur résurrection ils revenaient à la vie et on les baptisait; ces prétendus

miracles faisaient beaucoup de bruit ; ils ont cédé à la voix de M. Maurel, ancien curé de cette commune, et de M. l'abbé Pellegrin, l'un des hommes les plus spirituels et les meilleurs du département.

A la Chandeleur, on fait bénir des cierges dans les églises du Briançonnais; on les porte allumés et processionnellement dans les rues, jusque dans les étables et écuries; avec eux, on fait un signe de croix sur chaque lit pour le préserver de maladies. Dans la caverne de Mont-Clus, on voyait au temps jadis un roi sur son trône au milieu des trésors.

Près de là, toutes les processions se réunissaient au village de l'Epine, lorsqu'on souffrait une extrême sécheresse; le curé faisait entrer dans le bassin de la sainte fontaine la vierge la plus pure; au moment où elle y lavait ses vêtemens, le ciel ouvrait ses cataractes.

Dans nombre de communes, quand le temps était mauvais, on forçait le curé à l'exorciser. On faisait le plus grand cas du pasteur, si ses paroles et ses cérémonies avaient un résultat avantageux. On le prenait en haine, si par malheur un orage enlevait des terres, ou si la grêle détruisait la récolte. Ces désastres se renouvelaient-ils? telle était la vindicte publique contre lui qu'il était contraint à quitter sa paroisse.
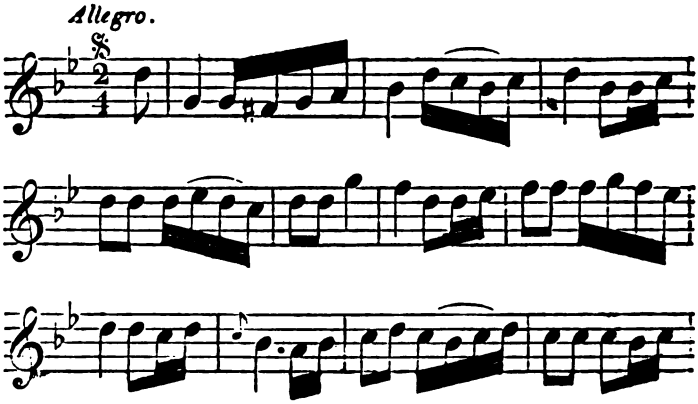
Nous avons décrit, page 93, le pélerinage de Notre-Dame-du-Laus, vers lequel se dirigeait, en 1803, une femme appelée la sainte de Valence,

qui avait attiré dans cette commune presque tous les dévots d'une partie du midi de la France. Lorsqu'elle traversa la ville de Gap, plusieurs personnes, même distinguées, lui firent des aumônes, lui demandèrent sa protection et acceptèrent d'elle ou lui dérobèrent des chiffons ignobles pour en former des reliques. Appelée dans mon cabinet, je lui adressai des questions, tandis que la cour de la préfecture, la place publique et les rues adjacentes étaient encombrées de ceux qui se proposaient d'escorter la sainte au pélerinage. Cette femme couverte de haillons, dépourvue de sens et d'esprit, était gorgée d'eau-de-vie; s'étant assuré de son lieu de naissance, on l'envoya à Grenoble dans une maison de secours où elle fut placée; on la fit travailler, avec défense de se mêler de miracles. Depuis ce temps, on ne croit plus à la magie dans la plupart des communes des Hautes-Alpes.

Il y a 40 ans qu'on annonça à Gap, au bénéfice des pauvres, la représentation de la passion de Notre-Seigneur. La scène s'ouvrit par un dialogue entre Jésus-Christ et saint Mathieu.

— Mathieu! — Plaît-il, Bon Dieu? — Prends ton sac et me suis en Galilée. — Ce n'est point là le début du mystère si bien dit par M. Victor Hugo. L'issue en fut différente. Les acteurs sortirent et emportèrent l'argent du public qui, après avoir attendu long-temps, finit par rire de cette jonglerie.

Parmi les vestiges de la plus haute antiquité qu'on retrouve dans ce département, nous citerons le Bacchu-ber qui s'est uniquement conservé au pont de Cervières, hameau de Briançon; on le doit à cette peuplade, d'origine grecque, et de la confédération des *Caturiges*, dont *Brigantium* devint la nouvelle cité, ou, suivant la tradition locale, à un romain, en garnison au château, qui était venu comme tisserand travailler au pont de Cervières. On danse cette pyrrhique, le 16 août, jour de la fête patronale, et au chant des femmes qui placent au milieu d'elles la plus âgée. Il y a neuf, onze ou treize danseurs en veste, avec des chemises très blanches, amples et nouées au-dessous du coude avec des rubans; ils sont armés d'épées larges, courtes et sans pointes, comme celles des Allobroges, et décrivent douze figures (58).



mêmes festins. Chaque repas, terminé par des actions de graces que vient rendre le curé en habits sacerdotaux est suivi par un office religieux. Au milieu du jour, on distribue le *frairet* à toutes les familles, sans dictinction de fortune; elles reçoivent autant d'écuellées de potage qu'on en a donné aux tables; point de viande, mais le même nombre de kilogrammes de pain qu'il y a de personnes de tout âge dans chaque maison. Un bouquet est ensuite porté au prieur. Le lendemain est le jour des pauvres, et l'enfant, même à la mamelle, a comme ses parens la ration de soupe et de pain, distribuée par les administrateurs civils. Le repas fini, on conduit les pauvres sur la place publique, où ils remercient Dieu et lui recommandent les morts. Enfin, le surlendemain de la fête, on célèbre un office religieux pour les prieurs décédés.

Les chefs de la commune servant à des jours consacrés tous les habitans, même les pauvres et les domestiques, n'offrent-ils pas quelques traits de ressemblance avec les maîtres qui, dans les saturnales, servaient leurs esclaves? Ces marches triomphales, ces bœufs couverts de toiles, de rubans et de fleurs, ces tabliers et bonnets garnis de rubans, ces actions de graces, ces distributions de comestibles bénis par le pontife, n'ont-ils pas une teinte antique? Cette fête vient-elle des Gallitæ, des Romains? a-t-elle été modifiée depuis l'établissement du christianisme?

Dans tous les cas, suspendue en 1600, époque où la peste ravagea cette contrée, reprise en 1603, on regrette que la vente faite pendant la révolution des biens attachés à la fondation ait ôté les moyens de payer les frais de cette ancienne et touchante cérémonie qui a entièrement cessé en 1801. Maintenant l'on se contente de faire à la Pentecôte une répartition de pain et de soupe entre tous les pauvres. Des distributions de ce genre ont lieu dans plusieurs communes de l'arrondissement de Barcelonnette, pays natal du célèbre Manuel, dont un estimable parent, M. Jaubert, est sous-préfet d'Embrun.

Mais ce n'est qu'un secours anniversaire, et l'indigent a souvent besoin d'une assistance journalière. Qu'il vienne dans nos montagnes frapper vers la nuit à la porte d'une chaumière, il n'est jamais repoussé. On partage avec lui son pain, sa soupe, son gîte; le soir, un même lit réunit la famille et l'étranger. Telle est cette admirable simplicité de mœurs que, si c'est un homme, on se borne à le faire coucher auprès du mari, si c'est une femme, à côté de la ménagère.

Dans un hameau de la commune de Guillaume-Perouse, dont nous avons parlé plus haut, les habitans, comme au Villard-d'Arène, sont privés durant cent jours des rayons du soleil; ils célèbrent son retour par une fête qui semble empruntée à l'antiquité orientale. Nous allons en offrir le récit fait en patois du pays, avec la traduction française.

LOU RETOURT DAU SOULEOU.

Dins la communa de Guillaume-Pérouse, cantou de Saint-Firmi, se trouba un villagi, situa proche la ribiera de la Severaissa, qu'appelloun lous Andrious : lous paures habitans, que l'y fan lour demoura, sount privas durant cent jours d'ou souleou, et nes que lou dex de février qu'aquel astre bienfasent, ven lour rendre sa lumière; tamben aqueou jourt même, celebroun soun retourt per de rejouissanças, et voici couma se passa aquella hurousa journa.

Dabort que la nuach a dispareissu, et que l'auba vermeillia sa repende sur lou soummet des mountagnias, quatre bergiers d' l'hameou announçoun aquella festa au soun dous fifres et de lours cournas; après aver parcouru lou village, se rendoun veis le plus adza dous habitans, que présida a la cérémounia, et que pouarta dins aquella circounstança lou nom de vénérable; prenoun sous-ordres, et recoummençoun lour fanfara, en prévenent touts lous habitans de tenir una *aumeletta* presta.

Adounc chascu s'empressa d'exécutar lous ordres dau vénérable. A dex houras, pourtant touts una aumeletta, se rendoun sur la plassa, et una députation, précéda dous bergiers, que fan encara entendre lours instrumens champestres, se rende vés lou vénérable, per l'y announçar que

LE RETOUR DU SOLEIL.

Dans la commune de Guillaume-Pérouse, canton de Saint-Firmin, se trouve un village situé près des rives de la Severaisse, que l'on appelle les Andrieux. Les pauvres habitans qui y font leur demeure sont privés pendant cent jours du soleil ; et ce n'est que le 10 février que cet astre bienfaisant vient leur rendre la lumière ; aussi, ce jour-là même, célèbrent-ils son retour par des réjouissances ; et voici comment se passe cette heureuse journée.

Dès que la nuit a disparu et que l'aube vermeille se répand sur le sommet des montagnes, quatre bergers du hameau annoncent cette fête au son des fifres et de leurs trompettes ; après avoir parcouru le village, ils se rendent chez le plus âgé des habitans, qui préside à la cérémonie et qui dans cette circonstance porte le nom de vénérable ; ils prennent ses ordres et recommencent leurs fanfares, en prévenant tous les habitans de préparer une omelette.

Chacun alors s'empresse d'exécuter les ordres du vénérable. A dix heures, tous, munis d'une omelette, se rendent sur la place, et une députation, précédée des bergers, qui font de nouveau entendre leurs instrumens champêtres, se rend chez le vénérable, afin de lui annoncer que

tout es prest per commençar le festa, et l'accoumpagnar dins lou luac de la réuniou, là ount es recebu per las noumbrousas acclamations de touts lous assemblas.

Lou vénérable se plaça au mitant d'ellous, et après lour aver announça lou moutif de la festa, fan una chaîna et exécutoun autourt de véau una farandola, lour plat d'aumeletta à la ma.

Lou vénerable douna pieis lou signau dou déspart; lou bergiers que précedoun countinuen à far entendre lours instrumens, et l'on se betta en marcha dins un ordre admirable, per se rendre sur un pouant de piera, que se troba à l'intra dau village.

Arrìbas acquì, chascu pausa soun aumeletta sur lous parapets dau pouant, et l'on se rende dins lou pra vesi, ount de farandolas an luac de quia que l'ou souleou siaye ariba.

D'abord qu'aqueou flambeau coummença à lous éclairar, las dansas finissoun et chascu ven reprendre soun aumeletta, qu'offre à l'astre dau jourt; lou viellard la houssa, testa nua.

Aussi leau que sous rayous sous respendus sur tout lou village, lou vénérable annoussa lou despart, et l'on s'en retourna dins lou meme ordre. Accoumpagnoun lou vénérable dins sa meisou; après aquo chascu tourna dins sa famillia, là ount mangeoun l'aumeletta.

Aquella festa dura tout lou jourt, et se proulongea meme dins le nuach; l'on se rassembla

tout est préparé pour commencer la fête; elle l'accompagne au lieu de la réunion, où il est reçu par les nombreuses acclamations de tous les habitans.

Le vénérable se place au milieu d'eux, et après leur avoir annoncé l'objet de la fête, ils forment une chaîne et exécutent autour de lui une férandole, leur plat d'omelette à la main.

Le vénérable donne ensuite le signal du départ. Les bergers qui précèdent continuent à faire entendre leurs instrumens, et l'on se met en marche dans un ordre admirable, pour se rendre sur un pont de pierre qui se trouve à l'entrée du village.

Arrivé là, chacun dépose son omelette sur les parapets du pont, et l'on se rend dans le pré voisin, où les férandoles ont lieu jusqu'à ce que le soleil arrive.

Dès que ce flambeau commence à les éclairer, les danses finissent, et chacun va reprendre son omelette, qu'il offre à l'astre du jour; le vieillard la hausse, tête nue.

Aussitôt que ses rayons sont répandus sur tout le village, le vénérable annonce le départ et l'on s'en retourne dans le même ordre. On accompagne le vénérable chez lui; après quoi chacun se rend dans sa famille où l'on mange l'omelette.

La fête dure tout le jour et se prolonge même dans la nuit; l'on se rassemble encore vers le soir,

encora vers lou sera, et plusiurs famillias se réunissoun pieis per festinar.

Es coumma que fenis acquella festa, là ount presida la guaîta et lous amusaments lous plus purs, et que fai lou bouanhur daus habitants daquel endrech, pieis que reveyoun l'autour de la lumiera, que fertilisa lours champs, versa de touta parts la joya et l'espéranssa; et qu'en un mot, embellis lou mounde.

et plusieurs familles se réunissent ensuite pour festiner.

Ainsi se termine cette fête, où président la gaîté et les amusemens les plus purs, et qui fait le bonheur des habitans de ce hameau, puisqu'ils revoient l'auteur de la lumière qui fertilise leurs champs, verse de toutes parts la joie et l'espérance, et qui, en un mot, embellit le monde.

Nous avons décrit avec beaucoup de détails les usages des Hautes-Alpes, parce qu'il en est qui appartiennent aux temps les plus reculés, d'autres qui ont un grand caractère d'originalité, et que chaque jour en efface quelques traits. Après une absence de vingt années, j'y ai remarqué moi-même des nuances tranchées, de notables différences. Le vin avait procuré à un bon nombre d'habitans l'une de leurs principales jouissances; il rapprochait les amis, présidait à tous les traités, au moindre arrangement; je l'ai vu remplacé par la tasse de café, le verre d'eau sucrée, le verre de liqueur. A peine au retour d'un marché de Saint-Bonnet trouverez-vous quelque vieux Champsaurin, par un reste d'habitude, dormant sur le bord du chemin en un état d'ivresse. La classe ouvrière a ce ton poli que Théophraste louait dans sa bouquetière d'Athènes. Au mauvais temps, les habitans des communes rurales s'arment du parapluie; aux grands jours, ils se coiffent du chapeau de soie de Lyon, qui leur coûte 8 francs; dans celles qui sont un peu considérables, principalement sur les routes ou à leur proximité, ils ont substitué aux antiques Cordeillas et Cadis, les draps de Sedan, d'Elbeuf, de Limoux, de Carcassonne, et la ratine de Vienne, qu'on a toujours recherchée dans les Hautes-Alpes. Le chapeau de paille de riz ornait la tête des jeunes filles que je rencontrai près de Jarjayes, et qui réalisaient le portrait imaginaire des bergères des Alpes.

Nous avons eu occasion de remarquer déjà une amélioration sensible dans les distributions des habitations rurales. Cette révolution dans les mœurs date de 1814 et 1815, du moment où nos braves ont rapporté dans leurs foyers des connaissances acquises en tant de climats divers. Dès qu'un garçon a fini son apprentissage, il va faire son tour de France, en se dirigeant sur la capitale où il se perfectionne; d'autres ont suivi pendant quelques années le cours industriel qu'on voudrait voir rétablir à Gap et ouvrir à Embrun et à Briançon. On a maintenant des menuisiers intelligens, des ébénistes habiles; le nom de ces derniers était presque inconnu il y a trente ans. Le sieur Anselme, de Gap, possède à Paris, pour la confection des meubles de salon, un bel atelier d'où est sortie une partie de ceux qu'on a envoyés naguère au grand seigneur. Le sieur Blanchard, de Briançon, est l'un des premiers armuriers de la capitale. A Gap, le dimanche d'hiver, tous allaient se chauffer ensemble aux rayons du soleil, à la cheminée du roi René, comme disent les Provençaux. C'était au midi oriental, contre un mur appuyé sur l'ancien gouvernement, entre la route de Provence et celle du Pont-Saint-Esprit. Ce mur est tombé comme d'autres pans de murailles ruinées, desquelles on aurait dit une ville prise d'assaut. Des promenades les ont remplacés, et hormis un cours que son nom n'a pu défendre, j'ai appris par la voix publique qu'on

se glorifiait de les posséder. Mais je n'ai plus trouvé pauvres et riches causer et jouer entre eux. On était heureux, pour le temps de gelée, de détourner par une rigole l'eau de Charence jusqu'au pré des Capucins; sur cet étang glacé l'on faisait glisser le traîneau ou la fascine formée par deux fagots liés ensemble, que le plus adroit conduisait et qui chavirait quelquefois aux éclats de rire de la foule des spectateurs de chaque sexe, âge et condition. Tous paraissaient égaux, du moins dans leurs amusemens publics. Chaque classe actuellement prend sa récréation à part; chacun va exclusivement dans son cercle, pour parler ici politique, là industrie, ailleurs pour faire de la musique. Mais on ne se mêle plus; des distinctions sociales se sont établies; peut-être s'enracineront-elles, et je doute qu'elles contribuent au bonheur de la vie.

C'est assez parler d'usages; nous allons donner successivement les patois de diverses parties des Hautes-Alpes, en les faisant suivre pour chaque arrondissement d'observations philologiques. On parle, avec plus ou moins de variations, ces dialectes, dans des pays assez éloignés, et surtout dans ceux de montagnes; il est des militaires qui, prisonniers en Autriche, assurent les y avoir retrouvés dans plusieurs cantons.

CINQUIÈME PARTIE.

DES PATOIS

EN USAGE DANS LES HAUTES-ALPES.

Traduction literale de la parabole de l'Enfan prodigue, tira d'ou chap. xv de l'Eivangile, seloun san Luc, fache d'ou lati, en patois de la ville de Gap, et de plusieurs villages environnants, dins un raiou de tres légues (*a*).

Lour dissec pieis mais (*b*) : un sarten homme aïe dous garçous; lou pus jouv dissec à soun père (*c*) : moun père, beila me la pourtiou d'ou ben que me reven; et lou père fec en chascu sa part.

Et paou de tens après, lou cadet, quant aguec fachs sa pacoutilla, se mettec en routa et s'en anec dinc un païs eiloigna, onte mangec tout ce qu'aie, enbe les fumelles.

Et quant aguec tout fricassa (*d*), l'y aguec dinc aqueou païs, acqui une grande famine, et coumensec à aver famp.

S'en anec, et se bettec à mestre ves un des habitants d'acqueou païs, que lou mandec à soun fourest gardar les puercs.

Acqui ourié agu envie de remplir soun ventre des triailles (*e*) que les puercs mangeavoun; mes dengu n'in dounave;

Traduction littérale de la parabole de l'Enfant prodigue, tirée du chap. XV de l'Évangile, selon saint Luc, faite en patois de la ville de Gap et de plusieurs villages environnans, dans un rayon de trois lieues.

Un homme avait deux fils, dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi la part de bien qui me doit revenir. Et leur père leur fit le partage de son bien.

Peu de jours après, le plus jeune de ces deux enfans, ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla voyager dans un pays fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches.

Après qu'il eut tout dépensé, il arriva une grande famine en ce pays-là ; et il commença à être dans l'indigence.

Alors il s'en alla, et se mit au service d'un des habitans du pays, qui l'envoya à sa maison des champs pour y garder les pourceaux.

Et étant là, il fut réduit à une misère si extrême qu'il eût souhaité remplir son ventre des écosses que les pourceaux mangeaient ; mais personne ne lui en donnait.

Aian recouneissu la soutise qu'aie fache, dissec : quan l'y a de varlets din la meisou de moun père qne fan soubres d'ou pa (*f*) ; et iou siou eici à murir de famp !

Me guararei d'eici (*g*) anarei veis moun père, et l'y dirai : moun père, ai oufensa lou ciel et vous.

Siou plus digne d'estre appella vouste garçou ; trata me coume faria d'un de vouestes doumestiques.

Partec, venguec veis sou père, ère (*h*) encare luenc que soun père l'ayant vist n'aguec pieta, et se bette à coure, se jittec à soun couel et l'embrassec.

Et soun garçou l'y dissec : moun père, ai pecca couentre lou ciel et couentre vous ; siou plus digne d'estre appella voueste garçou.

Alors lou père dissec à ses varlets : adusé l'y vite une belle raoube, passa l'y le, et betté l'y una bague a dé, et de souliers es pés.

Et adusé un véou gras, toua lou, mangen lou et fasen bouene chière ;

Parce que moun garçou que vecqui ère mouert et es ressuscita, ère perdu et es retrouba ; et alors coumenceroun à se régalar.

Soun garçou l'einé ère ou champ, quant fouguec vengu et que se fouguec approucha de mei-

Enfin, étant rentré en lui-même, il dit : Combien y a-t-il de serviteurs à gages dans la maison de mon père, qui ont du pain en abondance? Et moi, je meurs ici de faim!

Il faut que de ce pas je m'en aille trouver mon père, et que je lui dise : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous.

Et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

Il partit donc et s'en vint trouver son père. Lorsqu'il était encore bien loin, son père l'aperçut et fut touché de compassion ; et courant à lui, il se jeta à son cou et le baisa.

Et son fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils!

Alors le père dit à ses serviteurs : Apportez promptement la plus belle robe qui soit dans ma maison, et l'en revêtez, et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers à ses pieds.

Amenez un veau gras et le tuez. Faisons bonne chère et réjouissons-nous;

Parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé.

Ils commencèrent donc à faire grande chère et à se réjouir.

Cependant son fils aîné qui était aux champs revint; et lorsqu'il fut proche de la maison, il en-

sou, entendec la musiqua et lou brut de la dansa.

Appellec un des varlets et l'y demandec qu'ère tout aco.

Aqueou d'eici l'y dissec : voueste frère es vengu, et voueste père a fach tuar un véou gras, parce que l'a revist en bouone santa.

Lou garçou endigna, voulie par intrar, soun père sourtec ; et coumensec à lou priar.

Mes véou l'y respondec : vaqui déjà lontens que vous servou, sens que vous aï jamais désoubeï, et jamais m'avé douna un tros de chabri (*i*) par mangear embe mes amis.

Mes après que voueste garçou lou cadet, qu'à mangea tout soun bataclan embe de deivergounias (*j*) es revengu, vite, fasè tuar par cou un véou gras.

Alors lou père l'y disec : mon garçou, tu sies toujours embe iou, et tout ce que aï t'apparten.

Chalie far un festi et se réjouir parce que toun frère ère mouert et es ressuscita, ère perdu et es retrouba.

tendit le son des instrumens et le bruit de ceux qui dansaient.

Il appela aussitôt un des serviteurs et lui demanda ce que c'était.

Le serviteur lui répondit : C'est que votre frère est revenu, et que votre père a tué un veau gras, parce qu'il l'a recouvré en bonne santé.

Ce qui l'ayant fâché, il ne voulait point entrer dans le logis ; mais son père étant sorti pour l'en prier,

Celui-ci prit la parole et lui dit : Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez demandé ; cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me divertir avec mes amis.

Mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perdues, est revenu ; vous avez tué pour lui un veau gras.

Le père lui dit : Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous.

Mais il fallait bien faire un festin et nous réjouir, parce que votre frère que voici était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé.

paiis bien luen vounte counsumeq tout son ben en vivant embe de fennes deisbouambas. Une grande famine ereou ensuite survengué et fougueq si pressa que li pouciguep pras resistar et se louéq auou service d'un des habitans d'aqueou païis, à qui, que lou maudeq dinsse une maisou de campague per li gardar lous cayous. Sa misere en a quelle accoumpatieou desplourable ereou si grande, quéneare veou souhaitave embe passieou de manjar de ceque lous cayous manjavoun deingu pourtant ni en vourié gis dounnar estant enfin reintra dinsse eou-même et disie dinsse un poufond ressentiment de souen état : hai quand de varlets an d'aquéis moument de pa embé aboundance dinsse la maisou de mon paire, et hieou muereou aïie de fam, et dinsse aqueou mouvament vioulent eou quiteq lou lioq ounte veou érou si misiriable per per annar retroubar son paire et li counfessar la faoute que veou avié fache, lorsque veou ereou encare bien luen soun paire l'apperchereq estant toucha de coumpassieou, eou courreq aveou et l'embrasseq amais rougissie pas de lou recounaisse per soun garçou et estouffant per la joua que veou ayé de lou poussedar, lou ressentiment de l'injure que veou li ayé fache de se separar de veou aqueou jouve homme sentié alors pus vivament que jamaïs lou maou que veou ayé fasse en quittant soun boun paire, veou li disseq embe une proufonde dourour hieou ai pecha,

mon paire couentre lou ciel et couentre vous hieou n'en sieou prus digne destre appela vouaste marri; mais aqueou paire charitable vourie auou countrairi lou restablir dinsse la counditieou de mayna de vounte veou se recounaissie tant indigne, coummanda à sous varlets de li leou adure sous prumiers habits et sous anciens ournamensse, veou ourdouneq ensuite que loun tuéissi lou veauou gras et fazeq un festi embé tant de rejouissence, que soun garçou aîné, même se n'en fachave, et veou ni en feq quaouques reprochès, mais soun paire, li respoundeq que ereou ben juste que veou temouguiesse de la joua pieisque, soun garçou, que ereou mouart, ereou ressussita. Es très difficile, disoun lous sans paires, de ren ajoustar en aquelle parabole, pieisque velle sexplique, elleou même d'une manière si vive : Suoei li vei, lou couer li resseinl, ce que es auou dessus de toutes las paraoules, las marques d'une veritable counverssieou, li soun admirablament representas : aque seou mayna; vei sa misere, et la quitte veou retouarne a son paire et sabandoune à veou, quettien de même lou pecha et counvertissen nou adieou, d'auoufouns d'auou couer, et veou n'auouré per nous auoutres que des entrailles de coumpassieou. Nous chaou aver de la dourour coumme aquelle mayna; d'aver abandouna la maisou de noste paire : tenien nous huroux de ly aver ista reçus de nouvean, ainsi

nosta penitencie sité toujout anima d'un regres boule d'amour et accoumpagna de paix et de jour.

Fin tirée mot amot sur l'Histoire du Nouveau Testament. Fait à Saint-Aume, en Devoluy, le vingt-cinq décembre mil huit cens vingt-neuf. Empatouas vulguaire.

Observation générale.

Dans l'arrondissement de Gap, les noms de beaucoup de hameaux paraissent dérivés de langues du nord, comme la Chaulx, la Chaulp, les Praux, Rif du Sap, Chaussendens, Blachus, Pouillardenc, Trusiands, etc. De quel idiome dérive le nom du hameau d'Esgalyces? Celui de la commune de Montbrand vient probablement du latin *mons* et de l'allemand *brand, mont de l'incendie* (ce village avait-il été brûlé dans le temps, comme il l'a été en 1807)? *Buesch*, en ancien Allemand, veut dire forêt; et *rief*, un point où le rocher descend perpendiculairement; *rift*, en anglais, signifie fente, crevasse.

Version littérale de la parabole de l'Enfant prodigue, en idiome général de la vallée du Queyraz, arrondissement de Briançon.

Un oume avio dui mendiz dount lou plus jouve diché à soun pâire : moun pâire, douna me lou ben que me ven per ma part, è êil loup fagué lou partagé de soun ben. Paou de jours après, lou plus jouve empourté en b'êil tout ce k'êil avio,

s'en nané viâjâr en un pêis eilugna, ounte êil déspensé tout soun ben en débaouchés. Kant'êil lagué tou counsuma, êil arribé uro grando famiao dins a k'êil pêis aki, è êil fougué taramant déispourvu de toutés caousés, k'eil fougué oublija de se bestar ambe un habitant dey luez, ke la manda din sa meizoun de campagnio per ly garder li puergs. Aki, êil désiravo de se pougneir l'oustoumag de les escorcés ke li purgs minjavoum, més degun n'in dounavo. Anfin étant rintra dans si même, êil diché : coumben li a lo de valles din la meizoun de moun pâire k'an de pân en aboundanso, è mi muerou eissi de fan; le chât k'a me leve, kane troubâr moun pâire, et ka li dise : moun pâire, ai pecha countro lou ser et derant vou, eiro a ne siou plus digne désser appella vouoste fil; trata me coumo un de vouostous valles; êil se lavé dounco è vingué troubâr soun pâire; més kant êil-cero encaro lueng, soun pâire le vist è toucha de coumpassioun êil eis courru l'embrassar et lou beijé. Soun mendig li a dich : moun pâire, ai pecha contre lou seré deran vous, a ne siou plus digne désser souna vouastra meina. Més lou pâire diché à sei serrituos : aduzé li proumptament sa premiero goueso è bita li lo, bita li uno viro al denné, de sabatés eis pés. Amena lou vel gras è tua lou, mingen é fasen bono chiéro, parceke leis eissi moun mendig k'èro mouort é êil-eis ressuscita, êil-éro perdu è

êil eis retrouba; y fagueroun grando festo. Din a kel tens soun fil aina k'èro is champs revengué, è kant êil fougué près de la meizoun, êil entendé la musiko é la danso, é souné deir valles per saoupré d'êeil cekeléro l'eis ke, li a t'êil dich : vouoste frâire eis vingu é ke vouoste paîre lou veisent plen de vito, a far tuar lou vel gras; akeist essi nen fougué si indigna kél ne voulio pas intrar; ce k'oublige soun pâire de sourtir é de lou priâr d'entrar emb'êil; més êil répounde à soun paîre : êil y a tan de tems k'a vous servou sans vous aver désobéi; é vous ne m'avés jamés souloment douna un chabrot per me rejoüîr ambe mi amis. E kant un fil coumo a k'êil k'a mienja tou soun ben ame de fêmés perduées eis vengu, vous avés fach tuar êil lou vel gras. Soun pâire li diché : ma meina, per vous, ou sé téjoûrs ambe mi, é a n'ai rien ke ne siêi à vous. Més la chalio far festo é nous réjoüîr, perceke vouoste frâire kero mouert eis ressuscita; k'ero perdû, é k'êil eis retrouba.

Remarque première. — Toutes les communes ont au fond le même idiome; mais elles diffèrent sur quelques pronoms, prépositions, et sur la terminaison de plusieurs mots : 1° la préposition *avec* est exprimée par *embé*, *enbé*, *anbé*; 2° le pronom *il* par *veou*, *êil*, *êl*, *èy*, *âl*; le pronom *lui*, est de même, *etc.*; les *père*, *mère*, *frère*, *femme*, par *pâire*, *pâiré*, *pâirei*; *mâire*, *mâiré*, *mâirei*; *frâire*, *frâiré*, *frâirei*; *fêno*, *fêne*, *fêné*, *feine*, *feinei*; les adjectifs suivent

la terminaison des substantifs. Les gens du commun disent père, mère, frère, s'ils parlent de quelqu'un au-dessus d'eux, et pâire, mâire, frâire ,s'ils parlent de leurs égaux.

Remarque deuxième. — Presque toutes les syllabes de ce patois sont fort longues, ainsi que presque toutes les voyelles.

Remarque troisième. — On fait sentir toutes les lettres, et on s'appesantit plus ou moins sur elles.

Remarque quatrième. — La voix, en prononçant, semble sortir d'une poitrine très robuste et passer par une bouche très ouverte.

Parabole de l'Enfant prodigue, en patois du Monètier.

11. Si (Gĕsús-Chrĭst) lŏur dĭssĕ encāră; ŭn hŏmĕ ăvăs dōū bŏs.

12. Loŭ plŭs gioūvĕ dĕ ĭsoū dĭssĕ ă soún pērĕ; moún pērĕ, moūn pērĕ, doūnă-mĕ sŏ quĕ mĕ dūoū rĕvĕnĭ dĕ vătrĕ bĕ, et loŭ pērĕ loŭr fazë loū părtăgĕ dĕ soūnbĕ.

13. Păôŭc dĕ gĭoūrs ăprēs, loŭ plŭs gĭoūvĕ, deĭquĕloū doū bŏs, ăprēs ăveira ămässă toūt sŏ quĕ aoŭ lăviē, sĕn ănĕ dĭēns ŭn păīs ĕtrăngĭĕ bĕn leĭgū, ăoūnt ăoūs dĭssĭpĕ toūt soūn bĕ dĭēns lā grānd dĕĭ pēnsă et ēn dĕibāuchā.

14. Ăprēs qu'ăoū lăgŭĕ tŏut dĕĭpēnsă, lărrĭbĕ ŭnă grānd fămīnă dĭēns ĭquāou păīs ĭlăĭ, et ăoū chĕĭguĕ dĭēns loū bĕsoĭgn.

15. Ăoū sĕi nānĕ donc, et ăoŭ s'āttăché (ăŏu sarvīcĕ) d'ŭn d'ăoūs äbĭtāns d'ăoŭ păīs, ĭqueĭt lŏu măndĕ dĭēns să mëi fóudĕ lā tĕrrā, pĕr laī gărdā loū coŭchoū.

16. Ăoŭ laī aūrĭĕ ītă bĕn aisĕ dĕ rāmplī soŭn vēntrĕ dĕ lā dórsā que loū coŭchoū mĭngēāvān, mé părsŏnnă l'ĭ nēn bĕīlāvă.

17. Énfĭn, ăprēs séĭssëi bétă ä pēnsă dĭēns sĭ mēimĕ, aou dĭssĕ : quān lĭé-lă dĕ vālés soūldā ă sö dĕ mōun pērĕ, quĕ ăn maĭ dé pŏ quĕ lä loū nēn chá, et mĭ müĕrŏu dé fām!

18. Chă mĕ lĕvă et ănnă trŏnbă mŏun pĕrĕ, et chă qŭe ă llĭ dĭsă; (moŭn) pĕrĕ, ă găĭ pĕchă coŭntră loŭ cĭĕl et coŭntră voŭs.

19. Ĕt ă nĕ sioŭ păs dĭgnĕ dĕĭssĕĭs ăppĕllă vŏtrĕ bŏt; trătă-mĕ coŭmă ŭn daoŭ vălĕs quĕ soŭnt ă vŏtră păyă.

20. Aou se lĕvĕ dŏnc et aou vĕnguĕ troŭbă sŏun pĕrĕ et quănt aou lĕră ĕncără bĭĕn lĕĭgŭ, soŭn pĕrĕ lĕntrĕ vĕgŭe, et aou nĕn fŭssĕ sĕzĭ de coŭmpăssioŭn, et coŭrrănt ăprĕs sĭ, aou se tăpé ă soŭn cŏl et l'oŭ bĕĭzé.

21. Et soŭn bot lli dissé (moun) pĕrĕ : ă ÿaĭ pĕchă countra loŭ cĭĕl et coŭtră vous; et à nĭ sioŭ păs dĭgnĕ dĕĭssĕis ăppĕllă vŏtrĕ bŏt.

22. Aloura lou père dĭssĕ ă soŭ vălĕs : poŭrtă vĭtĕ lă plŭs bĕllă rŏbă et loŭ nĕn vĭtĕ et bota-llĭ una vĭră aou dé et de sĕbătă aou pĕe.

23. Mĕnă aŏŭssĭ lou vĕl grăs, et tŭă-loŭ, mĭngĕn et făzeŭ bŏnnă chĭĕră.

24. Părsoŭqŭé moun bŏt que vĕĭquĭ èra mort, et aou lĕĭ ressuscita; ăoŭ lĕră părdŭ, et ăoŭ lĕĭ rĕtroŭbă; ii cŏmmĕnçăroŭnt (donc) dĕ fă ŭn fĕstŭn.

25. Cépăndănt, soun bŏt léiné, que ĕră dĭĕns lăa ¦tĕrră rĕvĭnguĕ, et quănt aou fŭssĕ prŏchĕ de la meĭsŏu, aou lĭntĕndĕ lou tăpăgĕ dĕĭ qŭesŏu qŭe dănsăvănt.

26. Aou l'appellé donc un d'aou vales et aou lli demandé sŏ que lĕră.

27. Lou valet lli rĕipŏundĕ : lei vătrĕ frăirĕ quĕĭs rĕvĕngŭ; et vătrĕ pĕrĕ a tŭă lou vĕl gră par qu'aou l'ou il en sandă rĕvĕngŭ.

28. Ĭcŏ l'ayant bĕtă en cŏlĕră, aou ne voŭrgŭé pas ĕntră dĭĕns la mĕisoŭ; mé soun père soŭrtĭgŭé păr l'ŏu nĕn prĭă.

29. Aŭ lli fazé iqueta reiponsa; vĕĭquĭ degio tant d'ans, que a vous servou, et a ne vous aii jămaĭ dĕsaoŭbĕi en rien, de soque vous m'avès commanda et quoaïque ĭcŏ, vous ne mavés jămaĭ dŏnnă un chăbrŏt, par me dĭvărtĭĭ aou moŭ cămărădĕĭs.

30. Mais tout de suite que vatre ăoŭtrĕ bŏt, que ă mĭngĕă soŭn bĕ aou de fĕnă părdŭă, ei rĕvĕngŭ, vous avès tuă par si lou vel grăs.

31. Ăloŭră lou pĕrĕ lli dĭssĕ : moŭn fĭll', vous sia toujours aou mi, et tout so que ă ÿaĭ ei vŏtrĕ.

32. Mais la chăvĭé fă un festic et nou rĕjŏuĭĭ par so que votre fraire era mort, aou lei ressuscita, aou lèra părdŭ et aou l'ei rĕtrŏubă.

Notes relatives à la prononciation de ce patois.

1° Il faut prononcer le patois, tel absolument qu'il est écrit, et ne pas avoir d'égard à la prononciation française relativement aux diphtongues, c'est-à-dire que *en* ne fait pas *an;* mais on prononce naturellement e-n ; enfin on prononce comme les Italiens lisent leur langue.

2° Le *G* ne se prononce pas comme en français je, mais bien en collant la langue contre le palais, les dents très peu ouvertes et l'extrémité de la langue à peine placée entre les dents.

3° Même remarque que dessus pour la lettre *C.*

4° Les voyelles sur lesquelles se trouve un accent circonflexe se prononcent longues; c'est le double d'un *e* surmonté du même accent en français.

5° On a placé des accens ouverts sur d'autres voyelles que l'*e;* c'est pour les dire avec la prononciation plus ouverte que dans le français.

6° Les accens aigus sur d'autres voyelles que sur les *e* sont pour appuyer sec sur ces voyelles, mais pas long.

7° On a eu soin de placer des apostrophes partout où les pronoms sont unis avec les verbes; préposition, se dit comme en français.

8° Les syllabes surmontées du signe ˘ sont brèves, et celles avec le signe ˉ sont longues.

9° Païs ne se prononce pas pai-is, mais bien pa-is, ou mieux encore pa-ï.

10° Lĕïgn=*loin;* la lettre *g* est ici pour mouiller l'*n*, et cette dernière lettre se fait sentir à la fin de la prononciation du mot.

11° Ilai=là, prononcez ï-lă-ï.

12° Besoign, même remarque qu'à l'article 10.

Ce qui, dans le texte français, est entre des parenthèses se trouve dans la traduction de Sacy, de même, et parait rendre le sens plus complet et plus intelligible.

13° Coŭchoū=cochons : le *ch* de la dernière syllabe se prononce exactement comme le *G* (2°), mais en appuyant davantage et comme embarrassé, avec le bout de la langue entre les dents très peu éloignées, comme si l'air voulait sortir malgré le bout de la langue.

14° Art. 17. Ênfĭn. = En fin se prononce en-fin, et non pas *anfain* comme en français.

15° Vālĕs, prononcez en faisant sentir à l'oreille l'*S*.

16° **Fam**; la lettre *m* ne fait pas un son, mais se fait sentir par sa prononciation même, **fa-m**.

17°. **Lli**, à lui (datif pronom). On a mis deux *l* pour mouiller sûrement cette syllabe.

18° **Compassioun** (compassion). La dernière lettre *n* ne forme qu'un son.

19° **Vĭtĕ** (art. 22), habillés; **botâ lli**, = mettez lui.

Vira = une bague; **dè** = doigt; *sebate*, souliers.

Vel = veau (23); **mingen** = mangeons; faites sentir l'*n* tel qu'il est et non comme un son.

20° (Art. 24.) **Il** = ils.

(Art. 25.) **Laâtĕrrā**, pluriel; les deux *a* très longs.

(Art. 28.) Ico = cela; **sourtigué** = sortit.

(Art. 29.) *Aii* = ai; **desaoubei**, prononcez **de-i-so-u-be-i**, faisant à peine sentir l'*u*, sixième lettre; **quoaique** prononcez **quŏ=ă-i-qüè**, vite; *ico* = cela; **jamai**, prononononcez *J* comme *G* (art. 2°), **doùnâ ja-ma-i**; faites sentir toutes les voyelles autant les unes que les autres.

(30.) **Fĕnā** = femmes; **tuā** = tué.

(31.) **Toujours**; prononcez le *j* comme le *G* (2°).

(32.) **Chărĭĕ**, faudrait.

Observations sur les patois du Briançonnais.

On a vu que, dans le patois de la vallée du Queyraz, on trouvait du latin, du français, du provençal, du piémontais, etc. Briançon et les communes circonvoisines, ont un langage assez doux, où il entre beaucoup de mots français; cela est dû à l'existence de la garnison. Les noms féminins, dans le Briançonnais, se terminent en *a*, au pluriel; *la vacha*, les vaches, *la vigna*, les vignes; dans le Queyraz, c'est souvent en *os*, *les vachos*, *les vignos*. Les patois du Briançonnais ont du rapport avec le Grenoblois. A Laroche, l'Argentière, Vallouise, etc., les habitans ont

une manière de parler très lente, faisant presque à chaque mot des exclamations; leur verbe est haut et étourdissant; leur patois ressemble un peu au Provençal. Celui des vallées du Monêtier et de Nevache est pesant et dur; il tient particulièrement du patois de la Savoie. Au reste, on doit trouver dans ces divers dialectes, beaucoup de locutions des peuples barbares dont les Hautes-Alpes ont recélé les débris. Par exemple, nous avons déjà remarqué qu'on leur doit le nom de *Chalp*, que portent plusieurs hameaux, et qui semble formé des deux lettres *ch*, débris d'un mot inconnu, et du mot *alp*, qui en Suisse signifie montagne, pâturage. D'un autre côté, on observe que les patois de l'arrondissement de Briançon offrent souvent les terminaisons usitées dans l'italien et dans l'espagnol. On y trouve du grec, comme le col de *creitau*, κρείττων (meilleurs); la commune de Lasalle, σάλαυξ (crible pour les métaux). Quel peuple a nommé, dans cet arrondissement, la cascade de l'*Heychareyre*, le val *Prevayre*, le monticule de *Reypa bi?*

En revenant ici sur la danse antique du Bacchuber, qu'est-ce que la terminaison *ber?* L'a-t-on faite de l'explétif *per*, qui se joint souvent au mot, dans la langue grecque; et Bacchu-ber vient-il alors de *Bacchos per* Βάκχος περ? est-ce une alliance du latin *Bacchus*, avec l'ancien mot *ber?* En Allemagne existent le village de *Felber*, la rivière de *Tauber*, l'île de *Stubber*, etc. Nous ne parlons pas de la syllabe *berg*, montagne, qui très souvent y termine les noms des lieux élevés. L'Ebre se disait *Iber*, l'Espagne *Iberia*, etc.

Évangile selon saint Luc, chapitre XV, en idiome ou patois embrunais.

Dounke touchs lous péagiers è geincnhs de marrio vito s'aprouchavoun d'eou par l'escoutar.

Lous pharisiens é lous scriby murmuravoun d'aco, ein disient : akesto d'éci recebe lous geinchs de mario vito emanjo embe elous.

Me lous proupousék akesto parabole, ein diseint :

Kein es l'home d'entre vous auotres, ke si a ceint feas è ke n'ein perdi uno leissario pa las nonanto noau ou désert par anar quèrre àkel kes perduo, jusquo a ceke l'atrapi.

E kan l'ouré trouba, le metré sur sas espalas, bein counteint.

È arriba a sa meisoun, asseimblo sous amis et vesïns eiu lour disient : feliecita me de cek'aï atrouba ma fio k'ero parduo.

Vous disou akc li ouré eitant de réjouissance ou ciel par un pechur ke faï peniteinsso ke par nonanto ke n'en pas besoun de peniteinsso.

Ou bein keno es la fèno ke avio déz dracmos, si n'ein perdu uno, n'es ti pas veraï k'alumo lou lume, k'escoubo meisoun è chasso eimbe atteinioum, jusco a ceke l'attrapi.

Ê kan l'ouré atrouba, asseimbla sas amias a

Évangile selon saint Luc, chapitre XV.

Les publicains et les gens de mauvaise vie se tenant auprès de Jésus pour l'écouter,

Les pharisiens et docteurs de la loi en murmuraient et disaient : quoi! cet homme reçoit des gens de mauvaise vie, et mange avec eux?

Alors Jésus leur proposa cette parabole :

Qui est l'homme d'entre vous, qui ayant cent brebis, et en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, pour s'en aller après celle qui s'est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve;

Et lorsqu'il l'a retrouvée, il la met sur ses épaules avec joie;

Et étant retourné à sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, et leur dit : réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui était perdue.

Je vous dis de même qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence.

Ou qui est la femme qui ayant dix dragmes, et en ayant perdu une, n'allume la lampe; et, balayant la maison, ne la cherche avec grand soin jusqu'à ce qu'elle la trouve.

Et après l'avoir retrouvée, elle appelle ses amies

ein lour disient : feliecita me parcéke aï atroub, la draemo k'avio parduo.

Einsi vous disou ke lous anges de Diou ientroun ein joua kan lia un pechur ke faï peniteinsso.

Lour diseck periou : un certain home avio dous garsouns.

Lou cadet dous dous disék ou père : père, douna me la pourtion d'ou bein ke me revein. Lou pére partagék lou bein.

È pauc de jourchs après, lou garsoun kadet, après aver tout rasseimbla, papték par un païs eslounia, ounte dissipék soun bein ein fasient bouano chiero.

É après k'aguek tout counssoma, l'y aguek uno grosso famino d'in akiou païs, è coumeincek a aver fam.

Alors s'ein anék méttre a mestre chéz un citouien d'akiou païs, ke lou mandék din soun doumène par gardar lous puerks.

Ourio bein vougu se ramplir lou veintre de las pelalios ke lous puerks manjavoun ; me degun n'in dounavo.

Kan reveinguek a éou meme disek : lia forsso varlethts din la meisoun de moun pére ke manjounde pan a lour saouleo, è iou muérou ici de fam.

Me le varleï è anareï troubar moun pére, li dreï : pére, aï pecha couentro lou ciel é devan vous.

et voisines, et leur dit : réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la dragme que j'avais perdue.

Je vous dis de même, que c'est une joie parmi les anges de Dieu, lorsqu'un seul pécheur fait pénitence.

Il leur dit encore : un homme avait deux enfans

Dont le plus jeune dit à son père : mon père, donnez-moi ce qui me doit revenir de votre bien, et le père leur fit le partage de son bien.

Peu de jours après, le plus jeune de ces deux enfans ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger, fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches.

Après qu'il l'eut tout dépensé, il survint une grande famine en ce pays-là, etc.

Nota. Le reste comme dans la parabole, p. 481 et suivantes.

Siou plus dini d'estre appela vouestre garsoun; fasé me coumo a un de vouestre varlechs.

Se levèk, é veinguék einco de soun père; lou pére ke lou veguék de luenk, toucha de coumpassioun, se métte à courré, li sauoto ou coual, et l'eimbrassék.

Lou garsoun li disék : pére, aï pecha couentro lou ciel è devan vous; siou plus dini d'estre appela vouestre garsoun.

Lou père disék a soun varlechs : vite appourta uno robo, é abilia lou, meté li uno bago ou dein, de souliés ous pés. Adusé un véo gras, tua lou, é fasein festin.

Parceke akiou miou garsoun ero mouort é es ressuscita, ero pardu, é es retrouba; è coumeinserein lou festin.

Lou garsou eïné ero ou champ; kan fouguék veingu, è ka prouchék meisoun eintindék la sinfouniéo è lou chant.

Apelek un dous varlechts, li demandék ce kero aco.

Li disék : vouostre frère es arriba, è vouostre père a fa tuar un véo gras, parceké la vist san è sauof.

L'eïné fouguék indinia, voulio pa intrar : lou père sourték de fouoro è se mették a lou priar.

Lou garsoun respondék à soun père : lia souo pa kan d'anchs, ké vous sérvou, me siou jamés escarta de vouestre coumandameints, é m'avé ja-

més donna un chabrot, par ke faguessi festin embe mous amis.

È kan moun frére ka manja tout soun bein embe las fillies de mouvaso vito, arribo, fasé tuar un véo gras par eou.

Lou pére li respondék : moun garsoun, as toujours esta embe iou, é tout ce kaï es tiou ; mes me chau rejouir è far festin, parcéke toun frère kéro mouort, reviou ; éro pardu, é l'aï retrouba.

Remarques.

L'orthographe est exactement conforme à la manière dont les mots sont prononcés dans le pays.

Ce patois est sensiblement, aux yeux de celui qui en a l'usage, un mélange de latin, et de ce qu'on croit le celte.

C'est généralement la langue romane ou romance, se rapprochant un peu plus du français.

La manière de conjuguer les verbes est la même qu'en latin. Ce patois n'admet pas les pronoms personnels avant le verbe. La seule terminaison des mots indique le temps et la personne.

Les finales des noms féminins au pluriel sont en *os* comme dans le bassin du Guil.

La prononciation dure de beaucoup de finales, et la quantité de consonnes qui composent ces finales dans nombre de mots, sont étrangères au latin ; c'est une suite du mélange des langues septentrionales, qu'on retrouve dans les noms de plusieurs hameaux, tels que Minsses, Channeuq, Chaumeng, Garcinesq, Preiach, Prassaben, Barbeuc, Gensul, etc.

On peut être surpris, avec Voltaire, que la colonie phocéenne de Marseille n'ait pas introduit beaucoup de mots grecs dans les idiomes de la Provence, du Dauphiné et du Languedoc. On a vu dans le précis historique que les Caturiges étaient Grecs d'origine.

Il y a des alliances de latin et de patois, comme dans le nom expressif du torrent, *brama fame*.

Le nom du hameau de *Dormilhouse* nous rappelle l'allemand *hauss*, et l'anglais *house* (maison); peut-être cette étymologie s'appliquerait-elle à Chanousse, Bramousse, Chirouse ou Chirvazi, Fouillouse, la Freyssinouze.

Vers patois.

Jou siou tourjourt plus estouna,
Disié Lucas à Lubi, son compaire,
Que de Salon lou devinaire
Din cent endrests n'aye parla,
D'aqueou que lou ciel a manda
Bien a tant par tirer d'affaire,
La Françο, qu'avien estropia,
Et qu'ero muranto pechaire.
Lubi respondec : m'oun ami,
D'aquo chau pas estre eibahi;
Sens difficulta, sens oubstaclé,
Nostradamus, din son mestier,
De son temps ero lou premier;
Mes par devinar lou miracle,
Qu'estouno tant lou mounde entier,
Ouric chougu estre un oracle,
Et ma fe diablement sourcier.

Traduction.

Je suis toujours plus étonné, disait Lucas à Lubin, son

compère, que le devin de Salon n'ait pas parlé dans cent endroits de ses écrits, de celui que le ciel a envoyé bien à temps pour sauver la France désolée, et, hélas! sur le point de périr. Lubin lui répondit : Mon ami, il ne faut pas s'étonner de cela. Sans difficulté et sans crainte et sans contredit, Nostradamus, de son temps, avait le premier pas sur les gens de son métier; mais pour deviner le miracle qui surprend si fort l'univers, il aurait fallu être un oracle, et, ma foi, diablement sorcier.

Noué chanta din la chapelle de M. Ladoucette, à la messe de mieinuech de l'an 1806.

N'en durmian ou mieis d'un pra, } *bis.*
Un ange nous a eiveilla
Par nous far
Deilougear;
Par anar veire un enfan,
Lou pus pechou, lou pus gran,
Lou plus blounde
Que siè ou mounde,
Lou pus pouli, lou pus bel
Dessous le ciel.

Se sian touts mes en eivel;
N'aven tengu lou consel,
Comme far
Par anar,
Par quittar noustres troupeous,
Nouestres vaches, nouestres veous,
Din de pras
Escartas.
Pieis, touts d'un counsentamen,
N'aven pres un espédien,
De ou creire
Et anar veire
L'enfant coume la gesen
Embe un présen.

Un li pouerte un chapou,
Et l'aoutre un bouen moutou,
L'aoutre un veou
Grase et beou.

Noël composé par M. Farnaud aîné, et chanté par lui dans la chapelle de M. Ladoucette, à la messe de minuit de l'an 1806.

Nous dormions au milieu d'une prairie, lorsqu'un ange nous a éveillés pour nous faire mettre en chemin, pour aller voir un enfant, le plus petit, le plus grand, le plus blond qui soit au monde, le plus gentil, le plus beau qui soit dessous le ciel.

Nous nous sommes tous mis en éveil, et nous avons tenu conseil pour savoir comment nous ferions le voyage, et si nous devions abandonner nos brebis, nos vaches et nos veaux dans des prairies écartées. Puis, tout d'un commun accord, nous avons pris le parti de croire ce que l'ange nous avait dit, et d'aller voir l'enfant, ainsi que la mère avec des présens.

L'un de nous lui porte un chapon, et l'autre un mouton, l'autre un veau gras et beau; un autre des recuites avec un bon fromage gras; un autre,

L'autre l'y porte un serase,
Embe un bouen froumage grase,
L'aoutre un pa
Primp passa;
L'autre li pouerte un chabri
Emb un plen flascou de vi,
Et de fouasse
Din sa blasse,
Et l'aoutre une oulle ou brase
Plene de lachse.

N'aver fachs nouestres présens,
Chascu pren ses instrumens,
En chantant,
En dansant.
Jou n'ai gis d'aoutre plaser
Ni n'en poteisse gis aver,
Car jamai
Taou journa.
L'enfan ère tout plasen
Din les bras de la gesen.
Jamais mange,
Si acquel ange,
Ou tout que n'aie qu'un jour,
Riie toujour!

Jou n'aiou moun casaqui
Tout cuber de roumari,
Et mes pes
De genés;
Et mes bras jusques en mascs,
Tout cuberts de flourimases,
Moun tablier
De vioulier;
Moun chapeou d'une peou d'ours

un pain de farine bien tamisée ; l'autre lui porte un chevreau avec un flacon de vin et du gâteau dans sa besace ; l'autre enfin charge son bras d'un pot de fer, plein de lait.

Après que nous eûmes fait nos présens, chacun prit ses instrumens en chantant, en dansant. Je n'ai eu, ni ne pourrai avoir de plus grand plaisir de ma vie; car jamais journée plus ravissante ; l'enfant était tout gentil dans les bras de sa mère. Que je ne mange plus, s'il n'est pas vrai que cet ange riait sans cesse, quoiqu'il n'eût encore qu'un jour !

Pour moi, j'avais orné ma petite veste de romarins, et mes pieds de genêts ; mes bras jusqu'aux mains étaient couverts de bouquets ; mon tablier était plein de violiers, et mon chapeau fait de peau d'ours, était bordé de passe-velours.

Bourda de passe velours.
Cas estrange!
Aacquel ange,
Quan me veie tant de flours,
Riie toujour.

Jou li demandou pardou,
Et que me fassi un dou
Per aver
Lou plaser
Que jamai loup affama
N'amendrisse ma mata,
Ni amai gis
De mes chis!
Que les fies qu'ai d'emblescas
Tassim toutes bessounas;
Que la terre
Sic sen guerre,
Et que me doueni un cantou
Din sa meisou!

Que Diou garde l'Ampereur
Per faire nouestre bonheur,
Din les bras
De la pas!
Que tous nouestres ennemis
Redevenin les amis
De queou grand
Conquérant!
Qu'aqueou envoia d'ou ciel,
Comme l'ange Gabriel,
Preni, un jour, counbla de gloire,
La couronne de victoire
De la ma de l'Éternel!

Chose étrange! oui; cet ange, en me voyant tout de fleurs, ne cessait de rire.

Je lui demande pardon de mes offenses et qu'il daigne me faire la grace d'avoir le plaisir que jamais loup affamé ne diminue mon troupeau, ni le nombre de mes chiens! Que toutes mes brebis malades fassent deux agneaux, que la terre soit à l'abri du fléau de la guerre, et qu'il me garde une petite place dans sa maison!

Que Dieu conserve l'empereur pour faire notre bonheur dans le sein de la paix! Que tous les ennemis de la France deviennent les amis de ce magnanime conquérant! Que cet envoyé du ciel, comme l'ange Gabriel, reçoive un jour, comblé de gloire, la couronne de victoire, de la main même de l'Eternel.

Observation générale.

Nous osons provoquer d'autant plus l'attention des savans sur les dialectes des Hautes-Alpes, que les débris d'une foule de nations se sont successivement jetés dans les vallées les plus profondes ou les moins peuplées de ce département, et que l'on pourrait, par des recherches suivies et des remarques comparatives, y arriver à des notions importantes sur la filiation des peuples et des langues. On ne croit pas qu'il s'y trouve des traces de l'idiome parlé par les Sarrazins, quoiqu'ils aient fait un trop long séjour dans ces montagnes; la haine qu'ils inspiraient y aura contribué.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. VILLARS,

Professeur de botanique et doyen de la faculté de médecine de l'Académie de Strasbourg, correspondant de l'Institut et de la Société d'agriculture, membre de la Société royale de médecine de Paris, de l'Académie royale des Sciences de Turin, de la Société linnéenne de Londres, et de plusieurs académies nationales et étrangères;

Lue à la séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture, le 29 mars 1818.

Dominique Villars naquit le 14 novembre 1745, de parens pauvres, au village du Noyer, dans le Champ-saur, qui fait maintenant partie du département des Hautes-Alpes. Dès son bas âge, en gardant les moutons de son père, rempli d'admiration pour la beauté et la diversité des plantes, il résolut d'en faire une étude sérieuse. Un livre tomba entre ses mains; c'était celui de Matthiole, médecin et botaniste du seizième siècle; Villars comparait soigneusement les plantes avec les figures enluminées et les descriptions incorrectes qu'il y trouvait. Ses découvertes ou ses doutes étaient soumis à un prêtre imbu des préjugés qui fourmillent dans cet auteur. Villars éprouvait le besoin de connaissances préliminaires. Le latin était indispensable à ses progrès ; il emprunta un rudiment et un mauvais dictionnaire, à l'aide desquels il essaya d'apprendre la langue dans laquelle écrivirent Pline et Linnée. Le vieux curé y joignait ses instructions avec une sécheresse capable de rebuter l'écolier le plus docile. Le pe-

tit berger saisissait ou devinait le sens que retenait sa mémoire. Mais comme il était parfois obligé de négliger le *mot à mot*, les coups suivaient chaque réprimande; il se détermina enfin à quitter un maître si dur, et à devenir entièrement son propre instituteur.

Représentez-vous cet enfant, partant dès l'aube du jour du toit paternel, chassant devant lui son troupeau, et le suivant dans les lieux les plus escarpés, chargé de gros livres latins et d'un in-folio de botanique, livré sans cesse aux observations et au travail; le soir, rapportant avec joie les trésors modestes qu'il avait recueillis : vous vous étonnerez de la ténacité énergique avec laquelle un génie naturel marche vers son but et surmonte tous les obstacles. C'est ainsi qu'un demi-siècle auparavant s'était formé lui-même Jamerai Duval, paysan champenois, qui devint bibliothécaire de l'empereur François I[er].

Villars annonça bien prématurément la trempe forte de son cœur et de son esprit.

A six ans et demi, ayant voulu pallier une sottise par un mensonge, il se jugea lui-même digne d'une correction qui seule put le soulager du remords. Depuis, il ne fit pas dans toute sa vie un mensonge volontaire.

A neuf ans, il priait sur la tombe de l'un de ses parens; la crainte du matérialisme succéda tout à coup aux idées pieuses, et le mit dans une agitation inconcevable. Il repoussa enfin cette appré-

hension par la raison aidée du sentiment. Ce sujet l'absorba pendant vingt-quatre heures; il n'attendit pas la fin de son second lustre pour être déjà philosophe et religieux.

Un arpenteur ayant mesuré devant lui avec sa planchette des distances inaccessibles, au moyen d'une base et d'un triangle, Villars conçut pour la géométrie, et surtout pour la trigonométrie, un enthousiasme qui ne se refroidit jamais. Il étudia de suite, et sans maître, Rivard, Ozanam et Lachapelle. Il ne quittait qu'avec chagrin et par obéissance ces auteurs, pour les rôles de la commune, que lui faisait copier son père, greffier du châtelain. Ce brave homme étant mort, on envoya Villars en qualité de clerc chez un notaire qui était en même temps procureur. Il y consulta moins la collection de Denisart, qu'un cours de médecine, prêté par le docteur Laugier, et il ne vit *plus rien au monde de si utile que de veiller à la conservation de l'homme*.

Pour le fixer dans le pays, sa mère, d'après le conseil du curé, le maria avant l'âge de dix-sept ans. Mais, captivé, comme il le dit, par le démon des sciences, il partit trois ans après, allant de ville en ville avec un libraire de ses amis, fréquentant partout les hommes lettrés, et ne laissant échapper aucune occasion d'observer et de s'instruire. Il rapporta dans son hameau des livres qu'il mettait au-dessus de toutes les richesses.

La providence lui réservait un excellent guide.

une histoire curieuse de ses premières années et de ses excursions sur les Alpes. Le monde savant lut avidement l'ouvrage de l'un des hommes qui avaient vu le plus de plantes vivantes dans les trois états de germination, floraison et fructification. MM. de Jussieu, Geoffroi et Tessier, dans le rapport qu'ils en firent à la société royale de médecine, mêlèrent à beaucoup d'éloges des critiques sur la classification adoptée par M. Villars, et il eut la bonne foi de placer en tête de son livre ce jugement sévère. Les connaisseurs s'accordèrent à penser que la phrase descriptive de notre auteur était d'une justesse et d'un laconisme admirables, et que personne ne le surpassait dans l'observation minutieuse, mais nécessaire, des divers caractères de chaque espèce. Il tenait d'une longue pratique son habileté extrême à distinguer les espèces des variétés. Comme les Alpes offrent la réunion de plantes de toutes les latitudes, nous ne craignons pas d'exprimer le vœu, qu'un botaniste s'empare du travail de M. Villars, travail si exact et si riche pour les plantes considérées individuellement, sauf à leur donner une autre classification, d'après les méthodes qui sont actuellement usitées.

Le catalogue des plantes gapençaises qui a été inséré dans la Flore du Dauphiné, et qui contient quinze cent cinquante espèces sous quatre cent soixante genres, est de ce respectable M. Chaix, à qui son élève avait voué une tendre reconnaissance. M. Villars fit l'acquisition de ses manus-

crits, et publia sa notice biographique; son herbier fut acheté par M. le baron Picot de Lapeyrouse.

S'étant rendu à Paris en 1777, M. Villars y perfectionna ses connaissances dans la société des Jussieu et des Duhamel, des Turgot et des Malesherbes. Il reçut de la société royale de médecine une médaille d'or pour un mémoire sur le goître, qui est resté inédit, et où il prouva qu'une atmosphère froide, humide et concentrée est la principale cause de cet engorgement de la glande thyroide.

Peu de temps après, cette académie l'associa à ses utiles travaux. Sachant que l'art de guérir exige des lumières immenses et des méditations continuelles, il consacrait à l'étude les heures que lui laissaient ses élèves et ses malades. Quittait-il son cabinet, il lisait dans les rues de la ville, lors de ses courses à la campagne, soit à cheval, soit à pied, sur les plus hautes montagnes. Quant aux villages où il n'y avait pas de pharmacie, aux cités où les pauvres ne pouvaient acheter ses remèdes, rapportant à la médecine ses connaissances botaniques, et n'ignorant aucune vertu des plantes, M. Villars avait toujours sous la main de quoi soulager l'humanité. Il était alors en relations avec les plus habiles médecins de l'Europe.

Telle était sa réputation, qu'il ne passait pas à Grenoble un homme de haut mérite, national ou étranger, sans rechercher M. Villars. M. de Ma-

lesherbes y monta à son quatrième étage pour lui proposer une course botanique, et ce fut un spectacle attendrissant que de voir côte à côte sur les Alpes, le paysan du Noyer, qui prouvait que le talent rapproche toutes les distances, et l'ancien ministre qui venait se faire berger comme lui.

L'Institut de France, et la Société d'agriculture de Paris, s'attachèrent M. Villars, en qualité de correspondant. Un grand nombre d'académies françaises, anglaises, italiennes et allemandes lui avaient ouvert leurs portes. Une société d'émulation s'élevant à Gap, dans le département où il avait pris naissance, il y fut agrégé, et y communiqua des rapports éminemment utiles aux progrès de l'agriculture et de la physique végétale. A la suite de quelques tracasseries, on avait ôté à M. Villars la place de médecin de l'hôpital de Grenoble. A cette nouvelle, tous les soldats quittent leur infirmerie; ils vont chez leur docteur chéri, et malgré lui, ils le ramènent en triomphe à l'hôpital, où l'autorité s'empresse de le réintégrer.

Il eut cependant accepté une place dans les Hautes-Alpes, lorsque M. Fourcroy, alors directeur général de l'instruction publique, le réclama pour l'envoyer à Strasbourg comme professeur de botanique à l'académie, et doyen de la faculté de médecine. A cette époque, et après tant de travaux, dont il ne songeait guère à se faire payer le

prix, en quoi consistait à peu près sa fortune? Il possédait au Noyer un petit patrimoine qui existait depuis quatre siècles dans sa famille, et qu'il refusa constamment de vendre à un taux avantageux. M. Villars avait amassé une bibliothèque précieuse dont il aurait été peut-être obligé d'engager une partie pour subvenir aux frais de son déplacement, si l'un de ses élèves ne lui eût avancé de l'argent, qui fut remboursé avec exactitude; et néanmoins, dissimulant avec soin la gêne de sa position, il savait avec quelle confiance il pouvait, entre autres, s'adresser à l'auteur de cette notice, à qui il avait fait presqu'en même temps cadeau de sa Flore, de l'ouvrage de M. Guettard sur le Dauphiné, et de la loupe qui lui avait servi à lui-même dans ses recherches botaniques.

Rien n'égalait le désintéressement de M. Villars que la sensibilité de son ame et la bonté de son caractère. Sans inquiétude sur l'avenir, il répétait souvent cet adage de Linnée : *Innocui vivite; Numen adest.* (Vivez sans reproche; Dieu est là).

Qu'il me soit permis de citer deux faits où sa vertu reçut la plus douce récompense!

Lors d'une excursion dans le Valgodemard, il demandait à son guide s'il y régnait encore des épidémies. « Non, Monsieur, répondit le jeune paysan; il y a quelques années, un ange a apparu dans nos montagnes, guérissant les malades et distribuant des secours; je prie tous les jours pour lui; que Dieu me donne la satisfaction de le voir! »

On devine le nom du bienfaiteur, et la jouissance pure qu'il éprouva; la modestie l'empêcha de se faire connaître; mais il pressa le berger sur son cœur.

Un grenadier entré à l'hôpital de Grenoble allait être trop légèrement envoyé aux incurables par un chirurgien, celui-ci destinant son lit à un malade qui donnait plus d'espoir. Notre docteur indigné fit transporter le mourant dans sa propre salle, et il eut le bonheur de l'entendre dès le lendemain lui rendre grace de la vie. M. Villars avait été frappé de ses traits, qui annonçaient une ame fortement éprise de la gloire. Ce grenadier est maintenant assis au rang des rois.

Le zèle de M. Villars pour l'humanité était si ardent qu'il se jeta, pour ainsi dire, comme un soldat d'avant-garde, dans la mêlée des épidémies. Il pensa être victime d'un tel dévouement, lorsqu'en 1797 et 1798, il fut atteint de deux fièvres cérébrales, espèce de typhus, dont il ne guérit pas complètement. Dans ses maladies, il suspendit à peine le cours de ses études. Nous avons vu que son érudition était immense; de là le défaut de vouloir parler et écrire sur toutes sortes de sujets. Dans sa candeur native, dans sa bonhomie, si franche que les gens du monde l'auraient taxée de rudesse, si prévenante que le peuple regardait M. Villars comme l'organe de la vérité, son but unique était de se rendre utile; mais ce penchant, dégénérant en manie, refroidit

beaucoup de ses admirateurs et lui suscita des ennemis. On lui disait ingénieusement : Vous seriez bien plus savant si vous n'aviez pas tant lu.

Outre l'histoire des plantes du Dauphiné, M. Villars avait mis au jour les principes de médecine et de chirurgie, à l'usage des étudians, quelques mémoires sur les épizooties, et des observations sur les fièvres qui avaient régné, en diverses années, soit à Grenoble, soit dans le Champ-saur et le Valgodemard. Il adressa à l'Institut des observations minéralogiques et d'archéologie, qu'il avait faites dans un voyage aux Alpes et à Turin. Il s'était proposé de donner la topographie de l'Alsace, des Vosges, d'une portion de l'Italie et des rives du Rhin, depuis sa source jusqu'à Mayence; mais la fatigue des voyages pédestres qu'il entreprit dans ce dessein nous a privés d'un travail aussi intéressant. Il publia à Strasbourg le catalogue méthodique des plantes du jardin de l'école de médecine, la nomenclature de celles de la vallée de Villé, et un mémoire sur la construction et l'usage du microscope. Il avait une aptitude particulière pour les observations à faire avec cet instrument, dont l'étude a usé, dix ans avant leur terme, ses facultés cérébrales et sa vie; il voulait connaître par lui, je ne dirai pas seulement les élémens constitutifs des plantes et des animalcules infusoires, mais surtout ceux de nos organes, du sang, de nos humeurs, l'origine des nerfs et la composition du cerveau. Il envoya

à la société d'émulation des Hautes-Alpes un essai curieux sur l'agriculture comparée du Dauphiné et de l'Alsace ; on lui doit des traités sur les arbres qui conviennent le mieux au Dauphiné, sur les substances végétales qui croissent dans cette province, et qui peuvent servir à la nourriture de l'homme en temps de disette ; sur les pommes de terre, leur culture et leurs avantages ; enfin, un mémoire concernant l'état actuel de la botanique, et ce qui reste à faire pour l'avancement de cette science.

Le tome V des Mémoires de la société royale et centrale d'agriculture contient un écrit de M. Villars, relatif à l'importance de cet art, et aux moyens de le porter à un plus haut degré de prospérité. Pendant toute sa vie, il s'occupa de l'amélioration de l'économie rurale. On a vu qu'il soignait peu celle de sa fortune ; mais il eut un protecteur zélé dans le directeur général d'une administration financière, qui rendit de grands services à une foule d'hommes recommandables. Graces à M. le comte Français de Nantes, les gendres de M. Villars remplissaient près de lui des postes supérieurs. Leurs appointemens et ceux qu'il avait à Strasbourg procuraient à cette famille une aisance à laquelle son chef n'avait jamais songé. Il jouissait des succès qu'obtenait son digne fils, chirurgien-major de l'école royale de cavalerie à Saumur, et depuis, de l'hôpital militaire de Besançon. Ainsi les derniers momens de M. Villars furent

heureux. Il cessa de vivre, le 27 juin 1814, âgé de soixante-huit ans.

A la rentrée de l'école de médecine, M. Fodéré, professeur à l'académie de Strasbourg, fut l'éloquent interprète des regrets publics, dans un discours où nous avons puisé quelques détails; nous avons recueilli des faits de la bouche de M. Villars, de celle de ses contemporains, et d'une notice biographique, rédigée par lui; ses enfans ont bien voulu nous confier ce manuscrit et des notes intéressantes; ils assistent à cette séance; nous recueillons avec sensibilité leurs larmes.

M. Villars avait vu le jour dans un département où la simplicité des mœurs est héréditaire, et où l'on naît avec un esprit vif qui n'a besoin que de culture pour atteindre à toutes les connaissances. Mais celui qui, par la force de son génie, et toujours à sa place, sans bassesse comme sans orgueil, simple villageois, est devenu médecin habile, professeur renommé, botaniste célèbre, l'ami des savans et des plus grands personnages, celui-là était sans doute un homme extraordinaire.

NOTES.

NOTE 1, PAGE 2.

« Dans les Alpes Cottiennes, qui commencent à la ville de Suze, dit Ammien Marcellin, un mont s'élève à une grande hauteur, et se montre presque entièrement inaccessible. Incliné fortement du côté des Gaules, il n'offre du côté opposé que des rocs suspendus sur l'abîme ; spectacle effrayant, surtout lorsque les tièdes haleines des vents du printemps fondent les glaces et détachent des masses de neige, qui de toutes parts se précipitant au travers de gorges étroites, et dans des gouffres que dérobaient à l'œil les frimas amassés par l'hiver, entraînent dans leur chûte les voitures, les animaux et les hommes. Il n'est qu'un seul moyen mis en usage pour échapper à ce danger, c'est de lier les chars avec de grosses cordes, et de les faire retenir en arrière, à grand effort d'hommes ou de bœufs, qui rampant, pour ainsi parler, contre terre, rendent la descente moins périlleuse. Et cela, comme nous l'avons dit, a lieu au printemps. Mais en hiver, le sol revêtu par les gelées d'une croûte épaisse et presque polie, par-là même très glissante, force le voyageur à précipiter sa marche ; et quelquefois, en traversant ces voûtes perfides de glace, il est englouti par les vastes abîmes qu'elles recouvrent. Aussi les personnes qui connaissent ces lieux fixent dans les endroits les moins dangereux de grandes perches, destinées à guider plus sûrement les pas du voyageur ; mais si les neiges couvrent ces longs pieux, si les torrens qui roulent du haut des montagnes les ont renversés, il n'avance qu'avec peine, quoique conduit par les habitans de cette contrée. Depuis la cime de ce mont

italique jusqu'à une station nommée Mars (*Oulx*), la plaine s'étend sur une longueur de sept milles ; et de là une autre montagne plus élevée et d'un plus difficile accès se dirige vers le sommet de la Dame (Matrona, *le mont Genèvre*), nom qui lui vient de l'accident arrivé en cet endroit à une femme de qualité. Le chemin alors, quoique très en pente, commence à devenir plus commode jusqu'au château de Virgantia (*Briançon*). »

(*Rerum gestarum*, l. XV, c. 10.)

NOTE 2, PAGE 3.

Cuncta gelu, canâque æternum grandine tecta,
Atque ævi glaciem cohibent : riget ardua montis
Ætheriæ facies ; surgentique obvia Phœbo
Duratas nescit flammis mollire pruinas.
Quantùm tartareus regni pallentis hiatus
Ad manes imos, atque atræ stagna paludis
A superâ tellure patet ; tàm longa per auras
Erigitur tellus, et cœlum intercipit umbrâ.
Nullum ver usquam, nulli æstatis honores.
Sola jugis habitat diris, sedesque tuetur
Perpetuas deformis hiems : illa undique nubes
Hùc atras agit, et mixtos cum grandine nimbos.
Jàm cuncti flatus, ventique furentia regna
Alpinâ posuêre domo. Caligat in altis
Obtutus saxis, abeuntque in nubila montes.
Mixtus Athos Tauro, Rhodopeque adjuncta Mimanti,
Ossaque cum Phlegeo, cumque Hæmo cesserit Othrys.

Silius Italicus, lib. III, v. 479.

NOTE 3, PAGE 60.

Règlement de la communauté d'Arvieux.

Ce règlement, du 2 septembre 1727, est tellement étendu, que nous croyons devoir nous borner à en donner l'ho-

mologation, où plusieurs dispositions essentielles sont relatées et d'autres modifiées. D'ailleurs le réglement municipal de Ceillac, que nous ferons connaître dans la note suivante, est basé sur les mêmes principes, excepté qu'une partie des amendes y est affectée à l'église, tandis que dans Arvieux elle revient à la commune qui renferme beaucoup de protestans.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que, sur la requête présentée en notre cour de parlement et des finances de Dauphiné par les consuls, manans et habitans d'Arvieux en Briançonnais, tendante à homologation de la délibération par eux prise en l'assemblée générale de ladite communauté, du 2 septembre 1727, contenant réglemens et statuts renfermés en soixante-onze articles, pour la police et administration, dans les neuf villages et hameaux, dont ladite communauté est composée, pour la conservation des bois, fruits, maisons et autres biens situés dans ladite communauté; Vu par notre dite cour la délibération de ladite communauté, du 15 septembre 1725, par laquelle il a été délibéré que la police sera exercée par les consuls de ladite communauté, assistés de quelques principaux habitans, suivant le pouvoir qui leur en a été concédé par Humbert deuxième, prince dauphin, par transaction du 29 mai 1343; la requête présentée à notre dite cour par lesdits consuls et communauté, le 22 novembre 1725, tendante à homologation et enregistrement de ladite délibération; répondu d'ordonnance de soit montré à notre amé et féal notre procureur-général, et des conclusions de notre dit procureur-général, signé Vidende, du 24 dudit mois, par lesquelles il a consenti à l'homologation et enregistrement requis; l'arrêt de notre dite cour qui a homologué

ladite délibération du 27 novembre 1725, la délibération générale de ladite communauté d'Arvieux, autorisée par Jean Fantin, notaire, et Jean Simon, consul moderne de ladite communauté; de maître André Fantin, docteur en médecine, de dix-neuf ex-consuls et de cent cinquante-trois autres particuliers, contenant réglement et statuts, composés de soixante-onze articles pour la police et administration de neuf villages et hameaux de ladite communauté, et pour la conservation des bois, fruits, maisons et autres biens situés dans icelle, du 2 septembre 1727; la requête présentée à notre dite cour par les consuls, manans et habitans de ladite communauté, signée par leur procureur, le 16 janvier 1730, répondue, d'ordonnance de notre dite cour, soit de notre dit procureur-général Barneaud, ou de maître Mansort, un de ses substituts, par laquelle il a déclaré n'empêcher que ladite délibération soit enregistrée au greffe de notre dite communauté, pour être exécutée suivant les formes et teneur de son autorité, avec la contrainte requise du 18 dudit mois; sur le rapport de notre amé et féal, Sébastien de Guillet, successeur et compte de Reyssiens notre conseiller en notre dite cour, et commissaire par elle député; en cette partie entérinant notre dite cour, la requête des suppléans, a homologué et homologue ladite délibération générale du 2 septembre 1727, ordonne qu'elle sera exécutée suivant sa forme et teneur par tous les manans et habitans de ladite communauté, et autres y spécifiés, sous les peines y portées sous les modifications suivantes : savoir, sur le premier article, que les réglemens municipaux et délibérations de ladite communauté, énoncés dans ledit premier article, seront représentés à notre dite cour pour iceux examinés, et les conclusions de notre dit procureur-général, reçues, être pourvu ainsi qu'il appartiendra, concernant l'exécution particulière du contenu dans lesdits réglemens municipaux et délibéra-

tion qui ne se trouvent homologués par le présent arrêt; sur les 7e et 68e articles, que le conseil de police de ladite communauté sera composé de deux consuls, qui seront élus à la pluralité des voix, dans le temps et à la forme portés par l'article 2 de ladite délibération, du secrétaire garde-caisse, de dix-huit autres conseillers élus de même et choisis parmi les plus capables des dits neuf villages et hameaux à la pluralité des voix, et non par le seul choix desdits consuls, lesquels dix-huit conseillers pourront être aussi continués à la pluralité des voix, pour le temps qui sera jugé à propos par ladite communauté; sur les 6, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, première partie de l'article 46, portant l'amende de douze livres, 48, 63, 67 et 69 articles, que lesdits consuls seront assistés et ne pourront prononcer les amendes et condamner aux peines portées par lesdits articles, que par l'avis des trois autres conseillers de police qui seront par eux appelés à tour de rôle; sur les 46 et 49 articles, que lesdits consuls, lors des visites qu'ils feront des poids et mesures mentionnés audit 46e article, et lors des mesurations des fonds cadastrés, seront assistés au moins de deux autres conseillers de police appelés de même, tour à tour de rôle; sur le 47e article, que lesdits consuls, assistés de deux autres conseillers de police, aussi à tour de rôle, taxeront le prix des denrées, et pourront lesdits quatre ensemble condamner les contrevenans aux amendes portées par lesdits articles; sur les articles 51, 52 et 53, que les amendes contenues aux susdits trois articles ne pourront être prononcées par lesdits consuls contre les contrevenans auxdits trois articles, que sur un certificat signé par le secrétaire-greffier de ladite communauté; sur le 62e article, que les comptes consulaires et tous les papiers concernant

les consulats et la communauté, qui se trouvent entre les mains des secrétaires de ladite communauté, qui ont précédé lesdits Fantin ou de leurs héritiers, seront par le sieur Fantin retirés des détenteurs d'iceux, à ce contraints, en vertu du présent arrêt, et que les papiers qui seront présentement entre les mains des secrétaires en charge, et qui seront trouvés existans, lors de leur décès, seront remis aux successeurs audit office, qui seront tenus de s'en charger; sur les 12ᵉ et 70ᵉ articles, que les peines portées par lesdits consuls et procureurs de ladite communauté ne pourront être prononcées que par sept conseillers de police au moins. Au surplus, les peines et amendes, qui seront prononcées par lesdits consuls et conseillers, en exécution du présent arrêt, seront exécutoires, nonobstant l'appel à notre dite cour de son autorité; et sans préjudice dudit appel sera le tout enregistré au greffe de notre dite cour, ensemble dans les registres de la communauté, avec le présent arrêt: si donnons en mandement au premier, notre huissier ou sergent, requis à la requête desdits consuls et communauté, faire pour l'exécution du présent arrêt tous actes et exploits de justice requis, et nécessaires de ce faire, le donnons pouvoir; en témoin de quoi nous avons fait mettre et apposer le scel de notre chancelier à ces dites présentes. Donné à Grenoble, en parlement, le 21 janvier, l'an de grace 1730, et de notre règne le quinzième; par la cour, signé ARGOUD.

NOTE 4, PAGE 65.

Réglement de police de Ceillac.

1° L'autorité locale fait publier, chaque dimanche, sur la place, à l'issue de la messe de paroisse, par le crieur et mandeur de la commune, que tous les habitans prennent garde au feu, et qu'ils ne fassent aucun usage du bois

gros hors de leur cuisine, et que la garde fasse son devoir à ce qui leur est ordonné.

2° Le même crieur est obligé, tous les dimanches, de commander à tour de rôle, deux individus pour faire la garde, toutes les vingt-quatre heures, tant de jour que de nuit, et de faire avec ladite garde, dans la nuit, cinq fois le tour du village, à différentes heures, ordonnées par l'autorité locale; cette garde est établie pour surveiller à ce que l'incendie ne se manifeste pas autant que possible, et cela arrivant, en donner l'alarme; de plus, elle est obligée de surveiller en hiver, s'il y a des malfaiteurs, et en été ceux qui ravagent la campagne; l'autorité locale est exemptée de faire la garde à tour de rôle, mais demeure soumise à surveiller par des tournées réitérées journalières, si la garde fait son devoir.

3° Si la garde s'écarte de son devoir, et qu'elle soit dénoncée, on lui applique une amende, au profit de l'église, d'un franc, dont la moitié tourne au profit du déclarant; c'est ce qui arrive très rarement, car chacun cherche à faire son devoir, crainte d'être blâmé du public, s'il survenait quelque événement.

4° Il n'y a que trois fours pour cuire le pain des habitans de la commune, d'où chaque fournée de pain contient dix-huit décalitres blé-seigle; et pour l'entretien desdits fours, ou pour l'entretien et menues réparations des fontaines du chef-lieu, chaque habitant paie cinq centimes par fournée de pain à celui qui est chargé de la surveillance des réparations à faire auxdits fours et fontaines; il n'y a jamais eu de difficulté à ce sujet.

5° Il en est de même pour l'entretien des moulins communaux; chaque habitant donne de mouture à celui qui fait aller les moulins 2 kilos et demi, blé-seigle, pour chaque seize décalitres blé, que chaque habitant fait moudre au moulin, et le particulier est soumis, s'il veut moudre, de faire le transport au moulin de son grain, en

faire le retour en farine, ainsi que d'assister au moulin, tout le temps qu'il fait moudre son grain ; au moyen de la mouture sus-énoncée, le meunier est obligé de suppléer à toutes les dépenses des pierres, ferremens, et autres réparations à faire auxdits moulins ; sauf au creusage du canal, transport des pierres, ou de lauzes grossières pour le toit, ainsi que du gros bois pour la charpente ; les habitans qui font moudre en font le transport et creusage par la voie de prestation, sans aucune indemnité.

6° Les propriétés des habitans se trouvent extrêmement morcelées, dans des massages assez étendus, surtout en prés et chaulières, en sorte que si chaque habitant allait à sa propriété, pour garnir et dégarnir sa terre à volonté, il se pratiquerait un dommage considérable de voisin à voisin ; il est par conséquent de règle que les habitans plantent leurs choux, généralement du 20 au 23 juin de chaque année ; défense est faite par le réglement de police de les arracher avant le jour fixé par la commune. On tient à ce sujet la même règle que les communautés qui ont des vignobles pour le banc des vendanges.

Il en est ainsi pour le foin ; la police ne laisse faucher aucun individu, jusqu'à ce que la commune ait délibéré du jour qu'on admet la liberté de faucher dans tel ou tel mas ; et si l'autorité locale reconnaît qu'arrivé au temps habituel où on se livre à la liberté de faucher, les blés sont parvenus à une maturité très avancée, elle fait suspendre la fauchaison pour laisser couper le blé ; aucun ne s'est raidi à contrevenir avec force à l'autorité ; et s'il y a eu quelque petite punition d'infligée à cet effet, elle n'a tourné qu'au profit de l'église ou à quelque petite rétribution aux gardes ; chacun s'est exécuté sans peine.

7° Les canaux d'arrosage sont entretenus par la voie de prestation en nature, proportionnellement pour tous ceux qui ont des prés à arroser du même canal, et il est établi par réglement ainsi qu'il suit : au canal où il faudra douze

jours pour arroser tous les prés qui en dépendent, chaque jour est composé de quatre quarts; pour la prestation en nature, quand il s'agit de réparer le canal, une femme ne compte que pour un quart, et un homme pour deux quarts; ainsi pour celui qui a deux journées d'arrosage, il faut quatre hommes à travailler au canal; et à défaut d'hommes il faut huit femmes pour le même effet; il est établi par tous ceux qui forment la parairie dudit canal, que le premier jour, un tel a deux quarts d'eau, un autre un quart, et l'autre a le dernier quart; ainsi on suit jusqu'au douzième jour, et de là on revient au premier jour, et on continue toute l'année; si quelqu'un se permettait d'ôter l'eau à l'autre, les heures qui lui sont accordées pour son temps, et qu'il fût reconnu, il serait puni pour le dommage qu'il causerait, et d'une petite amende pour l'église; c'est ce qui arrive rarement.

Et pour ceux qui s'absenteraient à aller par prestation aux réparations dudit canal, les propriétaires qui font partie de la parairie se transportent tous auprès du manquant, et lui infligent parmi eux une amende qui n'a jamais dépassé un franc par quart de jour d'arrosage, ni réduit de 20 centimes en dessous; cette amende est réservée au profit de toute la parairie, ou bien sert à faire quelques réparations au canal.

8° A l'ouverture du printemps, un chef de chaque parairie des canaux d'arrosage fait publier par le crieur de la commune, à l'issue de la messe de paroisse sur la place : Un tel jour le canal de, etc., sera réparé; ceux qui manqueront à s'y rendre paieront telle amende par quart d'eau d'arrosage qu'ils ont audit canal.

9° Les habitans se prêtent avec exactitude aux prestations qui leur sont ordonnées en nature, pour les réparations utiles aux chemins vicinaux ou ruraux.

Ces corvées sont pratiquées par chaque individu chef de famille, en commençant par le maire et autres de

l'autorité locale, toujours chacun à son tour sans aucune exception; peu d'amendes sont prononcées. Celui qui est appelé pour se rendre à la corvée, s'il a un empêchement reconnu, est suppléé par un autre individu qui ne s'y refuse pas.

NOTE 5, PAGE 74.

Nous allons faire connaître les marbres, et par suite les albâtres, porphyres, syénites, variolites, granits, stéatites; enfin nous parlerons des gisemens de chaux sulfatée et de houille, dans les Hautes-Alpes.

Marbres. 1° Le fareau ou farod, à Lesdiguières, noir foncé, vrai noir antique, monumental, a servi au tombeau du connétable Lesdiguières.

2° Saint-Firmin, dans la vallée du Drac, marbre d'ameublement, gris, noir, blanc, lumachelle.

3° Saint-Maurice, vallée de la Sevraisse, blanc cristallin, vert et rose, beau marbre d'architecture monumentale, ainsi que le suivant.

4° Cipolin de Saint-Maurice, même vallée, blanc rubanné de vert à grandes veines.

5° Marbre du Bourget, au-dessus de Chorges; brèches calcaires, rouges veinées de blanc ou de jaune, et quelquefois de gris ou de noir.

6° Marbre gris, noir et blanc, de Charence, au-dessus de Gap; brèche calcaire, compacte et susceptible d'un très beau poli.

7° Marbre gris-noir de Sauze, près de la Durance.

8° Marbre gris, noir et blanc, de Montclus, vallée de la Blême.

9° Marbre gris, jaune et rouge, de la Chartreuse de Durbon, vallée du Buëch occidental.

10° Eygliers du roi, près de Mont-Dauphin, joli marbre

d'ameublement et de corps intérieur, blanc, rose, rouge et jaune.

11° Le Guillestre, au-dessus de Mont-Dauphin, beau poudingue, blanc, gris, jaune, à ciment rouge, beau marbre d'ameublement.

12° Le Réotier, vallée de Coulaud, noir avec des veines blanches et jaunes, pour meubles et constructions. Il se distingue par le beau poli dont il est susceptible, ainsi que par le système de veines dont il est parsemé; ce qui le rapproche beaucoup du marbre portor.

13° Le Monarès ou le Risoul, d'un beau noir, avec de petites veines blanches, idem.

Nota. Ces deux marbres se travaillaient en 1829, aux scieries de Saint-Clément et de la maison centrale d'Embrun; j'en ai des presse-papiers, ainsi que d'un marbre du territoire de Briançon, d'une qualité inférieure au Risoul.

L'obélisque du Mont-Genèvre est fait d'une sorte de marbre gris dont on a poli les angles, et qui provient d'une carrière en face de la Vachette. Toutes les masses des chaînes calcaires, pour peu qu'elles soient veinées et colorées, peuvent être regardées comme marbres, vu leur extrême compacité; ainsi les points Montalivet, Abrial, Sarrazin, etc., sont en marbre.

Sur divers points de la base de la montagne de Chaillol-le-vieil, se trouvent de nombreux fragmens de marbre vert, aussi beau que le vert antique, propre à faire des pendules, des molettes pour broyer les couleurs, etc. Il serait intéressant de rechercher les carrières d'où il a été tiré.

Albâtres. — 1° De la Croix-Haute, aux sources du Buëch, jaune citron, demi-transparent, bien veiné, bel albâtre oriental, ainsi que le suivant.

2° De la Rochette, tirée des cavernes du Vieux-Château; il a les mêmes couleurs et caractères que le précédent.

3° Du Queyraz, dans le Briançonnais, blanc de neige et saccaroïde; bel albâtre gypseux, pour monumens d'intérieur.

4° Du Sellier, près de l'abbaye de Boscodon; mêmes couleurs et caractères que le précédent; on en a fait la statue de Lesdiguières.

Porphyres. — 1° Le vert de Saix, tiré de la montagne de Sagne, est vert, à beaux cristaux de feldspath-ophite, pour les monumens, ainsi que le suivant.

2° Feuille morte, du col de la Croix, au pied du Mont-Viso, porphyre brun ou feuille morte, à cristaux gris et blancs.

Syénites. — 1° De Turbet, de la chaîne qui sépare le Valgodemard de l'Oysans, feldspath blanc et amphibole noir, belle roche pour les monumens publics.

2° De Bourget, de la chaîne du Bourget entre la France et le Piémont, feldspath blanc, et grands cristaux de diallage métalloïde bronzite; c'est une des plus belles roches de la haute marbrerie.

Variolites. — 1° Grosse variolite de la Durance, venant des montagnes de Cervières, aux sources de cette rivière, trapps vert à globules verdâtres oculés, superbe roche, très dure, beau poli.

2° Petite variolite de la Durance, mêmes localités, couleurs et caractères, mais à plus petits globules.

3° Variolite du Drac, dans le ressort d'Aspres-les-Corps, cornéenne à globules blancs, calcaires spathiques; belle roche, susceptible d'un beau poli.

Granits. — 1° Blanc du Villard, au Villard d'Arène; granit à feldspath blanc, quartz et mica gris, beau granit monumental, poli très vif.

2° De Girauze, des cristallières de Girauze, granit feldspathique, rose et verdâtre, avec quartz gris et mica noir, superbe granit (oriental) du plus bel effet.

3° Du Gy, à la grande Sagne de la Vallouise, feldspath blanc, amphibole noir, et mica jaune d'or, très belle roche, très dure, très brillante.

4° De la Severaisse, des glaciers de Turbot au col de Saix, feldspath blanc, quartz noirâtre, mica blanc; granit rouge; c'est un des plus beaux granits qu'on puisse voir.

Stéatites ou pierres ollaires. Ces roches, qui ont été quelquefois confondues avec les serpentines, sont très abondantes dans les bassins du Guil, du Drac, et dans la vallée de la Blême; elles y forment des masses considérables, disposées en bancs épais. Quelques-unes sont très pures, douces, onctueuses et grasses au toucher; elles sont connues dans le commerce sous le nom de *Craie de Briançon;* les autres, plus grossières, contiennent de la silice en plus grande quantité; les habitans les emploient avec avantage pour faire des vases et des ustensiles de ménage, qui vont au feu. C'est à Saint-Véran et à Ribeyret que se trouvent les plus belles stéatites.

Chaux sulfatée, plâtre. Cette substance se trouve entre les schistes argilleux et le calcaire, à peu de distance des roches primitives, en grandes masses, disposées par couches plus ou moins épaisses, et très variées par les couleurs, la pureté ou le mélange. On remarque surtout les plâtrières de Lagrave, le Monestier, la Vachette, Saint-Chaffrey, Cervières, Saint-Véran, Molines, Briançon, dans l'arrondissement de ce nom; plan de Phazi, Vars, Rochebrune, Théus, les Orres, Boscodon, Bragousse, le Sellier, dans l'arrondissement d'Embrun, et dans celui de Gap, Notre-Dame du Laus, Avançon, Valserre, Lazer, Arzeliers, Montrond, Upaix, et Gap, dont le plâtre ferrugineux est bon pour les constructions, mais non pour les engrais.

Houille. Nous l'avons signalée dans nombre de vallées et à toute hauteur, en filons plus ou moins considérables. On n'a pu en exploiter que peu de carrières; elle est

sèche et on l'emploie pour les poêles, la calcination de la chaux, du plâtre, les opérations du forgeron, du taillandier, du maréchal et du serrurier. On avait annoncé des gisemens de houille bitumineuse, applicable aux arts, dans les vallées du Buëch, de la Réeus, de la Blême, de l'Oulle, de Soyans; on n'y a reconnu que de petits filons de bitume solide et dur, qui coupent, sous différens angles, des schistes marneux ou argilo-calcaires.

NOTE 6, PAGE 77.

Réglement du préfet des Hautes-Alpes, concernant les chèvres, du 10 messidor an XI.

D'après les plaintes qui s'élèvent de tous les points du département, relativement aux dégâts commis par les bestiaux, notamment par les chèvres;

Vu les observations des sous-préfets et de nombre de maires sur cet objet;

Vu les états envoyés par toutes les communes, et portant le nom des habitans qui, pour se nourrir, ont besoin du lait de leurs chèvres, le nombre de celles qu'il convient de laisser, et la quantité et situation des landes, bruyères, etc., où elles peuvent pâturer;

Vu le tableau dressé par les agens forestiers des forêts et bois qui existent dans le département, et de leurs attenances et dépendances;

Vu les lois des 29 septembre et 6 octobre 1791, et l'ordonnance d'août 1669, à elle joint le réglement de 1731, dont le Code des délits et des peines, et toutes les lois de police rurale et forestière, ordonnent l'exécution provisoire en ces termes: « L'ordonnance de 1669 et les autres réglemens en vigueur continueront à être exécutés en tout ce à quoi il n'est pas dérogé par les lois nouvelles »;

Vu particulièrement le titre 19 de cette ordonnance

portant, art. 5, que le nombre des bestiaux usagers sera réglé par les grands maîtres, eu égard à l'état et possibilité des forêts; art. 6, qu'ils seront marqués d'une même marque; art. 7, qu'il leur sera mis au col des clochettes; art. 8, que les bergers et gardes des bestiaux, surpris dans les forêts et bois, et même aux places vaines et vagues, aux rives des bois et forêts, seront condamnés en l'amende de 10 francs, pour la première fois; en cas de récidive, en une punition incompatible avec notre législation, et demeureront les maîtres propriétaires des bestiaux, et pères de famille, responsables civilement des condamnations rendues contre les bergers;

Vu enfin les articles 21 et 22 du réglement de 1731, au sujet, 1° de la confiscation des chèvres, non permise, et de l'amende de 10 francs pour chacune d'icelles;

2° De la défense de vendre des chèvres, si ce n'est en viande morte;

Considérant que dans un pays montagneux, la conservation des bois est de la plus grande importance, attendu que leur croissance est extrêmement lente, que leur dépeuplement laisse le sol en proie aux torrens qui emportent toute la terre végétale, et qui changent la montagne féconde en un roc nu et stérile;

Considérant que les chèvres sont dans cette contrée l'une des principales causes de la destruction des forêts, et qu'elles menacent de la compléter;

Que l'intérêt général réclame impérieusement qu'il soit enfin pris des mesures contre de pareils désastres, et que les lois, les intentions du gouvernement et les efforts simultanés de l'autorité administrative et de l'agence forestière pour restaurer les bois ne soient pas rendus inutiles;

Nous arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Il est expressément défendu d'introduiredes chèvres dans les forêts et bois, et dans les landes et bruyères environnantes, dans les prairies artificielles, dans les

vignes, oseraies, plants de mûriers, plants et pépinières d'arbres fruitiers et autres, à peine d'amende de la valeur du dédommagement, du double si le dommage a été fait dans un enclos rural, et de la détention de simple police, s'il y a lieu.

Art. 2. Les communes sont provisoirement traitées comme usagères; néanmoins aucune d'elles, aucun habitant, ne pourra exercer de droit de pâturage, qu'aux lieux qui auront été déclarés défensables, sur le rapport des agens forestiers.

Art. 3. Dans ce cas même les bestiaux ne pourront être menés isolément dans lesdits pâturages; mais ils seront conduits en un seul troupeau pour chaque commune, et par un seul chemin qui sera indiqué par les agens forestiers, sans qu'il soit permis de changer et prendre une autre route, en allant et retournant, à peine de confiscation des bestiaux, d'amende contre les propriétaires d'iceux, et de punition exemplaire contre les bergers et gardes, etc.

NOTE 7, PAGE 77.

Mise en réserve des bois et plantations des communes sur le bord des rivières et torrens, du 19 janvier 1806.

Nous étant assurés dans l'une de nos tournées, et par notre correspondance, que l'on continuait en plusieurs points, vulgairement nommés isles, à essarter les bords des rivières et torrens, sur lesquels la main bienfaisante de la nature ou celle de nos pères avait fait pousser des digues naturelles en arbres de plusieurs sortes;

Considérant que cet abus est d'autant plus dangereux, qu'à la moindre pluie, les torrens se grossissent des débris des montagnes défrichées, sortent de leurs lits et ravagent les propriétés voisines;

Qu'un de nos principaux devoirs est de prévenir ces dévastations, en faisant environner les rivières et torrens de plantations, dont le prix soit à la portée de tout le monde, en faisant donner à ces simples ouvrages d'art une direction favorable au cours de l'eau, et en les protégeant contre l'imprévoyance ;

Qu'on peut profiter à cet effet des sages dispositions du décret impérial du 4 thermidor an XIII, sur les digues et ouvrages d'art du département des Hautes-Alpes ;

Nous arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Tous bois et plantations quelconques, provenant de la nature ou de l'art, lesquels appartiennent à des communes, sur les bords des rivières et torrens, sont mis en réserve, et ne pourront être coupés, en tout ou en partie, que sur permission de notre part, intervenue d'après la demande du maire, le rapport des agens forestiers et l'avis du sous-préfet de l'arrondissement.

Art. 2. Il est défendu d'y mener aucun troupeau, sous les peines portées par les lois forestières.

Art. 3. Ceux qui contreviendront aux deux articles ci-dessus seront dénoncés aux tribunaux par les agens forestiers. Tout garde qui n'adressera pas à son chef des procès-verbaux contre les délits de ce genre qui auraient été commis, sera signalé par nous à l'administration générale des forêts. Les gardes-champêtres sont appelés à la même surveillance, et leur négligence serait punie.

Art. 4. Les municipalités sont averties que les plantations entreront dans le système de défense contre les rivières et torrens ; elles doivent les proposer pour garantir les propriétés communales et particulières, et se servir à cet effet du décret impérial du 4 thermidor an XIII.

Art. 5. En conséquence, les maires sont investis du droit de convoquer leurs conseils municipaux pour déli-

bérer que, partout où il n'existe plus auxdits terrains communaux, sur les bords des rivières et torrens, ni bois, ni plantations, il soit planté sur toute la longueur et sur une largeur de trois mètres au moins des plançons de saules, peupliers, aulnes, argousses, etc. Ces délibérations seront soumises à notre homologation par le sous-préfet, qui donnera son avis.

Art. 6. Les maires considèreront que souvent un seul arbre, une seule touffe de broussailles, suffit pour changer le cours des eaux. Leur sollicitude paternelle devra veiller à ce qu'on suive la direction la plus naturelle des rivières et torrens, qu'on n'empiète pas sur la largeur nécessaire à leur lit, qu'on ne fasse aucune plantation offensive qui rejette les eaux sur le bord opposé.

Art. 7. Tous ceux qui jouissent de terrains sur les bords des rivières et des torrens, d'après des partages faits, en vertu des lois des 10 juin 1793 et 9 ventôse an XII, relatives aux biens communaux, seront tenus d'exécuter lesdites plantations, au commencement du printemps prochain, avec les précautions ci-dessus indiquées; à défaut, il y sera procédé par le maire, à leurs frais, et ils seront contraints au paiement comme pour contributions publiques, ou ils seront dépossédés, en considérant le terrain dont ils jouissent comme bois qui n'a pu être partagé.

Art. 8. Les sous-préfets et les agens forestiers sont chargés concurremment de l'exécution de notre arrêté. Tous les trois mois ils nous feront un rapport. A cet effet les maires devront prévenir les premiers et les gardes de tout ce qui peut concerner dans leurs communes les dispositions du présent.

Le Préfet des Hautes-Alpes, signé LADOUCETTE.

NOTE 8, PAGE 86.

Il y a cent ans qu'un particulier de Pontis, voyant incrustés, dans les rochers de la vallée de Boscodon, des minéraux, en forme de cube, d'une couleur jaune et luisante, les prit pour de l'or, et en fit porter à Lyon plusieurs quintaux. A son exemple, les habitans en ramassèrent une grande quantité; les uns et les autres en furent pour leurs peines et dépenses.

NOTE 9, PAGE 90.

Bourg de Chorges.

Le bourg de Chorges, situé au milieu d'un bas-fond que dominent deux torrens dévastateurs, offre à l'œil du voyageur un aspect affligeant. Le premier de ces torrens, celui que l'on traverse, avant d'arriver, peut être facilement contenu; mais il n'en est pas de même pour celui des Moulettes, que l'on rencontre à la sortie. Lors des orages, une quantité considérable de matières argileuses se détache des rives qui le bordent, le long de la gorge, au fond de laquelle il coule; et comme l'eau n'est pas assez abondante pour les entraîner, elles s'élèvent successivement, et au point que le torrent peut à chaque instant franchir les murs et ouvrages d'art qu'on avait construits pour lui imprimer une direction et soutenir ses dépôts. Les habitans ont épuisé leurs ressources dans la construction des travaux qu'ils ont fait exécuter; si le gouvernement ne vient pas à leur secours, il sera forcé à des dépenses continuelles pour maintenir la route du Pont-Saint-Esprit à Briançon; et nous pouvons malheureusement prédire que, tôt ou tard, il faudra déserter Chorges, ainsi que sa plaine, couverte

de prairies et de vergers. Pous parer à ce désastre effrayant, une dépense d'à peu près quatre-vingt mille francs est nécessaire à la construction d'un barrage destiné à changer le cours des Moulettes que l'on rejeterait dans le torrent de Malfosse : on arroserait ainsi une surface de quatre-vingts hectares, qu'on convertirait en prairies, et on amènerait le dessèchement complet des marais, qui occupent trois cent soixante-deux mille mètres. Ce serait assainir l'air et obtenir les terres les plus fertiles du pays; on peut en juger par les résultats qu'offre ce qui reste des travaux exécutés en 1804.

Parlons maintenant des plantations de Chorges.

Le 14 mai 1828, M. Bertrand, maire, exposa au conseil municipal que la surveillance la plus exacte de la part de l'administration forestière ne pouvait prévenir l'appauvrissement de la forêt communale, la quantité de bois n'étant pas en rapport avec les besoins des habitans; que les suites qu'occasionnerait la dévastation de cette forêt, dans un pays qui ne pouvait subsister qu'autant que ses hauteurs seraient couronnées de bois ou de gazon, étaient dans le cas de forcer les générations futures à l'évacuer, soit pour manque de bois, soit à cause des progrès effrayans que font chaque jour les torrens; qu'il importe, d'après ces considérations, de prendre de suite toutes les mesures que la sagesse indique, sinon pour guérir le mal, du moins pour paralyser, autant que possible, ses funestes effets; que dans ces vues, il soumettait au conseil le projet suivant:

Art. 1er. A dater de la coupe qui aura lieu dans la forêt communale, pour la délivrance de la présente année, il ne sera distribué aucune pièce de bois de construction à un particulier qu'autant qu'il aura justifié à M. le maire de la plantation faite dans l'année sur ses propriétés, soit par racine ou plançon, de vingt pieds d'arbres pour chaque pièce de bois de construction qui lui sera délivrée. Cette justification aura lieu au moyen de la déclaration de deux

notables habitans, sur la reconnaissance qu'en feront les gardes.

Art. 2. Quel que soit le nombre de pieds d'arbres que puisse avoir planté un particulier antérieurement à la coupe à laquelle il désirera avoir part, il sera toujours obligé de se conformer dans l'année aux dispositions de l'art. 1er.

Art. 3. Les propriétaires qui feront des semis en plants forestiers obtiendront des pièces de construction, de préférence à ceux qui auront planté d'autres arbres, toutefois en fournissant la preuve des travaux convenables, effectués pour cette opération.

Art. 4. Sont exceptés des dispositions des articles précédens les propriétaires qui justifieront d'avoir sur leurs propriétés le nombre d'arbres nécessaires, ou dont les bâtimens périraient par force majeure, à la charge par ces derniers de planter dans l'année le nombre d'arbres, proportionné à celui de la délivrance qui leur serait faite, conformément aux dispositions de l'art. 1er.

Art. 5. Les plantations auront lieu de préférence sur le bord des torrens et sur les parties en pente, afin d'arrêter autant que possible l'éboulement du terrain.

Le Conseil, après avoir lu et médité l'arrêté réglementaire ci-dessus, en a approuvé les dispositions et a chargé M. le maire d'en solliciter l'homologation auprès de M. le préfet, pour qu'il pût recevoir son exécution; M. le préfet ne se crut pas autorisé à y donner sa sanction, tout en reconnaissant qu'il était dicté par des sentimens patriotiques. Mais en offrant le précepte, et l'exemple qui est le meilleur des préceptes, le maire réussit à faire exécuter la mesure pendant quatre années; elle a procuré six mille quatre cents pieds d'arbres, de toute espèce, qui embellissent les environs du bourg. J'avoue que je l'aurais trouvée à la fois plus juste et plus utile, si on l'eût appliquée à un terrain communal, vrai domaine de la famille, comme

échange qu'elle exige en retour des bois qu'elle laisse prendre dans sa forêt. Je ne crois pas que la loi résiste, et que l'autorité départementale puisse refuser son appui à cet acte d'un propriétaire éclairé et prévoyant.

NOTE 10, PAGE 95.

Les communes d'Espinasse, Théus, Remollon, en construisant des digues sur la rive droite de la Durance, et Rochebrune, en élevant les siennes sur la rive gauche, ont prouvé qu'il était possible d'encaisser cette fougueuse rivière, et ont fait en ce genre un appel à l'Argentière, à Saint-Clément, aux communes d'Embrun et de Savines; à celles depuis Savines jusqu'à Rousset, à Tallard, etc. Les délaissés, où l'on introduirait les eaux de la Durance, y seraient bientôt couverts des terres qu'elle y déposerait; ils porteraient de riches moissons et verdoieraient en prairies.

Une société d'actionnaires, mue par l'intérêt du pays, jeta sur la Durance un pont suspendu, en profitant d'une route nouvellement ouverte, et devenue départementale, qui ouvre une communication importante avec la vallée de Seynes et les cantons de Turriers et Lamotte (Basses-Alpes); le vin de Remollon est presque le seul produit de cette jolie commune.

NOTE 11, PAGE 99.

M. D'Angervilliers, intendant de la province, au temps de la guerre de la succession d'Espagne, était chargé en sa qualité de l'approvisionnement de guerre et de bouche de l'armée. Il fut puissamment secondé dans ce service par les habitans du Briançonnais. Plus tard, devenu ministre sous Louis XV, il obtint, en faveur de ces mêmes

habitans, divers priviléges ou immunités, tels que l'exemption de la milice, la réduction de la taxe sur le sel, que l'on fixa à trois sous et demi la livre, et l'admission dans l'armée de tout habitant de Briançon, à l'instar des fils de famille nobles. Après son décès, sa veuve a fait à la ville cadeau de son portrait, que j'ai vu avec plaisir honorablement placé dans la salle de la maison commune.

Ce même intendant avait, dès l'année 1710, pour remplacer la perte d'un grand nombre d'arbres, dans l'hiver précédent, établi sept pépinières, savoir : à Vienne, la Tour-du-Pin, Pierrelatte, Gap, Embrun, la Mure, Romans; M. de Fontanieu, qui en proposa trois autres, conseillait les mûriers, noyers, châtaigniers, amandiers. Dans l'Embrunais on excita à planter des mûriers, et l'on fit une petite quantité de belles soieries. La pépinière d'Embrun contenait 25,000 mûriers et 15,000 noyers; on en distribua gratuitement 12,000, et on en vendit 28,000 à 5 sous pièce. La pépinière de Gap renfermait 20,000 mûriers et 10,000 noyers; on se proposait au bout de 6 années de les délivrer gratis. Ces beaux établissemens avaient disparu.

J'ai formé à Gap une pépinière de 25,000 arbres, soit fruitiers, soit forestiers, outre un grand nombre de semis en tout genre, et un jardin botanique. Je me proposais d'affermer trois hectares du marais desséché de Chorges, d'y élever tous les sujets utiles pour la plantation des routes, des chemins vicinaux et des cours d'eau, de recéder aux ponts et chaussées ceux qui leur seraient nécessaires, d'aider les communes et les particuliers qui voudraient planter des terrains en pente et sur le bord des torrens. Par mes soins, des pépinières étaient tenues aux Beaumes, près d'Embrun, à Ribiers, et spécialement pour les mûriers, à Serres et à Rosans; des particuliers secondaient ces mesures, tels que M. Serres à la Roche, M. Abel à Antonaves, M. Thiers à Furmeyer, etc. Je

désirais qu'avec des secours de l'État ou du département on pût, dans tous les cantons, élever en des pépinières les arbres appropriés au sol et au climat, et y donner gratuitement, sauf à les faire payer par les particuliers aisés, les sujets qui pourraient procurer des arbres de construction, de charronnage, de vergers, de chauffage, etc. Mes successeurs ont transporté la pépinière départementale près de la route d'Embrun. Dans la note 15, je parlerai de celle d'arbres verts, près de la Luye. Une chose essentielle c'est de planter des haies au bord des routes et chemins, dans les lieux où s'offrent des précipices, tels qu'au travers de Corp et de Saint-Martin de Queyrières.

NOTE 12, PAGE 130.

A termino polito ad Pererium, et descendit Pererium juxta Canopum, Temploriorum usque ad lapidem magnum campi Serani, et inde prætenditur usque ad territorium de Mantrerio... et de Rocâ usque ad Balmam Donnavillæ, et... usque ad caminam.

Je dois ces renseignemens à l'estimable M. Tournilhon, propriétaire du domaine de Quint, et dont la perte récente m'a été très sensible.

Dans un ouvrage composé par Duval, géographe du roi, et publié en 1680, on lit ces mots : « Quint conserve encore la mémoire d'une distance romaine *à quinto lapide.* » Il est probable que cette pierre est celle dont il est ici question, et l'on y trouve l'étymologie du nom de Quint.

Arnaud de Flotte, qui commit de grands excès chez les religieuses de Quint, est le même qui, après avoir maltraité l'archevêque d'Embrun, lui vendit pour onze mille sous ses droits seigneuriaux de Bréziers et le Saulze. (Voyez pag. 359).

NOTE 13, PAGE 133.

Météorologie. — L'air reste presque constamment pur dans les Hautes-Alpes, et en exclut les fièvres d'accès; on n'y voit pas de ces brouillards malsains, qui affligent plusieurs contrées; mais les saisons y sont variables, et quelquefois la température s'adoucit tout à coup en hiver, la neige tombe au printemps, et l'été a des jours froids. De là, des intempéries qui compromettent la santé de l'homme et l'existence des récoltes. Le véritable moment pour voyager dans les Alpes est durant le trimestre de juillet. Les vents sont terribles quand ils s'engouffrent dans les vallons étroits et profonds, qui passent sous une zone torride, lorsque les roches qui les dominent sont échauffées par le soleil. Je vais décrire les effets du nord (appelé bise), de l'ouest (gros-vent), du midi (vent de la mer), de l'est (Lombard ou Lombarde).

Le nord règne souvent lorsque le printemps commence. Dans sa modération, il féconde les champs, et on ressent son influence par une heureuse disposition des organes. Lors de sa violence, il promène par les vallées le froid qu'il a pris aux glaciers, et sème les gelées. Si le midi vient le combattre, il redouble de rage, balaie les nuages, et reste pendant trois jours maître de l'atmosphère. Telles sont les causes de la succession rapide de la chaleur et du froid. . . .

L'ouest s'élève après plusieurs jours de pluie, et ne domine que deux ou trois jours. C'est le vent des orages, le destructeur des arbres qu'il déracine, des toitures qu'il enlève et répand dans les environs. En Provence, on le nomme mistral (maître des vents). Il ravage tout le golfe de Lyon, à 22 myriamètres dans les terres, depuis le cap Sina jusqu'à celui de Creus. . . . .

Le midi donne les pluies, il ne souffle que rarement pendant l'été.

En février s'élève l'est, qui parcourt dans sa fureur les campagnes; il fait périr les blés, les prés et les ceps de vigne qui ne sont pas couverts par la neige, et il quitte ordinairement l'atmosphère à la fin de mars.

Les pluies ne sont pas régulières; il tombe, par année, 488 millimètres (18 pouces) d'eau. De juin en septembre, de fréquens orages, qui durent deux ou trois heures, amènent la grêle et des pluies si fortes qu'on les nomme fardeaux ou faix d'eau; la foudre ne frappe presque jamais que les montagnes, sorte de paratonnerres pour les habitans. La neige reste constamment sur les plus hautes Alpes, et les saisons rigoureuses en ramènent à peu près la quantité que les chaleurs ont fait fondre; elle commence à blanchir le sommet des montagnes moins élevées, vers la fin de l'automne; elle descend ensuite sur les collines, mais elle ne couvre les vallées que vers Noël, et souvent après. Sur la fin de février, la neige a presque entièrement disparu; elle quitte ensuite les collines, et, à la fin de mai, les montagnes se dépouillent de leurs robes blanches pour prendre cet habit de verdure qui les rend si belles. A commencer de cette époque, la fonte des neiges grossit les rivières et les torrens qui sont presque à sec la moitié de l'année. Si l'ardeur du soleil devient excessive, ou s'il tombe des pluies chaudes, la fonte des neiges s'accélère, des inondations enlèvent la terre végétale sur les rives où l'on n'a pas construit de digues, et parfois emportent ces ouvrages d'art, dont l'entretien est négligé.

Le jour de Noël, le soleil se lève, à Paris, à 7 heures 55 minutes, et se couche à 4 heures 5 minutes, tandis qu'à Gap il se lève à 7 heures 37 minutes, et se couche à 4 heures 23 minutes; ainsi au solstice d'hiver, le jour naturel est plus long à Gap qu'à Paris de 36 minutes; il est

plus court de la même quantité au solstice d'été ; ces différences vont toujours en diminuant jusqu'aux équinoxes.

M. le docteur Bertrand, chirurgien à la maison centrale de détention, possède des tableaux météréologiques qui comprennent plusieurs années.

Au printemps de 1806, on éprouva dans les Hautes-Alpes des secousses de tremblement de terre ; à Gap, un pan de mur tomba, et plusieurs personnes sentirent déplacer leurs siéges : la nuit suivante, réveillé en sursaut, j'entendis le craquement du plafond, et mon lit fut ballotté. A Briançon, des fusils furent déplacés de leur ratelier et renversés. Le 9 octobre 1828, à 3 heures 10 minutes du matin, il y eut un nouveau tremblement de terre, qu'on remarqua plus particulièrement sur la ligne de Gap à Briançon ; dans la première de ces villes, il mit en mouvement la cloche de l'horloge qui rendit deux sons bien caractérisés.

NOTE 13 *bis*, PAGE 165.

Mémoire dans lequel on essaie de faire voir que les communes peuvent, sans autres secours que leurs bras, se mettre à l'abri des ravages des torrens secondaires.

Il y a deux espèces de torrens : les torrens principaux et les torrens secondaires. Les premiers sont faciles à distinguer ; ils coulent toujours dans la vallée principale ; ainsi la Durance, le Guil, les deux Buëchs, le Drac, etc., sont des torrens principaux.

Les seconds descendent des montagnes latérales de la vallée et viennent croiser, suivant un angle plus ou moins droit, le torrent principal qui occupe le fond de la vallée ; il suit de là que le torrent de Sarrazin et celui de Boscodon sont des torrens secondaires. Les moyens employés jusqu'ici pour se rendre maître des torrens principaux sont

de les encaisser par des digues revêtues de pierres. J'ai fait voir dans un autre mémoire qu'on pouvait obtenir les mêmes résultats plus économiquement; mais ne voulant m'occuper en ce moment que des torrens secondaires, je reviens à mon objet.

Avant de proposer les moyens de prévenir ou de réparer les ravages que font les torrens secondaires, il faut connaître ces torrens, et pour cela les prendre à leur naissance, les examiner dans leur cours, et en les suivant dans l'accroissement de leurs lits, chaque année, indiquer les dommages infinis qu'ils peuvent occasionner. Il est certain qu'un torrent secondaire ne fait que peu ou point de mal tant qu'il est resserré entre des rives escarpées. C'est lorsqu'il quitte les montagnes latérales pour entrer dans la vallée qu'il commence ses ravages. Examinons comment cela arrive.

Tant que les eaux du torrent sont contenues par des rives escarpées, elles roulent en grande masse et entraînent avec elles non-seulement les graviers, mais même des rochers énormes. A peine sont-elles sorties de la montagne que, n'étant plus soutenues par des rives, elles se répandent sur une plus grande largeur et se divisent en mille petits courans. Loin alors d'entraîner les rochers, elles roulent à peine les graviers, et leurs forces diminuant toujours de plus en plus, elles portent à peine quelques grains de sable au torrent principal.

Cela explique parfaitement la forme que prennent les dépôts formés par les torrens secondaires. A la sortie de la montagne, cette forme est celle d'une portion de cône dont le sommet répond au point où le torrent sort de la montagne; en effet, les eaux, en quittant la montagne, ont encore une force acquise qui leur permet de rouler les rochers à quelque distance; dans le second instant, cette force étant diminuée, elles déposent les rochers et ne charrient plus que les pierres; dans le troisième instant, la force étant

encore diminuée, elles abandonnent les pierres, puis ensuite les graviers. Voilà donc un premier dépôt qui sera moins considérable à mesure qu'il s'éloignera de la montagne. Dans une seconde crue du torrent, les eaux s'échapperont totalement, et le dépôt de sable et de gravier s'élargira, mais toujours en suivant une pente. Enfin l'accroissement peut devenir si considérable que les côtés du cône se rapprochent de la montagne; alors le torrent se partage en deux courans et il arrive bientôt à chacun de ces deux courans ce qui est arrivé au courant principal. Ainsi les terres fertiles de la vallée disparaissent sous ces monceaux de pierres et de sable. Comme ces torrens sont très multipliés, il arriverait un jour que, leurs dépôts venant à se joindre, toute une vallée deviendrait stérile et ne pourrait nourrir ses habitans.

Nous avons vu que les torrens secondaires ne déposent les graviers et les pierres qu'ils charrient de la montagne que parce que leurs eaux n'étant plus contenues par des rives lorsqu'elles entrent dans la vallée, elles se disséminent sur une grande surface, et perdant ainsi leurs forces, elles ne peuvent pas entraîner plus loin les pierres et graviers qu'elles abandonnent à plus ou moins de distance de la montagne. Ceci nous indique la marche à suivre pour nous rendre maîtres de ces torrens jusqu'à leur embouchure, et les empêcher de couvrir les terres de graviers. Je proposerai donc, conformément à ce principe :

1° De creuser un lit au torrent dans le dépôt qu'il a formé à la sortie de la montagne;

2° De donner peu de largeur à ce lit, mais beaucoup de profondeur, afin que les eaux y soient resserrées, comme elles le sont dans le lit naturel que le torrent s'est creusé dans la montagne, et qu'elles continuent à entraîner les pierres et graviers;

3° De porter les graviers qui sortiront de ces fouilles à

quelque distance du bord pour en former deux digues parallèles à ce nouveau lit;

4° D'évaser l'entrée du nouveau lit du côté de la montagne afin de mieux recueillir les eaux, et de fortifier ces parties évasées par de grosses pierres;

5° De planter les digues en saules et autres bois qui croissent facilement;

6° D'avoir soin de purger les obstructions qui pourraient se former dans le nouveau lit après chaque irruption du torrent.

On voit qu'il n'est besoin d'aucun ouvrage d'art, pour contenir les torrens secondaires, et que les habitans de chaque village avec leurs pelles, leurs pioches et quelques brouettes peuvent soustraire le territoire aux ravages. Il est bien à désirer qu'étant éclairés sur leurs véritables intérêts, ils perdent enfin cette insouciance qui les empêche de prévenir leur ruine ou de la réparer.

Il faut observer qu'il n'est pas nécessaire que le nouveau lit soit creusé sur toute sa longueur dans une seule campagne; il suffit de commencer au pied de la montagne et de terminer la partie ouverte dans une année, par une pente plus douce que celle du dépôt du ravin, afin de donner une issue aux eaux. Ainsi les habitans auraient tort de s'excuser sur l'impossibilité de faire le travail dans le même temps. Au reste, les communautés voisines peuvent s'aider mutuellement.

Les avantages que les communes retireraient de ce travail sont considérables; car non-seulement elles n'auraient pas à craindre de nouvelles invasions du torrent; mais les côtés du dépôt n'étant plus exposés aux eaux pourraient être cultivés utilement en les arrosant avec les eaux du torrent qu'on dériverait de sa partie supérieure.

DELBERGUE-CORMONT, *ingénieur en chef.*

Décret impérial sur les rivières et torrens.

Au palais de Saint-Cloud, le 4 thermidor an XIV.

Napoléon, empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'intérieur, vu la loi du 14 floréal an XI, et la demande du préfet des Hautes-Alpes, relatives à la construction et à l'entretien des digues et ouvrages d'art, pour garantir les propriétés des dommages que peuvent occasionner des rivières non navigables ou torrens;

Considérant que les dispositions de l'arrêt du Conseil, du 10 octobre 1768, qui réglaient ces sortes de travaux, ont cessé d'être observées, et qu'il importe de les faire exécuter dans tout ce qui est compatible avec les principes actuels de l'administration;

Le Conseil d'État entendu, décrète :

Art. 1er. Dans les communes du département des Hautes-Alpes qui se trouvent exposées aux irruptions et débordemens des rivières ou torrens, les maires, après avoir fait délibérer les conseils municipaux, se pourvoiront en la forme ordinaire devant le préfet du département pour être autorisés à faire les réparations ou autres ouvrages nécessaires. Au cas d'urgence, ils pourront convoquer les conseils municipaux pour cet objet, sans une permission particulière.

Art. 2. Le préfet commettra un ingénieur des ponts et chaussées pour reconnaître les endroits exposés, lever les plans des lieux, et proposer les projets et devis qui seront communiqués aux conseils municipaux; d'après leurs observations, le préfet prononcera l'autorisation s'il y a lieu.

Art. 3. Si les ouvrages à exécuter n'intéressent que des particuliers, le préfet nommera une commission de cinq individus parmi les principaux propriétaires intéressés, lesquels choisiront entre eux un syndic, et délibèreront sur l'utilité ou les inconvéniens des travaux demandés.

Art. 4. Le préfet commettra ensuite un ingénieur pour dresser les projets et devis qui seront communiqués à la commission, ainsi qu'il est prescrit par les conseils municipaux dans l'art. 2.

Art. 5. Dans le cas où les ouvrages à faire intéresseraient plusieurs communes qui n'agiraient pas de concert, la demande du conseil municipal de la commune poursuivante sera communiquée aux conseils municipaux des autres communes, et il sera ensuite procédé, par le préfet, à l'égard de toutes les communes, conformément à l'art. 2.

Art. 6. Lorsque la négligence soit d'un ou de plusieurs particuliers, soit d'une ou de plusieurs communes, à faire des digues, curages et ouvrages d'art le long d'un torrent ou d'une rivière non navigable, exposera le territoire aboutissant, d'une manière préjudiciable au bien public, le préfet, sur les plaintes qui lui en seront portées, ordonnera le rapport d'un ingénieur des ponts et chaussées; ce rapport sera communiqué aux parties intéressées pour donner leur réponse par écrit, dans le délai de huit jours, et le conseil de préfecture statuera sur les contestations quipourront en résulter.

Art. 7. Si une digue intéresse une commune en général et que quelques particuliers s'opposent à la construction, le conseil municipal sera consulté, et les oppositions seront soumises au jugement du conseil de préfecture.

Art. 8. Dans tous les cas ci-dessus énoncés, lorsque les délais seront expirés, si tous les intéressés ont donné leur consentement et qu'il n'y ait pas eu de réclamations, l'adjudication des ouvrages, tels qu'ils auront été déterminés et arrêtés, sera faite dans les formes ordinaires devant tel fonctionnaire que le préfet aura commis et en présence des intéressés, ou ceux-ci, dûment appelés par des affiches et publications ordinaires.

Art. 9. Le montant de l'adjudication sera réparti entre les intéressés, à raison de l'intérêt de leurs propriétés, par un rôle que le préfet rendra exécutoire, suivant la loi du 14 floréal an XI, et le conseil de préfecture statuera sur les réclamations relatives à cette répartition.

Art. 10. Les adjudicataires seront payés du montant de leur adjudication, en vertu des ordonnances expédiées par le préfet, sur le certificat de réception des travaux, délivré par l'ingénieur chargé de la conduite des ouvrages; les débiteurs seront contraints au paiement dans la forme prescrite par la loi du 14 floréal an XI.

Art. 11. Nul propriétaire ne pourra être taxé pour ses contributions aux travaux, dans le cours d'une année, au-delà du quart de son revenu net, distraction faite de toutes les autres impositions.

Art. 12. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'empereur,

Le secrétaire d'État, Signé : HUGUES B. MARET.

NOTE 13 *ter*, PAGE 187.

Règlement sur les greniers d'abondance, du 29 prairial an XIII.

Dans un pays où l'intempérie des saisons prive souvent les propriétaires de leurs récoltes, et où la rareté du numéraire est un grand obstacle aux approvisionnemens, on a dû rechercher les mesures les plus propres à soulager leur détresse, en leur facilitant les moyens de se procurer une partie des grains nécessaires à leur existence et à celle de leurs familles.

Parmi ces moyens, le plus avantageux, le plus simple, est celui de la création de greniers d'abondance.

On a vu, bien avant la révolution, des hommes mar-

quans dans l'Eglise et dans l'Etat, et des personnes charitables de toutes les classes de la société se distinguer par leur empressement à concourir à l'établissement de ces œuvres.

Les greniers d'abondance furent regardés comme une seconde providence, destinée à atténuer ou à réparer les écarts de la nature.

Le principal objet de leur création fut de venir, dans les années de disette, au secours des malheureux. Le père de famille peu fortuné et chargé d'enfans, le cultivateur gêné, celui enfin que le défaut d'argent aurait privé des denrées nécessaires à sa subsistance, venaient y puiser des secours. En un mot, ces institutions avaient pour but de pourvoir à une disette momentanée. On prêtait au pauvre quand il avait des besoins; on l'obligeait à rendre quand il avait de l'excédant.

Les greniers d'abondance, établis d'abord par des offrandes généreuses, s'étaient accrus par des legs en grains, faits en faveur des pauvres; l'intérêt en nature qu'on percevait sur les prêts maintenait ces établissemens. Il tendait même progressivement à augmenter leurs ressources; il servait à couvrir les dépenses de loyer et de manutention.

Les prêts se faisaient sur gages ou sur caution; des réglemens particuliers avaient été dressés pour chacun d'eux.

La révolution n'a pas mieux respecté ces institutions que les autres établissemens de bienfaisance. L'indifférence des administrateurs ou peut-être leur ménagement pour le peuple, dans les temps d'anarchie, a laissé périmer des obligations; le chaos s'est mis dans la comptabilité; des distributions faites sans ordre pendant quelques années de disette, des dilapidations peut-être, tout avait concouru à anéantir, pour ainsi dire, ces œuvres.

Cependant nous avons fait entendre notre voix en fa-

veur de la classe indigente; tout ce que le zèle, réuni à la constance la plus persévérante, a pu nous suggérer, a été mis en usage; et dans ce moment, nous avons la satisfaction d'avoir recréé plusieurs greniers que la malveillance même cherchait, dans quelques communes, à cacher à nos yeux, et d'en avoir établi plusieurs autres.

En examinant attentivement les dispositions que renferment les réglemens qui régissent les greniers d'abondance, nous avons remarqué des disparités frappantes. Il en existe beaucoup sur la quotité des intérêts; celle-ci varie depuis le 10ᵉ jusqu'au 32ᵉ de la mesure; il en est de même pour la partie administrative; les uns attribuent la surveillance aux évêques et aux curés, d'autres aux municipalités, d'autres enfin à des commissions nommées *ad hoc*. Aucun des réglemens n'a reçu l'homologation du gouvernement, en sorte que la quotité des intérêts étant au-dessus du taux de l'argent, il en résulte des entraves pour le recouvrement des grains laissés à titre de prêt.

Tout semble donc nous faire une obligation, pour donner une parfaite stabilité à ces œuvres de bienfaisance, et à celles que nous nous proposons de provoquer encore, d'appeler sur cet objet intéressant l'attention de Sa Majesté et de solliciter auprès d'elle l'homologation d'un arrêté réglementaire, lequel serve de type à toutes les dispositions particulières qui pourront être adoptées dans chaque commune, et de simplifier les travaux et la surveillance de l'administration, en les ramenant aux mêmes principes.

Pour y parvenir, il est deux objets essentiels qu'il ne faut pas perdre de vue; le premier est relatif à la gestion des temps passés, le second à celle de l'avenir.

Les fonds des greniers d'abondance se composent en grande partie des grains qui ont été prêtés à des particuliers et des intérêts qu'ils doivent, et pour lesquels les prêteurs ou leurs cautions ont souscrit des obligations. Il faut

donc que, par des dispositions spéciales, on puisse en assurer efficacement la rentrée.

La gestion nouvelle qui s'établira par suite du présent réglement nous semble devoir être entièrement séparée de la première ; c'est le seul moyen d'empêcher que le désordre qui a régné dans l'une ne vienne se confondre avec l'autre, et ne soit un obstacle invincible à l'accomplissement de notre vœu.

Il nous paraît aussi que la quotité d'intérêt n'étant demandée que pour accroître insensiblement la masse des greniers, prévenir la ruine des établissemens, qui serait occasionnée par des déchets journaliers, et faire face aux dépenses qu'ils entraînent, il convient que cet intérêt soit réglé à un taux propre seulement à obtenir ces résultats, et qu'il soit dorénavant le même dans toutes les communes où il n'existe communément que très peu de variations dans les prix des grains ; il nous a paru que cet intérêt devait être gradué pour le cours de l'année ; sans quoi l'emprunteur pourrait laisser passer la saison la plus favorable, c'est-à-dire la récolte, pour rendre le grain prêté ; et souvent à la fin de l'année, il lui aurait donné une autre destination, et n'aurait plus été à même de remplir son engagement.

Quant aux obligations anciennes, on ne saurait se dissimuler qu'il n'y en ait un grand nombre qui ne regardent que des gens très peu aisés ; ce serait les ruiner entièrement que d'exiger d'eux le paiement intégral des arrérages, au taux fixé par les réglemens, pour des années où l'établissement semblait être tombé en désuétude. Il nous a donc paru utile, pour éviter des non-valeurs considérables et des frais à la classe malheureuse des petits propriétaires, d'établir également une graduation d'intérêts telle que, plus l'époque sera éloignée, moins le taux en sera considérable.

Ce moyen nous a semblé préférable à celui de charger les bureaux de prononcer des réductions. Il leur évitera des embarras et des sollicitations importunes, et il se concilie parfaitement avec les égards dus aux pauvres.

Pour éviter les abus de la part des monopoleurs, nous avons cru également avantageux de laisser aux bureaux la faculté d'admettre ou de rejeter les demandes de grains, et nous avons jugé à propos de limiter les quantités aux mêmes individus.

Comme aussi, respectant toujours la volonté des fondateurs, nous avons consacré en principe que lorsque les réglemens porteront que tel village ou commune voisine du chef-lieu participait aux bienfaits du grenier, il en sera usé ainsi jusqu'à ce que cette commune soit elle-même en possession d'un semblable établissement. On agira de même pour les communes qui justifieraient avoir participé par des dons à la création de ces œuvres.

C'est d'après ces principes que nous avons pris l'arrêté suivant, etc.

NOTE 14, PAGE 197.

Montagnes les plus élevées du département des Hautes-Alpes. — Corps fossiles.

Arrondissement de Briançon.

Pic du Mont-Viso, 4,219 mètres, suivant Villars; le col en a 3,045, d'après Schuckburgh. Montagne granitique et roche quartzeuse micacée.

Roc de la Nière, au sud de Ceillac; granitique et porphyritique; 4,214 mètres, D. Guérin.

Montagne de Maurin, sur la limite du Guil et de la vallée de Saint-Paul. Chaîne granitique, quartz stéatiteux, contenant de l'or; 4,004 mètres, D. Guérin.

Les Trois-Ellions, au nord de la Grave; 3,883 mètres, Héricart de Thury; roche granitique et quartzeuse micacée, contenant des filons de cuivre et de plomb sulfuré.

Arrondissement d'Embrun.

Pointe de Pouzène, au sommet de la vallée de Boscodon. Terrain intermédiaire et calcaire compacte, dont les bases sont recouvertes de schistes argileux et de chaux sulfatée; 2,544 mètres, Héricart de Thury.

Puy-Champoléon; 2, 451 mètres, Villars. Granitique, de roches cornéennes amygdaloïdes avec des cornéennes compactes, qui formaient les prétendus volcans de M. de Lamanon.

Arrondissement de Gap.

Olan (vallée de la Sevraisse); 4,214 mètres, Héricart de Thury, et 4,000 mètres, Janson. Granitique, en grandes masses, recouvertes de quartz micacé, riches en filons de plomb et de cuivre.

Col du Saix (même vallée); 3,344 mètres, Villars. Granitique et roches micacées, dont les bases sont recouvertes par des calcaires de transition.

Chaillol-le-Vieil, au-dessus de Saint-Bonnet; roche granitique et grès à nummulites, calquée par des filons de plomb; base couverte de terrain argileux et calcaire; 3,321 mètres, d'après Villars.

M. Fiard m'a adressé quelques corps fossiles, découverts au-dessus du village de Chaillol, d'autres provenant, comme ceux que M. Bartelon m'a donnés, de la montagne de Faudon, et se rencontrant à la surface, sur la crête d'un terrain schisteux qui a une longueur de 100 mètres. En voici les principaux objets :

Mollusques. — Nummulites, deux espèces nouvelles. — Dentalium substriatum, Desh. — Conus stromboïdes, Lamk. — Fusus subcarinatus, Lamk. — Fusus Noe, Lamk. — Cerithium plicatum, Lamk. — Cerithium Bonelli, Desh. — Cerithium crenatulatum, Desh. — Cerithium Cordieri, Desh. — Cerithium semigranulosum, Lamk. — Mitra cancellina, Lamk. — Pleurotoma Linneolata, Lamk. — Melania costellata, Lamk. — Natica intermedia, Desh. — Natica mutabilis, Desh. — Natica labellata, Lamk. — Turbo, moule intérieur. — Turritella imbricataria. — Cyrena cuneiformis. — Deux autres bivalves indéterminables.

Polypiers. — Pentacrinites basaltiformis, Miller, de la craie. — Modrepora, espèce nouvelle. — Oculina, *idem.* Caryophillea, *idem.* — Turbinolia, deux espèces nouvelles. — Astrea, quatre espèces nouvelles.

Une plaque de calcaire chistoïde, semblable à celui de Papenheim et de Monte-Bolca, présentant une impression de poisson, appartenant au genre *Zeus* de Linnée. Une dent de cheval, des terrains diluviens. Ces deux objets sont de la montagne de Chaillol.

Je dois cette liste à M. Deshayes. Il m'a fait remarquer que MM. Boué et Lyell, dans leurs cartes de terrains tertiaires, avaient indiqué aux environs de Gap un petit bassin dont l'âge était resté incertain ; que les fossiles susdésignés, caractéristiques des terrains parisiens, ne laissent plus aucun doute ; qu'on ne doit pas s'étonner de l'éloignement des lieux, puisque les bassins de Londres, de Belgique, de Valogne, de Castel-Gomberto et les formations de la Gironde, appartiennent à la même époque géologique. M. H. Michelin a trouvé de l'analogie entre nos fossiles et ceux du Val-de-Ronca, dont il est pourtant difficile d'assigner l'âge, cette partie du Vicentin ayant été tourmentée par les volcans.

Je reçois à l'instant un mémoire de M. Gueymard, sur

la minéralogie et la géologie des Hautes-Alpes, imprimé à Grenoble en 1830; ce savant les divise : 1° En terrain primitif (Valgodemard, partie de la Vallouise, Queyraz); 2° Calcaire à gryphée (presque tout le Gapençais et l'Embrunais, le Briançon et une portion du Briançonnais); 3° Grès à anthracite (le Veyer, Réotier, et un grand lambeau, comprenant l'Argentière, Saint-Martin de Queyrière, Puy-Saint-Pierre, le Monêtier, etc.); 4° Terrain de grès (le Dévoluy, le Rosanais, partie des cantons de Serres, Saint-Bonnet, Orcières, Saint-Clément, l'Argentière, Vallouise, etc.). La carte de M. Gueymard, fruit de longues recherches, précieux point de départ, sera améliorée par les découvertes ultérieures. Le terrain qu'il nomme lias ou à gryphée est, d'après M. Deshayes, tertiaire, puisqu'on y trouve les corps fossiles que nous avons indiqués ci-dessus.

NOTE 15, PAGE 200.

Le pont de Saint-Bonnet, terminé en 1831, a 56 mètres de longueur; on a établi sa fondation sur grillage et sur 184 pilotis, dont la plupart sont en mélèze, bois qu'on a employé pour le pont. Le mélèze, dont la pièce de 10 mètres de long et de 13 pouces d'écarissage se vendait, en 1804, 36 à 40 francs, a monté au prix de 120 à 130 francs, à cause de la diminution de cette essence précieuse. Les dégradations que les forêts ont éprouvées font sentir tous les jours davantage qu'il y a à la longue une grande économie à élever les ponts en pierre (1). M. Janson, qui a construit celui de Saint-Bonnet, a commencé de mon temps et continué sous MM. Liégeard et Asselin, un recueil d'antiquités des Alpes, qui se composera de 6 à 700 pages de texte, de 10 à 12 cartes, et de 400 planches, auxquelles on pourrait joindre les dessins de 100

(1) Voy. note 18.

médailles. Cet ingénieur a fait à Gap, de 1826 à 1830, un cours industriel, à la satisfaction du ministère et des habitans. Il a été envoyé à Grenoble par M. Baynaud, alors préfet, pour y recueillir tout ce qui concerne la ganterie qui maintenant occupe dans les Hautes-Alpes, en hiver, un certain nombre de jeunes filles. M. Janson s'adonne aussi à l'agriculture, et le même administrateur lui a envoyé 1,000 plants, provenant de la pépinière d'arbres verts établie nouvellement sur la rive droite de la Luye pour contribuer au repeuplement des bois communaux et particuliers.

NOTE 16, PAGE 200.

Réglement sur les scieries, du 12 floréal an XIII.

Le préfet du département des Hautes-Alpes ordonne l'impression, la publication et l'affiche du réglement qui suit, et de la décision de son excellence le ministre de l'intérieur, portant approbation.

Vu le réglement de la commission chargée de la réformation générale des bois dans la ci-devant province de Dauphiné, du 13 octobre 1731, qui ordonne la destruction de toute scie à eau, préjudiciable aux bois communs ou autres, et défend d'en établir de nouvelles sans permission préalable, sous peine de 300 francs d'amende;

Vu la loi du 22 juillet 1792, article 4, titre 2, portant que, quiconque voudra former un établissement exigeant une consommation de combustible, sera tenu de désigner le lieu où il prétend former ledit établissement, et l'espèce de combustible dont il entend se servir pour alimenter ses fourneaux;

Vu le § 9 de l'instruction du ministre de l'intérieur, du 18 messidor an IX, qui, après avoir répandu un grand jour sur toutes les dispositions de ladite loi, déclare en

termes très exprès que celles de l'article 4, ci-dessus rappelées, sont applicables à toute espèce d'usine;

Considérant que si le besoin et l'intérêt du commerce réclament l'existence des scies à eau, leur multiplicité et l'abus qu'en font certains propriétaires deviennent infiniment nuisibles à la conservation des bois, dont ce pays est, pour ainsi dire, presque entièrement privé;

Que la facilité que donnent ces établissemens de convertir en planches, lattes ou autres objets les arbres les plus grands, peut exciter souvent les malfaiteurs à commettre des larcins, dont rarement on reconnaît la trace; que l'on a parfaitement senti tous ces inconvéniens, lorsqu'on a interdit la faculté impunie de construire des scies à eau, et qu'il n'y a pas à hésiter de mettre à exécution cette sage mesure;

Considérant que les usines à feu sont une nouvelle cause de la destruction des bois, et qu'il n'est pas moins urgent de faire cesser celle-ci que la première;

Sur le rapport de l'ingénieur des mines et des agens forestiers, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. A dater du 1er fructidor prochain, tous les moulins à scier le bois, situés dans le département, demeureront sans activité jusqu'au jour où les propriétaires desdits moulins auront représenté les titres en vertu desquels ils les ont fait construire.

Art. 2. La production du titre devra être accompagnée d'une déclaration exacte de la situation, de l'étendue et de la nature du bois servant à alimenter chaque établissement.

Art. 3. A l'avenir, aucune construction de moulin à scie ne pourra avoir lieu sans une permission expresse, sous peine de démolition.

Art. 4. Conformément à l'article 1er, tout propriétaire d'usine à feu, telles que martinet, renardière, four à chaux, fabrique de tuiles, de briques, de conduits de

fontaines et autres ouvrages de terre, sera tenu d'exhiber le titre en vertu duquel il exerce son art, sinon de solliciter une autorisation, sous peine de démolition de l'usine.

Les propriétaires à titres légitimes continueront leur activité, sauf à eux à se servir des houilles et tourbes à proximité convenable, lorsqu'il sera reconnu que ces combustibles peuvent alimenter leurs usines.

Art. 5. Les particuliers autres que les fabricans ne pourront construire ou faire construire des fours à chaux ou autres, soit à demeure, soit pour un temps limité, sans en avoir préalablement obtenu la permission ; toute demande, à cet égard, devra faire mention du lieu où l'on se propose de construire lesdits fours, et désigner le combustible qu'on prétend y employer.

Art. 6. Les demandes seront adressées au préfet, qui y statuera, après avoir pris l'avis des agens forestiers ; en ce qui concerne l'établissement des martinets, renardières et autres usines à traiter le fer, les demandeurs seront tenus de se pourvoir, aux termes de la loi du 22 juillet 1791, de l'instruction y relative, et de remplir toutes les formalités qu'elles prescrivent.

Art. 7. Le présent sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes du département ; indépendamment de quoi les maires et adjoints sont chargés de le notifier aux propriétaires des scies à eau et usines à feu, établies dans leurs communes respectives. Signé, Ladoucette.

NOTE 17, PAGE 202.

Arrêté concernant les artistes vétérinaires, du 18 messidor an XII.

Vu la loi du 29 germinal an III, qui établit deux écoles vétérinaires, l'une à Lyon, l'autre à Alfort, et qui autorise chaque district à y envoyer des élèves ;

Vu les instructions données relativement à ces élèves, par S. E. le ministre de l'intérieur;

Considérant que dans un pays montagneux dont les bestiaux sont presque l'unique richesse, il importe de mettre à la portée du cultivateur les moyens de prévenir les épizooties, et de guérir promptement celles qui se seraient manifestées; que pour atteindre ce but, il convient de confier des arrondissemens aux soins d'artistes vétérinaires dûment brevetés; qu'il faut imposer des obligations à ces artistes, et pourvoir à leur traitement;

Nous arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Cinq artistes vétérinaires sont répartis dans le département, à l'effet d'exercer leur art dans les arrondissemens qui leur seront confiés.

Art. 2. Ces arrondissemens seront composés ainsi qu'il suit :

1° La sous-préfecture de Briançon : chef-lieu Briançon.

2° La sous-préfecture d'Embrun : chef-lieu, Embrun.

3° Les cantons de Gap, Veynes et Tallard, et les communes de Ventavon, Le Monêtier, Upaix et le Poët, canton de Laragne; chef-lieu, Gap.

4° Les cantons de Serres, Aspres, Rosans, Orpierre, Ribiers, et les communes de Laragne, Eyguians, Lazer et Monteglin, canton de Laragne; chef-lieu, Serres.

5° Les cantons de Saint-Bonnet, Saint-Firmin, Saint-Etienne; chef-lieu, Saint-Bonnet.

Chaque artiste sera tenu de résider au chef-lieu de l'arrondissement qu'il aura accepté.

Sont nommés, savoir :

1° Pour le premier arrondissement : le sieur Pierre Magnan, jusqu'à l'arrivée de l'élève né dans ledit arrondissement, et envoyé à l'école de Lyon le 1er germinal an XI.

2° Pour le deuxième : le sieur Esprit Thomé, jusqu'à l'arrivée de l'élève né dans ledit arrondissement, et envoyé à l'école de Lyon le 1er germinal an XI.

3° Pour le troisième : le sieur Gaspard Motte.

4° Pour le quatrième : le sieur Tardieu, né dans ledit arrondissement, dès qu'il sera revenu de l'école où il a été envoyé le 1er vendémiaire an XII.

5° Pour le cinquième : le sieur Meyer.

A l'arrivée des élèves d'Embrun et de Briançon, il sera pris des arrangemens pour les contenter, ainsi que les sieurs Thomé et Magnan. Il est entendu que ces élèves reviendront munis de certificats de capacité, et brevetés par le ministre; au cas contraire, ils ne seraient point employés.

Art. 4. Les artistes parcourront au moins deux fois par an, au printemps et en automne, les communes de leur arrondissement. Ils seront porteurs d'un registre paraphé par nous, sur lequel chaque maire certifiera le jour de leur arrivée et le temps qu'ils auront passé dans la commune. Ils justifieront des signatures apposées au registre en adressant au sous-préfet le compte détaillé de leur inspection, comme aussi le journal des maladies diverses dont pourraient être attaqués les bestiaux. Ils indiqueront les moyens de prévenir et de guérir ces maladies; ils donneront des renseignemens sur l'assainissement des étables et sur les précautions à prendre au sujet des herbes malfaisantes qui pourraient se trouver dans les prairies, de même que sur les réparations à faire aux fontaines, abreuvoirs et lavoirs dont les eaux seraient croupissantes.

Art. 5. Outre ces deux inspections annuelles, les artistes seront tenus de se rendre dans les communes où leur présence serait nécessaire, sous les vingt-quatre heures de la réception de l'avis que leur donnerait le préfet ou le sous-préfet, ou, en cas d'urgence, le maire. Ils devront au sous-préfet le compte détaillé de ces visites, au plus tard dans la huitaine qui les suivra.

Art. 6. Les sous-préfets nous feront passer dans la

quinzaine, copie certifiée de tous les rapports des artistes, en y joignant au besoin des observations.

Art. 7. Pour prix des tournées annuelles, et des appels faits par les administrateurs dont il vient d'être question, il sera alloué à chaque artiste une rétribution annuelle de 800 francs, laquelle est réservée dans les communes de chacun des arrondissemens ci-dessus, et payable chaque trimestre par le receveur d'arrondissement qui s'en remboursera sur les percepteurs des communes.

Art. 8. Si les artistes manquaient à leurs devoirs, il est prescrit aux sous-préfets d'Embrun et de Briançon, et aux maires de la sous-préfecture de Gap, de nous en instruire sans retard, afin qu'il soit pris à leur égard telles mesures qui seraient jugées convenables, même de suspendre au besoin l'exercice de leur art; dans ce dernier cas, il serait rendu compte au ministre de l'intérieur.

Le préfet ne prendrait aucune décision rigoureuse sans avoir entendu les artistes inculpés.

NOTE 18, PAGE 204.

Est-il plus avantageux de construire les ponts en pierre que de les faire en bois?

Les ingénieurs ne trouvent pas partout les matériaux convenables au premier genre de construction, et en particulier une pierre de taille assez compacte pour résister à la pression à laquelle sont soumis les voussoirs et surtout la clef des grandes arches; alors on est obligé de construire ces ponts en bois.

Quand la France possédait de vastes forêts, où l'on se procurait en quantité les plus belles pièces de construction, on pouvait utilement substituer le bois à la pierre de taille, et faire de très grandes travées en charpente. De-

puis, l'art a encore ajouté à cette facilité par le secours des assemblages que les ingénieurs des ponts et chaussées de France ont portés à un haut degré de perfectionnement; mais ces forêts ont disparu, ou du moins on y rencontre à peine quelques-uns de ces beaux arbres, propres aux grandes constructions. Là où les pierres manquent, il faut donc aujourd'hui construire ces grands ponts en fer, ou suspendre leurs tabliers par des chaînes. Mais je reviens aux ponts en bois.

Une partie des bois des grands ponts, autrefois portés par des palées ou pieux, tenant lieu de piles, étaient détruits en peu d'années. On a donc dû substituer aux palées des piles en maçonnerie, et placer les bois des travées, autant que possible, au-dessus des grandes eaux.

Cependant la face inférieure de ces pièces de charpente est continuellement en contact avec les vapeurs qui, malgré les enduits préservateurs, pénètrent dans les bois, et les décomposent successivement jusqu'à la surface supérieure, en sorte que l'on est obligé de les renouveler au moins en partie, tous les vingt-cinq ans.

Les madriers, qui recouvrent ces pièces de charpente pourrissent plus promptement; il faut les remplacer, tous les dix ou douze ans. Les garde-corps durent encore moins : les grands ponts en bois exigent donc des réparations presque continuelles.

Ce qui empêche de multiplier les grands ponts en pierre, ce qui fait préférer les ponts en bois, lors même que l'on trouve les matériaux convenables, c'est la forte dépense que les premiers occasionnent pour leur établissement.

Cependant si l'on considère le peu de durée des bois dans tous les ponts, les frais occasionnés par de fréquens remplacemens, dans un temps égal à la durée d'un pont construit en pierre, on verra que ces dépenses de réparation, jointes à la dépense première des ponts en

bois, égalent, si même elles ne dépassent pas, le devis pour un pont en pierre. L'excédant des frais de construction de ce dernier, sur ceux de la construction d'un pont en charpente, n'est donc qu'une avance d'argent, que l'on ne peut faire entrer en considération que dans le cas où on a peu de fonds à employer à ces constructions.

Enfin une dernière observation qui ne doit pas être oubliée dans la comparaison des ponts en pierre avec ceux en bois, c'est l'inconvénient d'intercepter le passage public pendant le renouvellement de ces derniers, inconvénient d'autant plus sensible qu'il se répète souvent. Un pont bien fait en maçonnerie dure au contraire des siècles, sans exiger la moindre réparation. Le pont de Neuilly, par exemple, livré au public en 1770, il y a soixante-trois ans, n'a pas encore été réparé. Un pont en bois, pendant ce laps de temps, aurait déjà exigé deux fois le remplacement des gros bois, et cinq à six fois celui des madriers et des garde-corps.

D'après ces considérations, je crois qu'on doit préférer pour les ponts les constructions en pierre, faites avec soin, aux constructions en bois.

A Paris, le 20 janvier 1834.

Delbergue-Cormont, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite.

NOTE 19, PAGE 207.

Les communes de Poligny et de la Fare, en 1780, avaient sollicité l'autorisation d'établir un canal sur la rive gauche du Drac; un arrêt du conseil d'état accorda cette demande en 1782; M. Rolland, ingénieur des ponts et chaussées, dressa en 1788 le devis et détail des travaux qui furent commencés; Saint-Laurent, Laye et le Noyer se réunirent aux deux communes: un procès vint tout entraver, pendant la révolution; l'ingénieur Patural va-

qua, et plusieurs parties du canal furent recomblées : la dépense, en 1804, fut évaluée à 127,726 francs.

M. Gayan, ingénieur, établit dans un mémoire, qu'en remontant un peu au-dessus du pont du fossé, on pouvait réunir, en un seul et même canal, les eaux nécessaires aux territoires de Gap et des communes susdites. Dans tous les cas, si l'on reprend l'utile projet conçu en 1782, les propriétaires doivent s'assembler sous l'inspection de l'autorité administrative, pour émettre leur vœu, en se soumettant au paiement de la dépense, et en indiquant les moyens d'y satisfaire.

NOTE 20, PAGE 215.

Les forêts royales sont, dans l'arrondissement de Gap :

Durbon, sur la commune de Saint-Julien, contenant environ hectares	1,800	3,683.
Montagne d'Alonze, comᵉ de l'Épine...	420	
Champhoran et Anne, commune de La Cluse	143	
Dans l'arrondissement d'Embrun :		
Boscodon, commune des Crottes......	1,200	
Leclos, commune de Crevoux........	120	
Les forêts communales comprennent, savoir :		
Arrondissement de Gap, 155 forêts ou boqueteaux, donnant	13,650	41,965.
Arrondissement de Briançon, 78 forêts ou boqueteaux	10,315	
Arrondissement d'Embrun, 100 forêts ou boqueteaux	18,000	
On ignore l'étendue des bois des particuliers, mais on peut la porter approximativement pour les trois arrondissemens à		6,000.
TOTAL GÉNÉRAL.........		51,648.

Nota. Humbert Dauphin avait défendu la coupe des forêts du Briançonnais, « pour résister aux lavanches et autres incommodités; » une ordonnance royale, dans le siècle dernier, prescrivit de chauffer à Briançon la troupe avec la houille, et avec un peu de bois, à l'effet d'allumer ce combustible.

NOTE 21, PAGE 215.

Plantes rares.

Vallée de la Luye ou de Gap. Ranunculus *falcatus*. L. R. *Philonotis*. Wild. spec. 11.1234. — Senecio *gallicus*. V. — Au tour de la ville, Salix *repens*. L. — Dracocephalum *ruischiana*, sur Bayard. — Carduus *nigrescens*, parmi les champs.

A la Saulce. Poa *salina*. Agrestis *verticillata*. Vill.

A Laragne. Genista *humifusa*. V. — Melampyrum *cristatum*. L.

Aux environs du Poët, Mizon, etc. Euphorbia *niceensis*. All. — Euph. *pilosa*. V. — Esula *gerardiana*.

A la Roche, aux Baux, etc. Polygala *monspeliaca*. L.— Ligusticum *ferulaceum*. All. — Lactuca *Chaixii*. — Carduus *aurosicus*. V. — Astragalus *viscosus*. V. — Viola *pumila*. Vill. — Nummularii *folia*. V. — Galanthus *nivalis*. L. — Hedysarum *depressum*. V. — Ononis *striata*. Vill.— Plantago *argentea*. V. — Androsaces *septentrionalis*. L. — Artemisia *insipida*. Ch. — Carduus *lycopi folius*. Ch. — Allium *palustre*. Ch. — Statica *armer latifolia*. V. — Iberis *aurosica*. V.—Mentha *austriaca*. L.—Aira *pumila*. V. —Satyrium *epipogium*. L. — Ranunculus *gramineus*. L.— Heracleum *pumilum*. V. — Bulbocodium *vernum*. L. — Elleborus *viridis*. A *Tavanet*. — Salix *oleæ folia*. Ch. — Lepidium *latifolium*. — Astragalus *leontinus*. Jacq.

Qu'on ne s'étonne pas si les Baux (partie de la com-

mune de la Roche) ont fourni 25 plantes rares, presque toutes nouvellement découvertes par M. Chaix; c'est qu'aucun canton n'est plus heureusement situé, et n'a été aussi exactement observé. M. Chaix y a fait un séjour de près de 40 ans; aucun jour de sa vie pastorale ne s'est peut-être écoulé sans faire éclore une nouvelle plante ou une nouvelle observation. M. Villars regardait M. Chaix comme son maître.

Dans la vallée de la Souloize, sur le sommet du mont Aurouse, appelé Bures, à 2,800 mètres, est un plateau de 4 kilomètres. Là se trouvent le *Ranunculus fumariæfolio* Berardi. mscr. 1005. — Le Ranunculus *seguierii* mont. Bald. pl. veron. I. t. 12. — Le Ranunculus *glacialis.* L. flor. lapp. tab. 3.

Ces trois renoncules rares ne se trouvent réunies nulle part; aussi plusieurs botanistes savans les ont méconnues.

Aux environs de Veynes. Allium *odorum*. L. Wild. 11. 76. — Lepidium *latifolium. L.* — Hipericum *hirsutum.*

Vallées du Drac et de la Sevraisse. Dracocephalum *austriacum*. L. — *Au Noyer*, près de l'Aigle. Sisymbrium *repandum*. Wild. — Geranium *argenteum*. L. — Lieracum *lyratum*. Gmel. — Hypericum *hyssopi folium*. V. — Veronica *prostrata*. L. — Veronica Allionii. Vill. — eryngium *spinalba*. — Gentiana *punctata*. V. — Sedum *alpestre*. V. — Sedum *astratum*. L. — Draba *muralis*. — Astragalus *pilosus*. L. — Allium *narcissi florum*. Vill. — Gentiana *celiata*. J. — Arenaria *lanceolata*. V. — Ligusticum *Gmelini*. Vill.

On remarque dans la vallée de la Sevraisse les plantes de la Suède, de la Laponie, du Groënland, du Kamschatka, du Tirol, des Apennins, du mont Baldo, de la Provence, etc.

Mont-Dauphin. Une sabine en arbre, observée par Tournefort et Belon en Orient. — Dyctamus *albus*. — Phyteuma *Charmeilii*. V. — Astragalus *alopecuroides*. L. —

A *Seguret.* — Aster *amellus.* — Chrysocoma *linorisis.* — *Près de Saint-Clément*, Euphorbia *serrata.* — Senecio *squalidus.*

Les cols de Vars, de Florin, de Créaux, les environs d'Embrun et de Saint-André, la montagne de la chapelle du Puy-Saint-Guillaume, fournissent des plantes particulières, telles que Gentiana *punctata.* L. — Pœonia *officinalis.* L. — Lepidium *iberis.* L. — Euphrasia *linifolia.* L. — Penicularis *incornata.* L. — Orchis *arboriva.* Deux espèces de Phyteuma inconnues, la Belladona en abondance, et une Rose particulière se trouvent dans les bois de Boscodon et les montagnes qui les dominent.

Briançon. Anchusa *angustifolia.* L. — Campanula *uniflora.* Vill. — Euphrasia *viscosa.* L — Gentiana *glacialis.* Hall. — Artemisia *tanacetifolia.* L. — Artemisia *glacialis.* L. — Thalictrum *fœtidissimum.* V. — Astragalus *vesicarius.* L. — Astragalus *austriacus.* C. — Carduus *antarcticus.* V. — Astragalus *vesicarius.* T. — Astragalus *fœtidus*, Galibier. V. — Agrostis *villosa.* Chaix. — Telephium *imperiale.* L. — Eryngium *alpinum.* L. Spec.

Au Lautaret. Hidyphnona *foliis lanceolatis.* — Scapo *squamosus.* — Allium *victorialis.* L. — Polygonea *bistorta.* L. — *Id. rotundifolia.* L. — Talicirum *simplex.* L. — Campanula *barbata.* L. — Ranunculus *aconitifolius.* L. — Carduus *heterophyllus.* L. — Artemisia. L.

Bassin du Guil. Salix *arbuscula.* L. — Brassica Richeri. — Saxifraga *pedemontana.* All. — Saxifraga *ascendens.* L. — Saxifraga *exarata.* N. — Arabis *cærulea.* All. — Astragalus *fœtidus.* N. — Hypochœris *helvetica.* Jacq. — Primula *auricula.* L. Dypochæris *uniflora.* — Salix *Lapponum.* L. — Œrnica *stiriaca.* — Achillea *herbarota*, in M. Viso. V. — Polygonum *alpineum*, Wild. — Cineraria *alpina.* — Delphinium *elatum.* N.

Ces plantes rares se trouvent dans des pays rapprochés, on en doit la connaissance à deux ou trois apparitions de

MM. Chaix et Villars. Combien des recherches suivies et répétées, à diverses époques de l'année, feraient découvrir d'autres plantes! Combien on désire voir continuer et achever l'ouvrage de ces estimables savans!

NOTE 22, PAGE 225.

Cours d'accouchement.

Dès l'année 1803, effrayé du grand nombre de résultats fâcheux qu'entraînait l'ignorance des matrones, j'avais établi à Gap un cours d'accouchement, dirigé par feu M. Michel, habile professeur, et j'y avais réuni, non sans peine, vingt à trente élèves. Les plus instruites ont été mises en exercice; d'autres, qui avaient montré du zèle et des dispositions, ont eu pour récompense d'être envoyées au cours central formé à l'hospice de la Maternité, et où le célèbre Baudelocque a, par de savantes leçons, rendu de signalés services à l'humanité.

NOTE 23, PAGE 226.

Arrêté sur les voyers communaux, du 11 *août* 1808.

Hérissé de hautes montagnes dont les habitans, dans leur imprévoyance, ont presque entièrement détruit les forêts et les pâturages;

Tourmenté par des torrens et des ravins que les essarts et défrichemens ont accrus en nombre, en étendue et en violence;

Ayant négligé surtout pendant la révolution les édifices, les communications, tous les ouvrages d'art;

Entrevoyant les vrais principes d'amélioration, et dès lors désirant se livrer avec un accord et un à-propos qui doublent les facultés, à la construction ou à l'entretien des

canaux, fontaines, digues, ponts, chemins, pavés, places, rues, plantations maisons communes et curiales, églises, cimetières, greniers d'abondance, etc.

Le département des Hautes-Alpes a besoin d'une surveillance active de la part de l'administration, et d'un choix d'hommes connus qui puissent être départis en temps utile, à l'effet de dresser les rapports et projets nécessaires et d'en suivre, s'il y a lieu, l'exécution.

Les ingénieurs des ponts et chaussées ont témoigné plusieurs fois que l'activité de leur service ne leur permettait guère de se charger d'autres travaux particuliers que de ceux dont l'attribution leur est conférée par les lois et par le décret impérial du 4 thermidor an XIII, rendu spécialement pour les Hautes-Alpes.

Afin de suppléer aux ingénieurs dans les cas où ils ne peuvent vaquer pour travaux particuliers, il convient de remettre la direction et surveillance de cette partie de la voirie à quelques hommes, à qui leur zèle, leur expérience et leur probité aient valu la confiance publique, de déterminer la nature de leurs fonctions, de leur allouer des émolumens, mais d'en borner le fixe à une somme modique qui sera augmentée de ce qui doit leur revenir à raison du temps et de l'importance de leurs travaux; à l'effet de s'assurer, d'une part, qu'ils jouissent d'une rétribution qui les attache à leurs devoirs; de l'autre, qu'ils remplissent ceux-ci à la satisfaction générale.

C'est dans ces vues que nous avons pris l'arrêté suivant pour instituer un corps de voyers.

Art. 1er. Des voyers communaux seront attachés à la préfecture des Hautes-Alpes, à dater du 1er janvier 1809, suivant les arrondissemens qui seront déterminés par nous.

Art. 2. Ils seront chargés de faire tous les ans deux tournées dans leurs arrondissemens, l'une au printemps, l'autre en automne; ils adresseront aux sous-préfets des rapports sur l'état où ils trouveront dans les communes les

canaux, fontaines, digues, ponts, chemins, places, rues, pavés, plantations, édifices communaux, civils, religieux, etc.; ils se conformeront pour la remise de chaque rapport à la division de nos bureaux. Ces rapports nous seront transmis par les sous-préfets avec leurs observations.

Art. 3. Ils sont chargés de dresser des projets, d'en suivre l'exécution suivant les décisions que nous prendrons à cet effet. Ces projets seront faits en double; un exemplaire en restera déposé à la préfecture; nous adresserons l'autre au sous-préfet, pour le maire de la commune intéressée. Tous les ans les voyers remettront aux sous-préfets l'état de situation et un compte de chaque travail qu'ils auront suivi, suivant les modèles et les formats qui leur en seront donnés. Ces pièces seront ensuite déposées aux archives de la préfecture.

Art. 4. Les émolumens pour chaque projet seront fixés par nous, pour le montant de la somme et pour les époques de paiement, d'après un état dressé par les voyers, pour leurs frais et demandes d'honoraires; lequel état sera successivement présenté au sous-préfet, au maire de la commune et autres intéressés, s'il en est; il nous sera renvoyé avec observations, et sera arrêté ensuite par nous.

Art. 5. Nonobstant ce, et pour les tournées annuelles dont il est question en l'article 2, il sera alloué à chaque voyer un fixe qui ne sera ni au-dessous de 500 francs, ni au-dessus de 800 francs, suivant l'étendue et la difficulté de son arrondissement. Le montant de cette somme se prendra sur les fonds réservés dans les budgets communaux; les mandats y relatifs se délivreront tous les trimestres, sur le receveur d'arrondissement.

Art. 6. Si une tournée, soit générale, soit particulière, nous paraît nécessaire, les voyers, après l'avoir faite, nous présenteront un état de frais et demande d'honoraires, au vu duquel il sera délivré des mandats sur des

fonds qui seront réservés à cet égard dans les budgets communaux.

Art. 7. Pour assurer une retraite aux voyers et des pensions aux veuves ou enfans qu'ils laisseraient sans moyens d'existence, il leur sera fait sur leur traitement fixe une retenue de 3 pour cent, laquelle sera placée successivement en actions dans la manufacture de draps des Hautes-Alpes, établie à Embrun. La comptabilité de ce placement sera déterminée par un réglement postérieur.

Art. 8. Pour faciliter l'exécution des vues d'utilité publique que nous nous proposons dans cet arrêté, les communes ou les particuliers qui auront à exécuter des travaux qui y sont mentionnés présenteront en double au sous-préfet leur demande motivée, un mois avant l'époque où ils désirent voir commencer les travaux. Les mai.es indiqueront quels sont leurs moyens pour faire face à la dépense.

Art. 9. Les voyers sont chargés de la petite voirie sous la direction des maires; ils signaleront les contraventions qu'ils auront remarquées dans leurs tournées, et ils présenteront par écrit, sur cet objet, des observations relativement aux places publiques, rues, carrefours, pavés, chemins vicinaux et ruraux, etc., et pourront être requis par eux de donner les alignemens nécessaires.

Signé Ladoucette.

NOTE 24, PAGE 229.

Tableau de l'industrie dans le département des Hautes-Alpes.

Les principales ressources du département des Hautes-Alpes reposent sur les produits de son agriculture; encore sont-ils obtenus avec beaucoup de peines et de sacrifices, et trop souvent la proie des intempéries et des tempêtes. Les fonds de non-valeurs se trouvent tellement au-dessous des pertes annuelles, qu'on peut considérer ces secours

comme dérisoires. Si au moins l'industrie y offrait de larges compensations! les habitans y vivraient satisfaits de leur sort : malheureusement il n'en est point ainsi. L'industrie qui s'y exerce sur des matières provenant du sol consiste seulement en quelques chapelleries, tanneries, mégisseries, pelleteries, toileries, étoffes grossières, etc. Les détails dans lesquels nous allons entrer donneront une idée des causes qui maintiennent en état de gêne et de privations la classe la plus nombreuse dans les Hautes-Alpes.

Chapellerie.

Arrondissement de Gap. — Gap, 7 fabricans, occupant en tout 9 ouvriers; Veynes, 4 fabr., 8 ouvr.; Tallard, 1 fabr., 1 ouvr. ; Serres, 1 fabr., 2 ouvr.; Saint-Bonnet, 2 fabr., 3 ouvr. Total des fabricans, 15. Total pour l'arrondissement de Gap, 23 ouvriers.

Arrondissement d'Embrun. — Embrun, 3 fabricans, occupant 7 ouvriers; Chorges, 1 fabr., 2 ouvr.

Arrondissement de Briançon. — Briançon, 4 fabricans, occupant 6 ouvriers. Nombre total des fabriques et des ouvriers pour la chapellerie, en 1833, 23 fabriques, 38 ouvriers.

Nombre de fabriques de chapeaux et d'ouvriers chapeliers existant dans les Hautes-Alpes avant 1825.

Arrondissement de Gap. — Gap, 6 fabricans, occupant 42 ouvriers; Veynes, 5 fabr., 18 ouvr.; Tallard, aucun; Serres, 3 fabr., 15 ouvr.; Saint-Bonnet, 2 fabr., 8 ouvr. Total pour l'arrondissement de Gap, 16 fabr., 83 ouvr.

Arrondissement d'Embrun.—Embrun, 4 fabr., 16 ouvr.; Chorges, aucun.

Arrondissement de Briançon. — Briançon, 6 fabricans, occupant 14 ouvriers. Totaux, 26 fabriques, 113 ouvriers. Diminution depuis 1825, 3 fabriques et 75 ouvriers.

L'importance des fabriques de chapeaux a donc diminué des deux tiers dans le département des Hautes-Alpes depuis neuf ans. Parmi les causes qui ont concouru à amener un pareil résultat nous devons citer : 1° La mode des casquettes dont les jeunes gens et les enfans font une grande consommation ; 2° la diminution du prix des chapeaux fins qui a permis à bien plus d'individus d'en faire usage ; 3° l'accroissement du nombre de fabriques qui se sont formées dans d'autres départemens, entre autres à Lyon, d'où l'on envoie à Gap de forts jolis chapeaux en soie pour 8 fr., et à Marseille d'où l'on en tire de gris composés de poil de lapin, aussi à raison de 8 fr. la pièce. On fabrique cependant à Gap une certaine quantité de chapeaux gris, faits de poils de lapin et de lièvre, de qualités inférieures, et que l'on vend de 5 à 6 francs en détail, comme d'autres en ourson, de 11 à 12 francs. La majeure partie des chapeaux est composée de fond de laine et de dorure de toison rousse, ou de duvet de chèvre indigène, ou de dorure d echameau.

Tannerie.

La fabrication des cuirs est ici presque nulle. Cette contrée fournit en abondance des cuirs en poil ; mais le manque de tan oblige de les exporter bruts, ceux de bœufs dans l'Isère et de vaches dans le Languedoc ; ils en reviennent fabriqués ; les quantités produites dans le pays suffiraient, et au-delà, pour la consommation des habitans. On avait essayé de faire venir à Gap du tan des départemens voisins, mais on n'y trouva pas d'avantage, et ce moyen fut en conséquence abandonné. Le chêne vert n'existe pas dans les Hautes-Alpes, où il serait bon de le multiplier ; son écorce est la meilleure pour le tannage ; l'on trouve le chêne blanc dans plusieurs communes de l'arrondissement de Gap, principalement vers sa partie occidentale ; mais ce sont ou de gros arbres qui fournissent

du gland, ou des bois rabougris dont on fait des fagots pour brûler. L'écorce de ce chêne servirait également au tannage si les propriétaires avaient l'habitude d'aménager leurs taillis, de manière à ce que les coupes eussent lieu tous les neuf à dix ans, durée nécessaire pour que l'écorce y renferme le tannin convenable.

Deux tanneries sont établies à Gap et y occupent six ouvriers; leur travail consiste seulement dans la préparation des cuirs destinés aux bourreliers, selliers et carrossiers. Ces cuirs proviennent du pays et les deux fabriques de Gap envoient dans tout le département, même quelquefois dans les Basses-Alpes et dans l'Isère. Elles s'occupent de la corroierie et fournissent des peaux de veau, de mouton et de cheval, préparés en quantité suffisante pour le tiers environ des besoins de la population; le surplus des objets de cette nature vient de Lyon. On craint qu'en ce moment il n'existe pas d'autres tanneries dans les Hautes-Alpes, à moins qu'on ne les confonde avec les mégisseries.

Mégisseries.

Gap, 6 fabriques occupant ensemble de 25 à 30 ouvriers. Veynes, 2 fabriques avec 6 ouvriers. Embrun, aucune. Guillestre, 1 fabrique avec 2 ouvriers. Briançon, 4 fabriques avec 8 ouvriers. Totaux, 13 fabriques occupant ensemble 48 ouvriers.

Ces fabriques s'alimentent totalement des peaux de mouton du pays, et elles en façonnent une grande quantité au moyen de l'emploi du sumac dont moitié est tirée des montagnes de l'arrondissement de Gap, et l'autre moitié de la Sicile. Ces peaux sont vendues brutes; une petite partie qui se confectionne à Gap reste pour les besoins du pays, et la grande quantité excédante se vend à Lyon, Paris et Turin. Il en est de même des mégisseries de Veynes. Les produits de celles de Guillestre et de

Briançon sont envoyés à Turin. A Gap, elles fabriquent encore les peaux d'agneaux et de chevreaux qui sont assez abondantes et que l'on vend à Grenoble pour la ganterie; la plupart sont transportées en poil à Grenoble ou à Annonay. La ganterie occupe certain nombre d'ouvrières.

Comme il n'existe qu'une papeterie dans les Hautes-Alpes, presque toutes les colles des mégisseries ci-dessus sont transportées à Rives ou à Die, et par la même raison le vieux linge est vendu pour être employé aux papeteries des autres départemens.

Pelleterie.

Un autre article de quelque importance est celui des peaux de lièvre, de lapin, de renard, de fouine et de blaireau. Tous ces articles sont vendus en poil et transportés à Lyon.

Beurre, fromage, chandelles.

On envoie des chandelles dans les départemens de l'Isère et du Rhône. Les beurres et les fromages, surtout des bassins du Guil et du Drac, s'écoulent dans une partie du midi et du Piémont. Aiguilles et Orcières sont les marchés principaux de cette industrie.

Toilerie.

La toile fabriquée dans le département et provenant des chanvres que l'on y récolte suffit à la consommation des classes inférieures et pour les gros ouvrages de la classe aisée; mais cette dernière s'approvisionne pour draps de lit, chemises et linge de table, avec les toiles et serviettes importées de Mens, de Grenoble, de Voiron, d'Alençon, etc. Freissinières peut être considéré comme le lieu des Alpes où se fait le commerce le plus considérable de toilerie.

On tire du Champsaur, arrondissement de Gap, quelques pièces de toile forte que l'on exporte à Marseille et à Toulon. Mais cet article ne vaut guère la peine d'être porté en compte.

La culture du lin est circonscrite à la partie haute du département, où elle n'est pas aussi étendue qu'elle devrait l'être. On a signalé dans la topographie les lieux qui s'y adonnent.

Etoffes de laine.

Il sort des Hautes-Alpes, pour les départemens voisins, et surtout pour la Drôme et l'Isère, des laines non ouvrées, d'une valeur de 2 à 300,000 fr.; le plus fort entrepôt en est à Veynes.

Ainsi que la chapellerie, la fabrication de la draperie a diminué généralement depuis plusieurs années; les étoffes croisées que l'on appelle cordellia, et dont toute la population s'habillait anciennement, ne sont plus guère employées qu'aux vêtemens des propriétaires peu aisés des communes rurales et à ceux des manœuvres, surtout dans la partie inférieure du département : on a eu occasion de signaler ces changemens (page 476). La diminution qu'ont subie ces divers objets et qui a été le résultat de l'emploi des mécaniques a permis à un grand nombre d'individus d'abandonner les habits grossiers. La plus forte masse des laines, et elle est très considérable, sort par conséquent du département et passe aux fabriques de Vienne, d'où elle est ensuite renvoyée, convertie en ratine.

On sera étonné qu'il n'existe pas encore de mécaniques pour les draps dans un pays qui produit des laines en abondance. Le prix des journées et celui des denrées les plus nécessaires sont beaucoup plus élevés ici que dans beaucoup de provinces. L'hectolitre de froment, par exemple, qui ne valait ailleurs que de 17 à 20 fr., coûtait 25 fr. à Gap, en 1832.

Une petite manufacture de draps, qu'on vient d'établir à Guillestre, a déjà donné quelques produits.

Le sieur Ollagnier, mécanicien, natif de Vienne (Isère), a commencé en 1826, sur la rivière de la Luye, à un quart-d'heure de Gap, côté du midi, un établissement où la laine est peignée, cardée et filée pour être employée ensuite à la fabrication des ratines. Malgré l'active habileté, l'ordre et l'économie du sieur Ollagnier, la faiblesse de ses moyens pécuniaires ne lui permet que de réaliser lentement ses projets d'industrie.

La préparation de 50 kilogrammes de laine, qui coûtait aux particuliers 35 francs avant l'établissement ci-dessus, est faite par le sieur Ollagnier moyennant 20 francs. Si le fondateur de cette fabrique était secondé, soit par l'administration, soit par quelque capitaliste, il pourrait bientôt monter des métiers propres à fabriquer des ratines qui rivaliseraient avantageusement avec celles de Vienne. Le kilogramme de laine, qui coûte à Gap 1 fr. 80 c., revient à Vienne à 3 fr. 75 c., par suite du transport et des bénéfices obtenus par les négocians qui les achètent dans les communes des Hautes-Alpes et qui les font laver et expédier. Le sieur Ollagnier a dépensé dans son entreprise, jusqu'à ce jour, tant pour construction de bâtimens que pour mécaniques, une somme de 12,000 fr. Le complément du projet ci-dessus exigerait une dépense de 20,000 francs. Ainsi, l'établissement coûterait en totalité 32,000 francs.

On carde et on file à la mécanique la laine dans la commune de la Salle; on y fait de plus, comme à Briançon, des bonnets recherchés des marins, et qui ont été pendant quelque temps l'objet d'un commerce dans le Levant. La fabrique des tricots y est nouvelle; celle de draps y est la principale industrie. Nous avons dans la Topographie parlé des métiers de cadis et de cordellia, dans nombre de communes, ainsi que des bas à l'aiguille dans Arvieux. Saint-Firmin a été cité pour ses couvertures.

Filatures de coton.

Il s'en trouve plusieurs dans la vallée de la Guisanne.

Maison centrale de détention d'Embrun.

L'industrie de la maison centrale n'a pas tout le développement dont elle est susceptible.

La généralité des détenus (il n'y a plus de femmes dans cette maison) y est occupée à la fabrication de la draperie commune, à l'usage des Hautes-Alpes et des départemens voisins. Une partie des produits de la fabrication va se confondre avec ceux des manufactures de Vienne.

On fait dans cette maison beaucoup de toiles communes, intermédiaires entre les qualités de Mens et de Voiron; beaucoup de serge dite mi-laine, ainsi que des cotonnes; ces deux derniers articles ont la chaîne en fil et le travers en laine ou en coton. Cette fabrication n'a lieu en quelque sorte que pour l'usage de la Provence, où les artisans se couvrent encore avec les objets les plus ordinaires, quand ils sont reconnus propres à un bon usage.

Ce sont habituellement les laines les plus grossières du pays qu'on emploie à la maison centrale. Le département ne récoltant pas assez de chanvre, cet article est tiré de l'Isère. Les toiles qui en proviennent se vendent faiblement dans nos contrées; la Provence qui produit peu, et qui consomme beaucoup, les reçoit presque en totalité.

Martinets.

Il existe à Gap deux martinets de taillanderie, l'un sur la Bonne, appartenant à M. Arnoux, l'autre sur le Rieutort, à une demi-lieue de la ville, formé par feu M. Rossignol, et appartenant à M. Calandre. Ces martinets confectionnent des socs de charrues, masses, presses, ha-

ches et autres outils grossiers. Le premier fabrique une forte quantité de charrues à la Dombasle, dont un grand nombre de propriétaires font maintenant usage.

Il y a encore dans le département une douzaine de martinets, savoir :

1 A La Roche-des-Arnauds, entre Gap et Veynes; 1 à Veynes; 1 à Saint-Firmin; 1 à Embrun; 1 à Guillestre; 3 au Monétier; 4 à Briançon et à Saint-Chaffrey. Dans ces usines on emploie principalement le bois; cependant le sieur Arnoux consomme à son martinet, où 4 ouvriers sont constamment occupés, au moins 300 quintaux de charbon de Givors, annuellement, en le mêlant avec du charbon des mines de Lamure (Isère). Le martinet de La Roche emploie moitié bois et moitié houille de Lamure. On ne consomme que du charbon de Lamure au martinet de St.-Firmin. Villard-Saint-Pancrace fabrique des outils d'agriculture et d'horticulture, des scies, quelques faux et faucilles d'excellente qualité; et dans les vallées de la Haute-Durance et de la Clarée, on fait des peignes à serancer le chanvre. Il y a de bons maréchaux et taillandiersdans plusieurs communes, telles que Ribiers.

Tuileries.

Un assez grand nombre de tuileries se sont établies dans le département, et l'on voit avec plaisir que les habitans des campagnes renoncent peu à peu aux couvertures en chaume pour employer celles en tuiles. On n'emploie presque plus d'ardoises dans l'arrondissement de Gap, attendu qu'il y a économie d'y couvrir en tuiles plutôt qu'en ardoises, eu égard à l'éloignement des carrières de Châteauroux et de Clémence d'Ambel.

Four permanent.

Il a été construit à Gap, en 1832, pour le compte de

M. Borel, commissionnaire, un four d'une nouvelle invention, chauffé par le charbon de terre de Lamure (Isère). Au-dessous de ce four est un fourneau central, revêtu en briques réfractaires et dont la voûte est en fonte très épaisse. Des conduits en briques distribuent le calorique sur la surface au-dessous, au-dessus, et sur les côtés du four, de manière que l'on peut, au moyen de tiroirs faisant fonctions de soupapes, maintenir la chaleur au degré que l'on désire. Aussitôt que le pain d'une fournée est cuit, on le retire et l'on en introduit immédiatement du nouveau. Ce four a une longueur de 5 mètres dans œuvre. Il est divisé en deux parties, et sa profondeur est de 5 mètres 85 centimètres. Il contient 100 pains d'un poids réduit de 4 kilogrammes. Le temps nécessaire pour cuire une fournée est d'une heure; ainsi, s'il était continuellement en activité comme il en serait susceptible, il pourrait en vingt-quatre fournées cuire 2,400 pains pesant ensemble 9,600 kilogrammes, quantité qui serait plus que suffisante pour nourrir la population entière de la ville (7 à 8,000 ames), et qui a déjà vingt-trois boulangers et deux ou trois fours pour les particuliers. Le propriétaire du nouveau four fait cuire chaque jour pour son compte 250 pains en cinq fournées. Ce pain est vendu au public. On y apporte en outre, de la ville ou de la banlieue, une soixantaine de pains et une grande quantité de plats de viande et de légumes. Ce four est en activité depuis le 11 octobre 1832. C'est encore une de ces inventions qui doit prendre place à côté de la mécanique, de la vapeur et des chemins de fer; elle doit inspirer aux hommes d'état de sérieuses réflexions.

Moulins.

On compte 271 moulins sur les torrens de ce département, et environ une trentaine sur les rivières; ce qui fait en tout 301 moulins. La majeure partie étant sur

des torrens, n'ont de l'eau qu'à l'époque des pluies ou à la fonte des neiges. Il y a une retenue en amont que l'on appelle écluse, et quand elle est pleine on fait tourner le moulin. Il cesse dès qu'elle est vide, et on attend qu'elle soit remplie de nouveau. La construction de ces moulins est très simple : c'est une roue à cuiller, sur laquelle on fait tomber obliquement un courant d'eau conduit par un chenal en bois. L'axe de la roue enfile la meule mobile et la fait tourner. Cette espèce de moulins qui supprime tout engrenage est bonne ; on en tirerait meilleur parti si la roue tournait dans une tonnelle, parce que l'eau agirait pendant un tour de la roue ; mais cette roue est isolée, ce qui fait perdre inutilement plus de la moitié de l'eau ; comme ces moulins ont des chutes très considérables, l'on pense qu'il serait avantageux d'employer des roues à pot, malgré les frottemens résultant de l'engrenage. Mais la routine est toujours là pour s'opposer aux innovations, quoique les Hautes-Alpes possèdent aujourd'hui des charpentiers capables de faire beaucoup mieux que les anciens. Les meuniers sont pour la plupart misérables : quelques-uns de ces moulins ne rendent pas 100 fr. par an. Le manque d'eau au chef-lieu du département force les habitans et les boulangers à porter leur blé aux meuniers de Veynes, de la Saulce, Tallard et Jarjayes. Nous engageons M. Brochier, qui fait de si belles créations à Charence, à y multiplier les moyens de mouture les plus économiques.

Brasseries.

Il n'existait à Gap qu'une seule brasserie d'où l'on tirait annuellement environ 250 hectolitres de bière ; les brasseries de Lyon fournissaient alors au département le surplus de la consommation qui était considérable. C'était encore un objet qui enlevait au pays une portion de son numéraire. M. Aubert, entrepreneur de diligences à

Gap, qui avait déjà doté le pays d'un établissement de bains en marbre, au quartier de la Blache, près de la ville, dans un site agréable, vient de former une nouvelle brasserie au même quartier de la Blache. A la tête, se trouve un contre-maître, allemand très entendu, et la bière de cette fabrique, qui n'a été mise en activité qu'au mois d'avril dernier, jouit d'une excellente réputation. Toutes les communes des Hautes-Alpes pourraient maintenant être approvisionnées de la bière de Gap. Elle coûte à la maison de M. Aubert, 30 f. l'hectolitre. On avait commencé avec une seule chaudière, mais comme la consommation allait toujours en augmentant, on vient d'y en ajouter une deuxième. La fabrique de M. Aubert pourra produire 400 hectolitres de bière par mois. On renoncera totalement à celle de Lyon qui revient à peu près au double, et les produits de Gap auront un écoulement suffisant, d'autant plus que l'on en fait des envois dans les Basses-Alpes, et qu'il en a été demandé même de Marseille.

M. Chabrand, autre brasseur à Gap, fait fabriquer annuellement de 3 à 400 hectolitres de bière. Il a élevé aussi un établissement de bains d'après l'exemple de M. Aubert.

Diligences.

Il existe à Gap trois établissemens de diligences faisant en même temps le transport des dépêches.

Le premier a été fondé par M. Aubert. Ses voitures correspondent avec Grenoble et parcourent la ligne de Gap à Marseille; elles peuvent contenir quinze voyageurs. Leur départ de Gap a lieu tous les jours à midi, et leur arrivée dans la même ville, à dix heures du matin. La deuxième appartient à MM. Ferouillat, Martinet, Borel et Arduin, et fait le service de Gap à Briançon. Les voitures sont à neuf places; elles arrivent à Gap à neuf heures du matin, et partent à midi tous les jours. Le troisième

appartient à MM. Borel et Grimaud, et ses voitures font le parcours de Gap à Serres. Elles arrivent à Gap tous les jours à sept heures du matin et partent à midi. Elles sont à cinq places. Il n'y a pas de relais établis sur cette dernière route. Nous apprenons à l'instant qu'une messagerie, à dater du 1er mai prochain, ira de Briançon à Suze.

Menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, charpentiers et serruriers.

Le département est garni d'une quantité considérable de noyers. Cet arbre se plaît merveilleusement dans ce climat et il y acquiert un développement extraordinaire. La récolte des noix est une des principales ressources des habitans, mais on n'en a une belle que tous les trois ans, à cause des gelées tardives du printemps. Le bois de noyer est employé aux ouvrages de menuiserie. La partie de meubles consistant en bois de lit, commodes, secrétaires, canapés, dont on fait usage même dans les campagnes, occupe un grand nombre d'ouvriers nés dans le pays. Toutes les croisées se font en noyer ainsi que la plupart des portes et placards. Il s'est formé jusqu'à présent peu de maçons et de tailleurs de pierre dans le département. Ils y viennent surtout du Piémont et de l'Italie; quelques-uns d'entre eux s'y marient ensuite et s'y font naturaliser. Bientôt ces familles fourniront aux Hautes-Alpes le nombre d'ouvriers nécessaires pour les constructions.

On trouve dans cette contrée assez de charpentiers et de serruriers pour l'exécution des ouvrages que l'on y fait construire. On distingue particulièrement la serrurerie de M. Borel, de Gap.

Mines.

Nul doute que les montagnes des Hautes-Alpes ne renferment des trésors précieux en minéralogie, mais ces objets sont presque comme s'ils n'existaient pas. Le prin-

cipal article dont on s'y est occupé jusqu'à ce jour est celui de la houille. Quelques mines de ce combustible sont exploitées dans la partie supérieure du département. On emploie la houille au chauffage de la troupe, mais il ne s'en consomme pas assez chez les habitans. Gap s'approvisionne principalement des charbons des mines de Lamure. Chaque ménage, pour ainsi dire, y a un poêle à charbon qui sert aussi à la cuisine. Les maréchaux et forgerons emploient également ce charbon, en le mêlant avec celui de bois ou avec celui qu'on tire de Givors. On trouve des indices de houille semblable à celle de Lamure dans plusieurs montagnes du département, et l'on y a même fait quelques travaux pour découvrir les mines; mais ces tentatives sont toujours bornées à de trop faibles dépenses pour pouvoir obtenir des résultats importans. On vient de commencer, avec apparence de succès, des recherches de ce genre près du hameau de Glaise (commune de Veynes) sur des fonds accordés par M. le préfet. Il est à désirer qu'on puisse établir une concession régulière pour l'anthracite qui se présente avec avantage à Puy-Saint-André, et exploiter des tourbières reconnues par M. Gueymard, près de Saint-Véran, au col de Buffet, surtout auprès d'Agnières, où ce combustible, sur 160,000 mètres carrés et d'une exploitation facile, procurerait une ressource précieuse au Dévoluy. M. Laurençon s'est livré à de nombreuses recherches pour les mines. Il est parvenu à découvrir dans les montagnes du Puy-Saint-Pierre, près de Briançon, l'anthracite dont le gisement le plus considérable, celui de Combarine, a versé, en 1833, 27,000 quintaux pour le chauffage et les cuisines des quatre garnisons des Hautes-Alpes, pour les deux martinets de Briançon, la maison centrale d'Embrun, les fours à chaux de M. Laurençon (dont les résidus servent d'engrais), et pour d'heureuses expériences dans le but de cuire avec ce comestible la tuile, en procurant à son arrondissement ce genre d'indus-

trie. On s'occupe de la construction de calorifères, afin d'appliquer cette houille au besoin des ménages; avec des dépenses pour lesquelles des encouragemens seraient nécessaires, on simplifierait de beaucoup celles d'extraction. Le plâtre se cuit pour les constructions et les prairies avec l'anthracite friable du Briançonnais. D'après ce qui se passe en Angleterre, il ne faut pas songer dans les Hautes-Alpes à l'exploitation de divers minéraux, sans en avoir une suffisante de houille, vu le manque de bois. On ne conseille pas de retourner au plomb de l'Argentière, exploité par les Romains, les Sarrazins et les Dauphins; au cuivre et fer carbonatés, des Acles, où des concessionnaires ont dépensé en vain 60,000 fr.; aux plombs de Valgodemard et de La Piarre; jusqu'à présent on n'a recherché qu'en amateur les veines accidentelles de plomb et de fer de l'Aiguille, celles de Ventavon, Lazer et Arzeliers, les veinules de cuivre natif et pyriteux panaché du Queyraz, celles de cuivre carbonaté vert et de calamine de la montagne de Tenailles, auprès de Prèles, etc. Je crois même que les travaux dispendieux du plomb sulfuré de La Grave sont encore suspendus; mais les ardoisières de Châteauroux, de Réotier, du Valgodemard, près du hameau des Navettes, celles des Orres exploitées dans les calcaires à nummulites, offrent de beaux produits; n'oublions pas celles d'Orcières; reprenons les recherches de Corbières, rive droite du Drac, et tâchons de retrouver les carrières d'Avançon.

Objets divers.

Nous avons eu occasion de dire que M. Barthélemy Chaix, ancien sous-préfet, avait fabriqué des crayons indigènes; M. Chancel, chimiste à Briançon, a donné une grande extension à ce genre d'industrie, où il emploie le fer carburé ou graphite, extrait de la mine dont il est concessionnaire au col du Chardonnet. La térébenthine, la craie

de Briançon, l'eau de lavande, les simples dits de Suisse, les graines de pin, de sapin et mélèze, les plantes tinctoriales, la confiture d'artichauts sauvages, appelée de chardouce, et à laquelle on pourrait joindre celle de l'épine-vinette, arbuste commun dans les Alpes; l'huile du prunier briançonnais et surtout celle de noix, les noix confites, les bijoux de cristal de roche et ceux de variolites, desquelles M. Gueymard a signalé des gisemens dans les vallées du Drac, de la Sevraisse, de la Romanche, de la Vence, de Coulaud, etc.; les ouvrages en stéatite, les cordes, les fruits, les vins, la boisselerie, la poterie, les pépinières, le fustet pour le tannage des cuirs, la feuille de mûrier et les cocons de vers à soie, etc., sont le sujet de spéculations dans le département et au dehors, mais il en est de bien peu d'importance. Tous les produits locaux seraient trop longs à énumérer, tels que les cuviers et baquets de mélèze, à Saint-Léger; les grès gris à feuillets, de l'Epine, employés comme lauzes, et grès à gros bancs, qu'on y taille en pierres; les grès du confluent du Drac, taillés en meules à moulin; la mollasse, dont le Dévoluy fait des pierres à aiguiser, qu'il pourrait vendre au dehors; la pierre ollaire de Villard-Loubière, dont M. Eyméoud a fabriqué des crayons pour l'enseignement mutuel. M. Barthélemy, de Saint-Julien en Beauchêne, fait flotter sur les radeaux de sapins de Durbon les pelles et manches de bèche en hêtre, qu'il expédie en Provence.

Observations.

En général, l'industrie des Hautes-Alpes est fort en arrière du mouvement général. Nous avons établi que ses parties les plus productives, telles que chapellerie, tannerie, toilerie et étoffes de laine, sont au-dessous des besoins et forcent à demeurer tributaires des voisins. Les autres objets manufacturés viennent totalement d'ailleurs, et cette

masse énorme de dépenses doit pourtant être couverte par les produits de l'agriculture, dont les avantages sont si précaires, ainsi que nous l'avons observé au commencement de ce tableau. Dans la position où se trouve le département, ce qu'il y a de mieux à faire d'abord, c'est d'y encourager les améliorations agricoles, l'encaissement des rivières, les défenses contre les torrens, les plantations d'arbres fruitiers et forestiers (en établissant pour ce dernier objet des pépinières cantonnales, où les arbres seraient délivrés gratis aux propriétaires peu aisés, ainsi qu'aux municipalités pour planter ceux de leurs communaux qui en seraient susceptibles); l'établissement des canaux d'arrosage en plus grand nombre possible; la construction de vastes réservoirs pour y recueillir les eaux des pluies et de la fonte des neiges, qui se perdent; la suppression ou réduction des jachères; l'accroissement des prairies artificielles et particulièrement de la culture du sainfoin, en donnant de la graine aux petits propriétaires qui n'auraient pas le moyen de faire cette première avance; peut-être l'établissement d'une banque départementale pour tirer la petite propriété et le petit commerce des serres de l'usure qui menace de les dévorer.

Ces divers moyens ne sauraient manquer d'augmenter la richesse territoriale; et les progrès qu'aurait faits l'agriculture réagiraient nécessairement sur l'industrie; d'où il résulterait une amélioration sensible pour la classe la plus nombreuse, les cultivateurs malheureux et les artisans, dont un grand nombre d'enfans, filles et garçons, se trouve, comme nous l'avons dit (page 436), forcé d'émigrer pour aller dans les grandes villes grossir le nombre des prolétaires. Ces résultats méritent d'être pris en sérieuse considération par les riches propriétaires et par le gouvernement.

Résultat des diverses expositions à Paris.

J'y adressai, en 1806, le tribut de l'industrie des Hautes-Alpes. On distingua particulièrement une pyramide et des boucles d'oreilles en cristal de roche; une clef en variolite; l'instrument de M. Bérard, pour la mesure des petites lignes; deux vases en albâtre du pays; un mortier de pierre ollaire; une paire de ciseaux à ressort, destinés à la taille de la vigne, inventés à Remollon par un maréchal nommé Savournin, et qu'on me demanda de suite pour le Clos-Vougeot; des faux fabriquées au Villard-Saint-Pancrace, par MM. Durand et compagnie, et pour lesquelles le ministre de l'intérieur accorda des encouragemens. A l'exposition de 1823, des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Serres, sous-préfet d'Embrun (déjà cité relativement aux chapeaux fabriqués en duvet de chèvres indigènes), pour des échantillons propres à la lithographie, et de nouvelles recherches de pierres qui pourraient y servir avec avantage; 2° à M. Chancel, de Briançon, pour le graphite ou fer carburé, dont j'ai parlé plus haut; 3° à M. Magallon jeune, de Gap, pour un outil, dit *boucharde*, à l'usage des tailleurs de pierre. A l'exposition de 1827, le jury central décerna des mentions honorables à M. Borel de Gap, pour des espagnolettes de fenêtres à double crochet, et à la maison centrale d'Embrun, pour les draps, serges et toiles qui s'y confectionnaient.

NOTE 25, PAGE 229.

Les *Mélanges littéraires* de la Société d'émulation (1807, in-8° de 400 pages) ont été jugés l'un des meilleurs recueils qu'on ait mis au jour en province. Mais c'est surtout vers l'économie rurale qu'elle a dirigé ses efforts avec succès. Feu M. Petit de Beauverger les a analysés en mars

1810, dans un travail imprimé, de plus de 60 pages, entrepris par ordre de la Société d'agriculture de la Seine, dans la vue de prouver qu'on avait suivi avec persévérance, pendant plusieurs années, dans les Hautes-Alpes, un système presque complet d'amélioration. A la séance publique que cette compagnie a tenue, le 15 juillet 1810, sous la présidence du ministre de l'intérieur, son rapporteur s'est ainsi exprimé au sujet de la Société d'émulation : « M. Ladoucette, préfet actuel de la Roër, l'a établie à Gap, en l'an XII.... Elle a, par son journal, répandu, dans toutes les classes des habitans des Hautes-Alpes, de très bonnes instructions sur les principales branches de l'agriculture et des arts. La suppression des jachères, la création de prairies artificielles, l'art des irrigations, l'amélioration des bestiaux, la restauration des bois et l'exploitation des mines de houille y ont été traités avec le plus grand soin. M. le préfet a secondé le zèle de cette société par des mesures administratives d'une grande sagesse. Tout ce qui languissait s'est ranimé, à la voix de cet administrateur éclairé et de ces amis de l'agriculture et des arts. Les jachères ont progressivement diminué ; les prairies artificielles se sont multipliées; les prairies naturelles ont été protégées par des digues et fécondées par les eaux distribuées avec intelligence; les produits ont triplé; les mérinos ont été introduits avec le plus grand succès dans ce département; les autres bestiaux, mieux nourris, ont été plus forts et plus nombreux; des pépinières ont été formées; le goût des plantations a succédé à l'aspect de la dévastation; des mines de houille ont, sur plusieurs points, satisfait aux besoins domestiques et fourni des ressources précieuses aux arts; il s'est élevé entre les particuliers et les communes une rivalité telle que des propriétaires ont décuplé la valeur de leurs biens, et qu'il a été formé par les municipalités 150 rôles de souscriptions *volontaires* pour des digues, des chemins, des ponts, des

canaux, des plantations, etc. Ce sont là les résultats de l'harmonie entre la science qui éclaire et le pouvoir qui protége. »

NOTE 26, PAGE 231.

« (Galli) gens aspera, audax, bellicosa, quæ prima post Herculem, cui ea res virtutis admirationem et immortalitatis fidem dedit, Alpium invicta juga et frigore intractabilia loca transcendit. » (*Justin*, lib. XXIV, c. 4.)

NOTE 27, PAGE 233.

Saintes, Evreux, Château-Meillant en Berry, Mâlain en Bourgogne, Moydans (Hautes-Alpes), se disaient *Mediolanum ;* ce nom regardé comme celtique, et qui paraît s'appliquer à des cités de pays fertiles, était celui de Munster, sur la rive droite, et de Moydans sur la rive gauche du Rhin, de Mey-wood en Angleterre, etc.

NOTE 28, PAGE 234.

Aurea cæsaries illis, atque aurea vestis;
Virgatis lucent sagulis; tum lactea colla
Auro innectuntur; duo quisque Alpina coruscant
Gœsa, manu, scutis protecti corpora longis.

NOTE 29, PAGE 235.

Les historiens romains citent Manlius, Valerius, Marcellus, Fabius, comme ayant tué des Gaulois en combat singulier.

NOTE 30, PAGE 238.

Jamque super clades atque importuna locorum,
Illuvie, rigidæque comæ squalore perenni
Horrida semiferi promunt è rupibus ora:
Atque effusa cavis exesi pumicis antris
Alpina invadit manus, assuetoque vigore
Per dumos, notasque nives, atque invia pernix
Clausum montivagis infestat cursibus hostem.

SILIUS ITALICUS, lib. III, v. 540.

NOTE 31, PAGE 240.

Jamque Tricastinis intendit finibus agmen;
Jàm faciles campos, jàm rura Vocuntia carpit.
Turbidus hic truncis, saxisque Druentia lætum
Ductoris vexavit iter: namque Alpibus ortus
Avulsas ornos, et adesi fragmina montis
Cum sonitu volvens fertur latrantibus undis,
Ac vada translato mutat fallacia cursu,
Non pediti fidus, patulis non puppibus æquus:
Et tunc, imbre recens fuso, correpta sub armis
Corpora multa virûm spumanti vertice torquens
Immersit fundo laceris deformia membris.

SILIUS ITALICUS, lib. III, v. 466.

« Déjà Annibal déployait ses phalanges sur les frontières des Tricastins; déjà il s'avançait sans obstacle dans les champs des Voconces. Mais la Durance, couvrant les chemins de pierres et de troncs d'arbres, contrarie la marche joyeuse de l'armée. Ce torrent, sorti des Alpes, roule à grand bruit dans ses ondes mugissantes, des pins déracinés, des rocs qu'il arrache aux montagnes; il change ses gués trompeurs en variant sans cesse l'inconstance de ses flots, dangereux pour le piéton, et funestes aux bateaux.

En ce moment, grossi par des pluies récentes, il entraîne une foule de guerriers, les brise avec leurs armes dans des gouffres écumeux, et engloutit au fond de ses abîmes leurs membres déchirés. »

NOTE 32, PAGE 244.

Extrait du liv. III, ch. 20, de l'Histoire naturelle de Pline, sur l'inscription du trophée des Alpes.

« Imperatori Cæsari divo fil. August. pontifici maximo, Imp. XIV, tribunitiæ potestatis XV, S. P. Q. R. quod ejus ductu auspiciisque gentes alpinæ omnes, quæ a mare supero ad inferum pertinebant, sub imperium populi romani sunt redactæ. Gentes alpinæ devictæ Triumpilini, Camuni, Venostes, Vennonettes, Isarii, Brenni, Genaunes, Focunates, Vindelicorum gentes quatuor, Consuanetes, Virucinates, Licates, Cattenates, Ambisontes, Rugusci, Suanetes, Calucones, Brixentes, Lepontii, Viberi, Nantuates, Seduni, Varagri, Salassi, Acitavones, Medulli, Ucenni, Caturiges, Brigiani, Sogiontii, Brodiontii, Nemaloni, Edenates, Esubiani, Veamini, Gallitæ, Triulatti, Ectini, Vergunni, Eguituri, Nementuri, Oratelli, Verusi, Velauni, Suetri. »

« Non sunt adjectæ Cottianæ civitates XII, quæ non fuerunt hostiles; item attributæ municipiis lege Pompeïa. »

Les douze cités étaient, dit-on, Suze, Exilles, Oulx, Bardonnèche, Nevache, La Salle, le Monêtier, Briançon, Vallouise, St.-Martin, Cezanne et le Mont-Genèvre. On croit retrouver les Brigiani ou Brigantini à Brigantium; Gallitæ à Guillestre, Nementuri au Monêtier, Eguituri à Lesdiguières, Tricorii dans le Champsaur, Veamini à Veynes, Savincates à Savines, Ebrodunenses à Embrun, Quariatiales dans le Queyraz, Verrucini ou Verusi au Vil-

lard d'Arêne, Avantici ou Adventici à Avançon, Sigorii à Sigoyer, Tricorii ou Vapencenses à Gap, Alabontes à Allemont ou Ventavon, Tricolli à Tallard, Iconii à la Roche des Arnauds, Cavarii sur la rivière d'Aygues, etc.

Inscription de l'arc triomphal de Suze, d'après le marquis Maffei, avec quelques corrections par M. Albanis Beaumont.

Imp. Cæsari Augusto Div. F. pontifici maxumo, tribunic. potestate XV. Imp. XIII, M. Julius Regis donni F. Cottius. Præfectus civitatum quæ subscriptæ sunt : Segoviorum. Segusianorum. Belucorum. Caturigum. Medullorum. Tebariorum. Adanatium. Savincatium. Ediniorum. Veaminiorum. Venicamorum. Jemiriorum. Vesubianorum. Ovadiatium.

Et civitates quæ sub eo præfecto fuerunt.

NOTE 33, PAGE 244.

Tacito tamen timore in amicitiam Octaviani principis receptus, molibus magnis extruxit, ad vicem memorabilis muneris compendiarias, et viantibus opportunas, medias inter alias Alpes, vetustas. (*Amm. Marcellin.*)

NOTE 34, PAGE 245.

IMPERAT. CÆSARI TIBER. DIVI AUG. FIL
PONT. MAX. IMPER. VI. XIII TRIB. POTEST
S. P. Q. R. QUOD EJUS DUCTU AUSPICIISQUE
GENTES ALPINÆ OMNES QUÆ A MARE
SUPERO AD INFERUM PERTINEBANT
SUB IMPERIUM POPULI ROMANI SUNT REDACTÆ.

NOTE 35, PAGE 247.

Inscriptions en l'honneur de Salonina et de Saloninus.

1° A Briançon :

CORNELIAE · SALONINAE
AVGVSTAE · CONIVGI

2° A Suze :

CORNELIAE · SALONINAE
CONIVGI · LICINI
IMPERATORIS

3° A Cimelle, près de Nice :

CORNELIAE · SALONINAE
SANCTISSIMAE · AVG
CONIVG · GALLIANI
JVNIORIS · AVG · N
ORDO · CEMMEL
CVRANTE · AVRELIO
JANVARIO · V F

4° A Briançonnet, en Provence :

D · M
P · LICINIO COR
NELIO · SALONINO
VALERIANO · NOBILI
SSIMO · CAESARI
ORDO · BRIG

Les trois premières inscriptions sont évidemment en l'honneur de Salonina, épouse de Gallien, laquelle a ha-

bité Briançon où l'on a trouvé le bas-relief représentant ses quatre enfans, l'aîné à qui a été consacrée la quatrième inscription ; le second fils, Q. Julius Saloninus, qui a régné ; Julia qui portait un des prénoms de sa mère, ainsi qu'on le verra tout à l'heure ; enfin Galla. Le père Perdrusi a rapporté une médaille où Salonina figure avec ces mêmes enfans. Dans l'inscription de Briançonnet, le prince Saloninus réunit les prénoms de son aïeul, de sa mère et de Gallien qui se disait *Publius Licinius* ; il n'y a que le titre de César, et porte celui d'Auguste sur une médaille trouvée au Châtelet (Haute-Marne).

P. L. C. SALONINVS V. AVG.

Cette diversité de titres a exercé les savans ; on s'est rangé à l'idée que Gallien, dans la Gaule qui dépendait de son autorité seule, avait proclamé son fils *Auguste*, mais que celui-ci n'était que *César* dans les provinces du sénat qui n'avait pas ratifié le choix de l'empereur. Une médaille du Châtelet donne à Salonina les prénoms de *Julia Cornelia.*

J. C. SALONINA AVG.

Au reste, on découvre fréquemment des médailles de Gallien et de Salonina dans plusieurs provinces de France, telles que la Provence et les Ardennes ; elles sont en grand nombre parmi celles que des manouvriers viennent d'exhumer près de Clairvaux (Aube), au lieu dit *le Molard de la Dame.*

NOTE 36, PAGE 251.

Inscriptions trouvées à Rome et données par Mazochius.

ATORI · ET · PRAESIDI · ALPIVM · COTTI
VINCIAE · MAVRITANIAE · TINGITAN · AC
NI · PROCVRATORI · ET · PRAESIDI · PROVI
RIENTEM · PRAEFECTO · MESOPOTAMI

. . . .

PRAEF · CLASS · BRIT · ET · MAESIC
ET · PANNONIC · PROC · ET · PRAESIDI
ALPIVM · SVBPRAEF · CLASS
PRAET · TRIB · LEG · XVI
FL · ECPREPVSA.

Inscription trouvée dans l'église des Augustins de Marseille, et rapportée par Popon.

L · DODISTIO · L · F · VOL · NOVANO
PONTIF · LAVRENTIA · ORN · FLA
MIN · COLON · AQVENS · EXORN · R · PRAEF
ALAE · HISPANAE · ADJVTORI · AD · SEN
SVS · PROVINC · LVGDVNENS · PROC
AVG · ALPIVM · COTTIAN · DVDISTI
EGLECTVS · ET · APTHONETRO
PATRONO · OPTVMO

NOTE 36 *bis*, PAGE 270.

Le nom de pariés ou pariers est conservé dans le réglement de Ceillac (note 4) pour son application aux canaux, et il n'est pas mentionné (note 3), dans celui d'Arvieux, remontant, dit-on, à une longue étendue de siècles, mais refondu en 1730; ce nom est remplacé par celui de syndics dans le décret sur les torrens (note 13 *bis*), et dans le projet de réglement pour l'établissement des canaux d'arrosage, rédigé, à ma demande, par M. Farnaud, et inséré le 1er mai 1807, page 3 et suivantes, dans le journal d'agriculture et des arts, pour les Hautes-Alpes : ce projet est très bon à consulter.

NOTE 37, PAGE 274.

Anciennes monnaies. — On remarque beaucoup d'obscurité, d'incertitudes et de contradictions dans les notions sur les anciennes monnaies qui ont traversé des temps remplis de calamités et désolés par l'anarchie. Nous croyons cependant devoir entrer dans quelques détails pour jeter un peu de lumière sur la valeur de ces monnaies, comparativement aux nôtres.

Sous Constantin, le sol d'or, adopté ensuite par la loi salique, pesait 85 grains $\frac{1}{3}$ et valait 40 deniers d'argent; le demi-sol, 20 deniers, et le tiers, 13 $\frac{1}{3}$; évalué à 27 fr. le marc, en 1767, le sol d'or avait alors une valeur de 8 liv. 5 sols. A ce compte, Béatrix abandonna à son père, le dauphin Gui VI, toutes ses prétentions pour environ un million de notre monnaie*. Les sols parisis et tournois avaient ce nom parce qu'on les fabriquait à Paris et à Tours. Le ducat d'or ou sequin fut frappé à Venise en 1234; il fut réglé, pour le poids et le titre, sur le florin d'or, ayant une fleur comme empreinte, et fabriqué à Florence. Ce ducat, pesant les $\frac{3}{4}$ du poids du *solidus aureus*, sol d'or, se divisait comme lui en 40 deniers d'argent, lesquels, sous le nom de gros ou sols de gros, pesaient chacun $\frac{3}{4}$ de l'ancien denier romain; il se partageait en outre en 60 sols courans, chacun des $\frac{2}{3}$ du sol de gros ou $\frac{1}{2}$ de l'ancien denier, et dont 20 faisaient une livre de compte. Leur rapport avec le sol courant à Venise, en 1800, était de 7 $\frac{1}{3}$ à 1; en sorte que le sequin, qui comptait pour 3 livres dans l'origine, en valait 22 au commencement de ce siècle. L'obole d'or, au temps de saint Louis, se prenait pour 5 sols; elle avait encore cours en 1333. Le denier d'or égalait 10 deniers d'argent. Le gros royal, frappé sous Philippe-le-Bel, en 1205, était d'or fin et valait

* Voyez page 274.

20 sous parisis ou la livre, à la taille de 33 $\frac{3}{5}$ au marc. La livre d'or était pour le poids le double de la livre courante d'argent, et valait 30 de ces livres.

Charlemagne ne changea ni le poids ni le titre du denier d'argent qui, lors de la seconde guerre punique, valait 70 centimes. Dans les XIIIe et XIVe siècles, le gros tournois, le blanc d'argent, le gros tournois à l'O, furent de 12 deniers; le gros à la couronne, de 10; le gros tournois blanc, de 8.

Le poids de 1,920 livres en cuivre, 15 en argent et 1 en or, donnaient des valeurs égales, lors de la réforme des monnaies, l'an 536 de Rome. Dans cette république, on ne se livra guère à la fabrication des pièces d'or. C'est presque entièrement en cuivre que se payaient alors les tributs; quant à la solde militaire, elle s'acquittait en deniers d'argent. Dans les monnaies de Constantin et d'Honorius, le cuivre fut, par rapport à l'argent, comme 120 à 1. Nous avons dit en général que, lors de la conquête, les barbares ne changèrent rien aux espèces romaines. On connaît peu de choses certaines sur la monnaie de billon au moyen-âge; le blanc y varia de 10 à 12 deniers; le double tournois y fut de 2 deniers. (V. Leblanc, Dupré de Saint-Maur, Salzade, Garnier.)

NOTE 38, PAGE 277.

Nous avons observé (pag. 265) qu'au commencement du XIe siècle, après l'expulsion des Sarrazins, les Hautes-Alpes, frappées de stupeur et dépeuplées, se trouvaient livrées au premier oppresseur, muni de l'épée ou couvert du manteau de la religion. Ces usurpations se firent à force ouverte ou par des gradations successives, sans que nous ayons pu en saisir d'autres traces que des investitures et inféodations que les empereurs accordaient, en leur

qualité de rois de Bourgogne, quelques bulles des souverains pontifes, des luttes fréquentes d'Embrun et de Gap contre le joug oppresseur de leurs comtes et de leurs prélats; enfin l'acte de 1177, établissant les droits respectifs de l'archevêque d'Embrun et du comte de Forcalquier, suivant les extraits des archives d'Aix, apportées à Embrun.

Ces archives et le cartulaire du Dauphiné, qui en renferme les extraits, nous montrent, au XIIIe siècle, la féodalité cherchant à prendre envers les peuples un caractère légal qui affermît son pouvoir, les rendant taillables et corvéables, mais définissant la nature ou fixant le prix de leurs obligations; forcée parfois de reconnaître aux gens qu'elle aurait voulu entièrement traiter comme serfs, des franchises et des libertés. André Dauphin, en 1210, les *confirma* aux consuls et habitans d'Embrun, « et par exprès les consolat, arrérages, bancs, boucheries et autres droits; ne sont tenus d'obéir qu'à leur dauphin, femme et enfans, et non à ses châtelains, et ne sont tirés en cause que devant lui. » Ces priviléges furent placés, en 1238, sous la sauvegarde impériale (pag. 274); 20 ans après, Henri, archevêque, et Gui, dauphin, arrêtèrent un réglement pour les objets que nous avons détaillés, page 177, et en outre pour poids et mesures, moissons et vendanges, dîmes que le prélat percevait sur les raisins à la cote quinzième, et faisait porter à son palais, et sur les blés, à la cote douzième, qu'on lui livrait sur l'aire. Si le comte allait à Rome, ou envoyait soit vers le pape, soit vers l'empereur, soit outre-mer, il ne pouvait prélever sur les habitans au delà de 200 livres. Ce taux devint celui qu'ils payèrent à chaque avénement d'archevêque ou de dauphin*. La communauté d'Embrun avait moitié d'un 24e, indivis avec le dauphin, le chapitre, le commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem et noble Pierre de Baratier,

* Voyez page 360.

dans la part et parérie des Orres, avec sa portion de la juridiction, mère mixte, impère, hommes, hommages, causes, services, tasches, revenus, alberges, à charge de foi et hommage au dauphin pour ladite parérie. Nous avons vu, pag. 275, à quelles conditions le vicaire dans le royaume d'Arles et de Vienne, conserva Gap dans ses priviléges et dans ce qu'elle tenait en fief du pape et de l'empereur. Nous devons noter ici que Gui, qui succéda au fondateur de la deuxième race des Dauphins, rendit, le 13 juillet 1251, l'année même où Embrun et Chorges s'élevaient contre les exemptions accordées aux ecclésiastiques, hommage à Othon, évêque de Gap, pour tous droits qu'il possédait dans cette ville, notamment pour l'office de baile; qu'il se soumit, ainsi que le prélat, à un arbitrage, pour 300 livres que ce dernier avait injustement prélevées sur Chorges; enfin qu'ils transigèrent, en 1256, même sur les différens de leurs hommes et vassaux; Gap, dont le syndic était présent, donna au dauphin 30,000 sous pour sûreté desquels on lui remit le château de Furmeyer. Cette ville s'étant emparée, en 1256 ou 57, du château et dépendances de Montauquier, dont elle se regardait comme propriétaire, et dont le mandement était divisé de ceux de Château-Vieux et de l'Etret, par la sommité de la montagne de Cristayon, descendant à la Gleizotte, elle s'obligea à en payer au dauphin Gui 3,000 sous viennois, à les tenir en fief, et à en faire hommage et serment de fidélité. Ce prince acheta ensuite de Rolland de Menteyer le tiers de la seigneurie de Gap, le droit d'y instituer le baile, le mandier, le crieur et les autres officiers de la cour, dont les deux premiers avaient leur entretien dans l'hôtel de l'évêque; le baile percevait le prix des condamnations pour crimes. Les consuls, nobles et habitans de cette ville, cédèrent à Gui, en 1271, le consolat, avec ses droits et dépendances, consistant en bans, justices, cens, etc., sauf les droits du prélat qui,

le 14 des calendes de janvier de la même année, avait reconnu tenir du roi de Sicile, à cause du comté de Forcalquier, la ville de Gap, les châteaux de Lazer, Château-Vieux, Tallard, l'Etret, Rambaud, Labâtie Vieille et Neuve, Tournefort, Montrouvier, la Fare, Poligny, le Noyer, le Gleizil, les fiefs des châteaux de Menteyer, Montmaur et Labâtie de Montmaur, etc. Charles d'Anjou, en 1281, fut encore associé par l'évêque en la souveraineté, juridiction et régales de Gap et d'Aspres, qu'il lui rendit bientôt, et il reçut l'hommage de Gap. Cette ville, en 1285, rendit au prélat les quatre fours, et s'engagea à ne cuire le pain que là et dans deux autres fours qu'il construirait; d'en payer pour droit le trentain ou trois deniers par septier, sauf à racheter les fours dans le délai de cinq ans. On a vu (pag. 373) qu'elle obtint, en 1289, les gabelles, pâturages, poids et fouages; mais le 5 septembre 1300, par une sentence arbitrale de Guillaume, archevêque d'Embrun, le consolat de Gap (leyde, minage, droit seigneurial qui se prélevait sur les grains), le civerage des blés, légumes et autres qui en dépendaient, moitié de la terre de Montauquier en toute justice, sont déclarés appartenir au dauphin, à titre de comte, les clefs de la ville à l'évêque, les publications, criées et la justice, le châtelain et le bannier, communs à ces deux co-seigneurs. Les pariers d'Oze avaient sept hommes liges-roturiers, sur lesquels le seigneur exigeait serment de fidélité, et exerçait juridiction. Il avait à Chabestan hommage de seize hommes, et onze hommages des hommes roturiers, *appartenant* aux pariers de ladite vallée; quinze corvées de bœufs en hiver; vingt corvées de personnes au Saix; vingt-deux hommages de ses hommes et dix des hommes appartenant aux nobles et pariers; au Désert, vingt hommages d'hommes, et cinq hommes appartenant aux nobles; à Saint-André-de-Rosans, cinq hommages d'hommes roturiers.

Guillaume Baratier, commandeur de Gap, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et les co-seigneurs de Sigoyer prêteront hommage au prieur de Saint-Gille, comme seigneur-supérieur, et ledit prieur le prêtera au roi de Sicile, auquel il paie un cheval valant cinquante livres, à la mutation du dauphin. (Acte du 16 octobre 1289.) A l'Argentière, en 1231, il y avait deux fours sous le cens de six deniers chaque semaine, et sur chaque jour du mandement un pain annuellement, et moitié de la leyde au seigneur-comte. Il prenait sur chaque moulin 4 sous 3 deniers, se faisait donner les lods ou tiers-denier, 18 deniers de chaque trentenier de brebis ou moutons étrangers pour le pacage; un sol de chaque trentenier dudit lieu, pour les bêtes indigènes qui hivernaient; une corvée de bœufs par chacun qui en avait, une traînée de bois par tout usager. Dans la première inquisition, le 2 des ides de juillet 1265, la communauté reconnut que les faucheurs étaient tenus d'un jour dans les prés du seigneur, et que le foin devait être fané et chargé par ceux qui ne savaient pas manier la faux. Tous les paquerages, fonds, héritages, cens, rentes, appartenaient au seigneur qui avait de fortes portions dans les tashes (tusques, droit de champart d'une portion de la récolte du champ), une partie de la récolte et la dîme des agneaux étrangers. D'après la seconde inquisition, le dauphin possédait les alpages, eaux, riverages, cours d'eau et bois noirs (d'arbres verts), la justice et les lods au tiers-denier, 30 livres de cens; plus, dans d'autres hommages, la leyde sur les blés, noix, huiles, fromages, peaux, cuirs, et autres marchandises, droits de chars et charrettes, et de passage sur le mont Alpo, de chasse, taille comtale, servis personnels et réels, etc.; on acquittait encore ces servitudes à la fin du XVI[e] siècle. Les hommes de Labastie (de Vallouise) faisaient cent sous de taille comtale; le paquerage y était de 20 sous; le servis de 60 sous, an-

nuels : à Réotier, le château, tous les bois noirs, paquerages, montagnes-alpaches, eaux, riverages, successions des gens sans enfans ni testament, appartenaient au dauphin. On voit que ces successions lui étaient aussi dévolues à Queyrières, dont les habitans payaient, pour la montagne d'Audebert, un cens annuel de sept faix ou trousseaux de foin, et de 12 deniers, si des troupeaux étrangers venaient sur cette montagne. Ils donnaient le fromage d'un jour de dix bêtes. Les priviléges accordés par Jean Dauphin aux nobles du Queyraz prouvent quelles servitudes pesaient sur cette vallée. Il leur permit de vendre et d'échanger leurs biens, sans en passer investiture, ni payer de lods, d'en disposer, en dernière volonté, de faire paître leurs bestiaux sans droit de paquerage, d'être exempts de tailles, questes, impositions et cas impériaux. Quand ils iront aux cavalcades, ils ne mèneront qu'un roussin à leur frais. Mais les co-seigneurs de Vallouise y fournissent deux chevaux et le muage à miséricorde, à mutation de tenanciers. Les seigneurs de Nevache devaient le plaid à miséricorde et l'armement d'un homme, avec les co-seigneurs de Bardonnanche (Piémont).

Dans la note 40, nous ferons connaître la procédure de 1262, entre le dauphin et les Briançonnais. Les réglemens et priviléges des habitans de Tallard sont de 1295, 1298, 1312. Cette note est déjà si longue qu'on trouverait fastidieux de suivre, de siècle en siècle, les servitudes féodales; nous n'en citerons donc plus qu'un petit nombre, prises au hasard, à différentes dates.

En 1380, Sigotier payait au dauphin, pour droit de sauvegarde, par chaque chef de famille ayant des bœufs de labour, une émine de blé et une demie par ceux qui n'avaient pas de bœufs. Tout habitant de la terre et châtellenie de la Beaume-des-Arnauds, lui payait le cens personnel d'un sol et trois quarterons de froment. Le 4 no-

vembre 1401, dénombrement de Jean de Rame-Alias-Nègre, seigneur du mandement de Pallon, pour cinquante-quatre hommes qui lui faisaient annuellement un septier d'avoine, chacun pour droit de chevalage, s'il avait joug de bœufs; plus 37 livres et demi florins d'or, valant un turon, compté pour 18 deniers, et le florin pour 18 sous; 75 septiers de grains, dont deux tiers avoine ou seigle, et un tiers avoine; plus un fromage par chaque habitant, ayant des brebis étrangères en paquerage; un mouton par chacun hivernant 25 brebis ou 50 agneaux; plus les 7 cas royaux ou impériaux, les lods ou tiers-deniers, 20 pains pour droit de fermage, etc. Le seigneur avait toute juridiction, paquerages, vignes, prés, jardins, hermes, champs, au lieu de Rame, droit exclusif de pêche dans la Biaisse, avec une île et un bois *.

En 1478, Louis XI possédait à Gap le droit de consolat, de cosse des blés, plusieurs fiefs, moulins et riverages, 50 florins pour leyde du sel et attache, le droit de ban et barrière, de moitié avec l'évêque; plus les cens, servis, rentes directes, lods et ventes, que les habitans avaient dans la rue de porte Lignole jusqu'à la porte de la Retraite.

Charles VIII, en 1497, prétendait que les fossés étaient de sa directe, quoique les syndics et consuls les eussent albergés, comme leur appartenant. Les murailles devaient être vérifiées. Le roi avait toute la grande rue, depuis la maison du consolat jusqu'à la porte Lignole, et de là descendant par les fossés de la ville jusqu'aux anciennes murailles, et tout ce qui était dans celles-ci jusqu'à la porte Borelle; cependant les habitans avaient commencé récemment à démolir ces murs, pour faire perdre au roi sa directe sur les jardins. En cas de vacance de l'évêché, le temporel en était mis sous la main de sa majesté. Dans le XVIe siècle, outre les droits ci-dessus, le roi possédait

* Voyez Rame, page 45, et Pallon, page 46.

à Gap une fontaine appelée Pertuisière, suivant la petite rue jusqu'aux murs anciens, près du ruisseau de Clodier.

Dans lesquelles limites est la rue de Chauchières où il y avait autrefois des maisons, et qui était appelée la retraite de la ville, avec vergers et jardins. En 1511 et 1512, l'évêque dut l'hommage, et les habitans reconnurent le roi comme leur seul souverain; quant à leurs juges supérieurs, c'était le parlement de Grenoble qui imposait silence à celui de Provence. L'archevêque d'Embrun, en 1534, déclara à François Ier vouloir tenir de sa majesté, en souveraineté, foi et hommage, tout le temporel, en la priant de lui céder le consolat et émolumens de la cour commune d'Embrun, moitié des juridictions, terres et seigneuries de Chorges, les châteaux et terres de Réotier.

Charles IX, en mars 1563, confirma les priviléges des habitans desdits châteaux et terres; le 8 mars 1640, serment de fidélité envers Louis XIII de messire d'Aubusson de la Feuillade, et don, en sa faveur, de tous les revenus de l'archevêché.

Ainsi, non-seulement les habitans des Hautes-Alpes, mais les deux prélats, si fiers de leurs droits de souveraineté, passèrent entièrement sous celle des rois de France.

NOTE 39, PAGE 281.

Acte de donation entre-vifs du Dauphin Jean aux habitans de Trescléoux.

« Au nom de Dieu soit-il amen! L'an de l'incarnation mil trois cent seize, et le premier jour du mois d'octobre, indiction romaine vingt-cinquième, et à tous présens et à venir notoire que illustre et magnifique homme le seigneur Jean, dauphin du Viennois, comte souverain et seigneur du Dyois, attendu la pure et parfaite bienveillance et singulière amitié, laquelle l'université et hommes

de son château de Trescléoux, comté du Gapençais, ont et veulent avoir envers icelui, considéré aussi plusieurs agréables et innumérables services et bienfaits par lui reçus et qu'il espère recevoir par ladite université et hommes dudit château et autres à l'avenir, ledit seigneur dauphin, de certaine science, non de dol ni de machination à ce induit ou séduit, mais de sa propre et libérale volonté. Amen. Voulant exercer ses libéralités, ledit seigneur dauphin, pour soi et ses héritiers et successeurs à l'avenir, et pour cause de pure et parfaite et irrévocable donation, a concédé à Guillaume Ollive, Reymond Gérard, Pierre de Sayne, etc., etc., hommes dudit Trescléoux, stipulans et recevans en leur propre nom, et au nom de l'université des hommes dudit château de Trescléoux et de ladite université et hommes d'icelle et de leurs héritiers et successeurs à l'avenir, jaçoit que absens, néanmoins bien avertis et en eux par occasion et à cause de donation prédite, moi notaire souscrit comme personne publique, stipulant et recevant au nom des susdits et de moi dit notaire, a transféré son île Sive, bois et mares qu'il a au coin de Trescléoux, avec l'herbage ou pasquis, glandage, avec ses droits et prééminence, etc. Suit le développement de la susdite donation et plusieurs répétitions pour les droits de pêche, charrue et autres franchises. Fait à Upaix, au chapitre de la cour, et étaient présens, savoir : Egrege homme messire Henri, dauphin, frère dudit seigneur dauphin, révérent homme ; messire De Tullin ; messire Etienne La Purpe, écuyer ; messire Jean de Dreys, prébitre dudit seigneur dauphin ; messire Jean Pot, docteur en droit, et plusieurs autres, et moi Etienne-Fabri d'Upaix, notaire public, par autorité impériale et romaine constituée, qui ai signé, après que l'an que dessus et le troisième jour du mois d'octobre, les hommes souscrits du château de Trescléoux, savoir : Maximin Puleor, Perrant, Barthelet (deux pages de signatures), et moi Etienne-Fabri,

nous Jean dauphin, mémoratif de toutes les choses prédites comme ci-dessus elles sont écrites, et ai apposé mon scel au présent instrument, sous le témoignage et témoins susdits. »

Nota. L'original est en latin, écrit en lettres gothiques et traduit par M. Mandaroux, notaire à Gap, sur un rouleau en trois pièces de parchemin.

NOTE 40, PAGE 283.

Une procédure de 1262 établit la propriété et la qualité des droits du dauphin, dans la ville et principauté de Briançon, qui comprend la ville, chef-lieu d'un bailliage, et les communautés de Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André, Villard-Saint-Pancrace, Saint-Chaffrey, le Monêtier, Servières, le Mont-Genèvre, La Salle, les châtellenies de Saint-Martin de Queyrières et du Queyraz, ainsi que celles de Pragelas ou Val-Cluson et Exilles (Piémont), de l'ancien domaine des dauphins, d'où ressortissaient les deux tiers de Plampinet.

La vallée du Queyraz dépendait de l'ancien domaine des dauphins, suivant procédure de 1260; dix acquisitions de droits y ont eu lieu, de 1264 à 1274.

Dans la tour des terriers à Briançon était un registre coté *Copiæ recognionum antiquarum patriæ Brianconesii*, où se trouvaient les déclarations fournies en 1265 pardevant les commissaires de Gui dauphin, par les communautés du Briançonnais et celles de l'Argentière et Réotier dans l'Embrunais, au nombre de vingt-une, commençant par celle de l'Argentière; le châtelain de Briançon transigea avec les pariers, le 17 septembre 1314, au nom du dauphin Jean, afin qu'ils fournissent chaque année un cheval pour les cavalcades du prince.

NOTE 41, PAGE 284.

Transaction générale entre le seigneur Humbert, dauphin du Viennois, prince du Briançonnais, et marquis de Césanne, d'une part, et les consuls, syndics et procureurs des universités et communautés de la principauté dudit Briançonnais en Dauphiné, tant au nom desdites universités que des particuliers habitans d'icelles, d'autre part.

M. Taillet, d'Embrun, receveur de l'enregistrement à Paris, m'a remis une copie des conventions entre Humbert II et les Briançonnais. Mais cette copie n'est point authentique, et j'ai trouvé dans le cartulaire du Dauphiné des détails plus circonstanciés que je rapporte ici, en observant toutefois que, dans l'acte du 15 juin 1343, le cartulaire ne mentionne pas le Mont-Genèvre que j'ai porté, d'après la pièce de M. Taillet.

Au registre coté *Notæ Guignonies frumenti,* lettre 9, cahier 41, est une transaction du 29 mai 1343, entre Humbert dauphin, et les consuls et communautés du Queyraz, du bourg de Briançon, des pays et affranchis de la vallée des Prés et du mont Saint-Jean, de Saint-Chaffrey et de La Salle, du Villard-Saint-Pancrace, du Monêtier, de Servières, de Saint-Martin de Vallouise, par laquelle le dauphin confirme toutes les libertés, priviléges et franchises desdites communautés du Briançonnais, en sorte que tout parent ou autre pourrait succéder, soit nobles ou autres; plus, qu'on ne pourrait lever dans lesdites communautés du Briançonnais, aucun subside ni foyage, sous quelque prétexte que ce soit; plus, que les habitans ne pourront être contraints au paiement de leurs tailles, servis et autres dettes, que de la monnaie delphinale qui aura cours et aura été publiée, et non au-delà de la valeur de l'ancienne; plus, que le dauphin, *ad reprimandam officia-*

lium rapacitatem, ordonna que chaque communauté du bailliage de Briançon se retiendrait les biens en communauté ou en particulier, ainsi qu'elle aviserait, à charge de payer audit dauphin, pour chaque septier de blé, en argent, à la fête de la Purification, la somme à laquelle lesdits blés auraient été évalués depuis vingt ans; moyennant laquelle somme qui serait ainsi réglée, le dauphin quittait auxdites communautés tous les droits à lui compétens, les lods, trézains, vingtains, plaicts ou muages, paquerages, gélines ou chapons, agneaux, fromages et autres obventions, avec faculté auxdites communautés d'exiger lesdits blés des débiteurs d'iceux, avec leydes, lods, trézains, etc., et aussi avec faculté de se cotiser entre elles pour le paiement desdites sommes. Plus, fut transigé que lesdites communautés reconnaîtraient en corps lesdites sommes, par procureur, sans que lesdits habitans fussent tenus de reconnaître en particulier; plus, fut convenu que chaque acheteur serait tenu de se révéler dans le mois aux communautés dans lesquelles ils feraient des acquisitions, à peine du commier, dont moitié appartiendrait au dauphin, et l'autre à la communauté; plus, que le droit de la garde du château delphinal du Queyraz serait exigé, à la coutume, de ceux qui la devaient, si mieux ils n'aimaient en faire la pension accoutumée aux dauphins, moyennant quoi ils en seraient exempts, ayant payé l'indoge; plus, ordonna le dauphin que ses officiers du Briançonnais contraindraient certaines personnes qui ne sont pas affranchies, avec les affranchis du Puy, qui doivent 63 sols ou environ, de taille comtale, à reconnaître ladite taille et les biens sur lesquels elle était due; plus, ordonna que la communauté du Monêtier aurait un marché tous les mardis, suivant les priviléges que Jean, dauphin, lui avait accordés; plus, quitta aux communes du Brianconnais toutes les gabelles, excepté celles des troupeaux; pour le tout quoi, les communautés donnèrent audit dauphin

12,000 florins d'or, pour une fois, etc. Ladite transaction a été confirmée par Charles, aîné de l'aîné du roi de France, dauphin.

Sans date sont des priviléges et libertés accordées à quelques habitans et communautés du Briançonnais, par Humbert, dauphin.

Au registre coté 3me, *liber copiarum*, est un acte passé le 15 juin 1343, entre Humbert, dauphin, et les consuls et habitans de Briançon, les Puys, les Villards, Vallée des Prés, et Mont-Genèvre, Saint-Chaffrey, La Salle, le Monêtier et Servières, par lequel, *ad reprimandam officialium rapacitatem*, et en exécution d'une transaction précédente, on évalue tous les droits seigneuriaux, sans exception, que lesdits habitans doivent au dauphin, à 59 liv. de gros tournois, chaque bon tour d'argent compté pour un denier de bon or fin, grand poids de Florence, et le dauphin les quitte des blés, argent, poules, plaicts, lods, tailles comtales, etc.; se réservant les chaînées, gardecire, poivre, gabelles, péages et leydes, le scel de la cour de Briançon, introges des héritages et autres choses à lui propres, comprises à ladite transaction.

Au folio 90, vol. du Cartulaire du Briançonnais, de 1344, est une annotation portant que, dans les libertés accordées aux Briançonnais, le dauphin leur avait remis les blés et poules de cens, les tailles comtales, servis, le mas de Valbonne, les tasches des prés, servis des fours, paquerages, la ferme des tanneries de La Salle, les censes de la montagne des Combes, la cense des Cibourds, les bans champêtres, le seysais de Romette, le servis *Albertinorum*, les successions légales, indoges des affétemens, muages des nobles et des roturiers, tiers et lods vingtains; le tout moyennant une redevance de 59 liv. gros. Idem, pour le Queyraz, 19 juin 1343, moyennant 67 gros tournois. Le 20 juin 1430, moyennant 1,010 ducats, les

Briançonnais furent exempts d'envoyer pendant un an aucun soldat contre le prince d'Orange.

Arrêt du Parlement et Chambre des comptes, du 10 mai 1438, sur la manière d'exiger les gabelles, péages et leydes au pays du Briançonnais.

NOTE 42, PAGE 285.

Armes des habitans des Hautes-Alpes, requises pour le dauphin.

Medietas cum balistis et alia medietas cum lanceis, pennonis munitis sufficienter, et omnes de dicto numero cum propointis, gorgeriis, chirothecis ferreis seu platis, alberjonatis malliæ competentibus, ense, cultello, et aliis necessariis.

NOTE 43, PAGE 287.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit dans les notes 38, 40, 41, 42, sur les dénombremens, transactions et hommages de cette longue époque, désignée sous le nom de moyen-âge. On aura observé, à travers toutes les exigences du pouvoir, qu'un grand nombre d'actes du XIII[e] siècle reconnaissent l'existence préexistante des droits de communautés urbaines ou rurales, ou confirment ces droits; nous pensons que généralement leur cours, même sous les Sarrazins, n'a été interrompu que momentanément, par la force ou par l'ignorance dans les Hautes-Alpes; le moyen-âge offre un champ si vaste et si varié qu'on ne peut qu'avec une extrême réserve, et même un doute prudent, conclure d'un pays ou d'un fait à un autre.

NOTE 44, PAGE 290.

Engagement pris par Charles, premier dauphin de France, d'observer la loi municipale d'Humbert II.

Et auons voulu, voulons et ottroyons et promettons à faire tenir et garder à tousiours mais perpétuellement par nostre dit fils Philippe ou celluy des enfans de nostre dit fils le duc et leurs hoirs et successeurs, que le Daulphiné auront toutes les libertez, franchises, priuiléges, bons us et bonnes coustumes des prélats barons chastellains et autres subiets nobles et non nobles, et singulières personnes, églises et tout le clergé, communes, citez, chasteaulx et villes franches de fiefs et de riere-fiefs dudit Daulphiné, et des autres terres dessus dites. Et que tant en fiefs et arriere-fiefs comme en autres choses succédant les plus prouchains du lignage masles ou femelles en montant ou en descendant, et les collateraulx aussi, tant nobles comme non nobles, sans testament ou par testament eulx ou aultres, selon la disposition du testateur, tant en fiefs, arrierefiefs, nobles et autres comme en autres choses, et que iceulx priuilége, franchises et libertez leur soyent conseruées et ratifiées par icelluy de nos dits enfans, comme dit est, qui sera daulphin, sans les rappeller ou enfraindre au temps aduenir par aucune manière que ce soit.

Libertés accordées par Humbert dauphin à tous ses sujets.

In nomine domini nostri Jesu Christi. Amen. Nouerint vniuersi et singuli præsentes et futuri quod anno eiusdem domini, millesimo tercentesimo quadragesimo primo inditione nona, die prima mensis septembris constitutus, propter ea quæ sequuntur coram me notario publico et testibus infra scriptis illustris princeps dominus Humbertus

delphinus Viennensis. Ipse dominus delphinus considerans et attendens prædecessores suos in suis vltimis voluntatibus ordinasse, ut malè ablata et acquisita per eos quocunque titulo et colore restituerentur et emendarentur perfectè, volens igitur, ut dicebat eorum pias dispositiones, totis viribus adimplere et malè gesta et acquisita tam per ipsos prædecessores suos quam per ipsum ut sibi possibile est et fuerit emendare, quod ad eum, ut dicebat sæpissimè, querelæ quamplurimæ suorum fidelium subditorum, et ad eius peruenerunt auditum, quod ipsi in pluribus per ipsos prædecessores suos et ipsum extiterunt, grauati videlicet in stabilitis fogagiis donis adempris collectis et talliis extraordinariis et muneribus quamplurimis contra debitum Romanis, in damnum et præiudicium eorumdem cum ad hæc facienda minimè tenerentur; sed per oppressiones et timorem suorum officialium et pœnarum impositiones iidem subditi prædicta onera importabilia supportabant, pia consideratione commotus ut quietem subditis suis præbeat, et ab oppressionibus indebitis et oneribus supra dictis protinus releuantur ipsos suos quoscunque subditos eorum hæredes et successores et posteros à prædictis omnibus et singulis stabilitis fogagiis damnis adempris collectis tailliis extraordinariis et muneribus, liberauit et affranchiauit et immunes esse voluit atque francos perpetuo nunc et semper vt dominus noster Jesus Christus Deus et dominus noster altissimus sibi quietem præbeat, et salutem eumque in agendis prosperet, et in prosperitate conseruet, ac sibi suisque prædecessoribus remissionem peccatorum sua pietate concedat. Promittens dictus dominus Delphinus pro se suisque hæredibus et successoribus, bona fide loco iuramenti per pactum expressum, solenni stipulatione vallatum, et sub obligatione omnium bonorum suorum, mihi notario infra scripto præsenti stipulanti et recipienti, nomine dictorum subditorum, et omnium et singulorum, quorum interest, et in-

teresse poterit in futurum dictam libertatem et affranchimentum perpetuo et inuiolabiliter custodire, et nullo tempore contrafacere vel venire iuris vel facti aliqua ratione, nec alicui in contrarium venire volenti modo aliquo consentire, imo totis viribus efficaciter facere quod prædicta vniuersa et singula incommutabiliter conseruentur præcipiens tenore præsentium vniuersis et singulis suis castellanis et officialib. præsentibus et futuris vt prædicta obseruent et custodiant integræ et perfectæ; et si quod mandatum per ipsum vel hæredes et successores suos in contrarium fieret, voluit et præcepit refutari ipsum et non parere impune talliis ordinariis comitalib. et seruitiis censib. vsagiis et aliis munerib. ipsi domino Delphino annuatim debitis et soluendis in omnib. semper saluis; requirens et rogans prædictos suos subditos, vt si prædicti sui prædecessores, vel ipse dominus Delphinus aliqua de præmissis seu aliqua alia indebita habuerint, vel habuerint ab eisdem, quòd eis pareant, eisque remittant omnia male ablata de prædictis et alia quæcunque male et indebita capta et habita ab eis, etiam sibi remittant eorum bona et spontanea voluntate, quia semper gratum et beneuolum se offert erga eos; manifestans prædictus dominus Delphinus tenore præsentis instrumenti omnibus suis subditis, quòd si aliqua alia bona dictorum suorum per ipsum dominum Delphinum vel prædecessores suos reperirent indebitæ occupata, vult et paratus est debitam et integram restitutionem facere de eisdem.

Renuncians dictus dominus Delphinus omnibus iuribus exceptionibus et cautelis quibus posset facere vel venire contra præmissa vel aliqua præmissorum, aut in aliquo se tueri et iuridicenti generalem renunciationem non valere, nisi præcesserit specialis : de quibus omnib. dictus dominus Delphin. requisiuit et præcipit per me notarium infra scriptum fieri et omnib. et singulis suis subditis tam vniuersalib. quam singularib. personis tot quot haberc

voluerint, publica instrumenta acta fuerint hæc in castro Belliuisus in Royanis in Turris numerlæ, præsentib. reuerendo patre in Christo domino Joanne episcopo Tiburtino cancellario Delphini, religiosis viris fratrib. Joanne de Viennesio priore vallis Bonesii ordinis sancti Benedicti, Gerardo Saceti, Guillermo de Perreto ordinis prædicatorum, Guidone Martiri, et Joanne Pecolerii ordinis Miborum, Petro de Borciaco ordinis Cisterciensium, magistris Philippo Philippi et Pagano de Japha Phisicis dicti domini nostri Delphini vocatis et rogatis testibus ad præmissa.

NOTE 45, PAGE 302.

On avait fortifié Orpierre, Tallard, la Beaume, Rosans, Labâtie-Vieille, Romette, la Rochette, les Crottes, Saint-Clément, le monastère d'Aspres sur Buëch, les anciens couvens des Templiers, Freissinières, les châteaux d'Aspremont, Avançon, Théus, Labâtie-Neuve, Prunières, Saint-Etienne, Rabou, Château-Vieux, Rambaud, Lardier, Ribeyret, la Roche des Arnauds, l'église du Monêtier, etc., etc.

Nous avons omis de dire, à l'article de Serres (page 153 et suivantes), que, d'après une déclaration de 1497, le roi-dauphin y possédait « une forteresse ou château-fort, avec quinze maisons contiguës et deux tours, l'une grande tour, l'autre du Molend, confrontant au rocher du derrière, du côté d'orient du vent et du septentrion, plus une autre tour, presque ruinée au-devant dudit château, un lieu très fort et avantageux pour la défense dudit château, et auprès du château un colombier. » Les Sarrazins y avaient, je pense, un de leurs principaux établissemens. En 1560, le connétable Lesdiguières rendit hommage pour le château de Serres, mandement, juridiction, etc.

NOTE 46, PAGE 312.

Fragment d'une lettre qui parut dans le Moniteur, *le 1er nivôse an XIV (22 décembre 1805).*

M. Sauvo, qui est le rédacteur en chef du journal officiel, ne crut pas pouvoir y publier cette lettre sans autorisation, parce que, en parlant de l'ouverture du Mont-Genèvre, on comparait le préfet à Cottius, roi de cette partie des Alpes, et *reçu dans l'amitié d'Auguste*. La lettre fut envoyée au duc de Bassano, alors près de l'empereur en Autriche; le ministre la communiqua à Napoléon, qui en ordonna l'insertion au *Moniteur*. L'auteur de cette lettre vraiment curieuse, après avoir réclamé pour le passage du Mont-Genèvre une partie de l'admiration accordée aux routes du Simplon et du Mont-Cenis, et après avoir indiqué les diverses expéditions dont ces lieux ont été témoins, ajoute : « C'est ce même passage que perfectionna « Cottius, dont le nom est resté à cette partie des Alpes. « Il se trouve à ce sujet un rapprochement assez frappant « entre les circonstances de ce temps et celles de nos jours. « Cottius, admis dans les bonnes graces d'Auguste, crut « devoir à ce prince un témoignage de reconnaissance « digne de lui, en abrégeant et facilitant l'ancien passage « de cette partie des Alpes par des travaux considérables. « Le préfet actuel des Hautes-Alpes a voulu répondre à « la confiance bienveillante de son souverain et lui prouver son zèle, en concourant de tous ses moyens à l'ouverture et l'achèvement de ce passage. Marcellin a dit « de Cottius : *In amicitiam receptus principis, molibus magnis extenxit, ad vicem memorabilis muneris compendiarius viantibus opportunas medias, inter alias Alpes vetustas*. De « nos jours, sous la préfecture de M. Ladoucette, le gouvernement a aussi fait exécuter entre Briançon et la li-

« mite du Pô, des ouvrages immenses, avec tant d'art,
« que l'on aperçoit à peine le travail; les difficultés ont été
« évitées ou vaincues, sans, pour ainsi dire, laisser de
« traces; et c'est en cela que ces ouvrages sont dignes
« d'autant d'admiration et en inspirent cependant moins
« que ceux dont nous avons parlé. Les rampes du Mont-
« Genèvre ne sont, l'une dans l'autre, que d'un vingtième
« d'ascension (un peu moins de 4 pouces par toise). Il
« est arrivé à plus d'un voyageur surpris de parvenir au
« sommet de s'informer s'il en était encore éloigné.
« La largeur de ces rampes, dans les parties terminées,
« est de 9 mètres; elle est légèrement inclinée vers la
« montagne et y porte naturellement le voyageur qui
« ne s'aperçoit pas alors de la profondeur sur laquelle il
« domine, et qui, sans efforts comme sans crainte, s'élève
« à 2.000 mètres au-dessus du niveau de la mer, en par-
« courant une longue et douce promenade au milieu
« d'une superbe forêt. Mais, comme je l'ai déjà observé,
« le travail a disparu; on jouit sans étonnement, et
« conséquemment en silence.

« Sur le plateau de la montagne, l'enthousiasme et l'a-
« mour des habitans des Hautes-Alpes ont consacré au
« héros qui les inspire un obélisque qui semble s'élever
« vers le ciel pour y porter le nom de l'empereur et les
« vœux de ses peuples. La Durance et la Doire se réuni-
« ront au pied de ce monument, en oubliant leurs an-
« ciennes inimitiés en faveur de celui qui les a toutes
« apaisées; là, enfin, comme dans toutes les pensées qui
« se rapportent au chef de l'empire, l'utilité s'unit à la
« grandeur.

« J'ai déjà fait remarquer que cette route était la plus
« ancienne et la plus importante de l'Italie dans les Gaules.
« Je dois faire observer encore qu'elle est la plus courte
« et la plus praticable pour communiquer, par terre, d'Es-
« pagne en Italie. Aussi, est-elle comprise sous cette dé-

« nomination, dans l'itinéraire de l'empire français ; elle « offre les mêmes avantages à toute la partie comprise « dans le parallèle entre Bordeaux et les Pyrénées; elle « en présente d'incontestables sous le rapport des commu- « nications militaires, politiques, commerciales, sous celui « de la prospérité future des départemens de la Drôme, des « Hautes et Basses-Alpes, de l'Isère et du Pô; sous celui « enfin des grands travaux qu'on y a faits et de ceux qui « restent à faire. Je la regarde donc comme une de celles « qui méritent le plus de fixer l'attention de la France et « la reconnaissance pour le gouvernement, qui prouvent « le mieux la sagesse, la grandeur et la bienfaisance de « ses vues; enfin, je la crois bien digne de partager sous « tous les rapports l'admiration qu'excitent celles du « Mont-Cenis et du Simplon. » *Signé* J. J. F. MICHEL.

NOTE 47, PAGE 314.

Lettre de Mathieu à l'Empereur. — Vues des Hautes-Alpes.

1er floréal an IX.

« Sire,

« Le centenaire Mathieu, habitué dans son ermitage alpéen de Riouffroi à contempler les merveilles du Créateur, met celles de votre règne bien au-dessus des hauts faits de Louis XIV; il est plus fier et plus content, comme Français, de mourir sous votre règne que d'être né sous celui du grand roi. Mais exaucez son vœu le plus cher! Vous allez vous rendre à Milan; passez par notre Mont-Genèvre; je retrouverai des forces pour me porter sur votre route, appeler vos bontés sur quelqu'un de mes nombreux descendans, et les bénédictions du ciel sur le bienfaiteur de mon pays. »

Le bon Mathieu regardait son pays comme le plus beau du monde; et l'on a vu, page 314, que Napoléon me chargea d'en faire dessiner, pour la manufacture de

Sèvres, les vues les plus agréables ; par des circonstances particulières, M. Palmiéri ne commença que peu avant mon départ des Hautes-Alpes ce travail qui ne fut pas continué, et qui se borna à l'obélisque du Mont-Genèvre. On peut citer les vues prises par M. Barthélemy Chaix, de Briançon, de Gap, du fort Queyraz, de Ville Vallouise, des Vigneaux, de Mont-Dauphin, de Nevache, d'Embrun, de Serres, de la Beaume, de la Chartreuse de Durbon, des retranchemens de Pertuis Rostang; des ponts de la Sauze, Abrial, de Ponteaux, du Diable, de Fondanil; des glaciers du Monêtier, du Casset, d'Arcines; du Thabut de La Grave, du Frau de La Grave; de sa cascade et de celles de l'Echauda, de l'Heychareyre, de la Jalline, de la Pisse, des Bateaux; des vestiges de Rame, des ruines de Riouvert, des sources de la Romanche, des grottes ou balmes d'Auréas, de la Chapelue, de Souliers, du fort des Vaudois, de l'Alle-Froide, du Val Prevayre, des Châlets de l'Agnelis, de l'aqueduc de la Fusine. Le crayon devrait aussi reproduire les vues des environs de Gap et d'Embrun, des travers de Corp, des Monts Chaillol, Aurouse et Céuse, de Ribiers, Mons-Seleucus et Lâbatie Mont-Saléon, Vars, Château-Roux, Baratier, du Col des communes et environs de la Beaume, de Notre-Dame du Laus, Ventavon, Chorges, Remollon, Montmaur, Guillaume-Perouse, village des Pennes et torrent de Chamouchet; des cascades de l'Etret, Saint-Bonnet, Lesdiguières; des ponts des Antonis, de Saint-Clément et Montalivet, du château de Tallard, etc., etc. Heureux qui pourrait nous donner le panorama magnifique qui se déroule sous les yeux à la sortie du souterrain du Mont-Viso!

NOTE 48, PAGE 323.

Les montagnes qui dominent Avançon et la Saulce se nomment celle-ci la *Serre*, celle-là *Serre* du Vautour. Il

y a beaucoup d'autres *Serres* dans les Hautes-Alpes, en Grèce, etc. On trouve dans la contrée qui nous occupe les torrens d'Aiguille, Aiguebelle, Aigueblanche, Aigues, les villages d'Aiguille, Eygliers, Eyguyans, Eygouares.

NOTE 49, PAGE 327.

Briançon, Mont-Genèvre, Nevache, Val-des-Prés, le Monêtier, Lasalle, Saint-Chaffrey, Villard-Pancrace, Cervières, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Puy-Pré, Saint-Martin, La Roche, l'Argentière, Pisse, Vigneaux, Ville-Vallouise, sont les communes qui ont travaillé au Mont-Genèvre.

NOTE 50, PAGE 330.

Inscriptions de l'obélisque du Mont-Genèvre.

J'ai réclamé du gouvernement la réparation de quelques dégradations causées à l'obélisque par les alliés en 1814, et le rétablissement des inscriptions qu'ils avaient enlevées. Je m'empresse d'annoncer que ma demande a été suivie de succès, et que ces inscriptions orneront de nouveau le monument. Nous avons donné dans le texte, page 50, celles qui sont en latin et en français; le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici les remarques de M. Dacier sur la première, ainsi que les inscriptions, italienne de M. Visconti, et espagnole de M. Correa. Je viens aussi d'apprendre par M. le directeur général des ponts et chaussées et des mines, qu'il va faire réparer la fontaine Crétet, pag. 332, et terminer la route d'Espagne en Italie, maintenant route de Briançon au Pont-Saint-Esprit : on a vu, page 311, qu'elle a été ouverte au temps de mon administration.

Remarques de M. Dacier sur l'inscription latine de l'obélisque du Mont-Genèvre.

Ligne 1. Le bon usage n'admet pas que, dans une inscription posée dans l'empire français, l'on écrive le nom de la nation après le titre d'empereur.

Lignes 5 et 6. *Accessum tutiorem*, phrase tirée d'une inscription de Trajan. — Quod accessum tutiorem reddideret. —

Ligne 8. Le nom de la montagne qui est près de Gap ne se trouve pas dans la géographie ancienne ; au moins je l'ai cherché en vain. Comme Gap, *Vapincum* était la ville des *Tricorii;* je pense que *Montes Tricoriorum* est très juste, et même plus noble que le nom particulier de la montagne.

Ligne 11. J'ai pensé que le conseil départemental qui se réunit à Gap peut être appelé très proprement *Ordo Vapincensis*. Cette indication du lieu m'a paru plus convenable que de faire mention du département des Hautes-Alpes, phrase inconnue à la langue latine.

Ligne 13. *Providentissimo principi*, phrase tirée de l'inscription de l'arc de triomphe d'Ancone, érigé en l'honneur de Trajan. Le verbe *posuerunt* ou *dicaverunt* y est sous-entendu.

Observations sur la manière de graver les lettres de l'inscription.

1. Les inscriptions latines ne présentent qu'une seule forme d'V, soit voyelle, soit consonne. L'U arrondi par le bas doit en être exclus.

2. Les inscriptions latines n'admettent pas l'J consonne : on se sert toujours de l'I. On le fait plus haut dans les cas où il tient lieu de deux II comme IMPERI au lieu d'IMPERII. Cette dernière orthographe ne se trouve

pas dans les bonnes inscriptions où le second I des génitifs est toujours supprimé.

3. Il n'y a jamais de différence entre la grandeur des lettres composant le même mot. Les lettres initiales plus fortes que les suivantes sont d'un goût détestable. Cette règle ne souffre d'exception que pour l'I suivant la remarque du n° 2.

4. Il peut y avoir de la différence dans la grandeur des lettres appartenant à des lignes différentes. Par exemple, les caractères des lignes 1 et 13 peuvent et doivent être plus forts que ceux des autres lignes : mais ils doivent conserver la même mesure pour la ligne entière.

5. Il y a des points entre chaque mot ; il n'y en a jamais à la fin des lignes.

6. Comme les chiffres romains sont composés des mêmes lettres que les mots, le bon usage demande que les caractères employés comme chiffres soient surmontés d'une ligne horizontale qui les distingue des lettres.

7. Les diphtongues sont toujours écrites par deux lettres, qui gardent entre elles la même distance que les autres caractères.

Inscription italienne, par M. Visconti.

IN ONORE
DI NAPOLIONE
IMPERATOR DE' FRANCESI E RE D'ITALIA
PER AVERE APERTA UNA VIA
A TRAVERSO DELLE MONTAGNE DI QUESTA PROVINCIA
E AVER RESO IL PASSAGIO DALLA FRANCIA IN ITALIA
PIU COMODO E PIU SICURO
L' ASSEMBLEA ELETTORALE RADUNATA A GAP
E TUTTO IL POPOLO DELLA PREFETTURA DELLE ALPI SUPERIORI
HANNO ERETTO QUESTO MONUMENTO DELLA LOR GRATITUDINE
INVERSO LA PROVIDENZA DELL' OTTIMO PRINCIPE
L' ANNO MDCCCVI
J. C. F. LADOUCETTE ESSENDO PREFETTO.

Inscription espagnole, par M. Correa.

A Napoleon Emperador Augusto, y Rey de Italia
que despues de haver con su esfuerzo y
prudencia restaurado la Francia, y
dilatado sus limites
Para que el regresso al imperio fuesse mas
seguro a los viajeros, y mas conveniente
al comercio
Ha mandado trazar obrir y construir
este camino por los Alpes y las sierras
de Mont-Genevre
El consejo y los pueblos del partido de los
Alpes Altos, reconocidos a su soberana
Providencia, han consagrado esta memoria
monumento
el año de 1806
Administrandole J. C. F. Ladoucette Prefecto.

NOTE 51, PAGE 334.

On trouve dans l'atlas le plan de Briançon. Voici les distances des forts et de la ville, calculées par heures.

L'Infernet.
h. m.
1. 30. Redoute Machicoulis.
1. 35. o. 5. Fort d'Anjou.
1. 50. o. 20. o. 5. Donjon.
1. 54. o. 24. o. 19. o. 4. Randouillet.
2. 14. o. 45. o. 40. o. 24. o. 20. La Communication.
2. 30. 1. 5. 1. o. o. 44. o. 40. o. 20. Le fort des Têtes.
2. 50. 1. 15. 1. 8. 1. 4. 1. o. o. 40. o. 20. Pont de communication.
3. 10. 1. 55. 1. 40. 1. 24. 1. 20. o. 55. o. 35. o. 5. Château de la ville.
3. o. 1. 30. 1. 25. 1. 10. 1. 6. o. 45. o. 33. o. 4. o. 3. Ville.
3. 30. 2. 54. 2. 50. 2. 34. 2. 30. 2. o. 1. 30. o. 40. o. 33. o. 33.
Les Salettes.
2 50. 1. 5. 1. o. o. 45. o. 40. o. 15. o. 15. o. 55. 1. 4. o. 30.
Fort Dauphin.
1. o.
Point du Jour.

NOTE 52, PAGE 367.

Le 17 août 1301, le conseil delphinal a accordé pour un demi-florin d'or une sauvegarde au commandeur de la maison du Sépulcre, terroir de Chorges.

NOTE 53, PAGE 368.

Dans l'itinéraire de Peutinger, après *Nasio*, au pays des *Leuci*, on trouve *Caturices* ou *Caturiges*.

La finale *magus* paraît celtique, et se trouve souvent dans la géographie ancienne; Scingomagus, Rhotomagus, Vindomagus, Neomagus (Nyons), Ricomagus (Riom), Juliomagus (Angers), Rigomagum (Rimmagen), Drusomagus (Memmingen), Brocomagus (Brumt), Noviomagus (Spire, Neuss, Nimègue), Novimagus (Neuf-Château), etc. Si la traduction des derniers noms est exacte, *magus* voudrait peut-être dire un lieu fortifié, au lieu d'un pont, ainsi qu'on le pense assez généralement : d'autres estiment que *magus* signifie demeure, habitation.

NOTE 54, PAGE 392.

Les quatorze communes qui ont ouvert la route de Gap à Valence, sont celles d'Aspres sur Buëch, de la Beaume, la Haute-Beaume, Montbrand, la Faurie, St.-Julien en Beauchêne, Agnielles, Saint-Pierre d'Argenson, Veynes, Le Saix, Chabestan, Aspremont, Sigotier et La Piarre. Leurs noms ont dû être portés sur la colonne milliaire, avec l'inscription suivante, ouvrage de l'Institut :

V

VIAM A VAPINCO
AD VALENTIAM
XIV PAGI ALPINI
SVMPTV ATQVE OPERE
SPONTE COLLATO
EXCISIS RVPIBVS
PER COLLES PERDVXERVNT
ANN. MDCCCIV
IMP. NEAPOL. I
PRAEFECTO LADOVCETTE

NOTE 54 *bis*, PAGE 397.

Nous avons déjà montré, à plusieurs reprises, et particulièrement pour la Cluse, page 395, que des montagnes, rivières, communes, lieux dits dans les Hautes-Alpes, avaient des dénominations homonymes ou analogues en divers pays. On en pourrait citer un grand nombre tels qu'Oran occupé par nos troupes en Barbarie; Molines, Viso, Visolo, Sierra (Serres) en Espagne; Sérès en Grèce, en Normandie et dans l'Ardèche; Cabestaing en Languedoc et dans les Pyrénées, où sont les Prats, le Poët, Bénon; Prato en Toscane; Saint-Étienne en Forez, en Guyenne, en Berry, dans la Drôme, le Calvados, la Charente-Inférieure, la Marne; Saint-Didier dans la Meuse, le Velay, l'Auvergne, auprès de Lyon; Vallo en Espagne, Vals en Vivarais et près d'Aix-la-Chapelle, Vars en Saintonge; Saint-Maurice en Valais, dans l'État de Gênes, les Vosges, au pied du Saint-Bernard, près de Quimperley, dans les mers d'Afrique; l'Argentière dans l'Archipel, sur l'Arc, sur la Sture, dans l'Ardèche, les Ardennes; Aiguebelle en Savoie; Drago, Dragone dans

le royaume de Naples; Abriez dans la Tarentaise; le Gy près de la Scarpe; Plan du bourg, Vitrolles, Eguilles, Malmort, les Crottes dans les Bouches-du-Rhône; Aiguille dans la Drôme, et nom d'un cap d'Afrique et d'un banc de sable qui est devant; Aiguillon dans Lot-et-Garonne; Saint-Bonnet dans la Meuse, l'Allier, la Loire, le Rhône, la Vienne, la Haute-Loire; Sainte-Colombe près de Vienne, dans l'Aude, la Côte-d'Or; Servières et La Roche dans la Corrèze et la Lozère; dans ce dernier département, Fraissinet, Auroux, Saint-Jean, Fouillouze; Rosanais et l'Épine en Bourgogne; Rosans près de Libourne, Rosana en Pologne; Rientort près d'Auch et près de Ganges; Angrogne dans les Alpes et à Plombières; la Gironde qui donne son nom à un département; la grande et petite Drance, dans le Valais; Chirac près de Marjevols; les Champ-Saurs dans les Basses-Alpes; Rometta et Rametta en Sicile, le Monestier, dans la Haute-Loire; Monestier de Clermont dans l'Isère; Monestier dans le Tarn; Jarjaye, Noyer, Torrent de la Laye, Romery, le Théux, Larochette, dans les Ardennes; Noyers dans l'Yonne et dans l'Indre-et-Loire, Théux près de Liége; Montmirail dans la Sarthe, la Drôme, le Tarn, la Marne; Montmorin dans le Puy-de-Dôme et en Pensylvanie; Montmaur dans la Marne et dans l'Aude, etc., etc.

On sera peut-être curieux de trouver ici les noms qu'un assez grand nombre de lieux des Hautes-Alpes portaient dans l'antiquité et dans le moyen-âge.

COMITATUS VAPINCENSIS. — COMTÉ DE GAP.

Vapincensis tractus, Gapençais. Vapincum, Vapingensium, Gapicensium, Gap. Rometta, Romette. Roca, seu Bauxium, les Baux. Mantrerium, Menteyer. Quintus, Quint. Fines, Rupes-Arnaudorum, Laroche-des-Arnauds.

Podium-Loterium, Pelleautier. Furmeerium, Furneyer. Castrum Montis-Mauri, Mont-Maur. Davianum, Venetum, Veynes. Cambonum, Castrum de Asperis, Aspres sur Buëch. Burchius, Buëch. Gaura Mons, Col de Cabre. Bastida Montis-Seleuci, seu Mons-Seleucus, Mont-Seleuque, Labâtie Mont-Saléon. Alarante, seu comitatus Tallardi, sive Talartium, Tallard. Alamons, Alamontis, Alabontem, Alapuntis Monasterium, Monêtier d'Allemont. Eposium, Upaysium, Upaix. Vallis Ozæ, Oze. Castrum de Sigoicriis, Sigoyer. Jarjaïa, Jarjayes. Larderium, Lardier. Salceucis, sive Salina, sive Salsa, la Saulce. Ventaonum, Ventavon. Pogetum, le Pouët, le Poët. Vallis Barreti, Barret. Antonavis, Antonaves. Ripæ, Rivi, Riberium, Ribiers. Mons-Jayus, Mont-Jai. Castrum aræ grandis, Lagrand. Auri Petra, Orpierre. Castrum de Trisclivûs, Trescléoux. Clusus, seu Clusa, la Cluse. Mons Clusonis, Montclus. Castrum de Spina, l'Epine. Mons-Maurorum, Montmaur. Mons Maurinus, seu Morinus, Montmaurin, Montmorin. Mediolanum, Moydans. Caput Stagni, Cabestaing, Capestaing, Chabestan. Saornonum, Savournon. Castrum Montis Rotondi, Montrond. Castrum de Aspero Monte, Aspremont. Balmæ Arnaudorum, la Beaume des Arnauds. Sanctus-Julianus in Buchana, Saint-Julien en Beauchêne. Sanctus-Andreas in Buchana, Saint-André en Beauchêne. Durbonum Domus Carthusiensis, Durbon (ancienne chartreuse). Sanctus-Stephanus in Devoluy, Saint-Étienne en Devoluy. Sanctus-Desiderius in Devoluy, Saint-Didier en Devoluy. Castrum Sancti-Andreæ, Saint-André. Castrum Saleonis, Saléon. Castrum novum de Cabra, Châteauneuf de Chabre. Pometum, Pomet. Castrum de Rosanis, Rosans. (Ces derniers lieux faisaient partie de la baronnie de Meuillon et Montauban.) Rosanegium, le Rosanais. Sorberium, Sorbiers.

DUCATUS CAMPI AURI. — DUCHÉ DU CHAMPSAUR.

Sanctus-Bonetus, Saint-Bonnet. Laya, Laye. Rupecula, la Rochette. Auriacum, Romette. Bastida-Nova, Labâtie-Neuve. Castrum Sancti-Eusebii, Saint-Eusèbe. Vallis Gaude-Marii, seu Castrum vallis Godemari, Valgodemard, depuis, la Chapelle. Draco, Dracus, Drac, rivière.

COMITATUS EBRODUNENSIS. — COMTÉ D'EMBRUN.

Ebrodunensis tractus, Embrunais. Ebredunum, Ebrodunum, Epebrodunum, Ambrun ou Embrun. Reorterium, Réotier. Castrum Montis Orserii, Montorcier. Fraxenaria seu Fluxerna, Freissinières. Argenteya, seu Argenteria (maintenant de l'arrondissement de Briançon), l'Argentière. Guilextra, Roma-Alba, Ville-Neuve, quartier de Guillestre. Guillestræ, Guillestre. Castrum de Crotis, les Crottes. Sabina, Savines. Castrum de Orreis, les Orres. Castrum de Pruneriis, Prunières. Castrum Sancti-Apollinaris, Saint-Apollinaire. Caturicum, sive Caorgium, sive Georgium, sive Saorgium, Chorges. Castrum Montis Gardini, Montgardin. Ictodurum, Avansonum, Avançon. Rossetum, Rousset. Castrum de Espinaciis, Espinasse. Castellum Rupis brunæ, seu Roquabruna, Rochebrune. Theusium, Theus. Romulunum, Remollon. Ralonum, Réallon. Baratérium, Baratier. Castrum de Valserris, Valserres (maintenant de l'arrondissement de Gap). Tunctio, le Saulze. Mons Mirabilis, Montmirail. Castrum Boscoduni Abbatia, Boscodon. Sanctio seu consanctio, Ubaye. Rabies, Rabioux. Flavia, la Flavie. Nemus-Nigrum, Forêt-Noire.

PRINCIPATUS BRIANCONESIS. — PRINCIPAUTÉ DE BRIANÇON.

Trigantinensis tractus, Briançonnais. Brigantium, Briançonum, seu Briansonum, Briançon. Fons Christianorum, Font Christiane. Nevaschia, Nevache. Stabatio, seu Monasterium Briançoni, le Monêtier. Durotincum, seu Villarium Arenarum, Villard d'Arêne. Vallis Putea, seu Puteorum, Jarontanus, Gerontana, Ludovicæa, seu Luisia, Vallouise. Rama, Rame. Castrum Queyreriæ, Saint-Martin de Queyrières. Saltus Annibalis, Pertusium Rostagni, Pertuis-Rostang. Castrum Sancti Crispini, Saint-Crépin. Quadratium, Vallis Quadrata, Queyraz. Altarium, Lautaret. Mons-Janus, Alpis Cottia, Matrona, Genua, Mont-Genèvre. Mons Vesulus, Visulus, Visus, Mont-Viso. Druentia, seu Durantia, Durance. Romancha, Romanche. Guisanna, Guisanne.

NOTE 55, PAGE 399.

On prétend que Guillaume, dit de Cabestaing, nom que portait alors le village de Cabestan, descendait d'un romain, de *Mons Seleucus*, appartenant à la tribu Voltinia; nous nous reprochons de ne pas avoir parlé de ce troubadour parmi les hommes distingués que l'arrondissement de Gap a produits, pages 377 et suivantes. Suivant Pétrarque, dans le Triomphe d'Amour, Guillaume « usa la fleur de ses jours à chanter; » elle fut tranchée par le fer d'un mari jaloux qui arracha le cœur à son rival et servit ce mets affreux à l'infortunée Marguerite. J'ai décrit en 1820 leurs tristes aventures du XII[e] siècle dans un roman historique, intitulé le Troubadour. Depuis ce temps, on les a réclamées pour le Roussillon. Mais Boccace, qui en a placé le théâtre dans la Provence, avait ouï parler de Guil-

laume par Pétrarque; et cet illustre auteur habita longtemps, comme chacun le sait, près de la fontaine de Vaucluse, à quelques lieues du château de Roussillon, dans lequel notre poète fut page ou écuyer de Marguerite, épouse du comte Raymond.

NOTE 56, PAGE 412.

Procès-verbal dressé en 1831 par les habitans de La Bâtie-Mont-Saléon. — Prétendu plagiat.

Nous, soussignés, maire, adjoints, conseillers municipaux et autres habitans de Labâtie-Mont-Saléon, département des Hautes-Alpes, surpris de ce qu'un auteur, nommé M. Bottin, conteste à M. Ladoucette, notre ancien préfet, la priorité de la découverte de la ville romaine de Mons-Seleucus, certifions, pour rendre hommage à la vérité, que dans l'hiver de 1804 à 1805, où la population de notre commune se trouvait dans la gêne et réclamait de l'ouvrage, M. Ladoucette résolut de faire fouiller dans la plaine, où la charrue avait remué quelquefois des débris antiques, là où il calculait que devaient se trouver ensevelies les ruines de Mons-Seleucus; qu'il envoya M. Duvivier, alors inspecteur des contributions directes, pour y occuper les malheureux; qu'on y travailla environ trois mois; que M. Ladoucette y avança 4,000 fr. de ses deniers; M. Duvivier y vint à ses propres frais et sans gratification, et les habitans y firent des journées gratis; que des trouvailles intéressantes eurent lieu sous les yeux de M. Ladoucette; que, l'un des jours qu'il vint chez nous, il donna une écharpe d'honneur à M. Roustan, alors maire, et établit M. Bachelart surveillant des fouilles; qu'il y envoya M. Janson, ingénieur des ponts et chaussées, pour y lever des plans et dessins; qu'il y amena M. Abrial, sénateur, et M. Millin, ayant mission du mi-

nistre de l'intérieur; que M. Héricart de Thury, alors ingénieur des mines, s'y rendit comme amateur et y dessina; mais qu'on ne peut par aucun motif, sous nul prétexte, le regarder comme ayant coopéré ni à la découverte, ni à la direction, ni aux travaux, à plus forte raison comme ayant le mérite de la pensée et de l'exécution des opérations; que seulement il a rédigé, sur les matériaux que lui a remis M. Ladoucette, une grande partie de l'archéologie de Mons-Seleucus, qui a paru imprimée en 1806; qu'ainsi, les assertions de M. Bottin sont dénuées de fondement; en foi de quoi nous avons signé le présent qui sera envoyé à M. Ladoucette, pour servir et valoir ce que de raison.

A La Bâtie-Mont-Saléon, le 20 septembre 1831.

Suivent les signatures du maire, de l'adjoint, des membres du conseil municipal, des officiers et sous-officiers en retraite, répartiteurs et autres notables de la commune, et particulièrement de M. Roustan, maire à l'époque des fouilles, et de MM. Bachelart et Feriaud, surveillans de ces ouvrages.

Les signatures sont légalisées par M. le maire de Labâtie-Mont-Saléon, et par M. le préfet des Hautes-Alpes.

Une main amie me communique aujourd'hui, 15 janvier 1834, le n° 3 du *Bibliologue*, journal dont j'ignorais l'existence, et qui n'en a eu qu'une éphémère. M. P. C. nous y apprend, à la date du 25 août dernier, par un article intitulé *Sur une question d'Histoire littéraire*, que le rédacteur du catalogue des livres de M. Dacier, et MM. Barbier, Bégin, Quérard, ont eu tort de confondre le rapport que j'ai fait à l'Institut en 1805 (pluviôse an XIII), sur les antiquités de Mons-Seleucus, et

dont il est question dans le journal de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (floréal an XIII), avec l'*Archéologie*, in-8° de 69 pages, que M. Farnaud, dans son annuaire de 1806, page 182, annoncait simplement devoir « être imprimée incessamment, » et qui, entreprise par M. Héricart de Thury (alors ingénieur des mines dans l'ancien Dauphiné), a été achevée, non par M. Houry, employé du cadastre, comme M. P. C. l'avance, mais par M. Hory, mon secrétaire particulier. L'anonyme prétend que ces deux écrits « diffèrent entièrement. » Cela demande explication. M. de Thury a adopté une division en neuf paragraphes; les détails dans lesquels il est entré prouvent une grande érudition; mais les deux écrits ont été uniquement composés, pour le fond, sur les matériaux que j'ai communiqués, et qui provenaient: 1° de ma correspondance avec M. Duvivier, directeur des fouilles; 2° des notes de MM. Janson, Bertrand, juge et propriétaire à Labâtie-Mont-Saléon, Roustan, maire de cette commune; 3° des dessins de MM. Janson et Magdelaine, ingénieurs des ponts et chaussées, et Laffrey, professeur; et 4° enfin, des observations que j'ai faites sur les lieux. Ainsi, les savans qu'on a désignés plus haut, ayant appris que j'avais conçu et exécuté l'idée des fouilles, et ensuite appelé, *seul*, sur elles l'attention de l'Institut et du gouvernement, ont été bien pardonnables de m'en attribuer l'archéologie. J'ai déjà donné ces éclaircissemens dans les Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, tome 8°. M. P. C. me blâme de ne les avoir pas fournis à l'auteur de la *Biographie de la Moselle*, qui a bien voulu me consacrer deux articles. Mon compatriote, M. Bégin, sait que je me suis refusé à lui remettre des renseignemens qui me fussent personnels. M. Farnaud, dans son annuaire de 1806, a inséré en entier le rapport fait, le 20 pluviôse an XIII, par M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts sur « le Mémoire de M. Ladoucette et les

communications verbales de cet administrateur. » J'ajouterai qu'un fait, apparemment inconnu de M. P. C., suffit pour faire tomber toute son accusation. Les annuaires de 1807 et 1808 n'ont pas été rédigés par M. Farnaud, mais bien par MM. Hory et Michel, chefs de bureaux de la préfecture des Hautes-Alpes sous mon administration; or, M. P. C. cite une phrase de l'annuaire de 1807 où il est dit, en parlant de l'archéologie, que « cet ouvrage commencé par M. H......t de T...y, a été achevé par M. H..y. » Voilà donc une affirmation bien précise que la rédaction de cette brochure n'est point de moi. Eh bien! pensera-t-on que deux de mes employés, qui m'étaient attachés d'une manière spéciale, eussent voulu contrarier à ce point mes prétentions au sujet de cet opuscule? et ne paraîtra-t-il pas démontré que jamais je n'ai eu le désir de m'approprier le style de cet écrit? C'est ce que prouverait encore une note intercalée à la page 49 de l'archéologie précitée, où se lisent ces mots: « Un membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes a osé la terminer; M. le préfet a eu la bonté de lui *communiquer les matériaux sur lesquels avait travaillé l'aimable archéologue*, et d'autres qui résultent des fouilles récemment ordonnées par M. Ladoucette. » Enfin, *le Parnasse français*, dans son numéro de juillet 1830, et en donnant l'énumération de mes divers ouvrages, indique les *Notices sur la ville romaine de Mons-Seleucus et sur le souterrain du Mont-Viso, avec plans*, in-12. « Les notices lues à l'Institut sont, dit-il, du plus haut intérêt. » Mais il ne fait aucune mention de l'Archéologie, qui avait paru in-8° et in-4°.

L'anonyme ne me quitte pas facilement, et ses derniers traits sont plus acérés. Il revendique en faveur de M. Farnaud, ancien secrétaire général de la préfecture, « une bonne partie » de la première édition de mon *Histoire des Hautes-Alpes*, qui n'est, suivant lui, « qu'un extrait quelquefois textuel des six annuaires de ce savant aussi instruit

que modeste. » Mon censeur est probablement trop jeune pour avoir su que je m'étais procuré une foule de renseignemens statistiques; que tous les ans je rédigeais moi-même un travail de ce genre, demandé par le ministre de l'intérieur, et dont j'ai les minutes; que mes cahiers se trouvaient à la disposition de M. Farnaud; qu'il m'était bien permis de reprendre ce qui venait de moi; que c'est par inadvertance que M. Farnaud a avancé (dans son almanach de 1822) qu'on y avait *délayé* toute la matière des annuaires précédens; il a ignoré aussi que M. Rolland, vanté justement par M. Farnaud, page 22 de son Exposé des améliorations (1811), comme directeur des rédacteurs du journal de la Société d'émulation (voy. aussi plus haut, à la page 580), déclare, page 89 de ce journal (1er mai 1807), que l'annuaire de cette dernière année offrait un nouveau cadre qui en rendait la lecture intéressante, beaucoup d'ordre dans les renseignemens sur la topographie, la population, l'état des citoyens, l'agriculture, l'industrie et l'administration,... une agréable variété de style,... des tableaux nobles et relevés, des descriptions douces et riantes. M. Rolland en cite un passage de la page 130, que j'ai reproduit page 6 de ma seconde édition, et que MM. Hory et Michel avoueront m'appartenir. Pleins de bonne foi, ils sont convenus, page 2 de leur annuaire de 1807, qu'ils s'étaient aidés de mon travail statistique, et qu'ils reproduisaient les propres expressions de mon coup-d'œil général sur les Hautes-Alpes; ils n'ont pas dissimulé, page 89, que les observations sur la population étaient tirées de mon compte statistique de l'an XIII. Il en est encore de même pour une grande partie de leur lettre 14 sur l'industrie, etc. M. Rolland (numéro du 1er mai 1808) trouve que l'annuaire de ladite année réunit l'instruction à l'agrément,... qu'il contient une foule d'objets intéressans,... des détails pré-

cieux, etc.; il approuve qu'on y ait décrit le département par bassins et par vallées, et ajoute en note, page 32 : « Cette division, imaginée par M. le préfet des Hautes-Alpes, a été parfaitement adaptée aux aperçus topographiques que lui a remis M. de Cormont, comme matériaux statistiques, et depuis, à la potamographie de M. de Thury. » Désirons que l'on *délaie* la statistique comme dans ces annuaires de 1807 et 1808, qui ont fait un grand honneur à MM. Hory et Michel! Mais l'anonyme, qui n'a pas lu le journal de la Société d'émulation, intitulé *Journal d'agriculture et des arts pour le département des Hautes-Alpes*, ni les annuaires de 1807 et 1808, n'a pas même lu, je crois, mon histoire, ni l'annuaire de M. Farnaud en 1806, le plus complet et le meilleur que l'estimable secrétaire général ait publié. Ces deux ouvrages sont aussi différens que peuvent l'être ceux qu'on entreprend à peu près sur le même sujet, souvent avec les mêmes matériaux.

Veut-on que je signale les emprunts dont je me suis rendu coupable? Alors, j'avouerai que, dans la partie des dialectes, la finale de la première phrase de la page xlj de l'annuaire de 1806, et de la dernière phrase de la page 159 de mon livre, se ressemblent quant au fait énoncé, et que M. Farnaud m'a donné la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois de Gap, outre le Noël que j'ai mis sous son nom, page 183. Si, d'ailleurs, j'ai profité deux fois de cet annuaire de 1806, c'est en l'annonçant par un article à la page cxxxvij de ma première édition, et avec des guillemets à la page 133. Est-ce là de quoi motiver une accusation de plagiat, si éloignée de mon caractère, de ma conduite, et contre laquelle toutes les Hautes-Alpes s'inscriraient en faux?

Convenons qu'il faut avoir un penchant bien décidé à la critique (je ne dis rien de plus) pour publier l'article au-

quel M. P. C. n'a attaché que ses initiales. Il m'a obligé à des détails fastidieux pour les lecteurs, mais assez précis, je pense, pour mettre fin à cette polémique. *Suum cuique.*

Des articles sur les Hautes-Alpes ont paru dans le *Temps*, l'un d'eux même dans la feuille de ce jour, 17 janvier; pour éviter à M. P. C. le désagrément futur de me taxer de plagiat, on observera qu'une partie de ces articles retrace des objets traités dans mon ouvrage, qu'on y désigne comme celui d'un voyageur.

Et si l'anonyme allait découvrir qu'un ermite, voyageur renommé, que M. de Jouy n'a pas dédaigné de faire à ce livre de nombreux emprunts dont j'ai été d'autant plus flatté qu'il les a embellis par les charmes de son style; si mon censeur ajoutait alors un chapitre à son accusation, je serais forcé de prier l'illustre académicien de me couvrir amicalement de son égide.

NOTE 57, PAGE 428.

Voici ce qu'en 1789 l'on dépensait par année à Saint-Bonnet, pour les vêtemens et chaussures d'un ménage composé des deux époux, de deux enfans et d'une autre personne.

Au mari, un habillement, drap de pays, dit Cordeilla, composé d'habit, veste et culotte, tous les deux ans, compris façon, 18 fr., moitié .... 9 fr.

Un chapeau de laine tous les 2 ans, 4 fr., moitié.	2
Un mouchoir tous les 2 ans, 2 fr., moitié.....	1
Une chemise par an	2
Une paire de souliers, par an................	4
Une paire de bas, par an....................	2

Pour la femme, une robe tous les 2 ans, compris façon, 18 fr., moitié	9
Une coiffe, par an	4
Un fichu, par an	2
Une paire de souliers, par an	3
Une paire de bas, par an	2
Une chemise, par an	2
L'habillement de deux enfans coûte, par an	12
Celui de l'autre personne, tel qu'il est en total dans les six articles du mari	20
Total	74

En 1802, on y ajoutait un tiers en sus, vu le surcroît de prix des marchandises ; ce qui portait la dépense du ménage à 99 francs. D'après les détails donnés à la fin des usages, on peut croire que cette dépense a été plus considérable en 1833; mais dans nos grandes villes on concevra difficilement que l'ajustement complet d'une famille composée de cinq personnes n'excède pas de beaucoup 100 francs par année ! Celui dont les désirs modestes restent au-dessous de ses moyens ne peut jamais être regardé comme malheureux.

NOTE 58, PAGE 622.

Figures du bacchu-ber.

Figure 1. Les danseurs se disposent en cercle ; de la main droite, ils tiennent la large poignée de leur épée, et de la gauche la pointe de l'épée de leur voisin.

Figure 2. Chacun place son épée par terre, de manière que la pointe soit au centre du cercle dont elle fait un rayon.

Figure 3. Chacun salue à droite en commençant par le chorége.

Figure 4. Chacun reprend avec la main droite son épée, et tient la pointe de celle du voisin, de la main gauche, comme dans la figure première.

Figure 5. Les danseurs tournent en cercle en partant du pied gauche.

Figure 6. Chacun fait un à gauche sur le talon, ensuite un mouvement des bras, en tenant toujours son épée et celle du voisin, de manière à avoir le poignet droit sous son coude gauche, et le poignet gauche en avant de sa hanche; on va au pas de deux sur la gauche.

Figure 7. Les onze danseurs se placent spontanément comme dans la figure première.

Figure 8. Les danseurs, ayant en tête le voisin de gauche du chorége, vont passer sous l'épée de ce chorége; ils défilent et se trouvent les bras croisés, sans lâcher poings et poignées; le chorége pour se mettre dans la position des autres, fait un mouvement sur soi-même et de ses bras.

Figure 9. Tous font un mouvement des talons, et ils élèvent la main gauche par-dessus la tête, afin de porter l'épée du voisin sur l'épaule gauche.

Figure 10. Revenant à la position précédente, le chorége passe au centre, tenant toujours pointe et poignée; il porte ses mains à la hauteur de la tête; chacun se presse autour de lui en levant de même les épées. Le chorége passe les deux épées qu'il tient par-dessus ses épaules, sur lesquelles tous les autres reposent leurs armes qui se trouvent ainsi croisées autour du cou, dans une position horizontale. Les danseurs, groupés à l'entour du chorége, font ensuite plusieurs sauts en cadence. Le chorége ramène ses deux épées devant lui, et se retrouve bras croi-

sés, ayant toujours pointe et poignée en main; les autres suivent son exemple, et reprennent leurs positions de la figure 8.

Figure 11. Cinq passent à la figure première; trois, y compris le chorége, font un cadre carré de leurs lames; un trio, vis-à-vis, fait la même figure, et les lames se balancent. On défait ensuite ces deux cadres; on prend la position de la figure 8, hormis un de chaque carré qui prend la position de la figure première; six partagés en deux trios parallèles font un triangle de leurs lames, se présentent et se balancent; un troisième trio se forme et se balance, en se portant tour à tour sur les deux autres; il est dans la position de la figure première.

Figure 12. Tous passent à la figure première par l'élévation des bras au-dessus de la tête, en pirouettant sur le talon gauche, et en continuant à tenir la poignée de leur épée et la pointe de celle de leur voisin gauche; ils terminent ainsi par un salut la pyrrhique, dans le cours de laquelle ils ont toujours conservé un sérieux solennel, bien différent des mouvemens précipités et du bruit avec lequel la pyrrhique des Grecs représentait le feu des combats.

FIN DES NOTES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A

* x veut dire page x de l'Avant-Propos.

D

E

G

H

I

J

K

L

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

ERRATA.

Page 5, ligne 11; Pommet, *lisez* Pomet.

Page 17, ligne 1, (plantes rares); note 3, *lisez* note 21.

Page 103; après d'imitateurs, *lisez* M. Brochier a reçu, en 1830, une médaille d'or de la Société royale et centrale d'agriculture.

Page 132, ligne 20; teintes, *lisez* teinte.

Page 217, ligne 11; *ôtez* mais.

Page 249, ligne 24; de la force et de l'éloquence, *lisez* de la force de l'éloquence.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N. 4.